

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01279750 2



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT
FOR
ART '68



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

CORRESPONDANCE DES DIRECTEURS
DE
L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME

1666-1793

XIII

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CORRESPONDANCE
DES DIRECTEURS
DE
L'ACADEMIE DE FRANCE
A ROME

AVEC LES SURINTENDANTS DES BATIMENTS

PUBLIÉE

D'après les manuscrits des Archives nationales

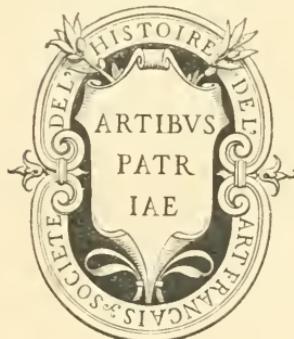
PAR

MM. ANATOLE DE MONTAIGLON
ET JULES GUILFREY

SOUS LE PATRONAGE DE LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

XIII

1774-1779



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

JUIN MDCCCLIV

N
282
82A
6.0



XI.

DIRECTORAT

DE

CHARLES NATOIRE

(1^{er} JANVIER 1752).

6496. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 8 juin 1774.

Monseigneur, — Je viens de recevoir, ce 8^e juin, 1,000 écus de M. Cioia pour me mettre en état de pouvoir continuer les dépences pour l'entretien de cette Académie, laquelle somme j'en rendray compte dans les états de dépences que j'auray l'honneur de vous envoyer très régulièrement.

Je suis, avec un très proffond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6497. — BERNIS A D'AIGUILLOU.

A Rome, ce 8 juin 1774.

Le bref du Pape que j'ai l'honneur, Monsieur le Duc, de vous envoyer pour Madame Loüise vous fera connoître les sentimens du chef de l'Église pour cette pieuse princesse. Le Saint Père m'a fait remettre ce bref samedy dernier, jour de l'anniversaire de son couronnement, avec les huit caisses renfermant les six chandeliers de toute beauté et la croix admirable que Madame Loüise désire d'avoir¹. La croix est en deux pièces; tout le pied est du même goût que les chandeliers. Le crucifix est un chef-d'œuvre de dessin et d'exécution. Le tout est d'argent massif et d'une si

grande hauteur qu'il paroît difficile que, dans la maison de Saint-Denys, il se trouve un autel en état de recevoir ce magnifique présent. Le pied des chandeliers forme un triangle, et, sur chaque côté, on a gravé des sujets différents; sur l'un on a mis un saint Louis, sur l'autre saint Denys et sur le troisième sainte Thérèse. Le pied du crucifix ayant quatre faces, on a gravé sur trois des côtés les mêmes sujets que sur les chandeliers, et, sur le quatrième côté, un chiffre composé d'une L et d'une M. La présente lettre sera accompagnée d'une note² portant explication de la hauteur des chandeliers et de celle de la croix. On a fait pour chacune de ces huit pièces une caisse dont la construction, tant extérieure qu'intérieure, assûre ces différentes pièces contre tout danger de transport. Je ferai néanmoins emballer toutes ces caisses pour les garantir de l'eau qui pourroit y pénétrer, quelque bien fermées qu'elles soient. Ces ouvrages ont été dirigés par le Directeur du Mont-de-Piété, homme très intelligent, et par un orfèvre fort habile. N'estimeriez-vous pas qu'il faudroit reconnoître les soins de ces deux hommes et faire ressentir les ouvriers qu'ils ont employés de la reconnaissance qui est dûe d'un présent si peu commun et fait de si bonne grâce? Je vous prie, Monsieur le Duc, si vous êtes dans ce sentiment, de me dire ce que vous jugerés devoir leur être donné.

J'attendrai pour faire partir ces huit caisses, qui peuvent peser de six à sept milliers, que vous m'ayez indiqué les moyens de faire parvenir le tout à sa destination; elles ne sçauroient être confiées indistinctement au premier bâtiment. Il me semble que le meilleur parti seroit d'envoyer les enlever à Civitavecchia et de leur faire passer le détroit pour les conduire au Hâvre, d'où on les feroit remonter par la Seine jusqu'à Saint-Denys. Les moyens ne sçauroient vous manquer; il me suffit de vous avoir proposé mon sentiment sur la route qui me paroît la plus sûre. Le Directeur du Mont-de-Piété, ainsi que l'orfèvre que je vous ai dit avoir été employés à mettre le tout dans le bon état où vous le verrés, se proposoient d'accompagner ces caisses; je ne vois pas qu'ils soient nécessaires. Si vous envoyés un bâtiment dont on soit sûr et qui doive faire route de Civitavecchia au Hâvre directement, il suffira de charger quelque personne intelligente, au Hâvre même, de veiller à ce que ces caisses soient transférées avec soin d'un bâtiment sur l'autre; on auroit la même attention lorsqu'il s'agiroit de les sortir de ce dernier bâtiment. J'ai jugé devoir

entrer dans ces détails; l'objet et les personnes respectables qu'il intéresse méritent qu'on ne néglige rien de ce qui peut en cela contribuer à leur satisfaction. Jamais présent ne fut plus digne du Pape qui le fait et de la pieuse princesse à qui il est destiné; je ne le crois pas d'une si grande valeur.

Vous vous ressouviendrez, Monsieur le Duc, au cas que Madame Louïse accepte le don du Saint Père, de comprendre dans les présents que Sa Majesté jugera à propos de faire au Pape les plus belles éditions du Louvre, en livres et en estampes, les portraits du Roi et de la Reine et la médaille de leur avénement au trône...

P.-S. — Le Directeur du Mont-de-Piété, dont j'ai parlé dans la présente lettre, vient de me remettre les dessins de la croix et des chandeliers. Je les joins ici³. Sur ces dessins, se trouve l'échelle des palmes relative à la note dont il est fait mention dans la lettre et qui l'accompagne. Le pied de la croix étant de même dessin que les chandeliers, on s'est contenté de donner la tige du crucifix; mais on a mis, au-dessous du dessin du chandelier, le médaillon qui se trouve sur le quatrième côté du pied de ladite croix et qui porte le chiffre de Madame Louïse.

Alf. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 58 et 60. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette parure d'autel, d'une grande valeur artistique, destinée par Clément XIV au Carmel de Saint-Denis, provenait de l'église du collège romain, naguère desservi par les Pères de la Compagnie de Jésus. Pour l'approprier davantage à sa destination nouvelle, le Pape fit appliquer à la base de chaque pièce un quadruple médaillon d'orfèvrerie représentant saint Augustin, saint Louis, sainte Thérèse et les armes de France; il y attacha en outre de larges indulgences. En 1793, la Convention fit porter à la Monnaie, pour y être fondu, les chandeliers et la croix; l'église des Carmélites, demeurée longtemps chapelle de secours à l'usage du clergé paroissial, a été désaffectée par décret d'avril 1805 et transformée l'année suivante en justice de paix. (Voy. Léon de la Brière, *Madame Louise de France*, p. 303 et suiv.)

2. Voy. ci-après, n° 6498.

3. Ces dessins manquent.

6498. — NOTE JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Du 8 juin 1774.

Les six chandeliers d'argent, de forme triangulaire, sont de la plus belle proportion. Ils sont ornés de feuillages, de bas-reliefs,

d'architecture et de sculpture. Il y a sur les trois faces de chaque base trois bas-reliefs : l'un représente saint Louis, roi de France, l'autre saint Denis l'Aréopagite et le troisième sainte Thérèse. Chaque chandelier à huit palmes et $7/12$ mesure romaine en hauteur et deux palmes $3/12$ en largeur à la face du triangle.

Le pied de la croix, pareillement d'argent, est du même dessin que les chandeliers, à la réserve de la base qui, au lieu d'être triangulaire, est quadrangulaire. Elle porte, dans les trois premières faces, les mêmes saints en bas-reliefs que cy-dessus, et, dans la quatrième, un chiffre composé d'une L et d'une M. Ce pied est haut de huit palmes $4/12$ et large de deux palmes $3/12$ dans sa base.

La croix, également d'argent, est du même dessin que le reste ; le crucifix est d'un excellent travail ; on le croit du chevalier Rusconi ou du chevalier Bernini. La hauteur de cette croix est de neuf palmes $3/12$ et la largeur, dans sa croisière, de cinq palmes $2/12$.

Chaque chandelier est renfermé dans un étuy de bois triangulaire, doublé de peau de chamois cramoisy ; la hauteur extérieure de chaque étuy est de neuf palmes $5/12$ et la largeur est de trois palmes $4/12$ dans sa base.

Le pied de la croix est aussi renfermé dans un étuy de bois, mais il est quadrangulaire et de forme pyramidale. La hauteur de cet étuy est de dix palmes $1/12$; la base a trois palmes et l'extrémité $3/12$ de palme.

La croix est renfermée de même dans un étuy de bois ; il est quadrangulaire, long de dix palmes et large de cinq palmes $11/12$.

Aft. éir. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 61. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6499. — TERRAY AU R. P. GOUBERT.

18 juin 1774.

Il est vrai, mon R. P., que des projets relatifs à la Bibliothèque du Roy ont donné lieu de demander à Rome les plans et dessins des deux plus considérables, celles du Vatican et de la Minerve. Mais, quoique celle de votre couvent de Saint-Augustin soit une des plus belles et des plus nombreuses de cette capitale, comme les projets du Roy sont arrêtés, les détails de sa distribution et

de sa décoration ne seroient plus, au moment actuel, qu'un objet de curiosité. Je suis, néanmoins, extrêmement sensible à votre offre; si quelques circonstances me mettoient dans le cas d'avoir besoin de ces dessins, M. *Natoire*, directeur de l'Académie de France à Rome, sera chargé de vous prier de les procurer à nos architectes.

Je suis, mon Révérend Père, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6500. — TERRAY A NATOIRE.

Le 19 juin 1774.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part des allarmes et de la douleur que toute l'Académie de France à Rome a éprouvées aux premières nouvelles de la maladie du feu Roi et à celle de sa mort. On ne pouvoit s'attendre à moins que ces témoignages de sensibilité de la part de tous ceux que Sa Majesté y entretient; vous me marqués, au reste, que les pensionnaires vous ont représenté ne pouvoir se dispenser de se mettre en deuil, qu'ils souhaiteroient que j'eusse égard à cette dépense. C'est une chose à laquelle je ne vois point de nécessité; chacun d'eux peut faire, à cet égard, ce que ses facultés lui permettront, et le Roy doit d'autant moins entrer dans cette dépense qu'il leur est alloué une somme pour leur entretien, qu'il est à la plupart indifférent d'employer d'une manière ou de l'autre.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6501. — DE BOYNES A BERTIN¹.

A Versailles, le 5 juillet 1774.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 1^{er} de ce mois² au sujet des présents que Sa Sainteté a faits à Madame Louise. Les mesures à prendre pour faire trouver un bâtiment du Roi sur la coste d'Italie à temps pour embarquer et rapporter en France les caisses contenant ces présents, dépendant de celles que M. le Cardinal de Bernis aura prises pour faire parvenir ces caisses de Rome à Civitavecchia, je ne puis former aucune disposition pour les envoyer prendre jus-

qu'à ce que nous scachions positivement en quel temps elles pourront y être rendues. Si c'est avant le mois de septembre, cette mission pourra être remplie par un des chebeks employés actuellement à croiser sur nos costes à l'occasion de la foire de Beaucaire, qui ne rentreront à Toulon pour désarmer que vers la fin de ce mois-là. Si, au contraire, les caisses ne peuvent arriver à Civitavecchia avant les premiers jours d'octobre, la frégate l'*Attalante*, commandée par M. de Mories, qui, alors reviendra du Levant à Toulon, pourra, après sa quarantaine, être expédiée pour aller les chercher.

J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, qu'il est à propos que M. le Cardinal de Bernis vous fasse scâvoir de plus le nombre, les proportions et à peu près le poids des caisses que l'on aura à placer sur le bâtiment qui sera chargé de cette mission, afin que je puisse prévenir l'officier qui le commande de s'arranger en conséquence pour les recevoir à son bord.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 125. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. « Envoyé copie à M. le Cardinal de Bernis le 12 juillet. » — Le duc d'Aiguillon avait démissionné à l'avènement de Louis XVI (10 mai 1774), et Bertin fut ministre intérimaire du 10 mai au 21 juillet, date de la nomination de Vergennes, en attendant que ce dernier revînt de Stockholm, où il était ambassadeur depuis mai 1771. Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin (1719-1792), ancien lieutenant général de police, ancien contrôleur des finances, avait gardé sa place au Conseil avec le titre et le traitement de ministre d'État. Les sciences et les lettres lui durent de nombreux encouragements. Bourgeois de Boynes fut ministre de la marine du 8 avril 1771 au 20 juillet 1774.

2. Cette lettre ne se trouve pas dans le volume.

6502. — BERNIS A BERTIN.

A Rome, ce 6 juillet 1774.

... Lundy dernier, le prélat Falconieri prononça en latin l'oraison funèbre de Louis XV, en présence du Pape, de tout le Sacré-Collège et de la Prélature¹. Il fut fort applaudi; je crois que, la semaine prochaine, elle sera imprimée et envoyée au Roi avec une épître dédicatoire qui m'a été communiquée avant l'impression. Ce jeune homme, d'une ancienne et riche maison originaire de Florence, annonce les plus heureuses dispositions et des talents accompagnés de beaucoup de raison et d'honnêteté. Il a été

d'usage, en France, de donner une pension honnête sur des bénéfices au prélat qui prononçoit l'oraison funèbre de nos monarques dans la chapelle du Pape, ou de lui faire un présent. Le 28 de ce mois, on célébrera dans l'église de Saint-Louis les obsèques du feu Roi avec la pompe convenable. Dix ou douze jours après, le chapitre de Saint-Jean de Latran s'acquittera des mêmes devoirs et le chanoine Borgia, homme d'esprit et de naissance, y prononcera en latin l'éloge funèbre qui sera imprimée. Cette fonction le mettra à portée d'obtenir de Sa Majesté un des brevets qu'elle accorde aux chanoines de Saint-Jean de Latran sur l'abbaye de Clérac...².

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 130. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette oraison funèbre fut prononcée par le prélat Lelio Falconieri lors du service célébré au palais apostolique, où le Cardinal Zelada officia en présence du Pape et des Cardinaux. Un autre service fut célébré à Saint-Jean-de-Latran, où le prélat Contarini, archevêque d'Athènes, officia pontificalement, en présence du Cardinal de Bernis et autres dignitaires.

2. L'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Clairac, au diocèse d'Agen (Lot-et-Garonne), sur la rivière du Lot.

6503. — BERTIN A BERNIS.

A Versailles, le 12 juillet 1774.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous addresser ci-joint la copie d'une lettre que je viens de recevoir de M. de Boynes. Votre Éminence y verra qu'avant de pouvoir faire expédier un vaisseau pour charger à Civittavecchia les chandeliers que le Pape envoie à Madame Louise, il est nécessaire que ce ministre sache le tems où ils pourront être arrivés dans ce port. Je vous prie donc, Monseigneur, de vouloir bien nous donner des indications précises à cet égard, afin que M. de Boynes puisse donner ses ordres en conséquence.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 144. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6504. — BERNIS A TERRAY.

A Rome, ce 13 juillet 1774.

En accordant, Monsieur, par la lettre que vous m'avés fait

l'honneur de m'écrire le 28 janvier dernier, au s^r *Huvé*, la place qu'occupoit ici à l'Académie de France le s^r *Moitte*, vous eutes la bonté de me marquer qu'il ne pouvoit la conserver que jusqu'à la fin de cette année, mais que, s'il se trouvoit par la suite quelque occasion de lui procurer de plus grandes facilités pour la continuation de ses études, vous l'en feriez jouir volontiers. Le s^r *Paris*, l'un des élèves de l'Accadémie, annonce qu'au mois d'octobre prochain il retournera en France, quoiqu'il soit dans le cas d'avoir encore un an à passer à l'Accadémie; si vous voulés, Monsieur, accorder cette année du s^r *Paris* au s^r *Huvé*, vous donnerés à ce très bon sujet un moyen de se perfectionner; je vous en aurai en mon particulier une véritable obligation. Le s^r *Huvé* est très appliqué; c'est un sujet distingué qu'on ne peut trop encourager.

Il ne sauroit être, Monsieur, d'attachement plus parfait que celui avec lequel je fais profession de vous honorer.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1941.

6505. — NATURE A TERRAY.

Rome, ce 20 juillet 1774.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépences de l'Académie pendant ce second quartier de l'année courante; je més en ligne de compte les 216 écus romains dont je me trouvay en avance dans le premier quartier de cette année, en ayant déjà prévenu Monseigneur dans le précédent compte. Pour la dépence du deuil, et qui me regarde, à l'occasion de la mort du Roy, elle est la même que celle de la Reine et de M. le Dauphin, laquelle montat à 75 écus romains.

Le s^r *Ménageot*, peintre, pensionnaire, ayant fini son tems depuis plus d'un an, est party en dernier lieu et a profité de l'embarquement de M. le baron de Breteuil, ambassadeur à Naples, lorsqu'il en partit. Il porte avec luy deux académies peintes que j'ay trouvé fort bien; il aura l'honneur de vous les fairez voir; ce pensionnaires a fait des progres et a bien employé son tems. Je luy ay payé son voyage, qui est de 56 écus romains.

Le s^r *Paris*, architecte, par des raison de famille, est obligé de partir de la pension dans deux ou trois mois de dissy; il demande à Monseigneur son agrément, et le suplieroit, en même tems, s'il

vouloit bien luy faire la grâce d'une petitte gratification, comme ayant été accordée à plusieurs fois à d'autres qui se son signalés par leurs talens. Je n'ay pas pu luy refuser de vous parler en sa faveur, attandu tout le bien qu'on peu dire de luy, tant pour sa bonne conduite que pour ses talens distingués. Il a sous sa direction le fils de M. *Trouard*.

Vous avez, Monseigneur, accordé la grâce au s^r *Huvé*, architecte, d'achever le tems d'un pensionnaire qui fut obligé de partir pour cause de maladie; il seroit fort sensible si la même grâce luy étoit accordée pour terminer le tems que le s^r *Paris* doit laisser après luy, lequel doit être d'une année environ.

Voilà toutes mes représentation que j'ay l'honneur de vous faire, et, en attendant votre désision, je vous renouvelle le profond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6506. — BERNIS A BERTIN.

A Rome, ce 20 juillet 1774.

Vous trouverés, Monsieur, dans une caisse à votre adresse, quinze exemplaires de l'oraison funèbre latine du feu Roi que le prélat Lelio Falconieri a prononcé en présence du Pape et du Sacré-Collège dans la chapelle de Montecavallo. Il y a deux exemplaires pour le Roi et la Reine et d'autres reliés différemment pour la famille royale, et enfin trois exemplaires destinés, l'un pour vous, Monsieur, l'autre pour Madame la comtesse de Marsan et l'autre pour M. le grand aumônier. Mes lettres précédentes ont suffisamment instruit le Roi de la naissance, des talents et de l'attachement à la France du prélat Falconieri et de sa maison.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 171. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6507. — CLÉMENT XIV A BERNIS.

Le 26 juillet 1774.

Nous avons appris que vous avés fixé à jeudy prochain la célébration, dans l'église nationale de Saint-Louis, des obsèques de Louis XV de mémoire toujours glorieuse. Ne pouvant nous

rendre le matin dans cette église et n'étant pas décent que nous y allions l'après-dîner, parce que ce seroit augmenter la curiosité que donnera la décoration magnifique qu'on y a fait, nous avons résolu en compensation d'offrir le matin le Saint Sacrifice pour le suffrage de cette âme que, par gratitude, par reconnaissance, nous aurons toujours présente à l'esprit.

Nous vous souhaitons toute sorte de bien et nous vous donnons la bénédiction apostolique.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 192. Traduction du latin. — Communiqué par M. Tausserat.

6508. — VERGENNES A BERNIS.

A Versailles, le 26 juillet 1774.

... Je joins ici, Monseigneur, deux lettres de Madame Louise pour notre très Saint Père le Pape, lesquelles devoient accompagner une précédente lettre écrite par M. Bertin à Votre Éminence...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 187. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6509. — BERNIS A BERTIN.

A Rome, ce 27 juillet 1774.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre particulière dont vous m'avés honoré le 12 de ce mois, la copie de celle que M. de Boynes vous a écrite au sujet des chandeliers d'argent et de la croix que le Pape veut envoyer à Madame Louise. Ayez la bonté de vous faire rendre compte de la lettre que j'écrivis à ce sujet à M. le duc d'Aiguillon, le 8 du mois de juin dernier; vous y trouverés tous les éclaircissemens que demande M. de Boynes, tant par rapport à la grandeur des chandeliers, dont j'ai envoyé le dessin et les proportions, que par rapport au poids de la totalité. Il ne faut que deux fois vingt-quatre heures pour transporter de Rome les-dites caisses à Civita-Veccchia. Elles seront adressées au s^r Vidau, consul de France, qui les remettra au commandant du bâtiment que le Roi jugera à propos de charger de cette commission. Aussitôt que j'aurai avis de l'époque de l'arrivée de ce bâtiment, je ferai embarquer les présents du Pape pour Civita-Veccchia. Le

même navire, ou un autre, pourra les transporter de Marseille ou de Toulon au Hâvre-de-Grâce pour être ensuite conduits par la Seine à Saint-Denis. Les caisses dont il s'agit seront adressées au ministre des Affaires étrangères.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 193. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6510. — BERNIS A BERTIN.

A Rome, ce 27 juillet 1774.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avés honoré le 12 de ce mois.

... Je suis bien aise, en exécutant les ordres du Roi, d'être entré dans les vues de Madame Louise. Cette princesse vient de répondre avec toute sorte de bonté à la lettre que j'avois eu l'honneur de lui écrire sur la mort du feu Roi, mais elle ne me parle point du bref que le Pape adresa par mon canal à cette princesse pour la consoler et pour lui annoncer la croix et les chandeliers d'argent qu'elle avoit désirés et dont j'envoyai le dessin et les proportions, ainsi que l'estimation du poids de la totalité, par ma dépêche de juin dernier. Il seroit convenable, ce me semble, que le remerciement de cette pieuse princesse au Pape me fût incessamment adressé et que je fusse autorisé de dire à Sa Sainteté que le Roi a été sensible à la noblesse et à la magnificence du présent fait à Madame Louise. Il paroît aussi qu'il conviendra à la grandeur de Sa Majesté d'en faire un au Pape, tel à peu près que je l'ai indiqué dans mes précédentes dépêches, en y ajoutant des tapis de la Savonnerie dont le Saint Père fera grand cas. Il convient aussi que le Roi m'autorise à récompenser les personnes qui ont été chargées de remettre à neuf les magnifiques chandeliers en question. Le poids seul de l'argent est très considérable et le travail surpassé encore le prix de la matière.

... C'est demain que l'église nationale de Saint-Louis célébrera, avec la pompe et la magnificence convenable, les obsèques du feu Roi. Cette église mérite, par son zèle et par sa conduite, que je l'assure des bontés et de la protection de Sa Majesté.

J'apprendrai avec grand plaisir l'heureuse arrivée de M. le comte de Vergennes à la cour et je n'oublierai jamais, Monsieur, les nouvelles marques que vous m'avés données de votre amitié...

P.-S. — Je vous prie, Monsieur, de faire parvenir à Madame Louise la lettre cy-jointe¹; c'est une réponse que je dois à cette princesse...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 198 et 201. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La pièce manque.

6511. — TROUARD A TERRAY.

A Versailles, le 29 juillet 1774.

Monseigneur, — Daignez permettre que je sollicite vos bontés pour un sujet que je puis vous assurer en être digne par ses talents et son zèle pour le service du Roy, auquel il est attaché depuis plusieurs années. Il y en a trois qu'à ma prière Monsieur le marquis de Marigny voulut bien accorder à un jeune artiste distingué, appellé *Paris*, une place à l'Académie de Rome; cette place ne devoit être vacante que dans un an; mais le s^r *Paris*, impatient d'aller en Italie pourachever d'y former son goût, partit sur-le-champ pour Rome, sans même attendre son brevet. Il y passa la première année à ses frais; il ne jouit que depuis deux [ans] du titre de pensionnaire. Aujourd'hui que, par ses études et des succès brillants, il est dans le cas de n'avoir plus rien à acquérir et que ses affaires le rappellent en France, il m'écrit qu'il songe à son retour; mais, avant de se décider, il ose vous demander, Monseigneur, et je joints mes prières aux siennes pour obtenir de votre bonté que vous lui permettiez de céder l'année qui lui reste à son ami, le s^r *Fouacier*, dessinateur de mon département. Cette année passée à Rome, avec les avances qu'il a dans son art, suffiroit à celui-ci pour le perfectionner et pour en faire un excellent artiste. Malgré la médiocrité de sa fortune, il fera le voyage à ses frais, si vous ne croyez pas devoir étendre jusques-là vos bontés. Il mérite d'autant plus d'en être honoré qu'il a concouru avec succès au prix de l'Académie et qu'il n'a quitté cette carrière que par la répugnance de Monsieur le marquis de Marigny à envoier des élèves à Rome. Cette faveur n'est point une innovation; elle a été accordée à M. *Moreau* qui en a profité dans son tems. Si vous croyez, Monseigneur, devoir prendre des informations sur le compte de ces deux jeunes artistes, M. *Pierre* et M. *de Montucla* les connoissent et ils pourront vous en rendre bon témoignage.

Celui que je leur dois est de vous assurer, Monseigneur, qu'ils méritent l'un et l'autre les grâces du Roy et celle d'un ministre protecteur éclairé des arts.

J'ay l'honneur d'être, avec respect, etc.

TROUARD.

Archives nationales, O¹ 1941.

6512. — PIERRE A TERRAY.

Le 29 juillet 1774.

En présentant à Monsieur le Contrôleur général ces deux brevets à signer pour le département des peintre et sculpteur qui doivent aller à Rome, j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux quelques demandes relatives à l'Académie de France qui exigent une décision.

En 1771, le s^r *Paris*, élève de M. *Trouard*, partit à ses frais pour Rome avec l'expectative de la première place vacante d'architecte. Il est entré, en effet, à la pension en 1772; il auroit encore un an à y passer; mais, comme trois ans de séjour à Rome sont suffisans pour un architecte, il est dans le dessein de revenir en France et il demande à Monsieur le Contrôleur général, par l'entremise de M. *Trouard*, de céder l'année dont il pourroit encore jouir au s^r *Fouacier*, dessinateur du contrôle des dehors de Versailles, qui est un jeune homme ayant du talent. Le s^r *Fouacier* s'y rendroit du reste à ses frais.

Cette grâce n'est pas sans exemple; M. *de Wailly*, qui avoit remporté en 1748 le premier prix d'architecture, demanda ainsy à la partager avec M. *Moreau*, ce qui fut agréé par M. *de Marigny* dans la vue de mettre un artiste de plus en état de se former en faisant quelque séjour à Rome.

Je dois néanmoins observer que M. le Cardinal de Bernis a écrit à Monsieur le Contrôleur général pour lui demander cette année du s^r *Paris* en faveur du s^r *Huvé*.

(*En marge est écrit :*) Bon pour le s^r *Huvé*.

Mais, comme le s^r *Huvé* a déjà joui d'une année entière de la pension, au lieu et place du s^r *Moitte*, qui étoit parti forcément de Rome vers le milieu de l'année dernière, il me sembleroit plus juste d'accorder au s^r *Fouacier* la grâce demandée pour lui :

1^o Parce que c'est un sujet tenant aux Bâtiments du Roi.

2^o Parce que c'est en sa faveur que le s^r *Paris* se démet d'une partie de la grâce qu'il a obtenue.

Au reste, comme le s^r *Paris*, s'il étoit parti de France seulement en 1772, avec son brevet d'envoy à Rome, auroit eu 300 l. de gratification pour s'y rendre, il me paroît juste de les lui faire donner par M. *Natoire* avec la gratification ordinaire de retour, ce qui le mettroit à portée de faire un petit voyage dans l'État de Venise pour y étudier les monuments de Palladio qui y sont multipliés.

M. de Marigny a plusieurs fois accordé à de jeunes artistes cette double gratification pour le retour, quoique leur voyage à Rome eût déjà été payé.

(*En marge est écrit :*) Bon.

Archives nationales, O^t 1941.

**6513. — TABLEAU DE L'ÉTAT DE L'ACADEMIE DE ROME
dans la supposition de l'envoy d'un seul architecte, sc̄avoir celui
qui a gagné le prix l'année dernière.**

Août 1774.

L'Académie est composée aujourd'hui de treize pensionnaires.

Il en sortira six au mois d'octobre prochain; il y en entrera cinq, sc̄avoir : trois peintres, un sculpteur et un architecte.

Nombre : douze, jusqu'au mois d'octobre 1776.

En octobre 1776, il n'en sortira que deux, parce que le s^r *Rousseau* a anticipé sa sortie.

Il y en a trois à envoyer; le nombre reviendra à treize.

En octobre 1777, trois sortiront, trois entreront, ce qui sera encore treize.

En octobre 1778, trois entreront, trois sortiront; le nombre sera encore de treize.

En octobre 1779, cinq sortiront, sc̄avoir : les trois peintres et le sculpteur arrivés en 1775 et l'architecte envoyé en 1776. Il y en aura trois à entrer; le nombre ne sera que de onze.

Mais, si l'on envoie cette année deux architectes, on aura pendant 1776 treize pensionnaires, pendant 1777 quatorze, pendant 1778 quatorze, pendant 1779 treize, et, à la fin de 1779, le nombre sera réduit à douze.

Archives nationales, O^t 1941.

6514. — BERNIS A BERTIN.

A Rome, ce 3 aoust 1774.

... L'Église nationale de Saint-Louis a donné jeudy dernier un témoignage éclatant de son zèle, de sa magnificence et de son bon goût par le service solennel qui fut fait pour le repos de l'âme du feu Roi. Vous en trouverés cy-joint une description en françois, avec celle que le *Gazetier de Rome* a publié en italien¹...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 7 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette dernière manque.

6515. — NOUVELLES DE ROME.

Du 3 août 1774.

On joint ici la relation des obsèques solennelles qui ont été célébrées ici jeudy dernier, dans l'église nationale françoise de Saint-Louis, pour le repos de l'âme de Louis Quinze, Roi de France. Cette pompe funèbre, dont le Cardinal de Bernis, ministre de Sa Majesté Très Chrétienne en cette cour, fit les honneurs à onze Cardinaux, à un grand nombre de prélats, aux ambassadeurs, aux ministres étrangers et à la principale noblesse de Rome, avoit été préparée avec la plus grande magnificence. Le superbe mausolée élevé dans le milieu de l'église et la belle décoration dont il est soutenu excitent encore la curiosité et l'admiration du public. L'illumination de cet édifice consistoit en quatre candélabres immenses placés dans les angles, qui portoient une quantité prodigieuse de flambeaux; ceux du milieu pesoient chacun quarante livres. En outre, l'église étoit éclairée par un très grand nombre de lustres à plusieurs branches. Avant et après le service, il se fit une distribution de cierges très considérable. De long tems on n'avoit vu ici un aussi beau spectacle en ce genre.

Ce matin, les religieuses du Saint-Esprit ont célébré dans leur église un service solennel pour le repos de l'âme de Louis Quinze. Ces religieuses sont sous la protection des monarques très chrétiens.

On vient de placer dans le Tybre la machine propre à fouiller dans ce fleuve, dont on fit usage l'année passée avec quelques succès; elle est située actuellement dans la partie qui baigne le

château Saint-Ange (tombeau d'Adrien) et très près du pont Sénatorial (aujourd'hui pont Saint-Ange).

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 5. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6516. — DESCRIPTION DES OBSÈQUES SOLENNELLES célébrées à Rome dans l'Église royale de Saint-Louis en honneur de Louis XV, le 28 juillet 1774, par M. l'abbé de Lestache, l'un des administrateurs de ladite église et maison de Saint-Louis.

On auroit souhaité pouvoir réunir sous un même point de vue, dans la décoration funèbre de l'Église royale de Saint-Louis, pour les obsèques de Louis XV, les principaux événemens de son règne, mais l'emplacement ne s'est pas trouvé assés vaste; d'ailleurs, le tems manquoit pour l'exécution d'un pareil projet. Il a fallu, par conséquent, faire un choix, et, dans cette nécessité, on a jugé devoir préférer aux actions les plus éclatantes de ce monarque ses vertus pacifiques. Surtout, on a pensé que l'on ne pourroit se rappeller, sans attendrissement, dans la capitale du monde chrétien, ces traités et ces alliances qui, en faisant le bonheur de la France, ont assuré la tranquillité de l'Europe et rendu la mémoire de Louis XV aussi chère aux nations étrangères qu'à ses sujets mêmes.

Ainsi, c'est moins au vainqueur de Fontenoy, de Rocoux et de Lawfeldt qu'à Louis le Bien-Aimé, au Pacificateur des nations, au Père de la Patrie que cette pompe funèbre a été consacrée.

Toute l'église, et même la façade extérieure, étoit tendue en noir; seulement les pilastres de la grande nef et du chœur, qui sont un assemblage des plus beaux marbres, n'avoient pas été tapissés. Ces pentes d'hermine et de velours noir garnis de galons et de crépines d'or ornoient les arcades.

Au-dessus du fronton de la grande porte deux figures, qui représentoient la Force et la Prudence, servoient de support aux armes de France et de Navarre; deux Renommées, assises sur des trophées militaires, étoient placées sur les portes latérales.

Au milieu de la grande nef s'élevoit une pyramide soutenue par un grand piédestal quarré qui posoit sur un soubassement de forme circulaire, divisé en plusieurs degrés.

On avoit enrichi de bas-reliefs en stuc le piédestal et la pyramide, et on avoit doré les moulures et les autres ornement. Tout le reste du catafalque étoit peint et imitoit les marbres les plus précieux.

Quatre figures assises, plus grandes que nature, représentoient la Religion, la Justice, la Bienfaisance et la Paix ; elles étoient placées aux quatre coins du piédestal.

Le traité de Belgrade, dans lequel le Roy pacifia les trois empires d'Allemagne, de Turquie et de Russie, faisoit le sujet du bas-relief du piédestal du côté de la façade principale. On y voyoit la France assise dans le vestibule du temple de la Paix, distribuant des rameaux d'olivier aux empereurs d'Orient et d'Occident et à la Russie.

Ensuite, on avoit représenté le Roy qui, après les campagnes de Flandre, préséroit la paix aux avantages de la victoire.

Le traité de Vienne, qui régla l'état de l'Italie et valut la Lorraine à la France, étoit le sujet du troisième bas-relief.

Enfin, dans le quatrième, on avoit exprimé le zèle du Roy pour la religion et la protection et l'encouragement que ce prince accordoit aux sciences, aux arts et au commerce.

Au-dessus du piédestal, dans le socle qui portoit la pyramide, quatre masques antiques, représentans les différents âges, indiquoient la brièveté de la vie humaine.

Des médaillons couronnés de festons de laurier et d'olives ornoient la pyramide. Le traité de Versailles, le pacte de famille, le mariage de Sa Majesté, celui de Monsieur et de Monseigneur le comte d'Artois étoient représentés dans ces médaillons comme autant de gages de la paix et de la félicité publique. Les médailles dont Louis XV a fait présent au Pape régnant ont fourni le sujet de ces bas-reliefs.

Au-dessous des médaillons, à chaque face de la pyramide, on avoit répété l'inscription suivante gravée en lettres d'or :

*Ludovico
Regi Christianissimo
Patri Patriæ.*

Un globe d'or portant les armes de France et de Navarre avec la couronne de même métal terminoit la pyramide.

Un grand dais noir, doublé d'hermine, garni de galons et de

crépines d'or, couronné par des trophées et des génies qui soutenoient les pentes du dais, étoit au-dessus du catafalque.

Cette décoration étoit éclairée par quatre grands candélabres dans le goût antique, outre un grand nombre de lustres placés aux arcades et au maître-autel.

Le sieur *Barberi*, architecte romain, a eû la direction de cet appareil funèbre, son dessein ayant été préféré par Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Bernis à plusieurs autres présentés par différens artistes.

Un grand chœur de musique, composé des meilleurs musiciens de Rome, chanta la messe. Elle fut célébrée par M. Mattei, archevêque de Rhodes. MM. les archevêques d'Athènes et d'Apamée, et MM. les évêques de Pirge et de Carpentras firent l'absoute.

Son Éminence Monseigneur le Cardinal de Bernis avoit invité à ce service MM. les Cardinaux ministres des cours étrangères, M. le Cardinal secrétaire d'État, M. le Cardinal duc d'York, M. le Cardinal de Zelada et les Cardinaux sujets de la cour de Naples. Ils y assistèrent tous, ainsi que les auditeurs de rote de France, d'Espagne, d'Allemagne et toute la prélature napolitaine. Le Sacré Collège et la prélature en corps ne purent être invités faute de place dans le chœur et la nef.

Les ambassadeurs, les envoyés et les présidens des autres cours et les princes feudataires de Naples et une grande partie de la noblesse romaine furent placés dans les tribunes à côté du chœur.

A tous les autels de l'église, depuis la pointe du jour jusqu'à midi, on célébra des messes pour le Roy.

Sa Sainteté, le Sacré Collège en corps et la prélature romaine avoient déjà, dans la chapelle papale tenue à cet effet le 4 juillet, rendu les mêmes honneurs à la mémoire de Louis XV.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 867, fol. 202. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6517. — PIERRE A TERRAY.

Paris, 8 aoust 1774.

Je prends la liberté de vous rapeller que voicy le tems de l'ex-pédition des brevets pour les trois élèves qui doivent remplacer à l'École de France à Rome ceux qui en sortiront ce mois d'octobre prochain. Cy-joint les certificats du peintre et du sculpteur; le

secrétaire de l'Académie d'architecture remet ordinairement celuy de l'élève d'architecture ; je vous supplie d'ordonner en même tems les trois gratifications que le Roy accorde pour les frais du voyage.

... La seconde demande intéresse M. *Fouacier*, architecte attaché au service depuis plusieurs années en qualité de dessinateur des dehors de Versailles.

Voicy le fait : M. *Paris*, architecte, actuellement pensionnaire à Rome et dont les talens sont connus, étoit parti pour l'Italie et à ses frais, un an avant d'avoir obtenu la pension dans l'Académie à Rome ; il y est depuis deux ans et se trouve avoir fait pendant l'espace de ces trois années les études qu'il désiroit. Si Monseigneur le permettoit, il céderoit l'année qui luy reste, et qui ne commencera qu'au mois d'octobre prochain, à son amy M. *Fouacier* ; ce dernier feroit le voyage à ses frais. Cet arrangement procureroit en trois ans deux sujets capables, puisque M. *Paris* s'est fait une réputation et que M. *Fouacier*, ayant déjà beaucoup d'aquit, il profiteroit beaucoup plus dans un an qu'un jeune élève, qui n'a encore vu que le bureau de son maître¹.

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. On a vu (n° 6512) que Terray avait préféré *Huvé* à *Fouacier*, malgré les démarches pressantes de *Pierre*. — Voy. ci-après, le n° 6524.

6518. — RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Note.

Rome, ce 10 août 1774.

Au mois de novembre 1773, M. Bertin a écrit et envoyé un mémoire de recherches que le Roi désiroit qui fussent faites à Rome dans diverses bibliothèques, pour servir à composer l'histoire de France.

Dans le mois de décembre suivant, Son Éminence envoya des observations sur ce mémoire¹.

M. Bertin a envoyé, en date du 27 juin dernier, un nouveau mémoire par lequel, d'après lesdites observations, ce ministre prie Son Éminence de faire choix ici d'un sujet pour ces recherches,

et marque que, dans le cas où il ne s'en trouveroit pas dans Rome, il en enverroit un de France.

On joint ici une réponse du Cardinal de Bernis à M. Bertin.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 48. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Les pièces ne se sont pas retrouvées.

6519. — BERNIS A BERTIN.

A Rome, ce 10 aoust 1774.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 27 juin dernier, le second mémoire au sujet des pièces manuscrites concernant l'histoire de France qu'on pourroit copier à Rome. Pour répondre à votre confiance sur le choix à faire ici d'un sujet, dans le cas où il y en auroit, je crois devoir vous proposer M. l'abbé de Lestache, né à Rome. Il est fils de François et il a été naturalisé. Je l'ai employé dans diverses occasions; il a si bien répondu à mes vues par son travail que j'ai demandé pour lui, dans l'année dernière, une pension de 1,500 livres, qui lui a été accordée sur l'abbaye de Marsillac¹. Il a environ trente-cinq ans, et la survivance de son père, directeur de l'église et de la maison nationales de Saint-Louis à Rome. Il est instruit; il a passé du tems en France; il a de la littérature, sait assés bien l'histoire, possède la langue françoise, parfaitement l'italien et très bien le latin. Il est de plus exercé à lire les anciennes écritures de ce pays-cy. Enfin, il s'est attiré par sa conduite et ses talens l'estime générale. Il se dira chargé, par une personne de l'Académie des inscriptions et belles-lettres occupée d'écrire l'histoire, de faire des recherches dans cette vue. Je protégerai son travail; il se conformera à ce qui est prescrit dans le second mémoire.

L'abbé de Lestache quittera sans peine pour ce travail honorable quelques agences qui commençoint à lui être utiles. Les recherches dont il se chargeroit, Monsieur, sous vos ordres, l'occuperoient en entier. Il me semble qu'on ne scauroit lui offrir, pour son travail et les dépenses de secrétaire, moins de quatre mille livres de notre monnoye par an pendant qu'il sera employé. Quant aux dépenses extraordinaires, comme de gratifier des archivistes et autres, elles lui seroient remboursées. Je puis sin-

gulièrement répondre de son assiduité, de son zèle et de sa probité ; il épargnera les frais autant qu'il le pourra. Je ferai volontiers les avances de ses honoraires et des frais relatifs à son travail. Je demande seulement d'être autorisé à porter cette dépense sur l'état que j'envoie tous les six mois des frais extraordinaires que j'avance ici pour les affaires du Roi ; je vous prie d'en convenir avec M. le comte de Vergennes.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 49. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'abbaye bénédictine de Marcilhac, fondée au xi^e siècle, était dans le diocèse de Cahors.

6520. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 10 aoust 1774.

... Vous ne doutés sûrement pas du plaisir que j'ai, Monsieur, de rentrer en correspondance avec vous. Il y a bien longtems que j'avois prévu que vous occuperiés un jour la place importante que le Roi vient de vous confier.

... Je vous remercie de la disposition où vous êtes de rendre compte au Roi de l'usage établi à l'égard des prélats qui font devant le Pape l'oraison funèbre de nos Rois. M. l'abbé Borgia prononça lundy dernier, avec beaucoup de succès, celle de Louis Quinze dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, dont il est chanoine¹. J'indiquerai dans l'occasion les moyens de récompenser son zèle, mais, en attendant, il paroît convenable que vous m'autorisiez à remercier, de la part du Roi, le chapitre de Saint-Jean-de-Latran, qui a montré dans cette occasion sa reconnaissance, son respect et son attachement pour la France d'une manière très éclatante.

... Les chanoines réguliers de Saint-Antoine, les églises nationales de Bretagne, de Bourgogne, de Lorraine et tous les monastères françois établis à Rome vont célébrer tour à tour les obsèques du feu Roi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 37 et 38. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le chapitre de Saint-Jean-de-Latran célébra solennellement, le 9 août, les obsèques de Louis XV ; le prélat Contarini, archevêque d'Athènes, officia à la grand'messe en musique, et l'oraison funèbre de Louis XV, en latin, fut prononcée par l'abbé Borgia. Le cardinal de Bernis et nombre de cardinaux, prélats et ministres étrangers, assistèrent à cette cérémonie.

**6521. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A L'ACADEMIE DE FRANCE
POUR LE S^r LE MONNIER.**

Du 14 aoust 1774.

Nous, etc.

Bien informés des heureuses dispositions du s^r *Charles-Anicet Le Monnier*, natif de Rouen, dans l'art de la peinture qu'il a étudié depuis plusieurs années, tant à l'Académie royale de peinture et sculpture, où il a remporté le premier prix de peinture de l'année 1770¹, qui avoit été mis en réserve, qu'à l'École des élèves protégés à Paris, sous M. *Vien*, directeur d'icelle, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 405.

= 1. *Anisset-Charles Le Monnier* avait obtenu, en 1772, le prix réservé de 1770. Le prix de l'année était échu à *Pierre-Charles Jombert*. Le sujet du concours était le suivant : *les Enfants de Niobé tués par Apollon et Diane*.

**6522. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A L'ACADEMIE DE FRANCE
POUR LE S^r SÉGLA.**

Du 14 aoust 1774.

Nous, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art de la sculpture du s^r *André Séglia*, natif de Marseille, qu'il a étudié depuis plusieurs années, tant à l'Académie royale de peinture et sculpture, où il a remporté le premier prix de sculpture¹, qu'à l'École des élèves protégés à Paris, sous M. *Vien*, directeur d'icelle, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 406.

= 1. *André Séglia* obtint le premier prix de sculpture en 1773, sur ce sujet : *Lycurgue présente aux Spartiates l'enfant qui doit être leur prince*.

**6523. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE A L'ACADEMIE DE FRANCE
POUR LE sr JEAN-AUGUSTIN RENARD.**

Du 14 aoust 1774.

Nous, etc.

Bien informés des heureuses dispositions du sr *Jean-Augustin Renard*¹, natif de Paris, dans l'art d'architecture qu'il a étudié, tant à l'Académie royale d'architecture établie à Paris que sous le feu sr *Le Carpentier*, architecte du Roy et de ladite Académie dont il est élève, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoys, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 407.

= 1. Premier prix de 1773 sur ce sujet : *Pavillon d'agrément pour un souverain.*

6524. — TERRAY A BERNIS.

Le 15 aoüst 1774.

Monseigneur, — Je suis flatté de trouver une nouvelle occasion de faire ressentir au sr *Huré* l'effet de la protection dont Votre Éminence l'honneur; j'accorde avec plaisir à ce jeune artiste la place que le départ anticipé du sr *Paris* pour la France doit laisser vacante au mois d'octobre prochain, et j'en instruis par ce même courrier M. *Natoire*.

Je suis, avec respect, Monseigneur, de Votre Éminence, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6525. — VERGENNES A TURGOT¹.

A Compiègne, le 15 aoust 1774.

Le Pape, Monsieur, ayant fait présent à Madame Louise d'une croix et de six chandeliers d'argent, il a été question de prendre les mesures nécessaires pour les amener en France, et vous devez trouver dans vos bureaux la lettre que M. de Boynes écrivit sur cet objet à M. Bertin le 5 du mois dernier. Je pense, Monsieur, que vous pouvez donner des ordres pour le chargement des chan-

deliers dont il s'agit sans en savoir le poids et les dimensions. Si vous pensez comme moi, je vous prie de vouloir bien prendre les ordres de Sa Majesté et de me marquer les arrangements que vous ferez en conséquence, afin que je puisse en informer M. le Cardinal de Bernis. Cette Éminence vient de me mander qu'aus- sitôt qu'elle aura avis de l'époque de l'arrivée du bâtiment que vous expédierez, elle fera embarquer les présents du Pape pour Civitta-Veccchia.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 54. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Anne-Robert-Jacques Turgot, baron de l'Aulne, né à Paris le 10 mai 1727, mort dans cette ville le 20 mars 1781. Successivement substitut du procureur général au Parlement de Paris, conseiller (1752), maître des requêtes (1753), intendant de Limoges (1761), il venait de recevoir de Louis XVI, le 20 juillet 1774, le département de la Marine, qu'il échangea, le 4 août suivant, contre le poste de contrôleur général des Finances, où il resta jusqu'au 12 mai 1776.

6526. — VERGENNES A BERNIS.

A Compiègne, le 15 aoust 1774.

... Votre Éminence doit avoir reçu maintenant les réponses de Madame Louise aux brefs que le Pape lui a écrits, l'un sur la mort du feu Roi et l'autre pour lui annoncer la croix et les chandeliers d'argent. Ces réponses avoient éprouvé un léger retard.

Je vais me concerter avec M. Turgot sur les moyens de faire venir ces chandeliers, et j'aurai l'honneur d'en informer Votre Éminence par l'ordinaire prochain. Le Roi fera certainement au Pape un présent proportionné à celui du Saint Père; mais, avant d'en fixer les objets, il seroit utile que Votre Éminence nous indiquât avec quelque détail ceux qui pourroient convenir et plaire à Sa Sainteté.

... Le Roi a été sensible à la marque d'attachement que lui a donnée l'Église nationale de Saint-Louis à l'occasion de la mort du feu Roi. Sa Majesté autorise Votre Éminence à la lui témoigner et à l'assurer de sa protection et de ses bontés...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 57 v° et 58. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6527. — TERRAY A PIERRE.

A Compiègne, ce 16 aoust 1774.

J'ai reçu, Monsieur, les extraits des registres de l'Académie relatifs aux prix remportés par les s^{rs} *Le Monnier* et *Segla* qui doivent partir cette année pour Rome.

J'ai fait expédier en conséquence leurs brevets d'envoy que je joins ici; leurs gratifications pour le voyage ne tarderont pas de leur être ordonnées; ils peuvent se préparer pour leur départ.

M. *Chardin* ayant désiré remettre la trésorerie de l'Académie et le soin de l'arrangement des tableaux lors de leur exposition, personne ne pourroit mieux le remplacer pour le premier objet que M. *Coustou* et M. *Vien* pour le second; ainsi, j'approuve fort ce que l'Académie a statué à cet égard dans son assemblée du 6 de ce mois; cela ne me paroît que tendre au mieux pour le présent et pour l'avenir.

Je vais me faire rendre compte de la demande de M. *Durameau*, et, s'il y a moyen de lui rendre sans inconvenient ce que la nouvelle construction lui a enlevé, je m'y prêterai volontiers.

A l'égard du s^r *Fouassier*, pour lequel vous demandez la place que le s^r *Paris* va laisser vacante à Rome, il ne m'est pas possible de la lui accorder. Je n'ai pu la refuser à la recommandation de M. le Cardinal de Bernis en faveur du s^r *Huvé*, qui, d'ailleurs, est un sujet très susceptible de cette grâce par les dispositions qu'il annonce.

Je suis, Monsieur, très parfaitement, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6528. — TERRAY A TROUARD.

Le 16 août 1774.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'informez du dessein du s^r *Paris*, architecte, pensionnaire du Roy, de retourner en France, quoiqu'il eût encore à passer à l'Académie une année, et du désir qu'il a, ainsi que vous, que je dispose de sa place, pendant cette année, en faveur du s^r *Fouacier*, son ami, et dessinateur de votre contrôle; j'eusse pu me prêter à cet arrangement si M. le Cardinal de Bernis ne m'avoit demandé cette même

année pour le s^r *Huvé*, qui, d'ailleurs, a gagné un premier prix à l'Académie¹. Du reste, j'ai accordé au s^r *Paris* pour son retour le double de la gratification d'usage, afin qu'il puisse visiter quelque partie de l'Italie où il y a des monumens d'architecture à étudier.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. En 1770. Le sujet du concours était un *Arsenal de terre*.

6529. — TERRAY A NATOIRE.

Le 16 août 1774.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 20 du mois dernier, à laquelle étoit joint le compte de la dépense de l'Académie pendant le deuxième quartier de cette année, et par laquelle vous m'informez du retour du s^r *Ménageot*, auquel vous avez donné, suivant l'usage, la gratification de 56 écus romains pour le retour, ce que j'approuve.

Vous me marqués que le s^r *Paris*, qui a passé à Rome trois ans, dont deux comme pensionnaire du Roy à l'Académie, se propose de retourner dans quelques mois en France. J'accède volontiers, tant par cette considération que à cause de la satisfaction que vous me marqués à son sujet, à votre demande d'une gratification qui lui facilite le moyen de visiter quelqu'autre partie de l'Italie. Vous pouvés en conséquence lui remettre la double gratification de voyage, ainsi qu'il a été pratiqué à l'égard de quelques autres pensionnaires revenant en France.

M. le Cardinal de Bernis m'ayant de nouveau recommandé le s^r *Huvé* pour remplir à l'Académie la place que le retour anticipé du s^r *Paris* y va laisser vacante pendant un an, je lui accorde avec plaisir cette nouvelle facilité pour continuer ses études.

Je suis, M., entièrement à vous.

TERRAY.

Archives nationales, O¹ 1941.

6530. — TURGOT A VERGENNES.

A Compiègne, le 19 aoust 1774.

Sur ce que vous me faites l'honneur de me marquer, Monsieur, que M. le Cardinal de Bernis n'attend, pour faire rendre à

Civita-Vechia les caisses contenant la croix et les chandeliers d'argent dont le Pape fait présent à Madame Louise, que de savoir le temps auquel il pourra se trouver en ce port un bâtiment du Roi pour les embarquer et les apporter en France, j'écris à M. le marquis de Saint-Aignan, commandant la marine à Toulon, de charger de cette destination le chebeck *le Caméléon*, qui est actuellement en croisière sur les côtes de Provence. Comme ma lettre arrivera à Toulon à temps pour que le chebeck en parte dans les premiers jours de septembre, vous pouvés assurer M. le Cardinal de Bernis que M. le chevalier de Clavières, lieutenant de vaisseau, qui commande ce bâtiment, sera rendu à Civita-Vechia avant le 15 pour y attendre ses ordres, auxquels il lui sera prescrit de se conformer exactement.

Afl. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 71. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6531. — VERGENNES A BERNIS.

A Compiègne, le 22 aoust 1774.

... J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, Monsieur, la copie d'une lettre que je viens de recevoir de M. Turgot.

Votre Éminence y verra les engagements pris par ce ministre pour faire charger à Civitta-Vechia les chandeliers et la croix destinées pour Madame Louise. Je présume que Votre Éminence fera ses dispositions en conséquence.

Afl. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 75 v^e. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6532. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 24 août 1774.

... Le Saint Père a été bien aise d'apprendre que vous étiez dans la disposition d'obtenir quelque grâce pour M. Lelio Falconieri, qui a prononcé devant Sa Sainteté l'oraison funèbre du feu Roi.

... Je fais chanter demain dans notre Église nationale, à la suite de la fête de Saint-Louis, un *Te Deum* solennel pour rendre grâces à Dieu de l'heureux avènement du Roi au trône !

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que, lorsque le Pape se sera rendu à Castelgadolfe, toutes les affaires seront

suspendues jusqu'à la Toussaint et que je profiterai de ce tems de vacance pour faire du mouvement et de l'exercice. Dans mes absences, l'abbé Deshaises², mon conclaviste et l'un de mes grands vicaires, qui remplit ici les fonctions de secrétaire d'ambassade, après en avoir rempli de plus importantes à Venise et à Versailles, aura l'honneur de vous informer de tout ce qui pourra mériter votre curiosité. Le feu Roi approuva, l'année passée, cet arrangement nécessaire à ma santé. L'abbé Deshaises est parfaitement au fait de toutes nos affaires à Rome et il jouit ici de l'estime universelle.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 82 v° et 84. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La fête de saint Louis fut en effet célébrée dans l'église des Français avec une pompe et un éclat extraordinaires. La grand'messe en musique fut célébrée pontificalement par le prélat Mattei, en présence du cardinal de Bernis, qui reçut les compliments du Sacré Collège, de la prélature et de la noblesse romaine.

2. Nicolas-Marie Deshaises, prêtre du diocèse de Paris, vicaire général d'Alby, premier secrétaire d'ambassade à Venise, puis à Rome sous le Cardinal de Bernis.

6538. — NATOIRE A TERRAY¹.

Rome, ce 24 aoust 1774.

Monseigneur, — Je vien de toucher les 1,000 écus romains à l'ordinaire de M. Cioia pour me mettre en état de soutenir les dépences et l'entretien de cette Académie, dont j'en rendray compte au troisième quartier de cette année courrente.

Nous avons, Mgr, un pensionnaire peintre, nommé Barthélemi, lequel fait tous les jours de très grands progres.

Les études qu'il me fait voir de tams en tems me le confirment. Les autres travaillent aussy avec beaucoup d'émulation; il y en a toujour quelqu'un dont la santé ne leurs permet pas de travailler avec la même assiduité que ceux qui se portent bien; les sculpteurs son occupé à des modèles destinés à enbelir une place à Montpellier, où il y a la statue de Louis XIV². Ils n'exécuterons ces ouvrages qu'après avoir terminé leurs pensions.

Je suis, avec un respectueux, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Après la chute du ministère d'Aiguillon, le comte Claude-Charles la Billarderie d'Angiviller remplaça l'abbé Terray en qualité de Directeur des Bâtiments du Roi; il entra en fonctions le 24 aout 1774.

2. La fameuse place du Peyrou, qui devait être décorée à la fin du XVIII^e siècle des statues de Duquesne et de Colbert par *Pajou*, de Condé et de Turenne par *Clodion*, et de d'Aguesseau et Lamoignon par *Pierre Julien* (voy. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1872, p. 387-391, et 1876, p. 400-405). Nous ignorons si ces statues, commandées par les États de Languedoc, furent exécutées et installées.

6534. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 31 aoust 1774.

... J'avois déjà indiqué, dans mes précédentes lettres, les présents que le Roi pouvoit envoyer au Pape en reconnaissance des magnifiques chandeliers que Sa Sainteté destine à Madame Louise. Sa Sainteté aime les livres de préférence à tout. Elle seroit flattée du portrait du Roi d'une grandeur ordinaire. Je crois que des tapis de la Savonnerie lui feroient plaisir, ainsi qu'un service de porcelaine pour sa maison de campagne; mais les plus belles éditions du Louvre, des recueils d'estampes et tout ce qui a rapport aux bibliothèques est toujours mieux accueilli du Pape que tout le reste; on peut joindre l'un et l'autre.

J'espère que vous obtiendrez quelque grâce pour le prélat Falconieri, dont vous avés présenté au Roi l'éloge funèbre. Le Pape s'intéresse particulièrement à lui.

... Tout le Sacré Collège, à l'exception des Cardinaux qui étoient malades, assista, le jour de Saint-Louis, au *Te Deum* que je fis chanter dans notre Église nationale pour l'avènement du Roi au trône. L'après-diner, le Pape y vint faire sa prière; j'eus l'honneur de le recevoir et de le remercier de s'être exposé à la chaleur un jour où sa santé paroisoit plus affaiblie qu'à l'ordinaire. Depuis trois jours, la phisionomie du Pape est revenue dans son état naturel. Je le trouvai très gai lundy dernier et il rit avec moi des propos ridicules qu'on a hazardés à Rome sur l'état de sa santé et de son humeur. Dieu veuille conserver un Souverain Pontife qui voudroit que l'Église catholique jouit d'une profonde paix et que la France dont il chérit l'appuy devînt heureuse et tranquile sous le règne d'un prince juste et ami de ses peuples.

... Vous trouverés dans un paquet séparé quatre exemplaires de l'oraison funèbre que l'abbé Borgia a prononcé à Saint-Jean-de-Latran par ordre du chapitre dont il est membre. Ce sujet mérite, par sa naissance et par ses talens, que le Roi lui accorde

dans la suite une des pensions dont Sa Majesté dispose sur l'abbaye de Clérac unie au chapitre de Saint-Jean-de-Latran. Il y a deux exemplaires pour le Roi et la Reine, un pour vous, Monsieur, et l'autre pour M. le grand aumônier.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 105 v°, 106 v° et 107. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6535. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 7 septembre 1774.

... Je ferai partir incessamment pour Civita-Vechia les huit caisses contenant les chandeliers et la croix divisée en deux parties, qui sont destinés à Madame Louise. Ces caisses seront remises au consul de France, avec ordre de les consigner à M. le chevalier de Clavières, commandant le chebeck *le Caméléon*, pour les transporter en France. J'ai écrit à cet officier et je lui ai donné à cet égard les éclaircissements dont il pouvoit avoir besoin. J'avois observé dans mes précédentes lettres que, pour éviter les trajets de terre et les accidents qui pouvoient endommager des ouvrages si bien travaillés, le mieux seroit de leur faire passer le détroit et de les transporter jusqu'au Hâvre, d'où l'on pourroit les faire arriver par la Seyne jusqu'à Saint-Denis. J'ignore si M. de Clavières a reçu quelque ordre ou quelque instruction à cet égard. Je me suis contenté d'informer cet officier de ma façon de penser à ce sujet et de lui envoyer une copie de la lettre de M. Turgot. Les huit caisses seront numérotées et mises à votre adresse.

Au reste, Monsieur, j'avois observé, dans mes précédentes lettres, qu'outre le présent que le Roi fera au Pape, il étoit nécessaire de distribuer une somme d'argent au sieur Campana¹, dépôsitaire des effets du Mont-de-Piété, qui a été chargé, de la part du Pape, de faire construire les caisses bien conditionnées des chandeliers et de la croix. Rien n'a été épargné à cet égard. Il a employé des dessinateurs, des sculpteurs et des orfèvres, en sorte qu'en le chargeant de récompenser tous ces ouvriers, je ne crois pas que je puisse lui offrir moins de trois cents sequins, qui font un peu plus de trois mille livres de notre monnoye. J'attends des ordres à cet égard.

Je n'ai pas été mécontent, lundy au soir, de la santé du Pape, quoiqu'il soit encore bien faible. Il se propose, malgré les cha-

leurs qui continuent toujours, d'assister jeudy prochain à la fonction qui se fait pour la Vierge dans l'église de la Porte-du-Peuple. Je crains que Sa Sainteté n'en soit incommodée. Elle projette, après le 15 de ce mois, d'aller respirer l'air de Castelgandolfe jusqu'à la fin d'octobre. Les affaires seront comme suspendues pendant ce tems-là. Si le Pape reprend des forces et de l'embonpoint, comme je le désire et l'espère, nous pourrons le conserver encor longtems; sans quoi, il y auroit à craindre une maladie de langueur qui ne pourroit avoir qu'une fin malheureuse et assés prompte. Au reste, le Pape, quoi que la méchanceté ait osé dire, n'a jamais eu l'esprit plus sain ni la tête plus nette. Il voit depuis huit jours ses ministres principaux et reçoit ceux des cours étrangères...

Atti. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 133. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. C'est, croyons-nous, le père du célèbre antiquaire romain, qui lui-même était directeur du Mont-de-Piété, où il dut engager ses propres collections.

6536. — NATOIRE A TERRAY.

Rome, ce 7 septembre 1774.

Monseigneur, — Dès que le s^r *Paris* sera de retour de son voyage de Naples, je luy apprendray que vous luy accordés la gratification qu'il désire. Il sera très sensible à cette nouvelle marque de vos bontés et fera tout ses effort à les mériter.

Le s^r *Huvé* n'est pas moin sencible, Mgr, de ce que vous voulez bien luy faire proffiter l'année de pension que laisse le s^r *Paris*. M. le Cardinal de Bernis est fort aise que ce jeune architecte ressente vos grâces, et moy de ce que vous avés voulu écouter mes représentations. Je seray d'autant plus réservé que je ne m'employeray que pour ceux qui les mériterons, comme j'ay toujour fait par le passé.

J'auray l'honneur de vous envoyer incessamment trois grandes académie peintes, deux du s^r *Barthelemi* et une du s^r *Suvé*, lesquelles m'ont paru avoir beaucoup de méritte.

Je suis, avec des sentiments, etc.

NATOIRE.

6537. — LE CHEVALIER DE CLAVIÈRES A VERGENNES.

A Rome, ce 13 septembre 1774.

Monseigneur, — Je receus, le 31 aoust, ordre de me rendre à Civita-Vechia, où je mouillay le 8 septembre au soir. Je pris la poste après avoir mis ordre à mon schebek et informay moi-même, le 9, Son Éminence le Cardinal de Bernis de mon arrivée. D'après les observations que j'eus l'honneur de luy faire relativement au transport du présent du Pape à Madame Louise, il a adopté le plan de le faire remonter le Rhosne jusqu'à Lyon, le faire passer à dos de mulet pour éviter les inconvénients du balotage jusqu'à Roane, où on l'embarqueroit sur la Loire et se rendroit par le canal de Briare à Saint-Denis. Cette voie a paru à Son Éminence la plus courte et la moins dispendieuse. Il m'a bien voulu charger du soin de le présenter à Madame Louise. Je vous prie d'avoir la bonté d'y joindre votre agrément. J'ay l'honneur de vous assurer, Monseigneur, que j'apporteray les soins les plus vigilants à l'escorter. Je vous informeray de mon arrivée à Toulon, où vous voudrés bien me faire parvenir vos ordres. J'écris par le même courrier à M. de Sartines, ministre de la Marine, pour lui demander les siens. Je comte mettre sous voille après-demain, ayant à mon bord toutes les caisses bien conditionnées. Le tems contraire sera le seul obstacle à ma diligence.

J'ai l'honneur, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 149. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6538. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 14 septembre 1774.

Le chebeck *le Caméléon*, Monsieur, que vous m'aviés fait l'honneur de m'annoncer, est arrivé jeudy dernier au port de Civita-Vecchia. M. le chevalier de Clavières, qui commande ce bâtiment, est venu à Rome, le lendemain vendredy, avec plusieurs officiers. Huit balots contenant les six chandeliers et la croix, en deux parties, dont le Pape fait présent à Madame Louise, ont été embarqués, le samedy suivant, sur une barque qui a dû les trans-

porter par le Tybre jusqu'au chebeck, sur lequel ils auront été transférés sans être mis à terre. Quatre officiers laissés par M. de Clavières sur le chebeck ont ordre de recevoir ce présent. Je vous avois marqué, Monsieur, que, pour ne pas exposer ces balots à des secousses violentes en les transportant par terre de Marseille à Paris, et pour éviter des frais considérables, j'étois d'avis de les faire conduire en droiture jusqu'au Hâvre, d'où on les feroit passer par la Seine à Saint-Denis. J'ai communiqué ce projet à M. le chevalier de Clavières qui m'a représenté les difficultés que comporte ce même plan et m'en a proposé un autre qui me semble en effet être d'autant meilleur qu'en épargnant beaucoup de dépenses et en évitant les risques de la mer dans une saison orageuse, il offre les mêmes sûretés. J'ai demandé à M. de Clavières son plan par écrit; j'en joins ici une copie¹. Je suis convenu avec lui qu'il exécuteroit ce projet. Il va retourner à son bord et se rendra directement à Toulon pour y désarmer.

Ces huit ballots sont, Monsieur, à votre adresse. Ils doivent néanmoins, suivant ce que nous avons déterminé, être débarqués à Saint-Denis. Ainsi, vous voudrés bien donner vos ordres pour qu'ils y soient remis à Madame Louise; vous en préviendrés, s'il vous plaît, cette princesse.

Chaque caisse que contient un ballot a deux serrures s'ouvrant avec deux clefs différentes, lesquelles seront mises dans une boëte aussi à votre adresse et vous seront envoyées par le courrier d'aujourd'hui avec la présente lettre; ces deux clefs sont communes aux huit caisses.

J'avois eu l'honneur, Monsieur, de vous marquer qu'il paroîtroit convenable de répandre trois cents sequins parmi les personnes principales et les ouvriers qui ont été employés à mettre ce présent dans le meilleur état pour le transport; mais, comme je scâis que le Pape a voulu qu'ils fussent tous payés par la Chambre, on peut s'en tenir à suivre ce qui a été pratiqué en pareilles occasions par la cour de Vienne et par l'électrice de Saxe; le sieur Campana, directeur du dépôt du Mont-de-Piété, lequel avoit été chargé de leur envoyer des présents du Saint Père, a reçu de leur part des tabatières d'or émaillées très belles (sans aucune pierrerie). Il me paroît convenable de lui faire un présent de même nature; si vous êtes de ce sentiment et que vous vouliés m'adresser une belle boëtte pour ledit sieur Campana, je la lui remettrai.

P.-S. — Les effets dont il est question dans cette lettre ont été embarqués dimanche dernier sur le chebeck du Roi, ainsi que le prouve le connoisement cy-joint que je reçois de M. de Joannis.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 174 et 175 v°. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir ci-dessous.

6539. — CONNOISSEMENT JOINT A LA LETTRE DE BERNIS,

du 14 septembre 1774.

Nous, enseigne des vaisseaux du Roy, embarqué sur le chebeck du Roy *le Caméléon*, commandé par M. le chevalier de Clavière, certifions avoir reçu du vice-consul de France huit balots : six en forme triangulaire, un en forme de croix et un en pain de sucre, embarqué, par ordre de Mgr le Cardinal de Bernis, à l'adresse de Monsieur le comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères à la cour.

A Civita-Veccchia, le 11 septembre 1774.

JOANNIS.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 146. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6540. — NOTE DU CHEVALIER DE CLAVIÈRES.

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de S. É. Mgr le Cardinal de Bernis le projet que je détaille ici, qui m'a paru le plus propre à remplir la mission dont il a la bonté de me charger.

J'ai objecté à S. É. que la saison déjà avancée rendroit la navigation de mon chebeck plus difficile d'ici au Hâvre; qu'obligé de prendre plus de précautions pour éviter les inconvénients qui pourroient résulter, vu la nature de ce bâtiment, si je venois à essuyer quelque coup de vent, ma navigation en deviendroit plus longue; qu'il faudroit d'ailleurs ramener ce chebeck au département de Toulon. Quoique cette augmentation de campagne me fût très avantageuse personnellement, elle deviendroit très dispendieuse au Roi; perdant de vue dez lors mes intérêts, j'ai proposé à S. É. de faire passer le présent destiné à Madame Louise par la voye du Rhône jusqu'à Lyon; qu'en le faisant

charger à dos de mulet de Lyon jusqu'à Roane, il ne courroit aucun risque du balotage; que de Roane on l'embarqueroit sur la Loire et se rendroit par le canal de Briare à Paris. Cette voyage m'a paru la plus courte et bien peu dispendieuse; prêt à exécuter toujours les ordres de S. E., si elle veut que je fasse voile pour le Havre.

Signé : LE CHEVALIER DE CLAVIÈRES.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 176. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6541. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 14 septembre 1774.

Il suffira, Monsieur, pour récompenser le zèle et l'attachement du prélat Falconieri, que je sois autorisé à lui annoncer, de la part du Roi, que, dans les occasions, S. M. se fera un plaisir de lui donner des marques essentielles de sa bienveillance et de sa protection.

Le Roi pourra se souvenir de M. Borgia, quand l'occasion se présentera de lui accorder une des pensions qui sont réservées à S. M. sur l'abbaye de Clérac, unie au chapitre de Saint-Jean-de-Latran, lors toutefois que les promesses anciennes faites à cet égard seront remplies.

Le Pape devoit partir le 12 pour Castelgandolfe. Il avoit été très fatigué de la fonction du 8 à la porte du Peuple. Malgré cela, il sortit le 9 à son ordinaire; mais il fut surpris, au retour de sa promenade, d'un frisson violent et d'une maladie qui fit craindre pour sa vie. La fièvre se déclara et fut assés forte toute la nuit, mais, moyennant une saignée et une crise de sueur, Sa Sainteté se trouve sans fièvre depuis dimanche au soir; il ne lui reste que de la foiblesse. Sa santé désormais exigera de grands ménagements; on ne sait pas encore quand Elle sera en état d'aller à la campagne. Les chaleurs qui continuent rendent les environs de Rome assés malsains. Le médecin du Pape a appellé en consultation le meilleur des médecins de Rome, qui est aussi le mien; cela me donne le moyen d'être instruit parfaitement de l'état du Souverain Pontife qui sera vivement touché de l'intérêt que le Roi prend à sa conservation...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 177 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6542. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 20 septembre 1774.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que l'état du Pape depuis dimanche soir est devenu fort critique. Il commence à s'enfler; la fièvre est revenue; on craint l'inflammation du bas-ventre; c'est pour cela qu'il fut saigné hier au soir. On peut craindre aussi l'hydropisie; les urines coulent avec difficulté. Cela me détermine à vous faire passer promptement, Monsieur, les éclaircissements que vous attendés de moi par rapport au futur conclave. Pour éviter tout éclat, si l'état du Pape n'empire pas, je ferai partir demain un courrier extraordinaire avec celui de la poste de France. Mon courrier, à quelques lieues de Rome, continueroit sa route en diligence. Si, au contraire, le Pape est plus mal, je ferai partir mon courrier dez aujourd'hui.

On vient de saigner de nouveau le Saint Père. Si la fièvre continue, le Pape, exténué comme il est, ne scauroit aller loin. Tous les souverains catholiques feront une grande perte, et, si j'ose parler de moi, je perdrai un ami bien respectable. Ma douleur ne m'empêche pas d'avoir tout le courage et la présence d'esprit qui me sont nécessaires dans ces circonstances. Il faut n'avoir pas peur pour entrer au conclave avec l'humeur de goutte et de rhumatisme auxquels je suis sujet dans la saison où nous entrons et dans une habitation aussi humide que celle du Vatican; mais rien ne m'arrêtera jamais quand il sera question du service de l'Église et du Roi. Si le Pape meurt, j'entrerai au conclave avec les Cardinaux romains, c'est-à-dire neuf jours après la mort du Souverain Pontife; il est important d'éclairer les premières intrigues...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 207. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6543. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 21 septembre 1774.

... Sa Sainteté reçut hier soir le viatique et fut saignée pour la quatrième fois. Elle est assés tranquile au moment que j'écris; sa

tête est entièrement libre, mais la fièvre est inflammatoire. Je fais déjà mes dispositions pour entrer dans peu au conclave.

... Un Pape théologien et ennemi des disputes, sans ambition, sans prétentions, guéri autant qu'il étoit possible des préjugés ultramontains, étoit un bienfait de la Providence. Plaise à Dieu qu'on puisse lui trouver un successeur qui soit dans les mêmes principes par rapport aux couronnes et plus versé que Clément XIV dans la science du gouvernement intérieur de l'État ecclésiastique. Je vous avoue franchement, Monsieur, que je ne vois pas un tel Pape parmi les membres actuels du Sacré Collège. Il faudra choisir parmi les meilleurs sujets, ou du moins éviter ceux qui sont le plus dangereux.

... Nous verrons, au cas que le Pape nous soit enlevé, si le parti des Jésuites, par stratagème, par surprise ou par force, fera évader du château Saint-Ange et des autres forteresses de l'État ecclésiastique l'ancien général Ricci et les ex-Jésuites dont les procès sont déjà instruits; ce coup seroit hardi et dangereux pour le Saint-Siège. L'Espagne surtout est plus intéressée qu'aucune autre cour à ce qu'une entreprise si imprudente ne soit pas tentée. J'ai déjà fait sentir au doyen du Sacré Collège combien il étoit essentiel, pour lui et pour la cour de Rome, qu'il rompit les intrigues de l'imprudence, de la passion et du fanatisme.

Je serai dans le conclave (si j'ai le malheur d'y assister) également attentif et conciliateur autant que je le pourrai des diverses fractions, sans affecter d'en jouer le rôle. Si Dieu conserve ma santé dans ce séjour incommodé et humide, je pourrai encore y rendre quelques services.

... L'ex-général Ricci a une tumeur au genou. On doit lui proposer les meilleurs médecins et les meilleurs chirurgiens.

On m'assure qu'à moins qu'il ne survienne ce soir quelque nouvel accident, le Pape peut encore vivre quelques jours et même guérir si on est à tems de prévenir l'inflammation du bas-ventre. Nos espérances sont plus foibles que nos craintes. C'est le Cardinal Malvazzi qui a annoncé hier au Pape qu'il étoit convenable et nécessaire qu'il reçût le viatique...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 263, 265 v°, 267 et 267 v°.
Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6544. — NOTE.

A Rome, ce 21 septembre 1774.

Au moment où le paquet pour la cour vient d'être envoyé à la poste, le Cardinal de Bernis apprend que le Pape a reçu l'extrême-onction ce soir, à sept heures, avec toute sa connaissance. On attend à tout moment la nouvelle de sa mort.

Ledit Cardinal croit devoir ajouter cette circonstance à la lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire aujourd'hui à M. le comte de Vergennes.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 262. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6545. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 21 septembre 1774.

Monsieur, — Je viens d'apprendre par les nouvelles publiques que le Roy vous a nommé Directeur et administrateur général de ses Bâtimens. En qualité de la place que j'occupe dans cette Académie, voulés-vous bien, M., recevoir mes hommages et toute l'étendue de mes sentimens.

Si j'avois l'honneur d'être connu de vous, M., ainsi que je le suis de M. le marquis de Marigny, je pourois me flatter de vos bontés. Peut-être que l'avenir me procurera cet avantage.

Dans cette espérance, j'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

P.S. — Le Pape est à toute extrémité; vous aurés appris sa maladie avant que cette lettre vous parvienne par le courier expédié dès hier de la part de M. le Cardinal de Bernis.

Archives nationales, O¹ 1941.

6546. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 22 septembre 1774.

Le Pape est mort, Monsieur, ce matin, après avoir reçu la veille l'extrême-onction avec toute sa connaissance. Son agonie a esté longue !...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 270. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Clément XIV (François-Laurent Ganganelli) était né le 31 octobre 1705; il était dans sa soixante-dixième année. L'affection d'artreuse dont le Pape était atteint avait gagné l'intérieur de la bouche et de la gorge; son déperissement extrême faisait d'ailleurs présager une fin prochaine. Son corps, quoique embaumé le 23, se décomposa rapidement, fut mis en bière le soir même et placé sur une estrade dans la chapelle du Saint-Sacrement; l'inhumation eut lieu le 27 septembre au soir.

6547. — VERGENNES A BERNIS.

A Versailles, le 27 septembre 1774.

... On ne peut rien ajouter aux précautions que V. É. a prises pour assurer l'expédition des caisses qui renferment la croix et les chandeliers destinés pour Madame Louise, et j'ai lieu de croire que M. de Sartine en aura pris de son côté pour les faire arriver à bon port à Saint-Denis. Le Roi vous a déjà autorisé, Monsieur, à pourvoir aux payemens des différents ouvriers qui ont été employés pour cet objet, et je ne puis que réitérer à cet égard à V. É. le contenu de mes précédentes lettres. La somme de trois cent sequins que vous destinés au sieur Campana paroît convenable, et S. M. en aprouve l'employ. Au surplus, Monsieur, je vais m'occuper des présents que le Roi se trouve dans le cas de faire au Saint Père; ils seront conformes aux indications que vous m'avés fait passer.

Nous continuons de faire des vœux pour la conservation du Pape. Il y concourra efficacement s'il peut avoir assés d'empire sur lui-même pour mépriser les propos des sots et des mal intentionnés...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 281. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6548. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 28 septembre 1774.

... Vous sçaurez dans peu, par le courrier dépêché à M. le Nonce, que le Pape mourut jeudy dernier, à huit heures du matin, ayant conservé la présence d'esprit jusqu'au dernier moment. Son corps fut transporté la nuit du samedy au dimanche dans une litière, selon l'usage, à la chapelle Sixtine au Vatican. Le peuple a témoigné une assés grande indifférence sur cet événement; il accuse les entours de Clément XIV de l'avoir trompé;

mais il rend justice aux intentions de ce Pontife. A l'égard de la plus grande partie des Cardinaux qui n'étoient guère consultés et de la noblesse romaine qui étoit attachée aux Jésuites, on peut dire que les uns et les autres ont témoigné une joie peu décente et une haine injuste et trop violente. Les satyres qui innondent le public dans de pareilles circonstances sont ici plus cruelles et plus atroces qu'ailleurs, parce que le fanatisme à Rome est porté dans ce moment au dernier degré. Le genre de la maladie du Pape et surtout les circonstances de sa mort font croire communément qu'elle n'a pas été naturelle. On n'a pu l'exposer à visage découvert, selon l'usage immémorial, parce que dans un instant son corps est tombé en lambeau. Les médecins qui ont assisté à l'ouverture du cadavre s'expliquent avec prudence et les chirurgiens avec moins de circonspection. Il vaut mieux croire à la relation des premiers que de chercher à éclaircir une vérité trop affligeante et qu'il seroit peut-être fâcheux de découvrir.

Le prélat Buonamici, l'un des secrétaires des brevets aux princes, a été chargé par le Sacré Collège de faire l'oraison funèbre de ce malheureux Pontife, et le Cardinal Charles Rezzonico¹, camerlingue (au refus du Cardinal Marefoschi², première créature de Clément XIV), a été nommé par la Congrégation pour veiller aux inscriptions qu'il est d'usage de mettre aux catafalques des Papes; on peut être assuré d'avance que la suppression des Jésuites n'entrera pas dans l'éloge du dernier Pontife...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 283. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Carlo Rezzonico, Vénitien, né en 1724, mort en 1799. Évêque de Porto et camerlingue, il avait été créé Cardinal, en 1758, par Clément XIII.

2. Mario Marefoschi, né à Macerata en 1714, mort en 1780, Cardinal depuis 1770.

6549. — NOUVELLES DE ROME.

Du 28 septembre 1774.

... L'on a dit ces jours-cy que le général Ricci étoit dangereusement malade. Peut-être que la tumeur que l'on sciait qu'il a au genou a donné lieu à ce bruit. L'on prétend que, lorsque toutes les cloches sonnèrent pour annoncer la mort du Pape, il demanda ce que c'étoit, mais qu'on refusa de le lui dire; il doit le savoir maintenant, ainsi que les autres prisonniers ses confrères.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 868, fol. 290. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6550. — COPIE ET TRADUCTION DU BILLET QUE M. LE CARDINAL REZZONICO, CAMERLINGUE, A ÉCRIT EN RÉPONSE A M. LE CARDINAL DE BERNIS.

Di casa, 2 ottobre 1774.

Il Card^l Camerlengo, il quale non aveva una precisa notizia della figura rappresentata nel Catafalco avanti al Papa, allusiva alla restituzione di Avignone e di Benevento, subito ricevuto il pregiatissimo foglio di V^{ra} Em^{za} giuntogli unitamente ai biglietti del Sig^r Ministro di Spagna, e del Sig^r Card^{le} Orsini, a dato ordine che in detta figura si cancelli tutto ciò che può indicare la Regia dignità, e la Real Casa di Bourbon. Si dà dunque l'onore di porgere la notizia all' Em^{za} V^{ra}, baciandole insieme umilissimamente le mani.

Aggiunge lo scrivente di aver dato similmente ordine alla Calcographia, che non escano stampe del catafalco se non colla Correzione di cui si tratta, e di nuovo rispettosamente si rassegna.

De l'hôtel, ce 2 octobre 1774.

Le Cardinal Camerlingue, qui n'avoit pas une connoissance précise de la figure représentée devant le Pape au catafalque, allusive à la restitution d'Avignon et de Bénévent, aussitôt qu'il a reçu le billet très estimable de Votre Éminence, lequel lui est parvenu en même tems que les billets de M. le Ministre d'Espagne et de M. le Cardinal Orsini, a ordonné qu'on effacât de ladite figure tout ce qui pouvoit indiquer la royauté et la maison royale de Bourbon. Il a donc l'honneur d'en informer promptement Votre Éminence, dont il baise en même tems les mains très humblement.

Le Cardinal qui écrit ajoute qu'il a aussi donné l'ordre à la Calcographie qu'il n'en sortît aucune estampe gravée du catafalque sans la correction dont il s'agit, et il renouvelle son respect à Votre Éminence.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 8. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6551. — VERGENNES A BERNIS.

Versailles, le 3 octobre 1774.

... Vous aurez vu par ma précédente lettre, Monsieur, les

démarches que le roi m'a autorisé de faire en faveur de M. Falconieri. Je serai exact à vous informer de la grâce que S. M. aura accordée à ce prélat.

... J'ai reçu la lettre avec laquelle vous m'avez adressé, Monsieur, la note de M. le chevalier de Clavières sur la route par laquelle on pourra faire arriver à Saint-Denis la croix et les chandeliers d'argent...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 9 et v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6552. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 4 octobre 1774.

... Vous verrés par le billet cy-joint¹ que, de concert avec les ministres d'Espagne et de Naples, j'écrivis l'autre jour au Cardinal Camerlingue chargé de veiller à la construction du catafalque du Pape défunt. Il y a lieu de croire que, s'il y a eu quelque malice dans le tableau en bas-relief qui représente la restitution d'Avignon et de Bénévent, le Cardinal Charles Rezzonico n'y est entré pour rien. Il a fait exécuter sur-le-champ tout ce qu'il m'avoit promis par sa réponse, en sorte que les Romains et les étrangers ont été témoins de la satisfaction qui a été donnée aux ministres des trois cours...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 15 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir ci-après, n° 6553.

6553. — MÉMOIRE DE BERNIS AU CARDINAL REZZONICO, CAMERLINGUE¹.

Le Cardinal de Bernis vient d'apprendre de diverses personnes que, dans le bas-relief du mausolée du Pape défunt, un prince, couvert d'un manteau royal semé de fleurs de lis, étoit représenté à genoux devant le Souverain Pontife, dans une attitude qui paroît ne pas convenir, ni à la manière dont se sont faites les restitutions d'Avignon et de Bénévent, ni à la dignité de l'auguste maison de Bourbon, représentée par l'emblème d'un Roi qui semble demander pardon plustôt que d'annoncer la paix. Ledit Cardinal attend de l'équité, comme de la prudence et des lumières

de Votre Éminence, qu'elle ordonnera sur-le-champ que tous les attributs de la royauté soient effacés dans le tableau qui représente la restitution d'Avignon et de Bénévent, afin d'éviter toute interprétation offensive des cours de la maison de Bourbon, et qu'elle ordonnera pareillement que, dans les estampes gravées qui pourront être faites du catafalque, lesdits attributs et le manteau royal ne soient nullement représentés. Le Cardinal de Bernis attend de Votre Éminence une réponse positive et prompte, et l'assure de son attachement et de son respect.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 7. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joint à la dépêche du Cardinal de Bernis du 4 octobre 1774.

6554. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 12 octobre 1774.

... Il n'est plus question du présent qui devoit être fait au Pape; il s'agira seulement de m'envoyer une belle boëte pour le sieur Campana, custode du Mont-de-Piété...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 159. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6555. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 12 octobre 1774.

... Je ne scais si le chebek, qui porte la croix et les chandeliers d'argent que Clément XIV avoit destiné pour Madame Louise, sera arrivé en Provence. Il avoit été obligé de relâcher sur la côte de Toscane.

... J'ai l'honneur de vous remercier, Monsieur, d'avoir proposé au Roi une pension pour le prélat Falconieri, auquel le dernier Pape s'intéressoit beaucoup; cette grâce tiendra la place du présent que Sa Majesté destinoit à Clément XIV. Je vous prie de presser un peu M. le Cardinal de la Roche-Aymon sur la pension dont il s'agit...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 61 et 62. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6556. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 12 octobre 1774.

Monsieur, — Je viens de toucher mille écus à l'ordinaire de M. Cioia, ce 11 octobre, pour me mettre en état de satisfaire aux dépences de cette Académie, laquelle somme j'en rendray compte dans le quatrième quartier de cette année. J'auray l'honneur de vous envoyer incessamment celui du troisième quartier que nous venons de finir.

Les s^{rs} *Paris*, architecte, et *Barthélémi*, peintre, viennent de partir de la pension. Se sont tous deux de très bons sujets qui ont travaillé avec beaucoup de succès; au premier, il y a été accordé une gratification de 56 écus romains, qui est la même somme que l'on a coutume de donner quand ils partent pour s'en retourner en France. Le s^r *Paris* ayant été obligé de partir de la pension avant son tems, puisqu'il avoit encore un an de tems, cette dernière année a été accordée au s^r *Huvé*, architecte, qui a du talan et travaille beaucoup.

Les trois sculpteurs viennent de faire chacun deux modelles pour l'embellissement d'une place dans la ville de Montpellier, où il y a au milieu la statue équestre de Louis XIII. On compte qu'il y aura douze morceaux qui représenteront des hommes illustre, lequels régnoint du tems de ce monarque. Les État du Languedoc, en voyant les modelles, choisiront les artistes qui s'y seront distingués en forme de concours.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6557. — NOUVELLES DE ROME.

Du 12 octobre 1774.

On avoit vu d'abord, au catafalque de Clément XIV, que le tableau exprimant la restitution du Comtat-Venaissin et du duché de Bénévent représentoit une femme à genoux aux pieds du trône papal, laquelle avoit une couronne royale et un manteau semé de fleurs de lys; mais on s'apperçut le premier jour qu'on fit l'ab-

soute à ce catafalque que cette figure n'étoit plus comme auparavant et qu'on y avoit effacé la couronne royale, ainsi que les fleurs de lys du manteau. On croit sçavoir que ce changement s'est opéré d'après de vives représentations des ministres des cours de la maison de Bourbon résidents ici, et l'on peut dire en même tems qu'il n'ajoute pas peu à leur considération.

... L'on assure que le Sacré Collège a ordonné qu'il fût fait en faveur des plus proches parents du Pape défunt un inventaire exact de tous les effets appartenans à la succession de ce Pontife. L'on ajoute même qu'on a déjà trouvé dans l'appartement qu'il occupoit au couvent dit des Saints-Apôtres, lorsqu'il étoit cardinal, 538 patentes de lieux de mont (chaque lieu de mont vaut environ 120 écus romains), 1,500 écus en papier monnoye, quantité de beaux tableaux, 3,000 écus en différentes espèces d'argent, quatre caisses de tabac d'Espagne, une très grande quantité de porcelaine, 30 chasubles richement travaillées, beaucoup de linge encore en rouleaux et un beau saphir entouré de gros brillants, les 1,500 écus comprenant plusieurs cédules (papier monnoye), quelques centaines de sequins et autant de médailles en or et en argent. On ne sçait point encore ce qui a été trouvé dans l'appartement que Clément XIV occupoit au palais de Monte-Cavallo...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 57. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6558. — D'ANGIVILLER A TURGOT.

Le 13 octobre 1774.

Monsieur, — Le s^r *Regnard*¹, que vous voulez bien honorer de votre protection, étant envoyé par le Roy à l'Académie de France établie à Rome, doit y trouver tous les secours qu'il peut désirer pour y perfectionner ses dispositions.

L'intérêt néanmoins que vous prenez à ce jeune artiste me fera regarder ses progrès et sa conduite d'un œil plus attentif; je le recommanderai au Directeur de l'Académie, afin qu'il lui procure les petits agréments de surérogation qui pourront être en son pouvoir et qu'il donne une attention particulière à ses études; s'il remplit ce que vous attendez de lui, il me sera possible, à la fin

du temps de son séjour à Rome, de lui accorder quelques nouveaux secours pour son talent.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Premier prix d'architecture de 1773.

6559. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Le 13 octobre 1774.

M. le Contrôleur général, Monsieur, m'ayant témoigné prendre beaucoup d'intérêt au s^r *Regnard*, qui est l'architecte qui doit aller à Rome cette année occuper une place de pensionnaire à l'Académie, je ne puis rien faire de plus en sa faveur que de vous le recommander particulièrement, afin que vous ayiez l'œil à ses études et que vous lui donniés les conseils propres à les rendre plus fructueuses. Je serai charmé d'être à portée d'en rendre un compte satisfaisant à M. le Contrôleur général et de le voir, par son assiduité à cultiver ses dispositions, dans le cas de mériter quelques-unes des grâces extraordinaires qui s'accordent aux jeunes artistes entretenus par le Roi dans son Académie.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6560. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Du 16 octobre 1774.

M. l'abbé de Montauban, Monsieur, et M. l'abbé de Montagnac^t, aumônier du Roy, étant sur le point de partir pour Rome, ont désiré que je leur donnasse une lettre pour vous, espérant par votre moyen voir mieux les beautés de cette capitale. Je ne puis, en effet, les mieux adresser qu'à vous pour les mettre à portée de satisfaire complètement leur curiosité. Je vous serai très obligé de toutes les honnêtétés que vous leur ferés et de tous les agréments que vous leur procurerés pendant leur séjour en cette ville.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1125, fol. 279.

= 1. L'abbé François de Gain de Montagnac, l'un des huit aumôniers par quartier du Roi.

6561. — D'ANGIVILLER A M^{me} DE MONTAUBAN.

Du 16 octobre 1774.

J'ai l'honneur, Madame, de vous envoyer la lettre que vous avés désirée pour M. l'abbé de Montauban et M. l'abbé de Montagnac. Adressés à M. *Natoire*, Directeur de l'Académie de France à Rome, ils ne peuvent manquer d'être à portée de bien voir les beautés de cette capitale, et je suis très flatté de leur en procurer facilement les moyens.

Je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1125, fol. 280.

6562. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Du 16 octobre 1774.

Monseigneur, — Ce que Votre Éminence me fait l'honneur de me marquer au sujet de ma nomination à la place de Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté est trop obligeant et trop flateur pour ne pas exciter vivement ma reconnoissance. Je la prie d'en agréer mes humbles remercimens. J'ai toujours été convaincu que, si les arts fleurissent en France plus qu'en aucune autre partie de l'Europe, c'est un effet de l'établissement de l'Académie de France à Rome. A ce titre, elle ne peut manquer de tenir dans mon esprit le rang qu'elle mérite parmi les différents objets confiés à mes soins. Il y a longtems que je connois M. *Natoire* comme un des premiers peintres dont s'illustre l'École françoise et les soins qu'il se donne dans la place que le Roy lui a confiée. Il ne doit point douter de ma manière de penser à son égard et de mes dispositions à l'obliger en tout ce qui sera en mon pouvoir.

Je suis, avec respect, Monseigneur, etc.

Archives nationales, O¹ 1125, fol. 286.

6563. — VERGENNES A BERNIS.

A Fontainebleau, le 17 octobre 1774.

... Le détail que vous faites, Monsieur, sur les circonstances de la mort du Pape et sur les effets qu'elle a produits parmi les

Cardinaux et la noblesse romaine sont aussi étonnantes qu'ils sont affligeants. Quant à nous, nous regrettons sincèrement un pontife qui joignoit à une piété solide et éclairée un esprit de justice et de paix qui a maintenu la tranquilité de l'Église, et nous désirons fort que son successeur marche sur ses traces...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 74. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6564. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 19 octobre 1774.

J'espère que M. le Cardinal de la Roche-Aymon¹ n'oubliera pas les démarches que le Roi vous a autorisé de faire en faveur du prélat Falconieri.

... M. le chevalier de Clavières m'écrit de Toulon qu'il va se rendre à Marseille et qu'il fera embarquer sur le Rhône la croix et les chandeliers d'argent qu'il accompagnera jusqu'à Saint-Denis...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 83 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Charles-Antoine de la Roche-Aymon, né le 17 février 1692, mort le 27 octobre 1777. Coadjuteur au siège de Limoges, évêque *in partibus* de Sarepta (1725), évêque de Tarbes (1729), archevêque de Toulouse (1740), de Narbonne (1752) et de Reims (1762), grand aumônier de France (1760). Il avait été nommé, en 1771, ministre de la feuille des bénéfices et créé Cardinal.

6565. — NOUVELLES DE ROME.

Du 19 octobre 1774.

Le Cardinal de Bernis, ministre de Sa Majesté Très Chrétienne en cette cour, reçut dernièrement, par le retour d'un courrier extraordinaire qu'il avoit dépêché à Versailles, le brevet de protecteur des églises de France.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 85 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6566. — VERGENNES A BERNIS.

A Fontainebleau, le 24 octobre 1774.

... Le Roi a fort approuvé la démarche que V. É. a faite auprès

du Cardinal camerlingue relativement au tableau en bas-relief qu'on avoit eu l'imprudence de mettre au catafalque du défunt Pape, et le Roi sait gré à cette Éminence de l'empressement avec lequel il s'est rendu à vos représentations à cet égard...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 117 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6567. — VERGENNES A BERNIS.

A Fontainebleau, le 31 octobre 1774.

... Le chebek chargé du présent pour Madame Louise est heureusement arrivé à Toulon; mais je n'ai point de nouvelles s'il a passé les embouchures du Rhône. Le chevalier de Clavières s'est chargé de conduire le présent jusqu'à Saint-Denis. Je ferai passer incessamment à V. É. une tabatière d'or pour le sieur Campana; mais elle ne lui sera remise qu'au cas que V. É. n'ait pas payé cet artiste d'après l'autorisation que je lui en avois fait passer.

Je vais renouveler à M. le Cardinal de la Roche-Aymon la demande d'une pension en faveur de M. le prélat Falconieri...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 145. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6568. — D'ANGIVILLER A L'ARCHEVÈQUE DE NARBONNE.

Le 31 octobre 1774.

Une lettre que je viens de recevoir de Rome m'a suggéré quelques idées que j'ai cru devoir vous communiquer; suivant cette lettre, qui est de M. *Natoire*, les trois sculpteurs pensionnaires du Roy ont été chargés de faire des modèles pour la décoration d'une place à Montpellier, et les États du Languedoc, sur le vû de ces modèles, se détermineront en faveur des artistes qui auront le mieux réussi.

Je serai, Monseigneur, toujours charmé des occasions heureuses qui se présenteront pour nos jeunes gens d'exercer leurs talens en entrant dans la carrière; mais ne vous sembleroit-il pas plus naturel que, lorsqu'une province forme le projet de quelques embellissemens, elle s'addressât à quelques artistes déjà distingués, tels qu'en fournit l'Académie; car, enfin, les pensionnaires entretenus par le Roy à Rome sont, à la vérité, de

jeunes artistes en qui l'on a reconnu d'heureuses dispositions, mais ce ne sont point encore des hommes formés, et il n'arrive même pas toujours qu'ils parviennent à l'Académie. Les employer pour des monuments durables, comme la décoration d'une place, c'est s'exposer à n'avoir que des ouvrages foibles et qui n'attesteront pas aux étrangers le mérite national dans les arts.

Je sens que c'est peut-être la dépense que l'on craint; de jeunes artistes qui débutent se contentent de peu, tandis que les artistes qui ont déjà un nom mettent un haut prix à leurs ouvrages, j'en conviens; mais un morceau foible ou mauvais est toujours fort au-dessous de son prix, quelque bas qu'il soit, au lieu que ceux des grands maîtres, quoique payés chèrement, sont toujours au-dessus de ce qu'ils ont coûté.

Telles sont, Monseigneur, les réflexions que mon amour pour les arts m'a inspirées et que j'ai l'honneur de vous communiquer; je les soumets, du reste, entièrement à vos lumières et m'en remets entièrement à vous pour ce que vous croirez convenable de faire.

Archives nationales, O^r 1941.

6569. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 9 novembre 1774.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer l'état de dépence pour l'entretien de l'Académie pendant le troisième quartier de l'année courrente, bien détaillé et circonstancié. Il y a longtems, Monsieur, que je suis en avance pour l'Académie; mes prédécesseurs tiroient, de leur tems, du banquier, lorsqu'il recevoient des fonds, deux milles écus romains, et je les ay touché aussy dans les premières années de ma régie, et cette somme suffisoit pour acquitter les honnoriaux du Directeur. Depuis bien des années que les tems sont devenu plus difficile, je n'ay plus reçu que mille écus par chaque fois, et j'ay toujour mis ce qu'il me revenoit pour suppléer aux besoins de l'Académie, au moyen duquel je n'ay aucun fruit d'une place que j'occupe depuis vingt-quatre ans, et je puis vous assurer en outre, Monsieur, que j'y ay employé une somme que j'apportay avec moy lorsque je vins remplir cette place; vous voulés bien me permettre ce détail.

M. le marquis de Marigny me fit espérer que d'orénavant les choses prendroient un autre arrangement et que je ne me trouvereois plus dans le même cas. J'espère de vos bontés que vous vou-

drés bien avoir égar à la situation où je me trouve, affin de me procurer le moyen de ne plus grossir mes avances, puis que, dans ce dernier quartier, elles vont à 11,321 écus romains. Ma reconnoissance égallera le profond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le régisseur des comptes de l'Académie, ayant été malade près d'un moi, est la cause que j'ay tardé à vous envoyer ce troisième quartier.

Quand le sieur *Regnard*, pensionnaire, sera arrivé, je ne manqueray pas, Monsieur, de lui faire sentir l'effet de votre protection.

Archives nationales, O¹ 1941.

6570. — LE CARDINAL DE LA ROCHE-AYMON A VERGENNES.

Paris, le 9 novembre 1774.

Je ne manquerai point, Monsieur, de remettre sous les yeux du Roy la demande de quelque grâce ecclésiastique pour le prélat Falconieri qui a prononcé à Rome l'oraison funèbre du feu Roy ; mais c'est le seul engagement que je puisse prendre en ce moment-ci, eu égard au grand nombre de sujets que Sa Majesté a à récompenser...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 186. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6571. — NOUVELLES DE ROME.

Du 23 novembre 1774.

... Ces jours passez, le Sacré Collège a fait brûler par la main du bourreau toutes les infamies sous le nom de *Satyres*, et notamment une comédie en trois actes intitulé : *le Conclave de 1774*, qui ont parû ici depuis la mort de Clément XIV. Le gouvernement offre, dit-on, de donner 500 écus romains à celui qui découvrira l'auteur de cette comédie. En attendant, plusieurs personnes soupçonnées d'en avoir répandu des copies dans le public ont été mises en prison. Ces actes de sévérité, joints à un édit très rigoureux à ce sujet, impriment assés de crainte pour croire que de longtems les faiseurs de satyres ne s'y exerceront pas.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 243. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6572. — ACTE DE DÉCÈS DE PIERRE DE L'ESTACHE,
ancien directeur de l'Académie de France à Rome.

28 novembre 1774. — « Illustrissimus Dominus Petrus *Les-taches*, filius bonæ memoriæ Simonis ex civitate Parisiensi, maritus Dominæ Magdelenæ Benigni, hujus Regiæ Ecclesiæ Sancti Ludovici¹ Administrator et Rector, ætatis suæ anno circiter 86, in Palatio S. Ludovici, in communione sanctæ matris Ecclesiæ, animam Deo reddidit confessus, sanctissimoque viatico refectus, ac sacri olei unctione roboratus, cuius corpus, die sequenti, cum solemni pompa, de nocte ad ecclesiam delatum, post solemnes peractas exequias, die 30 ejusdem, sepultum fuit in sepulchro administratorum. »

Registre de Saint-Louis-des-Français à Rome, publié par M. Eugène Müntz dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. IV, 1876, p. 380.

= 1. Josephus Aymonin, *Par. Sancti Ludovici Nationis Gallicæ.*

6573. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 7 décembre 1774.

Monsieur, — Le dernier du moy passé sont arrivés les trois pensionnaires nouveaux : les s^{rs} *Le Monier*, peintre ; *Reignard*, architecte, et *Segla*, sculpteur. Il n'y avoit que deux place vacante pour faire le nombre des douze, qui est la règle ordinaire ; ils se trouveront donc actuellement treize. J'auray l'honneur de vous envoyer incessament la nottes des élèves avec la datte de leurs arrivées, ce qui donne à connoître le tems de leurs pension, et cela s'envoye tous les ans. Je vois avec plaisir que tous ont des talens et qu'ils travaillent avec émulation ; le s^r *Reignard* dénote méritter l'intérest que l'on prend pour son avancement.

Le palais du Pape étant libre présentement, à cause du conclave, j'ay procuré à deux pensionnaires, *Vincent* et *Jombert*, de copier deux beaux tableaux dans cette gallerie : l'un est du *Gouarchin* et l'autre d'*André Sacchy*¹ ; cela ne peut que leurs être très utile pour leurs avancements.

J'ay l'honneur d'être, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. Chacun de ces peintres est représenté dans la galerie du Vatican par

deux tableaux importants : le *Guerchin*, par l'*Incrédulité de saint Thomas* et une *Madeleine repentante*; André *Sacchi*, par la *Messe de saint Grégoire et Saint Romuald entouré de ses moines*.

6574. — NOUVELLES DE ROME.

Du 7 décembre 1774.

... Il paroît, dit-on, une médaille représentant d'un côté Clément XIV et de l'autre le Sauveur avec saint Pierre et saint Paul. Le Sauveur paroît chasser les Jésuites; à l'entour de ce revers on lit : « *Discedite a me omnes, nunquam novi vos.* »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 287 v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6575. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 14 décembre 1774.

Monsieur, — Vous voulés bien m'admettre au nombre de ceux qui vous sont étroitement attachés, qui ont l'honneur à cette nouvelle année de vous présenter leurs vœux et leurs hommages. Aggrésés les miens, M., et, quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu de vous assés particulièrement, je ne cesseray de les offrir au Seigneur pour votre prospérité et la conservation de vos jours.

C'est dans ces sentiments, dont je ne me départiray jamais, que j'ay l'honneur de vous assurer de mon inviolable et respectueux attachement avec lequel je suis, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6576. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.^{*}

Rome, ce 21 décembre 1774.

Monsieur, — J'ay touché, le vingt de ce courrent, de M. Cioya, 1,000 écus romains pour acquitter les dépences de ce dernier quartier de l'année, qui est toujour celuy qui porte plus de dépence, attendu que l'on paye les mémoires de tous ceux qui ont travaillé au besoin de l'Académie, lesquels 1,000 écus j'en rendray compte dans l'état de dépence que j'auray l'honneur de vous envoyer au commencement de la nouvelle année.

Le s^r *Lemonier*, peintre, un des derniers pensionnaires, se

trouve avoir un jeune homme qui étudie la peinture et qui est protégé et soutenu de M. le duc de Noailles. Ce pensionnaire, en me donnant une lettre de ce seigneur de recommandation, ledit pensionnaire m'a demandé la permission qu'il pu loger avec luy. Je ne voudrois point qu'en accordant ces sortes de grâces, toujour avec votre agrément, les pensionnaires vinssent en abuser par la suite, ce qui causeroit beaucoup d'embaras, surtout étant couché dans la même chambre. J'ay dit que j'aurois l'honneur de vous en écrire; mais il conviendrois mieux que ce jeune homme attendit qu'il y eût une chambre vacante de celles que Monsieur le Directeur général accorde quelques fois à ceux qui luy sont recommandés. C'est ce que j'ay veu pratiquer, dès que le Directeur luy annonce quelques chambre vacante.

Je suis, avec tout le respect possible, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6577. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 21 décembre 1774.

... Je vous fais, Monsieur, des remerciements bien sincères de la bonté que vous avés eu d'écrire à M. le Cardinal de la Roche-Aymon pour le jeune prélat Falconieri et pour M. l'abbé Deshaises, dont les services, le zèle et la conduite méritent les grâces du Roi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 324. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6578. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Versailles, le 24 décembre 1774.

Je reçois, M., la lettre par laquelle vous m'instruisez de l'arrivée des trois nouveaux pensionnaires, les s^{rs} *Lemonnier, Segla et Regnard*. Il est vrai que, par un arrangement presque nécessaire pour cette année, il y aura treize pensionnaires; cela n'est d'ailleurs pas sans exemple; mais, comme l'année prochaine quatre ou cinq pensionnaires doivent à la fois sortir de l'Académie, il sera facile de rétablir l'ordre accoutumé.

Je suis charmé du compte que vous me rendez des dispositions

et du zèle de tous vos pensionnaires. Vous ne scauriez trop leur inculquer cette vérité que, de l'employ qu'ils feront de leur temps pendant leur séjour à Rome, dépend le succès auquel ils peuvent aspirer pour le reste de leur vie dans la carrière des arts.

Il avoit été accordé, les années précédentes et celle-ci, plusieurs permissions à de jeunes artistes que leur zèle avoit conduit à Rome d'y occuper des chambres à l'Académie. J'aurois besoin de scavoir combien il y en a de vacantes. .

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6579. — VERGENNES A BERNIS.

Versailles, le 27 décembre 1774.

... Nous ne sommes pas étonnés de voir les feuilles publiques remplies de satyres et de méchanceté relativement au conclave; mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de le mander à V. É., de pareilles sottises ne méritent que le mépris; ce seroit les accréditer que de paroître s'en affecter...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 869, fol. 339 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6580. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Le 2 janvier 1775.

Je suis extrêmement sensible, Monsieur, aux vœux que vous prenez la peine de faire pour moy et aux marques d'attentions que vous me donnés à l'occasion du renouvellement d'année. Vous ne devez pas douter du plaisir que j'auray à vous donner des preuves de la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6581. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Versailles, le 13 janvier 1775.

Vous avez eu raison, M., de me faire l'observation que contient votre lettre du 21 décembre concernant le jeune homme que le s^r *Lemonnier* a logé avec lui à l'Académie; cela n'est point dans l'ordre, et, quoi que je sois très disposé à obliger en tout ce qui

se pourra un protégé de M. le duc de Noailles, il y auroit des inconveniens à ce que un pensionnaire partageât son logement avec qui il voudroit; ce seroit un moyen de faire participer aux grâces du Roy des sujets qui ne les auroient pas mérité et diminuer par là ce que ces grâces ont de précieux pour ceux qui les ont obtenues.

Vous ferez part en conséquence de mes intentions au s^r *Lemonnier*; quant à la chambre que vous me marqués que je pourrois donner à ce jeune homme lorsqu'il y en aura de vacante, je pense aussi que ce genre de grâce est à résérer pour ceux qui, ayant gagné des seconds prix ou ayant montré des dispositions particulières, ont entrepris à leurs frais le voyage de Rome. Il y a d'ailleurs au moment actuel un architecte qui a gagné le premier prix l'année dernière et qui se propose de partir incessamment pour Rome sans attendre que la place qu'il doit remplir à la fin de cette année soit vacante. Il est plus naturel et plus équitable de lui accorder jusqu'à ce moment une des chambres de surnuméraires, et l'on m'observe qu'il doit y en avoir une vacante ou prête à vacquer par le départ du s^r *Maulgué*, à qui M. l'abbé Terray accorda l'année dernière une chambre pour le restant de 1774. Quant au jeune homme dont il s'agit, s'il a des dispositions particulières qui puissent motiver quelque encouragement de la part du Roy, je verray, d'après le compte que vous m'en rendrez, ce qu'il y aura moyen de faire en sa faveur.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6582. — NATURE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 18 janvier 1775.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépences de l'Académie du dernier quartier de 1774, avec l'état actuel des pensionnaires qui existent à l'Académie dans cette année 1775, comme vous me l'avez demandé. Tous les logements dans l'Académie sont actuellement remply.

Je recevois ordinairement les arrettés des quartiers à mesure que je les envoyoyois; en voilà plusieurs dont je n'ay rien reçu. Si vous voulés bien avoir la bonté, Monsieur, d'ans ordonner l'exécution, je vous en seray très obligé.

Je me flatte aussy que vous voudrés bien avoir égard à la situation où je me trouve pour toutes les avances où je suis avec l'Académie; c'est tout le bien que j'ay depuis vingt-cinq ans que je suis chargé de cette direction, dont je me trouve dénué d'aucun fruit, ce qui me met fort à l'étroit et m'enpeche de subvenir à mes affaires depuis un tems très considérable.

Je tâcheray de m'ériter tout ce que vous voudrés bien faire pour moy en vous renouvelent de plus en plus le proffond respect avec lequel je suis, M., votre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.**6583. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.**

Rome, ce 25 janvier 1775.

Monsieur, — Les connoissances et le goût décidé que vous avés pour les arts, les avantages que ressent notre Académie de vous avoir pour chef doivent ranimer l'émulation de nos jeunes artistes à se distinguer chacun dans leurs talents.

Ce même motif m'a fait entreprendre, à certains momens de loisir, un dessin coloré que je prend la liberté de vous présenter, heureux s'il peut vous plaire. Aggréez-le, Monsieur, comme une foible marque de mon zèle, de mon parfait dévouement et de mon profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, M., votre, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Je ne fait pas difficulté de me servir de la voye de la poste, ainsy que j'en usois avec M. le marquis de Marigny.

Archives nationales, O¹ 1941.**6584. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.**

Paris, le 19 février 1775.

Le dessin coloré, Monsieur, que vous avez bien voulu m'addresser le 25 du mois dernier, m'est parvenu par la poste heureusement et en bon état. Je vous en fais bien des remercimens.

Je désirois fort posséder un morceau d'un des plus grands dessinateurs de l'école françoise, et vous avés bien agréablement satisfait mes désirs à cet égard. Je suis fâché néanmoins que vous

ayiez pris la peine de le colorer. Il m'eût fait autant et peut-être plus de plaisir au simple crayon, car la couleur me paroît toujours voiler un peu de la fierté de la touche du grand maître, et vos desseins n'ont pas besoin de ce fard qui n'en impose qu'aux yeux peu conniseurs. Je me verrois par cette raison avec grand plaisir possesseur d'un de ces dessins au simple crayon, si toutefois vous en trouvez quelqu'un dans votre portefeuille; car je ne veux point que vous preniez la peine d'en faire un exprès. Ce seroit un pendant fort agréable à mettre à côté du premier.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O^f 1941.

6585. — NATOIRE A MARIGNY.

Rome, ce 1^{er} mars 1775.

Monsieur, — L'intérêt que vous avez bien voulu prendre pour moy dans toutes les occasions me donnent la confiance que j'ay en vous que vous voudrés bien m'être favorable auprès de M. le Directeur général au sujet de la situation où je me trouve de mes avances dont vous êtes si bien instruit. Vous me fites l'honneur, M., il y a deux ans et demi, de me proposer d'ériger cette somme en contrat; voyant qu'elle dépérissait tous les jours, après que vous m'utes laissé le maître de décider, j'accepté ce moyen de nécessité; depuis ce tems-là, cette affaire n'a jamais été consommée; je n'en say pas la raison, ce don je suis fort aise par l'événement que ces contrats perdent infiniment sur la place.

Il seroit bien juste que la nature de ma depte ne fût pas sujette à tant de perte. Si les tems n'avoient pas été difficile, je ne me serois pas trouvé dans le cas de sacrifier le mien propre, parce que les Directeurs étoient payé à tous les quartiers. Cette épargne, je pouvoit la faire valoir en me mettant à portée de me faire un petit revenu, qui est toute ma ressource. Je présente toutes ces raisons auprès de M. d'Angiviller; son équité et sa justice, appuyé par tant de bontés que vous avés eu toujour pour moy pendant si longtems, me font espérer un traitement favorable dont ma reconnaissance égalera les sentiments plain de respect avec lesquels j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^f 1941.

6586. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 1^{er} mars 1775.

Monsieur, — Je viens de toucher de M. Cioia 1,000 écus romains ce 1^{er} mars 1775, dont j'en randray compte le quartier prochain, pour me mettre en état de continuer les dépences de l'Académie.

J'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6587. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 1^{er} mars 1775.

Monsieur, — J'ay communiqué votre dernière lettre du 22 janvier, dans laquelle le s^r *Lemonier* s'est conformé à vos intentions sur le jeune homme qui logeoit dans sa chambre.

Permettés-moy, Monsieur, que je vous réitère la prière que j'ay eu déjà l'honneur de vous faire par rapport à ma situation et des avances où je suis depuis bien des années pour l'entretien de cette Académie. J'us l'honneur de vous représenter que mes pré-décesseurs et moy, dans les premiers tems de mon service, recevoient 2,000 écus romains du banquier, ce qui les mettoient en état de n'être pas en avance et jouissoient, par conséquants, de leurs honnoraires; mais les circonstances des tems devenu difficiles, la recepte n'a été que de 1,000 écus romains, et, depuis 18 à 19 ans, j'ay toujour avancé le mien propre, et, par surcroit, la somme que j'avois porté avec moy quand je vins occuper cette place.

Ne seroit-il pas juste, Monsieur, que mon remboursement fût d'une nature à ne pas perdre? C'est icy un argent prêté dont je pers tout le revenu depuis longtems. Tout ce que je paye icy est en écus romain; si le Directeur eût eu assés de fond, il se seroit payé en même espèces; il ne seroit pas juste qu'il fût traité d'un otre façon.

Je puis vous assurer, Monsieur, que cette somme qui m'est due fait tout mon bien et le fruit d'un travail de tant d'années.

M. le marquis de Marigny, en 1772, me proposa d'ériger laditte somme en contrat.

La perte où je me voyoys réduit tous les jours me fit céder à sa proposition (me laissant pourtant le maître). Cette affaire n'ayant pas eu lieu, j'en ignore la raison, dont je suis fort aise, car cest contrat perdent considérablement sur la place; pour ne pas tomber en des semblables inconveniens, ne trouveriés vous pas à propos, Monsieur, que le Directeur prît du banquier ce qu'il prenoit anciennement, n'étant plus en état de faire ces avances. Et, pour la somme due, il vous plairoit ordonner de prendre par quartier quelques accomptes du banquier.

M. le marquis de Marigny m'assura qu'il prendroit des arrangements pour ne pas tomber dans les mêmes peines où il me voyoit réduit; apparament que les changemens survenu ensuite ne luy ont pas permis d'exécuter ses bonnes intentions.

Vos bontés, Monsieur, et la droiture de votre équité que je réclame me font espérer que vous aurés égard à ma demande, ce qui me comblera de la plus vive reconnaissance et des sentimens sincères et respectueux avec lesquels je suis, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Voulez-vous bien, Monsieur, que cette incluse passe à M. Cuvillier; je vous serés bien obligé.

Archives nationales, O¹ 1941.

6588. — D'ANGIVILLER A GUIS, NÉGOCIANT.

Le 12 mars 1775.

Le s^r *Millot* est, Monsieur, en effet un sculpteur pensionnaire de l'Académie de France à Rome à qui j'ai accordé, attendu des considérations particulières, la permission d'envoyer à Paris, aux frais du Roy, une caisse des études et ouvrages qu'il a faits pendant son séjour à Rome, dont il va partir. Ainsi, vous pouvez, sans aucune crainte, la recevoir et me l'adresser par quelque vaisseau destiné pour Rouen; les frais en seront remboursés à votre correspondant.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6589. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 5 avril 1775.

Monsieur, — Je viens d'apprendre avec plaisir le rétablisse-

ment de votre santé avant d'être informé de votre indisposition.

Je suis très aise, par l'intérêt que je prens pour tout ce qui vous touche de près, qu'elle n'ait pas eu des suittes fâcheuses. J'ay été attaqué depuis quinze jours d'un rhume de poitrine qui m'a fort incommodé; je me trouve mieux présentement et j'espère que, dans peu de jours, je seray rétabli.

Le sr *Bouteux*, peintre, est sur le point de finir son tems; il souhaiteroit fort une prolongation; s'il ne falloit pour obtenir cette grâce qu'une attestation de ma part sur ses talents, ses progrès, sa bonne conduitte, je ne pourois luy refuser. Ces sortes de faveurs, M., vous sont réservées. C'est tout ce que je puis faire pour seconder ses désirs. C'est dans les sentimens les plus sincères et les plus repectueux que j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

**6590. — BREVET D'ÉLÈVE A L'ACADEMIE DE ROME POUR LE
SR CRUCY, ARCHITECTE.**

Du 14 avril 1775.

Nous, etc.

Bien informés des heureuses dispositions dans l'art de l'architecture du sr *Mathurin Crucy*¹, natif de Nantes, âgé de 25 ans, élève de M. *Boullée*, architecte du Roy, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 475.

= 1. *Crucy* avait obtenu un 2^e prix au concours de 1773. Le premier fut décerné à *Renard*, qui était à Rome depuis 1774.

6591. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Le 24 avril 1775.

Je vois, Monsieur, par votre lettre du 5 de ce mois, l'intérêt que vous prenés à mon rétablissement du mal d'yeux que j'ai éprouvé pendant les mois de février et de mars. Je vous en suis bien sensiblement obligé. C'est aussi avec satisfaction que j'apprêns l'issue heureuse de la maladie que vous venez d'essuyer.

Le sr *Crucy*, qui a gagné l'année dernière le prix de l'Acadé-

mie royale d'architecture et qui devoit cette année être envoyé à Rome, m'ayant témoigné désirer anticiper le temps de son départ, j'y ai consenti, et il vient, en conséquence, de partir muni de mon certificat pour commencer à jouir de la pension au mois d'octobre prochain ou au départ de l'architecte auquel il doit succéder. Je compte qu'en attendant vous pourrez le loger à l'Académie, où il doit y avoir une ou deux chambres vacantes.

Je doute qu'il me soit possible d'accorder au s^r *Lebouteux* la continuation qu'il demande; au reste, je ne puis encore rien prononcer sur ce sujet, puisque cela tient à quelques arrangemens qui ne sont point décidés. Je verrai dans le temps ce qu'il y aura moyen de faire pour lui d'après le compte avantageux que vous m'en rendez.

Je suis, etc.

Archives nationales, O^t 1941.

6592. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 26 avril 1775.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le comte de ce premier quartier 1775, qui ne se porteroit pas si haut si n'eût été l'article du marchand de cire, lequel a fourni les flambeaux pour l'illumination du palais à l'occasion de la création du nouveau Pape.

Il y a eu cinq soirées, à sçavoir : trois pour la création, et deux autres pour le couronnement, premier et second appartement ; quelques jours après, il y eut un autre illumination pour l'accouchement de la reine de Naples, trois soirées seulement pour le premier appartement ; la cire ayant augmenté, c'est une dépence de 269 l. 33 s.

Eu égard à ma situation présente, ne pouvant pas faire les avances de ce surcroit d'augmentation du présent quartier, j'ay été obligé de prendre du banquier cinq cens écus de plus, dont je rends compte dans cet envoyé.

Au reste, je suis infiniment flatté, Monsieur, que vous désirés quelques desseins de ma composition ; je suis sur la fin de ma convalescence, et mon premier soin sera de mettre la main à l'œuvre, heureux si je puis faire quelque chose qui vous soit

agréable et digne de vous être présenté. C'est dans ces sentimens sincères et respectueux que j'ai l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.**6593. — LE BOUTEUX A D'ANGIVILLER.**

De Rome, le 8 de may 1775.

Monsieur, — M. *Natoir* m'a fait part de l'intérêt que vous voulez bien prendre pour moy en sa considération et celle de M. *de Laborde*; je tâcherai d'employer ce tems à me rendre digne des faveurs du Roy et à mériter personnellement l'estime que vous accordez à ceux qui se distinguent dans les talens, estime d'autant plus recommandable que vous ne l'accordez qu'au vrai mérite don vous êtes, de l'aveu de toute la nation, le premier juge.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE BOUTEUX.

Archives nationales, O¹ 1941.**6594. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.**

Rome, ce 17 may 1775.

Monsieur, — J'ay reçu, le 11 de may, 1,000 écus romains de M. *Cioia* pour me mettre en état de continuer les dépences de l'Académie, dont j'en rendray compte dans l'état du second quartier de l'année courrante.

Ma santé se rétablit de jour en jour et je me vois à la veille de continuer mes occupations ordinaires.

Nos élèves travaillent tous avec zelle.

Le s^r *Vincent* a fait quelques portrait dernièrement, d'un très bon goût; il me paroît que ce sera la partie où il voudra le plus s'occuper.

Quand le s^r *Crucy*, architecte, sera arrivé, il logera à l'Académie en attendant qu'il prene le titre de pensionnaires, ainsy que vous me le marqués.

Je suis, très respectueusement, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6595. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Le 18 may 1775.

On m'a informé, Monsieur, du mauvais état de la santé du s^r *Rousseau*, architecte, pensionnaire du Roi à l'Académie de France, et de la nécessité où il se trouvoit de revenir dans son pays, ce qu'il désireroit cependant ne pas faire sans avoir visité quelques villes d'Italie où il y a des monumens et des ouvrages bons à être étudiés par un architecte. On m'a demandé, à la vérité, pour lui, en même tems, avec la gratification ordinaire de voyage, le restant de sa pension à Rome pour le mettre en état de faire cette excursion, ce que je ne puis point accorder. Cependant, comme il y a des exemples de jeunes artistes à qui l'on a accordé la gratification double pour leur procurer la facilité de faire quelques études dans d'autres villes d'Italie, la circonstance où se trouve le s^r *Rousseau*, qui abandonne une année qu'il auroit encore à passer à Rome aux frais du Roy, m'engage à lui accorder la même grâce; vous pouvez donc lui donner à son départ, s'il quitte Rome cette année, 116 écus romains au lieu des 58 que vous donnés ordinairement aux pensionnaires du Roy pour leur retour en France.

Je suis, M., etc.

P.-S. — On m'informe aussi que le s^r *Vincent*, dont le temps est près de finir, est fort incommodé de la chaleur et que ses parents désireroient fort qu'il revînt en France avant l'été.

Mais comme, d'après le compte que l'on me rend des études de ce peintre, je juge qu'il seroit fâcheux qu'il n'achevât pas son temps, je le verrois avec peine partir avant son expiration; il y auroit, je pense, moyen de prévenir en grande partie, à son égard, l'effet de l'été en l'envoyant travailler dans des églises ou des palais où la chaleur est toujours beaucoup moindre que dehors.

Si vous pouvez aussi lui donner une chambre moins exposée aux impressions de la chaleur extérieure, je vous y autorise.

Archives nationales, O¹ 1941.

6596. — NOTE POUR M. ROUSSEAU.

2 juin 1775.

S'il étoit possible de faire avoir au s^r *Rousseau*, élève à Rome,

les 300 l. de gratification, telle que M. *Paris* et d'autres l'ont eu, et luy accorder le reste de sa pension pour aller à Naples et dans d'autres villes d'Italie pour y continuer ses études....

Archives nationales, O¹ 1941.

6597. — NOTE DE PIERRE SUR LA REQUÊTE DE ROUSSEAU.

2 juin 1775.

M. *Paris* n'a eu, en partant de Rome, que la gratification ordinaire de 58 écus romains faisant environ 300 l.

Il n'y a, à cet égard, aucune difficulté pour M. *Rousseau*, cette gratification étant d'usage pour tous les pensionnaires envoyés par le Roy à l'Académie de France à Rome.

Quant à la demande de M. *Rousseau*, qu'on lui donne en argent ce qu'il auroit dépensé à l'Académie, cela ne me paraît guères faisable sans augmenter la dépense, car le cuisinier, chargé de nourrir les pensionnaires, n'en mettra probablement pas moindre pot-au-feu, quand la table sera de onze personnes, que si elle étoit de douze.

Il pourroit aussi en résulter que beaucoup de pensionnaires demanderoient à manger ainsi une partie de leur dernière année de pension.

Tout ce que Monsieur le Comte pourroit faire seroit d'accorder au s^r *Rousseau* la petite somme qui se donne en argent aux pensionnaires pour leur entretien et menues dépenses qui, je crois, monte à 4 ou 5 écus romains par mois. Les six mois de cette petite rétribution feroient une trentaine d'écus romains qui, ajoutés aux 58 d'usage, formeroient environ 450 l.

A la vérité, il y a des exemples de pensionnaires à qui il a été accordé double gratification de voyage; mais l'administration ayant quelque peine à suffire aux dépenses les plus nécessaires, il n'est peut-être pas à propos de multiplier ces exemples.

Archives nationales, O¹ 1941.

6598. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Du 22 may 1775.

Les divers avis, M., que vous recevez de l'état où se trouve
XIII

M. *Natoire*¹ me donnent lieu de croire qu'il y auroit du danger de laisser l'Académie de France à Rome pendant plus longtemps sans un chef capable de la diriger [et] ne me permettent pas de différer davantage d'effectuer mon projet d'y envoyer M. *Hallé*. J'ai, en conséquence, tout arrangé pour mettre cet artiste en état de partir, et il pourra toucher sous peu de jours ce qui lui est nécessaire tant pour sa route que pour les préparatifs de son départ. Je voudrois donc d'abord que vous le prévinssiez que les choses sont à un point qui me font désirer fortement qu'il se mette le plutôt possible en état de partir; d'un autre côté, j'ai des instructions à lui donner sur l'objet de sa mission, et je ne puis mieux m'addresser qu'à vous pour les rédiger, c'est pourquoi il est essentiel que vous ne perdiez point de temps à jeter sur le papier les diverses idées dont vous m'avez déjà entretenu, concernant les moyens de rétablir sur le bon pied une institution dont il semble que, depuis plusieurs années, on ne retire pas tous les avantages qu'on a eu en vue dans son établissement.

Je ne crois pas entièrement étrangère à l'objet de cette lettre la demande que me fait M. *Restout* de la permission d'accompagner son oncle à Rome, dans la vue d'y compléter en quelque sorte le temps qu'il avoit à y passer et que la mauvaise santé de son père l'obligea d'abréger. Je ne puis voir qu'avec plaisir le motif qui l'engage à désirer de revoir Rome et les chefs-d'œuvre qu'elle renferme. Ce voyage ne peut que lui être utile, et peut-être seroit-il à désirer que les artistes françois eussent plus fréquemment ce désir, ou que leurs occupations leur permissent de le satisfaire. J'acquiesce donc très volontiers à la demande de M. *Restout*, et je vais lui faire expédier un congé pour cet effet.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1913, O¹ 1126, fol. 340.

Dans la bibliothèque de la villa Médicis à Rome, il y a un buste, anonyme et en terre cuite, de D. *Natoire* (*Revue de l'Art françois*, in-8°, décembre 1884, p. 185).

= 1. Cette lettre prouve bien que l'hostilité de *Pierre* eut une influence prépondérante sur le brusque remplacement de *Natoire*. Il y avait certes quelque inconvénient à laisser le même artiste à la tête de l'Académie pendant vingt-cinq ans. Aussi, à l'avenir, les directeurs ne seront-ils envoyés à Rome que pour une période de temps limitée à l'avance.

**6599. — OBSERVATIONS SUR L'ÉCOLE DES ÉLÈVES PROTÉGÉS
A PARIS (1774).**

Pierre, le premier peintre du Roi, Directeur de l'Académie de peinture et chargé du détail des arts, y apportait soit de l'indifférence, soit une passion trop souvent plus que malveillante. Le mémoire adressé par lui à M. d'Angiviller en 1774, contre l'École des élèves protégés, en est une preuve entre mille. Il n'en aurait pas obtenu la suppression de M. de Marigny; les violences de son réquisitoire eurent du premier coup gain de cause auprès du nouveau Directeur général, et il faut lire son factum en entier pour en juger les mensonges et les perfidies. Il suffit ici d'en extraire ce qui se rapporte incidemment à l'Académie de Rome (A. de M.).

... Il étoit avantageux, disoit-on, de familiariser les élèves, dont la route est incertaine, avec les différentes manières des maîtres, et de prévenir, lors de leur arrivée à Rome, le danger d'un premier engouement, ordinaire à l'âge sans principes sûrs. L'exposition des tableaux du Roy au Luxembourg devoit servir de comparaison par les copies que l'on y feroit...

... Le seul et véritable berceau de cette succession d'habiles gens qui ont illustré la nation, l'Académie de France à Rome fut stérile pendant près de seize ans¹ par les mauvaises influences qu'elle reçut. Dans le vray, que pouvoit-on attendre d'élèves imbus des mœurs de Paris?... En général, des pensionnaires de ces temps, revenus d'Italie, languissent dans l'obscurité après avoir vexé les artistes, lassé les protecteurs par leurs sollicitations et leurs plaintes injustes...

... L'expérience prouve le refroidissement dans les études, le danger de l'augmenter en reculant le voyage d'Italie, voyage qui doit être au contraire accéléré plus que jamais, puisque ceux qui y sont destinés ont déjà perdu par les mœurs nationales une portion considérable du tems qui doit être consacré à en faire des hommes sûrs dans leur manière et capables de remplir le service, et on prédit avec confiance que, si les élèves continuent dans leur façon d'être, le retard dans les études doit augmenter. Ceux qui reviendront d'Italie seront tous prests du besoin de lunettes...

L'Académie de France à Rome est trop liée avec celle de Paris pour ne pas participer aux avantages et aux désavantages. Cet établissement, formé par M. Colbert, a toujours été sous la main de M. le Directeur général. En conséquence, les officiers des Bâtiments ont été à portée d'éloigner successivement l'Académie

royale des relations et même de la prépondérance qu'elle avoit autrefois sur celle de Rome. Depuis même cinq ou six années², les élèves se sont dispensés (on ne sait pourquoy) d'envoyer à Paris des preuves de leur application, en sorte qu'excepté une sorte de disposition lors du départ des pensionnaires, de proposition pour des chambres vacantes et une lettre de politesse du Directeur au jour de l'an³, on ignore à Paris ce qui se passe à Rome.

Le Directeur, de son côté, s'est fait un grand contrôle, et, depuis l'inamovibilité de sa place, il n'est plus question, ny de luy, ny des élèves. Autrefois, l'état des choses étoit tout différent et la correspondance de ce Directeur, alors triennal⁴, produisoit une suite d'inspection sur les élèves partis de Paris, dont les avantages sont aisés à sentir.

Sous l'administration de M. Colbert, les élèves étoient obligés de faire une copie, soit en peinture, soit en sculpture, desquelles les Bâtiments faisoient tous les frais. On ne peut nier que celles d'après *Raphaël* au Vatican consommoient un temps trop considérable. Le Directeur, étant le maître du choix des originaux, pouvoit éviter cet inconvénient et ne s'y soumettre qu'en conséquence des ordres du supérieur. A ces copies ont succédé des tableaux de genre ou des études d'après nature, dont l'examen produisoit des réflexions qu'on soumettoit au Directeur. Ce dernier plan rappeloit sous une autre forme la conduite en usage pendant l'administration des Directeurs généraux.

Le plus grand agent de relâchement de cette belle fondation a été la continuation des directorats, et l'origine, fondée sur des causes louables dans le temps⁵, a rendu la place à vie. Si, par malheur, un Directeur est occupé de sa fortune, tous les moyens de s'enrichir se présentent. On se gardera bien d'aucun détail ; mais on peut dire en gros que les tracasseries entre le Directeur et les élèves sont éternelles, que les portes du palais sont fermées à ceux qui auroient le zelle d'y aller étudier, qu'il se passe des procédés indécents et contraires aux vues du ministre⁶, et que, par la multiplicité des petites rapineries, d'une part, et les humeurs qu'elles occasionnent, de l'autre, il s'ensuit que le Roi est fort mal servi. Un Directeur, au contraire, qui sauroit qu'il ne doit rester que trois ans et que sa récompense l'attend à Paris, seroit bien plus actif à remplir ses devoirs.

Mais, dira-t-on, comment trouver un artiste qui sacrifie un courant d'affaires à une place de trois ans? Deux réponses à l'objection :

1^o Ce sera toujours une bonne affaire pour un artiste raisonnable; 2^o On le continuera si sa conduite est bonne, et elle le sera dans la persuasion que la continuation ne peut être motivée que par l'exactitude à remplir ses devoirs. A quoy l'on pourroit ajouter qu'il se trouvoit autrefois des artistes qui sollicitoient vivement cette place dans la seule vue de nouvelles études. Si l'on veut ensuite calculer l'intérêt pécuniaire, on doit considérer deux choses : les émolumens de la place et les honoraires du travail, car il est convenable de donner des ouvrages pour le service du Roy à un homme qui ne doit pas décentment courir après la pratique.

Ainsi, une tenture destinée aux Gobelins ⁷	est de 25 à 30,000 l.
Décompte : Appointements à 6,000 l. par an. Trois	
ans	18,000 l.
Des ouvrages pour le Roy, environ.	35,000
Total.	53,000 l.

Quel est l'artiste qui mette à part dans Paris, vu le luxe et la cherté de tout, à peu près 50,000 l.⁸? Donc, il faudroit reprendre l'ancien usage et faire revivre les anciens règlements, tant pour le Directeur que pour les élèves⁹.

L'École même de Paris exigeroit la même marche, si elle méritoit d'être conservée, car un vieillard est ou foible ou quinteux. Dans le premier cas, il n'a pas d'activité, ne peut plus prêcher d'exemple; dans le second, son radotage le rend méprisable. Mais le mieux, sur cette dernière (l'École des élèves protégés), est de dire affirmativement : *Carthago delenda est.*

Archives nationales, O¹ 1914. « La pièce, datée de 1775, est entièrement de la main de *Pierre*. » — Courajod, *l'École royale des élèves protégés*, 1874, in-8°, p. 115-28.

- = 1. De 1759 à 1775.
- 2. Donc, puisque la pièce est datée de 1775, depuis 1770 ou 1769.
- 3. Nous les avons relevées à leurs dates d'après les *Procès-verbaux de l'Académie*.

4. *Pierre* veut parler évidemment de la correspondance trimestrielle avec l'Académie de Paris.

5. « Pendant la guerre malheureuse de la Succession, M. Poerson eut ordre de renvoyer les pensionnaires. Il vendit tout et soutint l'Académie à ses frais jusqu'à des temps des plus heureux. » — Note de *Pierre* : De son aveu, voilà au moins un Directeur qui n'y a pas fait ses affaires. Ceux qui ont lu les volumes précédents n'ont pas oublié combien Errard et *La Teu-*

lière sont toujours obligés de faire des avances de leur argent. *Houasse* n'en fait pas, parce qu'il n'a pas le moyen d'en faire. Voilà encore trois Directeurs qui ne se sont pas enrichis à Rome. Est-ce *Wleughels*, est-ce *Lestache*, est-ce *Troy*, qui, lui, n'était pas sans ressources et qui, à Rome, continuait, — ce qui était à la fois son droit et son devoir; — à travailler pour le Roi et les Gobelins? On n'est vraiment pas plus ignorant ni plus perfide. Fait-il allusion à *Natoire*? Il avait certainement de la fortune avant d'aller à Rome, et les erreurs de comptes qu'on eut à régler avec ses héritiers, comme on le verra plus tard, n'établissent aucune malhonnêteté (A. de M.).

6. Les mois de faveur; le Directeur de Rome n'y est pour rien.

7. Combien de tentures les Directeurs eux-mêmes ont-ils, sauf *Troy*, fait d'invention pour les Gobelins? Les copies de *Raphaël* n'ont rien rapporté à *Errard*, ni à *La Teulière*, ni à *Wleughels*, ni à *Lestache*, ni à *Natoire*.

8. Donc *Pierre* assure que sur ses appointements un Directeur doit vivre avec 1,000 livres. S'il s'était agi de lui, il n'aurait pas été de cet avis.

9. Oui, trois ans pour les élèves, sans compter les exceptions de faveur. Mais jamais il n'y a eu de règlements pour la durée des directorats.

XII.

DIRECTORAT INTÉRIMAIRE

DE

NOËL HALLÉ

(JUIN 1775).

6600. — MÉMOIRE SUR LA NOMINATION DE HALLÉ.

1775.

Votre Majesté entretient à Rome une École ou Académie établie par Louis XIV et dont l'existence bien administrée est d'autant plus intéressante à maintenir qu'elle intéresse essentiellement la gloire et la magnificence de Votre Majesté, en même tems qu'elle assure le progrès des arts dans son royaume.

C'est, en effet, à la faveur de cette école que les jeunes gens qui s'annoncent en France par des talents pour la peinture, la sculpture et l'architecture, trouvent l'avantage d'étudier les grands modèles et de former leur goût en Italie, en méritant d'être envoyés à Rome et d'y être logés et nourris pendant trois ans dans l'Académie de France.

Cet établissement est administré et conduit, depuis environ vingt-cinq ans, par un homme peu disposé par la nature pour en imposer à une jeunesse toujours difficile à contenir, et chez lequel, d'ailleurs, un âge extrêmement avancé a amené l'incapacité la plus absolue.

Je suis trop pénétré de l'importance de cet objet pour ne pas chercher à lui rendre tout son lustre, toute son utilité.

J'ai déjà jetté les yeux sur un sujet que je crois propre au Directorat de l'école.

Mais, comme il faut rétablir l'ordre et ne laisser au nouveau

Directeur que le soin de faire exécuter des règlements que lui-même aura trouvés établis, je demande à Votre Majesté la permission de députter, dès à présent, le s^r *Hallé*, l'un des sujets les plus anciens et les plus méritants de l'Académie, pour se rendre à Rome, y prendre les connaissances nécessaires à la réformation de l'école, préparer la matière des règlements à introduire et y exercer même l'intérim, si le s^r *Natoire*, directeur actuel, succomboit sous le poids de son âge et de ses infirmités.

Ce voyage, qui se fera aux frais du Roy, entraîne, il est vrai, une dépense extraordinaire qui pourra rouler sur douze à quinze mil livres; mais il est des circonstances qui commandent en ce genre, et c'en est une des plus pressantes que le rétablissement de l'École de Rome, trop négligée depuis longtems.

Archives nationales, O¹ 1941.

**6601. — CERTIFICAT DE DIRECTEUR DE L'ACADEMIE DE FRANCE
A ROME PAR INTÉRIM POUR LE S^R HALLÉ.**

Du 2 juin 1775.

Nous, etc.

Certifions à tous qu'il appartiendra que Sa Majesté, étant informée que le grand âge et l'état habituel de maladie du s^r *Natoire*, chevalier de Saint-Michel et Directeur de son Académie de France à Rome pour les arts de peinture et la sculpture et architecture, ne lui permettent plus de donner à la conduite de cette Académie les soins et la vigilance continuels qu'elle exige, considérant d'ailleurs la nécessité de pourvoir cette Académie de nouveaux réglemens ou de remettre en vigueur les anciens, négligés par le laps de temps ou par d'autres circonstances.

Elle a nommé et choisi le s^r *Hallé*, un de ses peintres ordinaires et professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, dont les mœurs, la capacité et les talens lui sont connus, pour se rendre à Rome et y remplir les fonctions de Directeur pendant le temps qu'il sera jugé convenable, le chargeant de prendre toutes les connaissances nécessaires pour nous proposer les réglemens qui lui paroîtront les plus avantageux pour l'intérêt du Roy et pour le bien de la dite Académie, lui donnant en outre tout pouvoir de faire provisoirement dans l'administration et la discipline actuelles de l'Académie les changements et réformes qu'il jugera exiger célérité.

Enjoignons à tous ceux qui la composent ou qui sont à son service de se conformer au contenu du présent certificat que, par ordre de Sa Majesté, nous avons expédié à mondit s^r *Hallé* et fait contresigner par le secrétaire ordinaire des Bâtiments du Roy et à icelui fait apposer le cachet de nos armes, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 484.

6602. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

A Versailles, le 2 juin 1775.

En envoyant, Monsieur, à Rome, M. *Hallé*, avec la commission d'y prendre les connaissances nécessaires sur l'administration de l'Académie de France, et de me proposer en conséquence les règlemens convenables pour la diriger plus efficacement à son but, ma première idée avoit été de laisser M. *Natoire* dans le Directoret, que, probablement, il ne sauroit remplir longtems, et que M. *Hallé* se concertât avec lui, du moins pour la forme. Mais j'ai fait depuis réflexion que de ce partage d'autorité il ne pouvoit que naître des inconveniens nuisibles à mon objet, peut-être moins de la part de M. *Natoire* que de ceux qui l'entourent. J'ai donc pensé que, pour ne point perdre dans des tracasseries un temps précieux, il étoit nécessaire que M. *Hallé* fût revêtu de toute l'autorité nécessaire pour n'éprouver aucun obstacle. C'est pourquoi, comme l'âge fort avancé de M. *Natoire*, ainsi que l'état habituel d'infirmité ou de maladie dans lequel il se trouve sont absolument incompatibles avec la vigilance et les soins d'un Directeur et motivent suffisamment une retraite, j'ai mis cet objet sous les yeux du Roy, qui l'a approuvé et qui, en établissant M. *Hallé* Directeur pendant le séjour qu'il fera à Rome, a bien voulu continuer à M. *Natoire* ses appointemens par forme de pension. J'ai pensé aussi que le séjour de M. *Natoire* à l'Académie, s'il continuoit de l'habiter, auroit ses inconveniens, et, comme il y a lieu de croire que cet ancien Directeur préférera le séjour de Rome, auquel il est habitué depuis longtems, Sa Majesté m'a autorisé à ajouter à son traitement une somme de 1,000 ou 1,200 l. pour un loyer. Je présume qu'à Rome, où les loyers n'approchent point de la cherté de ceux de Paris, il aura suffisamment pour se loger avec la décence qu'exige l'état d'un ancien Directeur de l'Académie.

J'ai fait dresser, d'après les notes que vous m'avez remises, l'instruction pour M. *Hallé*. Je vous en envoie une copie afin que, si vous y avez omis quelque chose, vous puissiez d'ici à son départ l'y ajouter.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6603. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Le 2 juin 1775.

Les arts, Monsieur, et leur maintien en France formant une des branches principales de l'administration que S. M. a bien voulu me confier l'année dernière, j'y ai donné depuis ce moment une attention spéciale, et, comme l'école établie à Rome sous le titre d'Académie de France a toujours été regardée comme un des principaux moyens de les faire fleurir dans ce pays-cy, je me suis particulièrement attaché à connoître son état actuel; je n'ai pu me dissimuler, quoique pénétré d'estime pour les talens de M. *Natoire*, que l'âge avancé de cet artiste, ses maladies fréquentes et d'autres circonstances y ont laissé introduire un relâchement et des abus auxquels il étoit important de remédier promptement. C'est dans cette vue que, plein de confiance en vos lumières, en votre amour pour le bien et en votre fermeté, je vous ai proposé à S. M. pour aller à Rome, revêtu de tous les pouvoirs de Directeur, pour examiner les choses de prez, réformer les abus et me proposer les règlements que vous jugerez les plus convenables pour rendre à cet établissement sa splendeur et son utilité primitives. Ma première idée avoit été de laisser M. *Natoire* dans le Directorat, que probablement il n'eût pas occupé encore longtemps, et de lui prescrire seulement de se concerter avec vous; mais, faisant réflexion qu'une autorité ainsi divisée pourroit nuire et nuiroit très probablement à notre objet, je me suis déterminé à proposer au Roi de lui accorder une retraite que son grand âge et ses infirmités rendent d'ailleurs de nécessité absolue, le gouvernement de l'Académie exigeant une vigilance et des soins continus qui sont incompatibles avec un état de maladie habituelle. S. M., convaincue de cette nécessité et faisant attention aux talens de M. *Natoire*, à son grand âge et à ses anciens services, lui a accordé cette retraite en lui conservant ses appointe-

mens en pension, et, comme de son habitation à l'Académie, s'il prend, comme il y a apparence, le parti de finir ses jours à Rome, il naîtroit peut-être des inconvénients, Elle m'a autorisé à lui passer en sus une somme de 1,000 à 1,200 l. pour un loyer.

L'intention de S. M. est donc que vous alliez à Rome avec toute l'autorité réunie de commissaire du Roy et de Directeur de l'Académie, afin que vous n'éprouviés aucun obstacle dans l'exercice de votre commission, et, à cet effet, je joins ici une instruction sur quelques-uns des objets qu'il est important que vous examiniez avec attention et qui peuvent faire la base du nouveau règlement à dresser. Votre zèle et les connaissances que vous acquerrez sur le lieu suppléeront aisément à ce que une pareille instruction dressée ici doit nécessairement laisser à désirer.

Je suis, M., etc.

P.-S. — Comme il peut arriver, Monsieur, des cas imprévus qui exigent un ordre prompt, la juste confiance qui vous est due m'a engagé à vous proposer à Sa Majesté et à vous autoriser à donner des ordres suivant les circonstances, et que ces ordres fussent exécutés provisoirement, comme un ordre immédiat du Roi, pour le bien de son Académie.

Archives nationales, O¹ 1941.

6604. — INSTRUCTION POUR M. HALLÉ.

M. *Hallé* partira la semaine de la Pentecôte, le lundi de la Trinité au plus tard.

M. *Restout*, son neveu, qui a demandé et obtenu la permission d'aller en Italie, ne fera pas la route avec M. son oncle, dont les arrangements sont faits; il ne lui sera pas accordé de loger à l'Académie de France à Rome. Son titre d'académicien à Paris lui donneroit une consistance et une confiance de la part des élèves qui pourroient gêner un commissaire envoyé exprès pour des formes susceptibles, des murmures et des plaintes de la jeunesse. M. *Restout* a un logement aux galeries du Louvre, un atelier très vaste à la bibliothèque; M^{me} sa mère a une pension, et il n'a encore rien fait pour le service. Ainsi, la liberté de quitter la France pour se satisfaire est une grâce qui ne doit être accompagnée d'aucune autre jusqu'à ce qu'il ait mérité.

Ordres préliminaires à donner.

Prévenir M. *Natoire* ou sa famille de l'arrivée de M. *Hallé*, de l'objet de sa mission, afin que l'on ne soit point surpris et qu'il ne trouve point d'obstacles dans l'exécution des ordres dont il sera chargé.

Donner l'ordre de préparer l'appartement au premier, dans l'aile du palais qui donne sur les grandes et petites cour dudit palais, d'un côté, et par les derrières sur le *Vicolo del Piombo*; au-dessus d'une partie de cet appartement, il existoit autrefois une infirmerie que M. *Natoire* a pris pour former une galerie au second, à la suite d'un cabinet de travail arrangé par feu M. *de Troy*; si le fait est [exact], c'est un des abus du séjour à vie des directeurs. Le logement destiné à la place est immense, cette extension déplacée prive d'une ressource nécessaire dans des cas imprévus de maladie contagieuse, comme petite vérole et autres. Outre que les chambres occupées par les pensionnaires sont très serrées Réformer.

Ordonner de préparer quatre lits de maîtres, deux de 3 pieds 1/2 de large pour les père et mère, deux de trois pour les enfans idem, et trois lits de domestiques, dont un pour femme de chambre. On trouvera sans doute des fauteuils et des chaises de service dans les pièces de l'appartement du Roy qui ne sont pas de la première décoration. En tous cas, les Juifs qui pretteront les lits à loyer fourniront tout ce qui sera nécessaire. C'est un usage à Rome de s'adresser à ces gens lorsque l'on veut faire un séjour sans demeurer en chambre garnie. Les Juifs ne sont pas chers.

Ordonner que le linge de lit et de table soit à l'usage de M. *Hallé*, ainsi que les autres ustenciles de ménage.

Monsieur le Directeur général accordera à M. *Hallé* un carrosse au mois ou bien un nombre de journées de carrosse par mois; une remise coûtoit, il y a trente ans, 150 livres par mois; depuis la dernière guerre, tout est augmenté d'un tiers, ainsi 200 livres par mois. Dans les deux cas, il faut qu'il soit ordonné que M. *Hallé* jouira d'une remise et de la place très ample de deux chevaux dans l'écurie, qui est grande. Les greniers sont considérables.

M. *Hallé* commandera tous les domestiques, pourra réformer

et changer ceux dont le service méritera des plaintes, si toutes fois l'état de M. *Natoire* est dangereux; si au contraire, il se concertera avec lui pour le mieux.

Le cuisinier et le suisse sont deux êtres importans dans l'École; le premier décide de la santé des pensionnaires, le second répond de leur conduite nocturne. Ils doivent donc être d'une probité la plus stricte.

M. Hallé arrivé,

Écrira sur-le-champ à Monsieur le Directeur général. Si le courrier, qui ne part de Rome que le jeudi, lui donne quelques jours, il entrera dans des détails de son premier aperçû. Ils ne peuvent manquer d'être agréables, car chacun se montrera d'abord du beau côté.

Si M. *Hallé* arrive à Rome l'après-midi, il faut qu'il envoie sur-le-champ annoncer son arrivée à M. l'Ambassadeur, luy faire des excuses si son état de voyage ne luy permet pas d'aller luy-même... Et se rendre chez M. l'Ambassadeur le lendemain matin. Si l'arrivée est dans la matinée, même message et même démarche de s'y rendre l'après-midy. Mais ces visites doivent être faittes en habit habillé ou de ville.

Nota. — M. l'Ambassadeur doit prier M. *Hallé* de venir tel qu'il est, et, si le message est fait le matin, le prier de venir dîner tel qu'il est. M. *Hallé* doit aller seul cette première fois; au reste, les usages sont peut-être changés.

M. *Hallé* verra M. *Natoire* en descendant de voiture et vaincra tous les obstacles qui luy pourroient être opposés d'après cette entrevue, et l'examen du maintien de la famille. Il formera son plan de conduitte, pour entrer avec prudence en matière, soit avec M. *Natoire*, si sa santé le permet, soit avec la famille; il s'occupera beaucoup de prendre des informations, des renseignemens, afin de se décider sur le jugement qu'il doit porter. M. *Natoire* mérite des égards, mais il a toujours été mal entouré, malheur qui lui ont fait faire les fausses démarches que l'on est en droit de luy reprocher.

Lorsque M. *Hallé* se sentira assés de lumières pour agir, il commencera ses opérations par se faire représenter les états de tous les effets apartenans au Roy, de ceux qui sont à l'usage du directeur, des pensionnaires et des domestiques, des ustenciles relatifs à l'étude des arts et au service du palais.

Il en fera un récolement exact et notera les articles perdus ou brisés par vétusté ou par accident. Ce travail sera long, vu le gros mobilier en tout genre.

Ensuite, il examinera les états de recette et de dépence et vérifiera les comptes depuis le dernier arresté et parfait par les bureaux à Paris. Il fera des observations particulières sur les objets qui luy paroîtront susceptibles de changemens tendans à un mieux dans la gession; il finira par l'envoy d'un mémoire en résumé à M. le Directeur général afin de le mettre à portée de former un plan certain de dépense fixe et à peu près certain de dépence extraordinaire.

Il approfondira la vérité sur toutes les parties de la gestion et balancera si les abus inséparables, même involontaires, sont susceptibles de réforme, si les plaintes successives de la jeunesse sont fondées, si elles sont générales, ou les suites du mécontentement particulier de quelques mauvais sujets.

Par exemple :

La nourriture des pensionnaires. — Voir si le service se fait en raison de la somme alouée, si la somme est suffisante depuis l'augmentation des denrées, si les ressources du cuisinier sont honêtes, en cas de faiblesse de ladite somme...

Les petites pensions accordées à chaque pensionnaire annuellement n'éprouvaient qu'une variation modique et forcée par le change. Pourquoi sont-elles si diminuées au dire de la jeunesse? Le fait est-il vray? Quelles en sont les causes?

On allouoit autrefois une somme au Directeur pour les étrennes, gratifications manuelles qui se donnent dans les palais, églises et autres lieux où les élèves vont étudier.

La jeunesse prétend que toutes les portes luy sont actuellement fermées. Le fait est-il vray? La jeunesse n'a-t-elle pas occasionné ce retranchement par son peu de zèle et son peu d'empressement. Est-ce prudence de la part du directeur de paroître refuser pour ranimer la tiédeur de cette même jeunesse? Ou, tout simplement, est-ce un retranchement motivé par son inutilité présente? Cet article demande à être éclaircy, car les murmures d'une part ne s'allient point avec la certitude des études que font quelques pensionnaires, et il n'est pas dans la façon de penser de M. Natoire de ne pas faciliter les bons sujets.

Il étoit d'usage autrefois de donner à chaque pensionnaire qui arrivoit un lit, une table, des chaises, un chandelier, un pot à l'eau et autres petits meubles. On faisoit rebattre les matelas, laver les toiles à chaque mutation. Pourquoi, depuis nombre d'années, fait-on payer tous ces objets aux nouveaux arrivans? Quels en sont les prétextes ou les raisons? Si le fait est bien vray?

On donnoit autrefois aux élèves, aux frais du Roy, la toile, les couleurs, les pinceaux, l'outremer même nécessaire à l'exécution des copies qu'ils faisoient pour le service. On fournissoit aux élèves sculpteurs les outils de tout genre, et l'on faisoit toutes les dépences d'atelier.

Les élèves peintres ne font plus de copie; les élèves sculpteurs sont dans le même cas; du moins rien ne paroît.

La forme dont les gages des domestiques sont payés est-elle telle que ces domestiques puissent être honestes?

Prendre des renseignemens sur tous les fournisseurs de l'Académie, sur les mémoires, leurs règlemens et la forme des quitances que donnent les fournisseurs et ouvriers de tous genres.

M. Hallé pourra peindre dans une des pièces de l'appartement du Roy, si ses occupations le permettent, ce qui ne paroît guère possible. Article qu'il est bon de spécifier afin que les directeurs futurs ne remplissent point cet appartement d'élèves étrangers, soit par foiblesse, soit par cupidité. Les seuls pensionnaires du Roy ont le droit d'y étudier d'après les tableaux et les antiques. Il y a une pièce à l'extrémité de l'appartement où les figures sont trop entassées, trop mal éclairées, en sortes qu'il n'y a que les élèves bien jaloux de l'étude qui se résolvent à en tirer le meilleur parti possible. Quoique l'on soit dans l'usage de les descendre dans l'école du modèle pendant les vacances, qui interrompent le modèle, on estime cependant qu'elles pourroient être transportées dans les pièces de parades.

Nota. — Cet arrangement est d'autant plus facile actuellement que M. l'Ambassadeur ne vient plus faire les honneurs de l'Académie pendant les huit jours du Carnaval, parce qu'il est logé sur la rue du Cours, où se passent les festes. Son successeur trouveroit la chose établie.

Elles n'embarasseroient point, elles désigneroint un lieu totalement destiné à l'étude des arts; les jours de représentations sont rares, et l'on ne doit pas craindre que leur nudité offence

les yeux; Italiens des deux sexes y sont habitués. M. *Hallé* balancera cette idée, en s'occupant néanmoins du but de l'établissement et de l'avantage pour la jeunesse d'avoir sans cesse devant les yeux, même dans les momens de délassement, les véritables modèles à suivre.

Ce sera une dépense, mais médiocre, de faire refaire des pieds d'estaux un peu propres aux plus belles antiques destinées à concourir pour la décoration véritable des apartemens.

Pensionnaires.

Le commissaire du Roy sciait que la malheureuse jeunesse est devenue la victime des mœurs modernes, que les élèves, quoique nés avec des sentimens honestes, se sont laissés entraîner par l'exemple de la petite École de Paris, par la molesse des derniers directeurs, par le goût de la dissipation et du luxe, que la perte du tems et les plus grands obstacles aux études naissant de la nouvelle coutume d'aller dans la société dans un âge qui doit être employé à la retraitte, qu'il éprouvera des oppositions d'autant plus fortes aux réformes nécessaires que les élèves sont aujourd'hui pour la plupart des hommes faits, et qu'enfin il n'y a d'autres moyens de remettre les choses dans l'ordre pour sauver la jeunesse que de remettre en vigueur les règlemens négligés ou oubliés, d'en faire de nouveaux suivant le besoin, et d'attendre d'une fermeté prudente et raisonnée dans l'exécution le bien dont on regrette les avantages et dont le rétablissement n'est pas absolument désespéré.

Pour parvenir à manier cette jeunesse, on estime qu'il faut d'abord s'attacher à connoître l'esprit qui règne parmy les élèves; il n'y a pas de réunion d'hommes, si bornée qu'elle soit, qui n'en ait vu; demesler les chefs qui donnent le ton, se les attacher par des distinctions obligeantes, mais prudentes, afin d'éviter aux autres des humiliations, d'où naîtroient les jaloussies, ne parler en commençant que par des doutes, des craintes d'apercevoir tels ou tels abus; se servir toujours du tems incertain; ne pas débuter par dire en face et crûment à un élève en faute les sujets de plaintes que l'on peut avoir; le faire préparer par les coriphées, dont l'amour-propre sera flatté des ouvertures d'un supérieur, et méanger un âge où le manque d'usage fait prendre les expressions dans toute l'étendue du terme; d'où les volcans.

Ne se permettre le « *Je sc̄ais, M., vous faites cela,* » qu'après avoir essayé inutilement de faire goûter les réformes par l'amour du bien ou par la honte d'avoir fait le mal. Ces moyens paroissent les plus convenables vis-à-vis d'une jeunesse qui n'a pas de grands vices, mais qui est rempli des travers de la façon actuelle.

Se livrer enfin au sentiment qui doit inspirer une jeunesse moins coupable qu'égarée.

Primo : s'assurer de l'état réel de la santé des élèves, tous invalides depuis des années.

La règle étoit autrefois de se lever à cinq heures du matin en été; le modèle d'homme étoit posé à six au plus tard; on dessinoit d'après nature jusqu'à huit, ce qui ne dérangeoit pas le travail de la matinée. L'hiver, le modèle se pose comme à Paris, à l'entrée de la nuit. Remettre en vigueur ce règlement, si il est ralenti; observer que tous les pensionnaires soient exacts à cette étude académique; quoique le général des élèves architectes ne dessinent pas la figure, il n'en faut pas moins tenir la main à ce qu'ils soient levés aux mêmes heures que les peintres et sculpteurs.

Obliger les élèves de rendre compte au directeur du plan de leurs études et de luy montrer très souvent leurs travaux.

Les obliger tous d'apprendre la perspective. Ceux qui ont des commencementins conduiront ceux qui ne s'en doutent pas. On entend les peintres, les sculpteurs et les architectes. L'ouvrage du *Padre Pozzo* suffit et doit épargner un maître; il est clair, facile et propre à des artistes puisqu'il a été fait par un artiste.

Reprendre l'habitude, si elle a cessé par les délicatesses modernes, d'emporter son dîner sur soy lorsque l'on travaille au loin, comme au Vatican, Saint-Grégoire et autres lieux ou palais; par là, on évite la perte du tems à revenir dîner à l'hôtel et les accidents qui peuvent naître de la grande chaleur du midi. Le cuisinier, prévenu sur le nombre des élèves qui travaillent dehors, réserve des viandes froides, fournit le pain et le vin dans un flacon; l'eau se trouve partout, est excellente partout. Lorsque l'amour de l'art régnloit, on se munissoit d'un manteau gris sous lequel étoit porté le portefeuille; un peu de garde et de pointe de l'épée paroisoient pour soutenir la noblesse.

Les anciens pensionnaires se rappellent les journées délicieuses que l'on passoit entre trois ou quatre élèves; la récompense du travail de la journée étoit d'avoir le tems de dessiner une petite vue. *O fortunatos nimium!*

Réformer le luxe, sans néanmoins ordonner un uniforme.

L'hiver, le drap, le bouton d'or; l'été, le camelot ou les petites étoffes italiennes qui jouent la soye et sont bonnes et à bon compte, les vestes de fantaisie, mais au-dessous de la richesse.

Toutes les lettres qui sont écrites par les élèves de Rome à ceux qui doivent y aller sont remplies de conseils d'emporter beaucoup d'argent, parce que, disent-elles, les occasions du gain sont rares à Rome et qu'il faut paroître dans la société. *O Bou-chardon, Jean-Baptiste Vanloo, Carle, etc., comment étiez-vous vêtus? Que vous importoit la société?*

Rompre absolument les liaisons dans la société, comme des moyens de perdre les soirées et les lendemain matin.

Exiger que les élèves qui sont à portée se rendent aux heures des repas, qu'ils demandent la permission pour les soupers indispensables. C'étoit l'ancien usage; jamais découcher, si ce n'est le cas d'une campagne, encore faut-il la permission. L'heure de la rentrée, le soir, doit être fixée avec la différence indiquée par l'été et l'hiver; le quart, la demie-heure de grâce.

Si, par des politesses au Suisse, on veut tricher un peu, afin qu'il se taise le lendemain matin en allant rendre compte au Directeur et prendre ses ordres, la règle est toujours observée, et, de plus, un jeune homme, retenu par la crainte d'être éclairé, balance à récidiver ses escapades, car il est sûr que le Suisse dit toujours tout et la prudence du Directeur doit décider sur l'éclat ou la réticence.

Archives nationales, O¹ 1935.

6605. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Le 4 juin 1775.

Depuis que S. M., M., m'a confié l'administration de ses bâtiments, j'ai regardé le maintien et l'encouragement des arts en France comme un des objets qui méritoient de ma part l'attention la plus suivie. C'est pourquoi l'école établie à Rome pour l'entretien des douze pensionnaires du Roy a d'abord fixé mes vues, tout dépendant pour leur succéz à venir, dans la carrière où ils entrent, de la manière dont ils profitent du temps qui leur est accordé par S. M. pour se former; mais les recherches que j'ai faites et les conversations que j'ai eues sur cet objet avec plusieurs

artistes ne m'ont pas permis de me dissimuler que cet établissement ne remplissoit aujourd'hui que imparfaitement l'objet auquel il est destiné, et que, pour le rétablir dans sa première splendeur, il avoit besoin d'une sorte de réforme et de règlements nouveaux propres à le diriger plus sûrement et plus efficacement à son but. Je ne doute point que, si votre âge et votre santé vous permettoient de vous occuper de ce travail, vous ne fussiez en état d'y coopérer aussi utilement et avec autant de zèle que qui que ce soit; mais, comme ce travail exige une personne qui jouisse encore de toute la vigueur de l'âge pour s'occuper des détails considérables qu'il exige, S. M. a jugé à propos d'en charger M. *Hallé*, un de vos confrères les plus distingués dans les arts, et je vous annonce son départ comme très prochain.

Les mêmes raisons, qui ont fait juger à S. M. qu'il étoit nécessaire d'envoyer à Rome M. *Hallé* pour effectuer les vues d'amélioration et de réforme qu'elle a conçues sur l'École qu'elle y entretient, lui ont fait penser qu'il étoit nécessaire de lui remettre à cet égard toute autorité en réunissant sur sa tête les qualités de commissaire du Roy et de Directeur de l'Académie pendant le temps qu'il passera à Rome. Mais S. M., à qui je n'ai point laissé ignorer le rang distingué que vous tenez dans l'École françoise et le temps considérable depuis lequel vous régissez l'École de Rome, en faisant cette disposition, a bien voulu vous donner une marque de ses bontés en vous accordant en pension les appoimentemens dont vous jouissez actuellement comme Directeur de l'École; elle vous donne aussi le choix de fixer votre séjour en France ou à Rome, et, comme elle présume qu'accoutumé depuis tant d'années au climat de l'Italie, vous ne vous déterminerez pas facilement à une transplantation onéreuse et même dangereuse pour vous, elle m'a autorisé à ajouter à cette pension le payement d'un loyer de 1,000 à 1,200 l., qui est, je crois, suffisant à Rome pour vous procurer un logement, convenable à l'état d'un ancien Directeur de l'Académie. Je compte que, connoissant par votre expérience combien la conduite de douze personnes, dont la plupart sont dans le premier âge des passions, exige de la part d'un Directeur de soins et de vigilance, vous sentirez la nécessité de ces arrangements et que vous serez uniquement sensible aux grâces par lesquelles S. M. veut bien récompenser vos services et vos talents.

Comme du moment où je vous écris jusqu'à l'arrivée de

M. *Hallé*, vous ne scauriez avoir le temps de vous mettre en état de lui livrer l'appartement destiné au Directeur de l'École, et même que votre santé peut s'opposer à ce que vous l'en mettiez de quelque temps en possession, il est nécessaire que vous fassiez préparer, pour le recevoir, l'appartement au premier, dans l'aile du palais qui donne, par derrière, sur le *vicolo del piombo*. Il faudra quatre lits de maîtres, dont deux de 3 pieds 1/2 pour M. et M^{me} *Hallé*, deux autres de 3 pieds pour leurs enfants, et trois lits de domestiques, dont un pour une femme de chambre. On trouvera probablement des fauteuils et chaises de service dans l'appartement du Roy; sinon, vous pouvés les louer des mêmes Juifs qui fourniront les lits, et qui sont, selon ce qu'on m'apprend, dans l'usage de prêter à loyer et à assez bon compte des meubles aux étrangers qui veulent faire un séjour à Rome sans être en appartement garni. Il faudra aussi réserver pour M. *Hallé* une remise, et, dans l'écurie, la place nécessaire pour deux chevaux.

Vous entendés, au surplus, que M. *Hallé*, n'emportant ni linge de lit, ni de table, celui de l'Académie doit être à son usage, ainsy que les domestiques entretenus par le Roy dans le palais, lorsqu'il aura besoin de leur service.

Je m'en rapporte, du reste, à vous pour le surplus des préparatifs nécessaires pour la réception de M. *Hallé*, qui, charmé de revoir un confrère aussy distingué, se fera, dans l'exercice de sa commission, un plaisir de vous marquer tous les égards auxquels vous avez tant de droit.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6606. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Du 4 juin 1775.

Monseigneur, — Sa Majesté ayant bien voulu me charger de l'administration de ses Bâtimens, dont a toujours fait partie le soin des arts, tels que la peinture, la sculpture et l'architecture, j'ai regardé, avec tous ceux qui ont des vues saines sur cet objet, l'École que le Roi entretient à Rome sous le nom d'Académie de France comme un des moyens les plus essentiels pour les faire fleurir dans ce royaume. C'est par cette raison que mes premiers regards se sont tournés sur cet établissement. Mais, quoi-

qu'il remplisse encore en partie les vues d'utilité qui l'ont fait former, je n'ai pu me dissimuler qu'il étoit susceptible d'amélioration et de réformes nécessaires pour remplir plus parfaitement son objet. C'est pourquoi Sa Majesté a nommé M. *Hallé*, un de ses peintres, dont les lumières et les talens sont connus, pour aller passer quelque temps à Rome et travailler à cet ouvrage utile. Il est chargé de tous les pouvoirs à cet égard, que l'âge et l'état actuel de maladie de M. *Natoire* ne permettoit ni de lui confier, ni de laisser en ses mains.

J'ai cru, attendu l'intérêt que Votre Éminence prend à tout ce qui concerne la nation et les arts, devoir la prévenir de cet envoy de M. *Hallé*, et, comme tous les François d'un caractère tel que celui de cet artiste et surtout ceux qui sont chargés de commissions honorables à Rome ont des droits à ses bontés, je prie Votre Éminence de vouloir bien les accorder à M. *Hallé*, ainsi que sa protection, en tout ce qui lui sera utile ou nécessaire, soit pour lui, soit pour l'exercice de sa commission.

Comme ce n'est cependant pas sans peine que je me vois obligé de retirer à M. *Natoire* le Directorate de l'Académie et que, cette nouvelle lui arrivant sans préparation, il y auroit lieu de craindre, dans la circonstance où il se trouve, quelque révolution occasionnée par sa sensibilité, je prie Votre Éminence de vouloir bien me permettre de faire passer par son entremise à M. *Natoire* la lettre que je lui écris après avoir pris les ordres du Roi; je lui aurai une sensible obligation de la lui faire remettre par quelqu'un de chez elle qu'Elle auroit la bonté de charger de le préparer à cette nouvelle, de lui faire entendre que son âge et sa santé ne lui permettent plus de régir un établissement qui exige une vigilance et des soins assidus. Sa Majesté, au reste, en donnant un successeur à M. *Natoire*, lui donne en même temps des marques de sa bonté en lui accordant un traitement avantageux, et tel qu'un artiste, qui a fait honneur à l'École françoise et qui a servi longtemps le Roy, pouvoit l'espérer. Je supplie Votre Éminence de me pardonner si je l'importune de ces détails, mais j'espère que les motifs qui m'animent m'excuseront auprès d'Elle.

Je suis, avec respect, etc.

6607. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Du 4 juin 1775.

Monseigneur, — Quoique j'aye eu l'honneur de prévenir Votre Éminence de l'envoy de M. *Hallé* à Rome et sur son objet, je n'ai pu me refuser au désir de cet artiste d'avoir à vous présenter une lettre à son arrivée. Il me seroit superflu d'entrer ici dans un nouveau détail sur l'objet de sa mission, ne doutant point que ma lettre du 4 de ce mois ne prévienne celle-ci. Je me bornerai donc ici à vous demander de nouveau vos bontés et votre protection en faveur de M. *Hallé* qui les mérite, non seulement par les talens et les lumières, mais encore par toutes les qualités qui sont propres à concilier l'estime et la bienveillance.

Je suis, avec respect, etc.

Archives nationales, O¹ 1126, fol. 387.

6608. — RESTOUT A D'ANGIVILLER.

4 juin 1775.

Monsieur, — *Jean-Bernard Restout*, peintre ordinaire du Roy, occupé de perfectionner le talent qu'il exerce, espéreroit être plus à portée de répondre aux encouragements que l'on a donné à ses premiers succès si il faisoit un nouveau séjour à Rome. Le tems qu'il devoit y passer comme pensionnaire du Roy a été abrégé de six mois, en sorte qu'il a été privé du tems auquel il avoit remis les études les plus importantes. L'état fâcheux de son père luy fit sacrifier alors tout à son devoir; il se persuade que, si M. le Directeur général lui permettoit de revoir l'Italie, les ouvrages dont il est actuellement chargé pour l'exécution d'une tenture aux Gobelins se sentiroient de la vue des belles choses. Le voyage de M. *Hallé*, son oncle, est une circonstance dont il se trouveroit très heureux de profiter.

Archives nationales, O¹ 1942.

6609. — NATHOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 7 juin 1775.

Monsieur, — Je n'ay point oublié que vous m'avez fait l'hon-

neur de me demander de mes desseins fait au crayons; ma maladie en a suspendu l'exécution; par ce courrier-cy, vous en recevrez quelques-un de ceux que j'ay cru les plus passable à vous être présenté. Je souhaiterois qu'ils vous parlissent en ma faveur, pour que vous voulussiés bien m'employer à quelques ouvrages pour le service du Roy. Je n'ay point d'autre plaisir que celuy de m'occuper dans un talen où je crois encore pouvoir y faire quelque choses. Dans tous les tems, les Directeurs qui ont rempli ma place ont eu cet avantage, comme je l'ay eu si-devant. Ce seroit une nouvelle émulation pour moy, M. Je vous en aurois une vive reconnaissance, que je joindray toujour avec le proffond respect avec lequel, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.**6610. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.**

13 juin 1775..

Monseigneur, — *Roussel* prend la respectueuse liberté de vous représenter qu'il y a une place vacante à Rome, celle du nommé *Rousseau*, de Nantes; c'est une place de faveur qu'il tenoit des bontés de M. le marquis de Marigny.

Le fils du suppliant qui est en route pour passer à Rome par une grâce particulière de vos bontés, Monseigneur, seroit heureux si vous daigniez y ajouter cette nouvelle grâce.

Il [l']espère des bontés de Monseigneur.

Archives nationales, O¹ 1941.**6611. — P. ROUSSEAU A D'ANGIVILLER.**

A Rome, le 21 juin 1775.

Monsieur, — Permettez que ma reconnaissance prenne la liberté de vous remercier des bontés que vous daignez avoir pour moi. M. *Natoir* m'a fait l'honneur de me dire que vous vouliez bien me faire la grâce de m'accorder une gratification de trois cent livres pour me faciliter les moyens de tirer fruit du voyage que je ferai en retournant de Rome.

Cette marque de bienveillance, Monsieur, sert beaucoup à me consoller d'être obligé de quitter un an plutôt un pays aussi

nécessaire pour les arts; il est bien douloureux pour moi que ma santé ne me permette pas de profiter plus longtems des bienfaits du Roy.

Depuis deux ans que j'habite Rome, l'air c'est absolument montré contraire à mon tempérament. Je ne pouvoit me résoudre à prendre un parti aussi violent que celui d'un retour précipité; mais M. *Potain*, de qui j'ai le bonheur d'être élève, m'a lui-même déterminé, me faisant envisager le danger qu'il y auroit de lutter contre le mal.

Je vais donc me disposer à partir pour le mois de septembre prochain; je circulleraï en Italie dans les villes nécessaire à mon état. Si dans ce voyage j'avois assé de bonheur pour pouvoir, Monsieur, vous y être de quelles utilités, je m'acquitterai de vos ordres avec tout le zèle possible à ma reconnoissance.

Je tâcherai, M., de vous le prouver par les vases que Monsieur le comte de Neuilly m'a chargé de faire faire; on y travaille actuellement, je ne manquerai point de les suivre de près pour veiller à la purté de l'exécution.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

P. ROUSSEAU.

Archives nationales, O¹ 1941.

6612. — BERNIS A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 21 juin 1775.

J'ai pris, Monsieur, des précautions, comme vous les avés vous-même jugées nécessaires, pour informer M. *Natoire* des arrangements qui se sont faits relativement à sa place de directeur de l'Académie de France dans cette ville. Cet homme, a qui ses talents et ses qualités morales ont mérité l'estime de tout le monde, a reçu, avec la résignation d'un homme sage et soumis, les ordres du Roi et avec beaucoup de reconnaissance le traitement fixé pour sa retraite. Je craignois que, dans sa convalescence, quoique heureuse, et malgré les ménagemens que j'ai employés pour lui adoucir une nouvelle toujours désagréable, il ne fût trop sensible à cet événement. Je vois avec une sorte de satisfaction qu'il l'a reçue avec courage. Je connois le mérite et la réputation d'honnêteté de M. *Hallé*, je le verrai ici avec plaisir et je l'aiderai volontiers dans tout ce qui pourra être utile au service qu'il vient remplir, à sa considération et à son agrément per-

sonnels. La protection, Monsieur, dont vous l'honorés suffiroit pour lui assurer tous les bons offices qui peuvent dépendre de moi.

Je dois, Monsieur, vous parler d'un article dont M. *Natoire* a eu soin de vous informer, il y a déjà du tems, et sur lequel il réclame votre justice; il s'agit du remboursement des avances qu'il a faites de ses propres deniers pour le maintien de l'Académie; il paroît qu'elles peuvent monter à 11,000 écus romains, il en a envoyé exactement les états tous les trois mois, ceux du tems de M. le marquis de Marigny ont été reconnus par des arrêtés. Ce directeur, qui voyoit la nécessité de ces dépenses, ne s'est pas refusé à y employer tout ce que ses travaux lui avoient procuré. Cette somme lui est nécessaire pour lui-même aujourd'hui, et particulièrement à l'effet d'assurer le sort de sa sœur et d'un frère ecclésiastique qui vivent avec lui et sont âgés. Cette idée si honnête est la consolation de ce digne homme; vous vous ferés sûrement un plaisir, Monsieur, de concourir à lui donner cette juste satisfaction.

Je vous prie, M., d'être persuadé de l'attachement avec lequel je vous honore.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1942.

6613. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 21 juin 1775.

Monsieur, — Monsieur le Cardinal m'a fait passer la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Je me flattois que, depuis vingt-quatre ans que j'occupe la place de Directeur, j'aurois la consolation d'y terminer mes jours, attendu que je ne suis pas hors de service, et que, depuis ma dernière maladie, j'ay repris le cours ordinaire de mes exercices où, grâce au Seigneur, rien n'a souffert. Mes supérieurs ont trouvé à propos d'en disposer autrement; c'est à moy d'obéir et de me conformer à leurs volontés. Je suis bien aise que ma place soit occupée par M. *Hallé*, dont je connois le mérite et la probité. Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, des grâces que le Roy m'accorde par votre ministère, et, s'il y a quelque chose qui puisse me consoler dans ma situation présente, ce seroit l'honneur de mériter vos bontés et votre bienveillance. Serois-je assez heureux de les obtenir? Je

donne des ordres pour que l'appartement d'en bas soit prêt ainsi que vous me le marqués.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6614. — D'ANGIVILLER A VERGENNES.

23 juin 1775.

Le besoin de rétablir l'École que le Roi entretient à Rome, sous le nom de l'Académie de France, sur un pied plus propre à procurer les avantages qu'on a eu en vûe dans cette institution, m'a mis dans la nécessité d'envoyer un des membres principaux de l'Académie royale de peinture, sçavoir le s^r *Hallé*, et, comme il m'a paru faire à la circonstance et à mes vues un sacrifice considérable, je crois devoir vous prier de vouloir bien lui en procurer une récompense en lui faisant accorder par le Roy le cordon de Saint-Michel. Le mémoire que j'ai l'honneur de vous addresser ci-joint vous instruira plus en détail de mes vues et des raisons qui militent en faveur de cet artiste pour lui obtenir cette distinction.

Dans le cas où vous jugerez, Monsieur, à propos d'entrer dans mes vues en faveur du s^r *Hallé*, je crois devoir vous prévenir que, dans le cas d'absence du chevalier nommé, il est d'usage de lui obtenir la permission de porter le cordon jusqu'à ce qu'il puisse se faire recevoir. Ces exemples en sont nombreux, et c'est en partie par cette raison que je n'ai point cru devoir vous en parler, ni vous en écrire plutôt; j'ai pensé aussi que cette décoration lui arrivant à Rome, elle marqueroit davantage et contribueroit par là encore mieux au succez de sa mission.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6615. — NATOIRE, ANCIEN CAPITAINE D'INFANTERIE, A D'ANGIVILLER.

A Paris, le 24 juin 1775.

Monsieur, — Il y a longtemps que je cherche l'occasion d'avoir l'honneur de vous faire la révérence sans avoir jamais pu avoir ce bonheur. Je fus hier à Versailles pour avoir celuy de vous faire

quelques observations ; vous étiez sans doute pressé, puisque je n'eus l'honneur de vous parler que dans la rue; permetez qu'un frère qui est attaché à son frère ait la consolation de vous faire quelques représentations; vous êtes trop juste et trop équitable pour refuser de m'entendre. Je me trouverai à Versailles ou à Paris le jour qu'il vous plaira me donner. J'atans cette grâce de vous, M., comme celle de me croire avec un profond respect, etc.

NATOIRE,

Ancien capitaine d'infanterie,

Rue Notre-Dame-des-Victoires, au coin de celle Joquelet.

Archives nationales, O¹ 1941.

6616. — D'ANGIVILLER A ROUSSEL.

Versailles, 26 juin 1775.

La loy que je me suis faite, Monsieur, de n'admettre à l'Academie de France à Rome que des sujets qui ont mérité cette faveur par des études suivies auprès des académies de Paris et couronnées par les prix qu'elles décernent, cette loy, dis-je, ne me permet d'accorder à votre fils la place que vous me demandez pour lui. J'ai fait en sa faveur tout ce qui m'étoit possible, en lui procurant le moyen de se rendre à Rome sans frais et en lui assurant le même avantage pour son retour, s'il s'applique à le mériter par une bonne conduite; je me croirois injuste et je le serois en effet si je lui acordais une place qu'on ne peut obtenir que par des travaux éprouvés.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6617. — NATOIRE, ANCIEN CAPITAINE, A D'ANGIVILLER.

A Paris, le 27 juin 1775.

Monsieur, — Vos affaires peuvent bien vous faire oublier la demande que j'ay eu l'honneur de vous faire dans ma lettre; permetez-moy, en attendant l'honneur de votre réponse, que je vous fasse quelques observations. Le Roy, ayant fait le choix de votre personne pour les places que vous possédez, c'est qu'il a reconnu en vous vos qualités et comme ayant beaucoup des connaissances, de la justice, droiture et l'équité; ce sont ces mêmes qualités qui

sont en vous, Monsieur, que je réclame dans ce moment pour vous prier de suspendre votre jugement jusques à ce que vous soyez entièrement instruit par vous-même de la vérité. Vous avés été surpris, Monsieur; personne n'est plus en état de vous rendre un vray témoiniage de la situation de mon frère que Monsieur le cardinal de Bernis; mon frère est toujours en état de conduire sa direction, sa maladie n'a rien diminué sur son esprit; sa santé est très bien rétablie, comme il me l'a marqué luy-même dans sa dernière lettre, datée du 24 may dernier. Ce seroit, j'ose vous le dire, Monsieur, une injustice et même une cruauté, sans motif, sans raison, de déposséder un quelqu'un sur des faux raports, c'est déshonorer la personne. Vous savés, M., que dans notre métier l'honneur en fait le fondement. Mon frère, quoy que dans un autre état que le mien, pense de même que moy ; si mon frère est en état de remplir les fonctions de sa place, et qu'il ne vous ait manqué en rien, dont je ne le croy pas capable, souffrés, Monsieur, que je mette tout en mouvement auprès de vous pour réclamer l'honneur de mon frère qui se trouve compromis. Vous qui êtes la droiture même, l'on ne vous reconnoîtroit pas, M., dans cette opération. Ne refusés pas de m'entendre, je vous supplie; c'est la grâce que vous demande celuy qui a l'honneur d'être, avec un profond respect, M., etc.

NATOIRE,
Ancien capitaine d'infanterie.

En tête est écrit : La réponse de M. le Comte à une précédente lettre a croisé celle-ci, et M. le Comte, n'ayant rien de plus à marquer à M. Natoire que ce qu'il lui a déjà dit, il devient superflu de répondre à celle-ci.

Archives nationales, O¹ 1941.

6618. — D'ANGIVILLER A NATOIRE, ANCIEN CAPITAINE D'INFANTERIE.

28 juin 1775.

Je suis fâché, M., de n'avoir pu vous donner plus de temps que j'ai fait pour m'entretenir de l'affaire qui vous a fait venir à Versailles. Mais, d'ailleurs, un entretien plus long eût été assés superflu, parce que le bien du service exigeoit nécessairement ce que j'ai fait et que c'étoit déjà une chose consommée. Au surplus,

S. M., en chargeant un autre artiste que M. votre frère de l'exécution de ses vues de réforme et de nouveaux arrangemens pour l'Académie de France à Rome, ce dont l'âge et les infirmités de M. *Natoire* ne permettoient point de lui donner le soin, S. M., dis-je, lui a donné en même temps des marques de bonté trop flatteuses pour que cet événement doive l'affecter d'une manière fâcheuse, ainsi que les personnes qui s'intéressent à lui; je me ferai, au surplus, toujours un plaisir de lui donner des preuves de mon estime et des sentimens que méritent ses talens et ses longs services.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O^f 1941.

6619. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 4 juillet 1775.

Monsieur, — Suivant vos ordres, j'ay parti pour Rome le 8 juin et n'ay pu y arriver que le 3 juillet, à 7 heures du matin; mon voyage n'a point été sans inquiétude, ni sans beaucoup de petits accidens; mais je me suis tiré de tout heureusement et suis en état d'exécuter vos ordres. J'ay trouvé M. *Natoire* en bonne santé; il avoit reçu vos ordres, à ce que tout le monde de l'Académie m'a dit, pour me meubler un appartement, et, cependant, je n'ay trouvé que les murailles et de méchans lits sans rideaux, louez, aussi bien que les draps, à des Juifs.

Il a fallu faire acheter le plus indispensable, non pas pour la commodité, mais pour l'exact nécessaire; heureusement, le voyage nous a accoutumé à la fatigue, et cette fatigue nous a procuré de pouvoir dormir sur ces méchants lits.

M. *Natoire* dit que tous les meubles sont à lui; je ne scais encore s'il en excepte le linge de l'Académie; mais c'est un si petit objet, vu le peu qu'il y en a et son extrême vétusté, que ce n'est pas la peine d'en parler. Il faut remonter toute la maison généralement de tout. Ce seroit abuser de vos bontés et vous faire perdre un tems précieux que d'entrer dans un plus grand détail; j'en charge M. *Pierre*, qui est à portée de vous voir et de prendre vos heures de loisir. Vous aurez la bonté de me faire scavoir vos ordres sur les points qui m'embarassent et sur la dépense que

vous voulez qui soit faite pour cette maison. Je les exécuteray avec le plus grand zèle et la dernière exactitude.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6620. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 12 juillet 1775.

Monsieur, — Je prends la liberté de m'adresser directement à vous-même pour avoir vos ordres, d'après les réflections que j'ay faites sur la gestion œconomique de l'Académie. J'ay examiné la nourriture des pensionnaires; elle est bonne, le vin très potable; je bois le même et m'en contente. On donne par tête 27 bayoques et demie et 50 bayoques de surplus par semaine pour qu'ils puissent demander du pain tant qu'ils en veulent; en mettant 30 bayoques par tête, le tout se trouveroit payé, le compte moins embrouillé.

Les pensionnaires ont 11 écus et 15 bayoques chacun tous les quartiers pour leur pension; cela n'est pas suffisant pour ceux qui sont pauvres; il seroit à désirer qu'ils eussent 15 écus par quartier, ce qui reviendroit à 300 livres de France par an.

Les deux garçons de cuisine servent ces Messieurs à table; le cuisinier ne leur donne point de gages; ils murmurent et il est à craindre que les jeunes gens n'en souffrent; je crois qu'il seroit à propos de leur donner chacun un écu par mois pour qu'ils soient raisonnables.

Je vous envoie ci-joint un mémoire de la main de M. *Natoire* qu'il m'a remis; il y a beaucoup de dépenses qui ne doivent pas y être, et beaucoup d'autres qui doivent y être et qui n'i sont pas. Je vous en envoie un qui, j'imagine, pourra faire une règle à l'avenir, avec les changemens que vous ordonnerez.

Il m'a été remis un mémoire que je vous envoie pour un jeune architecte qui me paroît mériter votre attention. J'attendray vos ordres pour décider de son sort.

J'ay fait faire la visite du linge; il ne s'en est point trouvé du tout pour la cuisine, assez de draps pour le moment présent et très peu de serviettes. La batterie de cuisine peut aller, en remet-

tant de temps en temps quelques pièces. Je feray donc, si vous l'ordonnez, remonter la cuisine de linge. Je feray acheter 10 douzaines de serviettes, quelques paires de draps pour l'usage du Directeur, dont je me serviray en attendant sa venue, car je n'en ay point apporté, comptant en trouver. Je mettray à ces emplêtes toute l'économie possible. Pour ce qui me regarde, je vous réponds de ne dépenser que l'exact nécessaire, pour ne pas me rendre indigne de la confiance dont vous m'honnez.

Je suis occupé à faire un règlement d'après celui que vous m'avez fait remettre, pour le signifier de votre part à ces Messieurs quand Monsieur *Natoire* sera parti; ils me paroissent tous très raisonnables et prévenus en faveur du gouvernement actuel.

Encore quelque temps et vous aurez la satisfaction de jouir du fruit de votre attention pour les arts et de vos bontez pour les artistes.

Je désire que vous acquiesciez à l'augmentation de la pension et de la nourriture. Quand ils seront liés par vos bienfaits, ils se soumettront avec encore plus de zèle.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6621. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

A Versailles, ce 17 juillet 1775.

Je reçois, Monsieur, à l'instant, votre lettre du 21 du mois dernier, par laquelle vous m'accusés la réception de celle qui vous annonçoit l'envoy à Rome de M. *Hallé* et les intentions du Roi relativement à son Académie. Vous ne devés point douter et vous avés dû vous appercevoir, par les ménagemens que j'ai pris pour vous faire part de cette nouvelle, combien j'éprouvois de peine à vous l'annoncer; et, certainement, si l'exécution des vues du Roi et le travail qu'elle exige eussent pu se concilier avec votre âge avancé et les infirmités auxquelles, il y a peu de tems, vous avés failli de succomber, le choix n'eût pu regarder un autre que vous. Je me fais un plaisir de vous marquer que personne ne rend plus de justice que moi à vos talens, ainsi qu'à vos services et à vos qualités personnelles, et vous pouvés être assuré de me trouver toujours empessé à vous donner des preuves de cette manière de penser.

Je vais sérieusement m'occuper de l'affaire de vos avances et vous ne tarderés pas d'en recevoir des nouvelles.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6622. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 19 juillet 1775.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte des dépences du second quartier de l'Académie, qui est le dernier de ma régie, ayant acquitté tous les comptes et mémoires des ouvriers, desquels j'ay leurs reçus. L'argent que je me trouvois en main ne m'étant pas suffisant, j'ay été dans la nécessité de prendre de M. Cioia mille écus, lesquels sont mentionnés dans le présent compte.

M. *Hallé* est arrivé avec sa famille. Après les honétetés et civilités ordinaires, je luy ay remis la direction générale et instructions nécessaires pour la place qu'il occupe. Je suis dans l'embarras du déménagement. Tout ce que je puis vous assurer, c'est qu'après vingt-quatre ans de services, je sors de l'Académie avec presque rien; il ne me reste que les biensfaits du Roy que vous avés eu la bonté de me procurer. Je vous demande en grâce la continuation de vos bontés; ma reconnaissance ainsi que mes sentimens égaleront toujour le profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1941.

6623. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 19 juillet 1775.

... Les incommodités que j'ai souffert dans le Conclave, et qui m'ont laissé quelques impressions, exigent, d'après l'avis des médecins, que je fasse, cet automne, de fréquents voyages à la campagne pour achever de rétablir ma santé. Si le Roi le trouve bon, l'abbé Deshaises, secrétaire d'ambassade, dont le zèle et l'exactitude vous sont suffisamment connus, aura l'honneur, comme il l'a déjà fait, de vous rendre compte des événemens qui

pourront intéresser votre curiosité, car, dans le tems des vacances, toutes les affaires sont suspendues...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 873, fol. 324 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6624. — CIOYA A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 19 juillet 1775.

Monsieur, — J'ay eu toujours l'honneur de payer pour compte de votre cour royale l'argent nécessaire pour l'entretien de cette Académie des beaux-arts, à mesure que M. *Natoire*, qui en étoit le directeur, m'en faisoit recherche; à présent qu'on vient de lui substituer à cette direction M. *Hallé*, je paye à ce second 1,200 écus romains, aussitôt qu'il arriva ici, comme vous aurez appris, M., par la quittance que M. Antoine Caccia, banquier de chez vous, vous aura présentée pour en avoir le remboursement. En outre, je viens de payer à M. *Natoire* 1,000 écus, et, ce soir même, je remets la quittance à M. Caccia qui vous la présentera également, l'ayant toujours chargé du remboursement de ces sommes. Je continuerai de fournir au nouveau directeur, toutes les fois qu'il m'en demandera, l'argent nécessaire pour les frais de ladite Académie, et je payerai aussi à M. *Natoire*, feu directeur, la pension que S. M. vient de lui accorder. J'ai jugé être de mon obligation de vous donner part de l'acquit de ma commission, sur lesquelles je souhaite aussi votre satisfaction. Je profite de cette occasion pour vous témoigner l'envie que j'ai de vous obéir, étant avec une estime et une considération sans égale, M., etc.

Joseph Cioya.

Archives nationales, O¹ 1942.

6625. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

21 juillet 1775.

Monsieur le Comte, — J'ay reçu une lettre de M. *Hallé*, arrivé à Rome, dans laquelle il y a déjà des détails d'un premier aperçu qui exigent qu'il en soit fait note pour former un mémoire de tout ce qui intéresse le service.

M. *Vien* m'a remis un mémoire de ses observations que j'auray l'honneur de vous présenter dimanche prochain, ainsi que des notes sur tous les objets relatifs à son départ.

Le bas-relief de feu M. *Coustou* a été placé sur les sept heures dans la Salle des Antiques, sans nul accident.

Je vous supplie, Monsieur, de donner des ordres pour l'expédition du payement de 240 l. accordés au s^r *Le Noir* pour la copie du portrait de feu Monseigneur le Dauphin.

On me dit hier que M. le duc de Chartres avoit aqui, pour 8,000 l., la très belle copie du Faune endormi et antique exécuté par M. *Bouchardon*, pensionnaire à Rome ; je désire la vérité du fait, parce qu'au moins on conservera une très excellente chose en France.

Je suis, avec, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1913, fol. 136.

6626. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

A Versailles, le 21 juillet 1775.

En faisant des recherches, M., parmy les papiers des Bâtimens du Roy relatifs à l'administration de l'Académie de France à Rome, on a trouvé divers mémoires concernant un règlement à faire pour la manutention de cette Académie ; comme ils pourroient contenir quelques vues relatives à l'objet présent de la mission de M. *Hallé*, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de vous les communiquer. Je les joins, en conséquence, ici, afin que, s'ils peuvent vous être de quelque utilité, vous en fassiez faire un extrait et ajouter à l'instruction donnée à M. *Hallé* ce qui vous paroîtra convenable, après quoy, vous voudrez bien me les renvoyer.

Vous connaissez, etc.

D'ANGIVILLER.

Archives nationales, O¹ 1935, et O¹ 1127, fol. 41.

6627. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 26 juillet 1775.

Monsieur, — Aussitôt que M. *Natoire* a eu quitté l'Académie, j'ay signifié aux pensionnaires un règlement extrait de celui que vous m'avez fait remettre avant mon départ, et j'ay été on ne peut pas plus satisfait de leur soumission à vos ordres et du respect qu'ils ont pour tout ce qui vient de votre part. Depuis que je suis avec eux, je n'ay vu que la plus grande honnêteté et un air

d'éducation qui m'a d'autant plus surpris que j'étois prévenu d'une idée toute contraire. Je les ai invitez à dîner, deux à deux, pour les mieux connoître; ils y ont été fort sensibles et m'ont assurez plusieurs fois que jamais ils ne s'écarteroient de leur devoir. J'ay appris de vous que le moyen de faire faire aux hommes ce que l'on veut est de les traiter avec la plus grande honnêteté, et ce moyen m'a parfaitement réussy.

Je serois donc bien flatté que vous voulussiez m'accorder la grâce de leur écrire un mot qui marque la satisfaction que vous avez de leur conduite actuelle.

Ils ont reçu autrefois bien des reproches, peut-estre les ont-ils mérité? Il seroit glorieux pour moi de leur procurer cette marque de protection de votre part, qui les affermira dans le bien que vous avez commencé. Je les assure, comme si je lisois dans votre âme, que les talents et la bonne conduite seront mis en usage sous votre ministère, et on croit tout ce que je dis.

Je vous envoie ci-joint un mémoire du sieur *Huvé* qui vous demande une grâce, à laquelle il me paroît avoir droit et que je désire que vous lui accordiez. Monseigneur le cardinal de Bernis s'y intéresse et il me paroît le mériter, tant par ses talents que par sa conduite.

L'ordinaire prochain, vous recevrez le plan détaillé et si exact de l'Académie que vous pourrez, de votre cabinet, disposer de la moindre chambre, comme si vous la voyez. C'est un architecte pensionnaire, nommé *Renard*, qui a beaucoup de talens, que j'ai chargé de cet ouvrage et qui s'en acquitte avec beaucoup de zèle.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1941.

6628. — NOUVELLES DE ROME.

26 juillet 1775.

La présence de l'archiduc Maximilien¹ en cette ville excite toujours plus l'empressement des seigneurs romains à en rendre le séjour agréable à cet auguste Prince. Hier, le prince Rospi-gliosi lui donna une fête magnifique dans son palais. Celle que le prince Chigi prépare à Son Altesse Royale aura lieu demain au soir. Elle commencera par un très grand feu d'artifice, représen-

tant la Forge de Vulcain, qu'on a construit dans la place dite de la Colonne Antonine. Cette place a été réduite en amphithéâtre circulaire pour les spectateurs. Elle sera ornée de festons et illuminée en torches de cire dans toutes ses parties. Quatre orchestres des plus nombreux, placés dans les angles, exécuteront alternativement des symphonies. Il y aura assemblée générale au palais Chigi, dans un vaste appartement décoré à cet effet; on y servira des rafraîchissemens de toute espèce, et il y aura bal et souper. Son Altesse Royale continue d'honorer de sa présence l'assemblée que le cardinal de Bernis, ministre de Sa Majesté très Chrétienne en cette cour, a chez lui tous les vendredys; elle y soupe aussi ces soirs-là, et, ensuite, elle danse à un bal dont la marquise de Puymontbrun, nièce dudit cardinal, fait les honneurs...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 873, fol. 344. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Maximilien-François-Xavier-Joseph-Antoine Wenceslas, frère de l'empereur Joseph II, né le 8 décembre 1756, mort le 27 juillet 1801. Coadjuteur (1769), puis grand maître (1780) de l'Ordre Teutonique, il devint successivement évêque-prince de Münster (15 avril 1784), électeur et archevêque de Cologne (8 mai 1785).

6629. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Le 31 juillet 1775.

J'étois fort impatient, Monsieur, de recevoir des nouvelles de votre arrivée à Rome. Elles me sont enfin parvenues le 24 de ce mois, et je vois, tant par votre lettre que par celle que vous écrivites à M. *Pierre* le 4 du même mois, le résultat des premiers éclaircissements que vous avez pu prendre, depuis votre arrivée, sur les objets de votre mission.

J'ai appris, avec surprise, le mauvais état du logement que M. *Natoire* devoit vous faire préparer suivant les ordres que j'avois donnés. Je lui en marquerai mon peu de satisfaction à la première occasion que j'aurai de lui écrire.

Parmi les objets de votre lettre, ceux qui me paroissent mériter dans ce moment la principale attention sont la disette absolue de meubles pour le Directeur et celle de linge à l'usage de l'Académie. Je pense que le nouvel arrangement exige que le Directeur soit meublé à Rome, et, sans doute, il l'étoit anciennement puisqu'on passe à M. *Natoire*, comme à son prédécesseur, une somme

annuelle pour le loyer de ses meubles; la dépense, une fois faite, de cet ameublement amortira cette rente annuelle qui, depuis le temps qu'on la paye, auroit suffi pour leur achat. Mais, en même temps que je connois la nécessité de faire cet effort utile pour l'avenir, il me paroît nécessaire de se restreindre à la quantité de meubles convenable, lorsque l'appartement du Directeur sera remis à l'étendue raisonnable et décente que comporte son état; ceci ne peut être déterminé que d'après l'inspection des plans que vous promettez à M. *Pierre* d'envoyer incessamment. Il sera à propos que vous y joigniez vos observations, sans lesquelles il seroit difficile de prendre un parti sur ce sujet. Je ne vois, au surplus, rien que d'économique dans la proposition que vous faites d'acheter de M. *Natoire* les meubles en place, comme glaces, tapisseries et autres, s'il veut les vendre. J'approuve cet achat, si le prix qu'il mettra à ces meubles vous paroît raisonnable.

Comme votre lettre ne donne pas suffisamment à entendre si l'appartement commun et de parade est garni aussi de meubles appartenans à M. *Natoire*, je crois devoir ajouter à ceci une observation, c'est que, dans le cas où le départ de M. *Natoire* laisseroit cet appartement démeublé, je puis, sans aucune dépense pour le Roi, le meubler avec magnificence en y destinant une tenture de tapisserie des Gobelins, dont il y a, dans le magasin de la manufacture, plusieurs qui y vieillissent sans destination. Je crois même que ce luxe dans l'appartement en question seroit fort à propos pour donner aux Romains une idée de l'industrie françoise; c'est pourquoi, il faudroit m'envoyer les mesures de la pièce principale de cet appartement, d'après laquelle je verrai ce qui pourroit y convenir; d'autant que je pense que l'ambassadeur de France est le seul qui soit ainsi meublé.

Quant au linge qui vous manque, l'achat que vous me proposez de faire vous paroissant nécessaire dans ce moment, je l'approuve et l'autorise. Il ne peut, d'ailleurs, faire qu'une partie peu considérable de celui dont il sera indispensable de faire l'acquisition. Il convient, au reste, que vous soyez prévenu qu'il y a à l'Académie des élèves protégés un certain fonds de linge dont je ne vois pas qu'il y ait rien de mieux à faire que de l'appliquer à l'usage de l'Académie de Rome. M. *Vien* doit m'envoyer incessamment l'état de ce linge que je vous ferai passer, afin que, d'après la connaissance que vous en aurez, vous puissiez dresser un état de celui qu'il faudra acheter.

Le surplus de vos observations sur la nécessité d'augmenter la somme destinée pour la nourriture des pensionnaires, ainsi que leur pension d'entretien, celle d'établir une femme de charge pour avoir soin du linge, etc., me paraît judicieux, et je suis très disposé à y accéder. Je vous ferai part de ma décision sur ces objets, ainsi que sur la demande du s^r *Lussault*, dans une de mes prochaines lettres.

J'ai reçu le projet de mémoire des dépenses de l'Académie, sur quelques-uns des articles duquel vous attendez de nouveaux éclaircissements; c'est pourquoi je suspendrai aussi de vous marquer ce que j'en pense.

L'avis de M. Caccia, concernant la remise des 1,200 écus romains que vous avez pris chez son correspondant, M. Cioïa, ne m'est point encore parvenu. Sitôt que je le recevrai, j'en ordonnerai le remboursement.

Pour les dépenses que vous aurez à faire, tant pour l'entretien courant de l'Académie que pour les achats que je viens d'approuver, vous pouvez prendre, ainsi que pour vos dépenses personnelles, chez M. Cioïa, les fonds dont vous aurez besoin. Je vous réitère les assurances de la confiance que j'ai en votre économie et sagesse.

Je suis, avec ces sentimens, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6630. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 2 août 1775.

Je n'ai pu refuser, Monsieur, au Pape, qui m'a remis le mémoire ci-joint, de vous le recommander en son nom. Vous y verrés que Sa Sainteté ne veut que procurer à un de ses sujets la justice qui lui est due. Le sieur Pontfreni a vendu, en 1770, des tableaux à M. le comte d'Hautefort; après être convenus de prix, le vendeur consentit à une rente viagère payable à Rome. Il y a quatre ans que le sieur Ponfreni n'a été payé de sa rente; il a écrit inutilement, il n'a eu aucune réponse. Enfin, le vendeur a proposé la rescission du contrat et de reprendre ses tableaux. Il faut que les lettres du sieur Ponfreni ne soient pas arrivées à leur destination. Le Pape désire, Monsieur, que vous ayés la bonté de faire passer ledit mémoire à M. le comte d'Hautefort, en lui

observant que, vu le retard des réponses, il paroît convenable qu'il en donne actuellement une promte et précise...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 18. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6631. — MÉMOIRE JOINT A LA LETTRE DE BERNIS.

Jean-Baptiste Ponfreni vendit, dans le mois de mars de l'année 1770, deux tableaux à Son Excellence le comte Armand-Charles-Emanuel d'Hautesfort, pour le prix de 500 écus romains; mais comme le déboursement de cette somme parut gêner alors l'acheteur, il convint, avec Ponfreni, de lui en faire une rente viagère, à raison de 37 écus romains et 50 bayoques par an, et il fut passé contract en conséquence entre les deux parties. De retour à Paris, M. le Comte fit revêtir ce contract, ainsi qu'il l'avoit promis, de toutes les formalités nécessaires pour en assurer la validité. Il y fut stipulé que Ponfreni recevroit annuellement à Rome ladite somme nette de 37 écus romains et 50 bayoques.

Le lendemain de la stipulation du contract, Ponfreni demanda une année anticipée de ce même viager à M. le Comte, qui la lui paya.

Depuis lors, Ponfreni n'en a plus rien touché, en sorte que M. le Comte lui doit 162 écus romains et 50 bayoques pour les arrérages de quatre années et quatre mois, c'est-à-dire depuis le mois de mars 1771 jusques et compris le mois de juin 1775.

A l'échéance de chaque année, Ponfreni a rappelé avec respect cet objet à M. le Comte, mais ç'a été inutilement; il n'en a même jamais eu de réponse.

La dernière fois que Ponfreni lui écrivit, il lui proposa la rescission du contract et qu'il se contenteroit de reprendre ses tableaux, quoique M. le Comte se fût engagé à lui payer 500 écus romains s'il lui prenoit envie de racheter son contract avec lui.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 19. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6632. — HALLÉ A PIERRE.

A Rome, ce 2 aoust 1775.

Monsieur, — Si je ne vous connoissois pas, je croirois que

vous m'avez oublié, n'ayant encore reçu aucune lettre de vous et vous en ayant écrit peut-être plus que vous n'en vouliez. J'en ai déjà reçu de mes amis, je vous ai toujours mis du nombre; me trompai-je?

J'ay mandé à M. le comte d'Angiviller la réussite de ses règlements; tout à cet égard est dans l'ordre, mais ce qui regarde l'économie n'est pas encore bien évalué. Je compte faire tous les mois un mémoire pour ce qui regarde la dépense des pensionnaires, un pour ce qui regarde le directeur et un pour la dépense des meubles à l'usage du directeur, lesquels meubles resteront pour faire un fonds à l'avenir. J'ay payé aux Juifs, pour le loyer seulement de six méchants lits et de douze chaises, dix écus romains, faisant 50 l. de notre monnoie; pour avoir encore quelques fauteuils, rideaux, tables, armoires, etc., il en coûteroit au moins 100 l. par mois, ce qui feroit 1,200 l. par an; en peu d'années on peut regagner cette somme et les directeurs ne seront pas à l'avenir si malheureux. J'attends des ordres qui n'arrivent pas, et, pour pâtir un peu moins longtemps, j'ay commandé à un tapisser que M. *Digne* m'a envoyé quatre lits de maître et deux de domestique. La femme de charge a sa chambre et ses meubles. S'il en faut davantage pour M. *Vien*, je les feray faire avec plaisir, car je serois bien fâché qu'il souffrît ce que j'ay souffert, n'ayant pas eu le moindre secours de la part de M. *Natoire*. Il est arrivé deux jeunes gens, le sieur *Crucy*, pensionnaire, et le sieur *Roussel*, protégé par la Roine, qui a seulement un logement, ce qui fait le nombre de treize, le sieur *Chevalier* étant parti depuis douze jours. Ces nouveaux venus sont architectes, ainsi que celui qui vient de partir.

M^{me} Hallé vous fait milles compliments et vous demande des nouvelles de M^{le} votre nièce.

Je suis, avec la plus parfaite considération.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6633. — LUSSAULT A D'ANGIVILLER.

Le 4 août 1775.

Monsieur, — *Claude-Thomas de Lussault*, élève de l'Académie royale d'architecture, implore vos bontés pour obtenir à

Rome la pension que S. M. a bien voulu accorder aux élèves de cette Académie, ainsi qu'aux jeunes artistes.

Au mois d'août 1772, il a remporté le grand prix ; des circonstances particulières et généralement connues ont empêché qu'il ne fût désigné par le ministre actuel pour aller à Rome.

Cependant, le désir de se perfectionner à la vue des modèles de toute espèce que présentent les monuments dont cette ville célèbre est ornée l'a déterminé à faire ce voyage avec l'aide de sa famille, aux frais de laquelle il se soutient depuis trois mois qu'il y est arrivé. Il n'est pas le premier qui ait réclamé cette faveur déjà obtenue depuis deux ans par le s^r *Huvey* et la sollicite avec empressement, tant pour soulager sa famille pour laquelle il sent bien que sa pension est fort coûteuse, que pour jouir des avantages que votre protection assure à ceux qui sont admis à la pension de Rome.

Il ne cessera de faire les vœux les plus ardents pour la conservation de vos jours.

Je, soussigné, certifie que le s^r *Lussault*, mon élève à l'Académie d'architecture, a rempli le premier prix de l'année 1772, en foi de quoi j'ai signé.

SEDAINE.

Ce 4 aoust 1772.

Rapport sur la demande du s^r Lussault.

M. le Comte est fortement sollicité par le s^r *Lussault* et par plusieurs personnes qui s'intéressent à lui de lui accorder la pension de Rome, en conséquence du premier prix d'architecture qu'il a remporté en 1772.

Cela ne feroit aucune difficulté si le nombre des pensions fixé à douze n'étoit pas déjà complet, encore n'y aura-t-il aucun moyen, attendu la réforme de l'École des élèves protégés, de faire que le nombre ne soit de treize en 1777, 78 et 79.

Il n'y a pas non plus de difficulté de lui accorder une chambre à l'Académie, mais seulement à lui procurer le moyen d'y vivre.

M. le Comte a, par ces raisons, eu l'idée de lui accorder plutôt une gratification annuelle que de lui donner le titre de pensionnaire, ce qui tireroit à conséquence relativement aux sollicitations pour obtenir une treizième ou quatorzième place.

Ce moyen me paroît le seul praticable, et je crois que le s^r *Lus-*

sault s'estimera fort heureux si M. le Comte lui accordoit pendant les deux ans qui lui restent à passer à Rome cette gratification et une chambre.

Archives nationales, O¹ 1942.

6634. — ÉTAT ACTUEL DES PENSIONNAIRES DE ROME.

6 août 1775.

Arrivée.	Noms.	Départ.
Les Sieurs :		
1771.	<i>Vincent</i> , Peintre.	1775.
1771.	<i>Le Bouteux</i> , Peintre.	1775.
1771.	<i>Foucoult</i> , Sculpteur.	1775.
1772.	<i>Suvée</i> , Peintre.	1776.
1772.	<i>Millot</i> , Sculpteur.	1776.
1772.	<i>Chevalier</i> , Architecte.	1775.
1773.	<i>Jombert</i> , Peintre.	1777.
1773.	<i>Delaitre</i> , Sculpteur.	1777.
1773.	<i>Rousseau</i> , Architecte.	1776 ¹ .
	<i>Huvé</i> , Architecte.	1775*.
1774., Peintre.	1778.
1774.	<i>Segla</i> , Sculpteur.	1778.
1774.	<i>Regnard</i> , Architecte.	1777.

Des 13, six reviennent cette année. Il y en a, je crois, six à envoyer cette année.

Archives nationales, O¹ 1941.

= 1. A obtenu l'année vacante par le retour d'un pensionnaire.

6635. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Versailles, le 7 aoust 1775.

Depuis la dernière, Monsieur, que je vous ai écrite, je me suis fait remettre sous les yeux les diverses demandes contenues dans votre seconde lettre et relatives tant au traitement des pensionnaires qu'à l'administration économique de l'Académie de France. Je vous avois déjà annoncé mes dispositions favorables sur la plus grande partie de ces objets; je vais vous marquer plus positivement ce que j'en pense.

Le premier de ces objets regarde la nourriture des élèves pour lesquels est allouée au cuisinier une somme de 27 1/2 bayoques par tête et que vous proposez de porter, d'après la connaissance que vous avez de son insuffisance, à 30 bayoques, en y confondant les 50 accordées extraordinairement par semaine sur toute la dépense. Plein de confiance sur ce que vous me mandez, je ne fais nulle difficulté de consentir à cette augmentation, et je vous autorise, en conséquence, ainsi que les directeurs qui vous relèveront, à employer à l'avenir cette somme à cet objet.

La somme de 11 écus et quelques bayoques, passée par quartier à chaque pensionnaire du Roy pour son entretien, vous paroissant aussi trop modique pour ceux qui n'ont aucunes ressources de leurs familles, je consens, pareillement, à porter cette somme à celle de 300 l., argent de France, que vous évaluerez, dans le compte des dépenses, en écus romains.

Il me paroît aussi convenable de hausser quelque peu les appoimentemens du médecin. et je les porte à 20 écus romains au lieu de 16 qu'il avoit précédemment.

J'accorde aussi, d'après votre observation, aux garçons de cuisine, des gages à raison de 12 écus par an.

L'établissement d'une femme de charge pour avoir soin du linge de l'Académie me paroît très utile, et je consens que vous employiez celle que vous proposez, à raison de 240 l. par an. Je surseois à la fixation définitive de ses gages jusqu'à ce que j'aye davantage d'éclaircissemens.

Comme il y a à l'École des élèves protégés une quantité assez considérable de linge qui est en état de servir, il m'est venu en idée qu'on pouvoit fort bien la transporter à Rome avec les effets du nouveau Directeur, et que, probablement, cela épargneroit de la dépense dans l'approvisionnement à faire pour l'Académie. J'en joins ici, par cette raison, l'état, afin que, d'après ce sur quoi vous devez compter, vous puissiez vous régler dans les achats que vous avez à faire. Il me reste à vous parler de l'ameublement propre au Directeur de l'Académie, objet nécessaire, comme je vous l'ai déjà marqué, puisque les meubles du logement du Directeur appartiennent à M. Natoire, mais, en même temps, je voudrois bien y mettre le plus d'économie que peut comporter la décence convenable pour la place. C'est pourquoi je voudrois que vous dressassiez un état de meubles que vous jugerez nécessaires en y ajoutant le prix qu'on vous en demandera à Rome;

je ne sçais si M. *Natoire* a encore enlevé les siens, mais je présume qu'il ne le fera pas, ou qu'il ne l'a pas fait sans vous justifier de leur achat. Il doit en avoir un inventaire dressé avec M. *de Troy*, de qui il les a achetés.

A l'égard de l'ameublement de l'appartement de parade, on m'a dit, depuis ma dernière lettre, qu'il y avoit une tenture des Gobelins; mais je présume qu'elle peut et doit être fort passée; je ne serois point éloigné d'afficher un peu de magnificence dans cette partie du palais, et, comme il y a à la manufacture des Gobelins plusieurs belles tentures qui n'ont aucune destination et qui se perdent même ou passent dans les magasins, j'en enverrai volontiers une pour remplacer l'ancienne. J'attens sur cela ce que vous me marquerez.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6636. — NOUVELLES DE ROME.

De Rome, ce 9 aoust 1775.

L'archiduc Maximilien est parti avant-hier pour la Toscane, fort satisfait de son séjour en cette ville. Le soir que Son Altesse Royale prit congé du Pape, Sa Sainteté lui donna un superbe chapelet de lapis monté en or, et dont un magnifique camée, enrichi de diamants, forme la médaille; à ce chapelet le Saint Père joignit le bref des indulgences qui y sont attachées. Le lendemain, Sa Sainteté envoya au même Prince deux tableaux, dont l'un, en tapisserie, représente l'Apôtre saint Mathieu, et l'autre, en mosaïque, représente l'*Ecce Homo* du Guide; la bordure du premier est en bois, richement sculptée et dorée; celle du second est en bronze doré et travaillé de même. Ces tableaux étoient accompagnés d'un corps saint, renfermé dans un coffre garni de velour cramoisi et de galons d'or, d'une caisse très propre remplie d'*Agnus Dei*, de vingt-sept volumes, reliés en maroquin rouge et fileté d'or, contenant les gravures des différentes vues et des édifices plus remarquables de Rome, tant anciens que modernes, etc.; et de quinze pièces des plus beaux mouchoirs de la fabrique de toiles peintes établie ici depuis quelque tems. De son côté, l'archiduc Maximilien, se livrant à sa générosité naturelle, a fait de très magnifiques présents aux principaux prélats et officiers de

la cour du Pape, soit en bagues de diamants, soit en montres d'or, soit en tabatières d'or de grand prix. En outre, ce Prince a fait donner de fortes gratifications partout où il est allé voir quelque chose de curieux; il en a agi de même envers les domestiques des seigneurs qui lui ont donné des fêtes, ainsi que des maisons dont il a bien voulu honorer de sa présence les assemblées qui s'y tiennent ordinairement. Les gens du comte d'Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne en cette cour, chez qui Son Altesse Royale a logé, ont été gratifiés de sa part de mille écus romains, et chacun des principaux domestiques de ce comte a été gratifié ou d'une tabatière d'or, ou d'une montre d'or à répétition. Elle a fait donner trois cent sequins aux pauvres...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 39. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6637. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Versailles, le 14 aoust 1775.

Je me hâte, Monsieur, de répondre à votre dernière lettre et de vous témoigner ma satisfaction sur ce que vous me marquez concernant les sujets qui composent aujourd'hui l'Académie de France à Rome. J'ai été charmé d'apprendre la manière dont ils se sont conduits et les sentimens qu'ils vous ont témoignés lorsque vous avez notifié le règlement que vous avez rédigé d'après mes vues. Je suis aussi fort satisfait d'apprendre le jugement avantageux que vous portez sur leur caractère personnel d'après l'étude que vous en avez faite; comme il entre dans mon système d'encourager par des louanges et des marques de satisfaction la bonne conduite et l'attention à remplir ses devoirs, je souhaite que vous leur fassiez part du contenu de ma lettre et que vous les assuriez que ces qualités et l'assiduité au travail seront auprès de moi des titres puissants pour avoir part aux grâces que S. M. se propose de verser sur les arts. Ils ont tous les dispositions nécessaires pour réussir, il ne leur reste qu'à y joindre le travail et le zèle à profiter de tous les moyens que Rome offre aux artistes pour développer ces dispositions. C'est pour les exciter davantage que je me suis prêté aux diverses augmentations que vous m'avez proposées en leur faveur. Je ne doute point, d'après ce que vous me marquez d'eux, que cela ne leur inspire une ardeur nouvelle à profi-

ter des bontés du Roy et des dépenses qu'il fait dans la vue d'en former des hommes capables de faire honneur à la nation.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6638. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 16 août 1775.

Monsieur, — Je crois avoir compris, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que j'ay reçue le 14 aoust, que ma première, en datte du 4 juillet, lendemain de mon arrivée à Rome, ne vous étoit pas parvenue, ce qui m'auroit fait paroître coupable envers vous d'une négligence qui seroit pour moi un reproche éternel. Mais, heureusement, je ne le mérite pas. Mon premier soin fut de vous écrire; ensuite, j'écrivis à M. *Pierre* les détails dont je ne voulois pas vous embarasser; la lettre qu'il a reçue peut même servir de preuve. Je n'en négligeray aucune pour me justifier auprès de vous; mon cœur dément tous les torts que je pourrois avoir en apparence.

Les meubles de l'appartement royal sont toujours les mêmes; cet appartement est tendu de tapisseries des Gobelins anciennes, de grands fauteuils et des banquettes de la Savonnerie, des glaces fort belles entre les croisées, des tables de marbres, des lustres délabrés et une tenture de cinq pièces qui sert à décorer l'extérieur du palais les jours de fêtes publiques. Mais aucun de ces meubles ne peut servir à l'appartement du Directeur qui, d'ailleurs, pourra se passer de tapisseries à cause des peintures que j'ay fait faire sur les murs des quatre pièces principales et qui feront assez bien quand le reste sera meublé. J'ay été obligé de prévenir vos ordres pour l'emplette de plusieurs choses d'une absolue nécessité; mais j'ay tout fait avec la plus exacte économie. M. *Pierre* pourra vous en faire le détail.

Quoique je n'aye pas lieu de me louer des façons de M. *Natoire*, cependant, je vous prie en grâce de ne lui en rien marquer. Je serois au désespoir de lui procurer la moindre peine; je le distingue de ce qui l'entoure et suis très persuadé que, s'il eût agit seul, je n'aurois eu qu'à me louer de luy; mais il est plus à plaindre qu'à blâmer.

Les pensionnaires se comportent toujours honnêtement; il y

en a plusieurs qui ont fait des ouvrages assez intéressans. J'en ay profité pour engager Mgr le cardinal de Bernis à les venir voir, avantage qu'ils n'avoient point encore reçu; il a accepté en me répondant : « Dès demain. » Il a comblé ces Messieurs de politesses et m'a prié, en leur présence, de l'avertir aussitôt qu'il y auroit quelque chose de nouveau à voir. Sur le récit obligeant qu'il en a fait, M^{me} de Pui-Montbrun, sa nièce, a demandé à venir et a passé le lendemain toute l'après-midy à l'Académie. Je crois que ces sortes de visites ne seront pas inutiles pour l'encouragement. Je les ay menez remercier Mgr le Cardinal, qui leur a dit qu'il ne les avoit pas connu jusqu'à présent, mais qu'il les connoîtroit à l'avenir. Ces Messieurs ont paru très flattez de l'avantage que je leur avois procuré.

J'espère enfin joindre à cette lettre le plan de l'Académie de Rome. J'i joins une note des pièces qui sont occupées pour que vous puissiez ou changer, ou laisser les choses comme elles sont. De votre cabinet vous pourrez ordonner que telle pièce marquée de telle lettre soit occupée par tel que vous enverrez, parce qu'il restera un plan à l'Académie pareil à celui que vous aurez en France.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

HALLÉ.

P.-S. — M^{me} Hallé et mes enfants vous prient d'agrérer leurs respects.

Archives nationales, O¹ 1941.

6639. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 16 aoust 1775.

Monsieur, — M. Allé m'a fait avoir par vos ordres une chambre à l'Académie où je suis bien.

Chaque pas que je fais dans Rome me retrace vos bontés pour moi et augmente encore ma reconnaissance. La vue de chaque monument me semble un nouveau bienfait que je reçois de M. le Comte, et mon plus grand plaisir est de travailler du matin au soir à mériter de plus en plus vos bontés.

Je vous prie d'agrérer le profond respect, etc.

ROUSSEL.

Archives nationales, O¹ 1942.

6640. — DESMAREST A d'ANGIVILLER.

De Paris, le 19 aoust 1775.

Monsieur, — Le sieur *Le Boutheux*, peintre, et le sr *Foucou*, sculpteur, pensionnaires du Roy à Rome, me marquent que vous leur avez mandé de vous envoyer le plutôt possible une procuration pour leur faire tenir la pension du tems qu'ils ont passé à l'École de Paris. Comme je me suis toujours intéressé à ce qui les regarde, ils m'ont chargé de cette commission et ils m'ont envoyé leur procuration. J'ose prendre la liberté de vous prier de vouloir bien me donner votre jour pour vous les présenter. J'aurai l'honneur de me rendre à vos ordres.

DESMAREST,
rue Pavée-Saint-André-des-Arts.

Archives nationales, O¹ 1942.

6641. — VERGENNES A BERNIS.

A Versailles, le 22 aout 1775.

... Le comte d'Hautefort fait un voyage dans le Levant et je le crois actuellement à Constantinople; au moyen de quoy, je ne me trouve pas à portée de lui faire parvenir le mémoire que le Saint Père a remis à V. É. en faveur du sieur Ponfreni; mais je m'en occuperai aussitôt que j'apprendrai son retour en France et je ne négligerai rien pour rendre efficace la recommandation de Sa Sainteté; mais je ne dois pas vous laisser ignorer que le comte d'Hautefort est un des plus mauvais sujets que nous aions, criblé de dettes et brouillé avec toute sa famille, qui ne veut pas en entendre parler.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 864, fol. 67 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6642. — LES PENSIONNAIRES DE L'ACADEMIE A d'ANGIVILLER.

A Rome, le 23 aoust 1775.

Monsieur, — Vous daignés nous accoutumer à vos bienfaits en fixant aussi heureusement vos regards sur le progrès de nos

études, qu'un tel encouragement doit exiter encore; le premier et le plus avantageux pour nous a été de vous voir prendre l'éclaircissement de notre conduite et de nos efforts par les yeux d'un homme aussi juste que bienveillant, dont la présence fera ici une époque des plus intéressantes, et, par une suite de vos bontés, nous nous voyons passer successivement sous un autre directeur doué des mêmes qualités et infiniment respectable.

Nous vous portons, Monsieur, d'une commune voix, notre juste reconnaissance et notamment sur l'avantage que vous nous accordés à la sollicitation de M. *Hallé* de toucher à l'avenir la pension de 300 l. en entier.

A tant de grâces, oserons-nous espérer encore celle de vous voir agréer nos respects et nos vœux.

Nous sommes, etc.

LEMONNIER, VINCENT, SÜVÉE, JOMBERT, LE BOUTEUX, peintres.

FOUCOU, DELAISTRE, MELOT, SEGЛА, sculpteurs.

HUVÉ, P. ROUSSEAU, RENARD, CRUCY, architectes.

Archives nationales, O¹ 1942.

6643. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 23 août 1775.

Monsieur, — Je viens de recevoir vos ordres, en datte du 7 aoust, et ce que vous accordez sur les différentes demandes que je vous ay faites pour le plus grand bien de l'Académie. J'ay déjà commencé à faire faire les meubles les plus nécessaires et sur lesquels je ne pouvois pas attendre vos ordres. Je me suis bien imaginé que, n'agissant que pour le bien et pouvant rendre raison sur toutes choses, vous ne me désaprouveriez pas. Je fais, à cette heure, tout avec plus de hardiesse, puisque j'agis en connoissance de cause, et je vous assure bien que j'i mets une plus scrupuleuse attention que si c'étoit pour moi-même et à mes frais. J'employe un tapissier que M. Digne, consul de France, m'a donné et dont il m'a répondu; c'est M. Digne qui fait le prix des marchandises et qui me les fait avoir à meilleur marché; en un mot, je me retourne de toutes les façons pour n'estre pas attrapé,

car je sçais que c'est un triomphe pour les Romains que d'attraper les étrangers. Les pensionnaires se conduisent toujours bien ; ils m'ont demandé une chose que je leur ai accordé de très bon cœur, c'est de leur continuer l'étude du modèle, qui cesse ordinairement à la fin d'août pour un mois, pour leur laisser le temps de faire des parties de campagne. Je les ai loué de leur bonne volonté, et, à l'avenir, cette étude continura sans interruption.

Il auroit été inutile de demander à M. *Natoire* l'inventaire des meubles qu'il a acheté de M. *de Troy*; il ne s'i seroit pas prêté volontiers et auroit pu me répondre que le surplus a été acheté depuis. J'ay bien reconnu la tapisserie et les fauteuils pour les avoir vu chez M. *de Troy*. Je pense que ce doit estre une affaire finie.

Il paroît que l'Académie, pour ce qui regarde le Directeur, n'a jamais été fournie de meubles, puisqu'on lui passoit une somme pour le loyer. Je tiendray un compte exact de tout ce que je mettray à l'Académie, auquel je joindray les mémoires des principaux ouvriers, et j'auray l'honneur de vous l'envoyer.

Je suis très sensible à la grâce que vous voulez bien accorder aux pensionnaires et ne doutez pas qu'ils ne vous en marquent leur reconnaissance.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6644. — NATORIE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 23 aoust 1775.

Monsieur, — la dernière lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire est des plus consolante pour moy dans ma situation présente, par les bontés dont elle est accompagnée ; je suis très sensible que vous voulés bien vous occuper et vous intéresser pour ce qui me regarde à l'occasion des avances faites pour l'Académie ; soyés persuadé, je vous prie, de toute ma reconnaissance. Quant à la grâce que le Roy m'accorde de me continuer ma pension, le tout par votre moyen, Monsieur, trouveriés-vous bon que le s^r Cioia me la paye par quartier ?

Voicy les articles :

Pour mes honoraires.	298 é. r.
Pour l'entretien du carosse.	87
Pour les gages des deux serviteurs	30
Pour le loyer d'un appartement sur le pied de douze cent livres	58
Le tout fait par quartier.	473 é. r.

Je viens de terminer mon déménagement, qui m'a donné beaucoup d'embarras et causé bien de la dépence, et, par-dessus cela, l'entretien d'un frère et d'une sœur que j'avois sidevant, lesquels m'étoient très nécessaire du tems de ma Direction.

Je me dispose à aller passer quelque tems à la campagne par rapport à ma santé. Je ne seray occupé pendant le séjour que du plaisir que vous voulés bien me continuer vos bontés, en ne me laissant pas dans la peine, et vous donner, dans toutes les occasions, des marques de ma reconnoissance parfaite et du profond respect avec lequel je suis, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6645. — D'ANGIVILLER A DESMAREST.

Versailles, le 27 aoust 1775.

C'est à M. *Pierre*, premier peintre du Roy, qu'il convient, Monsieur, que vous présentiez les pouvoirs que vous ont adressé les sieurs *Boutheux* et *Faulcou* pour toucher les pensions qui leur restent dues à raison du tems qu'ils ont passé dans l'École protégée à Paris. Le fonds de ces pensions est entre les mains de M. *Pierre*, qui a le plus grand désir de s'en libérer.

J'ai l'honneur, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6646. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, 28 aoust 1775.

M. *Hallé* n'ayant pu, Monsieur, aller à Rome, comme vous le savez, que pour quelques mois, afin d'y prendre connoissance de l'état de l'Académie que le Roi y entretient, de m'en rendre

compte et d'y établir les règlements les plus convenables pour le bien de cet établissement, j'ai dû, dès lors, songer à fixer le choix de S. M. sur une personne propre à remplir la place vacante de Directeur. Personne, parmi les artistes de l'Académie, ne m'a paru plus capable que vous de bien conduire un établissement aussi essentiel pour le bien des arts en France. C'est pourquoi je vous ai proposé au Roi pour aller relever M. *Hallé*. Je vous annonce donc, avec une vraye satisfaction, que S. M., informée de vos talents et de tout ce que l'on a droit d'attendre de vous dans cette place, vous a nommé Directeur de l'Académie qu'elle entretient à Rome, avec des appointements de 6,000 l. et les autres avantages qui y sont attachés.

Je dois, néanmoins, vous prévenir que S. M. a jugé à propos de fixer, pour l'avenir, à six ans la mission des Directeurs qu'elle enverra à Rome. Mais, comme il est juste qu'après avoir rempli cette mission, vous soyés récompensé et même indemnisé de l'abandon que vous faites de la place que vous occupez actuellement, elle m'a autorisé à vous donner l'assurance d'une pension de 2,000 l. et d'un logement à votre retour en France. Il lui a aussi paru équitable d'avoir quelque égard à ce que le séjour de Paris, que vous abandonnez pour son service, eût pu vous produire par l'emploi de votre talent, et S. M. a agréé que, pendant votre séjour à Rome, vous soyés chaque année chargé pour elle de l'exécution d'un tableau de 3 à 4,000 l. Vos frais d'allée et de retour vous seront en sus payés, et comme il vous est dû environ 18,000 l. par les Bâtimens du Roi, j'ai pris des mesures pour qu'avant votre départ vous soyés payé de la moitié de cette somme. Le surplus le sera dans les trois premiers mois de l'année prochaine à la personne que vous laisserés chargée de votre procuration.

Tels sont, M., les arrangements que S. M. a agréés pour votre envoi à Rome. La connaissance que j'ai de vos talents, de votre amour pour le bien et de votre zèle pour le progrès des élèves confiés à vos soins me donne la ferme persuasion que, sous votre direction, l'Académie de France à Rome reprendra la splendeur qu'elle a eu anciennement et produira, pour le bien des arts en France, tous les avantages que Louis XIV eut en vue lorsqu'il la forma.

Je vous observe que la mission de M. *Hallé* devant être achevée dans quelques mois, il est nécessaire que vous travailliez à

vous mettre incessamment en état de l'aller relever, et il est à souhaiter que vous soyiez rendu à Rome au plus tard sur la fin d'octobre.

Vous connaissez les sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1127, fol. 118.

6647. — NOTE DE PIERRE SUR ROUSSEAU ET VINCENT.

Le s^r *Rousseau*, architecte, actuellement pensionnaire à Rome, est tourmenté par une maladie de nerfs qui fait craindre pour sa santé. Comme c'est un bon sujet, peut-être pourroit-on suppléer à son absence de Rome par des études qui lui seroient ordonnées dans différentes villes de l'Italie. Le s^r *Vincent*, peintre pensionnaire à Rome, est fort incommodé par la chaleur, ses parents désirent son retour, par la crainte que sa vue ne souffre des exhalaisons. Il est cependant à observer que le temps de son retour est fixé au mois de septembre prochain et qu'il pourroit profiter du temps qui lui reste en étudiant dans des églises et dans des palais qui sont frais en la raison de la chaleur extérieure.

Archives nationales, O¹ 1941.

6648. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Du 28 aoust 1775.

Vous sçavez, Monsieur, que, lorsque j'ai envoyé à Rome M. *Hallé*, ce n'a été que pour un temps assez court et uniquement pour avoir un rapport fidèle de l'état de l'Académie que le Roy y entretient et afin d'y remonter la discipline qui doit y régner pour l'avantage des élèves. L'exécution de cette commission ne pouvant être longue, j'ai aussitôt jetté les yeux sur les artistes propres à remplir la place de Directeur de cet établissement, et, personne ne m'en ayant paru plus capable que M. *Vien*, je l'ai proposé à Sa Majesté qui l'a agréé. Les inconvéniens, au reste, que les trois derniers directorats ont fait reconnoître dans l'établissement de cette place à vie, ont déterminé Sa Majesté à fixer pour l'avenir la durée d'une pareille [mission] à six ans, sauf continuation, si elle lui paroît convenable au bien de son service, et, dans tous les cas, avec l'expectative d'une pension et d'un logement au retour de Rome.

Quant à M. *Vien*, comme il quitte pour remplir les vues qu'on a sur lui la place de Directeur de l'École des élèves protégés, Sa Majesté a jugé à propos de fixer à 2,000 l. la pension dont il jouira à son retour. Il a paru enfin au Roy qu'il étoit juste d'avoir quelque égard à ce que un artiste, ainsi déplacé pour un temps limité, perdoit nécessairement par cette absence, et il m'a autorisé à lui demander chaque année un tableau de 3 à 4,000 l., ce qui, à la fin de son Directorat, s'il n'est pas continué, lui produira une somme d'une vingtaine de mille livres gagnée à son arrivée en France.

Quant à l'École des élèves protégés, à la tête de laquelle étoit M. *Vien*, j'ai représenté à Sa Majesté le peu d'avantage qu'il paroissoit avoir produit, quoiqu'on eût lieu d'en attendre les plus grands. Elle a, en conséquence, décidé la suppression de cet établissement; ainsi, les élèves qui gagneront d'oresnavant les grands prix seront, comme cela se pratiquoit anciennement, envoyés sur-le-champ à Rome, et cela commencera à s'exécuter cette année, ce dont il est à propos que ceux qui gagneront les prix dans la prochaine distribution soient informés sur-le-champ. J'envisage, au reste, dans cette suppression, une économie qui, loin d'être désavantageuse aux arts, pourra, dans mes vues, leur être utile en ce qu'elle me permettra, dans quelques circonstances, de distribuer plus libéralement des secours à de jeunes artistes qui annoncent des talens, soit en les plaçant chez de bons maîtres, soit en prorogeant leur séjour à Rome, ou bien en leur facilitant les moyens de faire des études dans quelques autres villes d'Italie.

Vous connoissez, etc.

P.-S. — A l'égard du logement de M. *Vien*, je le conserve bien volontiers pour servir d'habitation au premier peintre, mais en me réservant d'examiner les dispositions possibles sur le surplus de la maison.

Archives nationales, O¹ 1127, fol. 121.

**6649. — DISTRIBUTION DU PALAIS
PROPOSÉE A MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

Du 29 aoust 1775.

Rez-de-chaussée.

Magasin et remise pour le directeur, arrière remise et pièces pour les détails de cet objet.

On ne sent pas trop l'utilité de ce magasin ; en supprimant la petite cloison, le directeur trouveroit place pour deux voitures et auroit en supplément l'arrière remise marquée d'une croix en mine de plomb. Des deux remises, on a choisi celle-cy parcequ'il y a dans l'autre un petit escalier qui incommoderoit les élèves.

La grande remise marquée d'un rond en mine de plomb, ainsi que l'arrière remise, pourroit devenir un atelier avec des accessoires pour le mouillage et autres besoins.

Premier appartement du Roy. — Première en aile.

Apartement dit des veuves, qu'il est bon de conserver comme une retraite au directeur, si Monsieur le Directeur général alloit à Rome.

1^o Mais sous la clause que rien ne seroit démembré et que les élèves auxquels Monsieur le Directeur permettroit de s'y loger seroient propres et soigneux. Il ne faut pas les meubler, afin de n'en donner envie à personne.

2^o Apartement qu'il ne faut jamais prêter à qui que ce soit allant en Italie, car la première permission accordée en entraîneroit une suite à laquelle on ne pourroit résister ; l'hôtel est destiné à l'étude, demande l'ordre et le repos ; que l'on se figure le bruit d'un grand et ses valets.

Deuxième étage. — Logement du directeur.

AA. Première antichambre. OO. Retranchement que l'on peut laisser.

BB. Seconde antichambre. NN. Subsister.

PP MM. Atelier du directeur, en suprimant les cloisons nouvelles.

A observer que le jour est bien plus beau que dans l'atelier proposé par M. Hallé.

Qab. Chambres obscures ou mal éclairées, à donner au directeur pour ses détails d'atelier.

CC. Troisième antichambre servant de salle à manger les jours d'apparat.

On peut faire une cloison marquée en mine de plomb qui formeroit une garde robe et feroit supplément à la pièce suivante marquée LL. II. GG. HH., séparée en trois parties ; en ôtant les deux cloisons, on auroit une belle chambre à cheminée et une

garde robe pour les enfans de M. *Vien...*, le tout marqué en mine de plomb.

RS. Deux ateliers pour des élèves peintres.

XUVT. Rétablissement de l'infirmerie.

Deuxième étage.

Détail du logement du Directeur de l'Académie de France à Rome.

AA. Première antichambre.

BB. Deuxième antichambre, pouvant servir de salle à manger.

OO NN. Pièces pratiquées pour équarir cette antichambre et pouvant servir à bien des usages, comme de cabinet et serre papiers pour le directeur.

CC. Troisième et très grande antichambre, servant précédemment aux repas d'apparat que le directeur peut être dans le cas de donner, mais, comme pour ses repas il est possible et même plus convenable de se servir de l'appartement du premier, cette pièce peut être divisée par une cloison, au moyen de laquelle elle formera un sallon de compagnie et, de l'autre côté, une double pièce, comme il est figuré en crayon, faisant, avec les pièces LL. II. GG. HH., l'appartement des fils du directeur et même celui de leur précepteur ou instituteur.

DD. Chambre à coucher de M. et M^{me} *Vien*.

EE. Autre pièce, pouvant servir à l'usage que voudra le directeur, soit d'antichambre de dégagement sur l'escalier, soit de seconde chambre à coucher dans le cas de maladie du directeur ou de sa femme.

FF. Chambre de femme de chambre, susceptible par sa longueur d'être partagée en deux pour y loger deux domestiques.

Entresol sur AA., désigné par le petit escalier, quoique non marqué par un papier de retombé, qui peut servir de logement à une femme de chambre ou à un principal laquais du directeur.

PP MM. En supprimant la cloison, fera un atelier pour le directeur. On en dit le jour plus beau, quoi qu'il n'y ait qu'une croisée, que dans l'atelier proposé par M. *Hallé*.

A et B. Deux pièces servant de passage pour aller aux ateliers des pensionnaires peintres ; les deux autres de décharge pour l'atelier du directeur.

Disposition du surplus du second étage de l'aile sur la cour.

R et S. Grandes pièces évidemment désignées pour ateliers de peinture et qui serviront aux pensionnaires peintres.

T. Petite antichambre par laquelle ils s'y rendront.

VUX. Infirmerie.

YZ, etc. Pièces dans l'une desquelles on pourroit mettre un externe, la pièce Y, avec celle Z pourroit fort bien servir de logement à un des peintres travaillant dans l'atelier R.

Rez-de-chaussée.

1. Continuera à servir de magasin.

2, 3, 4, 5. En supprimant la cloison, peuvent servir pour les deux ou trois voitures du directeur et de sellerie pour les chevaux.

6, 7, 8. Serviront à former deux ateliers de sculptures, qui auront derrière eux les commodités nécessaires pour modeler, etc.

9 et 10. Autres ateliers pour deux sculpteurs.

Archives nationales, O^t 1935.

6650. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 30 aoust 1775.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre dont vous m'ordonnez de faire part aux pensionnaires, en datte du 14 aoust, et je puis vous assurer de leur reconnaissance et vous répondre de l'effet qu'ont produits et produiront pour l'avenir vos bienfaits; ils étoient bien disposez, mais ils sont liez à présent par la reconnaissance, et je crois que, s'il leur arrivoit de manquer à leur devoir par la suite, le reproche seul qu'ils s'en feroient à eux-mêmes les y feroit rentrer. Tel est le fruit de vos bontez, Monsieur. Je désire que vous en jouissiez autant que vous le méritez. J'ay pour ma part bien de la reconnaissance de ce que vous avez bien voulu acquiescer à mes demandes et vous supplie de me croire, avec le plus profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O^t 1941.

6651. — NOUVELLES DE ROME.

Du 30 août 1775.

Vendredi dernier, fête de Saint-Louis, le Cardinal de Bernis, ministre de S. M. Très Chrétienne en cette cour, reçut dans son palais les complimens des Cardinaux, des ministres étrangers et de la noblesse romaine, à l'occasion de la fête du Roi son maître. Après que cette Éminence eut fait servir des rafraîchissements de toute espèce au grand nombre de personnes qui s'étoient rendues dans son appartement, elle alla dans le plus grand cortège à l'église de Saint-Loüis où elle reçut le Sacré Collège, qui assista à la grand messe célébrée pontificalement par le prélat Mattei, patriarche d'Alexandrie, et chantée par les musiciens de la chapelle du Pape, lesquels étoient soutenus d'une orchestre des plus nombreuses (*sic*). Indépendamment du Sacré Collège, les ambassadeurs et ministres étrangers, ainsi que grand nombre de personnes de distinction, tous placés dans des tribunes préparées exprès, assistèrent à cette fête, dont la pompe et la magnificence répondoient à l'auguste nom qui en étoit l'objet. L'après-dîné, le Pape vint faire sa prière à l'église de Saint-Loüis, et Sa Sainteté y fut reçue par le Cardinal de Bernis, auquel elle donna publiquement, à cette occasion, des marques d'allégresse et de bonté (le Pape embrassa à plusieurs reprises M. le Cardinal de Bernis sur les marches de l'église).

Le Pape a fait placer, dans l'amphithéâtre de l'hôpital général du Saint-Esprit, un assortiment magnifique d'instruments de chirurgie et quantité de préparations anatomiques que lui a fait présenter depuis peu le sieur Robert Adair, premier chirurgien de la cour de Londres, lequel accompagna le duc de Gloucester lors du voyage de ce prince dans ce pays-cy.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 100. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6652. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME
POUR LE SR BONVOISIN, PEINTRE.

Du 31 aoust 1775.

Nous, etc.

Bien informés des talens du sr *Jean Bonvoisin*, natif de Paris,

âgé d'environ vingt-deux ans, et de ses heureuses dispositions pour l'art de la peinture qu'il a étudié à l'Académie royale de peinture et sculpture sous M. *Doyen*, adjoint à professeur de la dite Académie, et où il a remporté le premier prix de peinture de la présente année¹, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élèves pensionnaires du Roy à l'Académie entretenué à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 492.

= 1. *Jean Bonvoisin* avait obtenu le 2^e prix en 1774, l'année où *David* remporta le premier. En 1775, il eut à son tour le premier, sur ce sujet : *Amar confondu par Esther devant Assuérus*.

**6653. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME
POUR LE S^r PEYRON, PEINTRE.**

Du 31 aoust 1775.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r *Pierre Peyron*, natif d'Aix-en-Provence, âgé d'environ 29 ans, et de ses heureuses dispositions pour l'art de la peinture qu'il a étudié à l'Académie de peinture et sculpture sous M. *de la Grénée*, peintre du Roy, professeur de la dite Académie, où il a remporté le premier prix de peinture de l'année 1773¹.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 497.

= 1. *Peyron* avait remporté le premier prix avec la *Mort de Sénèque* en 1773; mais il avait dû faire un stage à l'École des Élèves protégés que le comte d'Angiviller venait de supprimer sur les conseils de *Pierre*, comme on vient de le voir.

**6654. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME
POUR LE S^r PIERRE LA BUSSIERE, SCULPTEUR.**

Du 31 aoust 1775.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r *Pierre La Bussière*, natif de Paris, âgé d'environ 26 ans, et de ses heureuses dispositions pour l'art de la sculpture qu'il a étudié à l'Académie de peinture et sculpture de Paris sous le s^r *Le Moyne*, sculpteur du Roy, ancien

Directeur de la dite Académie, où il a remporté le premier prix de sculpture de l'année 1774¹, l'avons nommé, etc.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 498.

= 1. Le sujet du concours était : *le Sacrifice d'Iphigénie*.

**6655. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME
POUR LE S^r JACQUES-LOUIS DAVID, PEINTRE.**

Du 31 aoust 1775.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r *Jacques-Louis David*, natif de Paris, âgé d'environ 26 ans, et de ses heureuses dispositions pour l'art de la peinture qu'il a étudié à l'Académie royale de peinture et sculpture sous M. *Vien*, peintre du Roi, professeur de la dite Académie, où il a remporté le prix de peinture réservé en 1772¹, l'avons nommé, etc.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 499.

= 1. Il y avait cependant eu deux premiers prix en 1772, décernés à *Jombert* et *Lemonnier*. Le second était réservé de 1770. *David* obtint le prix qui le fit envoyer à Rome, en 1774, sur ce sujet, que *Ingres* a rendu fameux : *Erasistrate découvre la cause de la maladie d'Antiochus dans son amour pour Stratonice*.

6656. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 3 septembre 1775.

S. M. ayant, M., jugé à propos de supprimer l'École des élèves protégés, les effets appartenans au Roy qui servoient à son usage deviennent absolument inutiles, et il n'y a rien de mieux à en faire que de les vendre avec vos effets; j'en excepte néanmoins quelque linge, tel que 24 douzaines de serviettes, 24 nappes, 20 paires de draps et 3 douzaines de tayes d'orcillers qui, suivant la note qui m'a été communiquée par Madame Vien, est en état d'être transporté à Rome et suppléer en partie à la disette de linge où l'on y est.

Lorsque ces effets auront été vendus, vous voudrez bien m'en addresser la note et le montant, afin qu'il soit remis au trésorier des Bâtimens du Roy.

Je suis, M., votre, etc.

P.-S. — Ce qui restera destiné pour Rome, il faudra le faire partir avec les effets à vous que vous y enverrez, et le Roy en payera le port au prorata.

En marge est écrit : Voir avec M. de Rubeis ce qui a été annoncé à M. Hallé comme lui devant être envoyé.

Archives nationales, O¹ 1942.

6657. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Versailles, le 4 septembre 1775.

Monseigneur, — L'intérêt que Votre Éminence prend au s^r *Huvé*, le compte avantageux qu'on me rend de sa conduite et les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé ne me permettent pas de lui refuser la nouvelle grâce qu'il me demande par votre entremise et par celle de M. *Hallé*. Je viens d'écrire à ce dernier pour qu'il remette à cet artiste le double du viatique ordinaire accordé aux pensionnaires sortant de l'Académie pour revenir en France. Je crois, d'après le compte qu'on me rend du sujet, que ce sera de l'argent employé utilement que ce secours qui le mettra à portée de faire encore quelques études de son art dans d'autres parties de l'Italie, et je suis enchanté de pouvoir donner en cette occasion à Votre Éminence une preuve de mon désir de faire quelque chose qui lui soit agréable.

Je suis, avec respect, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6658. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

A Versailles, le 4 septembre 1775.

Il est vrai, Monsieur, que de ma lettre du 31 juillet vous avez pu inférer que je n'avois pas reçue celle que vous m'écrivîtes le 4 du même mois, lendemain du jour de votre arrivée à Rome, mais vous devez être tranquille à cet égard. Cette lettre m'est parvenue dans son temps, et, si je ne vous en ai parlé dans la mienne, c'est que la suivante, contenant les détails principaux de ce que vous aviez déjà observé, elle a excité ma principale attention.

Je vois par la dernière que je viens de recevoir, en datte du 16 du mois dernier, que vous avez engagé Son Éminence à venir au

palais de l'Académie voir les travaux des pensionnaires du Roy. La manière dont elle s'y est prêtée annonce qu'il eût été possible de ménager beaucoup plutôt à nos jeunes artistes cet honneur et ce motif d'émulation, que je suis charmé que vous leur ayiez procurés; il ne peut que leur être très avantageux de toute manière, d'être connus du ministre du Roy, et cela peut, non seulement être pour eux un sujet d'émulation, mais encore un motif de se bien conduire.

J'ai reçu le plan du palais de l'Académie avec les éclaircissements nécessaires. Je vais l'examiner et je vous marquerai ensuite mon avis sur ce que vous proposés à cet égard.

Vous m'avez demandé par une de vos précédentes, en faveur du sr *Huvé*, la double gratification de voyage en considération de ce que, ayant gagné le premier prix d'architecture en 1770, il n'a joui que de deux ans de la pension à Rome, et que, d'ailleurs, c'est un sujet appliqué et qui mérite d'être aidé et encouragé. Ces motifs et la recommandation de M. le Cardinal me déterminent à lui accorder cette grâce, quelque désir que j'aye de modérer les dépenses de l'Académie.

Cette raison et la nécessité où je me trouve d'envoyer cette année à Rome trois peintres et un sculpteur, attendu la suppression de l'École des élèves protégés, ne me permettent pas de prononcer encore sur la demande du sr *Lussault*. Je sçais qu'il mérite, par les circonstances où il se trouve, d'être secouru, et mon dessein est de l'aider; mais, comme il me paroît essentiel de ne point rendre le nombre des pensionnaires arbitraire et même de le réduire à douze aussitôt qu'il y aura possibilité, j'irois contre ces vues en lui accordant la pension. Je préférerois de lui accorder une gratification annuelle, et, s'il y a place, une chambre à l'Académie; je vous manderai incessamment ce que j'aurai résolu à cet égard.

Je n'ai point encore écrit à M. *Natoire* depuis la dernière lettre que je vous écrivis et où je vous marquois que je lui témoignerois mon peu de satisfaction sur la réception que vous en avez éprouvée et la disette de toutes choses nécessaires pour vous loger, nonobstant les ordres précis que j'avois donnés à cet égard; mais, puisque vous désirez que je ne lui en dise mot, je ne lui en parlerai point. Je sens la justesse de vos raisons à cet égard.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

6659. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Le 10 septembre 1775.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 23 du mois dernier, les deux états qui y étoient joints, l'un, de l'ameublement que vous pensez être nécessaire pour le nouveau directeur qui doit vous relever, l'autre, du linge restant à l'Académie pour son service.

Par le dernier de ces états, je vois qu'en effet il étoit bien temps de songer à remonter le fond de linge servant aux usages de l'Académie; vous avez vu, par la note que je vous ai fait passer il y a quelque temps, la quantité de linge provenant du fonds anciennement fait pour l'École des élèves protégés et sur laquelle vous pouvez compter; elle ne peut néanmoins vous arriver avant les bagages qu'enverra à Rome M. Vien et dont elle fera partie.

J'ai lieu de présumer, par ce que vous me marquez à ce sujet, qu'elle pourra suffire pendant quelque temps aux besoins de l'Académie, car vous ne m'envoyez point d'autre état de linge à acheter que la petite quantité dont il vous a été nécessaire de vous approvisionner pour votre usage et celui du directeur. Si cela est, ce sera une économie dont je ne serai pas fâché. Cependant, si vous jugez avoir besoin pour le service de l'Académie d'un supplément de linge, je vous ai déjà marqué que, comptant sur votre économie, je vous laissez à cet égard carte blanche.

L'état que vous proposez de meubles à faire pour l'appartement du directeur est tout à fait conforme à mes vues. Il n'est pas possible de faire moins, attendu l'état qu'il doit tenir. La chose seroit beaucoup plus coûteuse en France, vu le luxe qui y règne dans les ameublemens; mais les murs peints, les toiles, suivant l'usage de l'Italie, sont d'un grand secours pour modérer notre dépense. Vous ne pourriez, au surplus, faire mieux que de vous addresser, comme vous l'avez fait, à M. Digne, consul de France, pour vous procurer un tapissier et un meilleur prix dans l'achat des différents effets dont vous avez eu besoin. Je vous renvoie en conséquence cet état d'ameublement approuvé pour être mis à exécution.

J'ai reçu, en effet, une lettre des pensionnaires de l'Académie en remercîment de ce que je viens de faire pour eux. Je joins ici une

réponse dans laquelle je leur marque ma satisfaction du bon compte que vous m'avez rendu d'eux, et je les exhorte à continuer de se rendre digne des bontés du Roy et à ne rien oublier pour que les secours que le Roi prodigue pour le développement de leurs talens tourne au profit et à l'honneur des arts cultivés en France. Je vois avec beaucoup de plaisir un effet de l'encouragement que je viens de leur donner dans la prière qu'ils vous ont faite de ne point suspendre l'exercice du modèle, et je vous prie de leur en marquer ma satisfaction.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

**6660. — LETTRE DE D'ANGIVILLER AUX PENSIONNAIRES
DE L'ACADEMIE.**

Du 10 septembre 1775.

J'ai reçu, Messieurs, la lettre par laquelle vous me remerciez de ce que je viens de faire en votre faveur. Je suis sensible à cette expression de votre reconnaissance et je suis charmé d'avoir en même temps cette occasion de vous marquer la satisfaction que m'a donnée M. *Hallé* par le compte qu'il m'a rendu de chacun de vous en particulier, tant pour la conduite que pour le travail. Je ne puis que vous exhorter à continuer, et, s'il se peut, à redoubler de soins et d'attentions à mériter les grâces que Sa Majesté veut bien verser sur les jeunes artistes qu'elle entretient à Rome.

C'est de l'emploi d'un séjour si précieux, et quelquefois bien regretté par des artistes revenus en France, que dépend le succès qui vous attend un jour dans la carrière où vous entrez. Vous ne scauriez avoir trop présente et sans cesse devant vos yeux cette réflexion ; elle est propre à vous inspirer les plus grands efforts.

J'aurois désiré que M. *Hallé*, si capable à vous bien conduire, eût pu fixer son séjour à Rome pour plus longtemps ; mais les circonstances dans lesquelles il se trouve ne le lui permettant pas, Sa Majesté a jugé à propos d'envoyer à Rome pour six ans M. *Vien*, que vous connoissez tous par ses talens et par son zèle pour diriger dans la carrière des arts ceux qui paroissent faits pour les exercer avec gloire. J'ai toute confiance en lui ; ainsi, il ne tient qu'à ceux d'entre vous qui ont encore quelques années à passer à Rome de profiter de ses exemples et de ses avis.

Ce sera le compte qu'il me rendra fréquemment de tous ceux qui composeront l'Académie qui fixera ma manière de penser sur eux. J'espère qu'il sera toujours tel que je le désire et que je n'aurai jamais que des marques de contentement à vous donner.

Je suis, Messieurs, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1127, fol. 162.

6661. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Versailles, le 16 septembre 1775.

J'ai reçu, M., votre dernière lettre du 23 aoust dernier, et par laquelle vous me demandez si je trouverai bon que M. Cioia vous paye par quartier la pension que S. M. vous a accordée; je ne vois pas, en effet, de moyen plus commode et plus sûr pour vous procurer, à des époques réglées et telles que l'exigent les circonstances où vous vous trouvez, le payement de cette pension; j'écris à M. Caccia pour qu'il mande à son correspondant que j'agrée cette forme de payement; il en sera de même de la somme que S. M. a bien voulu ajouter à ce traitement pour vous loger d'une manière convenable dans Rome; mais l'intention de S. M. n'a pas été de vous continuer le traitement du carosse ni des deux domestiques; ces avantages sont uniquement attachés à la place du Directeur et n'ont rien de personnel à lui. Vous me trouverez au surplus toujours très empressé à vous donner les marques des sentiments avec lesquels je suis, M.

Archives nationales, O¹ 1942.

6662. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Le 16 septembre 1775.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une lettre que Monsieur l'Ambassadeur de Malte m'a écrite pour me demander la gratification du voyage que M. *Poussin*, ancien pensionnaire, n'a pas reçu lorsqu'il est sorti de l'Académie; comme ils partent pour se rendre à Paris, et que je n'ai pas voulu prendre sur moi de payer cette ancienne dette, je lui ai répondu qu'il convenoit que vous en fussiez informé, et que, si la demande vous paroisoit juste, vous m'otoriseriez, Monsieur, à la lui accorder.

Je suis, avec le plus proffond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6663. — D'ANGIVILLER A CACCIA.

Le 17 septembre 1775.

S. M. ayant, Monsieur, accordé à M. *Natoire*, à l'occasion de sa retraite, une pension de 6,000 l. t., avec une somme de 1,200 l. t. pour le mettre à portée de se procurer un logement dans Rome, je n'ay pas trouvé de moyen plus commode pour lui procurer exactement, et à des époques réglées, le payement de ces sommes, que de me servir de votre entremise à cet effet. Vous voudrés donc bien en informer votre correspondant à Rome, afin que de trois mois en trois mois il remette à M. *Natoire* la somme de 1,800 l. t., argent de France, tant pour sa pension que pour le quartier de son logement, en l'évaluant en écus romains, suivant le cours de la place. Ces sommes vous seront remboursées ici avec les autres que vous continuerez de fournir pour le service de l'Académie.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6664. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 17 septembre 1775.

Indépendamment du linge, Monsieur, et de quelque peu d'argenterie appartenante au Roy dans l'École des élèves protégés, il y a, suivant ce dont M. *Pierre* m'instruit, quelques autres meubles servant à l'usage de cet établissement. S. M. ayant jugé à propos de le supprimer, il sera nécessaire de les vendre, et je vous autorise à les comprendre dans la vente que vous faites actuellement de vos effets. A l'égard du produit, je ne vois pas de meilleur usage à en faire que d'en acheter quelque linge neuf que vous joindriez à celui qui s'est trouvé en assez bon état pour être emporté, car on me marque qu'il est à Rome fort cher et fort mauvais, en sorte qu'il y auroit de l'économie à l'acheter ici et en payer le port jusqu'à Rome; vous verrez par la note ci-jointe, que m'a envoyée M. *Hallé*, de tout le linge qui est à l'Académie et de son état, quelle est à cet égard sa disette, et ce qui exige d'être remplacé ici au moyen de ce petit fonds en quelque sorte inattendu.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6665. — D'ANGIVILLER AU COMTE DE VERGENNES.

18 septembre 1775.

Monsieur, — J'avois eu l'honneur de vous prier d'obtenir du Roy le cordon de Saint-Michel pour M. *Hallé*, qui alloit à Rome chargé d'une commission importante et relative aux arts. Mais cet artiste, informé de la demande que je vous faisois, m'a témoigné que, quelque précieux et honorable que fût cette grâce, des circonstances particulières où il se trouvoit lui faisoient désirer qu'elle fût remise à un autre temps, si S. M. jugeoit un jour à propos de la lui accorder. Les choses en cet état, je crois, Monsieur, ne pouvoir mieux faire que de solliciter pour M. *Vien* la grâce que je vous avois demandée pour M. *Hallé*. M. *Vien*, comme vous le sçavez, est un de nos artistes qui fait le plus d'honneur à l'École françoise actuelle. S. M. vient de le nommer pour aller résider à Rome en qualité de Directeur de l'Académie qu'elle y entretient, et j'ai déjà eu l'honneur de vous observer que presque tous les directeurs de l'Académie ont eu cette décoration; il importe même qu'ils l'ayent pour donner à cette place une considération qui, dans ce pays-là, tient beaucoup aux marques extérieures.

Je vous serai donc, Monsieur, très obligé si vous voulez bien avoir égard à ma demande et obtenir de S. M. cette décoration pour M. *Vien*; cela ne peut d'ailleurs que produire un effet fort avantageux aux arts en annonçant aux artistes la disposition où elle est de récompenser par ces marques honorables les talents distingués.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

Archives nationales, O¹ 1942 et 1127, fol. 183.

6666. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 20 septembre 1775.

Monsieur, — J'ay reçu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 4 septembre, dans laquelle vous me mandez que vous envoyez quatre pensionnaires à l'Académie et que vous entendez que le nombre en soit désormais fixé à douze, ce qui certainement maintiendra beaucoup mieux

l'ordre, d'autant plus que, n'i ayant que douze logements dans le corridor destiné aux pensionnaires, on est obligé de les séparer et de les mettre dans des chambres éloignées, et peu à peu il s'est introduit des externes dans le corridor des pensionnaires, dont même il y a encore un nommé *Chardin*, qui occupe une des douze chambres et que je compte changer incessamment pour mettre tous les externes ensemble dans des chambres sur le vicolo. Il y a cependant un petit appartement de ce côté-là qui est occupé par un pensionnaire qui réclame ordinairement, pour l'avoir, le droit d'ancienneté. Je crois qu'il seroit très utile que vous voulussiez bien ordonner que tous les pensionnaires fussent dans le corridor et que les sculpteurs pensionnaires, dont les chambres ne seront pas propres à modeller, ayent la permission de le faire dans l'appartement des veuves, qui est inutile pour le présent, puisqu'il y a un petit appartement au second, très joli, qui fesoit l'appartement d'hiver de M. *Natoire*, et qui pourroit se donner s'il venoit quelqu'un qui vous intéresse particulièrement. Je compte l'occuper pendant le peu de temps que je resteray avec M. *Vien* et le placer à son arrivée dans celui du Directeur.

Le sieur *Huvé* est très reconnaissant de la faveur que vous lui avez accordé, et je puis vous assurer qu'il en est digne.

Le sieur *de Lussaut* espère en vos bontez; il mérite votre attention, et je crois qu'il sera plus utile pour l'avenir d'accorder des gratifications ou pensions que des logemens aux externes, parce qu'ils pourroient, à l'avenir, ne se pas accomoder avec les pensionnaires, qui ont de la peine quand ils les sçavent logez plus comodément; quoique je n'aye aucune plainte positive là-dessus de leur part, j'ay cru l'entrevoir et j'ay dit que votre intention étoit que tous les pensionnaires fussent ensemble et que certainement vous donneriez là-dessus des ordres précis.

Je suis toujours très content d'eux; ils sont tous honnêtes. Je les reçois souvent les soirs après leur travail et suis en état de vous rendre compte de leurs talens et de leur caractère; ils paroissent fort contents de n'estre pas obligez de sortir pour se dissiper, et, en les traitant ainsi, ils quitteront peu à peu leurs sociétés de Rome et se dissiperont ensemble devant le Directeur, qui pourra leur donner des avis à propos, tant sur leur talens que sur leur conduite, sans que ces avis paroissent venir d'autre part que de l'amitié, beaucoup plus puissante que l'autorité. J'ay cru

entrer dans vos vues en les conduisant ainsi et n'ay pas lieu de m'en repentir.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6667. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Versailles, le 20 septembre 1775.

D'après la lettre, Monsieur, par laquelle vous m'avez mandé qu'il y avoit moyen de loger à l'Académie M. *Aubry*, il vient de se mettre en route, conduisant aussi à Rome le fils de M. *Sylvestre*, ancien maître de dessin de la famille royale et actuellement de la Reine, que son père envoie étudier sous la direction de cet académicien le dessin et la peinture. Il m'est inutile de vous recommander M. *Aubry*; il est votre confrère, vous connaissez son mérite et l'objet de son voyage, qui ne peut mériter trop d'éloges et d'encouragement; ainsi, je ne doute nullement que vous n'ayiez pour lui les attentions que je scâis fort bien que votre caractère honnête vous inspireroit de lui-même pour un confrère et un homme estimable par ses talents et ses qualités morales.

A l'égard du jeune M. *Sylvestre*, comme M. *Aubry*, à qui son père l'a confié, ne doit pas le perdre, pour ainsi dire, de vue il compte le loger avec lui, et je vous autorise à lui donner pour cela les commodités nécessaires; cela vous sera d'autant plus facile qu'après avoir eu depuis plusieurs années treize pensionnaires, vous allez n'en avoir que douze; du reste, vous me ferez plaisir de faire, concurremment avec M. *Aubry*, pour le fils de M. *Sylvestre*, que j'estime et que j'aime, tout ce qui dépendra de vous pour que ce voyage remplisse les vues qu'il a.

Je suis bien sincèrement, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6668. — NOUVELLES DE ROME.

Du 20 septembre 1775.

... Le comte d'Herzan, auditeur de rote pour l'Allemagne en cette cour, chez lequel l'archiduc Maximilien a logé pendant son séjour à Rome, a reçu dernièrement de ce prince une magnifique

tabatière d'or enrichie de très gros diamants et sur laquelle se trouve le portrait de Son Altesse Royale. Elle en a envoyé une pareille au comte de Wilseck, ministre impérial à la cour de Naples.

Le prince Corsini, qui a fait ici les fonctions d'ambassadeur extraordinaire de Leurs Majestés Impériales pendant le dernier conclave, vient de recevoir de leur part un collier, extrêmement riche, de l'ordre de la Toison d'or qu'elles lui ont conféré.

Le Cardinal Des Lances¹ part d'ici cette nuit retournant à Turin. Il a pris congé ces jours-cy du Pape, du Sacré Collège et de la noblesse romaine. Il a donné à la princesse Doria Pamphili, sa parente, quatre grandes pièces de tapisserie des Gobelins représentant les *Quatre Saisons*, dont on dit que le feu roi Louis Quatorze avoit fait présent à la Maison de ce Cardinal.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 154 v^e. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Charles-Victor-Amédée Des Lances, né à Turin le 1^{er} septembre 1712, mort le 25 janvier 1784. Grand aumônier du roi de Sardaigne, il avait été fait cardinal-prêtre, en 1747, par Benoît XIV.

6669. — LE COMTE DE VERGENNES A D'ANGIVILLER.

A Versailles, le 23 septembre 1775.

L'intérêt que vous prenez, Monsieur, à MM. *Vien* et *Silvestre*, et qui est fondé sur des motifs bien légitimes, m'a déterminé à mettre sous les yeux du Roi la demande que vous avés faite en leur faveur du cordon de Saint-Michel. Je vous annonce avec d'autant plus de plaisir que S. M. a bien voulu consentir à les recevoir dans son Ordre que j'ai, dans cette occasion, la satisfaction de voir le mérite récompensé et d'avoir fait, en y contribuant, une chose qui vous est agréable.

J'ai l'honneur d'être, avec un très sincère attachement, M., etc.

DE VERGENNES.

Archives nationales, O¹ 1942.

6670. — D'ANGIVILLER A VIEN.

A Versailles, le 26 septembre 1775.

Je désirois fort, Monsieur, pouvoir vous annoncer, avant votre départ pour Rome, le succès de la prière que j'avois faite à

M. le comte de Vergennes de vous obtenir de S. M. le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Je jouis de cette satisfaction, venant de recevoir de ce ministre la lettre par laquelle il m'informe avoir mis sous les yeux du Roi cette demande, qui a été agréée de S. M. Je joins ici la lettre de M. le comte de Vergennes qui vous fait part de cette grâce, que je suis très flatté de vous avoir obtenue, étant, à la fois, une récompense de vos talents et un motif d'émulation pour ceux qui suivent la même carrière que vous.

Vous connaissez les sentiments avec lesquels je suis, etc.

P.-S. — (De la main de M. le comte :) En vous envoyant cette lettre, Monsieur, je satisfais mon empressement plus que je ne suis ma raison, car je pense qu'il ne faut pas que vous vous fassiez recevoir ici. Je vous demande même le secret pour le moment : 1^o vous aurés plus de temps et de facilité pour mettre vos affaires en règle et en payer la dépence; 2^o je désire que M. Hallé ne vous voye pas avec le cordon; 3^o je désire aussi que vous soyez installé dans la place de Directeur avant que de porter l'Ordre du Roy, et que ce soit pour vous une récompense marquée à Rome même. Je compte assez sur votre discrétion pour ne pas vouloir me priver du plaisir de vous annoncer cette nouvelle qui vous est agréable.

D'ailleurs, vous serés bien aise de sçavoir à quoi vous en tenir pour laisser des instructions à quelqu'ami pour la suite de vos affaires. J'aurai soin de vous faire parvenir aussitôt après le départ de M. Hallé la permission de porter le cordon que j'ai déjà demandée. Je vous fais mon compliment de bien bon cœur.

M. de Boisgelin, qui va à Rome pour sa santé, m'a prié de le recommander à vous pour que vous permissiez que quelques jeunes gens le conduisent pour voir les tableaux. Je n'ai pas besoin de vous recommander que ces permissions ne prennent jamais rien sur des études que je désire qui deviennent sévères, exactes et fructueuses.

Archives nationales, O¹ 1942.

6671. — D'ANGIVILLER AU COMTE DE VERGENNES.

Le 26 septembre 1775.

Monsieur, — On ne peut être plus reconnaissant que je le suis de l'attention que vous avez bien voulu donner à la double

demande que j'avois eu l'honneur de vous faire du cordon de Saint-Michel pour MM. *Vien* et [*Sylvestre*]. Je ne perds pas un moment à vous en faire mes remerciements. J'espère que ces deux grâces du Roy, versées sur les arts dès le commencement de son règne, produiront un effet fort avantageux pour les encourager.

J'ai l'honneur d'être très véritablement, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6672. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

26 septembre 1775.

Je viens, M., de signer l'ordre de payement de la gratification de voyage qu'il est d'usage d'accorder aux pensionnaires du Roy partant pour Rome. Vous en recevrez demain les ampliations, et vous pouvez donner aux quatre nouveaux pensionnaires rendez-vous chez vous pour les leur remettre.

P.-S. — (De la main de M. le Directeur général :) Quant à la gratification pour le s^r *David*, je l'accorde très volontiers.

Archives nationales, O¹ 1913.

6673. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 27 septembre 1775.

Monsieur, — Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 10 septembre, dans laquelle vous approuvez les dépenses que je fais pour l'Académie. Je n'ai pu au juste vous marquer le prix auquel cette dépense se monteroit, parce que les usages de ce pays étant fort différens des nôtres, et le tapissier ne se chargeant que de ce qui le regarde absolument, on est obligé de payer le damas aux fabriquants, les bois aux tourneurs, ainsi du reste, ce qui fait qu'on ne peut évaluer au juste le prix de chaque chose en particulier; mais j'espére toujours que le total de tous les meubles ne passera pas la somme de 2,000 écus de France. Nous avons une autre dépense qu'il a fallu faire et à laquelle on travaille actuellement. Le tribunal des chemins a ordonné que toutes les rues de Rome fussent repavées. Chaque palais pave ce qui l'entoure, et, si on ne le fait pas subitement, le tribunal le fait faire et le prix en devient

arbitraire, les Romains étant juges et partie. J'ay mis en œuvre le masson de l'Académie, qui, suivant l'usage du pays, est en même temps masson, paveur, couvreur et même charpentier; et cette dépense sera réglée suivant la quantité de cannes, qui est la mesure du pays, et ira aux environs de 150 écus romains, dépense dont nous nous serions bien passé. On ne paye à l'Académie les mémoires des fournisseurs que tous les ans, à Noël; ces fournisseurs sont le masson, le menuisier, le potier d'étain, le chaudronnier et l'apothicaire. Si vous me faites sçavoir vos ordres, aussitôt je pourrai payer tous ces mémoires avant mon départ, et ainsi, vous sçaurez les dépenses approximatives. Je laisseray l'Académie sans un sol de dettes, et M. Vien aura un bail tout nouveau. Sa gestion sera plus facile s'il veut payer souvent, et les fournisseurs moins dans le cas d'en faire accroire ou de prendre l'intérest de leur argent. Tout mon regret est de ne vous avoir pas fait plutôt cette proposition.

Les pensionnaires sont très sensibles à vos bontez et à l'honneur que vous leur faites en leur écrivant. Je puis vous assurer que vos bienfaits font leur effet. J'en suis toujours très content; il n'y en a pas un seul de paresseux. Je vais voir les ouvrages de ceux qui travaillent au dehors; ils reçoivent les avis avec beaucoup de docilité et de confiance.

Il manqueroit quelque chose à vos bontez pour l'Académie, Monsieur, et je me ferois un reproche si je ne vous portois pas les vœux de nos François et les miens pour que vous lui obteniez le portrait de notre jeune monarque; plusieurs qui jouissent ici de ses bienfaits ne connaissent encore que ses vertus; tout ce que l'on entend dire ici de lui rend ce désir plus ardent; les Romains même me demandent à voir notre Roy; je les assure qu'ils le verront un jour, parce que je suis bien sûr que vous lui obtiendrez cette faveur. Je n'auray pas la satisfaction de le voir placer; mais, si vous m'en accordez la promesse, je seray trop content.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6674. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 30 septembre 1775.

Vous trouverez, Monsieur, à l'Académie, en arrivant à Rome,

un jeune artiste que vous connoissez déjà : c'est le s^r *Vallery Chrétien*, neveu d'un homme qui m'a été anciennement attaché et fils d'un père à qui j'ai toujours voulu beaucoup de bien. Il étoit parti pour Rome avec le s^r *Monnier*, pensionnaire du Roy, qui, de l'agrément de M. *Natoire* (ce dont néanmoins j'eusse dû être informé), partageoit avec lui son logement à l'Académie. Il annonce, comme vous le sçavez, beaucoup de dispositions, et, s'il est aidé de vos instructions et de vos conseils, on peut espérer beaucoup de lui. Comme je m'intéresse fort pour les raisons ci-dessus à ce jeune homme, je souhaite que vous trouviez le moyen de lui donner une petite chambre du nombre de celles des externes, et que vous veilliez particulièrement sur ses études. Vous me ferez aussi plaisir de m'informer de temps à autre de ses progrès.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis bien sincèrement, M., votre, etc.

P.-S. — Je joins ici votre commission de Directeur, ainsi que les passeports qui vous sont nécessaires pour vous et ceux qui vous accompagnent.

Archives nationales, O¹ 1941.

6675. — CERTIFICAT DE DIRECTEUR DE L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME EN FAVEUR DU S^R VIEU.

Du 30 septembre 1775.

Nous, etc.

Certifions que le Roi, bien informé tant des bonnes mœurs que de la capacité et des talens dans l'art de la peinture du s^r *Vien*, peintre de Sa Majesté, l'un des professeurs de son Académie de peinture et sculpture, Sa Majesté l'a choisi et nommé pour remplir la place de Directeur de [l'Académie de] peinture, sculpture et architecture qu'elle entretient à Rome. Donnant ordre à cet effet aud. s^r *Vien* de s'y rendre incessamment pour y remplir pendant le cours de six années consécutives les fonctions qu'exige ledit employ.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1095, fol. 500.

6676. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE.

30 septembre 1775... — M. *Vien*, professeur, nommé par le Roy

à la place de Directeur de l'Académie royale de France à Rome, a pris congé de l'Académie. Il lui en a en même temps fait part de la faveur que le Roy luy a faite en le nommant chevalier de son ordre de Saint-Michel; la Compagnie lui en fait compliment et lui a marqué le regret qu'elle a de le voir s'éloigner, quoique ce ne soit que pour un temps limité.

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 200.

6677. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

30 septembre 1775.

J'ai reçu, M., les deux états que vous m'avez envoyés, l'un concernant le produit de la vente des effets appartenans à l'École des élèves protégés et l'employ de ces deniers, l'autre concernant l'argent qui vous reste en main du dernier quartier de 1771 de l'École, qui a été ordonné, et de l'usage que vous estimez à propos d'en faire.

Je vois, par le premier, que la vente des effets pour le Roy monte à 2,187 l. 6 s. t., et les frais de cette vente, ainsi que les achats pour l'Académie de Rome, avec les frais d'emballage et de transport pour Marseille, à 2,202 l. 2 s. 3 d. t., en sorte qu'il reste dû à M. Vien 14 l. 6 s. 3 d. t.; je ne juge pas qu'il y ait nécessité de donner à cette opération une forme comptable, surtout attendu le départ très prochain de M. Vien. C'est pourquoi, comme par le second décompte que vous m'envoyez, il doit vous rester entre mains la somme de 284 l. 5 s. t., vous n'avez qu'à remettre à M. Vien, sur cette somme, les 14 l. 6 s. 3 d. t. qui lui reviennent, et, au moyen de la mention que vous ferez du tout sur votre registre, tout sera terminé.

Vous connissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1127, fol. 218.

**6678. — MÉMOIRE DES DÉPENSES DE L'ACADEMIE DE FRANCE
A ROME.**

1^{er} octobre 1775.

Pour la nourriture de 13 pensionnaires qui sont actuellement à l'Académie, à raison de 30 ba-

Monnaye de France.	yoques chacun par jour, la semaine fait 27 écus 30 bayoques, pour l'année c'est.	Écus romains.
7,098 l.		1,419 éc. 60 b.
3,900	La pension de chaque pensionnaire, à raison de 15 écus par quartier, font par quartier 195 écus, pour 13 et pour l'année.	780 » »
	<i>Gages des domestiques.</i>	
360	Les gages du Suisse se payent tous les mois, 6 écus par mois, et font par an.	72 » »
150	Au cuisinier, 2 écus 5 paules par mois, font par an	30 » »
120	Aux deux garçons de cuisine, chacun un écu par mois, font par an.	24 » »
426	Le garde des appartemens de l'Académie, qui a le soin de balayer, gagne 7 écus et un paule par mois, ce qui fait par an . . .	85 2 »
240	La femme de charge que j'établirai avec la permission de Monsieur le Directeur général, et qui sert, en attendant ses ordres, à soigner le linge de l'Académie, gagne par mois 4 écus, ce qui fait par an.	48 » »
350	La provision de charbon se monte à peu près par an à. . . .	70 » »
500	La provision d'huille se monte environ par an à	100 » »
150	Au cuisinier, pour le bois, 25 paules par mois, font par an .	30 » »
80	Quatre écus tous les trois mois pour les appointemens du médecin [qui demande une augmentation], font par an.	16 » »
13,374 l.	. . . Total des dépenses fixes . .	2,674 éc. 2 p. 60 b.

Les frais de tapissier, menuisier, serrurier, etc., ne se peuvent évaluer au juste, ces sortes de frais dépendant des circonstances.

On ne peut pas non plus évaluer au juste ce qu'il en coûte pour le départ des pensionnaires, le nombre de ceux qui partent n'étant pas toujours le même.

Il y a encore les frais de l'habillement du Suisse.

La dépense du Directeur.

Et les manches ne se peuvent évaluer non plus que les étrennes.

Le calcul approximatif des dépenses incertaines demande au moins un mois pour en pouvoir juger.

Archives nationales, O¹ 1935.

6679. — D'ANGIVILLER A VIEN.

2 octobre 1775.

Quoique j'aye tout lieu de croire, Monsieur, que votre nom et le titre avec lequel vous partez pour Rome vous eussent servi d'introduction suffisante auprez de S. E. M. le Cardinal de Bernis, j'ai cru néanmoins devoir à cette Éminence de vous annoncer par une lettre de recommandation. Je la joins ici pour que vous la lui remettiez à votre première visite; je vous souhaite un bon voyage et vous renouvelle avec plaisir l'assurance des sentiments avec lesquels je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6680. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Du 2 octobre 1775.

... J'ai pris communication de la lettre que vous a écrite M. Hallé, par laquelle je vois qu'il est dans l'appréhension de partir tard de Rome, attendu, ce qu'on lui a dit, que M. et M^{me} Vien s'apprêtent à faire quelque séjour dans chaque ville d'Italie qu'ils traverseront. On m'assure, et sans doute M. Vien vous l'aura dit, qu'il compte faire très peu de séjour en route et arriver à la fin de ce mois, ou au plus tard dans les premiers jours de novembre. Vous pouvez tranquiliser à ce sujet M. Hallé.

Je crois pouvoir fixer à 3,000 l. t. les frais de route sur lesquels M. Hallé demande réponse pour se pourvoir de sequins. Vous pouvez le lui mander, quoique je me propose de lui écrire à ce sujet.

Je lui ai répondu sur l'article des lits des pensionnaires, et j'ay approuvé les propositions qu'il m'a faites pour les remettre en état.

Vous connaissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1127, fol. 225.

6681. — D'ANGIVILLER AU CARDINAL DE BERNIS.

2 octobre 1775.

Monseigneur, — La commission dont étoit chargé M. *Hallé* étant sur le point de finir, et cet artiste ne pouvant résider à Rome en qualité de Directeur de l'Académie que S. M. y entretient, elle a jugé à propos de nommer à cette place M. *Vien*, un de nos artistes les plus distingués et dont la réputation est sûrement connue de Votre Éminence. Permettez-moi de vous demander pour lui vos bontés et toute la protection dont les circonstances peuvent le mettre dans le cas d'avoir besoin. Les qualités morales de cet artiste, qui vont de pair avec ses talens, m'autorisent à penser que Votre Éminence, lorsqu'il aura l'honneur d'être connu d'Elle, lui accordera avec plaisir les sentimens que je réclame en sa faveur.

Je suis, avec respect, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6682. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 4 octobre 1775.

Monsieur, — Je charge M. *Pierre* de vous remettre les comptes de dépense du mois de septembre, tant pour les dépenses ordinaires que pour les pensions et voyages des pensionnaires. Je vous fais part en même temps du départ du s^r *Vincent*, peintre, et du s^r *Rousseau*, architecte, qui sont partis hier, 3 octobre.

J'ay depuis deux jours la plus part des meubles que vous avez bien voulu approuver, et j'espère que j'auray exécuté vos ordres à votre satisfaction. Je puis au moins vous répondre du zèle et de l'attention qui m'ont conduits, en pensant que vous m'honoriez de votre confiance. Je vous enverray les mémoires quand le tout sera fait et payé. Je suis content des pensionnaires et compte que tout ira toujours de mieux en mieux.

Je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

HALLÉ.

6683. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Lion, ce 9 octobre 1775.

Monsieur, — Je suis pénétré de reconnaissance de toutes les bontés que vous voulez bien avoir pour moi. En arrivant à Lion, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et celle qui doit me servir pour être reçu favorablement de S. E. Mgr le Cardinal de Bernis; je tâcherai, M., de répondre à la bonne opinion que vous avez de moi par mon zèle à remplir vos veues pour lesquelles vous avez bien voulu m'accorder votre confiance. Nous partons demain pour nous rendre à Turin¹. J'aurai l'honneur de vous écrire du moment que je serai arrivé à ma destination. Ma femme, sensible et également reconnaissante, espère que vous ne trouverez point mauvais qu'elle vous présente son respect.

Je suis, M., avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. David partit pour Rome avec Vien (Courajod, *École des élèves protégés*, p. 177).

6684. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 11 octobre 1775.

Monsieur, — Après avoir passé un mois de tems à la campagne pour le rétablissement de ma santé, dont j'en ay ressenti les effets, je reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire par laquelle vous me marqués que le carrosse et les deux domestiques ne doivent pas être compris dans mes honoraires. C'étoit la seule douceur, Monsieur, qui me restoit à la fin de ma course, tant par rapport à mon âge qu'à la décence de la place que j'occupois si-devant après vingt-cinq ans de service; je ne sçay comment faire pour y suppléer. Mes apointemens, qui sont en partie par parcelles, étoient suivis des facultés que je n'ay plus, comme bois, charbons, huile, médecins, chirurgien, apoticaire, domestiques. Je n'ay garde de prétendre à tous ces avantages; outre cela, nous jouissions, ma sœur et moy, de 27 bayoques par jour pour la table comme les pensionnaires; le Roy les ayant accordées à tous les Directeurs, je les ay toujours reçues. Je

ne sçay pas si cet article, faisant une partie de mes apointemens, doit être admis. Votre décision me servira de règle.

Je n'ay autre chose pour le présent que les bienfaits du Roy, dont je vous suis redevable, et que je partage entre un frère et une sœur qui m'ont été très nécessaires dans l'administration d'une place qui a des détails trop étendus pour qu'un Directeur puisse par luy-même vacquer en toutes ses parties. N'y auroit-il pas moyen, Monsieur, par votre bonté et votre crédit, que je réclame, dans la situation où je me trouve, d'étendre un peu plus les bienfaits de Sa Majesté pour me procurer les secours nécessaires jusques à ce que j'aye perçu les avances que j'ay faites depuis longtems pour l'Académie dont vous avés été informé? Cette somme, qui doit faire toute ma ressource, est le produit d'un travail de tout le tems de ma vie. Pardon, Monsieur, ne trouvés pas mauvais que j'expose sous vos yeux un détail circonstantié de ma situation; votre justice et votre équité me font espérer que vous y aurés égard. Ma reconnaissance ainsi que mes sentimens égaleront toujour le profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6685. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Fontainebleau, le 12 octobre 1775.

Parmi les arrangements, Monsieur, relatifs à l'Académie que vous allez diriger, et dont M. *Pierre* a dû vous prévenir, il en est un qui concerne pour l'avenir le logement du Directeur; il m'a paru en effet, par les détails qui m'ont été rendus concernant ce qu'occupoit M. *Natoire*, tant pour lui que pour sa famille, qu'il s'étoit un peu trop étendu au préjudice de ce qu'exigeoit le service auquel le palais de l'Académie est et doit être principalement destiné.

Je me suis fait mettre en conséquence sous les yeux les plans de ce palais, et voici le résultat de l'examen que j'en ai fait :

Il m'a paru nécessaire de limiter pour l'avenir le logement du Directeur à toute la partie du devant du second étage de l'Académie, qui a dix croisées de face sur la rue, en y comprenant aussi les pièces marquées *q* et *a* et *b*. J'y trouve, en effet, suivant le détail ci-joint, tout ce qui est nécessaire pour loger d'une manière

commode et décente une personne de l'état d'un artiste, même en lui accordant ce que sa qualité de Directeur de l'Académie doit nécessairement comporter.

Mais le surplus de ce second étage doit rester affecté au service général de l'Académie, scavoir : les pièces *r* et *s* pour les ateliers des pensionnaires. Ils seront d'autant mieux situés que le Directeur pourra de son appartement et de son atelier propre y passer pour les surveiller et les diriger. Les pièces *u*, *v*, *x* seront destinées pour l'infirmerie, chose absolument nécessaire dans les maladies graves des pensionnaires dont les chambres, par leur petitesse et leur manque de commodité pour la plupart, sont peu propres aux soins qu'exige un malade. Il est même des maladies dans lesquelles il est absolument nécessaire d'isoler le malade, soit pour la conservation, soit pour la tranquillité des autres pensionnaires. On m'a fait le rapport de l'incommodité qu'ils avoient éprouvée lors de celle du *s^e Moitte*; elle avoit été telle que quelques-uns avoient délibéré de s'aller loger en ville.

A l'égard du logement au premier étage de l'aile, et qu'on nomme l'appartement des veuves parce qu'il a servi à loger quelques veuves de directeurs, mon intention est qu'il reste dans l'état où il est, sans être habité ni même meublé, pour éviter les demandes qu'il pourroit m'occasionner s'il étoit propre à l'habitation. Vous pourriez tout au plus loger dans quelques-unes des pièces un ou deux des pensionnaires de ceux que vous jugeriez les plus propres et les plus soigneux, et cela uniquement dans le cas où j'aurois accordé à quelques jeunes artistes, qui, sans avoir gagné le premier prix, mériteroient des encouragements, la permission d'occuper des chambres dans l'Académie; ce sur quoi je serai du reste très réservé et très difficile à l'avenir.

Je compte que cette lettre vous préviendra de fort peu à Rome, où M. Hallé attend avec impatience votre arrivée. Je l'engage à y passer encore après cette époque une huitaine de jours, qui me paroissent suffire pour vous donner sur la direction que vous allez prendre les éclaircissements et les lumières dont vous avez besoin.

Je vous renouvelle avec plaisir les assurances des sentimens avec lesquels je suis bien sincèrement, M., etc.

6686. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 13 octobre 1775.

Plusieurs personnes, Monsieur, et M. *Hallé* en particulier, se sont intéressés auprès de moi en faveur du s^r *Lussault*, jeune architecte, qui avoit gagné le premier prix en 1772, et qui, n'ayant pas été envoyé à Rome, y est allé l'année dernière à ses frais, et sollicite aujourd'hui la pension du Roy. Il y eût eu moyen d'avoir égard à sa demande sans la suppression de l'École des élèves protégés, qui m'a mis dans la nécessité d'envoyer à Rome cette année un plus grand nombre de pensionnaires qu'à l'accoutumée, ce qui les porte à treize, et même pour quelques années, contre mon intention, qui est de les réduire à douze aussitôt qu'il se pourra.

Voulant, néanmoins, secourir le s^r *Lussault* pour les deux années qu'il a encore à passer à Rome, il m'a paru que le moyen qui contrarioit le moins mes vues étoit de lui accorder pendant ces deux années une gratification annuelle de cinq cent livres avec la permission d'occuper une chambre à l'Académie, s'il y a moyen de lui en donner une. C'est tout ce que les circonstances me permettent, vu les dépenses occasionnées par les derniers arrangemens et les augmentations que j'ai accordées aux pensionnaires, soit pour leur nourriture, soit pour leur entretien. Je désire même que vous, M. *Hallé* et le s^r *Lussault* soyiez les seuls instruits de cette grâce, afin qu'elle ne puisse point tirer à exemple, quoique motivée par le premier prix qu'il avoit gagné, et qui, suivant l'usage, lui eût mérité d'être envoyé à Rome; c'est pourquoi vous lui recommanderez expressément de n'en rien dire.

Vous pourrez du reste passer par quartier cette gratification en dépense dans les états que vous enverrez tous les trois mois.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6687. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

A Fontainebleau, le 13 octobre 1775.

Par la dernière lettre, Monsieur, que vous avez écrite à

M. *Pierre* et qu'il m'a communiquée, j'ai vu l'inquiétude où vous étiez sur ce qu'on vous avoit dit que M. *Vien* n'arriveroit à Rome que tard et le mois de novembre fort avancé, ce qui devoit ou prolonger votre séjour à Rome, ou vous exposer à revenir par un temps défavorable. Quoique j'aye lieu de croire que M. *Pierre* vous aura détrompé, je me fais un plaisir de calmer moi-même votre inquiétude. Il entre dans les arrangemens de M. *Vien* de ne rester en route que le moins de temps qu'il lui sera possible. A la date de cette lettre, il est fort au delà de Lyon et prêt à entrer dans les Alpes. Ainsi, il y a apparence qu'il arrivera à Rome au plus tard dans les premiers jours de novembre. Il est cependant essentiel que vous y restiez encore quelques jours après pour l'instruire et lui remettre la direction de l'Académie; mais je pense qu'une huitaine de jours sont suffisants et vous avés toute liberté de partir après cette huitaine expirée. Je présume que M. *Pierre* vous a marqué aussi que je vous passerois une somme de 1,000 écus pour vos frais de retour.

Vous m'avez témoigné, ainsi que plusieurs autres personnes, vous intéresser au s^r *Lussault*, qui, ayant gagné un premier prix d'architecture en 1772 et n'ayant pas été envoyé à Rome, y est allé à ses frais depuis une année et sollicite la pension du Roy. Il m'eût été facile de lui accorder sa demande et je m'y serois volontiers porté si les changemens que le Roi a jugé à propos de faire relativement à l'École des élèves protégés ne m'avoient pas mis dans la nécessité d'envoyer cette année à Rome un plus grand nombre de pensionnaires que de coutume. Il est nécessaire d'en fixer le nombre, et c'est déjà avec peine que je le vois porté à treize pendant quelques années de suite. Cependant, comme je souhaite venir au secours du s^r *Lussault*, j'ai imaginé un moyen de l'aider qui, sans contrarier mes vues relativement au nombre des pensionnaires du Roy, le soulagera considérablement pendant les deux années qu'il a encore à passer à Rome; c'est de lui accorder une chambre à l'Académie avec une gratification annuelle de cinq cent livres qui le mette en état d'y subsister; mais je désire que ce bienfait soit secret et qu'il ne soit connu que de vous, de M. *Vien* et du s^r *Lussault*; je vais marquer à M. *Vien* mes intentions à ce sujet.

J'attends avec impatience les mémoires de l'ameublement du Directeur de l'Académie, car je compte, d'après les lettres que vous m'avez écrites, que tout sera prêt à l'arrivée de M. *Vien*. Con-

vaincu de votre économie, je ne regretterai pas cette dépense, qui amortira en quelque sorte une rente à la charge du Roi.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6688. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

Octobre 1775.

Monseigneur, — Roussel, garçon de la chambre de Madame Adélaïde, supplie Votre Grandeur d'écrire au Directeur de l'Académie un mot en faveur de son fils, qui y est depuis le mois d'aoust dernier; ses Messieurs l'ont reçu avec bonté, venant de votre part, et lui ont donné une chambre, qu'il craint qu'on lui ôte si Votre Grandeur ne fait point mention de lui dans les lettres, ce qu'elle a oublié de faire dans celles qu'elle a écrites depuis au Directeur de ladite Académie.

Le suppliant, qui n'est point fortuné et qui ne peut donner que de faibles secours à son fils, espère tout des bontés de Votre Grandeur et de la recommandation de Madame Adélaïde.

Le fils du suppliant met tout en œuvre pour mériter cette grâce par l'application au travail.

(*En tête est écrit :*) J'ai dit à M. Roussel que les ordres donnés à M. Natoire étoient bon pour MM. Hallé et Vien. — Néant.

Archives nationales, O¹ 1942.

6689. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

A Fontainebleau, le 16 octobre 1775.

Je ne perds point de temps, Monsieur, à répondre à votre lettre du 27 du mois dernier que je viens de recevoir ici.

Je n'ai guères attendu que vous pussiés, avant les dernières semaines de votre séjour à Rome, m'envoyer la dépense de l'ameublement ordonné pour le logement du Directeur de l'Académie. Je me doute bien que les ouvriers romains n'ont pas toute l'activité de nos ouvriers de Paris et que vous aurés de la peine à faire tout finir et, conséquemment, à avoir leurs mémoires avant le mois de novembre. Ainsy, je me contente en ce moment de ce que vous me marqués que tout cet ameublement ne passera pas

la somme de 2,000 écus de France. Ce sera une dépense faite pour longtems et qui amortira l'espèce de rente qu'on faisoit au Directeur pour le loyer de ses meubles.

Vous m'annoncez une autre dépense, savoir, celle de la réfection du pavé de devant le palais de l'Académie, ordonnée, ainsy que celle de toutes les rues de Rome, par le tribunal des chemins.

C'est une dépense nécessaire et vous avés bien fait de faire travailler aussitôt à ce pavé, puisqu'il n'y a nul moyen de s'en dispenser, et que de le faire promptement, c'est le moyen de le payer moins cher. Il n'eût pas d'ailleurs convenu que le Roy de France se fût fait presser pour un pareil objet, qui entre dans la bonne police des rues et de la propreté de Rome.

J'approuve aussi que vous payiés avant votre départ les différents mémoires d'ouvriers et fournisseurs annuels de l'Académie; ce n'est qu'anticiper de quelques semaines le tems où M. *Vien* les eût payés. D'ailleurs, votre observation sur l'utilité dont il seroit de ne plus faire attendre à ces différents ouvriers leurs payements un an entier est juste. En payant comptant, on a toujours meilleur marché, et je prescrirai à M. *Vien* d'en user ainsy par la suite.

Mon dessein est bien et c'est une chose qui me paroît indispensable de donner à l'Académie un portrait du Roy; mais, quelque bien placée que soit l'impatience de ceux qui la composent de voir leur séjour décoré du portrait de ce maître chéry, il n'est pas possible que ce soit si tôt. J'ai voulu que le portrait fût très bien fait et j'en ai chargé M. *Duplessis*, qui, comme vous savés, travaille lentement. Mais j'ai lieu de croire par le portrait en buste qu'il a mis au sallon que ce sera un chef-d'œuvre, car tout Paris a admiré ce morceau, ce qui n'empêche pas que cet artiste n'en soit pas entièrement satisfait et ne m'ait demandé de lui obtenir du Roy encore une séance. Ainsi, je ne scaurois compter que le portrait en pied soit fini avant la fin de l'hiver ou le milieu de l'année prochaine. Il y aura ensuite quelques premières copies à en faire pour des personnes qui, par leurs places, y ont une sorte de droit. Il ne conviendroit pas enfin que l'Académie eût le portrait du Roy avant le ministre de la Nation à Rome. Mais l'Académie en aura un aussitôt qu'il sera possible.

Je suis fort satisfait du compte que vous me rendés de la conduite et du travail de tous les pensionnaires du Roy.

Je me promets du bon ordre que vous aurés mis et du soin que M. Vien aura de l'entretenir que l'Académie de Rome redeviendra une pépinière propre à repeupler la France de grands et excellents artistes.

Vous m'avez parlé en général de tous nos jeunes artistes; mais je désirerois fort quelque chose de particulier sur chacun d'eux, et principalement sur les peintres, afin de sçavoir par votre rapport ce qu'on peut en espérer.

Vous connoissés les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6690. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 25 octobre 1775.

... Vous vous rappellerez peut-être que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a quelques mois au sujet d'un tableau que M. le comte d'Hautefort avoit acheté moyennant un contrat de rente viagère qu'il ne paye point et ne payera vraisemblablement jamais. Ce tableau est à Rome; le marchand voudroit qu'il lui fût permis de le reprendre en renonçant aux arrérages de la rente qui étoit convenue. Cet arrangement est fort raisonnable; il devroit même être du goût de M. le comte d'Hautefort; mais le Pape n'a voulû rien permettre au marchand du tableau en question sans que le Roi en fût prévenu et sans que Sa Majesté y eût donné son consentement. J'ai besoin d'une réponse sur cet article.

On attend dans peu de jours M. le duc et M^{me} la duchesse de Gloucester¹. J'aurai pour ces princes les mêmes attentions que j'ai eu au passage à Rome de MM. les ducs de Gloucester et de Cumberland son frère...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 211. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. William-Henry, frère du Roi, duc de Gloucester (1764) et d'Édimbourg, avait épousé secrètement, le 6 septembre 1766, une femme brillante par l'esprit et par la beauté, Mary, comtesse douairière de Waldegrave, fille naturelle de sir Edward Walpole. Cette union, rendue publique en 1772, par sympathie du prince pour son frère, le duc de Cumberland, qui s'était mis dans un cas analogue, lui valut la disgrâce de la cour jusqu'en juin 1780. Le duc et la duchesse employèrent une partie de cette période à voyager, principalement en Italie.

6691. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Fontainebleau, le 30 octobre 1775.

Je reçois, M., la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 11 de ce mois, par laquelle vous me faites quelques représentations sur le contenu de ma précédente, où je vous mandois que le traitement que S. M. vous avoit accordé étoit seulement composé de la pension de 6,000 l. et d'une somme de 1,200 pour le loyer d'un appartement, si, comme il y avoit lieu de le présumer, vous désiriez fixer votre séjour à Rome, l'article du logement étoit déjà une sorte de grâce de surrogation.

Quelque désir que j'eusse et que j'aye encore de vous voir satisfait de votre traitement, il ne m'étoit point possible d'excéder ces bornes et je n'oserois assurément présenter à S. M. la demande de vous continuer l'entretien du carrosse et des domestiques qu'elle accorde au Directeur. Ces avantages particuliers sont à la place et non à la personne, et je suis assuré que S. M. trouveroit la demande indiscrete.

Ce que je sciais de la ville de Rome, malgré l'accroissement des subsistances et autres objets d'entretien qui a pu y avoir lieu comme partout ailleurs, ne me permet pas de douter qu'une personne qui jouit d'une pension de 6,000 l. et d'un logement ne puisse y subsister et sa famille avec beaucoup d'aisance, puisqu'à Paris même, où tout est incomparablement plus cher, on voit des familles très honnêtes subsister fort décentement avec un revenu à peu près égal. Mais, si vos représentations à cet égard ne scauroient avoir l'effet que vous en attendez, elles seront au moins pour moi un motif de terminer plus promptement l'affaire de vos avances et de faire des efforts pour en hâter le remboursement.

Je suis, Monsieur, sincèrement, etc.

Archives nationales, O^f 1942.

6692. — MIROMESNIL A D'ANGIVILLER.

Fontainebleau, ce 31 octobre 1775.

Je vous envoie, Monsieur, un mémoire que m'a fait remettre le sieur *Baraguey*, élève d'architecture, qui se perfectionne actuellement à Rome; il désireroit que vous voulussiez bien lui

accorder un logement à l'Académie de France, où il assure qu'il y en a toujours de vacants. S'il vous est possible de lui accorder cette faveur, je vous en aurai une bien véritable obligation. Il a du mérite et il est beau-frère d'un des célèbres avocats au parlement de Rouen, que j'aime et qui m'a toujours été très attaché.

On ne peut vous honorer, M., avec plus de vérité et d'attachement que je le fais.

MIROMESNIL.

Archives nationales, O¹ 1942.

**6693. — SUPPLIQUE POUR THOMAS-PIERRE BARAGUEY,
ORIGINAIRE DE ROUEN, ÉLÈVE D'ARCHITECTURE.**

L'envie de se perfectionner l'a conduit à Rome, où il se propose de passer le tems nécessaire à ses études.

Il désire ardemment d'y obtenir un logement à l'Académie de France, où il y en a toujours de vacants.

L'intérêt a moins de part à son désir que l'envie d'être plus particulièrement sous l'auguste protection du Roi, son maître, et plus à portée de profiter des lumières et des bontez des grands hommes que S. M. a chargé de l'instruction des jeunes artistes, ses sujets.

La grâce qu'il sollicite n'est pas sans exemples.

On lui a conseillé à Rome de s'adresser à M. le comte d'Angivillers, Directeur général des Bâtiments du Roy.

M. Vien, peintre célèbre, doit partir bientôt pour Rome en qualité de directeur de l'Académie.

La bienveillance dont le sr Baraguey espère qu'ils voudront bien l'honorer sera aussy propre à exciter son émulation que sa reconnaissance.

Archives nationales, O¹ 1942.

6694. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 1^{er} novembre 1775.

Monsieur, — J'ai reçu par ce dernier courrier vos deux lettres, l'une en date du 13 et l'autre en date du 16 octobre, dans l'une desquelles vous paroissez désirer le compte de la dépense des meubles du Directeur. Je le joins ici et espère que vous serez

content de l'arrangement et de l'économie; au moins, puis-je bien vous répondre que j'y ai pris beaucoup plus d'attention que si c'eût été pour moi-même. Le total se monte à 1,027 écus romains et 43 bayoques, ce qui fait environ 5,420 l. de France, y compris le peu de linge et les verreries et fayances dont le détail est dans le mémoire cy-joint.

Aussitôt que M. *Vien* sera arrivé, je feray mon compte général que vous recevrez avant mon arrivée.

J'ay été bien sensible à la faveur que vous avez accordez au s^r *de Lussaut* et il en est pénétré de reconnaissance.

Il n'y a plus à cette heure que neuf pensionnaires à l'Académie. Le s^r *Vincent*, peintre, et le s^r *Rousseau*, architecte, sont partis au commencement de ce mois, et le s^r *Le Bouteux*, peintre, et *Foucou*, sculpteur, au milieu de ce même mois.

Le s^r *Huvé*, architecte, partira peut-estre avec nous ou dans le même temps à peu près. Ainsi, l'Académie sera de douze pensionnaires, comme vous le voulez. Les sieurs *Suvé*, *Le Bouteux* et *Foucou* ont fait cette année le voyage de Naples, et le s^r *Renard*, architecte, y a été avec mon fils. Comme l'usage ancien étoit de remettre aux pensionnaires l'argent de leur nourriture pendant ce voyage, je l'ay remis à ces quatre pensionnaires.

Un autre pensionnaire qui a été seulement en campagne sous prétexte d'études prétendoit la même faveur; je l'ay refusée absolument, sentant que cela pourroit dégénérer en abus en rendant les villeggiatures trop fréquentes et éloignant des études de l'Académie, au lieu que, pour le voyage de Naples, comme ils y mettent nécessairement beaucoup du leur, ils sont toujours plus pressez de revenir; d'ailleurs, j'ay fixé ce voyage à un mois, au delà duquel temps on ne leur tiendra plus compte de leur nourriture. Je trouvois aussi que le cuisinier auroit été vexé en étant obligé de fournir une table de quatre ou cinq pensionnaires parce qu'il ne peut se retirer que sur la quantité et qu'il faut aussi le traiter avec justice. Je me suis cru obligé d'insérer un article à ce sujet dans le règlement. Quoique tous les pensionnaires, en général, soient laborieux, les sculpteurs le sont plus que les peintres et me paroissent tirer plus de fruit de leurs études.

Les sieurs *Vincent*, *Rousseau*, *Le Bouteux* et *Foucou* ont du mérite, mais en auroient davantage s'ils eussent bien employé leurs temps dès le commencement. Je crois devoir vous rendre compte aussi de M. *Rousselle*, architecte et externe; il se conduit

très bien dans ses études; outre les morceaux d'architectures que j'ay vu de sa façon et qui m'ont paru bien, il a beaucoup d'ardeur pour dessiner la figure et s'applique et est très honnête.

Vous me faites l'honneur de me mander que vous m'accordez une somme de mille écus (romains apparemment), car autrement il ne seroit pas possible, sans y mettre beaucoup du mien, de voyager en hiver, où, les journées étant plus courtes, le voyage est nécessairement plus long.

J'avois prévenu et même passé vos ordres, car, sentant la nécessité d'avoir le temps de changer des cédules en sequins, j'ay demandé au sieur Cioya, banquier, de me faire en cédules la somme de 6,000 l. de France; il a prétendu que la somme de 1,090 l. 90 bayoques feroient cet équivalent; il m'a délivré pareille somme pour les dépenses du pavé et des mémoires que j'ay à payer. Ainsi, je remettray à la masse générale destinée aux dépenses de l'Académie 90 écus 90 bayoques et il me restera 1,000 écus romains. J'ay fait faire pour l'Académie une dépense que j'ay cru nécessaire; il y a des plâtres des plus belles statues dans les salles, comme le *Laocoon*, le *Gladiateur*, l'*Apollon* et le *Gladiateur mourant*; ces plâtres sont de la plus grande beauté et leur perte seroit irréparable; ils étoient exposez à être brisez en les remuant pour les dessiner tout autour; d'ailleurs, il ne laissoit pas que d'en coûter pour les faire remuer par des faquins. J'ay donc fait faire des roulettes aux pieds d'estaux des principales statues, ce qui fait qu'à présent on les remue avec la plus grande facilité et que les jeunes gens n'ont besoin pour cela daucun secours. Vous trouverez peut-être que j'ay fait un peu de dépense, mais j'ay tout fait pour la plus grande utilité, sentant bien que c'étoit entrer dans vos vues.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6695. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Paris, 2 novembre 1775.

... Cy-incluse la dernière lettre reçue de M. Hallé, plus intéressante que les deux précédentes, qui ne regardoient que les soins qu'il prend afin de rendre heureux M. Vien.

M. Hallé donne des raisons plausibles pour ne pas suivre les

plans de quelques distributions qui luy ont été envoyés, mais il trouve un obstacle à faire un atelier de sculpture dans la seconde remise (inutile, puisque les Directeurs en auront deux) ; sans récrire-miner contre une proposition qui venoit cependant de sa part, j'estime qu'il en faut absolument trouver un. Celuy qui existe dans la grande cour à gauche ne peut suffire à quatre sculpteurs. Ne pourroit-on pas construire l'atelier nécessaire dans un magasin qui est placé dans la petite cour, à côté de l'auge. La remise proposée d'abord par M. *Hallé* pour faire un atelier deviendroit un magasin qui remplaceroit celuy dont je propose le changement en atelier. Au reste, j'ay remis les plans. M. *Montucla* devoit m'en envoyer une copie et je parle peut-être au hazard.

Je suis, avec un véritable respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1913.

6696. — D'ANGIVILLER A MIROMESNIL.

8 novembre 1775.

Monseigneur, — Je suis bien mortifié de ne pouvoir faire participer le s^r *Baraguey*, pour lequel vous me faites l'honneur de m'écrire, aux bienfaits du Roy, en lui accordant du moins un petit logement à l'Académie pour le temps qu'il a à passer à Rome. L'Académie est remplie au moment actuel, ou va être remplie à l'arrivée du nouveau Directeur (M. *Vien*), de manière à ne pouvoir plus y loger qui que ce soit. En effet, la suppression que S. M. a jugé à propos de faire de l'École des élèves protégés qu'elle entretenoit à Paris m'a mis dans la nécessité d'envoyer cette année à Rome le double d'artistes qui partoient ci-devant pour cette ville; et, comme ils peuvent tout au plus arriver dans ce moment, le s^r *Baraguey* a mal jugé de l'état prochain de l'Académie par celui où il a pu la voir, il y a quelques semaines, après le départ de la plupart de ceux qui devoient revenir cette année en France. Je vous prie d'être persuadé de mon regret de ne pouvoir rien faire pour le jeune artiste que vous protégez.

Je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

XIII.

DIRECTORAT

DE

JOSEPH-MARIE VIEN

(NOVEMBRE 1775).

6697. — VIEN A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 8 novembre 1775.

Monsieur, — Je suis arrivé à Rome le quatre de ce mois en très bonne santé, ainsi que ma famille et les trois pensionnaires qui ont fait le voyage avec moi. J'ai trouvé M. et M^{me} *Hallé* biens portants, leurs fils avoit la fièvre; ils nous ont reçus avec tout le zelle, l'amitié, la cordialité dont ils sont capables, et je ne l'oublierai jamais.

J'ai remis la lettre que vous avez eu la bonté d'écrire à M. le Cardinal de Bernis. Il m'a promis toute sa protection; il m'a invité à dîner avec M. *Hallé*; ils nous a fait placer l'un à droite, l'autre à gauche de Son Éminence, en nous disant qu'il vouloit être au millieu des arts. Il m'a comblé de bonté.

Je n'ai pas peu joindre M. l'Embassadeur de Malte. Je conte pouvoir lui parler demain et lui remettre la lettre dont vous m'avez chargé.

Il étoit fort nécessaire que je trouvasse ici M. *Hallé*; il m'a donné une idée générale de la maison et est entré dans des détails dont j'avois besoin; l'ordinaire prochain, j'aurai l'honneur de vous rendre compte des différentes choses qui demandent quelques réflexions. Je suis encore tout étourdi de mon voyage.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

6698. — RÈGLEMENTS QUI DOIVENT ÊTRE OBSERVÉS PAR LES PENSIONNAIRES DE L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME D'APRÈS LES ORDRES DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL..

Premier article. — HEURES.

L'heure du lever sera à cinq heures du matin. Le modèle sera posé à six. On dessinera d'après jusqu'à huit pendant l'été, et, l'hiver, on le posera à l'entrée de la nuit.

Quoique les élèves architectes, en général, ne dessinent pas la figure, ils doivent être levés à la même heure; c'est le moment le plus favorable pour l'étude.

Les pensionnaires seront exacts à se rendre dans l'École à l'heure indiquée pour y dessiner et poser le modèle chacun leur semaine.

Les étrangers, à qui l'on permet de dessiner à l'Académie, ne pourront entrer dans la salle que lorsque la figure sera posée et que les pensionnaires auront pris leurs places.

Au sortir de cette étude, les élèves pourront se livrer à celles qu'ils auront entreprises dans le Palais de l'Académie ou dans les églises et les palais de la ville.

Le dîner sera à midi et demie, le souper à huit heures du soir.

Les élèves seront obligés d'être rentrés dans le Palais au moins à dix heures du soir en hiver et à onze en été, le repos de la nuit étant nécessaire au travail du lendemain.

Les élèves se rendront avec la plus grande exactitude aux heures indiquées.

Pour le dîner et le souper, passé une heure de retard, le cuisinier ne sera plus tenu de donner les repas à ceux qui seront en retard; cela metteroit du désordre dans une maison dont la règle est le soutien.

En général, les pensionnaires doivent dîner et souper à l'Hôtel, à moins de circonstances particulières et d'invitations indispensables, dans lesquels cas il conviendra qu'ils en demandent la permission au Directeur.

Les élèves auront le soin, lorsqu'ils feront des études loin de l'Académie qui les empêcheront de se trouver aux heures des repas, de prévenir la veille le cuisinier pour qu'il leur mette à part des viandes froides, du pain et du vin. Par ce moyen, l'on

évitera les accidens qui pourroient arriver dans le retour à l'heure de midy.

Nota. — Actuellement, l'on paye huit baioques par jour à celui qui leur porte à dîner, le prix en ayant été fixé par M. *Vien*.

Jamais les élèves ne découcheront, à moins qu'il ne soient à la campagne et que la nécessité du repos et du délassement ne les y oblige; mais ces absences ne se feront pas sans la permission du Directeur.

Second article. — TRAVAUX ET ÉTUDES.

Parmi les études que doivent faire à Rome les élèves peintres et sculpteurs, on doit compter l'anatomie et la perspective.

Le livre de perspective du Père Pozzo suffit. Il y en aura toujours un exemplaire à l'Académie. Il est clair et facile; il est propre à des artistes, puisqu'il a été fait par un artiste, et ceux qui la savent pourront facilement conduire les autres. On s'instruira de l'anatomie d'après l'ecorché que M. *Houdon* a fait pour l'Académie.

Lorsque les élèves se seront proposé quelque ouvrage dans la ville, ils consulteront le Directeur pour lui faire part du plan de leurs études, parce qu'il faut qu'elles soient toujours dirigées par ses avis.

Lorsqu'un pensionnaire aura choisi un ouvrage de quelque grand maître pour le copier et qu'il aura été approuvé par le Directeur, le Directeur se transportera lui-même avec l'élève chez le propriétaire de l'ouvrage et lui demandera, au nom du Roy, la permission de le copier. Il répondra de la sagesse de l'élève et aura le soin de le visitter de tems en tems, tant pour le maintenir dans le bon ordre que pour le conduire dans l'exécution de son entreprise, en lui disant son sentiment.

De son côté, l'élève se conduira, dans la maison où il aura été admis, avec autant de retenue et de prudence que de zèle et d'ardeur pour son travail.

Chaque pensionnaire sera obligé d'envoyer tous les ans un de ses ouvrages fait d'après le modèle ou les grands maîtres; ils joindront à ces études quelque composition en peinture, sculpture ou architecture; par là, ils feront juger des progrès qu'ils font dans la partie du génie.

Il sera ordonné aux peintres et aux sculpteurs, dans l'espace de

quatre années de leur séjour à Rome, de faire pour le Roy une copie d'après quelques ouvrages des plus grands maîtres, pour être placée dans les maisons royales. Pour cela, on fournira aux peintres les toiles et les couleurs et aux sculpteurs le marbre et les outils nécessaires.

Troisième article.

L'on ne permet aux pensionnaires aucune magnificence dans les habits. On ne doit voir dans leurs vêtemens que la propreté, la simplicité et le goût; la ratine et le drap pour l'hiver, le camelot ou ces étoffes italiennes qui jouent la soye pour l'été; c'est à quoi se réduiront leurs habillemens avec des vestes propres, de goût et sans richesse. Il ne leur sera pas permis de porter de galons; ainsi, l'on préviendra les inconveniens du luxe qui sont d'exiter l'amour de l'argent et d'être un sujet de mortification pour ceux qui ne pourroient être aussi richement vêtus que leurs camarades.

On enjoint aux pensionnaires d'avoir la plus grande retenue dans les propos et les conversations qui se tiennent à table. La décence doit y régner.

On leur recommande de se livrer très modérément à la société. Les visittes trop fréquentes nuisent à l'étude et aux talens.

Quatrième article.

Chaque pensionnaire recevra en arrivant un lit, une table, quatre chaises, un fauteuil et tous les meubles ordinaires nécessaires à leur usage.

Les peintres recevront une boëte à couleur et deux palettes, les sculpteurs une selle et la terre nécessaire pour modeler.

Le Roy accorde tous les ans aux uns et aux autres le prix que coûte un modèle pendant douze jours pour les exercer et pour qu'ils envoyent en France des études peintes et modelées d'après nature.

Tous les pensionnaires, en quittant la pension, seront obligés de représenter tous les meubles qu'ils auront reçus dans l'état où ils se trouveront.*

Cinquième article. — VOYAGES.

Il est accordé aux pensionnaires de faire le voyage de Naples pendant les quatre ans de leur séjour en Italie; leur nourriture

leur sera donnée à leur retour en argent, sur le pied de 30 bavoques par jour, mais cette rétribution ne leur sera accordée que pour un mois et on ne leur tiendra pas compte des jours qu'ils passeroient au delà de ce terme; s'ils répétoient ce voyage, ils ne pourroient pas prétendre aux mêmes avantages.

La même chose ne leur sera point accordée pour les autres séjours qu'il leur plairoit de faire en d'autres endroits, comme Tivoli, Frescati, etc. Cela ne se pourroit sans donner lieu à des abus considérables; d'ailleurs, ces absences ne doivent point être longues.

Archives nationales, O¹ 1935.

6699. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Fontainebleau, ce 9 novembre 1775.

M. *Pierre*, Monsieur, m'a communiqué quelques observations que vous lui avez addressées dans une de vos dernières lettres sur la disposition que j'ai faite, en conséquence des plans que vous m'avez envoyés, des différentes pièces du palais de l'Académie. Je ne suis point étonné qu'il y ait quelques parties de cette disposition qui ayent besoin d'être changées ou modifiées. L'inspection seule du local pouvoit metre à même de faire sur cela un arrangement définitif.

Il me paroît que la raison que vous donnés sur l'impossibilité de former des ateliers de sculpteurs dans certaine remise et arrière-remise proposées à cet effet est sans réplique, à moins que vous ne trouvassiez moyen de loger ailleurs le custode (apparemment le concierge) et la femme de charge. Vous seul et M. *Vien* êtes à portée de voir ce qui est possible à cet égard. M. *Pierre* propose d'établir ces deux ateliers dans le lieu marqué 1, où est aujourd'hui le magasin que, dans ce cas, on transporteroit dans les remise ou arrière-remise ci-dessus. Mais je crains fort que le jour de ce magasin ne soit pas beau à cause de la proximité de l'aile du palais. C'est à vous et à M. *Vien* d'en décider. Je me borne à vous observer qu'il faudroit pourtant trouver un moyen de former un second atelier propre aux sculpteurs.

Il n'y a rien à répliquer à la raison que vous donnez contre l'emploi de la pièce marquée MM-PP proposée pour y faire, en supprimant la cloison, l'atelier de Directeur même. La prox-

mité du petit escalier de dégagement m'avoit déjà fait soupçonner à moi-même que le jour pouvoit bien n'y pas être trop beau. Mais M. *Pierre* croyoit avoir idée du contraire. Cette pièce ne pouvant donc servir d'atelier, je ne vois d'autre endroit propre à en former un pour le Directeur que la première pièce de ce dont M. *Natoire* avoit fait sa gallerie. Alors, la petite pièce et en sera aussi une dépendance nécessaire et pourra lui servir de décharge. Je suis cependant fâché de rencontrer cet obstacle à la disposition que j'avois faite des deux pièces SR pour ateliers des élèves, car la pièce S me paroît insuffisante pour quatre peintres et même cinq qui se trouvent quelquefois à l'Académie. Je ne vois de ressource pour les mettre à l'aise que dans l'appartement appellé des veuves, lequel, devant rester vuide et non meublé, peut fournir quelque pièce commode pour cet objet.

Comme la distribution de la pièce voisine du sallon de musique n'avoit été proposée que relativement à la commodité de M. *Vien*, je ne vois aucune difficulté à ce qu'elle reste comme elle est, si M. *Vien* l'aime mieux. Il décidera à son arrivée.

Je compte que vous verrez M. *Vien* plutôt que vous ne le présumez et qu'en ce moment il n'est pas éloigné de Roine, car on a reçu ici, et même il y a déjà du temps, de ses nouvelles dattées de Turin. Ainsi, le plus difficile de son voyage étoit fait, les Alpes étoient passées. Quant au séjour qu'il est à propos que vous fassiez avec lui dans l'Académie pour le mettre au fait de toute la gestion, je ne présume pas qu'il soit besoin de plus que de quelques jours. Je m'en rapporte sur cela à votre prudence et à votre amour pour le bien.

Je vous renouvelle avec plaisir l'assurance des sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6700. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Le 12 novembre 1775.

En revenant, Monsieur, sur une de vos lettres de la fin de septembre, j'y trouve quelques articles sur lesquels je ne vous ai pas répondu ; je vais le faire par celle-ci, que j'espère pouvoir encore vous parvenir avant votre départ de Rome. J'ay envoyé au surplus copie à M. *Vien* afin que, si vous étiez parti, mes intentions lui fussent aussitôt connues.

Votre observation sur les logemens des pensionnaires est très juste. Il est à propos qu'autant que faire se pourra ils soyent tous placés dans le corridor où sont pratiqués leurs logements. Ils ont droit à toute la préférence sur les externes, qui doivent s'estimer heureux d'avoir une chambre à l'Académie, de pouvoir y profiter des instructions qu'on y donne et de jouir enfin de la protection plus marquée que le Roy accorde à tous ceux qui sont logés dans le palais. Ainsi, il n'y a à cet égard aucune difficulté; et j'aprouve, mon intention est même que vous placiez les externes dans les petites chambres donnant sur le *vicolo*. Il est à propos d'éviter tout sujet de jalousie à cet égard entre les pensionnaires et les externes. Je serai au surplus, à l'avenir, fort réservé à accorder à des jeunes gens la permission d'habiter l'Académie; je vous l'ai déjà mandé.

Comme mon intention est que l'appartement appellé des veuves reste non meublé afin de prévenir les demandes de la permission de l'occuper qui pourroient m'être faites par des personnes de considération qui feroient le voyage d'Italie, je ne vois pas d'inconvénient à ce que les deux grandes pièces marquées MN servent, l'une de deuxième attellier des peintres, et l'autre d'attelier à modeler pour les sculpteurs logés trop étroitement pour pouvoir le faire chez eux. Je m'en rapporte sur ce sujet, selon ce que je vous ai mandé dans ma précédente, à ce que, de concert avec M. Vien, vous jugerez le plus convenable au service et que permettra la situation des lieux.

M. Pierre m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite le 18 octobre, et dans laquelle il y a un article concernant le cordon de Saint-Michel, que mon dessein étoit de solliciter pour vous, si vous n'y eussiez pas trouvé un obstacle dans la dépense qu'occasionne l'enregistrement des lettres de noblesse. Mais, puisque par cette lettre je vois que vous vous proposez d'y appliquer une portion de ce qui vous reste dû par les Bâtiments, cela applanit tout-à-fait la difficulté. Il faudroit que je fusse bien court de ressources si je ne trouvois le moyen de vous faire payer la somme nécessaire. Vous pouvez y compter pour les premiers mois de l'année prochaine, et je ferai dans le temps convenable la demande du cordon pour vous.

Vous connoissez, etc.

P.-S. — Ce que je viens de vous marquer concernant l'employ des pièces MN de l'appartement appellé des veuves ne doit pas

déroger à ce que je vous ai marqué dans ma précédente sur la nécessité de procurer encore aux sculpteurs une couple d'ateliers.

Archives nationales, O¹ 1942.

6701. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 13 novembre 1775.

Depuis mon arrivée à Rome, j'ai pris connaissance de toute la maison. M. *Hallé* m'a conduit dans les chambres des pensionnaires et dans leurs ateliers. J'ai trouvé qu'il y avoit quatre chambres pour les peintres et que chacun avoit un atelier assés grand, très bien écléré, les jours venant de très haut, jours qui ont étés pratiqués par le consentement de M. *Natoire*. Nous avons fait convenir, M. *Hallé* et moi, à ces MM., que nous aurions étés fort heureux dans le tems que nous étions pensionnaires d'en avoir eu de pareils. Je crois, M., qu'en leur cédant la pièce S, marquée sur le plant, qui remet l'atelier du Directeur comme l'avoit ci-devant M. *de Troy*, ils doivent estre très satisfaits, la pièce PP-MM ne pouvant servir à cet usage; elle sert de cuisine, très nécessaire surtout lorsque on est malade. M. *Hallé* en a bien connu la nécessité dans la maladie de M. son fils; il a eu une fièvre très forte. Le médecin du Pape fait quatre visites par jour. Il est mieux depuis hier; cette maladie retardera de quelque jour le départ de M. *Hallé*. M. *Renard*, architecte, a eu la même maladie; mais l'un et l'autre sont actuellement sans fièvre.

Les pensionnaires sculpteurs ont deux grands ateliers, où ils peuvent travailler le marbre. L'Académie d'été peut leur en servir neuf mois de l'année. Il seroit possible de leurs en pratiquer deux autres dans la cour, dans la pièce marquée 6, 7, 8; mais il faut sacrifier la chambre à coucher du concierge par le jours qu'il faut tirer d'en haut.

Je crois, M., que l'infirmerie seroit mieux placée à l'entresol. M. *Hallé* et moi avons trouvé cette pièce bien disposée pour le service, n'ayant aucune communication et très voisine de la cuisine; j'atendrè vos ordres là-dessus, ainsi que sur les autres parties que j'ai l'honneur de vous metre sous les yeux.

L'appartement des veuves est occupé, c'est-à-dire il sert à deux sculpteurs pour modeller. Ils ont deux ou trois cabinets dans le grenier, dont ils peuvent très bien ce servir. Si vous con-

sentez, M., que l'infirmierie soit aux entresols, je pourrois donner au s^r *Vallery-Chrétien*, pour qui vous vous intéressez, une chambre dans l'endroit où vous l'aviez destinée. Je serois à portée de veiller sur sa conduite; il m'a montré plusieurs études qu'il a fait dont j'ai été très comtent. Il travaille beaucoup. J'y prêterai tous mes soins comme s'il m'appartenoit. J'ai fait part au s^r *Lussault*, architecte, de la grâce que vous avés bien voulu lui accorder, et je lui ai fait sentir la nécessité de garder là-dessus le plus grand silence. Ayant été plusieurs fois chez M. l'Embassadeur de Malte sans pouvoir lui parler, j'ai remis votre lettre à eun de ses domestiques pour lui être rendue.

Le Père Jaquet vient actuellement m'inviter de sa part à dîner pour demain avec ma femme. M. le Cardinal a eu dernièrement trois Directeurs à sa table, chose rare. Il m'a promis de venir à l'Académie toutes les fois que je le jeugerois à propos pour encourager les jeunes élèves.

Dimenche dernier, il a honnoré ma femme de sa visite; il me coûble de ses bontés. C'est à vous, M., à qui je doits toutes ces choses flatteuses et agréables; vous avés bien voulu me présenter à lui d'une manière avantageuse, je ferai tout mon possible pour répondre à vos bontés et à la confiance que vous m'avez accordée.

Je suis très content des pensionnaires; ils m'ont parus tous disposés à recevoir mes conseils avec docilité. Je leurs ai fait sentir les grandes obligations qu'ils vous doivent et la nécessité de paroître devant vous à leurs retours avec des talents qui puissent leurs mériter la continuation de votre protection. Je vais toujour prêchant et donnant des avis, le palais étant plaint d'étudiants, soit François ou étrangers. Cette maison ne respire que l'étude; je ne lesserais point refroidir cette chaleur-ci propre à faire des grands hommes lorsqu'ils sont nais pour le devenir.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6702. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 21 novembre 1775.

... Le grand-duc de Toscane, à qui le comte de Floride-Blanche avoit proposé, de la part de Sa Majesté Catholique, de recevoir à Florence l'ex-général des Jésuites, lorsque son procès

seroit terminé, a répondu qu'il se feroit un plaisir de déferer aux désirs du Roi d'Espagne, mais qu'il vouloit savoir auparavant si de la part du Pape, ou de la cour de Madrid, il avoit été fait quelque ouverture à ce sujet à la cour de Vienne, parce qu'il ne pouvoit pas se charger de donner azile à un homme de cette conséquence, sans l'aveu de Leurs Majestés Impériales, mais qu'au surplus il étoit disposé à demander lui-même cet aveu. Le comte de Floride-Blanche a répondu qu'on n'auroit eu garde de s'adresser à la cour de Vienne sur un objet dont la décision dépendoit absolument de la volonté du souverain de la Toscane, qu'on auroit cru manquer aux égards qui lui sont dus si on avoit fait aucune démarche vis-à-vis de toute autre cour que de la sienne. Le jour même que cette réponse du ministre d'Espagne est partie, l'ex-général Ricci, s'étant promené imprudemment sur le donjon du château Saint-Ange par un tems très froid, est tombé malade d'une fièvre inflammatoire, et il a déjà reçu le viatique et l'extrême-onction. C'est précisément faire naufrage au port.

Cet événement afflige beaucoup le Pape. Il craint, avec raison, que le parti des Jésuites dominant à Rome ne l'accuse de dureté ou de négligence, et, quoique cette accusation soit injuste, elle ne sera pas moins générale dans ce parti. Les ministres d'Espagne et de Portugal seront pareillement accusés, quoiqu'avec une égale injustice ; mais le fait est que l'avocat Andreotti, chargé d'interroger l'ex-général des Jésuites et ses assistants, est parti pour la campagne et n'a point rempli ses fonctions depuis trois mois, malgré les avertissemens de la congrégation et malgré la partialité qu'on lui connoît en faveur des Jésuites. Je crois avoir eu l'honneur de vous expliquer cette énigme dans une lettre particulière. Quoi qu'il en soit, ceux qui seront informés ne pourront avec justice faire aucun reproche ni au Pape, ni aux cours, ni aux ministres ; mais l'esprit de parti n'approfondit rien et saisit avec avidité tout ce qui peut rendre odieux ses adversaires.

Dans le vrai, l'ex-général des Jésuites étoit fort embarrassant pour le grand-duc de Toscane et pour le Pape lui-même. Ses anciens confrères de Silésie, de Pologne et de Russie n'auroient pas manqué d'avoir des relations avec lui, et, comme ce n'est pas un homme fort éclairé, ils auroient pu aisément l'engager dans quelque intrigue, et la prolongation de sa vie n'auroit servi qu'à échauffer davantage les esprits. La Providence arrange tout pour le mieux. Si l'abbé Ricci réchappe du danger imminent auquel il

paroît exposé, le Pape aura bientôt la satisfaction de lui rendre la liberté, car les choses sont disposées de façon à ne pas rendre douteuse l'issue de son procès, et, s'il succombe, les premiers cris de ses partisans une fois passés, les ex-Jésuites du nord n'auront plus de chef, et, s'ils ont l'audace de s'en nommer un, ils feront un acte schismatique qui ne pourra que manifester de plus en plus leur désobéissance et leur inquiétude.

Le margrave de Bareith-Anspach¹, le prince de Brunswick², l'évêque de Fresingue³ et plusieurs autres étrangers considérables me font l'honneur de dîner aujourd'hui chez moi. M. le comte de Boisgelin⁴, M. le comte de Grammont⁵ et M. le vicomte de la Bourdonnaye⁶ sont arrivés ici depuis quelques jours; je fais ce qui dépend de moi pour leur rendre agréable le séjour de Rome...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 262. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Charles-Frédéric-Alexandre, margrave d'Anspach-Bayreuth, né en 1736, mort en 1806, neveu du grand Frédéric. Marié malgré lui à une princesse de Saxe-Cobourg, Frédérique-Caroline, il la quitta bientôt pour voyager en Italie, en France et en Hollande; de retour à Anspach, il y vécut avec la célèbre Clairon, qui passa dix-sept ans à sa cour, puis avec lady Craven, qu'il épousa en 1790, après la mort de sa femme, et avec laquelle il se retira en Angleterre après avoir vendu sa principauté au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume (1791).

2. Charles-Guillaume-Ferdinand, prince héritaire, puis duc de Brunswick, né le 10 octobre 1735, marié le 16 janvier 1764 à la princesse Augustine, sœur du roi d'Angleterre. Généralissime des armées coalisées contre la France en 1792 et fameux par le manifeste menaçant qu'il publia alors, il reprit plus tard un commandement, en 1805, et fut blessé mortellement au combat d'Auerstaedt, le 14 octobre de la même année.

3. Louis-Joseph de Welden, évêque de Freising du 23 janvier 1769 au 15 mars 1788, date de sa mort.

4. Louis-Bruno, comte de Boisgelin, né à Rennes, mort sur l'échafaud le 7 juillet 1794. Maréchal de camp en 1780, il avait été envoyé à Parme comme ministre plénipotentiaire de 1770 à 1771. Boisgelin allait alors demander au climat de Naples le rétablissement de sa santé (Aff. étr. Turin. *Correspondance*, t. 259, fol. 253 v°).

5. Antoine-Louis-Marie, comte, puis duc de Gramont, né le 17 août 1755, mort à Paris le 28 août 1836. Il devint lieutenant général et pair de France.

6. Anne-François-Auguste, vicomte, puis duc de la Bourdonnaye, né à Guérande le 27 septembre 1747, mort à Dax en novembre 1793. Maréchal de camp en 1788, il se rallia à la cause de la Révolution et prit une part active aux campagnes de Flandre (1792) et de Vendée (1793).

6703. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 22 novembre 1775.

Monsieur, — C'est avec le plus grand plaisir que j'ay l'honneur de vous faire part de mon retour en France suivant la permission que vous m'en avez accordée. Je compte partir de Rome le 27 novembre pour arriver à Paris, si je n'éprouve point d'accident, à la fin de décembre ou au commencement de janvier; j'aurrois pu partir plus tôt si la maladie de mon fils ne m'eût retardé; mais j'espère qu'il sera en état de soutenir le voyage et que j'auray la satisfaction de vous rendre mes devoirs à la nouvelle année.

Recevez les assurances du respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6704. — D'ANGIVILLER A VIEN.

— Versailles, le 26 novembre 1775.

J'ay été charmé, Monsieur, d'apprendre, comme je viens de le faire, votre heureuse arrivée à Rome. M. *Hallé* a sûrement été surpris de votre promptitude, car il s'étoit figuré que vous n'arriveriez qu'à la fin de novembre, ce qui lui causoit de vives inquiétudes pour son retour. Les voilà calmées au moyen de la diligence que vous avez faite, et probablement il est lui-même actuellement en route.

Je ne doutois nullement de la bonne réception que vous feroit Son Éminence. Les lettres et les arts sympathisent trop ensemble pour que ce prélat n'aimât pas les derniers et ceux qui les exercent avec distinction.

Je sens parfaitement qu'aussi fraîchement arrivé vous ne pouvez encore rien me marquer d'intéressant sur les objets de votre mission. C'est tout ce qu'a pu faire encore M. *Hallé* que de vous instruire de quelques détails de l'administration de l'Académie; je me borne aussi à vous féliciter de votre heureuse arrivée et vous renouveler les assurances des sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6705. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 27 novembre 1775.

... La mort de l'ex-général des Jésuites qui fut enterré hier, ainsi qu'il l'avoit désiré, dans l'église de Jésus, a parû affliger beaucoup le Pape; mais, dans le vrai, cette mort ne lui a causé d'autre chagrin que celui de ne pouvoir satisfaire à la promesse qu'il avoit fait au parti des zélés de tirer incessamment l'abbé Ricci du château Saint-Ange.

Le Pape exprime fortement ce qu'il veut persuader; son visage prend alors toutes les impressions de ses pensées; mais il ne s'affecte pas autant qu'il le démontre extérieurement, et je puis assurer que la mort du général des Jésuites n'a point nui jusqu'ici, ni à son appétit, ni à son sommeil. Le cadavre de l'ex-général fut exposé hier jusqu'après midi dans l'église des Florentins¹. Le concours des curieux fut grand, mais, à l'exception des ex-jésuites et de quelques religieux qui étoient attachés à son Ordre, on peut dire qu'il y a eu dans ce concours plus de curiosité que d'intérêt...

Afl. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 275 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le corps de l'abbé Ricci, revêtu d'une chasuble violette à petites fleurs d'or, fut exposé dans l'église Saint-Jean-des-Florentins sur un lit élevé, entouré de quarante cierges. La curiosité attira dans cette église une foule prodigieuse. Le soir, il fut transporté à l'église du Jésus et mis dans le tombeau des généraux ses prédécesseurs.

6706. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Versailles, le 3 décembre 1775.

Monseigneur, — Quoique accoutumé aux bontés de Votre Éminence envers nos artistes résidans à Rome, je n'ai pu recevoir de M. Vien la lettre par laquelle il me fait part de celles dont vous l'avez honoré à son arrivée sans être pénétré d'une reconnaissance dont je vous prie d'agrérer le témoignage; permettez-moi de vous demander la continuation de ces bontés, tant pour le chef de l'Académie que pour ceux qui sont sous sa direction. Comme il entre dans mes vues d'encourager les arts en France bien plus par des motifs d'honneur que par l'intérêt, je ne puis mettre un

trop haut prix à l'accueil que vous voulés bien faire à ceux qui les exercent avec distinction. La considération qui en rejoaillira sur eux ne peut manquer de leur inspirer les plus grands efforts pour s'y faire un nom.

Je suis, avec respect, Mgr, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6707. — D'ANGIVILLER A VERGENNES.

A Versailles, le 4 décembre 1775.

Monsieur, — Vous vous rappelez que j'eus l'honneur, il y a une sixaine de mois, de vous faire la demande du cordon de Saint-Michel en faveur de M. *Hallé* que Sa Majesté envoyoit à Rome, chargé d'une commission intéressante pour le bien des arts en France. Il est vrai que, quelque temps après, et sur le désir que m'en témoigna M. *Hallé*, je vous priai de retarder cette grâce et d'avoir la bonté de la procurer à M. *Vien*, qui alloit sous quelques mois partir pour Rome et y résider en qualité de Directeur, ce que vous avez bien voulu faire; mais, comme la nécessité dont il étoit que le sr *Vien* se rendît promptement à sa destination ne lui a pas permis d'être reçu, il me reste sur ce dernier objet à vous prier de vouloir bien obtenir pour lui du Roy la permission de se décorer de cette marque de ses bontés jusqu'à ce qu'il soit à portée de se faire recevoir; son absence occasionnée pour le service de Sa Majesté est un motif auquel j'espère que vous ne vous refuserez pas.

Mais j'ai, Monsieur, une autre prière à vous faire, et voici ce dont il s'agit. On ne peut être plus content que je le suis du succès de la mission de M. *Hallé*, et je voudrois bien lui donner une marque de ma satisfaction. Il m'a témoigné, à la vérité, peu après son départ pour Rome, que ses arrangemens de famille ne lui permettroient pas d'accepter sitôt la grâce que je vous avois demandée pour lui; mais je sciais qu'il a aujourd'hui pourvu à lever cet obstacle, en sorte que rien ne s'opposeroit à ce qu'il reçût aujourd'hui avec grand plaisir la nouvelle d'une illustration, qui est pour un artiste le comble des honneurs auxquels il puisse aspirer. Indépendamment de ses qualités morales et de son talent, il est d'une naissance distinguée dans la bourgeoisie de Paris et même probablement d'extraction noble, une branche de

sa famille jouissant de la noblesse, en sorte que la grâce demandée ne sçauroit, par toutes ces raisons, reposer plus dignement sur un artiste que sur celui-là.

Je vous aurois, en conséquence, Monsieur, une sensible obligation si vous vouliez bien me mettre à portée d'acquitter envers M. *Hallé* l'espèce de dette dont je me crois redevable, sinon en le faisant nommer chevalier de Saint-Michel par Sa Majesté, du moins en prenant le *Bon du Roy* pour lui assurer cette grâce à la première promotion de chevaliers de cet ordre qui sera faite. Et si je pouvois, à son retour, qui doit avoir lieu dans le cours de ce mois et à la première assemblée de l'Académie qui le suivra, lui annoncer cette grâce de Sa Majesté, ce seroit pour moi une satisfaction toute particulière. Vous connoissez, Monsieur, mes vues pour aiguillonner les arts et je suis bien sûr que vous les approuverez. C'est pourquoi j'ai confiance que ma demande trouvera accès auprès de vous.

J'ai l'honneur d'être, très parfaitement et très véritablement, etc.

(*En tête est écrit :*) N'a pas eu lieu, M. le Comte ayant eu occasion de traiter la chose verbalement avec M. le comte de Vergennes.

Archives nationales, O¹ 1927.

6708. — VIEN A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 13 décembre 1775.

Monsieur, — Les deux lettres adressées à M. *Hallé*, dont vous m'avez envoyé copie, datées du 9 novembre, ne l'ont point trouvé ici, il estoit parti; il y a aujourd'hui seize jours qu'il s'est mis en route. En conséquence de deux copies que vous avez eu la bonté de m'envoyer, j'ai examiné le magasin où vous désiriez q'on peut faire des ateliers pour les sculpteurs; je ne l'ai pas trouvé propre à cet usage par le peu de jours qu'il pourroit y avoir et par la trop grande humidité; mais j'ai trouvé dens la petite maison du Vico lo une partie du ré-de-chossée donnant sur la cour très propre à en construire un à peu de frais. J'ai communiqué cet arrangement à ces Messieurs, qu'ils ont approuvé. Je leurs ai dit que de mon tems plusieurs pensionnaires s'en étoient servis; ainsi, M., j'attendrai vos ordres, ci vous trouvez cet arrangement convenable. J'ai eu l'honneur de vous marquer l'emploi que

l'on faisoit actuellement de l'appartement des veuves. Les peintres sont également satisfaits du partage de la gallerie pour avoir un grand atelier; il me paroît, M., que vous n'entendrés plus plaindre ces Messieurs, toute mon attention étant dirigée pour leurs avancement et leurs satisfaction. Je suis très content d'eux; ils travaillent beaucoup et paroissent vouloir proffier des soins que je me donne. M. le Cardinal, avec qui je me suis entretenu de ses Messieurs, m'a assuré que depuis sept années qu'il estoit à Rome il ne lui estoit rien parvenu qui feût contraire à leurs bonnes conduites; il m'a rappelé le tems de M. Poerson où le ministre qu'il estoit en place n'avoit pas eu la mesme satisfaction.

Je vous remercie, M., de la dernière lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire au sujet de mon arrivée à Rome et de mon heureux voyage; la promptitude que j'i ai employé n'avoit d'autres motifs que de remplir vos intentions, et cela me sufisoit.

Je sçavez aussi que M. Hallé désiroit profiter du reste de la belle saison pour son retour en France; mais il a esté obligé de rester quinze jours de plus qu'il n'auroit fait par la maladie de M. son fils.

M. Peiron, pensionnaire, n'est point encore arrivé, mais, par les nouvelles que j'ai reçu de Marseille, il ne doit point tarder; lorsqu'il sera ici, la pension sera complète, et il n'i aura que douze élèves: sis peintres, quatre sculpteurs et deux architectes. Je vous faits ce dénombrement parce que j'ai veu, dans une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous en contiez treze.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6709. — D'ANGIVILLER A VERGENNES.

Le 18 décembre 1775.

Monsieur, — Vous avez bien voulu consentir à ce que je misse sous les yeux de S. M. les motifs qui militoient en faveur de M. Hallé pour lui mériter le cordon de Saint-Michel; je viens de le faire et je me hâte d'avoir l'honneur de vous faire part du consentement de S. M. à lui accorder cette grâce. Je vous serai, en conséquence, M., sensiblement obligé de vouloir bien, après avoir pris les ordres ultérieurs de S. M., m'addresser la lettre qui

annoncera au s^r *Hallé* la faveur dont elle veut bien l'honorer. Je souhaiterois fort être en état de la lui remettre dans les derniers jours de ce mois qu'il doit arriver à Paris.

On ne peut rien ajouter à la reconnaissance que je ressens de la manière dont vous vous êtes prêté à faire le désir que j'avois d'obliger cet artiste.

J'ai l'honneur d'être, très parfaitement, M., etc.

P.-S. — Voulez-vous bien, Monsieur le Comte, que j'aye l'honneur de vous rappeler la permission que je vous ai demandée pour M. *Vien* de porter le cordon (attendu son absence pour le service du Roy) jusqu'à ce qu'il soit à portée de se faire recevoir.

Archives nationales, O¹ 1942.

6710. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 19 décembre 1775.

J'ai reçu, Monsieur, par votre seconde lettre datée du 15 du mois dernier, les premiers résultats des instructions que vous a donné M. *Hallé* sur l'administration de l'Académie et de la visite que vous avez faite des diverses parties du palais. Comme on n'étoit point instruit ici de la nouvelle forme qu'avoient reçues plusieurs des chambres des pensionnaires peintres, il avoit paru de toute nécessité de leur procurer deux ateliers en y destinant les pièces marquées R et S; mais je vois par votre lettre qu'il est nécessaire de renoncer à une partie de cet arrangement, tant parce que la pièce désignée pour faire votre atelier n'y est pas propre et est indispensable pour d'autres usages que parce que plusieurs des pensionnaires peintres peuvent travailler dans leur chambre. Je consens donc que la pièce seule marquée S serve d'atelier pour les peintres; celle marquée ... formera le vôtre propre, et vous en serez d'autant mieux à portée de veiller sur les pensionnaires qui travailleront dans la pièce voisine.

M. *Hallé* m'avoit déjà fait part de la difficulté qui s'opposoit à ce que l'on formât deux ateliers pour les sculpteurs dans les remise et arrière-remise marquées 6, 7, 8, et je lui avois, en conséquence, demandé d'examiner si le double magasin pratiqué sur un côté de la petite cour avoit une destination bien nécessaire et ne pourroit pas servir à y former au moins un atelier de sculp-

teur; je vous avois addressé un double de la lettre que je lui écrivois, afin que, s'il se fût trouvé parti à l'arrivée de cette lettre, vous pussiez suppléer à ce que je lui demandois. J'attendrai, pour prononcer sur l'article des sculpteurs, les éclaircissements que vous me donnerez sur ce sujet.

Puisque vous avez trouvé, ainsi que M. *Hallé*, que l'infirmerie seroit mieux placée aux entresols, où il y a une pièce bien disposée pour le service, isolée et très voisine de la cuisine, je donne les mains à ce nouvel arrangement, qui vous mettra à portée de donner une chambre au *s^r Vallery Chrétien*, qui m'est fortement recommandé. Je suis charmé que vous lui trouviez des dispositions et une bonne volonté qui justifient cette recommandation.

Je viens de parler à M. le comte de Vergennes pour la permission de porter le cordon de l'ordre, en attendant que vous puissiez vous faire recevoir. Je compte être en état de vous l'envoyer pour vos étrennes.

Vous connoissez et je vous renouvelle avec plaisir les sentimens sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6711. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Turin, ce 27 décembre 1775.

Monsieur, — Ayant été beaucoup retardé dans mon retour, tant par la saison que par quelques accidens imprévus, je n'ay pas voulu attendre mon arrivée à Paris pour vous rendre compte de mon voyage. Le désir de voir Venise, dont je n'avois qu'entendu parler, et plus encore les beaux chemins qu'on m'avoit promis par cette route m'ont fait embrasser ce parti. Je m'en suis applaudi, parce que j'ay rencontré à Padoüe un homme de mérite, M. Caldani, qui a délivré mon fils d'un abscès considérable que lui avoit causé sous le bras le dépôt de sa maladie; ses douleurs l'empêchoient de pouvoir suporter la voiture. Enfin, malgré ces retards, je suis près de passer les Alpes, et j'espère, si les neiges ne m'arrêtent pas, avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs vers le dix ou le douze janvier.

Je suis, avec le plus profond respect, M., votre, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1913.

6712. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 27 décembre 1775.

... Le Pape s'est consolé de la mort de l'ex-général Ricci ; il a compris que cet événement le délivreroit de beaucoup d'embarras. On vient d'imprimer à Florence la vie de cet ecclésiastique avec des anecdotes qu'on annonce pour être intéressantes. Elle n'est pas encore parvenue ici.

On ne manquera pas, si cette vie a été écrite par les ex-jésuites, d'en publier une moins favorable, ce qui peut exciter une guerre de plume...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 874, fol. 406. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6713. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 1^{er} janvier 1776.

Je viens de recevoir, Monsieur, vos deux lettres, l'une et l'autre du 13 de ce mois.

Je commence par répondre à celle par laquelle vous me faites part des souhaits que vous faites pour moi dans la circonstance de ce renouvellement d'année. Je vous en fais de bien sincères remercimens. Vous ne me trouverez pas moins disposé en l'année où nous allons entrer et dans les suivantes à vous donner des marques du cas que je fais de vos talents et de vos qualités personnelles.

Je vois, par votre seconde lettre de la même date qui concerne les affaires de l'Académie, qu'après avoir examiné le magasin situé dans la petite cour du palais, vous l'avez trouvé trop obscur et trop humide pour y former des ateliers de sculpteurs, mais qu'il y a dans la maison du Vicolo un emplacement propre à y en faire un à peu de frais. J'adopte en conséquence cet expédient. Cependant, avant de le mettre à exécution, il faut que vous fassiez faire, par un des architectes de l'Académie, le plan et le devis de cet arrangement d'après lesquels je me déterminerai.

Je suis charmé de ce que vous me marquez des pensionnaires du Roi à l'Académie. Je ne regretterai assurément point les dépenses assez considérables qui viennent d'être faites pour

remettre tout sur le meilleur pied, s'ils profitent des secours que le Roi leur donne, et pour l'avantage de la nation, et pour le leur propre. Ils feront certainement pour cela les plus grands efforts, s'ils considèrent qu'ils sont des sujets choisis par S. M. pour perpétuer en France l'éclat des arts. Je compte autant sur vos exhortations pour les enflammer d'une noble ardeur que sur vos soins pour diriger leurs études et leurs travaux.

Je vous observerai au surplus que je souhaite que vous ne vous borniez point à me rendre un compte général sur l'assiduité au travail et sur la conduite des pensionnaires du Roy. Je voudrois que vous m'envoyassiez une couple de fois l'année un petit compte particulier sur chacun d'eux, dans lequel vous m'instruirez de leurs progrès, de l'emploi qu'ils font de leur temps, de leur caractère même et de ce que vous pensez qu'on peut attendre d'eux à l'avenir. Vous pouvez me marquer sans réserve ce que vous pensez à cet égard, parce que ce qui ne sera que pour moi n'ira point plus loin.

Vous connaissez les sentiments, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

**6714. — LES PENSIONNAIRES DE L'ACADEMIE DE ROME
A D'ANGIVILLER.**

Le 1^{er} janvier 1776.

Monsieur, — Les bienfaits dont chaque jours vous nous comblé et la protection que vous voulez bien nous accorder ne font qu'augmenter de plus en plus notre reconnaissance.

Soyez persuadé de nos plus vifs sentiments à cet égard et des vœux que chaqu'un de nous en particulier ne cessons de faire pour que le ciel propice en allonge le cours. En effet, que pouvons-nous espérer de luy de plus heureux, puisque, vivans sous un autre Auguste, nous avons encore un Mécènes? C'est dans ces mêmes sentiments de sensibilité et de reconnaissance que nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

JOUBERT, DAVID, LE MONNIER, PEYRON, SUVÉE, BONVOISIN,
peintres.

SEGLA, MILOT, DELAISTRE, LABUSSIERE, sculpteurs.

RENARD, CRUCY, architectes.

Archives nationales, O¹ 1942.

6715. — D'ANGIVILLER A VIEN.

A Versailles, le 2 janvier 1776.

J'ai oublié, Monsieur, dans mes précédentes lettres, de vous parler d'un jeune homme que vous avez trouvé à l'Académie, y occupant une chambre. C'est le sr *Roussel*. Il étoit cy-devant employé par M. *Gabriel*, premier architecte, comme surnuméraire dans son bureau. L'intérêt que diverses personnes ont pris à son sort et principalement la recommandation d'une princesse au service de laquelle est son père m'ont engagé à lui faciliter les moyens de faire le voyage de Rome par une gratification pour s'y rendre et la permission d'occuper une chambre à l'Académie.

Vous voudrez donc bien la lui continuer pour le temps ordinaire et tant qu'il se conduira bien. M. *Hallé* m'en a déjà rendu un compte assez avantageux. Son père m'a adressé plusieurs plackets pour que je vienne à son secours en lui accordant ou la pension du Roi ou une gratification annuelle. Mais les dépenses considérables qui ont déjà été faites pour remonter convenablement l'Académie ne le permettent point. D'ailleurs, ces secours particuliers du Roi, et surtout celui de la pension, doivent être réservés pour ceux qui ont remporté les prix des académies; c'est une loi que je me suis faite et dont je compte bien ne pas m'écartier.

Je suis, M., votre très, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6716. — D'ANGIVILLER A MOREAU.

Du 2 janvier 1776.

Je vous suis bien sensiblement obligé, Monsieur, de l'avis que vous m'avez donné sur le moyen de faire parvenir sans délai à M. *Vien* la lettre du ministre qui lui annonce la permission de porter le cordon de Saint-Michel, en attendant qu'il lui soit possible de se faire recevoir.

J'ai pensé néanmoins devoir différer de huitaine le départ de cette lettre, parce qu'il est nécessaire d'y joindre le cordon et la croix qui sont remises pour la première fois par chez lequel on doit passer au nom de M. *Vien* pour les retirer. Je présume

que le ministre lui aura addressé l'ordre convenable. Si cependant cela avoit été omis, je vous prie de vouloir bien le lui procurer, afin que le pacquet complet puisse être addressé à M. *Vien* par le courrier prochain. Je vous renouvelle, M., mes remercimans de votre attention, dont je suis on ne peut pas plus reconnoissant.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1128, fol. 8.

6717. — D'ANGIVILLER A VERGENNES.

Du 2 janvier 1776.

Monsieur, — J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites part des ordres que vous avez pris de Sa Majesté pour l'admission de M. *Hallé* dans l'ordre de Saint-Michel, ainsi que pour la permission que j'avois eu l'honneur de vous demander pour M. *Vien* de se décorer des marques de cet ordre jusqu'à ce qu'il pût les recevoir en chapitre, suivant l'usage ordinaire. Je vous rends, M., mille grâces de l'attention que vous avez bien voulu donner à l'un et à l'autre de ces deux objets. On ne peut rien ajouter à ma reconnaissance, ainsi qu'à l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1128, fol. 9.

6718. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 3 janvier 1776.

... Le feu Roi, Monsieur, fit présent à Clément XIV du recueil entier des médailles en or de son règne. Ces médailles sont plus grandes que les médaillons ordinaires. Je sais que le Pape désireroit d'avoir celle qui a été frappée pour le sacre du Roi; si Sa Majesté veut bien avoir cette attention pour le Saint Père, il vous sera aisé de connoître le format des médailles envoyées à Clément XIV. Ce fut M. le duc d'Aiguillon qui fut chargé de les faire frapper...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 10 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6719. — 5 janvier 1776. — Le secrétaire a fait lecture de plu-

sieurs lettres de compliment, adressées à l'Académie, de M. *Natoire*, ancien recteur, présentement à Rome...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 207.

6720. — D'ANGIVILLER A TURGOT.

Fontainebleau, le 9 janvier 1776.

Monsieur, — La difficulté des recherches qu'ont exigé les détails que vous avez désiré de ma part sur les faits relatifs à l'acquisition faite au nom du Roy, en 1737, du palais Mancini à Rome et à la demande en indemnité que M. le comte Jules de Polignac fait aujourd'hui dériver de ce traité, ont retardé bien au delà de mes vues la rédaction de mon travail sur cette matière. J'ai l'honneur de vous l'addresser aujourd'hui et de vous remettre en même temps le dernier que vous avez bien voulu me confier. M. le comte Jules de Polignac me paroît avoir absolument ignoré les faits et n'avoir suivi que les impressions que lui ont données ses gens d'affaires en négligeant eux-mêmes de s'instruire.

J'ai cru devoir ajouter à l'analyse des faits quelques réflexions sommaires sur le point de droit relativement à ce que plusieurs de ces mêmes faits n'ayant pas été connus des premiers examinateurs de la question, ils n'avoient pas pu en tirer les arguments qui me paroissent en sortir; au surplus, M., je n'attache à mon sentiment sur cette partie aucun poids particulier, et je ne vous produis mes observations que pour vous instruire des détails qu'il paroît que mes bureaux seuls étoient en état de fournir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942 et O¹ 1129, fol. 26.

**6721. — RAPPORT FAIT PAR LE PREMIER COMMIS DES FINANCES
(M. DEVAINES) POUR LA PARTIE DES FINANCES.**

9 janvier 1776.

Le feu marquis de Mancini, en qualité de premier appellé à la substitution graduelle et perpétuelle faite par le Cardinal Mazarin, possédoit à Rome un palais appellé le *Palais Mancini* et une maison joignante.

Ce palais fut pris à loyer par le Roy pour y former l'établis-

sement de l'Académie de peinture et la location en fut fixée à 10,000 l. par an.

Le Roy fit ensuite proposer au marquis de Mancini de lui vendre ce palais pour y fixer à perpétuité ladite Académie de peinture. Le marquis de Mancini accepta cette proposition et la vente, tant de ce palais que de la maison joignante, en fut passée le 6 septembre 1737, moyennant 200,000 l. Il fut convenu par ce contrat que le Roi feroit payer ladite somme dès que le marquis de Mancini auroit trouvé à en faire l'employ à l'acquisition d'une terre située en France au profit de ladite substitution; qu'alors il seroit fait les déclarations nécessaires pour la sûreté dudit payement et de ladite substitution, et, qu'en attendant, l'intérêt de ladite somme seroit payé sur le pied du denier 20, à compter du 1^{er} septembre 1737, sous condition néanmoins que, si le marquis de Mancini ne faisoit point d'acquisition à laquelle on pût valablement employer ledit prix dans le courant de trois années, lesdits intérêts seroient réduits sur le pied du denier 25.

En 1759, le marquis de Mancini ayant représenté qu'il devoit supporter aucune retenue de dixième sur ces 10,000 l. d'intérêts qui étoient employées dans l'état des Bâtimens, il a été rendu un arrêt au Conseil, le 31 juillet 1759, qui a ordonné le remboursement des 200,000 l., prix de la vente, lesquels seroient placés, comme ils l'ont été en effet, à constitution de rente au denier 20 dans l'emprunt de 40 millions des États de Bretagne au profit de la substitution Mazarine.

Le Roi étant rentré dans les domaines de Bretagne en 1771, ces rentes de l'emprunt de 40 millions ayant été réduites à 4 % et le payement transféré à la caisse des arrérages, le comte Jules de Polignac, qui a succédé à l'usufruit du marquis de Mancini, a demandé le rétablissement sur le pied de 10,000 l. de la rente sur la Bretagne, qui n'avoit plus lieu que pour 8,000 l.

Par arrêt et lettres-patentes rendus au mois de septembre 1772, Sa Majesté a ordonné que le remboursement du contrat de 10,000 l. de rente sur la Bretagne seroit fait par le garde du Trésor royal qui, pour valeur, expédieroit au profit des appellés à la substitution Mazarine une quittance portant constitution de 10,000 l. de rente qui seroient payées à l'avenir au Trésor royal sans retenue.

C'est en cet état que le comte Jules de Polignac réclame contre la vente du palais Mancini; il prétend que, s'il n'eût pas été

vendu, il seroit actuellement loué plus avantageusement que 10,000 l. par année; que les maisons situées à Rome sont exemptes de tout impôt et qu'elle se vendent environ sur le pied du denier 50 de leur produit; que, conséquemment, ce palais et la maison joignante valoient au moins 400,000 l. lors des ventes qui en ont été faittes au Roy.

Sur ce fondement, le comte Jules de Polignac demande une indemnité ou dédommagement de 200,000 l., différence qui se rencontre entre la valeur dudit palais sur le pied qu'il l'a fixé aujourd'huy et celle de la vente faite au Roy, prétendant que, si le marquis de Mancini a paru se contenter des 200,000 l., ce n'a été que par obéissance pour la volonté de Sa Majesté et dans l'espoir d'obtenir des grâces qui lui avoient été promises et qui ne lui ont point été données; que, par son acquiescement à cette vente, il n'a pu nuire à ceux qui étoient appellés après lui à ladite substitution, lesquels ont le droit incontestable de l'attaquer.

Il demande aussi que le supplément de cette vente soit fixé à 200,000 l. ou à telle autre somme qu'il plaira au Roi d'arbitrer, et qu'en payement, tant dudit supplément que de celui principal de la vente, il lui soit acheté par Sa Majesté une terre en France, ou d'être mis en possession d'un domaine du Roi qu'il indiquera, de valeur et produit égaux aux prix desdites ventes et supplément pour représenter vis-à-vis de la substitution Mazarine la valeur du palais de Rome.

Comme le comte Jules de Polignac n'est que grevé et jouissant des biens compris dans cette substitution, il ne peut pas plus assurer une propriété au Roi sur le palais de Rome que le marquis de Mancini, qui en a fait la vente; de là, on ne pense pas qu'il y ait lieu à prendre un arrangement avec M. de Polignac pour l'indemnité ni les cessions qu'il demande.

(*En tête est écrit :*) Rome, palais de l'Académie de France acquis par le Roy en 1737 et devenu, en 1775, l'objet d'une réclamation de 200,000 l. sur le Roy.

Ce rapport annoncé, fait pour la partie des finances, ne présente rien qui puisse réellement aider au jugement de la question. Voir les observations formées en octobre 1775 et remises à M. le Contrôleur général (Turgot), par l'administrateur des Bâtiments, le 26 octobre 1775.

6722. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 15 janvier 1776.

Je vous annonçois, Monsieur, par ma précédente, l'envoi très prochain du cordon et de la croix de Saint-Michel avec la lettre du ministre, contenant la permission du Roy de les porter en attendant que vous puissiez être reçu selon les formes prescrites.

Ce cordon et cette croix viennent enfin de m'être remises et je vous les fais passer aujourd'hui, ainsi que la lettre de M. le comte de Vergennes, avec empressement et avec plaisir. Vous voilà à portée de vous décorer d'une marque de distinction bien méritée par vos talens, et personne ne vous en fera compliment avec plus de sincérité que moi.

Vous connaissez les sentimens avec lesquels je suis bien sincèrement, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1128, fol. 35.

6723. — D'ANGIVILLER AU GARDE DES SCEAUX.

Versailles, le 22 janvier 1776.

Monseigneur, — Vous m'avez autorisé à vous déférer tous les événements que pourroit amener la contestation que le nommé *Mouton*, ancien pensionnaire du Roy à Rome, poursuit contre M. *Natoire*, et que je persiste de plus en plus à croire susceptible d'une évocation.

Le procureur de M. *Natoire* vient de me faire passer l'avertissement cy-joint, à la marge duquel vous remarquerés, Monseigneur, une menace qui ne permet point à cet officier de résister plus longtems, il me demande avec la plus vive instance de le tirer d'embarras; veuillez bien, Monseigneur, me rendre le même service et me faire une réponse qui décide la miene sur une matière dont l'issue me présente toujours les mêmes inquiétudes.

Je suis, avec respect, etc.

Archives nationales, O¹ 1913.

6724. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 23 janvier 1776.

Monsieur, — En concéquence de la lettre que vous m'avez fait

l'honneur de m'écrire le 1^{er} janvier, je vous envoie le plan et le devis que vous m'avez demandé pour faire vos observations sur les dépenses nécessaires, pour améliorer un atelier de sculpteur dans la maison du Vicolet. J'ai joint à ce dessin un second plan d'une partie du ré-de-chaussée de cette maison qui ne sert à rien et qu'elle se trouve disposée à pouvoir y pratiquer un petit magasin et deux petites chambres au-dessus, qu'ils trouveront leurs entrées par l'escalier de la dite maison; on m'a assuré que ses deux chambres et le magasin seroient assés bien loué. M. *Renard*, pensionnaire, qui a fait ce dessin, vous expliquera comme architecte les moyens d'i parvenir, si telles sont vos intentions.

J'ai mis en possession le s^r *Vallery Chrétien* de la chambre que vous lui avez accordé; il en est transporté de joie; il y travaille le soir avec mon fils et le frère de M. *Crussi*; l'émulation fermente dans ses trois jeunes têtes; dans quelque tems, j'aurai l'honneur de vous envoyer un conte particulier sur chaque des pensionnaires, tel que vous me l'avez demandé.

Le s^r *Roussel*, architecte, dont vous m'avez parlé dans votre dernière lettre du 2 janvier, se flatte et même espéroit un secours du Roy. Depuis la réception de votre lettre, je lui ai fait entendre que les grâces de S. M., comme il les désiroit, n'estoit que pour ceux que les Académies avoit jugés dignes de les mériter. Je le crois très embarrassé; M. son père devrait lui envoyer du secours; il ne resoit aucune nouvelle satisfaisante à ce sujet.

Je vous remercie, M., des soins que vous voulés bien prendre pour m'envoyer le cordon de Saint-Michel; vous m'avez fait l'honneur de me dire que vous aviez reçu la lettre du ministre, qu'il me donne la permission de le porter avant d'estre reçu; vous m'avez fait espérer que je ne tarderai pas à le recevoir; j'attend cette grâce du Roy avec toute la reconnaissance dont je suis capable; mais vos bontés, M., qui m'ont procuré cette marque distinctive, mettent le comble à ma satisfaction.

M. *Hallé*, en partant pour France, m'avoit presté ses couverts dont il se servoit ici jusque à ce que les miens fussent arrivés; il me dit que je pouvez les mettre dans une petite caisse et les envoyer à votre adresse. J'ai pris cette liberté; j'espère que vous ne le trouverez pas mauvais.

J'envoie à M. *Pierre*, par le même ordinaire, les contes du mois de novembre et décembre qui ont terminé l'année.

Ma femme, qui a estée très flatée de votre souvenir, me charge de vous faire agréer ses respects.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6725. — RÉPARATIONS QU'ON DOIT FAIRE DANS LE PALAIS ET MAISONS CONTIGUES QUI APPARTIENNENT A LA ROYALE ACADEMIE DE FRANCE A ROME.

23 janvier 1776.

La valeur de chaque réparation est estimée en écus et bayoc romains.

ET PREMIÈREMENT :

Dans les galetas sous le toit du palais.

Renouveler le chassi et les vitrages de la fenêtre du galetas ou grenier au coin qui regarde sur la cour, d'auteur 6 palm. romains et de largeur 4 palm. et demi, ce qui coûtera	4,00
--	------

Réparer dans les autres galetas les volets des portes, ce qui coûtera environ	3,00
---	------

Dans le troisième étage où logent Messieurs les pensionnaires.

Renouveler la plus grande partie du carrelage dans la sale comune, c'est-à-dire en somme de dix cannes quarrée romaines environ, estimé à la raison de trois écus et demi la canne, y coûtera ensemble	35,00
--	-------

Renouveler dans la même sale les chassis et vitrages qu'y manquent au deux fenêtres, d'auteur 6 palm. et de largeur 3 palm. 1/12, ce qui coûtera ensemble	8,00
---	------

Réparer les volets de la porte de la dernière chambre à la main droite qui regarde sur la rue, ce qui coûtera	2,00
---	------

Réparer les chassis et vitrages des autres fenêtres des chambres et du corridor, qui regardent sur la cour, ce qui coûtera presque	6,00
--	------

Réparer dans toutes les chambres de Messieurs les pensionnaires le carrelage, où sera dommagé, ce qui coûtera environ	30,00
---	-------

*Dans le second étage où demeure
Monsieur le Directeur.*

Réparer le chassi et les vitrages de la fenêtre dans la première sale après le palier du grand escalier, qui regarde sur la cour, ce qui coûtera.	2,50
Renouveler dans la même sale le carrelage, en somme de cannes quarrée quatres et demi, ce qui coûtera	15,75
Réparer les chassis et vitrages des deux fenêtres dans la première antichambre, qui regardent sur la cour, ce qui coûtera	3,50
Renouveler dans la même antichambre tout le carrelage, en somme des cannes quarrée seize et demi, ce qui coûtera	58,00
Renouveler du tout les chassis et vitrages dans la grande chambre où l'on dîne, au trois fenêtres qui regardent sur la rue, d'auteur 12 palm. et de largeur 6 palm., avec ses ferrures, et verni, de la même façon qui ont été faits à la chambre suivante où est la cheminée, ce qui coûtera ensemble	28,50
Renouveler dans la même chambre le carrelage, en somme de cannes dix-neuf quarrée, ce qui coûtera	66,00
Renouveler du tout le carrelage dans la chambre divisée à main gauche de la surdite, en somme de cannes onze et demi quarrée, ce qui coûtera	40,00
Dans la chambre à main droite suivant la chambre où est la cheminée, qui a été déjà réparée, renouveler du tout les chassis et vitrages des deux fenêtres qui regardent sur la rue, de la même façon et mesure des autres, ce qui coûtera	19,00
Renouveler le carrelage de la même chambre, en somme de cannes onze quarrée, ce qui coûtera.	38,00
Renouveler le chassi et vitrages de la fenêtre dans la dernière chambre suivante la surdite, de la même façon et mesure des autres, ce qui coûtera	9,50
Réparer les chassis et vitrages des cinq fenêtres qui regardent aussi dans la rue, ce qui coûtera environ	10,00
Renouveler pour la moitié le chassi et vitrages de la fenêtre au coin, qui regarde sur la ruelle appellée <i>Del</i>	

Piombo, d'auteur 6 palm. et de largeur 6 palm., ce qui coûtera

2,00

Réparer les châssis et vitrages de deux fenêtres dans la cuisine, qui regardent sur la cour, ce qui coûtera

3,50

Dans le grand escalier.

Réparer les châssis et vitrages des trois fenêtres, qui donnent la lumière aux rampes qui descendent au premier étage, ce qui coûtera

6,00

Dans le premier étage, ou appartement du Roy.

Réparer, remettre du stuc aux vitres et donner le vernis aux châssis et vitrages des treize fenêtres qui regardent sur la rue, et remettre les vitres qui manquent, ce qui coûtera ensemble environ

50,00

Réparer les châssis et vitrages des deux fenêtres dans la dernière chambre, où est le *Gladiateur*, qui regardent sur la ruelle appellée *Del Piombo*, ce qui coûtera

5,00

Dans le pavé des toutes les chambres qui regardent sur la rue, renouveler en partie les carrelages, c'est-à-dire dans le passage des portes, où est dommagé, en somme environ de cannes quarante, à la raison de 4 écus à la canne, à cause des quarreaux qu'y faut couper exprès, ce qui coûtera

160,00

Réparer les carrelages des autres chambres qui regardent sur la cour, ce qui coûtera environ

15,00

Dans les grands escaliers.

Réparer les châssis et vitrages des trois fenêtres, qui donnent la lumière aux rampes, qui descendent au rez-de-chaussée, ce qui coûtera

6,00

Dans le rez-de-chaussée.

Réparer presque tous les châssis et vitrages des fenêtres qui regardent dans la rue, ce qui coûtera environ

10,00

Dans le logement du concierge du palais.

Réparer les volets de la porte qui donne sur la ruelle
appelée *Del Piombo*, ce qui coûtera environ 2,00

Renouveler du tout le carrelage dans la cuisine, en somme des cannes trois et demi, ce qui coûtera . . . 10,00

Dans la remise qui regarde sur la cour.

Réparer des morceaux de pavé, des pierres, en somme d'une canne et demi quarrée environ, ce qui coûtera: . 3,00

*Dans le logement du cocher au-dessus
de la dite remise.*

Réparer une partie du mur de la cuisine, qui est posé sur l'arcade qu'on voit dans la remise au côté de la ruelle appellée *Del Piombo*, qu'y faut aussi réparer à cause qu'il est dommagé, ce qui coûtera environ : 10,00

*Dans le logement de la blanchisseuse
sur le lavoir.*

Renouveler les chassis et vitrages de la fenêtre qui regarde sur la cour, d'auteur palm. 7 1/2 et de largeur 4 1/2, ce qui coûtera 3,00

Somme : 662,25

Archives nationales, O¹ 1942.

6726. — ESTIMATION DES OUVRAGES A FAIRE DANS LA MAISON
DÉPENDANTE DE L'ACADEMIE, SITUÉE DANS LE *Vicolo di Piombo*.

Fait à Rome en janvier 1776.

Sçavoir :

Au mur de l'attelier sur la cour, marqué A, l agrandissement de la croisée, ainsi que la diminution de la porte, pour ce qui est de la hauteur de la partie haute de la porte. 36 livres

La cloison de brique marquée B, à élever dans toute la hauteur, coûteroit

(En planche, estimé 40 à 50 l.)

La cheminée E, compris son élévation	30 livres
Les murs CC à élever dans toute la hauteur en brique de démolition	140
Le plancher D existe et servira de première pièce aux deux chambres progettées sur la rue.	
Le plancher de ces chambres	60
Les deux croisées et portes vitrées, menuiserie et serrureries, etc.	60
	406
On ajoute une somme de soixante livres pour les cas imprévus, cy	60
Total :	466 livres

Archives nationales, O¹ 1942.**6727. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.**

Ce 25 janvier 1776.

Monsieur, — Aussitôt mon arrivée à Paris, le 9 janvier, mon premier soin a été d'aller chez vous pour vous rendre mes devoirs; n'ayant pas eu le bonheur de vous trouver, mon projet étoit d'aller à Versaille. M. *Pierre* me promit de m'i conduire. La rigueur de la saison nous a fait retarder de jour en jour par la difficulté des chemins. Enfin, me reprochant d'avoir tardé si longtemps à vous présenter mes respects et vous rendre compte de la commission dont vous m'avez honoré, je me dédomage en vous priant de recevoir les assurances du respect avec lequel je suis, Monsieur, votre, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1913.**6728. — VERGENNES A BERNIS.**

A Versailles, le 30 janvier 1776.

... Votre Éminence trouvera ci-joint deux médailles, une d'or et l'autre d'argent, du sacre du roi. Sa Majesté vous charge, Monsieur, de les remettre de sa part au Saint-Père.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 82 v^e. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6729. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 31 janvier 1776.

Monsieur, — Vous avez mis le comble à vos bontés pour moi en sollicitant la grâce que vous m'avez obtenue et que je viens de recevoir. Je n'ai point de termes pour vous en témoigner ma reconnaissance; mais j'ai un cœur qui en sent tout le prix. Recevez, Monsieur, mes hommages et mes remerciements; je mettrai ma gloire à me rendre digne et de la faveur dont le roi m'honneure et du protecteur des arts à qui je la dois.

Permettés, M., que je vous présente les respects de ma femme et de mes enfans. Ils ne sont pas encore en âge de sentir les obligations qu'ils vous ont, mais en leur rappelant chaque année ce qu'ils vous doivent, j'élèverai avec eux leur reconnaissance et je tâcherai de les rendre dignes de l'illustration qu'ils vous devront.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6730. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 31 janvier 1776.

... Nous avons ici depuis quelques jours le ministre du roi de Prusse résidant depuis peu à Turin¹. Il a la permission de voir l'Italie; il s'arrêtera peu de jours à Rome, passera ensuite à Naples et viendra finir ici le carême. Ce ministre est un jeune homme sérieux et fort simple dans ses manières; on dit qu'il a du mérite; il dîne aujourd'hui chez moi. Il n'y a pas d'apparence que M. Keith ait ordre du roi de Prusse de traiter quelque affaire avec Sa Sainteté, pas même celle des ex-jésuites de Silésie; mais il est vraisemblable qu'on ne manquera pas ici de le supposer...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 83. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= t. Keith. — Le baron de Choiseul, ambassadeur à Turin, écrivait, le 6 janvier, à Vergennes : « M. de Keith, envoyé extraordinaire de Prusse en cette cour, ayant obtenu de son maître un congé de six mois, est parti ce matin pour faire un voyage en Italie » (Aff. étr. Turin. *Correspondance*, t. 259, fol. 306 v°).

6731. — NATHOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 7 février 1776.

Monsieur, — Vous m'avés fait espérer dans vos précédentes que vous travailleriés à me procurer le remboursement de mes avances; permettés-moy, M., que, dans la situation où je me trouve, j'ayes recours à vos bontés, les dépences que j'ay été obligé de faire, certaines deptes que j'ay contractées depuis longtems me mettent dans le cas d'avoir besoin de mille écus romains; je vous serois bien obligé, Monsieur, si vous me donnés la liberté de les prendre chés M. Cioia. Ce seroit en déduction de la somme avancée pour l'entretien de l'Académie, laquelle somme fait toute ma ressource et le produit d'un travail de tout le tems de ma vie, que, si je l'eusse eut à ma disposition depuis bien de tems, m'auroit produit de quoy satisfaire à toutes mes obligations. J'espère que vous voudrés bien vous rendre favorable à ma prière; la grâce que je vous demande je la regardey comme un motif et un surcroit de reconnoissance, et avec laquelle j'ay l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

NATHOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6732. — D'ANGIVILLER A TURGOT.

Du 12 février 1776.

Monsieur, — Je souhaiterois fort pouvoir contribuer à la récompense que le s^r *Fix* vous paroît mériter par les soins entendus qu'il s'est donnés l'ors de l'incendie du palais. Mais l'envoy à Rome avec la pension du Roi qu'il sollicite pour récompense est une grâce qui a toujours été affectée à des élèves de l'Académie qui ont remporté au moins le second prix du grand concours. Il est essentiel de ne point faire à cette destination un changement qui nuiroit beaucoup à l'émulation. D'ailleurs, le nombre des pensionnaires pour lesquels le Roy a formé cet établissement est complet. Toutes les chambres de l'Académie sont occupées, soit par les pensionnaires actuels, soit par d'anciens qui ont demandé à passer à leurs frais encore quelque temps à Rome et seulement logés à l'Académie. Je serois au moment actuel dans l'impossibilité d'y en accorder seulement une; mais si vous aviez la bonté

d'accorder au s^r *Fix* une gratification pour aller à Rome et y passer une couple d'années, de mon côté je le recommanderois fort volontiers à M. *Vien*, afin que, quoique externe, il pût profiter de quelques-unes des facilités que le Roy procure aux jeunes artistes entretenus à l'Académie.

J'ai l'honneur d'être, très parfaitement et très véritablement, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1128, fol. 82.

6733. — D'ANGIVILLER A VERGENNES.

Versailles, 14 février 1776.

Monsieur, — Le s^r *Houël*, jeune artiste récemment revenu de l'Académie de France à Rome, et dont les talents promettent beaucoup, ayant conçu le projet d'aller en Sicile pour y étudier les objets que présente partout cette contrée trop négligée depuis longtems, et Sa Majesté m'ayant permis de seconder les vues de cet artiste par une gratification qui supplée à la médiocrité de sa fortune, j'ai recours à vous, Monsieur, pour en obtenir une aide non moins intéressante que de l'argent.

Mon objet est que vous vouliez bien accorder au s^r *Houël* une lettre de recommandation auprès de l'ambassadeur de Sa Majesté à Naples, d'après laquelle il puisse se porter à expédier lui-même ou à procurer au sujet dont il s'agit, de la part des ministres de Naples ou autres personnes accréditées, des lettres propres à procurer à notre artiste les relations dont il a besoin en Sicile pour y remplir utilement ses vues; je le crois fait pour inspirer par sa conduite et ses mœurs tout l'intérêt dont il a besoin, mais il est essentiel qu'il puisse se montrer d'abord comme avoué du gouvernement auquel il appartient; je vous serai particulièrement obligé, Monsieur, de tout ce que vous voudrez bien faire dans cette circonstance en faveur du s^r *Houël*, pour lequel je vous demande en même tems le passeport nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus parfait et le plus inviolable attachement, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6734. — HOUEL A D'ANGIVILLER.

A Paris, le 23 février 1776.

Monsieur, — J'ay reçu de M. *Wattelet* les cent louis d'or et la

lettre de M. *de Vergenes* pour M. *Bérenger* à Naples, que vous avés en la bonté d'envoyer pour moy, dont je vous fais mes très humbles remerciements; j'ay reçu aussi des lettres de M. *de Sartines* pour les différends consuls d'Italie que je pouray voir et dont j'auray besoin, notamment M. *de Saint-Didier* à Naples. J'espère avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs au commencement de la semaine prochaine et recevoir vos commendements pour partir ensuite.

Je suis, avec respect, M., votre, etc.

HOUEL.

Archives nationales, O¹ 1942.

6735. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Paris, ce 26 février 1776.

Monsieur, — La surprise où je fus samedy dernier de la faveur que vous m'avez obtenue m'a empêché de vous en marquer toute ma reconnoissance. Je vous prie de croire que je suis pénétré, plus encore de la manière dont vous avez bien voulu vous y prendre que de la faveur en elle-même, quoique j'en connoisse tout le prix. J'aurois été hier vous trouver à Versailles si je n'eusse craint de vous déranger ou de vous importuner; en attendant que j'aye l'honneur de vous voir à Paris, recevez les assurances du profond respect, avec lequel je suis, Monsieur, votre, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1913.

6736. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 4 mars 1776.

Je vous avois en effet demandé, Monsieur, un apperçu de la dépense que pourroit occasionner la construction d'un atelier de sculpteur dans la petite maison du Vicolo, et vous me l'avez envoyé par votre lettre du 23 janvier dernier. Mais, en examinant ce plan, j'ai fait réflexion sur les inconvénients qui pourroient résulter de l'établissement d'un atelier hors de l'hôtel. Le bon ordre m'a paru exiger qu'aucun pensionnaire ne travaillât dehors et que tous, sans exception, fussent sans cesse sous vos yeux; c'est pourquoi j'en reviens à l'idée que je vous avois déjà proposée,

d'après la connaissance que M. *Pierre* a du local et des plans que M. *Hallé* m'a envoyé, c'est d'établir cet atelier dans le lieu marqué ..., qui sert actuellement de magasin à l'Académie. L'objection que vous m'avez faite contre cette proposition est la difficulté d'éclairer suffisamment cet atelier à cause du peu de largeur de la petite cour et la proximité du mur qui l'avoisine; mais on me suggère un expédient, c'est de l'éclairer en prenant le jour sur le rampant du toit comme le montre la figure I à la marge, et non par une lucarne, comme on le voit dans la 2^e. Il est constant par l'expérience que la première manière de prendre ces jours ne manque jamais de réussir, malgré la proximité des murs qui, en employant l'autre, intercepteroient la lumière presque en entier. Je souhaite donc que vous avisiez à ce moyen. Je ne puis me persuader qu'il ne réussisse pas. Quant aux effets contenus dans ce magasin, je ne vois aucune difficulté à ce qu'ils soient transportés dans la maison du Vicolet, où, s'ils sont de nature à ne pas être confondus avec ceux qui y sont déjà, on peut pratiquer un retranchement pour les y contenir.

M. *Hallé* m'a exposé une prétention assez singulière de la part de quelques-uns de ceux qui ont obtenu la permission d'occuper des chambres à l'Académie, c'est celle de n'être pas soumis aux ordres du Directeur, tant par rapport à la conduite que par rapport à leurs études; quoiqu'il ne paroisse pas qu'ils ayent tenu à cette idée, je pense néanmoins devoir donner à ce sujet une décision précise. J'entends donc que tous ceux à qui le Roi veut bien accorder la permission de loger pour leurs études dans l'Académie soyent astreints à la même discipline que ceux que le Roy favorise de la pension. La liberté absolue des premiers auroit deux inconvénients, celui de contraster avec les devoirs imposés aux autres, ce qui les leur rendroit plus pesans, l'autre, de les encourager, pour ainsi dire, à perdre leur temps. Ce sera la loi qui sera désormais suivie à l'Académie, et c'est à cette condition, soit que je l'exprime ou non, que seront seulement admis ceux à qui j'accorderai cette grâce.

Jecrois aussi à propos que ces artistes soient prévenus que cette grâce ne leur sera accordée que pour trois années et tout au plus quatre, mais seulement dans le cas où le Directeur me rendra un compte très satisfaisant de l'employ qu'ils auront fait de leur temps.

J'ai fait remettre à M. *Hallé* la caisse contenant les couverts et autre menue argenterie qu'il vous avoit laissée à Rome.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6737. — RÉPONSE A LA LETTRE DE M. VIEN.

4 mars 1776.

Suivant le plan de M. *Vien*, il propose de faire un atelier dans le Vicolo; on estime que M. *Vien* ne fait pas assés d'attention à l'inconvénient d'avoir toujours deux pensionnaires établis hors de l'Académie. Pour éviter le désagrément de faire des reproches à la jeunesse, la première démarche est d'ôter tous les moyens de dérangement.

M. *Hallé*, à son arrivée, fit déloger tous les pensionnaires qui avoient des chambres sur le Vicolo, fit fermer la porte qui étoit au bas de l'escalier majeur du corps de bâtiment en aile qui longe le Vicolo; là, il place tous ceux qui obtiennent des logemens de la bonté de Monsieur le Directeur général.

MM. *Hallé* et *Vien* demandent sur ces MM., favorisés de chambres, qu'ils soient soumis aux ordres du Directeur, tant par rapport à leur conduite que par rapport à leurs études.

On sent assés le mauvais effet que doit faire la distinction des protégés et des pensionnaires; la liberté des premiers milite contre les règlemens les plus foibles auxquels sont soumis les derniers.

MM. *Hallé* et *Vien* ont demandé séparément, par leurs lettres adressés au premier peintre, que le terme de la grâce d'une chambre fut fixé à 3 ans, ou à 4 ans au plus.

Cet article, qui comprend les gratifiés d'une chambre, est très essentiel, puisque le Directeur se trouve chargé de répondre d'eux. On peut être sûr que, dans une circonstance embarrassante, ils se disent pensionnaires du Roy, tandis qu'ils connoissent à peine la supériorité du Directeur.

Ils perdent leur tems, parce qu'ils se fient sur la protection pour prolonger leur séjour à Rome.

Pour revenir à l'atelier que M. *Vien* projette dans le Vicolo, on croit que, pour l'ordre, et pour son repos, il n'y faut pas penser, encore moins y loger des protégés. Si on peut accommoder des chambres qui augmentent le loyer, que l'on cherche donc

dans l'Académie même un lieu propre à faire un ou deux ateliers.

Il avoit été proposé d'abord d'en faire dans les magasins de la petite cour où est la fontaine. On a objecté que les jours ne seroient pas beaux... Oui, si l'on prend des jours avec une lucarne marquée A, le mur marqué B l'interceptera selon la 1^{re} figure.

Mais si l'on prend le jour sur le rempart du toit comme la figure 2^e le démontre, à l'endroit marqué C, le jour viendra du ciel, sera très franc. Ces jours sont fort en usage actuellement à Paris et à Rome; la rotonde [le] prouve à crever les yeux.

Archives nationales, O¹ 1942.

6738. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 13 mars 1776.

M. *Houel* devant, Monsieur, passer par Rome et y faire un petit séjour en allant en Sicile, où il se propose de peindre plusieurs vues intéressantes de cette isle, il m'a prié de lui donner pour vous une lettre de recommandation. Elle lui étoit, à ce que je pense, assez superflue, sa qualité d'ancien pensionnaire du Roy à Rome et d'agréé à l'Académie de peinture de Paris lui donnant déjà des droits à votre bonne volonté pour lui être utile dans les circonstances. Cependant, comme il désire ne pas partir sans cette lettre, je me fais un plaisir de la lui donner et de le recommander à vos bons offices, si les circonstances le mettent, pendant son séjour à Rome, dans le cas de les réclamer.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6739. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Versailles, le 14 mars 1776.

Monseigneur, — Les bontés dont Votre Éminence veut bien honorer les artistes françois m'ont accoutumé à la solliciter et peut-être même à l'importuner pour eux. Veut-elle bien me permettre de les lui demander pour un jeune artiste, ancien pensionnaire du Roy et agréé de l'Académie, qui va passer à Rome, où il séjournera quelques semaines, pour aller de là en Sicile y dessiner et peindre diverses vues intéressantes de ce pays. Il désire se présenter avec ma recommandation à Votre Éminence, et j'ac-

cède d'autant plus volontiers à sa demande qu'il a un zèle bien louable pour se perfectionner dans son art et qu'il en donne des preuves par le nouveau voyage qu'il fait en Sicile. Je prie donc Votre Éminence de lui accorder sa protection pendant le séjour qu'il fera à Rome, et je lui en serai sensiblement obligé.

Je suis, avec respect, Monseigneur, de Votre Éminence, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6740. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 20 mars 1776.

... M. le duc de Saxe-Teschen et Madame l'archiduchesse Marie-Christine, sa femme¹, arrivèrent avant-hier. Je me présentai un moment après leur arrivée pour rendre mes devoirs à ces princes. J'y retournai hier comme Cardinal, le Pape ayant donné part au Sacré-Collège de leur arrivée qui fut notifiée à Sa Sainteté par un de leurs principaux officiers. En conséquence, les Cardinaux ont été avertis d'envoyer le matin leurs maîtres de chambre complimenter ces princes sur leur heureuse arrivée, et ils se sont rendus en personne l'après-dîner au palais Médicis pour leur faire la première visite. Ce même cérémonial fut observé à l'égard de l'archiduc Maximilien, et il y a apparence qu'il servira de règle sous ce pontificat en pareille occasion et pour les princes catholiques du même rang. Au reste, M. le duc de Saxe-Teschen et Madame l'archiduchesse Christine paroissent ne vouloir recevoir aucune visite chez eux, mais bien se rendre familièrement dans les assemblées de la noblesse, sans se faire annoncer et sans vouloir accepter aucune fête ni aucune sorte de démonstration. Ce parti paroît à tout le monde le plus décent, le plus convenable et le moins dispendieux activement et passivement.

... M. le vicomte de Laval² est parti il y a deux jours pour retourner en France, en passant par Venise. Il paroît avoir bien profité de ses voyages, avoir acquis des connaissances relatives au militaire, et je dois assurer qu'il a mérité ici par sa conduite l'approbation universelle.

... M. le duc et Madame la duchesse de Saxe-Teschen sont ici sous le nom de comte et de comtesse de Misnie³...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 223, 226 et 227 v°. Original signé. — Communiqué par M. Taussiat.

= 1. Fils d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, Albert-Casimir-Ignace-Pie-François-Xavier, duc de Saxe-Teschen, né à Dresde le 11 juillet 1738, avait épousé, le 8 avril 1766, Marie-Christine-Josèphe, sœur de l'empereur Joseph II, née le 13 mai 1742. Ami des arts, c'est lui qui dessina le château de Laeken, près Bruxelles, alors qu'il occupait les fonctions de gouverneur des Pays-Bas. Il mourut en 1822.

2. Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Laval, puis comte de Montmorency, né en 1748, mort en 1809.

3. Du latin *Misnia, marchia Misniensis*, en allemand *Meissen*, pays de Saxe compris dans le cercle de Dresde.

6741. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Versailles, le 26 mars 1776.

Monseigneur, — Ce n'est que depuis peu de jours que j'ai reçu la lettre que Votre Éminence a bien voulu donner au s^r *Huvé*, lors de son départ, et par laquelle elle me fait l'honneur de me rappeler l'intérêt qu'elle veut bien prendre à ce jeune artiste. MM. *Hallé* et *Vien* m'en ont en effet écrit d'une manière tout à fait conforme au jugement qu'en a porté Votre Éminence; je serai charmé d'avoir occasion de lui marquer tout le poids qu'a sur moi sa recommandation et d'en faire ressentir les effets à cet artiste.

Je suis, avec respect, Mgr, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6742. — NATHOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, le 27 mars 1776.

Monsieur, — Me permettés-vous de me rappeller quelque fois à l'honneur de votre souvenir sans prétendre vous importuner.

Vous me fites la grâce de me promettre, il y a quelque tems, que vous me donneriés satisfaction au sujet des créances faites pour l'entretien de l'Académie.

Ce silence, ou pour mieux dire la quantité d'affaires dont vous êtes occupé, me fait présumer que la mienne ne vous est pas si présente, ainsi que j'avois lieu de l'espérer. Dans ma dernière lettre, je vous demandois la permission de prendre du banquier mille écus à compte pour satisfaire à certaines deptes et faire honneur à ma parole; j'attens la décision, Monsieur. Si je n'étois pressé à remplir mes engagemens, je me donneroient bien de garde

à réitérer les mêmes instances; j'attendrois, comme j'ay fait par le passé; les circonstances où je me trouve ne le permettant pas, j'espère que vous y aurés égard, ma reconnaissance ainsi que mes sentimens égaleront toujours le profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^r 1942.**6743. — BERNIS A VERGENNES.**

A Rome, ce 27 mars 1776.

... Je me propose samedy prochain de me rendre à Albano pour y faire les fonctions de la semaine sainte et d'y rester jusqu'après Pâques.

... Jeudy dernier, M. le duc de Saxe-Teschen me fit l'honneur de me rendre visite, et, le lendemain, Madame l'archiduchesse Christine, sa femme, vint avec ce prince à mon assemblée où presque toute la ville de Rome se trouva; elle y joua et y passa la soirée. L'affabilité et l'aisance de ces princes leur a concilié les suffrages de tout le monde. Ils comptent partir pour Naples après les fêtes et ne s'arrêteront point à Rome à leur retour. Ils m'ont paru contents de mes respects et de mes attentions; de mon côté, je ne saurois trop me louer des bontés et des distinctions dont ils m'ont comblé l'un et l'autre...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 245. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6744. — NOUVELLES DE ROME.

Ce 27 mars 1776.

Lundy dernier, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, le Souverain Pontife se rendit dans le plus grand cortège à la principale église des Dominicains où on célébroit cette fête. Sa Sainteté étoit à cheval, précédée de toute la prélature et de plusieurs princes romains, pareillement à cheval, de même que leurs gentilshommes et toutes les personnes de la maison du Saint Père. Dix Cardinaux en habits de cérémonie et montés sur des mules, entourés de leurs domestiques en livrées de gala, suivoient Sa Sainteté. Les chevaux-légers et les cuirassiers, ayant à leur tête leurs officiers richement vêtus, fermoient la marche. Arrivé

à ladite église, le Pape alla se placer sur son trône, où il admit au baisement de ses pieds toutes les filles que la Confrérie de l'Annonciation est dans l'usage de doter chaque année à pareil jour. Ensuite, Sa Sainteté assista à la grand'messe, qui fut célébrée pontificalement par le Cardinal Pamphili¹.

Le prince Albert de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Marie-Christine, son épouse, ont fait, vendredi dernier, au Cardinal de Bernis l'honneur de passer la soirée chez cette Éminence, où l'assemblée de la noblesse romaine, des Cardinaux et des étrangers de distinction étoit des plus nombreuses.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 248. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Pietro Pamphili, né à Rome en 1725, mort en 1780, fait Cardinal en 1766 par Clément XIII.

6745. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 10 avril 1776.

... M. le duc Albert de Saxe et Madame l'archiduchesse Marie-Christine vont coucher ce soir à Frascati et partiront demain pour Naples¹. Ils n'y séjournent pas longtemps, s'arrêteront peut-être deux jours à Rome au retour, partiront ensuite pour Turin, se rendront de Turin à Venise, reviendront en Toscane pour voir le grand-duc² à son retour de Goritz, où il doit aller trouver l'Imperatrice et l'Empereur son frère³, et de Florence M. le duc Albert de Saxe et l'archiduchesse passeront à Milan et à Parme avant de s'en retourner à Vienne. Tel étoit, il y a deux jours, l'arrangement de leur voyage, qui est susceptible de variation. Ces princes ont comblé M. le baron de Zückmantel⁴ et moi de bontés, d'attentions et même de distinctions. Tous ceux qui ont eu l'honneur de les approcher ont été enchantés de leur affabilité et de leur politesse...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 273. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Avant le départ de ces personnages, le Saint Père fit présenter, le 8 avril, à l'archiduchesse Marie-Christine, la rose d'or et trois tableaux, deux en tapisserie et un en mosaïque, ce dernier représentant l'*arc de Titus*, deux urnes renfermant les corps de sainte Auguste et de sainte Christine, martyres, des caisses remplies d'*agnus Dei*, les œuvres de Piranesi, et chacune des Altesse un chapelet de pierres précieuses avec un beau camée.

2. Pierre-Léopold-Joseph d'Autriche, frère de Joseph II, né le 5 mai

1747, grand-duc de Toscane le 23 août 1765. Il avait épousé, le 16 février 1765, Marie-Louise, infante d'Espagne.

3. Marie-Thérèse-Walpurge-Amélie-Christine d'Autriche, impératrice douairière, reine de Hongrie et électrice de Bohême, veuve de l'empereur François II, mère de Joseph II.

4. François-Antoine, baron de Zuckmantel, maréchal de camp (1762), l'un des agents de la correspondance secrète sous Louis XV. Tour à tour ministre de France près de l'électeur palatin de 1753 à 1758, à Dresde de 1764 à 1769, ambassadeur à Venise de 1771 à 1777; il venait d'être désigné pour remplacer le marquis de Blosset comme ambassadeur à Lisbonne quand il mourut à Paris, le 19 juillet 1779, à l'âge de soixante-quatre ans.

6746. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 23 avril 1776.

Monsieur, — Son Éminence, M. le Cardinal de Bernis, m'a chargé de vous réitérer la prière qu'il m'a dit vous avoir faite, à l'occasion d'un buste en peinture qu'il désireroit avoir du portrait du Roi; j'ai imaginé qu'il ne vous déplairoit point, M., que je pris la liberté de vous en parler, puisqu'il m'avoit engagé de m'aquiter de cette commission auprès de vous. D'ailleur, ce ministre, que vous connoissez mieux que moi, quoiqu'il me fasse l'honneur de me prodiguer ses bontés, nous est ici de la plus grande utilité. Son zèle à nous rendre ses services et son amour pour les arts nous le rendent doublement cher; il m'a fait l'honneur de me dire qu'il auroit été enchanté de l'avoir lorsque l'archiduchesse Christine, sœur de notre Raine, estoit ici.

J'ai eu l'honneur de recevoir cette princesse, ainsi que le prince son mari, lorsqu'ils sont venus à l'Académie. Ils auroit été fort aises d'i trouver le portrait de Louis XVI. J'espère, M., que vous voudrez bien nous envoyer un plâtre du buste fait par M. Pajou.

M. le comte d'Albon, avec qui j'ai eu l'honneur de faire connaissance, m'a également chargé de le rappeller à votre souvenir et de vous témoigner de sa part toute sa reconnaissance et la vénération qu'il conservera toute sa vie pour vous. Il se glorifie d'avoir reçu de vous des principes qui l'ont mis à l'abri des égarements de la jeunesse. C'est un jeune seigneur bien méritant pour sa conduite et sa façon de penser.

L'atelier de sculpture est antièrement fini. Il est très beau et a le plus beau jour.

J'ai annoncé à ses Messieurs qu'ils se missent tous en état de

faire le plus tôt possible des études d'après nature pour vous estre presentez, et j'ai tâché de les échauffer du zèle qu'ils doivent avoir pour répondre à l'intérest que vous voulez bien prendre pour eux.

Je suis, avec le plus profond respect, M., etc.

VIEN.

M. le comte d'Albon vient de me faire décacheter ma lettre pour vous dire de sa part qu'il n'auroit pas l'honneur de vous écrire, n'ayent reçu depuis longtems réponces à celles qu'il vous avoit déjà écrit. Il craint que vous ne l'ayés totalement oublié.

Archives nationales, O¹ 1942.

6747. — D'ANGIVILLER A VIEN.

. Versailles, le 23 avril 1776.

Je suis charmé, Monsieur, d'apprendre qu'au moyen de l'expédition suggéré par M. *Pierre*, vous avez pu transformer en un atelier de sculpteur, bien éclairé et assez grand, l'espèce de magasin qui occupe une partie de la petite cour. C'étoit une chose nécessaire, et cela vaut beaucoup mieux que de l'avoir pratiqué dans la petite maison du Vicolet. J'approuve les dépenses que vous coûtera cet arrangement et notamment le châssis de fil de leton indispensable pour mettre les vitres à l'abry de la grêle.

M. *Pajou* m'avoit déjà écrit au sujet du sr *Roland*, son élève, pour lui obtenir la permission de passer à l'Académie le reste du temps qu'il a à séjourner à Rome, affin d'éviter les effets de la menace qui lui avoit été faite d'un coup de couteau. Je ne vous dissimulerai point que, malgré cette raison, j'avois de la répugnance à lui accorder cette permission, parce qu'il ne me sembloit pas, et qu'il ne me paroît pas encore, que cela puisse le mettre à l'abri de cette menace, à moins qu'il ne sorte point du tout de l'Académie. Cependant, comme M. l'abbé de Hesse, notre secrétaire d'ambassade, vous a représenté la chose comme l'unique moyen de soustraire ce jeune artiste à la vengeance d'un scélérat, et que rien n'étoit plus urgent, je ne désapprouve pas que vous lui ayiez donné retraite. Mais je ne voudrois pas que ce fût pour longtemps, et comme il vous a annoncé devoir partir dans deux mois, je souhaite que vous teniez la main à ce que son départ ne soit pas plus éloigné.

Il seroit à désirer que l'on pût trouver aussi facilement des

modèles qu'on trouve des hommes propres à d'autres services; je vous dirois de renvoyer le modèle actuel pour le punir de la violence dont il s'est rendu coupable. Mais il est bien juste, du moins, qu'il en soit puni par la retenue de l'avance que vous lui avez faite pour assoupir sa mauvaise affaire. Je ne vous dis rien encore sur la proposition que vous me faites de donner un habillement uniforme aux pensionnaires du Roy, afin qu'on les reconnoisse dans les palais où ils vont travailler et qu'on ne leur impute pas les désordres qui sont quelquefois commis par des gens se disant pensionnaires du Roy à l'Académie de France.

Voilà un motif spécieux, et il y en auroit même encore un autre, sçavoir, l'avantage d'exclure toute inégalité extérieure, entre ceux des pensionnaires qui jouissent de quelque fortune et ceux qui n'en ont aucune. Cependant, ces avantages pourroient être balancés par des inconveniens peut-être plus grands, et c'est ce que je vais examiner avec soin. Je vous marquerai ensuite ma manière de penser sur cette proposition.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6748. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 29 avril 1776.

J'ai pris, Monsieur, en considération, conséquemment à ce que je vous marquois dans ma dernière, la proposition que vous m'avez faite de donner aux pensionnaires du Roy une sorte d'uniforme, afin qu'ils fussent reconnus partout et qu'on ne leur imputât pas les désordres que commettent quelquefois des artistes qui se donnent mal à propos ce titre. J'avois raison dans ma dernière de vous dire que, si cette proposition paroisoit du premier coup d'œil avoir quelques avantages, elle pourroit n'être pas sans inconvenient. Après l'avoir examinée mûrement, je trouve, en effet, que cette décoration demi-militaire auroit quelque chose de trop tranchant dans un pays où les yeux y sont peu accoutumés, qu'il en pourroit naître des querelles, et que, dans le cas où quelque pensionnaire se seroit trouvé impliqué dans quelque désordre, cette distinction ne feroit que réunir davantage sur l'Académie les yeux du peuple, déjà peu disposé en faveur de la nation françoise; d'ailleurs, qui empêchera des François externes

de s'habiller de la même manière, et, s'ils le font, n'est-ce pas un sujet de querelle entre eux et les pensionnaires? Mon avis est donc de renoncer tout-à-fait à ce moyen de parer à l'inconvénient que vous m'exposiez dans votre lettre. Il me paraît y en avoir un plus simple, c'est que jamais un pensionnaire n'aille travailler dans un palais sans que vous l'ayez présenté et annoncé pour ce qu'il est au prince ou seigneur, propriétaire de ce palais, et en le priant de ne regarder comme tels que ceux qui lui auront été ainsi présentés par le Directeur. Bientôt on saura dans Rome qu'aucun élève pensionnaire du Roy ne se présente aucune part pour travailler que de cette manière, et il en résultera que tous ceux qui ne pourront s'étayer d'une pareille recommandation ne seront plus réputés tenir à l'Académie de France. Il faudroit aussi que, lorsque quelque pensionnaire travaille dans un palais, vous allassiez de temps à autre voir son ouvrage en donnant *la mancia*, ainsy qu'il se pratique aux gens du palais. C'est, m'assure-t-on, une dépence peu considérable, et d'ailleurs elle est aux frais du Roy. Avec ces attentions, un élève pensionnaire du Roi sera toujours parfaitement distingué de tout autre artiste françois qui n'est point élève de l'Académie de France.

J'ay différé jusqu'à ce moment à vous parler d'un usage qui a régné jusques vers 1770 et qui me paraît bon à remettre en vigueur. Chaque année, le Directeur de l'Académie de France envoyoit au Directeur général des Bâtimens un tableau, soit original, soit copie, une étude de chacun des pensionnaires peintres. Ces études étoient examinées par l'Académie, et elle en portoit un jugement qui étoit ensuite renvoyé à Rome. Je ne scâis pourquoi cet usage a cessé tout à coup; mais il me paraît important de le rétablir; cette espèce de tâche annuelle qui dépoisoit des travaux et des progrès de chaque pensionnaire est en effet tout-à-fait propre à tenir cette jeunesse en haleine. Je souhaite donc que votre directorat qui commence, pour ainsi dire, soit l'époque du rétablissement de cet usage, dont vous avés vous même été témoin, et je vous prie de l'annoncer aux pensionnaires du Roy afin qu'ils se mettent en état d'y saisifaire. Je ne doute point qu'ils ne s'empressent à remplir ce devoir, et je ne puis trop vous recommander d'y tenir la main. Vous me ferez plaisir de me mander quand vous croyez que ce premier envoy pourra être fait.

Il me paraît juste et naturel que les sculpteurs soyent astreints à quelque chose de semblable; mais cela est plus difficile, parce

qu'on n'envoie pas aussi facilement un morceau de sculpture ou un modèle qu'un tableau; mais c'est un objet sur lequel je vous écrirai dans une autre occasion.

Vous ne devez point douter des sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6749. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 1^{er} may 1776.

... L'Impératrice Reine m'a fait remercier par le Cardinal de Migazzi¹ des marques de respect et d'attention que je me suis empressé de donner à Madame l'archiduchesse Christine, sa fille, et à M. le prince Albert de Saxe, son gendre. Madame l'archiduchesse est attendue ici demain, où au plus tard après demain. Elle s'arrêtera très peu de temps à Rome et continuera son voyage en Lombardie, en passant par la Toscane, où elle trouvera peut-être encore le grand-duc, le départ de l'Impératrice pour Goritz ayant été retardé...

P.-S. — Il vient d'arriver un courrier de Vienne qui a apporté la nouvelle que le voyage de l'Impératrice Reine à Goritz n'a plus lieu.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 319 v^e et 321. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Christophe-Antoine de Migazzi de Valle da Solleturin, né à Trente le 20 octobre 1714, créé Cardinal prêtre par Clément XIII en 1761. Évêque de Vaës de 1756 à 1757, il était devenu archevêque de Vienne le 22 mai 1757. Il mourut en 1803.

6750. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 7 may 1776.

Monseigneur, — N'ayant touché que cinquante écus de mon père depuis que je suis à Rome, et n'ayant plus d'espoir d'en recevoir de luy, le connoissant hors d'état de pouvoir faire le même sacrifice tous les trois mois seulement, il ne m'est plus possible de passer à Rome le tems que je m'étois proposé d'y rester pour mon utilité. Je me vois donc forcé de penser à retourner en France, malgré la répugnance que j'ai à quitter un pays fait pour les arts et où l'on étudie avec fruit plus que partout ailleurs.

Mais, avant que d'en partir, il seroit à propos et utile, je crois, de voir Naples, Pestum, etc., où il y a beaucoup à profiter. Je ne veux point entreprendre ce voyage, quoique peu coûteux en le faisant à pied, sans en soumettre la nécessité à vos lumières, me faisant une loi de suivre en tout point vos conseils.

Honnorez-moi, Monseigneur, d'une réponse à ce sujet; c'est avec la plus grande confiance en vos bontés que j'attends vos volontés et que j'ose me dire, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble, etc.

ROUSSEL.

Monsieur *Vien* aura l'honneur de vous écrire l'emploi que je fais de mon tems à Rome; il vous instruira de l'impossibilité que j'ai de payer ma nourriture; quand à l'entretien, je travaille et ne sort que pour prendre des mesures des principaux monuments, et, par conséquent, je n'ai pas besoin d'autre vêtement qu'une redingoite, bonne ou mauvaise; je voudrois pouvoir me passer aussi de nourriture.

Archives nationales, O^t 1942.

6751. — LA SŒUR DE NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 8 may 1776.

Monsieur, — La sœur de l'ancien Directeur de l'Académie de France peut-elle se flatter d'être plus heureuse que son frère, qui a eu l'honneur de vous écrire bien de fois sans aucune réponse, ce qui l'afflige d'autant plus qu'il ne sait ce qui peut occasioner ce silence? Je prens donc la liberté dans cette lettre de me recommander à l'honneur de votre souvenir au sujet des avances que nous avons faites pour l'entretien de l'Académie; vous luy promites, Monsieur, dans le tems que nous sortîmes de la dite Académie, que vous alliés vous occuper sérieusement de cet affaire, et que, dans peu, vous luy donneriés satisfaction. Je voudrois bien, Monsieur, que vous puissiés prendre un moment favorable pour effectuer cette promesse, il y a quinze à seize ans au moins; depuis ce tems-là, nous avons contractés des deptes, ce qui nous met dans une situation bien triste et affligeante.

Mon frère, qui a toujour eu des sentimens d'honneur et de probité, est à la fin de sa course; nous voudrions faire face à nos affaires, mais comment?

Vous seul, Monsieur, pouvez nous donner cette tranquilité; il me seroit aisé de trouver quelque protecteur auprès de vous pour solliciter, appuyer ma demande, mais je ne veux d'autre protection que vous-même. C'est dans la droiture de ses sentimens que je me flatte de trouver en elle tout ce que la bonté, la justice, l'équité luy inspireront en faveur de celle qui, pénétrée des sentimens de reconnaissance et de respect, à l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

S. P. NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6752. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 8 may 1776.

... Le prince Albert de Saxe et Madame l'archiduchesse Marie-Christine se sont reposés trois jours ici à leur retour de Naples et sont partis la nuit dernière pour se rendre à Florence; les princes ont vu le Pape dimanche au soir et n'ont point reçu d'autres visites que la mienne et celle des ministres de la cour impériale. Ils se louent beaucoup du roi de Naples¹, qui les a comblés d'amitiés...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 330 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ferdinand IV, infant d'Espagne, né le 12 janvier 1751, roi de Naples et des Deux-Siciles le 5 octobre 1756; marié, le 7 avril 1768, à Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur de Joseph II. Il mourut à Naples le 4 janvier 1825.

6753. — VERGENNES A BERNIS.

Versailles, le 14 may 1776.

Je dois vous prévenir, Monsieur, que M. le duc d'Ostrogothie, frère de Sa Majesté suédoise¹, se propose de se rendre en Italie au commencement du mois de juillet prochain. Comme il est probable qu'il fera quelque séjour à Rome, l'intention de Sa Majesté est que vous fassiez tout ce qui pourra dépendre de vous pour le luy rendre agréable; mais je crois devoir vous avertir en même tems que S. A. R. gardera partout le plus parfait incognito, au moyen de quoi sa présence ne vous occasionnera aucune dépense extraordinaire.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 337. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Frédéric-Adolphe, prince de Suède, frère de Gustave III et duc d'Östrogothie. Né le 18 juillet 1750, il mourut à Montpellier le 12 décembre 1803, alors qu'il voyageait en France sous le nom de comte d'Oland.

6754. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 15 may 1776.

... M. le Nonce¹ écrit par ce courrier qu'il croit que Madame la duchesse de Chartres² viendra à Rome, quoiqu'il eût mandé précédemment le contraire. Comme je ne suis prévenu ni par cette princesse ni par la cour de son arrivée, je me trouve dans l'embarras. J'ai prié M. le prince de Palestrine, à tout événement, de me prêter le palais Sciarra qui se trouve presqu'en face de celui que j'occupe; je le ferai meubler et je pourrai du moins, à l'arrivée de cette princesse, l'empêcher de descendre à l'auberge. Je la ferai servir par ma maison, et, si elle me demande conseil, je l'exhorterai à garder le plus parfait incognito, n'y ayant point d'exemple de princes ni de princesses du sang qui se soient arrêtés à Rome, et n'y ayant rien de réglé ici qu'à l'égard des princes qui ont le titre d'Altesse royale ou qui possèdent des souverainetés. M. le duc de Penthievre, pendant son séjour à Rome, ne voulut sagernent être traité que comme un homme de qualité qui voyage; l'ambassadeur du Roi prit toujours en public la main sur lui, mais cette conduite prudente ne diminua rien des égards et des respects qu'on témoigna à ce prince. Madame la duchesse de Chartres, à plus forte raison, ne doit pas craindre qu'on oublie ce qu'elle est sous le nom de comtesse de Joinville.

Cette princesse ne s'est peut-être pas préparée à la profusion de présents considérables qu'elle seroit dans le cas de faire si elle se mettoit en public et si elle vouloit être reçue chez le Pape avec les distinctions qui sont dues à son rang.

L'essentiel est de ne pas compromettre ce même rang et de ne pas s'exposer à la critique de s'être soumise à un cérémonial qu'il faudroit créer pour elle par le défaut d'exemples antérieurs.

Je reçois dans ce moment une lettre de Madame la baronne d'Andelau³, qui me prie de la remettre à la comtesse de Genlis⁴, sa fille, à son passage à Rome, ce qui indique la prochaine arrivée de Madame la duchesse de Chartres...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 341 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le prince Doria-Pamphili, archevêque de Séleucie, nonce à Paris de 1774 à 1786.

2. Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, duchesse de Chartres, née le 13 mars 1753, morte le 23 juin 1821. Fille du duc de Penthièvre, elle avait épousé, le 5 avril 1769, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, qui prit plus tard le nom de Philippe-Égalité.

3. Le baron d'Andlau avait épousé la mère de M^{me} de Genlis, veuve en premières noces d'un officier de marine qui appartenait à une bonne famille de Bourgogne : Ducrest de Saint-Aubin.

4. Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, née le 25 janvier 1756, morte le 31 décembre 1830. Elle avait épousé, en 1762, Charles-Alexis-Pierre Brûlard, comte de Genlis, depuis marquis de Sillery, qui fut guillotiné pendant la Révolution. En 1770, elle parvint à se faire nommer dame d'honneur de la duchesse de Chartres, et ce fut par son influence que l'es-capade de la princesse en Italie eut lieu. M^{me} de Genlis a raconté, dans ses prolixes *Mémoires* (Paris, 1825, 10 vol. in-8°. T. III, p. 14 et suiv.), les divers incidents du voyage auquel elle prit part.

6755. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 20 may 1776.

M. *Pierre* m'a rendu compte, M., d'après ce que vous lui avez marqué, du retranchement que vous avez fait des vacances ci-devant accordées depuis Pasques jusques à la Pentecôte au modèle de l'Académie, et il m'a instruit en même temps du supplément de gages demandé par ce modèle à cause du surcroit de travail qui en résulte.

Cela me paroît juste et je vous autorise à lui passer sur les comptes des dépenses de l'Académie une gratification pour six à sept semaines proportionnée à ses gages annuels. Vous voudrez bien néanmoins, me marquer dans votre première à quoi vous croyez pouvoir porter ce supplément de gages, et je vous marquerai sur cela une décision plus précise.

Il n'en est pas ainsi de la demande que vous fait le même modèle d'un logement à l'Académie; je ne suis nullement d'avis de lui en accorder un.

Ces gens, pris de la classe la plus basse du peuple, sont ordinairement de mauvais sujets, et celui dont vous vous servez actuellement vient d'en donner une preuve.

Il ne cherche peut-être à se procurer un logement dans le palais que pour se soustraire à la vengeance de celui qu'il a blessé. Au surplus, si vous pouvez trouver un autre modèle aussi bel homme

et meilleur sujet, je suis fort d'avis que vous le preniez et que vous renvoyez le modèle actuel.

S. É. M. le Cardinal de Bernis, ayant désiré un plâtre de l'*Écorché* de M. *Houdon*, je suis charmé que vous lui ayiez fait votre cour et celle de l'Académie en lui en faisant aussitôt donner un. On ne peut être plus reconnaissant que je le suis des bontés dont il comble nos artistes, et c'est pour moi un véritable plaisir que de pouvoir remplir quelqu'un de ses désirs.

Vous connoissez, M., etc.

P.-S. — J'écris par ce même courier à S. É. et je l'informe des raisons qui empêchoient qu'il fût possible jusques à ces dernières semaines de donner des ordres pour le portrait en buste de S. M. qu'elle m'a témoigné désirer. Je viens de charger M. *Duplessis* de faire pour elle une copie de ce portrait et j'espère ne pas tarder longtemps à l'annoncer à S. É. comme en état de lui être adressée.

Archives nationales, O¹ 1128, fol. 308.

6756. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Le 20 mai 1776.

Monseigneur, — M. *Vien*, par sa dernière lettre, m'a rappelé la demande que Votre Éminence me fit il y a quelque temps d'un portrait du Roy en buste et m'a fait part du désir qu'elle auroit eu d'être en possession de ce portrait lors du séjour que l'archiduchesse Christine a fait à Rome. Je suis sensiblement peiné de n'avoir pu jusqu'à ce moment remplir une promesse que je n'avois assurément point perdue de vue.

La seule cause de ce retard est la lenteur extrême du peintre chargé du portrait du Roy, qui n'est jamais entièrement satisfait de son travail. Cet artiste venant néanmoins d'avoir une dernière séance que Sa Majesté a bien voulu lui accorder, je le crois désormais en état de donner la dernière main à son ouvrage; en conséquence, quoique, selon l'usage, les portraits délivrés aux ambassadeurs de S. M. leur viennent du département des Affaires étrangères, je me fais un vray plaisir d'annoncer à Votre Éminence que ses désirs ne tarderont pas d'être remplis et j'en ai d'autant plus que je ne présume pas que les Affaires étrangères soient encore de longtemps en état de distribuer aucun portrait du Roy.

Je suis bien flatté d'avoir cette occasion de la convaincre de la vive reconnaissance que je ressens des bontés dont elle honore nos artistes résidens à Rome et du respect profond avec lequel je suis, Monseigneur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1913.

6757. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Du 22 may 1776.

Il est à propos, Monsieur, que vous soyiez informé que j'ai chargé M. *Duplessis* de faire pour M. le Cardinal de Bernis une copie de son portrait du Roi en buste. Je désire fort que cette Éminence ait promptement la satisfaction qu'elle désire à cet égard.

Vous scavez avec quelle distinction elle traite aujourd'hui le Directeur de l'Académie de France et quelle bonté il témoigne à nos jeunes artistes. Ainsi, je crois lui devoir cette marque de reconnaissance, à laquelle je suis convaincu que vous contribuerez en aiguillonnant un peu M. *Duplessis* dont vous connaissez la lenteur.

Vous voudrez bien aussi ordonner au s^r *Buteux* la bordure nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

P.-S. — Ne montrés pas ma lettre à M. *Duplessis*.

Archives nationales, O¹ 1128, fol. 312.

6758. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 29 mai 1776.

... J'aurai pour M. le duc d'Ostrogothie, frère de Sa Majesté suédoise, tous les égards et toutes les attentions que le Roi me prescrit. Il est impossible de recevoir de tels princes comme des particuliers, mais je ne regretterai jamais des dépenses extraordinaires qui pourront mériter l'approbation de Sa Majesté et qui ne surpasseront pas mes forces.

M. le marquis de Clermont¹ arriva ici dimanche et doit en partir demain jeudy pour se rendre à Naples et y recevoir Madame la duchesse de Chartres, qui voyage en Italie sous le nom de comtesse de Joinville, qui observe le plus parfait incognito et se fait aimer et respecter de tout le monde. J'attends cette prin-

cesser demain ou après-demain. Elle sera logée au palais du prince de Palestrine, qui est en face de celui que j'occupe et que je puis dire être à moi, non seulement parce qu'il m'est permis d'en disposer, mais parce que, l'ayant occupé à mon arrivée à Rome pendant huit mois, j'y ai toujours eu une partie de mes carrosses de cérémonie et une partie de mes gens qui y sont logés². Ma maison y servira Madame la duchesse de Chartres. L'incognito rigoureux qu'elle observe mettra à couvert les droits et les prétentions de son rang; sa conduite en Italie doit m'ôter toute inquiétude à cet égard.

Je présentai hier au soir au Pape M. le marquis de Clermont et M. le comte d'Hinnisdal³ qui l'accompagne à Naples. Sa Sainteté a reçu cet ambassadeur avec beaucoup de distinction et avec tous les égards qui sont dus à son caractère et à sa naissance...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 875, fol. 384 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Jean-Baptiste-Charles-François, appelé d'abord le chevalier de Clermont-Gallerande, puis marquis de Clermont-d'Amboise. Né le 5 août 1728, colonel du régiment de Bretagne, brigadier d'infanterie en 1756, chambellan du duc d'Orléans en 1762, il devint ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur à Lisbonne (1768-1774) et à Naples (1776-1782). Il fut massacré aux Tuilleries le 10 août 1792.

2. Bernis, dédaignant la maison occupée par son prédécesseur, M. d'Aubeterre, que Choiseul lui-même avait habitée au temps de son ambassade à Rome et que notre Cardinal trouvait d'une affreuse tristesse, avait préféré louer le palais de Carolis, situé dans le Corso, vis-à-vis la petite place San-Marcello. Construit, à la fin du XVII^e siècle, sur les plans du célèbre architecte romain Alessandro Specchi, élève de Carlo Fontana, ce palais avait été occupé jadis par l'abbé de Canillac, auditeur de rote pour la France, de 1735 à 1751; devenu la propriété des Jésuites, le palais appartint ensuite au marquis Simonetti, dont il a gardé le nom, puis à Don Félix de Aguirre; il est, depuis 1833, la propriété des princes Buoncompagni. Avant de pouvoir s'y établir, en octobre 1769, Bernis logea sa suite au palais Sciarra, que le prince de Palestrina mit à la disposition des Cardinals français pendant le conclave (Fr. Masson, *le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794)*. Paris, 1885, in-8°, p. 125).

3. Conseiller de l'ambassade de France à Lisbonne (30 novembre 1772), chargé d'affaires de 1774 à 1775, depuis le départ du marquis de Clermont, son cousin, jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur, le marquis de Blosset, le comte d'Hinnisdal passa de là à Naples, avec M. de Clermont, en 1776. Mme de Genlis, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 16), l'appelle M. de Nidisdale; la forme primitive du nom est d'ailleurs Nithisdale ou mieux Nithsdale. Cette famille était originaire d'Écosse et vint en France à la suite de Jacques II.

6759. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 4 juin 1776.

Monsieur, — Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 may, vous avez trouvé juste la demande que j'avois prié M. *Pierre* de vous faire pour donner une gratification au modèle de l'Académie pour avoir travaillé pendant les vacances qu'il estoit d'usage de lui accorder. J'ai regardé ce tems perdu comme nuisible à l'avancement des pensionnaires, et je crois qu'en évaluent les six à sept semaines de travail, à raison des six écus que le Roi lui donne par mois, vous pourriez lui accorder huit ou neuf écus. Votre justice vous décidera.

Je l'encourage et je le gronde jusque au moment que j'en trouverai un autre qu'il puisse le remplacer, ce qu'il n'est point aisé; j'ai bien fait de lui dire, lorsqu'il m'a sollicité et fait demandé par ses Messieurs une chambre à l'Académie, qu'il faloit ce faire une réputation autre que celle qu'il avoit, et je lui ai montré pour exemple le modèle de notre tems, à qui on a donné la place de consierge, qui est aimé et estimé.

J'avois cru nécessaire, pour entretenir l'émulation des pensionnaires, de leurs demander à chaq'un quelque chose pour vous estre envoyé; ils y estoit tous préparés; les sculpteurs auroit fait un étude bas-relief d'après nature et les architectes un petit projet ou études d'après les monuments antiques; votre lettre du 29 avril a suspendu et même arrêté les sculpteurs et les architectes; j'attendrai votre décision à ce sujet, comme vous me l'avez fait espérer.

J'avois prié M. *Pierre* de vous dire, Monsieur, qu'il y avoit plusieurs réparations urgentes à faire à l'Académie, entre autres choses des croisées qu'ils ne tenoit à rien, et, le mois dernier, un orage considérable en a mis deux ors d'état de pouvoir servir davantage et j'ai esté forcé de les ordonner et de me recerer dans un coin de mon appartement.

Je suis ici comme un homme qui campe, au point que j'ai esté obligé de recevoir la visite de la nièce de M. le Cardinal de Bernis, à l'occasion de son mariage, dans les appartements du Roi.

M. *Pierre* m'avoit annoncé de votre part, Monsieur, que vous étiez dans l'intention d'envoyer pour ledit appartement du Roi la tenture d'*Ester de Troi* et que vous me donneriez la per-

mission de prendre dans celles qui y sont actuellement de quoi mubler une partie du mien; ne vous imaginez pas, Monsieur, que je veuille briller dans ce païs; si j'avois le bonheur de vous estre plus connu, vous liriez dans la demande que j'ai l'honneur de vous faire qu'il n'y a d'autres motif que celui d'estre décentement et honnêtement; que je suis obligé, malgré moi, de recevoir la plus grande partie des étrangers de considération qu'ils vont chez M. le Cardinal; il est aussi étrange, actuellement, de voir des apartements sans tapisseries qu'il l'estoit de les voir tapisrés il y a trente ans. Au reste, Monsieur, je me conformerai à vos volontés; vos bontés me sont trop connues, Monsieur, pour imaginer que vous n'ayez point égard à ma juste demande.

J'ai été obligé, par ordre du médecin, d'envoyer M. *La Bussière* à Albanno pour changer d'air; par les nouvelles que j'en ai reçu, il paraît qu'il se trouve mieux.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

P.-S. — Son Éminence atand Madame la duchesse de Chartre demain.

Archives nationales, O¹ 1942.

6760. — BERNIS A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 5 juin 1776.

En témoignant, Monsieur, à M. *Vien* mon empressement de recevoir le portrait du Roi, je ne me suis pas proposé de vous faire parvenir de nouveau ce sentiment, quelque naturel qu'il soit. Je comptois trop sur la promesse que vous m'aviés faite de me procurer ce portrait pour avoir aucun doute à cette occasion. Vous avés la bonté de me réitérer cette assurance par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 20 may; recevés-en, je vous prie, mes sincères actions de grâces.

Je voudrois, Monsieur, pouvoir vous convaincre de l'attachement le plus parfait avec lequel je vous honore.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1913.

6761. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 5 juin 1776.

Il y a plusieurs jours que Madame la duchesse de Chartres

étoit annoncée ici; j'ai lieu de croire qu'elle arrivera aujourd'hui. Je pars dans deux heures pour aller à sa rencontre à la première poste. L'incognito qu'observe cette princesse ne me dispensera pas de lui rendre tous les respects qui lui sont dus...

P.-S. — Madame la duchesse de Chartres arrive dans ce moment en très bonne santé; elle m'a remis la lettre cy-jointe pour sa première femme de chambre, à qui elle vous prie, Monsieur, de vouloir bien la faire parvenir avec sûreté.

Afl. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 7 v° et 8. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6762. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 12 juin 1776.

J'eus l'honneur, Monsieur, de vous informer par le dernier courrier de l'arrivée de Madame la duchesse de Chartres sous le nom de comtesse de Joinville. Malgré l'incognito qu'elle observe religieusement et qui lui a été prescrit par M. le duc de Chartres et par M. le duc d'Orléans, je fus avec tous mes parents et le prince de Palestrine, chevalier des ordres du Roi, au-devant de cette princesse, à deux lieues de Rome.

J'envoyai mes carrosses pour lui faire cortège; les princes Doria, de Palestrine, en firent autant, quoiqu'elle arrivât de nuit.

M. le duc de Gloucester et sa femme vinrent en personne rendre visite à Madame la comtesse de Joinville, un moment après son arrivée; elle ne les reçut pas et passa à leur porte le lendemain sans les trouver. M. le duc de Gloucester lui a marqué dans les assemblées et en toute occasion les plus grandes attentions, ainsi que Madame de Gloucester; toute la noblesse romaine s'est empressé de se faire écrire chez elle. Cette princesse n'a voulu recevoir en particulier que M^{me} la princesse Doria, sœur de M^{me} la princesse de Lamballe. Elle a distingué aussi M^{me} la princesse Albani, sœur de la princesse héréditaire de Modène, et M^{me} la princesse de Palestrine. Madame la duchesse de Chartres n'a vu du monde que chez moi et dans les fêtes magnifiques que lui ont données les maisons de Doria et de Palestrine. J'ai eu grand soin de lui faire connoître les maisons et les personnes les plus attachées à la France par leur naissance: tout le monde a été enchanté de l'air noble et décent de Madame la duchesse de Chartres, de sa douceur et de son affabilité.

Le Cardinal secrétaire d'État¹, le lendemain de l'arrivée de Madame la comtesse de Joinville, écrivit un billet au Cardinal Jean-François Albani, doyen du Sacré Collège², pour lui dire que, quoique cette princesse n'eût pas fait notifier son arrivée, il lui paroisoit convenable que le Sacré Collège eût l'attention de passer chez elle. Le Cardinal doyen communiqua ce billet et donna le premier l'exemple du respect pour cette princesse, lequel fut suivi par tous les Cardinaux. On avoit fait l'impossible pour que je dise quelque parole au Cardinal doyen, qui tînt lieu de signification; mais toutes les tentatives ont été inutiles. J'avois dit en conversation quelques mots qui ont produit leur effet; ainsi on a rendû à Madame la duchesse de Chartres plus qu'à aucune des grandes princesses qui ont passé ici, puisque toutes avoient fait part au Pape de leur arrivée. Cette nouveauté prouve que le Saint Père veut plaire à la France et que le ministre du Roi est respecté à Rome.

Je crois que le Cardinal secrétaire d'État avoit espéré que la démarche du Sacré Collège engageroit Madame la comtesse de Joinville à voir le Pape sans cérémonie; mais comme on n'auroit pas manqué de dire que cette princesse n'avoit pu obtenir la même réception que d'autres princesses du premier rang, n'ayant d'ailleurs ni avis, ni instruction de la cour, ni commission de la maison d'Orléans, j'ai été d'avis que Madame la duchesse de Chartres observât religieusement la loi que ses parents lui ont prescrite, et qu'elle se contentât de prier le Cardinal Pallavicini d'assurer le Saint-Père que son seul déplaisir, dans le séjour qu'elle faisoit à Rome, étoit de ne pouvoir recevoir la bénédiction du Pape qu'à l'Église avec tout le monde, n'ayant eu la permission de voyager en Italie que sous la condition expresse de l'incognito.

Le comte de Floride Blanche a fort approuvé ma manière de penser à cet égard, et il auroit été fâché pour l'honneur de la maison de Bourbon si je m'étois laissé séduire par les *mezzi termini* qu'on a cherché à me faire adopter.

Si M. le duc de Chartres vient ici, comme on le dit, le printemps prochain, il fera bien d'observer la même conduite, d'autant plus que le Sacré Collège aura sûrement plus de difficulté de le prévenir sans notification préalable, qu'il n'en a eu pour Madame la duchesse de Chartres, parce qu'il est de convention qu'on peut plus faire pour les femmes que pour les hommes, sans tirer à conséquence.

Le cérémonial qui concerne les princes du sang ne peut jamais être regardé comme indifférent, parce qu'il est trop relatif à la grandeur et à la dignité du Roi et à celle des monarques de sa maison. Les Espagnols surtout y seront toujours fort attentifs, par les sentimens qu'ils connoissent au Roi d'Espagne à cet égard. Ainsi nos princes, quand ils voyageront, doivent éviter toute discussion d'étiquette et se renfermer absolument dans l'incognito. C'est la manière la plus sûre et la plus noble pour se faire respecter et faire comprendre au public toute la dignité de leur rang.

Quand Madame la duchesse de Chartres se rendit à l'Église de Saint-Pierre, le jour de la Fête-Dieu, le prélat Altieri³, maître de chambre de Sa Sainteté, vint de la part du Pape lui offrir de la faire placer dans une tribune qui lui étoit destinée, mais elle voulut rester dans la foule et recevoir la bénédiction avec le peuple. Cependant, des officiers et des soldats l'accompagnèrent dans la visite qu'elle fit de ce superbe temple.

Madame la duchesse de Chartres a été servie par ma maison, accompagnée partout de mes nièces et de mes neveux. Je lui ai donné une fête et tous les jours de grands dîners. J'ai eu soin de pourvoir à tout ce qui pouvoit lui être nécessaire, ou lui plaire et assurer ses succès à Rome, ce qui a parfaitement réussi.

C'est aujourd'hui que Madame la duchesse de Chartres part pour Naples. Elle y arrivera de bonne heure le troisième jour; elle ne s'arrêtera chez moi que vingt-quatre heures au retour, pour repasser en France par Florence, Bologne, Reggio, Rome, Milan et Turin.

M. le comte de Genlis, M^{me} sa femme et la jeune comtesse de Rully, qui ont l'honneur d'accompagner Madame la duchesse de Chartres, ont mérité ici l'estime et l'approbation de tout le monde. M. et M^{me} de Genlis sont très en état de bien conseiller cette jeune princesse, et je suis témoin qu'ils ne lui ont donné jusques ici que de bons conseils...

P.-S. — J'ay témoigné au Saint-Père, de la part de Madame la comtesse de Joinville, le vif regret qu'elle avoit, en observant l'incognito qui luy est prescrit, de n'avoir pu recevoir en particulier sa bénédiction.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 17. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Opizio-Lazaro Pallavicini. Né à Gênes en 1719, légat de Bologne, fait Cardinal en 1766 par Clément XIII, il mourut en 1785.

2. Né à Rome le 26 février 1720, sous le pontificat de Clément XI, son oncle, fait Cardinal à vingt-sept ans par Benoît XIV (1747), Jean-François Albani se montra toujours franchement hostile à l'influence française. Il occupa successivement les évêchés suburbicaires de Sabine (18 juillet 1760), de Porto (15 mars 1773), d'Ostie (18 décembre 1775) et mourut le 15 août 1803.

3. Vincenzo-Maria Altieri, né à Rome le 27 novembre 1724, fait cardinal en 1780 par Pie VI, dut démissionner en 1798.

6763. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 19 juin 1776.

... Vous saurés, Monsieur, par les lettres de Naples, que Madame la duchesse de Chartres y est arrivée le 14 de ce mois, qu'elle a diné le lendemain, ainsi que les dames de sa suite et M. le comte de Genlis, avec Leurs Majestés siciliennes, qui, le jour d'après, ont dû lui donner un bal masqué, et que cette princesse compte partir vendredi 21 pour dîner à Caserte chez le prince de Francavilla, et retourner ici le dimanche suivant.

Le Saint-Père auroit désiré de voir Madame la duchesse de Chartres, mais il a compris que l'incognito qu'elle observe et le cérémonial qui n'est pas réglé pour les princes du sang mettoient obstacle au désir que cette princesse avoit dans le fond de son cœur de recevoir la bénédiction de Sa Sainteté.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 32 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6764. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 26 juin 1776.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 4 juin, aux divers articles de laquelle je vais répondre.

L'évaluation que vous faites de ce qu'il convient de donner au modèle de l'Académie, pour le surcroit de travail occasionné par la suppression des vacances qui avoient lieu précédemment entre Pâques et la Pentecôte, est légitime. Ainsi, je vous autorise à lui passer 9 écus de plus sur la totalité de ses gages, lesquels seront portés par portions égales sur les quatre états de dépense de quartier.

Je vois avec plaisir que vous aviez eu en même temps que moi l'idée de rétablir l'usage ancien de m'envoyer au moins une fois

chaque année un ouvrage de chacun des pensionnaires, afin de les tenir en haleine et que l'Académie puisse juger ici de leurs progrès; je suis fâché que ce que je vous ai marqué à la fin d'avril ait arrêté les sculpteurs et les architectes, dont les premiers avoient commencé des bas-reliefs d'après nature. C'étoit l'embarras de me déterminer sur ce que je demanderois à ces derniers qui m'avoit engagé à vous annoncer quelque chose de plus positif; mais, toutes réflexions faites, je pense qu'un bas-relief est suffisant pour mettre en état de juger de leurs progrès, et je me bornerai là. Vous pouvez donc leur faire continuer l'ouvrage qu'ils avoient commencé. Quant aux architectes, je pense aussi que ce que vous leur aviez demandé, tel qu'un petit projet, ou étude, d'après les monumens antiques, est suffisant pour juger de leur goût et du développement de leurs talens. Pressez les uns et les autres de remplir cette tâche.

M. *Pierre* m'a en effet parlé de diverses réparations urgentes à faire. Je ne m'y refuserai pas lorsque leur nécessité sera constatée; mais il faudroit que vous m'en addressassiez un état particulier, avec un devis, afin que je voye à quelle dépense cela mènera, et comment je la distribuerai. Quant aux deux croisées qu'un orage du mois dernier a mis hors d'état de servir, je ne sçaurois désapprouver que vous en ayiez aussitôt ordonnées de neuves. Je présume que vous y mettrez l'économie et l'attention convenables en faisant resservir les carreaux de vitres et ferrures qui seront susceptibles d'être réemployées.

Je sens, en effet, et je sçais que les moeurs de Rome ont considérablement changé en ce qui concerne l'ameublement et que ce qui étoit rare il y a trente ans et regardé comme un luxe recherché commence à y être aujourd'hui d'un usage commun. Je sçais, d'ailleurs, que la tenture de l'appartement du Roy est fort passée; toutes ces raisons me déterminent à accéder à votre demande d'en accorder une plus nouvelle pour cet appartement et de vous permettre de placer l'ancienne dans celui du Directeur. J'ai fait, à cette occasion, examiner l'état du magasin de la manufacture et j'y trouve quelques tentures dont je pourrois disposer. Mais, pour me déterminer, j'aurois besoin de connoître le pourtour de l'ancienne, en aunes, ou pieds françois. Il faudroit aussi m'envoyer le détail de la grandeur de chaque pièce; aussitôt que j'aurai reçu ce détail, j'examinerai ce qui conviendra le mieux pour remplir

cet objet et je donnerai définitivement mes ordres à la manufacture.

Vous connaissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6765. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 26 juin 1776.

... Madame la duchesse de Chartres arriva ici le 24, bien sensible à toutes les amitiés que lui ont témoigné Leurs Majestés siciliennes dans le séjour qu'elle vient de faire à Naples. Il est certain que Lesdites Majestés ont poussé leurs attentions pour elle aussi loin qu'il étoit possible. Au reste, quoique la suite de Madame la duchesse de Chartres ne soit composée que de dix-huit personnes, on n'a pas été étonné en Italie de la voir si peu accompagnée, après les passages de l'Empereur, du grand-duc de Toscane, de l'archiduc Maximilien, de l'Électrice douairière de Saxe, et en dernier lieu de Madame l'archiduchesse Marie-Christine, qui ont voyagé dans toute l'Italie avec la moitié moins de monde. Madame la duchesse de Chartres s'arrêtera à Rome jusqu'à dimanche, 30 de ce mois, pour se reposer et assister à la fête de Saint-Pierre. Elle trouvera le grand-duc et la grande-duchesse partis lorsqu'elle arrivera à Florence et s'arrêtera très peu, en retournant en France, à Modène, à Parme, à Milan et à Turin. Sa santé résiste très bien aux fatigues de ce long voyage...

P.-S. — Madame la duchesse de Chartres vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire parvenir avec sûreté le paquet cy-joint à M^{me} de la Noûe, sa première femme de chambre; M^{me} la comtesse de Rully vous demande la même grâce pour celui pareillement cy-joint qui est adressé à M^{me} la comtesse de Blot, sa mère.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 43 v° et 45. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

6766. — VERGENNES A BERNIS.

Versailles, le 2 juillet 1776.

... Le Roi a apris avec satisfaction les prévenances que M^{me} la duchesse de Chartres a éprouvées, durant son séjour à Rome, et

Sa Majesté charge V. E. d'en témoigner sa sensibilité tant au Saint Père qu'aux membres du Sacré Collège et aux princes Doria et de Palestrine. Le Roi vous sait personnellement, Monsieur, un gré particulier des marques d'attention et de respect que vous avez données à S. A. S. On ne peut rien ajouter aux soins que vous avez pris pour rendre à cette princesse Rome agréable...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 49. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6767. — BERNIS A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 3 juillet 1776.

Vous êtes trop équitable, Monsieur, pour désapprouver que je remette sous vos yeux les représentations de M. *Natoire*, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome, au sujet des ayances qu'il a faites pour maintenir cette même Académie dans des tems fâcheux; vous verrés par son mémoire ci-joint que, suivant son compte arrêté le 1^{er} juin 1772, et signé de M. le marquis de Margny, il lui étoit dû alors 9,637 écus romains; il a avancé, depuis le dit compte, 893 autres écus, de sorte qu'il lui est dû au total 10,530 écus romains. Lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet de cette dette, vous m'avés fait celui de me répondre que vous vous en occupériés. M. *Natoire* s'est vu obligé de faire quelques emprunts, ses fonds ne lui rentrent pas; il attend, Monsieur, de votre bonté et de votre justice le remboursement de sa dette, et que, si elle ne peut pas être acquittée en entier dans ce moment-ci, vous voudrés bien lui en faire compter une partie; c'est un homme d'un vrai mérite qui s'est aquis ici l'estime générale et auquel je m'intéresse très particulièrement.

Vous ne sauriés douter, Monsieur, etc.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O^t 1942.

6768. — MÉMOIRE DU SIEUR NATORIE A PRÉSENTER A M. LE COMTE D'ANGIVILLER, DIRECTEUR ET ORDONNATEUR GÉNÉRAL DES BATIMENS DU ROI.

A Rome, le 3 juillet 1776.

Le s^r *Natoire*, ancien Directeur de l'Académie de France à

Rome, supplie et représente à M. le Directeur général des Bâtiments du Roi que, pendant vingt-cinq ans de directoriat, il y a eu des circonstances, des temps fâcheux et difficiles où il n'étoit pas aisé d'avoir des fonds pour l'entretien suffisant de l'Académie; en conséquence, M. le marquis de Marigny, occupant la place de Directeur général, marqua au s^r *Natoire* de ne prendre du banquier pour le présent que la moitié moins de ce qu'on prenoit ci-devant. Le s^r *Natoire*, entrant dans les vues d'économie, se conformant aux intentions de M. le marquis, n'a pas fait difficulté de se désaisir de ses honoraires et d'employer même un certain fonds qu'il avoit à sa disposition pour que l'Académie ne souffrit en rien. Le s^r *Natoire* a toujours rendu à chaque quartier un compte exact et circonstancié, tant de la somme reçue par le banquier que de celle qu'il avançoit lui-même. Le dernier arrêté dans les comptes à M. le marquis de Marigny est conçu en ces termes :

« Partant, le comptable est en avance de la somme de neuf mille six cent trente-sept écus romains six jules neuf baioques, dont il fera dépense dans son compte du second quartier de la présente année. Fait à Versailles, le 1^{er} juin mille sept cent soixante-douze.

— Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY. »

Le s^r *Natoire*, avant que de sortir de l'Académie, ayant rendu ses comptes à M. le comte d'Angervilliers, au mois de juillet, pour le dernier quartier de son administration, savoir : avril, may et juin de l'année dernière 1775, le comptable se trouve en avance de dix mille cinq cents trente écus romains. A ces causes, il vous plairra, Monsieur, examiner la demande du suppliant et vouloir considérer que le s^r *Natoire*, depuis seize ans, est en avance en différens tems, l'intérêt qu'il est obligé de payer lui-même pour des emprunts qu'il a été obligé de faire pour certains besoins, les promesses réitérées que vous lui avez faites en deux différentes lettres quelque tems après sa sortie de l'Académie par lesquelles vous lui marqués que vous alliés vous occuper sérieusement de cette affaire.

Le sieur *Natoire* a donc lieu d'espérer que M. le Directeur général, déjà informé et instruit de cette affaire, voudra bien la terminer et ordonner tout ce qui paroitra juste et raisonnable.

NATOIRE.

6769. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 3 juillet 1776.

... Madame la duchesse de Chartres¹ partit samedy dernier, à dix heures du soir, à cause de l'excessive chaleur qu'il faisoit ce jour-là, et par un beau clair de lune, pour se rendre à Florence. Elle ne séjournera dans cette ville que vingt-quatre heures, le grand-duc et la grande-duchesse devant en être partis le 30 du mois dernier.

Je ne saurois donner trop de louanges à la conduite également noble, décente et pleine de grâce de cette princesse, qui a mérité le suffrage de toute l'Italie et qui a été assistée dans toutes les occasions des sages conseils de M. et de M^{me} de Genlis.

Madame la duchesse de Chartres a su conserver religieusement l'inconnito et se prêter convenablement à l'empressement qu'on lui a montré. Je crois qu'on a essayé de persuader au Pape que c'étoit ma faute si elle n'étoit pas venue recevoir en particulier sa bénédiction, mais, avec le tems, le Saint Père comprendra que, sans ordre et sans instruction, je ne pouvois entamer une négociation sur un cérémonial nouveau et sur lequel j'aurois eu peut-être des refus humiliants à essuyer. Je ne pouvois pas non plus conseiller à cette princesse d'aller baiser les pieds du Pape à l'église de Saint-Pierre, comme ont fait ses femmes de chambre. Messieurs les maîtres de cérémonie de Rome n'auroient pas manqué de faire passer cette réception comme traitement qui convient aux princes du sang royal de France. J'ai donc fort applaudi à l'inconnito qu'observe Madame la duchesse de Chartres.

J'ai témoigné, par ses ordres, au Sacré Collège, aux ministres étrangers et à la noblesse romaine sa sensibilité pour toutes les marques d'attention et d'égard qu'elle en a reçû, et au Pape lui-même son respect, sa reconnaissance et ses regrets de n'avoir pu lui notifier son arrivée et lui rendre ses hommages. Il me semble que j'ai fait à peu près tout ce qu'il y avoit à faire dans une pareille circonstance et que j'ai saisi l'occasion d'apprendre aux Romains que nos princes méritent un traitement très distingué, et que le ministre du Roi ne sauroit arranger de son chef un cérémonial tout nouveau sans l'avoir précédemment concerté avec le Roi.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 55. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La duchesse de Chartres, qui voyageait en Italie sous le nom de comtesse de Joinville, était arrivée à Rome le lundi 24 juin, venant de Naples, et avait été reçue par le cardinal de Bernis et le prince de Palestrina; elle quitta Rome le 30 juin et arriva le 2 juillet à Florence, où elle descendit chez M. de Barbentane, le ministre de France; elle fit une visite le 4 au palais Pitti, mais ne trouva point le grand-duc et la grande-duchesse, partis pour Vienne (voir ci-dessus le n° 6765); le soir même, elle se mit en route pour Modène, arriva le 11 à Turin et le 16 à Chalon-sur-Saône, s'arrêta au château de Rully et repartit le jour même pour Dijon.

6770. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Le 4 juillet 1776.

Monsieur, — M. *Vien* demande toujours la tapisserie pour l'appartement du Roy dans l'Académie de Rome. Il me semble que vous luy avés promis la suite d'*Esther*. Il vous supplie d'avoir la bonté de luy envoyer l'ordre d'exécuter le tableau qu'il doit faire et aussi le sujet; actuellement qu'il est au fait de ses devoirs, il se trouve désœuvré.

Je suis, M., etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1913.

6771. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 8 juillet 1776.

Je reçus, Monsieur, il y a quelque temps du s^r *Roussel*, à qui j'ai accordé la permission d'occuper une chambre dans l'Académie, une lettre par laquelle il m'exposoit l'impossibilité de se soutenir plus longtemps à Rome, vu la disette où il étoit de secours et l'impossibilité où étoit son père de lui en faire passer.

Ne pouvant l'aider sur les fonds des Bâtiments, j'ai fait solliciter en sa faveur les bontés de M^{me} Adélaïde, et je vous annonce que cette princesse veut bien lui accorder une somme de 600 l. une fois payée. Vous pouvez donc lui avancer cette somme, c'est-à-dire l'équivalent en écus romains. Je ferai remettre sous peu de jours à M. Caccia les 600 l. pour vous en être tenu compte par la voye de son correspondant.

Le s^r *Roussel* me demande mon agrément pour le voyage qu'il a dessein de faire à Naples, à Pestum, etc., avant que de se remettre en route pour sa patrie. Je n'y vois point de difficulté;

vous êtes à portée de juger de l'utilité de ce voyage; il ne peut mieux faire que de suivre les conseils que vous lui donnerez à cet égard.

Vous connaissez les sentiments, etc.

Archives nationales, O¹ 1941.

6772. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, le 17 juillet 1776.

Monsieur, — Après avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 juin, je remetrai au modèle de l'Académie la gratification de 2 écus 25 bayoques que vous avez bien voulu lui accorder par quartier pour le surcroît de travail occasionné par la suppression des vacances qui avoient lieu précédemment depuis Pâques à la Pentecôte, et, comme c'est dans le quartier d'avril qu'il a eu le surcroît de travail, je metrai dans l'état de dépense de ce quartier de juillet 4 écus 50 bayoques pour les deux quartier.

J'ai annoncé à Messieurs les pensionnaires sculpteurs et architectes que le désir que j'avois eu qu'il vous fût envoyé tous les ans de leurs ouvrages pour que vous puissiez juger de leurs talents et de leurs progrès venoit d'être ratifié par une lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire; je leurs ai fait connoître à ce sujet toute l'obligation qu'ils devoient vous avoir de l'intérêt que vous vouliez bien prendre à leurs avancement et pour les arts en général; ils ont tous paru flatés, Monsieur, de cette marque d'attention de votre part pour eux. Monsieur, lorsque j'ai prié M. *Pierre* de vous mettre sous les yeux les réparations qu'il y auroit à faire dans cette maison, je n'ai jamais pensé à vous déterminer de les faire faire tout de suite; je sens peut-être plus qu'un autre, par les mémoires des ouvriers, les fortes dépenses qu'elles occasionneroit; mais vous me blâmeriés, Monsieur, m'ayant donné votre confiance pour diriger cette maison, si je n'étois point attentif à vous informer des choses qu'il y auroit à faire. Si votre volonté est d'en ordonner une partie tous les ans, afin que, dans l'espace de six années que je doits rester ici, je puisse mettre la maison dans l'ordre qu'il conviendroit qu'elle fût pour éviter une dégradation qui coûteroit beaucoup plus par la suite. je ferai

à cet égard un examen général des choses qui ont besoin d'être réparées et j'aurai l'honneur de vous en envoyer un état particulier avec un devis le plus précis qu'il sera possible, et j'indiquerai celles qui sont les plus urgentes.

Le nouvel étude de sculpteure a plus coûté que je l'aurois imaginé; le jour qu'on a tiré sur le toi, qui produit le meilleur effet, a occasionné de la dépense, tant pour la menuiserie, serrurerie et vitrage, fil de fer et fer blanc pour les écoulements des aux, toutes les tuiles qu'il a fallu défaire et remettre en place; ensuite, il a fallu y faire une grande porte propre à y antrer un bloc de marbre, si votre intention étoit d'ordonner des copies pour Sa Majesté.

J'ai fait examiner tous les mémoires qui avoient été réglés par l'architecte de la maison, par un autre, crainte d'être tronpé; je n'ai peu faire servir la ferrure des anciennes croisées, eyant fait faire les neuves suivant l'usage actuel du pays, c'est-à-dire à espagnole, les plus simples qu'il m'a été possible; à l'égard des vitres, on a été obligé d'an metre d'autres, ne se trouvant plus de grandeur convenable; mais j'ai eu grand soin de faire serer ces vitres, qui serviront pour remplacer celles qui se cassent journallement dans une maison comme celle-ci.

Je vous envoye, Monsieur, l'état des tapisseries que vous m'avez demandé, fait par M. *Renard*, la hauteur et largeur de chaque pièce, ainsi que les mesures des salles où elles son tendues. Je suis très reconnoissant, Monsieur, des ordres que vous voudrez bien donner à ce sujet.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

P.-S. — M^{me} Natoire et morte hier; son frère est dans la plus grande affliction.

Archives nationales, O¹ 1942.

6773. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 24 juillet 1776.

Monsieur, — J'ai remis à M. *Rousel* la somme de 112 écus romains et 5 paules, valant 600 l. monnaie de France, à raison de 45 paules par louis, qui est le change courant du païs; le secours

que Madame Adelayde a bien voulu lui envoyer et arrivé bien appropos, quar, suivant ce qu'il m'a dit, il estoit dans le plus grand besoin.

Le s^r *Roussel* m'avoit demandé, il y a quelque tems, de faire le voyage de Naples, et, comme j'étois informé de la détresse où il se trouvoit, je lui fits des représentations pour qu'il ne grossît pas les détes qu'il pouvoit déjà avoir faites; il se rendit au conseil que je creus devoir lui donner, et mon avis seroit toujoutrs le même, si la promesse qu'il m'a dit que vous aviez eu la bonté de lui faire avant son départ en lui donnant 300 l. pour venir ici, que vous lui feriez toucher la même somme pour son retour; je lui ai dit que j'aurois l'honneur de vous écrire à ce sujet pour recevoir vos ordres.

Je suis trop jaloux de la réputation de cette maison pour ne pas veiller à ce que aucun de ces Messieurs ne partent d'ici sans avoir aquité à leurs engagements; je crois par ce moyen, Monsieur, suivre vos intentions que les talens soient toujour joints à l'honneur et à la probité.

Le s^r *Renard* a eu deux ou trois accès de fièvre si violents qu'ils m'ont fait craindre que ce ne fût un retour périodique de la même maladie qu'il a éprouvé ici après son voyage de Naples qu'il fit avec le fils de M. *Hallé*; mais il a été soigné de manière que je le crois actuellement ord d'afaire; il n'en est pas de même du s^r *Labussière*, qui est à Albanno par ordre du médecin; les dernières nouvelles que j'en ai eu ne me tranquilisent point sur son rétablissement; le médecin du Pape, que j'ai consulté sur sa maladie il y a six mois, me dit que ce climat lui seroit contraire, et celui de l'Académie m'a dit aujourd'hui que, si, à la fin du mois de septembre, le malade ne trouvèt point que l'air d'Albanno lui eût fait du bien, que son avis seroit de le faire partir pour Paris pour retrouver son air natal. Je vous avoue, Monsieur, que ce jeune homme me fait une paine extrême; je vous prie de vouloir bien me donner vos ordres, au cas que je puisse me trouver dans la nécessité de le faire partir.

Ses Messieurs sont fort occupés de l'envoi de leurs ouvrages et ils travaillent tous en concéquence; mais les différentes indispositions qu'ils ont empêche leurs empressement.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

6774. — MILOT A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 30 juillet 1776.

Monsieur, — Je prie Monsieur le conte de vouloir bien m'estre favorable en me continuant l'effet de la protection qui m'a acordé et pour laquel je doit dans peu lui témoigner de vive voit ma plus parfaite reconoicence.

Monsieur le Conte voudra bien apprendre que dans peu le terme de mon séjour à Rome expire et que je dois me rendre à ces ordres à Paris ; que, pour mon voyage, je n'est que trois cent livre que le Roy nous fait passé et qu'apuié de la protection de Monsieur le Conte, j'ai dépensé tous mon avoire a ascelléré mes études, qui on pû afoiblir ma santé, ne pouvant pas faire le voyage à pied.

D'ailleur, j'ai nombre de copie et modelles à transporter ; je les ai gardé dans l'espérance qu'il seray embalé et voituré aux fray du Roy, come cela se fesoit par le passée.

M. *Vien*, qui assure Monsieur de son respect, le persuaderas sur l'équité de ma demande et lui prouvera que je suis et seray à jamais voûé à mon art pour le service de Sa Majesté, sou le bon plaisir de Monsieur le Conte.

J'ai l'honneur d'estre, très respecteusement, etc.

MILOT.

Archives nationales, O¹ 1942.

6775. — MÉMOIRE SUR LA REQUÊTE DE MILOT.

La demande du s^r *Milot* ne me paroît nullement admissible, étant uniquement fondée sur le peut de secours qu'il reçoit de ses parents. Il y a bien d'autres pensionnaires qui n'en reçoivent aucun, et, jusqu'à présent, aucun n'a trouvé les 300 l. accordés par le Roy pour le retour insuffisants.

Il est vrai que le s^r *Paris* a eu la gratification double ; mais cela a été fondé sur ce qu'il avoit fait à ses frais le voyage de Rome, y étant allé un an avant que d'obtenir la pension.

Je n'ai jamais eu connoissance que le Roy fit les frais de transport et fournit aux élèves sculpteurs revenant de Rome les caisses

nécessaires pour leurs études ; M. *Clodion*, qui avoit en ce genre une quantité considérable de caisses, n'a jamais allégué cet usage.

Archives nationales, O¹ 1942.

6776. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 31 juillet 1776.

Monsieur, — Le sieur *Milot*, pensionnaire sculpteur, élève de M. *Lemoine*, qui doit partir au mois d'octobre prochain, terme où ses quatre années seront révolues, et venu ce matin pour m'engager d'avoir l'honneur de vous écrire à son sujet, et, pour m'i déterminer, il m'a fait le tableau de sa situation, en me disant qu'il n'avoit aucune ressource de ses parents pour lui envoyer deux ou trois cent livres, somme qu'il dit lui être très nécessaire pour joindre à celle que le Roi leurs accorde pour faire ce voyage; je lui ai fait mes représentations, en lui disent que, si tous les pensionnaires indigens demandoient une pareille gratification, cette demande pouroit devenir abusive; il m'a assuré que plusieurs l'avoit eue, entre autres M. *Paris*, architecte; ensuite, il m'a parlé d'une grâce que le Roi accordet de mon tems aux élèves sculpteurs; s'étoit une caisse pour pouvoir transporter en France les études qu'ils avoient fait ici; la caisse, les frais d'emballage et le transport, le tout étoit au frais du Roi; il faut que quelques élèves ayent abusé de cette grâce pour qu'elle ait étéee suprimée.

Le sieur *Milot*, dont j'ai l'honneur de vous parler, et bien le plus grand travailleur que je connoisse; s'il n'a pas rempli les grandes espérances qu'on peut avoir sur tous les jeunes gens qui viennent ici, il n'i aura pas de sa faute.

Comme le sieur *Rousel* a trouvé par le moyen de 600 l. que M^{me} Adélaïde a bien voulu lui envoyer de payer la plus grande partie de ses detes, et si Monsieur son père et toujours dans la résolution de ne lui rien faire tenir pour continuer ses études, je crois, Monsieur, que le plus court parti seroit de donner vos ordres pour qu'il partît d'ici le plus tôt possible, pour qu'il ne contracta point de nouvelles detes qu'il seroit crd d'état de payer, ce qui feroit beaucoup crier après lui et donneroit la plus mauvaise réputation à cette maison.

Les nouvelles que j'aie eu d'un médecin d'*Albanno* sur la

maladie du sieur *Labussière* ne sont point satisfaisantes ; le médecin marque dans sa lettre qu'il a eu un très gros rume avec fièvre, et ses crachats estoient en partie de sang et du pus ; son santiment seroit que le jeune homme retourna en France.

Je crois qu'il sera difficile de le déterminer, en suposent que ce soit votre volonté.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6777. — MÉMOIRE POUR PARVENIR AU RÈGLEMENT DES COMPTES DE M. NATOIRE SUR LA GESTION QU'IL A EU DE L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME.

Août 1776.

Depuis très longtems l'administration désire l'apurement des comptes dont il s'agit, et depuis longtems tout seroit terminé si M. *Natoire*, plus habitué aux affaires de calcul, ou se ménageant des lumières en ce genre auprès de ceux qui peuvent lui en procurer, s'étoit mis en état ou de se convaincre de l'erreur sur laquelle il repose depuis si longtems, ou de prouver que cette erreur n'a rien de réel et qu'elle procède uniquement des bureaux de la direction des Bâtiments.

Dans le fait, M. *Natoire* se croit en avance de 10,530 écus romains, dont chacun équivaut à 100 sols de France.

Et l'examen de cette comptabilité non seulement fait disparaître cette avance, mais même elle constitue M. *Natoire* dans un léger débet.

Cette position, si singulière au premier coup d'œil, va néanmoins s'expliquer par des faits très simples, et, quoique la contradiction en paroisse impossible, cependant l'administration des Bâtiments ne prendra le résultat de ces faits à l'affirmatif absolue que quand les objections de M. *Natoire* auront rendu l'examen et la discussion contradictoires.

Pendant une longue suite d'années, et jusqu'à 1767, on avoit adopté un procédé tout à fait vicieux pour former le calcul et les arrêtés des comptes du Directeur de Rome; il recevoit en écus romains, il payoit en écus romains; cette dénomination et les divisions qu'elle comporte étoient observées dans ses comptes, mais, lors qu'on opéroit les arrêtés en France, on substituoit la

dénomination de France à celle de Rome, et, en évaluant l'écu romain à 3 l. 10 s. 11 d. 2/3, on détermenoit en conséquence ce qui pouvoit être dû au Directeur proportionellement au nombre d'écus romains, dont son compte présentoit l'avance.

Un seul mot rend le vice de cette opération sensible : l'écu romain est équivalant à 100 s. de France, et le Roy le fourni dans Rome par cette valeur effective de 100 s.; ainsi, quand le Directeur de l'Académie a avancé dans Rome pour compte du Roy un écu romain, il faut que cet écu luy soit représenté, lors du remboursement, par 100 s. de France, et c'étoit le léser énormément que de réduire, comme on l'a pratiqué longtems dans le calcul des comptes, l'évaluation de l'écu romain à 3 l. 10 s. 11 d. 2/3; cette évaluation étoit bonne lorsqu'en France l'argent étoit à 27 l. le marc, mais, quand ce même marc a été porté à 48 l., l'écu romain a suivi la même progression, l'écu romain est devenu équivalant à 100 s. de France, et le Roy a toujours fourni cette valeur effective, en satisfaisant en outre aux frais de change et commission des banquiers.

L'erreur, une fois reconnue, et c'étoit en 1767, on est revenu à l'opération, seule convenable, d'arrêter les comptes du Directeur de Rome en monoye romaine, et c'est d'après cela que le compte arresté le premier juin 1772 a déterminé l'avance de M. *Natoire* à 9,637 écus romains.

Comme ce résultat paroisoit fondé sur une suite de comptes suivis pendant plus de vingt ans et présentés par M. *Natoire* de trois mois en trois mois, on avoue qu'on ne se crut point alors fondé à y supposer aucune erreur, quoiqu'on ne conceu pas bien comment cette avance de M. *Natoire* pouvoit exister, eu égard aux fonds qui luy avoient été fournis.

Ce fut d'après cette inquiétude sur la masse de l'avance prétenue qu'on prit le parti de réexaminer tous les comptes de M. *Natoire*; on découvrit tout d'un coup sur quoy portoient les calculs successivement présentés par M. *Natoire* et adoptés par les examinateurs; M. *Natoire* s'est trompé sans le sçavoir, parce qu'il s'en est visiblement rapporté à l'écrivain, rédacteur de ses comptes, et les bureaux ont été entraînés par l'exemple qu'ils avoient trouvé tout tracé de l'évaluation fautive de l'écu romain, évaluation d'après laquelle ils ne pouvoient pas établir dans un point vrai le nombre d'écus romains nécessaires pour équivaloir au

traitement personnel de M. *Natoire*; c'est en effet sur cet article que porte l'erreur principale.

Rapelons encore une fois que l'écu romain est équivalent à 100 s. de France, et que c'est cette valeur effective de cent sols que le Roy fait payer dans Rome par le canal des banquiers auxquels, indépendamment du droit de change et commission, le Roy remet 5,000 l. de France pour fournir dans Rome mil écus romains.

Il étoit attribué à M. *Natoire* pour traitement annuel en argent, et indépendamment de ses autres avantages dans les dépenses communes de l'Académie, 3,600 l. de France.

Or, 3,600 l. de France, rendus et payés dans Rome en écus romains de 100 s., y sont représentés par 720 écus.

Donc, M. *Natoire* ne devoit employer chaque année dans ses comptes pour ses apointements que 720 écus, à raison de 180 écus par quartier.

Au lieu de cela, il a constamment employé sur chaque année 1,194 éc. 6 j. 8 b., à raison de 298 éc. 6 j. 7 b. par quartier.

Cy, pour l'année, suivant M. <i>Natoire</i>	1,194 éc. 6 j. 8 b.
---	-----------	---------------------

Il ne luy en revenoit que.	720	»
----------------------------	-----------	-----	---

Excès sur chaque année	474 éc. 6 j. 8 b.
------------------------	-----------	-------------------

Cet excès d'employ en nombre d'écus romains se trouve encore sur le payement qu'a fait M. *Natoire* des gratifications de 200 l. tournois que le Roy acorde aux pensionnaires; ces 200 l. se représentent par 40 écus romains, et cependant M. *Natoire* les a employées en général pour 56 écus. Souvent même, il a mis en sus des fractions.

Mais, en les prenant à 56 écus, la dépense de M. <i>Natoire</i> est portée à	3,192 éc.
--	-----------	-----------

En ne comptant les gratifications qu'à leur vrai taux de 40 écus romains, M. <i>Natoire</i> ne doit porter en dépense que	2,280
---	-----------	-------

Donc, excès sur ses comptes pour cette partie de.	912 éc.
---	-----------	---------

C'est dans cet état qu'on a réduit la question vis-à-vis de M. *Natoire* et vis-à-vis de ceux qui sont ses agens à Paris, sans que cela ayt produit ni éclaircissement ni solution.

Ainsi, on répétera aujourd'huy ce qu'on disoit en avril 1773, et en se fixant à la même époque qu'on avoit prise alors, c'est-

à-dire à l'état des choses au 1^{er} janvier 1773, sauf à opérer en définitif sur le tems écoulé depuis.

Les recettes, au 1^{er} janvier 1773, montaient à 109,986 éc. 7 j. 2 b.

Les dépenses étoient annoncées par M. *Natoire* pour 120,602 9 3

Mais il en faut distraire :

1 ^o Pour excès d'employ sur ses appoin-	}	9,954 éc.	10,866	»
ments la quantité de				
2 ^o Pour excès d'employ sur les gratifica-				
tions 912				

Reste. 109,736 éc. 9 j. 3 b.

Ainsi, la recette excéderoit la dépense de 249 éc. 7 j. 9 b.

(En marge est écrit :) Sauf sur le tout une dernière vérification.

D'après cet exposé, c'est maintenant à M. *Natoire* à admettre le calcul qu'on vient de luy présenter, ou à démontrer qu'il n'est pas fondé; on ne suppose pas qu'il puisse croire sa prétention consacrée par l'arrêté du mois de juin 1772; il ne peut pas ignorer qu'en matière de compte les erreurs peuvent toujours être reconnues et réparées au profit de celui qui en soufre.

Archives nationales, O¹ 1942.

6778. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Paris, 9 aoust 1776.

Monseigneur. — Je saisis avec empressement le moyen que Votre Éminence daigne m'offrir en me marquant l'intérêt dont elle honnore M. *Natoire* pour éclaircir enfin les droits, quel qu'ils puissent, de cet ancien Directeur de l'Académie de France à Rome. Les difficultés que j'y trouve ne lui sont pas nouvelles, du moins elles ne doivent pas l'être, puisqu'on s'est occupé à les faire entendre, à luy et à ses agens, depuis 1773.

Je les ai réduittes dans le sens le plus clair et le plus positif, à ce que je crois, en les exposant dans le mémoire joint à cette lettre. Je suplie Votre Éminence de s'en faire rendre compte et d'appeler auprès d'Elle M. *Natoire* pour en apprendre ce qu'il peut avoir à opposer. Je vous avoue, Monseigneur, qu'il me

paroît difficile, pour ne pas dire impossible, de combattre mon opération; cependant, je ne la prendrai décidément à l'affirmative qu'autant que M. *Natoire* avouera qu'elle ne souffre de réplique ou que je lui aurai démontré à luy-même que celles qu'il me proposeroit soit inadmissibles. Je n'ai sûrement pas besoin de protester à Votre Éminence que, dans cette occasion, comme dans toutes les autres, je cherche uniquement la vérité et que la deffense des intérêts du Roy ne me fera jamais fermer les yeux sur les droits de M. *Natoire*.

J'ai pour finir autant d'empressement que luy, et je me flatte que nous devrons tous deux à Votre Éminence la satisfaction d'ariver au but.

Je suis, avec respect, de Votre Éminence, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6779. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Paris, 14 aoust 1776.

Cette lettre vous sera remise, Monsieur, par M. Delaporte-Dutheil, officier aux Gardes-Françaises, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et pour lequel je suis pénétré plus que personne des justes sentiments dus à son caractère et à ses lumières. Le voyage qu'il va faire en Italie, et particulièrement à Rome, l'ont engagé à me demander de luy ménager des relations avec vous. Je me borne à vous l'annoncer, bien persuadé que ce sera bientost plus à lui-même qu'à ma recommandation qu'il devra tous les bons offices que votre position vous met dans le cas de luy rendre et dont je veux vous avoir néanmoins la plus sensible obligation.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6780. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

Paris, ce 24 aoust 1776.

Monsieur, — J'ai eu l'honneur d'aller hier chez vous pour vous rendre mes devoirs et vous dire que j'ay fait tous les changemens que vous avez désiré à mon tableau, que vous voulez bien replacer à Trianon, et qu'il est en état d'être transporté quand vous l'ordonnerez.

Permettez-moi de joindre ma sollicitation à celle que M. *Vien*

vous fait pour le s^r *Milot*, sculpteur, pensionnaire du Roy à Rome, et qui, étant sur le point de revenir en France, a besoin des secours qu'il vous demande. C'est un garçon plein d'honneur et fort laborieux, mais sans aucune ressource de sa famille, et qui n'a jamais travaillé que pour ses études; il désire une augmentation à la somme accordée pour le retour et que les frais du transport d'une caisse contenant ses études lui soient payez, parce qu'il lui est impossible, sans cela, de la faire revenir. Je serois charmé qu'il obtînt de vous cette faveur. Accordez-moi celle de me croire, avec le plus profond respect, M., votre, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6781. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 25 aoust 1776.

J'ai à répondre, Monsieur, à vos trois dernières lettres des 17, 24 et 31 juillet; c'est ce que je vais faire en parcourant les divers objets qui exigent une réponse.

Il entre nécessairement dans mes vues d'avoir une connoissance exacte des diverses réparations qu'il peut y avoir à faire au palais de l'Académie de France. Je ne scaurois concéquemment qu'approuver que vous en fassiez dresser un état, accompagné de leur estimation et de vos observations, sur le degré de nécessité dont elles sont pour le moment.

Vous pouvez donc m'envoyer ce détail, que j'examinerai avec attention et, d'après lequel, je verrai quel fonds il sera possible d'appliquer chaque année, et quelles sont celles de ces réparations auxquelles il conviendra de donner la préférence.

Je fais en ce moment examiner, parmi les tentures des Gobelins qui se trouvent en magasin, quelle est celle qui peut vous être envoyée. Vous ne tarderez pas de recevoir réponse sur cet objet.

Je vois encore par cette première lettre que vous avez fait part aux pensionnaires de S. M. de mes intentions sur l'usage ancienement établi d'envoyer chaque année en France un morceau qui, mis sous les yeux de l'Académie, serve à constater leurs progrès; je vous recommande d'avoir attention à ce qu'ils travaillent pour se mettre en règle à cet égard.

Par votre lettre du 23, vous me marquez avoir remis à

M. *Roussel* la somme de 112 écus romains et 5 paules, valeur des 600 livres, en ayant égard au change courant. Je ferai remettre très incessamment cette somme, ici, à M. *Reboul*, pour être à votre disposition. Il est vray que j'ai promis à ce jeune architecte de le secourir par la gratification ordinaire de voyage, lorsqu'il sera dans le cas de retourner en France; en ce moment, je fais parler à M^{me} la comtesse de Narbonne pour sçavoir de son père ce qu'il peut faire pour lui, ou s'il peut espérer encore quelque secours de la part de Madame Adélaïde, car je pense que, si son père ne peut lui faire passer aucun secours à Rome, et s'il n'en peut espérer aucun nouveau dans quelque temps de la part de cette princesse, il faut qu'il prenne le parti de revenir; je ne veux point que la maison du Roi soit habitée par des personnes qui soient dans le cas d'y contracter des dettes. Mais je sçaurai sous peu de jours ce qu'il peut attendre à cet égard, et, suivant ce que je vous aurai mandé, vous lui ferés sentir la nécessité de s'en retourner.

Je suis fâché de la situation critique du s^r *La Bussière*; il n'y a nul doute que, dans le cas où l'air d'Albano ne lui auroit fait aucun bien à la fin de septembre, vous ne deviez le faire retourner en France. Je vois même, par votre dernière lettre, qu'il n'y a guère d'apparence qu'il se rétablisse dans le climat de Rome. C'est pourquoi il conviendroit que vous commençassiez à le préparer à ce retour, si, à l'arrivée de ma lettre, il n'y a pas quelque amélioration; il ne vous sera sans doute pas difficile de le persuader qu'il vaut beaucoup mieux pour lui perdre quelques années de son séjour à Rome que d'y périr, et il est nécessaire de s'y prendre un peu à l'avance, afin qu'il puisse partir avec quelqu'un de ses camarades retournant en France, sa situation ne lui permettant pas de faire le voyage seul.

J'ai reçu, avec votre lettre du 31, celle du s^r *Milot*, qui m'expose des choses qui m'ont un peu surpris, en me demandant pour son retour une augmentation de la gratification ordinaire de voyage et de charger le Roy des frais d'emballage et de transport des études qu'il a faites. C'est pour la première fois que j'entends dire que la somme que le Roy alloue pour ce voyage, soit en allant, soit en retournant, ne soit pas suffisante, et il y a nombre d'autres pensionnaires, aussi peu secourus par leurs parens, qui ont fait ce voyage avec le secours que le Roy accorde; il est vrai que le s^r *Paris* a eu la double gratification, mais il se trouvoit

dans un cas particulier, étant allé à Rome à ses frais; et même on me dit qu'il avoit quitté la pension quelques mois avant l'expiration de son temps pour traverser l'état de Venise, où il y a à profiter pour un architecte. J'ai, au reste, fait ces dernières années des dépenses considérables pour l'Académie. Peut-être le retour du s^r *Labussière* me jettera-t-il aussi dans quelque augmentation de dépense, de sorte que je ne vois nul moyen d'accorder au s^r *Millot* ce qu'il me demande.

Vous connaissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6782. — D'ANGIVILLER A LE Noir.

Du 25 août 1776.

Quoique M. Montucla, Monsieur, d'après ce que vous lui aviés fait l'honneur de lui dire, ait vu M. *Collot* et concerté avec lui les articles de la déclaration relative aux arts de peinture et sculpture¹, je crois néanmoins devoir, pour répondre à la manière obligeante dont vous m'avés prévenu sur cela, vous donner communication du préambule de cette déclaration et des articles dont il s'agit; j'ai en conséquence l'honneur de joindre ici une copie de ce préambule et de la partie de cette déclaration qui a trait à la liberté de ces arts; je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'en marquer votre avis le plutôt possible, afin que, d'après cela, je puisse en solliciter l'expédition; au reste, comme cette déclaration a divers autres objets, et notamment de servir de préambule à de nouveaux statuts et règlemens pour l'Académie royale de peinture, il étoit difficile que son enregistrement concourût avec le nouvel édit relatif aux jurandes et maîtrises.

M. *Cochin* et M. Montucla m'ont communiqué l'idée où vous étiés qu'il pourroit être avantageux de réunir en une espèce de corps ou collège les artistes de ce genre qui ne sont pas de l'Académie et d'y annexer une école pour mieux assurer l'instruction publique. Je crois, Monsieur, que cet établissement, loin d'être utile aux arts, leur seroit pernicieux, et que, de plus, il est inutile. En effet, cette académie, toute subordonnée qu'elle seroit à l'Académie royale de peinture, ne manqueroit pas de s'ériger en rivale de celle-ci, et tout au moins en résulteroit-il l'inconvénient

de la confusion de ces académies à l'égard des étrangers et des personnes qui habitent la province, si à Paris même il se trouvoit beaucoup de personnes qui, séduites par ce nom d'académie, s'addressoient à des peintres moins que médiocres de Saint-Luc, croyant employer les hommes les plus distingués de la nation dans les arts, à plus forte raison y en aura-t-il dans la province et hors du royaume. Or, il ne peut résulter de là qu'un discrédit des arts en France, en confondant par un titre illusoire le mauvais ou le médiocre avec le bon et l'excellent.

J'ajouterai à cela, Monsieur, que cet établissement est inutile pour pourvoir à l'instruction de ceux qui entreront dans la carrière des arts. Je viens de faire à l'École de l'Académie royale de peinture des augmentations considérables, et elle va, au moyen des grâces que le Roy lui a accordées, multiplier ses professeurs et ses leçons qui la mettent en état de recevoir un nombre double d'élèves, en sorte qu'elle peut suppléer l'instruction que donnoit la prétendue académie de Saint-Luc.

L'expérience a appris que, dez qu'un jeune artiste commence à sentir l'impression du talent, il déserte ces écoles subalternes pour voler à celle de l'Académie royale de peinture. L'école de Saint-Luc eût été déserte si celle de l'Académie royale eût été capable de contenir ses élèves ; il en seroit de même de la nouvelle, d'autant plus qu'en la fréquentant elle ne pourroit conduire à rien d'utile et d'honorables comme celle de l'Académie royale, où ceux qui se distinguent et gagnent des prix obtiennent l'honneur et l'avantage d'être envoyés à Rome s'y former aux frais du Roy.

Je pense donc, par ces raisons différentes, que, pourvu que les arts de peinture et de sculpture jouissent comme arts libéraux d'une liberté entière, il est absolument superflu et même nuisible de former aucun autre corps académique pour réunir les hommes faisant profession de ces arts et pour les charger d'une partie de l'instruction publique à cet égard.

Ce seroit encore pis si cette école étoit réunie à la nouvelle communauté des maîtres peintres, car les artistes exerçant leurs talens libéralement ne seront plus contraint d'y entrer comme par le passé ; il est certain qu'il n'y en aura pas un seul qui se réunisse à un corps qui ne sera composé que de barbouilleurs, broucanteurs, peintres d'impression ou de bâtimens. Il n'y aura donc, dans la nouvelle maîtrise, aucun homme capable de donner la

plus médiocre instruction, et, conséquemment, il seroit bien inutile de lui accorder la permission d'ouvrir une école.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, etc.

Archives nationales, O¹ 1129, fol. 109.

= 1. Un édit de 1776 (février) venait de supprimer les jurandes et communautés. Un nouveau règlement fut alors donné à l'Académie de peinture et de sculpture. Il porte ce titre : « Déclaration du Roi en faveur de l'Académie royale de peinture et sculpture, donnée à Versailles, le 15 mars 1777, registrée au Parlement le 2 septembre audit an. » Impr. royale, 1777, in-4°, 24 p. Le règlement comprend quarante articles.

6783. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Paris, le 30 aoust 1776.

Monsieur, — L'Académie a procédé aujourd'uy au jugement des morceaux qui concouroient pour les grands prix.

Le premier de la peinture a été donné au s^r *Jean-Baptiste Renaud*, de Paris, âgé de 23 ans; le second au s^r *Claude Sevin*, de Tournon en Vivarais, âgé de 26 ans.

Le premier prix de sculpture au s^r *Antoine-Joseph Pasquier*, de Paris, âgé de 28 ans. La Compagnie a décidé de ne pas accorder de second prix.

Je vous supplie, M. le Comte, d'avoir la bonté de donner des ordres pour l'expédition des brevets et de la gratification pour les élèves que vous envoyerez à Rome, en vous observant que, par l'ancienne institution, les élèves désignés pour le voyage d'Italie recevoient et les brevets et la gratification pendant le cours de l'année qu'ils séjournoient à Paris après avoir remporté les premiers prix.

Je suis, avec un véritable respect, etc.

PIERRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6784. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A ROME POUR LE s^r RENAUD, PEINTRE.

Du 1^{er} septembre 1776.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r *Jean-Baptiste Renaud*¹, natif de Paris, âgé d'environ 23 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. , à l'Académie

royale de peinture, où il a remporté le premier prix le 30 aoust 1776², l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 46.

= 1. Dans ses *Mémoires*, publiés en 1857, le comte de Vaublanc raconte la curieuse anecdote suivante qu'il dit tenir de *Regnault* lui-même : « Nous montâmes en haut du dôme (de Saint-Pierre de Rome). C'est là qu'on est frappé d'étonnement et d'admiration pour les proportions colossales de tout ce qu'on voit autour de soi et par la hardiesse de l'entreprise. M. *Regnault*, peintre françois, m'a raconté que, dans sa jeunesse, il avoit parié avec d'autres élèves de l'école de peinture que, debout sur la corniche extérieure, il feroit le tour du dôme. Il marchoit de côté, le mur derrière lui et l'abîme à ses pieds. Parvenu à une certaine distance, il s'aperçut qu'une construction avariée ne lui permettoit pas d'aller plus loin. Il ne se sentoit pas la force de rétrograder. Des ouvriers travailloient sur un échafaud vis-à-vis de lui; il leur crio de lui lancer une corde; il eut le bonheur de la recevoir. Il l'attacha fortement autour de son corps, et, après avoir averti les ouvriers, il s'élança. Suspendu un instant dans les airs, il fut hissé sur l'échafaud. On ne peut penser sans frémir à une entreprise si périlleuse et à la cruelle situation dans laquelle se trouvoit M. *Regnault*. Qu'avoit-il parié? Un cahier de papier de Hollande. » (*Mémoires de M. le comte de Vaublanc*, éd. Barrière. Paris, Firmin-Didot, 1857, in-12, p. 371.) — A. DE M.

2. Le sujet du concours était : *Diogène visité par Alexandre*.

6785. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A ROME POUR LE S^r PASQUIER, SCULPTEUR.

Du 1^{er} septembre 1776.

Nous, etc.

Bien informés des talents du s^r *Antoine-Joseph Pasquier*, natif de Paris, âgé de 28 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la sculpture qu'il a étudié sous M. , à l'Académie royale de peinture et sculpture, où il a remporté le premier prix de sculpture le 30 aoust 1776¹, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 47.

= 1. Sur ce sujet : *Le corps d'Hector reporté à Troie*.

6786. — COPIE DU TESTAMENT DE FEU M. NATOIRE, ANCIEN DIRECTEUR DE L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME.

Le 2 septembre 1776.

In nomine Domini. Amen.

Après le préambule, rédigé en latin, la substance du testament de M. *Natoire* est conçue en ces termes :

Ma sœur, nommée Jeanne, que j'avois déclarée héritière, étant décédée le 16 juillet 1776, par le présent acte, moy, *Charles Natoire*, Directeur de l'Académie de France à Rome, soussigné, j'entens et prétens annuler et révoquer le testament que j'ay consigné le 16 janvier 1758 au s^r *Palmiery*, notaire à Rome.

Après avoir recommandé mon âme à Dieu et laissé à mon héritier le soin de faire prier Dieu pour moy et distribuer des annonces à ce sujet, suivant sa dévotion, je dispose de tous mes biens meubles et effets de la manière qui suit :

1^o Je constitue héritier de tout ce que je possède mon frère l'abbé, nommé Jean, prestre, pour en jouir sa vie durant, sans aucun trouble et empêchement de la part de qui que ce soit.

2^o Après la mort de mon susdit frère, tous ses biens laissés par lui passeront en faveur de mes trois sœurs, nommées Marie, Magdelaine et Élisabeth, et, en cas de mort d'une d'entre elles ou de deux, la dernière qui survivra soit héritière, et, après, mes trois frères, savoir : Louis, Florent et Charles.

3^o Si par hazard mes sœurs venoient à décéder avant mon frère l'abbé, que les biens soient partagés entre frères, ensuite au plus proches.

C'est là ma dernière volonté, annulant et révoquant tout acte passé cy-devant à Rome, ce 2 septembre 1776. Signé à l'original : C. NATOIRE.

« Juxta ibidem presentibus beneque intelligentibus testibus ad premissa omnia et singula vocatis atque rogatis Joannes Petrus Celestinus Palmiery, romanus civis, etc. »

Nous, Louis-Dominique Digne, conseiller, secrétaire du Roy, garde de ses archives, consul de France à Rome, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que le s^r Jean-Pierre-Célestin Palmiery, qui a signé l'acte, est notaire public de cette ville, et qu'en cette qualité foy entière doit être ajoutée à ses actes

et signatures, tant en jugement que dehors; en foy de quoi nous avons signé la présente et à icelle fait apposer le sceau de nostre consulat. A Rome, le 18 novembre 1777. Signé : DIGNE à l'original.

Copie des extraits baptistaires.

Marie Natoire naquit le 6 octobre et fut baptisée le 10 dudit de l'année 1702 dans la paroisse Saint-Castor de Nismes; elle habite Arles depuis plusieurs années.

Jean Natoire naquit le 4 février 1704 et fut baptisé le 11 dudit dans la même paroisse de Nismes; ledit sieur abbé Natoire habite Arles depuis trois mois.

Louis Natoire naquit le 26 juillet 1708 et fut baptisé le lundy d'après dans la même paroisse de Nismes; ledit sieur habite Paris depuis longtems.

Marie-Magdeleine Natoire naquit le 1^{er} juin 1712 et fut baptisée le 5 du même mois dans la même paroisse de Nismes; elle habite Arles en Provence depuis longues années.

Élisabeth Natoire naquit le 3 janvier 1714 et fut baptisée le 6 dans la même paroisse de Nismes; elle habite Arles depuis plusieurs années.

Florent Natoire naquit le 12 octobre 1718 et fut baptisé le 16 dans la même paroisse; ledit habite Salon depuis plusieurs années.

Charles-François-Xavier Natoire naquit le 4 aoust 1723 et fut baptisé le 9 dudit dans la même paroisse; ledit habite Arles depuis longues années.

Archives nationales, O¹ 1942.

6787. — BERNIS A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 4 septembre 1776.

Le mémoire, Monsieur, que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser pour parvenir au règlement des comptes de M. *Natoire*, l'ayant trouvé un peu incommodé, j'ai chargé, par méangement pour son état, un de ses amis de savoir de lui les faits qui pouvoient servir à former la réponse à ce mémoire, sans lui dire positivement qu'on le rend débiteur.

M. *Natoire* a raconté, de bonne foi, les choses comme elles se

sont passées; on connoît dans ce qu'il a dit la franchise de cet homme vrai et désintéressé. De plus, les faits qu'il avance sont appuyés de preuves par la note que son prédécesseur lui a remise, par les comptes de ce même prédécesseur et par les siens propres.

Je n'entrerai pas, Monsieur, dans de plus grands détails; les observations ci-jointes, que sûrement vous aurés la bonté de lire, en réponse au mémoire, vous en donneront de suffisants. Si la défense que portent ces observations en faveur de cet ancien Directeur de l'Académie vous paroît aussi simple et aussi bien fondée qu'à moi, on ne peut refuser de le satisfaire pleinement sur le reliqua de ses comptes. Votre équité reconnue sera la sauvegarde de cet homme, digne d'ailleurs de votre protection par sa probité, la réputation que lui ont acquis ses ouvrages et l'estime générale que sa conduite ici lui a méritée.

Je voudrois, Monsieur, avoir des occasions de vous convaincre du très sincère attachement avec lequel je vous honore.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1941.

6788. — OBSERVATIONS SUR LE MÉMOIRE POUR PARVENIR AU RÈGLEMENT DES COMPTES DE M. NATOIRE *sur la gestion qu'il a eue de l'Accadémie de France à Rome.*

Août 1776.

Par ce mémoire, on relève deux articles que l'on prétend fautifs et dont un est bien considérable.

M. Natoire, dit-on, a porté annuellement dans ses comptes 1,194 écus romains pour ses appointemens, tandis qu'il ne lui étoit dû que 720 écus romains pour ces mêmes appointemens, sur le pié de 3,600 l. t. par an.

On ne répondra à ce principal article que par des faits.

Lorsque M. Natoire partit de France pour venir à Rome en qualité de Directeur de l'Académie, il lui fut dit qu'il auroit le même traitement dont jouissoit M. de Troyes, auquel il succédoit, et qui étoit encore en place. M. Natoire, à son arrivée, reçut de M. de Troyes un état des articles fixes, dans lequel les appointemens touchés chaque année par M. de Troyes étoient de 1,194 écus romains. On voit bien que c'étoit sur le pié de 6,000 l. par an pour les appointemens (à 100 sols pour 100 baioques ce devroit être même 1,200 écus). M. Natoire, sans rechercher si

c'étoit plus ou moins que les 6,000 l. sur lesquelles il devoit compter, voyant que son prédécesseur avoit touché 1,194 écus par an, porta (comme avoit fait son prédécesseur) dans son premier compte, et successivement de trois mois en trois mois, 298 écus.

On voudroit aujourd'hui établir que les appointemens de M. *Natoire* n'étoient que de 3,600 l. Ce seroit un bien faible état pour un homme de talent distingué dans son art et qui s'expatrie pour le service du Roi.

Mais il faut s'en tenir au fait constant, lequel est, sans contredit, en faveur de M. *Natoire*; puisque son prédécesseur touchoit 1,194 écus par année, il a dû aussi les toucher; la note remise par M. *de Troyes* à M. *Natoire* (qui en a donné une copie en dernier lieu à M. *Hallé*) le porte formellement; on peut de plus s'en convaincre par les comptes de M. *de Troyes*. M. *Natoire* est envoyé à Rome pour remplacer M. *de Troyes* et jouir des mêmes émolumens et prérogatives; il porte de bonne foi dans ses comptes pour ses appointemens la même somme annuelle que touchoit M. *de Troyes*. A-t-il pû penser qu'on vouloit faire son sort moindre que celui de son prédécesseur? L'auroit-il accepté? Et pouvoit-on faire ce changement défavorable pour lui sans l'en prévenir? C'est après 25 ans environ de service que l'on voudroit revenir sur les appointemens qu'il a touchés ou dû toucher à si juste titre.

Il y a un malentendu dont peut-être on pourroit expliquer l'éénigme par le préambule même du mémoire.

On y dit que, jusqu'en 1767, les comptes avoient été faits sur le pié de 3 l. 10 s. 11 d. 2/3 pour écu romain, évaluation qui étoit bonne (observe-t-on dans ce même mémoire) lorsque l'argent étoit à 27 l. le marc, mais qui a cessé de l'être depuis que le marc a été porté à 48 l.

Il falloit que, dans le tems où le marc étoit à 27 l., on eût fixé les appointemens du Directeur à 3,600 l. Mais, ensuite, le marc ayant monté à 48 l., on aura porté, comme de raison, à 6,000 l. ces mêmes appointemens. On peut présumer que les personnes qui ont dressé le mémoire ayant trouvé cette première fixation à 3,600 l., faite sans doute lors de l'établissement de l'Accadémie, s'y sont arrêtées pour la vérification du compte de M. *Natoire*, sans rechercher ce qui s'est passé depuis cette première fixation.

Autre article. Par le susdit mémoire, on observe que M. *Na-*

toire, depuis son arrivée à Rome jusqu'en 1773, a payé 57 gratifications sur le pié de 56 écus romains chacune, quoiqu'il n'eut dû compter que 40 écus par gratification, sur le pié de 200 l. L'une, de sorte qu'on veut lui retrancher de son compte 912 écus sur la totalité de ces 57 gratifications.

M. *Natoire*, lorsqu'on lui a écrit de payer une gratification, a recouru à la susditte note de M. *de Troyes*; il y a trouvé qu'elle étoit de 56 écus; il a compté 56 écus pour chaque gratification. Les pensionnaires qui en ont obtenu ont toujours présumé qu'elles étoient de 300 l. de France, et même ont murmuré de ne recevoir que ces 56 écus dans le tems qu'ils comptoient de toucher 60 écus sur le pié d'un écu romain pour cinq livres de France. M. *Natoire*, qui suivoit la note de son prédécesseur, n'a donné que 56 écus pour la gratification et n'a porté que ces 56 écus en compte; comme de raison, des pensionnaires ont été jusqu'à dire qu'il retenoit 4 écus pour lui; voilà comme le plus honnête homme est déchiré cruellement.

Cet article peut encore s'expliquer, comme le prenier, par le marc d'argent, qui a passé de 27 l. à 48 l.; la gratification aura été d'abord de 200 l. et portée ensuite à 300 l. t.

Nota. — Au départ des pensionnaires de Paris, on ne leur donne que 200 l.; ils ont 300 l. pour retourner de Rome en France.

On réclame avec une pleine confiance la justice de Monsieur le comte d'Angiviller, qui voudra bien observer, indépendamment de ce qui est dessus exposé, qu'il est peut-être sans exemple que des comptes remis exactement tous les trois mois par un comptable de bonne foi et arrêtés en juin 1772, à sa sollicitation cent fois réitérée, soient attaqués sur deux articles de la nature de ceux dont il s'agit, comptes que l'on dit avoir été vérifiés par des examinateurs (au moins tous les ans, ainsi par diverses personnes), sans qu'on se soit apperçu de pareilles erreurs; celle des appoîtemens, si elle eût été réelle, seroit sûrement sautée aux yeux dès le compte des trois premiers mois, ou du moins par le compte de la première année. Mais ce n'étoit nullement une erreur dans le compte; il est démontré que ce ne pouvoit pas en être une.

On a proposé à M. *Natoire*, en 1772, du papier public pour solder avec lui; il étoit difficile que, dans l'éloignement où il étoit, il se déterminât à y consentir; il hésita, il n'en fut plus question depuis, de sorte qu'il n'a rien touché d'une somme qui

lui est si légitimement due et dont il auroit fait usage. C'est tout son avoir, toute sa fortune; ce sont ses épargnes; il ne sauroit en être privé, sous un chef qui excuseroit des fautes involontaires, s'il en trouvoit en pareil cas.

Il y a plus; si on veut recourir à la correspondance de M. de Marigny avec M. *Natoire*, on y trouvera qu'il fut écrit à ce dernier, dans un certain tems que l'argent manquoit, qu'il eût à faire comme il pourroit; ce fut alors que M. *Natoire* fit les avances qui ont occasionné la créance qu'il répète. Ne seroit-ce pas le cas d'une gratification? Elle paroîtroit bien placée; il n'en sollicite pas, content d'avoir pu être utile en pareilles circonstances; mais il réclame ce qui lui est réellement et légitimement dû.

Archives nationales, O¹ 1942.

6789. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 11 septembre 1776.

Monsieur, — Sans la maladie de M. *Renard*, architecte, et un très gros rume que j'ai eu, j'aurois esté en état de vous envoyer l'état et le devis des réparations que vous consentés faire à l'Académie; mais ce jeune pensionnaire a eu, en différentes reprises, une fièvre violente qu'il l'a mis ors d'état de s'occuper, et, au moment qu'il se croyoit entièrement rétabli, la fièvre lui a repris hier au soir avec la même violence; le médecin l'a fait seigner ce matin; j'espère qu'avec les soins qu'on y portera on trouvera le moyen de le débarrasser de cette maladie, qui depuis trois mois ne lui laisse que quelque intervalle de santé.

Par les dernières nouvelles que j'ai reçu d'*Albanno*, le sieur *La Bussière* paroît ce mieux porter; il m'a écrit lui-même et m'a demandé d'i rester jusque à la fin d'octobre; j'i ai consenti, ne pouvant refuser à ce jeune homme le seul remède sur lequel les médecins ont l'unique espérance; si, à la fin de l'hiver prochain, sa santé ne lui permettoit pas de s'occuper aux études pour lesquels l'amour de son art l'a conduit ici, je prendrai tous les ménagements pour l'engager de retourner en France.

Le nommé *Pierre*, custode de l'Académie, âgé de 74 ans, est en convalescence d'une fièvre putride, très longue et très dangereuse, qui nous avoit ôté toute espérance sur son rétablissement;

comme on porte les sacrements dans ce pais avec pompe, sa maladie c'est ébruitée et plusieurs pauvres François ont jeté leurs regards sur cette place. Entre autres, le nommé Ignace Dupont-Saint-Pierre, natif de la Charité-sur-Loire, étant persuadé que Son Éminence M. le Cardinal de Bernis pouvoit lui donner cette place, lui a présenté un mémorial. Son Éminence ne voulant prendre aucun engagement avec lui, m'a fait remettre ledit mémorial par Monsieur l'abbé de Haine, secrétaire de Son Éminence, sans me faire dire que c'étoit de sa part; il n'a été question que de M. le chevalier de Bernis.

J'ai répondu à ce dernier que notre malade étoit hors de dangé, comme il est vrai, et que je croyez que cette place n'avoit étée imaginée que pour donner du pain à un honnête homme; que, depuis près de cent ans, son père et lui avoient servi l'Académie; comme je ne sçavois pas, Monsieur, vos intentions sur cette place, et que d'ailleur je voulez éviter toute sorte d'engagement, étant bien persuadé qu'il n'y avoit que vous seul qui peut disposer de la survivance qu'il demande. Pour vous metre plus au fait, je vous envoie copie de son mémorial; personne n'est instruit que j'ai l'honneur de vous en parler, et, au cas que Son Éminence y prit un tel intérêt qui le détermina à vous écrire, j'ai pensé que je devois vous en prévenir.

J'ai rendu compte au s^r *Milot* que la demande qu'il m'avoit chargé de vous faire n'avoit point estée acceptée et des motifs qu'il vous avoit déterminé à l'accorder au s^r *Paris*.

Le sieur *Suvé*, peintre, pensionnaire, qui aura fini ses quatre années à la fin d'octobre, ayant envie de passer l'hiver à Rome pour y finir des études, me charge de vous suplier, Monsieur, de lui permettre de jouir d'une chambre à l'Académie jusque à la fin du mois d'avril prochain. Si votre bonté lui accorde cette grâce, je crois qu'il seroit nécessaire de lui faire sentir, sans qu'il puisse s'appercevoir que j'ai eu l'honneur de vous en parler, qu'estant informé qu'il n'i a que quatre chambres à l'Académie propres pour les peintres, qu'il vous paroît juste que le plus ancien des cinq, qui n'en ont pas, entre dans la siene. Le sieur *David* désire fort jouir de son rang d'ancieneté, et, par une politesse que je ne suis point fâché qu'il y est entre eux, il seroit privé pendant six mois d'une chambre comode et utile pour l'étude.

Le sieur *Rousel*, à qui j'ai communiqué l'article de votre dernière lettre, en datte du 25 aoust, est très reconnoissant de tout

ce que vous voulez bien faire pour lui; il m'a demandé la permission de faire le voyage de Naples et de Sicile avec un prince russe et Monsieur d'Orsay, que je connois; cette occasion lui fera faire ce voyage gratis, sans l'empêcher de faire les études qu'il se proposet de faire.

Je vous suis très obligé, Monsieur, des ordres que vous avez bien voulu donner pour faire examiner aux Gobelins, parmi les tentures qui y sont, celle que vous jugerez à propos d'envoyer pour l'appartement du Roi; j'ai fait détendre ledit appartement pour faire batre et bien netoyer les tapisseries, qui en avoient le plus grand besoin. Je suspendrai de les faire retandre pour éviter une double dépence jusque au moment où vous voudrez bien m'honorer de vos intentions.

Je me suis occupé à faire l'esquisse du tableau que vous m'avez demandé, représentent une *Jeune greque qu'on prépare pour la couche nuptiale*, et n'ai point oublié le bouton de rose qu'elle doit tenir à la main pour le comparer avec un autre; je ne négligerais rien pour qu'il vous puisse vous plaire; il me sera bien difficile, Monsieur, voulant porter le plus grand soin, comme j'ai fait jusque à présent, pour diriger la place que vous avez bien voulu me confier, de m'occuper à la peinture avec d'autant d'assiduité que je le faisoit à Paris. Les pensionnaires paressent avoir toute la confiance pour les avis que je puis leurs donner pour leurs talents. Je crois même que la plus grande partie y joignent de l'amitié; mais l'article des règlements répugne à ceux qui ont estés abitués à vivre sous un directorat plus foible que rigoureux, comme plusieurs ont voulu le faire entandré. Un mot de votre part, Monsieur, avant leurs départs, m'éviteroit bien des petites tracasseries, et, s'il estoit possible que M. *Pierre* peut faire lire les règlements à ceux à qui il délivrera l'ordonnance de la gratification pour leurs voyages, alors ils ne partirot point sans sçavoir à quoi ils sont engagez. Je les ai débarassé d'un fardeau que le sr *Mouton* n'a peu suporter; j'ai tout aplani avec notre curé.

Monsieur le comte d'Albon, de retour à Rome depuis quelque jours, me charge, Monsieur, de le rappeller à votre souvenir; il est toujours pénétré de tout ce qu'il vous doit.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

6790. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 11 septembre 1776.

... Le Pape et son secrétaire d'État m'ont assuré que, si M. le duc d'Ostrogotie¹ venoit à Rome et qu'il notifiât au Saint-Père son arrivée, il lui seroit rendu les mêmes honneurs qu'à M. le duc de Gloucester, lors de son premier voyage en cette capitale. Je ne crois pas que M. le duc d'Ostrogotie veuille se mettre en public et j'ignore dans quel tems il compte se rendre à Rome. Je serois fort embarrassé de lui procurer des amusemens s'il y arri-voit pendant le tems des vacances...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 197. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le duc d'Ostrogothie, qui voyageait en Italie sous le nom de comte d'Oland, se trouvait aux bains de Pise; il arriva à Livourne le 12 septembre.

6791. — BREVET D'ÉLÈVE PENSIONNAIRE A ROME POUR LE
S^r LE MOINE, ARCHITECTE.

Du 14 septembre 1776.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r *Paul-Guillaume Le Moine*, natif de Paris, âgé d'environ 21 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art d'architecture qu'il a étudié sous M. *Mauduit* à l'Académie royale d'architecture, où il a remporté le premier prix le 28 aoust 1775¹, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foi de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 51.

= 1. Sujet du concours : *École de médecine*.

6792. — NATURE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 18 septembre 1776.

Monsieur, — J'aurois dû vous informer plutôt de la perte que j'ay faite de ma chère sœur depuis peu. La consternation où j'ay

été, les embarras qui suivent ordinairement ces tristes et fâcheux événemens sont cause de cet inadvertance. Cette séparation m'est d'autant plus triste que, depuis un tems considérable, elle étoit avec moy et m'a été fort nécessaire pendant tout le tems que j'ay été à l'Académie. Je dois me conformer aux desseins de la Providence par une parfaite résignation à la volonté du Seigneur. Elle espéroit d'avoir un mot de réponce à la lettre qu'elle eut l'honneur de vous écrire; elle n'a pas eu cette consolation. J'auray celle, tant que je vivray, de vous renouveler mes sentiments sincères et respectueux avec lesquels j'ay l'honneur d'être, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6793. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 25 septembre 1776.

M. Vien, plein de zèle pour vous et de bonne volonté pour moi, vous a fait part de mon voyage de la Sicile avec M. le comte d'Orsay, mais il vous a écrit trop tôt; il étoit arrêté avec ce seigneur, il est vray, que je partirois avec luy pour ce pays; mais il attendoit pour cela qu'un vaisseau françois, holandois ou anglois armât pour cette isle, craignant de s'embarquer dans un autre, d'après les avis que chacun luy donnoit de ne se point s'exposer, vu la quantité de brigans qui ravagent les côtes; M. le comte d'Orsay attendit en vain et moi aussi; son départ pour la France est fixé et je reste. J'étois alors au comble du bonheur. Vos bontés pour moi, un voyage en Sicile, j'alloys voir une isle où peu d'artistes ont été, faute de moyen, et où l'architecture offre des chefs-d'œuvres d'antiquité; je suis déchu de toutes mes espérances de ce côté; il n'y a qu'en vos bontés, Monsieur, que j'espère toujours; je dois donc oublier mes disgrâces passées et présentes pour ne m'occuper que du bien que vous voulez bien me faire.

Agréez le profond respect, etc.

ROUSSEL.

Archives nationales, O¹ 1942.

6794. — NOUVELLES DE ROME.

Ce 2 octobre 1776.

... Le marquis de Nesle, premier écuyer de Madame, arrivé

ici depuis quelques jours, fut présenté avant-hier par le Cardinal de Bernis au Pape, qui l'accueillit avec distinction.

... Le morceau de mosaïque antique, représentant, dans le milieu, Rome sous la figure de Pallas et, dans les côtés, des Caryatides, qui se trouve à la Ruffinella, maison de campagne qu'avaient autrefois les Jésuites dans le voisinage de Frascati, va être placé dans le Muséum que le feu Pape Clément XIV a formé dans le palais du Vatican.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 246 et v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

6795. — D'ANGIVILLER A NATOIRE.

Le 5 octobre 1776.

J'avois en effet appris, Monsieur, il y a quelque temps, la perte que vous aviez faite de Mademoiselle votre sœur. Je sens aisément quelle affliction a dû vous causer cet événement après tant d'années passées avec elle. J'y prends beaucoup de part et ne puis que vous engager à vous consoler d'un événement qui est dans l'ordre de la nature et auquel son état, depuis quelque temps, a dû vous préparer.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6796. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 9 octobre 1776.

... J'attends après-demain M. le duc d'Ostrogotie. Ce prince, s'il désire de voir le Pape (en lui notifiant son arrivée), ne pourra satisfaire sa curiosité qu'après les fêtes de la Toussaint. Les fils des princes de Palestrine et Ruspoli sont déjà destinés pour l'accompagner aussitôt qu'il aura donné part de son arrivée à Sa Sainteté. Le Pape et son secrétaire d'État n'attendent que cette notification pour lui faire rendre tous les honneurs qui lui sont dus. Malgré ma bonne volonté, il ne me sera pas possible de procurer à ce prince des amusemens pendant le tems des vacances; Rome déjà est presque entièrement déserte...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 255 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6797. — GUILLAUMOT A PIERRE.

Au château de Sauvigny, le 11 octobre 1776.

Monsieur, — Permettés que je m'adresse à vous à l'occasion d'une grâce que je désirerois obtenir de M. le Directeur général pour M. *Pasquier*, jeune élève de l'Académie de peinture, qui a remporté le premier prix de sculpture cette année.

M. l'Intendant a agréé les projets que j'ay fait faire à cet artiste de différents bas-reliefs assés considérables qui doivent former la principale décoration d'une porte que je suis chargé de faire construire à l'entrée de la ville de Sens. Ces bas-reliefs, qui contiendront des sujets relatifs à la vie et à la mort de feu M. le Dauphin et de feuë M^{me} la Dauphine, père et mère du Roy, sont destinés à donner à cette porte plus importante par l'architecture un caractère triomphal à l'extérieur de la ville et funéraire à l'intérieur.

La ville de Sens n'ayant pas par elle-même les moyens de fournir à la totalité de cette dépense, M. l'Intendant s'est occupé des moyens de la secourir, ce qui a retardé la construction de ce monument, qui devroit déjà être achevé; mais tout est arrangé, le plan est arrêté, le marché fait et les modèles de M. *Pasquier* faits en petit et commencés en grand. C'est dans cette position qu'il craint d'être forcé d'abandonner son ouvrage pour proffiter de la munificence du Roy à laquelle la courronne académique va le faire participer. La grâce que j'implore de vous, Monsieur, est de luy faire obtenir la permission de retarder son départ pour Rome jusqu'au mois de juin ou de juillet prochain, tems auquel son ouvrage sera achevé et posé en place, et sauf à rester à Rome ce tems de moins, affin de ne point faire tort à ceux qui auront les prix après luy. Je désire bien vivement que M. le Directeur général croye pouvoir se prêter à une circonstance rare pour la réputation d'un jeune homme à qui il en reviendra aussi quelque lucre, qui le mettra en état de se procurer quelques avantages pendant son séjour à Rome, et qui, sans cette grâce, perdroit les fruis des peines qu'il s'est déjà donné, s'il n'étoit point chargé de l'exécution de l'ouvrage.

Je sais bien, Monsieur, qu'il est convenable que M. l'Intendant fasse luy-même cette demande à M. le Directeur général, mais je n'ay pas cru devoir l'exposer à un reffus absolu; si, par la con-

noissance que vous avés de ses principes, vous pensiés qu'il ne fût pas dans le cas de s'en écarter, la réponse dont je vous suplie de m'honorer me guidera dans cette circonstance et je n'en tiendray pas moins cette faveur de vous seul, Monsieur, puisque je ne doutte point que vous n'influiez infiniment sur la détermination de M. le Directeur général, et ma reconnoissance égalera le respect avec lequel je suis, Monsieur, etc.

GUILLAUMOT.

P.-S. — En m'adressant votre réponse à ma demeure à Paris, elle me parviendra partout où je seray.

Archives nationales, O¹ 1942.

6798. — NOTE DE PIERRE SUR LA DEMANDE DU S^r PASQUIER.

Le 11 octobre 1776.

M. le Comte n'a nullement agréé que le s^r *Pasquier* différât son départ sous prétexte d'ouvrage à exécuter et a trouvé, avec raison, singulier qu'un jeune artiste, qui n'est encore qu'un élève, fût chargé d'un ouvrage tel que celui annoncé dans la lettre de M. *Guillaumot*, tandis qu'il y a tant d'habiles gens qui auroient pu en être chargés.

J'ai répondu en conséquence à M. *Guillaumot*.

Archives nationales, O¹ 1942.

6799. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Du 12 octobre 1776.

Les considérations, Monsieur, que vous m'avés présentées en faveur du s^r *Milot* m'ont déterminé à luy accorder la grâce qu'il demandoit; je viens, en conséquence, d'écrire à M. *Vien* pour qu'il luy donne la double gratification de voyage et qu'il luy annonce que je luy accorde le port d'une de ses caisses aux frais du Roy. Je suis charmé de cette occasion de vous donner une marque de la confiance très particulière, en revenant sur ma première décision, que j'ai en vous.

J'écris aussi à M. *Vien* que je suis disposé, par les motifs que vous m'avés présentés, à rétablir l'ancien usage d'accorder aux

pensionnaires sculpteurs le port d'une caisse de leurs ouvrages ou études aux frais du Roy, mais que cependant je souhaite, avant tout, voir à quelle dépense cela engagera.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O¹ 1129, fol. 253.

6800. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 14 octobre 1776.

Par une de mes dernières lettres, M., je vous marquois ne point accéder à la demande que me faisoit le sieur *Milot*, sculpteur, pensionnaire de Sa Majesté à l'Académie de France, dont l'objet étoit d'obtenir un secours extraordinaire pour son retour et le port, aux frais de S. M., de quelques caisses d'études qu'il a faites à Rome. Des considérations particulières qui m'ont été depuis remises sous les yeux m'ont engagé à voir cette demande d'un œil différent, et, comme j'ai appris, tant par votre témoignage que par celuy de M. *Hallé*, les circonstances particulières où se trouvent ce pensionnaire et son caractère singulièrement laborieux qui l'a porté à surmonter tous les obstacles que son peu de fortune opposoit à son avancement, je veux bien venir à son secours en vous autorisant à luy donner pour son retour le double de la gratification ordinaire du voyage. Je consens aussi que le port d'une de ses caisses soit aux frais du Roy ; je compte, au surplus, qu'il usera avec discrétion de cette permission.

On m'a fait aussi envisager qu'il y auroit quelque avantage à rétablir l'usage ancien d'accorder aux pensionnaires sculpteurs le port d'une caisse de leurs études aux frais de S. M., en ce que cela les mettroit dans l'espèce de nécessité de montrer à Paris ce qu'ils ont fait à Rome, d'où l'on jugeroit ici de ce l'on peut attendre d'eux par la suite, au lieu que, dans l'état actuel, ils sont fondés à ne rien apporter et à en donner pour excuse les frais considérables de transport. Je goûte assés cette réflexion ; cependant, je juge qu'il est à propos de voir avant tout à quelle dépense cela engagera, ce dont je serai à portée de juger par ce que coûtera le port de la caisse du s^r *Milot*.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1129, fol. 258.

6801. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 14 octobre 1776.

Les raisons que vous me donnés, Monsieur, au sujet de l'état général des réparations à faire à l'Académie sont de nature à ne pouvoir les rejeter; ainsi, j'attendrai que le rétablissement de la santé de M. *Renard* luy permette d'y travailler; il n'y a d'ailleurs rien de pressant, ne pouvant faire qu'après le voyage de Fontainebleau de disposition de fonds.

J'ai reçu, avec votre lettre, le placet par lequel le nommé Dupont-Saint-Pierre demande à M. le Cardinal de luy faire obtenir la survivance du nommé Pietruccio, custode, c'est-à-dire apparemment concierge de l'Académie, qui vient d'être très malade, mais qui se rétablit; vous avés fait tout ce qui convenoit dans la circonstance pour écarter la sollicitation directe de Son Éminence et me laisser à cet égard toute liberté. Comme il peut, au surplus, arriver au premier jour que cette place soit vacante, il est à propos que vous me mettiés au fait de ses fonctions et que vous me marquiés ce que vous pensés intérieurement de son utilité, car, s'il y avoit lieu à la supprimer, ses fonctions étant peu importantes ou pouvant être supplées, comme j'ai fait bien des augmentations dans les dépenses courantes de l'Académie, je saisirois volontiers l'occasion de les diminuer de celle-là.

J'accorde, non cependant sans quelque peine, au s^r *Suvé* la permission de rester à l'Académie encore une sixaine de mois pour y achever les études qu'il a commencées, je veux dire d'y occuper une chambre sans être à la pension du Roy. La raison pour laquelle je me fais peine d'accorder cette prorogation, quoique non aux frais du Roy, c'est que l'espérance de l'obtenir peut engager un pensionnaire à ne pas faire de son temps tout l'emploi qu'il peut et qu'il doit en faire. Je veux bien cependant accéder à la demande du s^r *Suré*; mais je souhaite que ces demandes me soyent faites rarement et qu'elles soyent motivées sur de bonnes raisons.

D'ailleurs, je n'aime pas à voir dans l'Académie un si grand nombre d'externes.

Vous avés, au reste, été déjà prévenu dès longtemps que, dans ce cas-là, mon intention n'est point que cette prorogation de séjour nuise aux pensionnaires du Roy, dont les chambres sont

destinées uniquement pour eux et sans mélange avec les externes ; ainsi, c'est une chambre d'externe seulement que je permets au sr *Suvé* d'occuper.

Il faut bien vous attendre, et je me suis attendu moi-même, que les anciens pensionnaires, qui avoient goûté de la liberté absolue sous la direction précédente, auroient de la peine à se conformer à l'ordre prescrit ; mais j'ai fait la règle parce qu'elle m'a paru nécessaire pour le succès des études de ceux que le Roy envoie à Rome, et il faut qu'il s'y plient ; au reste, le nombre de ceux qui ont goûté de l'ancien gouvernement diminue chaque jour. Je n'ai pu faire prévenir ceux qui partent cette année de ces règlements, et le départ de M. *Pierre* m'empêche de le faire pour cette année ; mais ce sera pour les années suivantes.

Je suis charmé de ce que la santé du sr *La Bussière* se rétablit un peu ; l'hiver qu'il est en état de passer encore à Rome le rétablira peut-être, et je serai charmé qu'il puisseachever son tems, car sa persévérance à y vouloir rester malgré l'état de sa santé me paroît louable.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1129, fol. 254.

**6802. — MÉMORIAL PRÉSENTÉ A SON ÉMINENCE
MONSIEUR LE CARDINAL DE BERNIS.**

Le 14 octobre 1776.

Monseigneur, — Ignace Dupont-Saint-Pierre, François, natif de la Charité-sur-Loire, diocèse d'Auxerre en Bourgogne, très humble suppliant de Votre Éminence, lui expose que, ce trouvant établi dans cette ville depuis 26 ans, ayant fait ses études du dessein à l'Académie de peinture et sculpture du Roi à Rome, se trouvant dans la misére, sans aucun emploi et chargé de deux enfans, pour leur procurer du pain, il souhaiteroit quelque emploi, et, ayant su que le nommé Pietruccio, garde-robe du palais de l'Académie de France, est bien malade et d'un âge fort avancé en vieilce, à cet effet le suppliant prie humblement Votre Éminence de vouloir bien lui faire accorder en survivance la place de l'infirme, étant au fait de cet emploi, ce qui le mettra en état de s'entretenir honnêtement avec sa pauvre et honteuse famille.

Le suppliant a l'honneur d'être connu de Messieurs Blanchard

et Gravier, libraires, du R. P. Antoine de Salins, Capucin, de même que de presque tous les gens de la maison de Votre Éminence. Ledit suppliant espère que vous daignerez lui faire accorder l'emploi qu'il désire et il ne manquera pas de prier Dieu pour la conservation de Votre Éminence et de son illustre maison.

Archives nationales, O^t 1942.

6803. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 16 octobre 1776.

... Toutes les chancelleries sont fermées, une grande partie des habitants de Rome se trouve à la campagne, et je suis fort embarrassé de procurer des amusemens à M. le duc d'Ostrogotie, qui arriva ici le 11 en fort bonne santé. J'ai prévenu ce prince, qui étoit dans la disposition de me faire la première visite; il m'a beaucoup parlé de son attachement pour le Roi et pour la France et m'a chargé expressément d'offrir ses respects à Sa Majesté. Le prince de Suède paroît fort aimable et fort accueillant; je crois qu'il réussira dans ce pays-ci, quoique cela soit difficile à un prince luthérien. Il notifiera son arrivée au Pape après les fêtes de la Toussaint, et il ne me paroît pas douteux qu'on lui accorde le même traitement qu'à M. le duc de Gloucester. Il s'occupera, en attendant, à voir le matériel de Rome; je lui ai donné le chevalier de Bernis, mon neven, qui est fort au fait, pour avoir l'honneur de l'accompagner. Il m'a fait celui de dîner chez moi avant-hier, avec les ministres et la principale noblesse. J'ai eu bien de la peine à rassembler plus de trente personnes.

M. le duc de Gloucester a fait à M. le duc d'Ostrogotie la première visite, et celui-ci la lui a rendue l'après-dîner, ainsi qu'à M^{me} de Gloucester. Je me propose de réunir ces princes la semaine prochaine à dîner chez moi...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 266. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6804. — D'ANGIVILLER A AMELOT.

Le 21 octobre 1776.

Sa Majesté, Monsieur, jugea à propos, l'année dernière, de charger le s^r *Hallé*, un de ses peintres et un des principaux offi-

ciers de l'Académie royale de peinture, d'aller à Rome pour y faire dans l'Académie qu'elle y entretient des règlements propres à y rétablir la discipline que diverses circonstances avoient fort affoiblie et à rendre cette École aussi utile au développement des talens de ceux que le Roy y envoie qu'elle l'avoit été anciennement. M. *Hallé* s'étant acquitté de cette commission d'une manière très satisfaisante et étant d'ailleurs un artiste que des talens distingués ont mis à la tête de l'École françoise, je priai M. le comte de Vergennes de demander pour luy la récompense du cordon de Saint-Michel. Cette grâce a été obtenue de Sa Majesté et a été annoncée à M. *Hallé* par une lettre de ce ministre.

Il reste, pour luy donner son exécution, à obtenir pour cet artiste des lettres de noblesse, distinction qu'indépendamment de sa nomination pour un des cordons vacans de l'ordre du Roy, il pourroit mériter autant par le rang qu'il tient parmi les artistes françois que par l'honnêteté de ses mœurs et celle de sa famille, une des plus anciennes de la bourgeoisie de Paris, et dont quelques branches jouissent de la noblesse. Je vous serai donc bien obligé, Monsieur, de vouloir bien prendre les ordres du Roy sur ce sujet et ordonner ensuite l'expédition des lettres de noblesse en faveur du s^r *Hallé*. Je crois devoir vous ajouter que le chapitre de l'ordre dans lequel cet artiste pourroit être reçu doit se tenir au mois de décembre, et qu'en conséquence il lui seroit fort utile d'avoir ses lettres de noblesse à cette époque.

J'ai l'honneur d'être, très parfaitement, etc.

Archives nationales, O^t 1129, fol. 270.

6805. — NOUVELLES DE ROME.

Ce 30 octobre 1776.

... Ces jours passés, on a essuyé ici des orages très forts; le tonnerre est tombé en plusieurs endroits; il a fait beaucoup de dégâts dans le palais de Don Horace Falconieri, gentilhomme romain; il a tué un paysan sur la route qui mène à Albano et peu s'en est fallu que l'ermite du Colossee¹ n'ait été écrasé par la chute de gros blocs de maçonnerie qu'il a détachés de cet ancien édifice...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 291. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le Colisée.

6806. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 26 octobre 1776.

Je viens, Monsieur, de donner les ordres nécessaires pour tirer de la manufacture des Gobelins et envoyer à Rome les quatre plus belles pièces d'une tenture de l'*histoire d'Esther*, afin d'en décorer la salle du trosne à l'Académie de France; il m'a paru convenable de donner aux Romains une idée de ce que notre manufacture des Gobelins est en état d'exécuter, et c'est dans cette vûe que j'ai choisi de préférence cette tenture comme une des plus belles. J'aurois souhaité, au surplus, trouver des pièces qui eussent été exactement des mêmes dimensions que celles qui étoient ci-devant employées dans cette salle, mais cela a été impossible; ainsi, vous tâcherés de les arranger le mieux que vous pourrés. Il y a en total un peu plus d'ouvrage qu'il n'est nécessaire; quant aux pièces qui servoient à tendre la salle du trosne, vous pourrez en disposer pour l'appartement du Directeur, soit de celles-là même, soit en les plaçant dans une autre pièce, dont la tenture seroit plus propre à cet appartement. Je vous laisse sur cela le maître de faire ce que vous jugerés le plus convenable à la décoration de l'appartement royal.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1129, fol. 274.

6807. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, le 30 octobre 1776.

Monsieur, — J'ai lu avec plaisir au s^r *Millot*, pensionnaire, l'article de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 octobre, par lequel vous voulez bien venir à son secours en lui accordant le double de la gratification ordinaire de voyage et une caisse aux frais du Roi; je ne sorois, Monsieur, vous exprimer toute sa reconnaissance à ce sujet.

J'ai également fait part au sieur *Suvé* de la grâce que vous avez bien voulu lui accorder, à laquelle il a esté fort sensible.

J'ai annoncé au sieur *Descamps* que, ces quatre années estant finies, il faloit qu'il se détermina à suivre les ordres que vous aviez prescrit pour les externes; le sieur *Suvé* prendra sa chambre pour six mois.

Les fonctions de Pietruccio, concierge de l'Académie, consistent à veiller exactement à l'appartement du Roi, dans lequel il y a journellement quantité des jeunes artistes, tant françois que italiens, et généralement de toutes les nations, de tous les tems; j'en ai veu dessiner d'après les figures antiques qui sont distribuées dans cet appartement; s'il n'y avoit point un surveillant, non seulement il seroit possible qu'elles fussent mutilées et les meubles qui le décorent antièrement perdus par le peu de soin et attention de cette jeunesse. Cependant, cette générosité de permettre aux étrangers de s'instruire dans notre Académie ne doit point vous déplaire, Monsieur, vous qui êtes le père des arts. D'ailleurs, le bois, le charbon, l'huile, la terre à modeler et tous les efets nécessaires, tant pour l'école que pour les études particulières, sont sous sa garde. Je crois qu'il seroit difficile de s'en passer. S'il m'estoit possible de trouver un honnête modèle, comme il l'estoit lui-même avant de devenir concierge, il pourroit estre chargé de ce soin, en lui donnant quelque chose de plus; mais c'est presque impossible d'en trouver dans cette classe d'hommes. Je ne crois pas que ledit Pietruccio puisse aller loin; il a bien de la peine à reprendre ses forces, et la saison où nous allons entrer n'est point favorable pour son rétablissement; le Suisse me paroît un très honnête homme; si nous perdions notre concierge et que vous ussiez des raisons particulières pour rejeter la demande de celui dont je vous ai envoyé copie du placet, en atendant votre décision, je pourrois éprouver si le Suisse seroit en estat d'estre chargé de tous ces détails; et, suivant comme il s'en aquiteroit, j'orai l'honneur de vous écrire pour que vous ayez la bonté de l'encourager par une petite ogmentation de gage ou d'an nommer un autre.

Malgré la bonne volonté du sieur *Renard* pour faire le devis des réparations à faire dans l'Académie, j'ai esté obligé de me servir de Monsieur *Soubleras*, architecte, fils d'un peintre françois qui a fait honneur à la nation, le sieur *Renard* n'estant point au fait des prix du pais; le sieur *Soubleras*, qui a fait le devis et estimation des réparations que j'ai l'honneur de vous envoyer, n'est point abitué d'écrire le françois; mais c'est un parfait honnête homme. Il désireroit, pour sa réputation et son avancement, que vous voulussiés le nommer pour estre chargé du soin de veiller à tous les ouvriers qui travaillent pour l'Académie, régler leurs mémoires, etc. Il se contenteroit de 12 ou 15 écus par

an; quoique cette somme en aparence augmente la dépence de la maison, je crois néamoins qu'elle deviendret avantageuse.

Quoy que le sieur *Soubleras*, avec beaucoup d'attention, aye fait l'estimation de chaque chose à faire dans ladite Académie, lorsque les ouvriers mettent la main à l'œuvre, il faut toujour porter la dépence à quelque chose de plus pour l'ordinaire. J'envoye par le même courier les comptes du quartier de juillet à M. *Pierre*.

Le sieur *La Bussière* arrive aujourd'huy d'*Albano*, avec le sieur *Renard* qui y estoit depuis un mois par ordre du médecin; je souhaite que l'un et l'autre soyent parfaitement rétablis.

M. de La Porte Dutheil¹, officier aux gardes françoises, m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à son sujet: vous avez eu la bonté de me faire connoître tout l'intérest que vous preniez pour sa personne et pour son vrai mérite; vous ne devez pas douter, Monsieur, de la manière avec laquelle ma femme et moi l'avons reçu. Il nous a promis de faire quelque brèche aux invitations journalières de M. le Cardinal pour venir dîner avec nous; vous pouvez bien penser, Monsieur, que je me ferai un devoir de remplir toutes vos veues en ce que je pourrai l'obliger pendant son séjour à Rome.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. François-Jean-Gabriel La Porte du Theil, helléniste, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1779, fit, en qualité d'officier de gardes-françaises, les dernières campagnes de la guerre de Sept ans et fut chargé, en 1776, d'une mission littéraire en Italie.

6808. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 6 novembre 1776.

... Sa Sainteté a reçû chez elle dimanche au soir M. le duc d'Ostrogothie, avec le même cérémonial qui fut observé pour M. le duc de Gloucester¹. Le duc de Montelibreto, fils du prince de Palestrine, et le duc Lante ont été nommés pour accompagner le prince de Suède, à qui il a été fait le présent usité en pareil cas. M. le duc d'Ostrogothie m'a paru très content de l'accueil qu'il a reçu du Pape, et, de son côté, le Saint-Père a dit beaucoup

de bien de ce prince, dont le départ pour Naples n'est pas encore fixé...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 301. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. A la suite de cette audience, le Saint-Père envoia au duc d'Ostrogothie le présent habituel, suivant l'étiquette, consistant en un veau de lait vivant, un gros pain de beurre ouvrage, représentant la fontaine de la place Barberini, un fromage parmesan, soixante bouteilles de vins étrangers et quinze grands bassins remplis de café, de chocolat, de sucre, de cédrat et de bougies de table.

6809. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 13 novembre 1776.

... On nous annonce pour cet hyver l'arrivée du landgrave de Hesse Cassel !...

P.-S. — M. le duc d'Ostrogothie, qui me fait l'honneur de dîner pour la quatrième fois chez moi aujourd'hui et à qui je donnerai un concert et une grande assemblée vendredi, est parfaitement rétabli d'une légère indisposition qui l'a retenu chez lui pendant deux jours. Ce prince plaît ici à tout le monde par sa politesse noble et aisée et par la justesse de son esprit.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 876, fol. 311 v° et 312. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, né le 14 août 1720; marié le 17 mai 1740 à la princesse Marie d'Angleterre, quatrième fille de George II; veuf le 16 janvier 1772; remarié le 10 janvier 1773 à Philippine-Auguste-Amélie de Brandebourg-Schwedt; mort le 31 octobre 1785.

6810. — D'ANGIVILLER AU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

Fontainebleau, le 14 novembre 1776.

Il y a, Monsieur, environ dix-huit mois que le Roi envoia à Rome, pour une commission particulière et relative aux arts, M. Hallé, un des peintres de son Académie royale; cet artiste, ayant rempli avec succès les vues de S. M., Elle jugea à propos de lui accorder le cordon de l'ordre de Saint-Michel, comme récompense tant de la manière dont il s'étoit acquitté de sa mission que de talens qui l'ont mis au nombre des premiers artistes de l'École françoise. M. Amelot a pris les ordres du Roi pour l'ex-

pédition des lettres de noblesse qui précèdent l'admission dans cet ordre, mais elles ne peuvent passer au sceau et [être] enregistrées que l'impétrant n'ait au préalable payé le marc d'or.

Cette récompence, Monsieur, seroit très onéreuse à M. *Hallé*, attendu son peu de fortune, s'il étoit obligé de payer une somme aussi considérable que celle du marc d'or; c'est pourquoi l'intention de S. M., ayant été de le récompencer réellement et de donner en sa personne une marque de l'estime qu'elle fait des artistes lorsqu'à des talens ils réunissent des qualités personnelles, je vous prie de vouloir bien affranchir M. *Hallé* d'un droit aussi onéreux; il n'est question que de lui faire expédier une quittance de finance du montant de ce droit, ce qui, sans porter atteinte à la loi générale, le mettra en état de remplir la formalité requise. S. M. ayant agréé que cette admission dans son ordre fût absolument gratuite pour le s^r *Hallé*, et que, s'il en étoit besoin, les frais en fussent remboursés à cet artiste par forme de gratification sur ses Bâtimens. Vous voyez, Monsieur, que l'opération que j'ai l'honneur de vous proposer n'est nullement onéreuse au Roi et que ce n'est qu'une opération de comptabilité.

Comme le premier chapitre de l'ordre où peut être reçu le s^r *Hallé* se tiendra dans les premiers jours de décembre, je vous prie instamment de vouloir bien me faire la grâce de me marquer le plutôt que vous le pourrez ce que vous aurez décidé sur ce sujet afin que je puisse le mettre en état d'être reçu à ce chapitre.

J'ai l'honneur d'être, très parfaitement, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6811. — MÉMOIRE.

Lorsque dans l'année dernière, et de l'agrément de Votre Majesté, j'ai député M. *Hallé*, professeur de l'Académie à Rome, pour y préparer dans l'Académie de France une administration mieux combinée et plus conforme aux vues de Votre Majesté, je lui ai fait sentir que le zèle qu'il marquoit en se déterminant à un voyage peu fait pour son âge luy mériteroit les bontés de Votre Majesté.

J'en avois envisagé l'effet par deux moyens, dont l'un étoit une gratification en argent, et l'autre la croix de l'ordre de Saint-Michel.

M. *Hallé*, plus sensible à la gloire qu'entraîné par l'intérest,

a préféré la croix de Saint-Michel, et, comme il ne pouvoit être reçu sans être anobli, Votre Majesté a daigné luy en faire expédier lettres; mais il ne peut jouir de leur effet sans y sacrifier une somme de six à sept mil livres en frais que sa fortune ne luy permet pas de débourser, et dont ceux de marc d'or qui en font la majeure partie, entrent dans les coffres de Votre Majesté; on s'est fait une loy nécessaire de n'en point acorder d'exemption.

Mais dans tous les cas du genre de celui-cy où une récompense justement méritée ne doit pas devenir onéreuse à celui qui la reçoit, Votre Majesté se porte à acorder une ordonance de gratification sur la caisse du marc d'or où se composent alors les droits qui reviennent à cette caisse.

Les exemples sont rares, mais se décident par les circonstances.

Celle dans laquelle se trouve M. *Hallé* me paroissant susceptible d'être distinguée par Votre Majesté, je la supplie très humblement de m'autoriser à demander à M. *Necker* l'expédition d'une ordonnance de 6,000 l. à titre de gratification à M. *Hallé* sur les fonds du marc d'or.

J'observerai que, sans cet arrangement, M. *Hallé* ne pourroit profiter de la grâce de l'anoblissement ni de celle de la croix de Saint-Michel, et qu'il n'en deviendroit que plus juste de réaliser à M. *Hallé* une gratification effective sur les fonds des Bâtiments, déjà insufisants pour leurs charges.

Archives nationales, O¹ 1942.

6812. — BERNIS A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 25 novembre 1776.

Vous avés eu la bonté, Monsieur, de protéger, à ma recommandation, le s^r *Huvé*, jeune architecte; permettés qu'au moment où il retourne en France, je vous parle encore en sa faveur. Il est sage, appliqué et homme de talent, c'est bien assés pour que vous continués de lui accorder votre protection; je vous en serai en mon particulier fort obligé. Il part avec M. *Hallé*, qui se propose de vous en donner de bons témoignages. M. *Vien* est aussi dans l'intention de vous en rendre un compte avantageux.

Je profite, Monsieur, avec plaisir de cette occasion de vous renouveler les assurances du parfait attachement, etc.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1942.

6813. — LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE NOËL HALLÉ.

Louis, etc... Le privilège de la noblesse a toujours été regardé, etc.

Le zèle, la capacité, la sage conduite et l'attachement qui, depuis nombre d'années, ont distingué notre cher et bien aimé le sieur *Noël Hallé*, un de nos peintres et un des principaux officiers de l'Académie royale de peinture, nous l'ont fait juger digne de jouir des honneurs et des prérogatives de la noblesse; ses talents distingués l'ont placé à la tête de l'École françoise, et nous n'avons pas cru pouvoir lui donner de plus grande preuve de notre confiance qu'en le chargeant, l'année dernière, d'aller à Rome pour y faire, dans l'Académie que nous y entretenons, des règlements propres à y rétablir la discipline que diverses circonstances avoient considérablement affoiblie, et à rendre cette École aussi utile au développement des talens de ceux que nous y envoyons qu'elle l'avoit été lors de son établissement.

La manière satisfaisante avec laquelle il s'est acquitté de cette commission; l'honnêteté de ses mœurs, celle de sa famille qui est une des plus anciennes de la bourgeoisie de notre bonne ville de Paris et dont quelques branches jouissent déjà de la noblesse, le rang distingué qu'il tient parmi les peintres françois sont autant de considérations qui nous ont déjà déterminé à le nommer chevalier de notre ordre de Saint-Michel; mais cette première grâce seroit imparfaite si, en même tems, nous ne lui accordions la noblesse. A ces causes... avons anobli et anoblissons le sieur *Noël Hallé*.

Donné à Fontainebleau, au mois de novembre 1776.

— Registrées au Parlement le 3 mai 1777, à la Cour des Comptes le 20 août 1777 et à la Cour des Aides le 2 avril 1778.

Archives nationales. Cour des Aides, lettres patentes. — Publié dans la *Revue de l'Art françois ancien et moderne*, août 1889, p. 237.

L'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France a publié en 1876 (p. 88) une lettre de M. d'Angivillier, en date du 13 février 1777, proposant au Roi d'accorder à l'artiste une gratification de 6,000 livres, sur les fonds du marc d'or, pour acquitter les droits que l'état de sa fortune particulière ne lui permettait pas de payer.

6814. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Du 10 décembre 1776.

J'apprens, Monsieur, d'un côté, que la bordure du portrait du Roy en buste destinée pour S. É. M. le Cardinal de Bernis est prête, et, de l'autre, que M. *Duplessis* est aussi en état de fournir ce portrait; vous voudrés donc bien le faire délivrer par M. *Duplessis* au s^r *Buteux*, avec recommandation à ce dernier de l'encaisser de manière solide pour qu'il ne soit exposé à aucun danger dans le voyage. Il faudra ensuite le faire addresser à Marseille, à M. Rey, correspondant des Bâtimens pour les marbres, à l'effet de le faire passer à Civita-Veccchia, à l'adresse de Son Éminence, que j'en préviendrés lors du départ.

Vous connoissés, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1129, fol. 372.

6815. — NATHOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 11 décembre 1776.

Puis-je me flatter, Monsieur, que vous aurés pour agréable les vœux sincères et les souhaits les plus accompli que je forme pour vous à l'occasion de la nouvelle année. Si cela étoit, l'ancien Directeur de l'Académie de France pourroit espérer quelque part dans l'honneur de votre souvenir au sujets des avances faites pour l'entretien de l'Académie.

Son Éminence Mgr le Cardinal de Bernis, qui m'honore de ses bontés et de sa bienveillance, voulut bien se charger du mémoire qu'il vous a envoyé depuis six mois, deux lettres ensuite sur le même sujet attend la réponce; ce silence, Monsieur, sur une demande aussi juste, m'afflige et me déconcerte. Ces jours passés, cherchans parmi mes papiers certaines choses que j'avois égarré, une des lettres de M. le marquis de Marigny me tomba en main, dattée du 25 août 1760, conçue en ces termes :

Aidés-moy dans l'occurrence présente; je ne vous propose pas de réduction, par ce que je suis persuadé que vos dépences annuelles n'en sont point susceptible; prenés à crédit de côté d'autre pour quelque tems; quand les choses prendront leur train

ordinaire, tout sera aquitté régulièrement. Signé : LE MARQUIS DE MARIGNY.

Pouvois-je faire, Monsieur, autrement que ce que j'ay fait, tant par égard pour mon supérieur que par rapport au bien et à l'intérés de l'Académie, dont j'étois chargé.

Ces cas-là sont arrivés plus d'une fois; je me rapelle qu'étant pensionnaire sous le Directoriat de feu M. Person, ce même fit des avances pour l'entretien de l'Académie et fut ensuite totalement satisfait.

Or, Monsieur, je vous prie de vouloir considérer que je suis d'un âge avancé et à la fin de ma carrière et que je me trouve à la tête d'une nombreuse famille, composée de cinq frères et de trois sœurs qui ont besoin de mon secour.

Ce que je réclame est tout le produit d'un travail de toute ma vie; jugés de ma situation par ce détail exact et circonstantié que je présente à vos yeux et que je soumet à la décision de votre justice et de votre équité. Je puis vous assurer que je seray toujours pénétré de la plus vive reconnaissance et des sentimens sincères et respectueux avec lesquels j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6816. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, 11 décembre 1776.

Monsieur, — Recevez, au renouvellement de cette année, mes vœux et mes homages; ma femme et mes enfans se joignent à moi; c'est une famille entière qui vous offre le tribut de sa reconnaissance.

L'Académie de France à Rome voit renaître, sous votre ministère, les beaux jours de son origine; je mets tous mes soins à la rendre digne de vous, et je ne crois pas pouvoir faire un meilleur usage de mes talens qu'en les consacrant à un établissement qui devient en quelque sorte votre propre ouvrage et qui honore également et le Roi qui le protège et le ministre qui le dirige.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

**6817. — LES PENSIONNAIRES DE L'ACADEMIE DE FRANCE, A ROME,
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

(Joint à la lettre de Vien du 11 décembre 1776.)

Monsieur, — C'est avec l'union la plus soumise que nous nous sommes assemblés, dans ce renouvellement d'anée, pour vous faire les souhaits les plus parfaits que des cœurs très reconnaissants et sensibles puissent faire à celui qui nous comble de ses bienveillances, auxquelles nous ne sommes capables de correspondre que par nos études continues et en faisant des veux éternelles pour la santé d'un protecteur si bienfaisant.

C'est pourquoi, réitérants tous unanimement nos souhaits, nous nous dévouons très respectueusement, Monsieur, les plus humble et plus obéissant de vos serviteurs.

Signé : RENAUD (RÉGNAULT), BONVOISIN, LEMONNIER, LA Bussière, DU PASQUIER, PEYRON, DELAISTRE, JOMBERT, SUVÉE, ex-pensionnaire, SÉGLA, DAVID, RENARD, MILOT, CRUCY.

6818. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 11 décembre 1776.

Monsieur, — Je viens de faire le voyage de Naples avec M. le comte d'Orsay ; ce seigneur m'a procuré l'agrément de tout voir sans qu'il m'en coûte rien, c'est une reconnaissance que j'aurai toute ma vie pour ses honnêtetés.

Ce voyage ne m'a pas fait oublier la lettre dans laquelle vous avez bien voulu marquer à M. Vien, qui m'en a fait la lecture, que vous disposeriez la princesse Madame Adélaïde à me faire toucher encore quelque bienfait ; cette lettre a encore augmenté l'amour que j'ai pour le travail et pour profiter des bontés de cette princesse et des vôtres, Monsieur.

J'ai l'honneur de vous rappeler aujourd'hui et cette promesse satisfaisante et vos premières bontés à mon égard, en vous priant de vouloir bien envisager que les 25 louis dont Madame a daigné me gratifier ont servi à payer les mois de nourriture que je devois alors et qu'il en court encore aujourd'hui pour mon existance.

Depuis dix-huit mois que je suis à Rome, 25 louis ne suffisent

pas pour ne point faire de dettes, et vous êtes trop juste, Monsieur, pour ne pas entrer dans cette vérité; je suis donc forcé d'emprunter pour acheter papier, plumes, encre, etc., qu'il faudra que je paye un jour, et je souffre beaucoup de devoir.

Il ne vous sera pas difficile, Monsieur, d'obtenir de Madame un nouveau bienfait, puisque vous en possédez, à juste titre, la confiance et que c'est par vos bontés que j'ai obtenu le premier.

M. Vien pourra vous instruire de ma conduite à Rome et l'emploi que je fais et de mon tems, des bienfaits de Madame et des vôtres.

Mon père me marque qu'il n'a pas eu le bonheur de vous voir depuis longtemps et qu'il soupire après cette faveur. Vos occupations le prive de cet avantage; je suis plus malheureux encore, puisque j'en suis plus éloigné.

Je vous prie d'agrérer le profond respect, etc.

ROUSSEL.

Archives nationales, O¹ 1914.

6819. — VIEN A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 24 décembre 1776.

Monsieur, — Le *custode* de l'Académie est mort le 19 du courant. Je vais essayer le Suisse dans les fonctions du défunt, et, s'il s'en aquite comme je le désire, je croirez qu'un écu par mois d'augmentation sur ses gages le satisferoit. Le défunt en avoit sept; il a laissé une fille âgée de trente ans, qui est venue toute éploreée me soliciter à vous suplier de venir à son secour pour l'aider à vivre et pour le logement; mais, s'il estoit de nécessité de prendre un *custode*, le logement seroit absolument nécessaire. Votre justice vous dictera, Monsieur, tout ce que vous voudrez bien faire à ce sujet.

Les pensionnaires peintre et sculpteur sont arrivés le 9 de ce mois; l'architecte, qui m'avoit très inquiété par son retard, est arrivé ce matin en bonne santé.

Le sieur *Roussel*, pour se déterminer à étudier encore quelque tems à Rome, espèrent toujours sur les bontés que vous avez bien voulu me marquer pour lui, désireroit sçavoir s'il peut compter sur des nouveaux bienfaits de la part de Madame Adélaïde, ce qui le décideroit totalement.

Les pensionnaires auront fini dans quinze jours les ouvrages que vous leurs avez demandé pour vous être envoyés; quoy que cette demande est paru leurs faire grand plaisir, ce n'est pas sans peine que j'em suis venu à bout. Le sieur *Lussau*, architecte, qui reçoit des bienfaits du roi, ne veut pas laisser partir cet envoy sens y joindre un projet qu'il a fait esprez pour vous faire connoître l'employ qu'il fesoit de la grâce que vous avez bien voulu lui accorder.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6820. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Du 27 décembre 1776.

Monseigneur, — J'ai enfin la satisfaction de pouvoir annoncer à Votre Éminence le départ du portrait du Roy qu'Elle m'a témoigné il y a assés longtemps désirer; la caisse qui le contient est en route pour Marseille, et probablement sur le point d'arriver en ce moment. Votre Éminence me rendra justice si Elle veut bien être persuadé de mon empressement pour tout ce qui peut luy être agréable.

Je suis, avec respect, Mgr, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1129, fol. 406.

6821. — D'ANGIVILLER A VIEN.

A Versailles, le 30 décembre 1776.

Je reçois, Monsieur, à l'instant la lettre par laquelle vous me faites part de vos vœux pour moi à l'occasion de la nouvelle année où nous allons entrer. Je vous en suis bien sincèrement obligé, ainsi qu'au souvenir et à l'attention de M^{me} Vien. Je vous en fais, à l'un et à l'autre, mille remercimens.

Je reçois en même temps une lettre du s^r *Roussel* qui me marque qu'il a fait agréablement le voyage de Naples avec M. d'Orsay. J'en suis charmé, si ce voyage a contribué à son instruction. Je viens d'apprendre de M. Montuela que son père lui a remis six louis pour les faire passer à son fils, ce qu'il va faire

par l'entremise de M. Caccia au premier voyage qu'il fera à Paris. J'ai, du reste, fait demander à Madame la comtesse de Narbonne s'il pouvoit espérer pour l'année où nous allons entrer quelques secours pareil à celuy qu'elle lui a obtenu de Madame Adélaïde. Elle a répondu qu'elle espéroit engager cette princesse à luy accorder encore une pareille grâce. J'aurai soin d'entretenir Madame de Narbonne dans cette bonne volonté, et j'ai fait dire à son père de faire de son côté les démarches nécessaires pour préparer cette nouvelle grâce.

Vous connaissez, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1914.

6822. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce... [1776?]

Monsieur, — Lorsque j'eus l'honneur de vous parler chez M. *Pierre*, quatre jours avant mon départ pour Rome, pour vous prier d'obtenir, sur mes lettres de noblesse, la diminution du droit du marc d'or, vous me fîtes celui de me dire qu'il n'étoit pas alors facile d'obtenir cette grâce. Mon départ précipité ne me laissa pas le temps de vous détailler les motifs de ma demande; permettez-moi que je les mette sous vos yeux.

Quelque temps après ma réception à l'Académie, Frédéric V, roi de Dannemarc, me fit demander par M. le comte de Molk, son ministre, pour être directeur de son Académie. Mon traitement étoit de vingt mille livres par an, logé, et mes ouvrages payés.

Je refusai ces propositions avantageuses parceque, françois, je me devois à ma patrie; je venois d'ailleurs d'obtenir un logement au Louvře, et la reconnaissance me fit une loi, chère à mon cœur, de ce que mon zèle pour ma patrie me prescrivoit comme un devoir; M. de Marigny voulut bien m'en témoigner sa satisfaction.

M. *Jardin*, architecte, et M. *Salis*¹, sculpteur, profitèrent des avantages offerts, et le roi de Dannemarc, content de leurs travaux et de leurs talens, demanda pour eux, lors de son voyage en France, en 1768, le cordon de Saint-Michel et l'obtint. J'ose me flatter, M., que, si je n'eusse pas préféré le service de l'Académie à ma fortune, j'aurois été compris dans la distribution des grâces obtenues pour les artistes françois, mes camarades, résidant en

Dannemarc, et, comme le droit de marc d'or n'existoit pas alors, j'aurois eu cette imposition de moins à payer.

Si j'étois riche, M., mes importunités n'iroient pas jusqu'à vous; mille écus de plus ou de moins ne m'intéresseroient pas; mais, après m'être occupé plus de mon art que de ma fortune, après avoir travaillé toute ma vie, j'arrive à soixante ans²; j'ai une femme et des enfans, je dois penser à eux.

La place de Directeur de Rome que je dois à vos bontés, le cordon que vous avez obtenu pour moi afin de décorer l'homme en qui vous aviez placé votre confiance seront, toute ma vie, et les objets de ma reconnaissance et les motifs de mon respectueux attachement; mais ces mêmes sentimens, que ma femme et mes enfans partagent avec moi, m'ont nécessité à des dépenses, dont vos bontés même me font un devoir de vous instruire.

Honoré de votre confiance et décoré des grâces du Roi, pouvois-je ne pas soutenir, aux yeux des étrangers, l'idée attachée, dans toutes les cours de l'Europe, à un établissement qui, par la protection attentive dont vous l'honorez, immortalisera votre ministère, comme il a contribué à l'éclat du siècle de Louis le Grand.

Les principes d'économie, qui seuls ont fait le fondement de ma petite fortune tant que j'ai vécu à Paris, j'ai cru devoir les oublier dès que je me suis vu à Rome pourvu d'une place qui exige une certaine représentation.

C'est d'après ces considérations que je m'adresse à vous, M., pour obtenir l'exemption du marc d'or. Je ne demande pas une grâce onéreuse; je demande une faveur qui, sans coûter absolument à l'État, me dédommagera en partie des dépenses extraordinaires que j'ai faites, non pour moi, mais uniquement pour la place que j'occupe.

Vous êtes, M., l'ami des arts et le protecteur des artistes; vous m'honorez particulièrement de votre bienveillance; c'est elle seule que je réclame; c'est sur elle seule que je me repose pour me flatter du succès.

Je suis, avec un profond respect, etc.

(*Sans signature.*)

Nouvelles Archives de l'Art français, 1872, p. 378-380. Pièces de la collection Benjamin Fillon.

= 1. Lisez : *Saly*.

2. Vien étant né en 1716, la lettre est donc de 1776 ou 77.

6823. — ACADEMIE DE FRANCE ÉTABLIE A ROME EN 1665.

Parmi les différentes Académies que Louis XIV fonda pour favoriser les progrès des beaux-arts, celle dont il est ici question tient en quelque sorte le premier rang, soit par le mérite particulier des élèves, soit par l'espèce de récompense du monarque et par la noblesse de son objet. Cet établissement fut fondé par les conseils de *Le Brun* qui avoit étudié à Rome et qui y puisa ses talents sublimes. De même que les anciens Romains alloient à Athènes qui étoit le centre de l'éloquence et de la philosophie, de même *Le Brun* pensa que, de nos jours, les François devoient aller à Rome pour y étudier les beaux-arts. C'est en effet dans cette ville que les ouvrages des anciens Grecs, des *Michel-Anges*, des *Raphaëls*, des *Dominiquins*, donnent des leçons muettes, bien supérieures à toutes celles que pouvoient donner de vive voix les plus grands maîtres modernes. Il fut donc réglé qu'on enverroit, tous les ans, quelques élèves qui auroient remporté les premiers prix à l'Académie de peinture et de sculpture et à celle d'architecture. Ils sont au nombre de douze et sous la direction d'un habile professeur que l'Académie y envoia. Nourris et entretenus aux dépens du Roi, ils sont logés dans un grand palais, au-dessus de la porte duquel sont les armes de France. Les plus belles statues de Rome ont été modelées pour en orner le sallon et pour y dessiner d'après l'antique, indépendamment de la salle du modèle. Louis XIV fit expédier, en 1676, des lettres de jonction avec celle de Saint-Luc à Rome, ACADEMIE ROMAINE, autrement appelée de Saint-Luc... Elle ne forme qu'un même corps avec l'Académie de France, établie à Rome en 1665. Ce fut elle-même qui sollicita cette réunion, et, soit qu'elle voulût l'obtenir plus sûrement, soit qu'elle fût pénétrée d'une estime particulière pour *Charles Le Brun*, elle le nomma pour son directeur et son prince, titre qu'elle n'avoit accordé jusqu'alors qu'à des peintres romains.

L'abbé de Fontenay, *Dictionnaire des artistes*. Paris, Vincent, 1776, petit in-8°, I, p. 10-11. On a vu en 1759 les erreurs du *Dictionnaire des Beaux-Arts*, de Lacombe; jamais l'Académie de France à Rome n'a été jointe à celle de Saint-Luc. L'abbé de Fontenay y ajoute une autre erreur, c'est d'en attribuer la fondation à *Le Brun*, qui n'y est pour rien, et il ne se corrige pas dans l'article d'*Errard*, I, 557-58, où il ne parle de lui à Rome que pour ce qu'il y fit du temps de Richelieu, de Poussin et de M. des

Noyers, c'est-à-dire longtemps avant la pensée même de l'Académie de France à Rome. — A. de M.

6824. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

Turin, ce 27 décembre 1776.

Monsieur, — Ayant été beaucoup retardé dans mon retour, tant par la saison que par quelques accidens imprévus, je n'ay pas voulu attendre mon arrivée à Paris pour vous rendre compte de mon voyage. Le désir de voir Venise, dont je n'avois qu'en-tendu parler, et plus encore les beaux chemins qu'on m'avoit promis par cette route m'ont fait embrasser ce parti. Je m'en suis applaudi, parce que j'ai rencontré à Padoüe un homme de mérite, M. Caldani, qui a délivré mon fils d'un abscès considérable que lui avoit causé sous le bras le dépôt de sa maladie; ses douleurs l'empêchoient de pouvoir suporter la voiture. Enfin, malgré ces retards, je suis près de passer les Alpes, et j'espère, si les neiges ne m'arrêtent pas, avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs vers le dix ou le douze janvier.

Je suis, avec le plus profond respec, M., etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1913.

6825. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE.

28 décembre 1776... — Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliments adressées à la Compagnie... de M. Vien, professeur, directeur de l'Académie de France à Rome...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 254.

6826. — LUSSAULT A D'ANGIVILLER.

Décembre 1776.

Monsieur, — Persuadé que les pensionnaires du Roy s'empresseront tous, au renouvellement de cette année, de vous présenter leurs respects, j'ose unir mes vœux aux leurs; ils tendent tous à votre gloire, précieuse aux artistes, qui sont tous dans le cas d'éprouver votre équité et votre bienfaisance.

Daignés être assuré, Monsieur, que le regard que vous avez bien voulu jeter sur moi est le flambeau qui seul éclairera mes

1777]

VIEN.

273

études et me conduira à mériter un jour votre bienveillance et votre protection.

Je suis, avec une vive reconnaissance et un profond respect,
M., votre, etc.

LUSSAULT.

Archives nationales, O¹ 1913.

6827. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

1^{er} janvier 1777.

Monseigneur, — *Roussel*, garçon de la chambre de Madame Adélaïde, supplie très humblement Votre Grandeur de ce rapeller qu'elle a promis à cette princesse de ne point oublier le fils du suppliant, qui est à Rome depuis deux ans.

Le suppliant, ayant apris que Votre Grandeur faisoit de nouveaux arrangements dans les Bâtiments, prend la respectueuse liberté d'implorer vos bontés pour son fils.

Archives nationales, O¹ 1942.

6828. — D'ANGIVILLER AUX PENSIONNAIRES DE ROME.

Paris, le 10 janvier 1777.

J'ay reçu, Messieurs, les témoignages des souhaits que ce renouvellement d'année vous engage à faire pour moi. Je vous suis très obligé; rien, au surplus, ne peut me faire plus de plaisir que les dispositions où vous me marqués être de bien employer le temps que vous avés encore à passer à Rome. Ce sera pour moi une vraye satisfaction d'apprendre par M. *Vien* que vous mettez à profit un temps aussi précieux pour vous et pour la nation dont vous êtes l'espérance du côté des arts. Lorsque vous serés pénétrés de cette idée, elle sera bien capable de vous exciter aux plus grands efforts pour répondre aux dépenses que le Roy fait pour consommer votre instruction et pour perpétuer par vous l'éclat des arts d'une manière digne de ceux qui vous ont précédé dans cette carrière.

Je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Archives nationales, O¹ 1914.

6829. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 15 janvier 1777.

... On attendoit hier au soir M. le landgrave de Hesse-Cassel¹. J'ai ordonné qu'à son arrivée mon maître de chambre allât lui faire compliment de ma part et lui offrir tout ce qui pouvoit lui être agréable, sa résolution étant, à ce que m'a écrit M. le baron Zuckmantel², d'observer ici le plus parfait incognito et de n'y voir absolument que le Pape...

P.-S. — M. le landgrave de Hesse-Cassel est arrivé ici dans la nuit dernière...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 877, fol. 26 v° et 28. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voy. ci-dessus la note de la pièce 6809, p. 260.

2. Originaire de Suisse, ambassadeur de France à Venise, puis à Lisbonne; il mourut à Paris le 19 juillet 1779.

6830. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 29 janvier 1777.

Monsieur, — J'aurois eu l'honneur de vous envoyer, ainsi que mes confrères, un projet d'église que j'ai composé, si *Lussault* n'avoit pas destiné le sien à vous être présenté, et j'aurois par là satisfait au désir que j'ai de vous prouver, Monsieur, l'employ que je fais de mon tems à Rome et ma reconnaissance pour vos bontés; mais, n'ayant que des études à vous offrir et sachant que l'usage n'est pas de les envoyer, vous voudrez bien me permettre, Monsieur, de différer quelque tems à vous faire hommage d'un projet plus considérable déjà commencé, non terminé, vu les études journalières que je fais à Rome et qu'on ne peut faire ailleurs.

Je vous prie de vouloir bien me continuer votre protection auprès de M^{me} Adélaïde et d'être persuadé de ma reconnaissance pour vos bontés.

J'ai l'honneur de me dire, etc.

ROUSSEL.

6831. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 9 février 1777.

Je réponds à la fois, Monsieur, à deux de vos lettres, par l'une desquelles, entr'autres objets, vous me spécifiez les fonctions du *custode* de l'Académie dont je vous avois demandé les détails, et, par la seconde, vous m'apprenez la mort de Pietruccio, qui remplissoit cette place, et me marquez, en même temps, essayer si le Suisse pourra suppléer à cet employé.

Si ces fonctions ne consistoient qu'en celles d'un concierge ordinaire, sçavoir, à veiller à la propreté de l'hôtel, tenir en compte les divers effets qui s'y trouvent et avoir soin à ce qu'ils ne soyent point distraits, je pense que le Suisse pourroit les remplir avec quelques attentions de plus.

Mais, comme vous me marquez qu'une des fonctions principales du *custode* est de veiller à ce qui se passe dans l'appartement du Roy, où il y a journellement un grand nombre de jeunes gens, tant Italiens que d'autres nations, dessinant d'après les figures antiques qui y sont placées, et que, sans une surveillance continue, il y auroit à craindre qu'il n'arrivât des inconveniens et des détériorations, tant de ces morceaux que des meubles, j'ai beaucoup de peine [à croire] que le Suisse puisse satisfaire à la fois aux fonctions des deux postes. J'attendrai, néanmoins, ce que vous me marquerez sur l'essai que vous faites actuellement; pour peu que le succès vous en paroisse douteux, je préfère entretenir à cet effet un *custode* plutôt que de courir le risque de quelque accident causé par l'étourderie ou la mauvaise volonté d'une jeunesse dont on ne peut pas répondre.

Vous me proposez, par une de ces lettres, d'attacher à l'Académie le sieur *Subleyras*, architecte, fils du célèbre peintre de ce nom, pour inspecter les ouvriers qui y travailleront, arrêter les mémoires, dresser les devis des ouvrages et aux appointemens de 12 ou 15 écus dont il se contentera, attendu que cela peut contribuer à son avancement et à sa réputation.

Le nom de *Subleyras* fait trop d'honneur à la nation pour que, y ayant d'ailleurs de l'utilité dans cet arrangement, je n'y accède pas. Je vous dirai même que je suis étonné de la modicité de ce qu'il demande. Je ne ferai pas de difficulté de porter un peu plus haut cette rétribution des soins qu'il propose de prendre, pensant

qu'ils peuvent épargner des dépenses considérables. Une réparation faite à temps, et au moment où sa nécessité se manifeste, a cet avantage.

A propos de *Subleyras*, n'y auroit-il pas moyen d'acheter à Rome quelque bon tableau capital de ce maître? Il est à peine connu dans le cabinet des tableaux du Roy, et je désirerois fort, pour l'honneur de la nation, avoir quelque bon morceau de lui. Vous me ferez grand plaisir de prendre langue sur cet objet, sans néanmoins annoncer que c'est le Roy qui veut faire cette acquisition, car cela en doubleroit le prix.

Je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6832. — D'ANGIVILLER A ROUSSEL.

A Versailles, le 15 février 1777.

Vous avez dû vous appercevoir, Monsieur, par les différentes choses dont M. *Vien* vous a fait part, que j'avois reçu les diverses lettres que vous m'avez écrites, et, si vous n'avez pas reçu de réponse directe, c'est qu'il est assez d'usage que le Directeur général des Bâtimens fasse parvenir par cette voie aux jeunes artistes qui sont sous sa direction ce qu'il a à leur dire.

M. *Vien* a dû vous apprendre, il y a déjà quelque temps, que M^{me} la comtesse de Narbonne avoit dit à M. *Montucla* que je lui avois envoyé pour retirer les 600 l. dont Madame Adélaïde a bien voulu vous gratifier l'année dernière pour vous secourir pendant votre séjour à Rome; qu'elle espéroit que cette princesse voudroit bien vous accorder cette année un pareil secours; je ferai de mon côté ce qui se pourra auprès de M^{me} la comtesse de Narbonne pour qu'elle veuille bien entretenir et ménager les bontés de Madame Adélaïde en votre faveur. Je l'ai fait dire aussi à votre père.

Je suis étonné que vous me marquiez n'avoir pas reçu la gratification de 300 l. que je vous ordonnai en avril 1775 pour vous aider à vous rendre à Rome. Si, par les 300 l. dont vous me parlez, vous avez entendu autre chose, vous êtes dans l'erreur. Il n'a jamais été d'usage d'accorder de gratification à ceux que l'enveiie seule de s'instruire conduit à Rome, et même le Roi n'a jamais fourni à leurs frais de route. Ce n'est qu'attendu les cir-

constances particulières où vous vous trouviez et l'intérêt qu'a pris à vous Madame Adélaïde que je me suis prêté à vous faire payer la gratification de voyage, comme si vous aviez été envoyé par le Roy. Lorsque vous serez sur le point de retourner, je pourrai, par une gratification semblable, vous mettre en état de revenir. M. Vien m'a rendu, au reste, sur votre travail et vos études un compte dont j'ai été satisfait.

Je ne puis que vous exhorter à continuer de profiter d'un temps aussi précieux, puisque c'est en grande partie du fruit que vous en tirerez que dépend le succès que vous obtiendrez dans la carrière que vous courrez.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6833. — BERNIS A VERGENNES.

A Ronie, ce 19 février 1777.

... M. le duc d'Ostrogothie m'a envoyé de Naples une lettre du roi de Suède, pleine de reconnaissance et d'expressions obligeantes, pour me remercier des attentions que j'ai eu ici pour le frère de ce monarque.

M. le landgrave de Hessel-Cassel revint ici dimanche dernier de Naples; il s'arrêtera ici peu de jours et reprendra la route de l'Allemagne. Ce prince a témoigné beaucoup d'amour et de respect pour le Pape, une grande partialité en faveur des Jésuites et beaucoup de politesse pour tout le monde et surtout pour moi.

All. étr. Rome. *Correspondance*, t. 877, fol. 125 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6834. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 5 mars 1777.

Monsieur, — Les ouvrages des pensionnaires sont partis hier pour Civita-Vechia; Son Éminence Monsieur le Cardinal de Bernis, que j'avois eu l'honneur d'inviter pour les voir, et en même tems pour leurs donner une sorte d'émulation, espérant que la visite de ce ministre, que je leurs avoit annoncé dans le courant de leurs ouvrages, exciteroit en eux l'ardeur que je désirrois pour leurs avancements, le jour qu'il avoit pris pour venir, il

me fit écrire q'une fluxion assés considérable l'empêchêt d'i venir et qu'il remêtoit la partie à huitaine; six semaines se sont passées sans qu'il lui fût possible de s'i transporter; il n'auroit pas été honnette à moi de ne pas attendre qu'il feut remis en bonne santé. Ce retard a produit un bien dont je profiterai pour le second envoy; ces ouvrages, que j'avois fait exposer dans la salle du Trône, ont étés veux pendant tout ce tems par plusieurs artistes romains et beaucoup d'étrangers, qui ont porté un jugement favorable en faveur de plusieur de ces Messieurs. M. le Cardinal et venu le dimenche 23 février; il a paru satisfait, et, par le récit avantageux qu'il en a fait, Madame Dupui-Montbrun, sa nièce, et venue le lendemain avec tous ces parents, le prince Palestrine, M^{me} Pit et autres. Ce prince romain m'a dit qu'il estoit fort aise de voir que cette maison aloit avoir une réputation différente qu'elle ne l'avoit eue depuis longtems; M. l'Ambassadeur de Malte, que j'avois prié di venir, ainsi que M. de Bajanne, notre auditeur de Rotte, m'ont fait le même compliment; M. le bally de Breteuil m'a chargé, lorsque j'aurois l'honneur de vous écrire, de vous faire mention de luy. M. le comte de Brassac, M. le comte de Même, M. le marquis de Vassé, etc., ont également veu cette petite exposition, qui estoit beaucoup plus considérable que ce que j'ai l'honneur de vous envoyer. Mon grand désir est, Monsieur, que vous soyez content, ainsi que l'Académie; j'espère que cette émulation, que j'ai commencé d'établir, fructifiera de plus en plus et que le zèle qu'ils auront à pouvoir vous plaire les mestra en état de mériter un jour votre protection, et ceux d'entre eux, à qui cet espèce de concours a paru répugner, par la suite m'en sauront bon gré; la plus grande partie m'ont remercié des mouvements que je m'étois donné pour leurs procurer cette petite honneur qu'ils regardent comme le resort de leurs progrès.

M. Subleras m'a chargé, Monsieur, de vous témoigner ses très humbles remerciements et son profond respect; il est si flatté et si pénétré de voir que la réputation de feu son père lui procure vos bontés qu'il ne peut vous exprimer toute sa reconnaissance pour ce que vous voulez bien faire pour lui; je ne négligeré rien pour trouver le moyen de vous procurer un tableau capital de son père, comme vous me faites l'honneur de me le marquer.

Comme pendant l'hiver ce n'est pas le tems où les jeunes gens se rendent, pour ainci dire, en foule à l'Académie pour dessiner dans les apartemens, j'atendrai au commencement de la belle sai-

son pour vous rendre conte de l'employ dont le Suisse a esté chargé depuis la mort du concierge.

Vous n'avez pas eu la bonté, Monsieur, de me marquer vos intentions pour la fille de Pietruccio; je ne serois pas fâché d'avoir une réponce à lui faire; je ne voudrois pas qu'elle imaginâ que j'ai négligé de vous suplier de lui accorder quelque secour; ils sont si accoutumés dans ce pais que les princes et les Cardinaux font quelque bien aux enfans de ceux qui les ont servi qu'il croirest tous que ce seroit ma faute si vous n'aviez pas quelque comisération pour elle.

Les tapisseries sont arrivées avant-hier dans le meilleur état; elles sont superbes; je ne pourai pas me dispencer de les faire doubler, non entièrement, mais par grandes bandes, comme pluseurs qui sont ici; les autres le sont entièrement; il me tarde q'une occasion se présente pour les faire voir aux Romains.

J'enverai à M. *Pierre*, par le même ordinaire, les contes du dernier quartier de l'année 1776. Ma femme, qui est on ne peut plus exacte, n'a pas voulu l'envoyer sans savoir les frais des caisses qui renferment les ouvrages de ces Messieurs, cette dépence devant être comprise sur l'année dernière. Le s^r *Millot* et parti pour Naples; il conte s'enbarquer dans cette capitale pour se rendre en France.

Je suis, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6835. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 12 mars 1777.

... M. le duc d'Ostrogothie me fait l'honneur de dîner aujourd'hui chez moi avec nombreuse compagnie. Ce prince m'a paru très satisfait des marques de bonté et d'attention qu'il a reçu de Leurs Majestés siciliennes dans le séjour qu'il a fait à Naples...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 877, fol. 182 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6836. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME POUR LE S^r DESPRÉS, ARCHITECTE.

Nous, etc.

Du 15 mars 1777.

Bien informés des talens du s^r [Louis-Jean] Després, de . . . ,

âgé d'environ .. ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de l'architecture, qu'il a étudié sous M. *Desmaisons*, à l'Académie royale d'architecture, où il a remporté le premier prix en aoust 1776¹, l'avons choisi et nommé pour remplir à la fin de cette année une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie de France à Rome, à la charge, etc.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 88.

= 1. Sujet du concours : *Château pour un grand seigneur.* — *Louis-Jean Després*, né, suivant les uns, à Lyon, en 1740, suivant d'autres, à Auxerre, en 1743, mourut le 29 mars 1804, à Stockholm.

6837. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 26 mars 1777.

Le s^r *Després*, Monsieur, qui avoit gagné le prix de l'Académie royale d'architecture, l'année dernière, et qui devoit en conséquence partir au mois d'octobre prochain pour la pension de l'Académie de France à Rome, ayant désiré anticiper le temps de son départ pour ne point perdre son temps à Paris, j'y ai donné mon agrément et je luy ait fait expédier son brevet d'envoy à Rome, mais c'est uniquement pour avoir lieu à datter du temps auquel il eût dû y être envoyé, ne voulant pour quelque cause que ce soit excéder le nombre que le Roy a fixé pour y être entretenus.

J'ai néanmoins consenti à ce qu'il logeât à l'Académie pendant cet intervalle de temps, et je vous autorise à luy donner une chambre d'externe en attendant que, devenu pensionnaire du Roy, il ayt droit à un des logements affectés à ceux qui ont ce titre. S'il n'y avoit pas de chambre d'externe, il logeroit hors de l'Académie, mais vous l'admettriez aux études et exercices des pensionnaires. J'entens au surplus que, si vous étiés dans la possibilité de loger le s^r *Després*, il soit tenu de se conformer à la discipline générale de l'hôtel, tout comme s'il étoit pensionnaire.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1130, fol. 181.

6838. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 2 avril 1777.

... M. le duc d'Ostrogothie a pris congé du Pape et partira dans

quelques jours, fort content de l'accueil que lui a fait Sa Sainteté, laquelle ne cesse de faire des éloges de ce jeune prince; il m'a témoigné en toute occasion de l'amitié et de la reconnaissance.

M. le duc de Gloucester se propose dans peu de se rendre sur les confins de l'Allemagne pour y passer le tems des grandes chaleurs. Son départ, qui n'étoit pas annoncé, fait tenir bien des propos ici sur notre prochaine rupture avec l'Angleterre...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 877, fol. 222. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6839. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 9 avril 1777.

... M. le duc d'Ostrogothie partit hier en me priant d'offrir ses respects au Roi et de remercier Sa Sainteté de toutes les attentions qu'elle a eû pour lui. Ce jeune prince s'est fait assés généralement aimer et respecter ici.

Je dois, Monsieur, rendre justice à la bonne conduite de MM. le comte de Brassac¹, le marquis de Gallard², l'abbé des Prades, le comte de Mesmes et le marquis de Vassé³ que vous m'aviés recommandé; ils ont mérité l'approbation du public. M. de Mesmes me paroît avoir bien profité de ses voyages et le marquis de Vassé montre de grandes dispositions pour servir un jour utilement le Roi dans la carrière des négociations.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 877, fol. 242 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Alexandre-Guillaume de Galard, comte de Brassac, successivement capitaine au régiment de Chartres-Cavalerie et colonel au régiment de Bresse (1779), etc., né le 26 janvier 1741. — L'abbé Galiani écrivait de Naples à M^{me} d'Épinay, le 28 décembre 1776 : « Madame de Belzunce, votre aimable fille, m'a fait parvenir une lettre par M. le comte de Brassac, et dans cette lettre elle me recommandoit beaucoup M. de Galard. Je cherchois donc ce comte de Galard par terre et par mer, et c'étoit M. de Brassac lui-même. Nous nous sommes beaucoup amusés de ce quiproquo. »

2. Jean, marquis de Galard, cousin du précédent, capitaine d'infanterie au régiment de La Fère. Il épousa, le 4 juin 1778, à Bordeaux, Jeanne du Perrier de Larsan.

3. Alexis-Bruno-Étienne, marquis de Vassé, vidame du Mans, qui devint lieutenant général et premier écuyer du prince de Condé. Il épousa Louise-Auguste-Charlotte-Françoise de Broglie, fille du comte Charles-François, le célèbre diplomate.

6840. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Paris, ce 10 avril 1777.

Monsieur, — N'ayant pu avoir le bonheur de vous trouver, ni à Paris ni à Versailles, j'espère que vous voudrez bien agréer ce témoignage de ma reconnaissance, non seulement pour les lettres de noblesse que vous avez bien voulu m'obtenir de Sa Majesté et pour la gratification qui me met en état de subvenir aux frais du cordon de Saint-Michel, mais plus encore pour la manière dont ces lettres sont motivées. Elle m'impose et à toute ma postérité le devoir d'une éternelle reconnaissance pour vos bontés, Monsieur, et je puis bien vous répondre que nous n'y dérogerons jamais. Recevez nos remercîmens et les assurances du très profond respect avec lequel je suis, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O^t 1942.

6841. — D'ANGIVILLER A CACCIA, BANQUIER A PARIS.

Versailles, 12 avril 1777.

Au mois de février 1776, Monsieur, j'ai emprunté votre canal pour faire payer dans Naples une somme de 2,400 l. tournois au s^r *Hoüel*, artiste françois, qui partoit alors pour voyager en Sicile. Sa Majesté voulant l'encourager par une nouvelle marque de sa bonté et m'ayant autorisé à luy donner 50 louis, j'ai compté sur vos soins pour faire rendre cette somme. M. *Hoüel* me marque que M. *Morchnini*, votre correspondant à Naples, pourra luy faire la remise par M. *Gammelin* fils, consul de France à Palerme. Au reste, par cette voye ou toute autre qui pourroit vous convenir mieux, je vous prie de faire compter dans Palerme les 1,200 l. tournois dont je vous rembourserai aussi du change et de la commission à vue de la quittance, comme j'en ai usé pour la remise de l'an dernier.

Je vous procurerai incessamment la rentrée des deux remises à MM. *Vien* et *Natoire*, objet de la lettre que vous m'avez écrite la semaine dernière.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

Archives nationales, O^t 1942.

6842. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

A Paris, ce 14 avril 1777.

Monsieur, — En conséquence des ordres que vous m'avez donné le 12 de ce mois, je viens d'écrire par ce courrier à M. Gamelin fils, de Palerme, (qui est aussy mon correspondant), de payer à M. *Houël* les 1,200 l. en question, et, dès que j'en aurai reçu la quittance, j'aurai l'honneur de vous en faire part et de vous prier de pourvoir à mon remboursement. En attendant, je suis très sensible, Monsieur, aux soins que vous vous donnés de me procurer incessamment la rentrée des deux objets touchant Messieurs *Vien* et *Natoire*.

Il y a peu de villes en Italie où je n'aye quelque correspondant à même de remplir quelque opération relative à mon état, et je m'estimerai toujours très heureux, lorsque l'occasion se présentera, de les employer à votre service, ainsi que des sentimens très distingués avec lesquels je suis, M., etc.

A. CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1942.

6843. — NATOIRE A MONTUCLA.

Rome, ce 23 avril 1777.

J'ay bien des remercimens à vous faire, Monsieur et cher confrère¹, de la bonté que vous avez eu de parler à M. d'Angevillier. S'il y a quelque erreur dans les comptes, je veux bien y entrer; à Dieu ne plaise que je prétende la moindre chose que ce qui m'est légitimement dus.

Il me paroît qu'après le dernier arrêté de M. le marquis de Marigny, vu, vérifié et signé par luy, un pareil acte emporte avec soy un caractère de certitude et de véridicité. Toutes les fois que ma demande a été portée au bureau, Messieurs les commis ont toujour répondu qu'il y avoit un erreur. En conséquence, je leur écrivis d'avoir la bonté de me faire part de cet erreur; point de réponse de leur part. Je vous auray donc une obligation infinie, Monsieur, sans prétendre vous déranger, de tenir la main à cet affaire pour qu'elle se termine après dix-sept ans d'attente; ce qui m'afflige d'autant plus, c'est que je n'avois pas en main toute la somme que je demande; j'ay été obligé, pour ne pas laisser

l'Académie en souffrance, d'emprunter une partie à différens particuliers dont je paye les intérêts. Vous sçavés que l'on ne fait pas dans la peinture une grande fortune; le peu que je réclame est le produit d'un travail assidu de tout le tems de ma vie; je touche au dernier terme; je souhaiterois, avant la terminer, faire honneur à mes affaires; y a-t-il rien de plus juste? Ainsi, Monsieur, je mès en vous toute ma confiance; mes intérêts sont entre vos mains; j'approuve tout ce que vous ferés; agissés, je vous en prie, pour un ancien confrère, qui sera toujour pénétré de la plus vive reconnaissance et des sentimens sincères et particuliers avec les-quels j'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Le mémoire que je prens la liberté de vous envoyer pour servir d'instruction a été envoyé à M. le comte d'Angivillier par M. le Cardinal de Bernis il y a un an.

M. le Cardinal de Bernis, qui s'intéresse pour moy, a écrit trois fois de suite à M. le comte d'Angevillier sur cette affaire, sans pouvoir obtenir une réponse. Il en est surpris; je le suis aussi.

Archives nationales, O¹ 1942.

³³ L. Montucla était membre de l'Académie des sciences.

**6844. — RAPPORT EN DERNIÈRE ANALYSE DE LA QUESTION A DÉCIDER
VIS-A-VIS DE M. NATOIRE.**

Le 2 may 1777.

Cette créance est-elle réelle ?

On a cru pouvoir proposer la négative ; on croit pouvoir y persister encore et penser que l'allocation qui seroit faite du tout ou partie de cette somme à M. *Natoire* ne seroit qu'un acte de grâce.

Après avoir épuisé tous les moyens ou de convaincre M. *Natoire*, ou d'en obtenir des arguments décisifs en sa faveur, on a profité, au mois d'août 1777, d'une recommandation adressée par M. le Cardinal de Bernis en faveur de M. *Natoire* pour emprunter le canal de ce ministre, comme en état par ses lumières et par sa position de traiter siplement la matière.

On luy a adressé un mémoire dans lequel on a établi de la manière la plus nette et la [plus] précise le point unique de la question, et ce point, fort simple en lui-même, voicy quel il est :

C'est un fait constant que les apointements accordés à M. *Natoire* comme à M. *de Troye*, son prédécesseur, ont été fixés à 3,600 l., indépendamment de tous les avantages attachés à la Direction, sur les dépenses de laquelle le Directeur est défrayé de tout et a même un carosse entretenu, avantages qui ont vraisemblablement influé sur la fixation du traitement pécuniaire à 3,600 l.

Les fonds que le Roy fournit dans Rome sont comptés en monoye romaine, et, quand le Directeur de l'Académie touche 1,000 écus, c'est parce que le Roy compte en France 5,500 l., tant pour principal que frais de change, commission et autres.

L'étonnement causé par la créance réclamée en définitif par M. *Natoire* ayant conduit à en rechercher le principe par un examen approfondi de la succession de ses comptes, on a remarqué qu'il y portoit en dépense chaque année, pour ses apointements personnels de 3,600 l. de France 1,194 éc. 6 j. 8 b.

Employ dont la fraction annonce déjà de la mésintelligence de la part du comptable, puisque, s'il a entendu s'appliquer 6,000 l. de France, elle devoit être représentée par une somme ronde de 1,200 écus romains.

Quoi qu'il en soit, et en partant du fait positif que M. *Natoire* n'avoit à prendre que 3,600 l. de France, on a reconnu qu'ils ne devoient être représentés dans ses comptes que par 720 écus romains, cy 720 éc.

Qu'ainsi cet article de dépense étoit forcé sur chaque année de 474 éc. 6 j. 8 b.

Et que cet excès d'emploi, calculé depuis son origine jusqu'au 1^{er} janvier 1773 seulement, donnoit à diminuer sur la généralité de ses dépenses 9,954 écus romains, équivalant à 49,770 l. de France.

On avoit étendu cet examen à des payements faits par M. *Natoire* à des tiers et qui pouvoient encore diminuer sa réclamation de 912 écus romains ou 4,560 l. argent de France; mais on n'y insiste point ici, parce qu'il est possible que M. *Natoire* ayt payé ce qu'il a accusé et qu'il est au-dessous de la dignité du Roy de luy faire supporter une faute de ce genre.

Quand M. le Cardinal de Bernis a eu reçu le mémoire, il a senti l'impression qu'il pouvoit opérer sur l'esprit de M. *Natoire*, presque octogénaire et malade à cette époque; aussi, au lieu de le lui communiquer, M. le Cardinal a chargé quelqu'un d'aller en causer directement avec luy et de le questionner.

Il en est résulté l'envoy d'un mémoire d'observations précisément nulles et sans aucun poids, parti de Rome le 4 septembre 1776.

M. *Natoire* s'est renfermé vis-à-vis de celui qui le questionnoit, à dire qu'en partant de Paris on luy avoit annoncé le même sort qu'a-voit eu son prédécesseur, que celui-cy lui avoit fourni les nottes des comptes qu'il avoit rendu, qu'y ayant trouvé l'employ de 1,194 écus par an pour apointements du Directeur, il avoit fait la même chose, que tous ses comptes avoient été arrêtés par trimestre sans réclamation, que ces comptes constatoient sa créance, puisqu'ils étoient signés de l'administrateur, que cette créance avoit été si bien admise qu'on avoit offert de la luy payer en contracts, et qu'en recourant à la correspondance on verra une époque à laquelle, l'argent manquant, l'administrateur pria M. *Natoire* de faire comme il pourroit, de prendre à crédit de costé et d'autre, et que, quand les choses reprendroient leur train ordinaire, les dépenses de l'Académie seroient acquittées comme à l'ordinaire.

Le rédacteur des observations paroît les regarder comme péremptoires et pense qu'après vingt-cinq ans de silence on ne peut pas justement revenir sur l'employ par M. *Natoire* et l'allocation par l'administration des 1,194 écus par an, puisque d'ailleurs M. *de Troy* les a obtenu et que le sort qu'il a eu a été promis à M. *Natoire*.

Les lettres signées par M. le Cardinal de Bernis présentent le même système, la même persuasion; elles attestent la candeur et la bonne foy de M. *Natoire*; elles disent que la somme que réclame M. *Natoire* est toute sa fortune et qu'on ne luy connoît pas d'autre propriété.

Examinons et pesons tous ces moyens, en suivant l'ordre dans lequel on vient de les rapporter :

Les faits sont également certains de la part de l'administration et de celle de M. *Natoire*.

Le traitement en argent du Directeur de Rome n'a jamais été calculé en France qu'à 3,600 l., et, comme on l'a déjà dit, on s'est déterminé sans doute par la considération des autres avantages que la place procure à son titulaire en ne luy laissant d'autre dépense à faire que celle de son habillement.

Le rédacteur des observations de M. *Natoire* prétend que, s'il est vrai qu'anciennement ces apointements n'ayent été que de 3,600 l., on les aura porté à 6,000 l. lorsque le marc d'argent a monté de 27 à 48 l., et que ce n'est qu'en négligeant de vérifier ce fait qu'on a pu éléver la question agitée vis-à-vis de M. *Natoire*.

Mais l'observateur se trompe en ce point; il y avoit longtems que l'argent étoit à 48 l. quand le traitement du Directeur de Rome a été fixé à 3,600 l., et on ne connoît ni ne trouve absolument rien qui ayt contredit ou changé cette fixation.

Quand M. *Natoire* est parti pour aller remplacer M. *de Troy*, qu'on luy a promis le même sort qu'avoit son prédécesseur, et il faut

présumer (malgré l'invaksemblance) qu'on ne s'est expliqué ni de part ni d'autre, puisque M. *Natoire* n'invoque aujourd'huy ni détails écrits ni explications verbales, et qu'il dit n'avoir eu pour régler sa marche que les notes que luy a données M. *de Troy*.

C'est sans doute une inattention bien singulière de la part de l'administration et de celle de l'homme qu'elle employoit, mais il s'en trouvoit une non moins étonnante dans l'examen qu'on avoit fait jusques-là des comptes de M. *de Troy* et qu'on a prolongée dans l'examen de ceux de M. *Natoire*.

Il est très vrai que M. *de Troy* s'est attribué chaque année pour ses appointements 1,194 écus 6 jules et 8 bayoques, calcul que lui-même n'entendoit pas, puisque, s'il prétendoit avoir 6,000 l. de France, cette somme ne pouvoit être représentée entièrement que par 1,200 écus romains, à 100 s. l'un.

Les examinateurs des comptes y ont mis tout à la fois de l'inattention et de l'inintelligence; ils ont alloué toutes les énonciations de M. *de Troy*. M. *Natoire* n'a, de son aveu, su faire ses comptes qu'en les faisant composer par l'écrivain qu'avoit eu M. *de Troy*; celui-cy copioit et n'a point vu de raison pour changer l'article des appoin-tements.

Les comptes présentés à Paris y ont été traités machinalement d'après ce qui s'étoit passé. Ce n'est qu'en 1766 qu'un premier com-mis, nouvellement chargé des bureaux, a voulu aprofondir la matière, conduit à cela par l'étonnante forme d'arrêté selon laquelle, après avoir fourni dans Rome des écus de 100 s. de France, on détermi-noit ou l'avance du Roy ou celle du Directeur de Rome à tel nombre d'écus évalués à 3 l. 10 s. 11 d. 2/3 monoye de France, ce qui entraî-noit une perte d'environ 3 dixièmes ou 30 s. sur l'écu.

On a commencé en 1767 à réformer cet arrêté et à le constater en écus romains, comme seuls faits pour donner une juste balance, puisque le Roy payoit en écus romains et qu'on dépensoit des écus romains.

Ainsi donc, si pendant la gestion de M. *Natoire* tout de sa part a été bonne foy, il faut convenir que, de la part de l'administration, tout a été erreur; l'erreur doit-elle préjudicier au Roy dès qu'elle est évi-demment reconnue comme dans l'espèce, et si l'erreur et la négligence des bureaux avoit conduït l'administrateur à consacrer par son arrêté le compte certifié par M. *Natoire* sur le quatrième quartier 1765, dans lequel il employoit pour ses apointements d'un seul quartier 2,877 écus 47 bayoques, faudroit-il que le Roy payât cette erreur parce que l'arrêté l'auroit consacrée en apparence? M. *Nato-ire* lui-même auroit-il soufert qu'on luy opposât son compte du troisième quartier 1765, qui contenoit erreurs [sur erreurs], en trois articles, à son préjudice, de près de 800 écus; il luy a été écrit sur

tout cela, le 3 mars 1766, par M. Cuvillier que le travail des comptes regardoit et qui paroît avoir été le premier qui les ayt réellement examinés.

Ce qu'on vient de dire répond, à ce qu'on croit, aux arguments que tire M. *Natoire* de l'exemple de son prédécesseur et de l'arrêté de ses propres comptes.

Il est très vrai que, lorsqu'au commencement de 1772, on croioit sa créance réelle, parce que l'erreur dans l'employ successif des apointements échapoit encore, l'administrateur a voulu qu'on luy en offrit le payement en contracts; mais les suites d'une erreur disparaissent avec elle, et surtout en matière de compte.

Il est très vrai que, le 25 aoust 1760, l'administrateur a écrit à M. *Natoire* de prendre crédit, etc.

Cette lettre, assés étonnante en elle-même, le devient bien plus quand on la raproche de la comptabilité de M. *Natoire* à l'époque même de cette lettre. En effet, le résultat de la comptabilité pour cette même année 1760, pendant laquelle il n'a été compté dans Rome à M. *Natoire* que 3,474 écus, ce résultat a été qu'il étoit en avance, au 1^{er} janvier 1761, de 1,752 écus 5 jules et 5 bayoques, c'est-à-dire en argent de France environ 8,750 l.

Les années suivantes ont produit des alternatives; il est vrai qu'en général ces alternatives ont été à la charge du Directeur, mais aussi, chaque année, il y avoit dans l'employ, en dépense sur les apointements, excès de 474 écus romains, et, en défalquant cet excès sur les neuf années qui ont précédé 1761, loin d'être créancier de 1,762 écus, il eût été débiteur de 2,724 écus romains.

On croit avoir épuisé tout ce que la matière peut fournir; on ajoute seulement, sur l'observation de M. le Cardinal, que la créance réclamée par M. *Natoire* est sa seule propriété, que le fait est très possible, mais que le principe de la médiocrité de sa fortune se trouve dans les dépréciations commises autour de luy, et surtout par sa sœur.

Ainsi donc, toute la question se réduit de la part de M. le Directeur général, après avoir pesé tout ce qu'on vient d'exposer, à décider s'il faut allouer à M. *Natoire* ses apointements sur le pied de 6,000 l. ou les réduire à leur taux de 3,600 l.

La décision confirme la créance, ou l'annule à très peu près; elle le rendroit débiteur si on ne traitoit les payements faits à des tiers qu'à la rigueur.

(En marge est écrit :) M. le Directeur général, après avoir lu ce rapport, a demandé un mémoire qui ne présente pas, du moins en apparence, une contradiction aussi directe des idées personnelles de M. le Cardinal de Bernis, afin qu'il puisse luy adresser ce mémoire et luy proposer les tempéraments dont il paroît avoir conçu l'idée.

6845. — ACADEMIE DE ROME.

Comptabilité de M. Natoire, ancien Directeur de l'Académie.

Le 2 mai 1777.

Il s'agit de prononcer sur le plus ou moins de fondement de la réclamation que fait M. *Natoire* de 10,530 écus romains, ou 52,650 l. argent de France, dont ce directeur se prétend en avance au delà des sommes qui lui ont été fournies pendant son directorat pour subvenir aux dépenses de l'Académie.

Si les comptes de M. *Natoire* n'admettent aucune correction, sa créance est constante.

Mais cette même créance s'anéantit si les comptes sont susceptibles de la rectification dont ils présentent l'objet dans l'emploi fait par le comptable de ses appointements annuels.

Tel est véritablement et uniquement le point de la question, et on va l'examiner avant tout, parce que c'est de la décision qu'il recevra que dépend le sort des raisonnements que fait M. *Natoire* pour apuier sa prétention et qu'on discutera dans les détails de ce mémoire.

Dès l'instant où l'Académie de Rome a eu pris le ton d'un établissement fixe et formé, il a été décidé que l'artiste qui en exerceroit le directorat percevroit annuellement pour appointements 3,600 l. de France, indépendamment de la nourriture, logement, de la voiture, et on peut dire de tout entretien personnel sur les dépenses de l'Académie, avantages qui balancent ou plustôt qui efacent la médiocrité apparente d'un traitement de 3,600 l. en argent.

Tel a été constamment les intentions de l'administration, le sort des prédécesseurs de M. *Natoire*; tel a été le sien, puisqu'il convient qu'en partant pour aller remplacer M. *de Troy* on lui a dit qu'il auroit le même sort, on ne peut s'empêcher de prendre ce fait à l'affirmative absolu puisqu'il n'y a nule trace écrite ni alléguée de décision nouvelle et différente.

Le Directeur de l'Académie pourvoit à son entretien avec les fonds qui lui sont envoyés de Paris et qui roulent annuellement sur 6,000 écus romains, équivalant à 100 s. de France, et que le Roy fait payer dans Rome, quites de tous frais de change et commission, en sorte que le Directeur doit compter en écus romains, parce qu'il reçoit et paye en cette même monoye.

C'est en effet en écus romains et leurs divisions de jules et bayoques que les comptes sont présentés de quartier en quartier successivement.

Autant M. *Natoire* a mis d'exactitude dans la présentation des

siens, autant il a souvent mis d'inexactitude dans leurs détails, non par son propre fait, mais parce que, né pour les arts et nullement pour les affaires, il s'en est remis de la rédaction de ses comptes à des gens qui, apparemment, n'en étoient pas capables. Ces vices de rédaction furent portés si loin sur les quartiers de 1765, tantôt au préjudice du Roy, tantôt à celui du comptable, qu'il luy en a été écrit, le 3 mars 1766, une lettre qui est sûrement en ses mains. Le premier commis qui écrivit cette lettre ne faisoit qu'entrer en place et n'étoit point encore en état de saisir tous les détails de l'affaire de Rome. Il y a plus, c'est que, s'il s'en étoit tenu à ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans les bureaux, il n'auroit pu que perpétuer des erreurs; il s'en commettoit une bien singulière dans la manière d'arrêter les comptes, quelqu'en fût le résultat, à la charge du comptable ou du Roy. On convertissoit en numéraire françois la masse d'écus romains à laquelle montoit l'arrêté du compte; et, pour exemple, si le comptable étoit en avance d'un écu romain, on disoit que cette avance étoit en argent de France, de 3 l. 10 s. 11 d. 1/2, et, cependant, le Directeur ayant avancé un écu romain, il est constant qu'il ne pouvoit être réellement remboursé que par 100 s. de France.

L'administrateur des Bâtimens, instruit de cette marche vicieuse, en a ordonné la réformation en 1767; on a rétabli les arrêtés en monoye romaine.

C'est de ce premier incident qu'est née la revision générale et la plus aprofondie de toute la comptabilité de M. *Natoire*, surtout à la vue de sa prétention d'une créance qui n'auroit été concevable qu'autant que, pendant une époque quelconque, il auroit été privé de toutes remises de France, ce qui n'a jamais été, ces remises ont dans des tems difficiles été plus foibles, mais jamais elles n'ont été supprimées.

Quoi qu'il en ayt été, ce dont il s'agit aujourd'huy, c'est d'établir sur quoy porte le sentiment qu'on a pris que la créance que M. *Natoire* réclame à titre d'avance sur sa comptabilité n'est de sa part qu'une erreur de calcul, et à cet égard la démonstration est bien simple.

M. *Natoire* n'ayant eu et dû avoir pour traitement en argent que 3,600 l. de France, n'a dû en faire l'employ dans ses comptes, formés en écus romains de 100 s., tels qu'il les recevoit dans Rome, que par 720 écus romains, qui équivalent à 3,600 l.

Au lieu de cela, il a constamment employé chaque année pour ses appointements 1,194 éc. 6 j. 8 b.

Il ne lui en appartenoit que 720 éc.

Donc, il y a eu chaque année excès d'employ, jusqu'à concurrence de 474 éc. 6 b.

Et cet excès, cumulé jusqu'au premier janvier 1773 (pris provisoirement)

rement pour époque), donne 9,954 écus romains, équivalant, en numéraire françois, à 49,770 l.

A observer qu'il est impossible de deviner d'où est parti M. *Natoire* pour s'attribuer 1,194 éc. 6 j. 8 b. puisque, s'il s'étoit frapé de l'idée précise d'une attribution de 6,000 l. de France, il auroit dû la représenter par 1,200 écus romains; mais, dans toute cette comptabilité, M. *Natoire* et les bureaux de l'administration ont agi machinalement et sans examen. L'attention des bureaux n'a commencé à s'éveiller qu'en 1766.

Il en est résulté la découverte principale de l'erreur qu'on vient de déduire, et à laquelle on ne se borneroit pas, si les autres qu'on a remarquées n'étoient d'un trop faible intérêt.

M. *Natoire*, prévenu de l'objection, ne la combat point au fonds, mais, pour l'affoiblir et l'écartier, il dit :

1^o Que, dans l'emploi de ses gages, il s'est conformé à ce qu'a pratiqué M. *de Troy*, son prédécesseur.

2^o Que ses comptes ont été arrêtés de quartier en quartier par les administrateurs, sans contradiction sur l'emploi de ses gages.

3^o Que sa créance a été si bien avouée qu'on luy a proposé d'en accepter le payement en contracts de ceux avec lesquels on a liquidé une partie des dettes de l'administration.

4^o Qu'à l'époque d'aoüst 1760, l'administrateur luy a écrit de faire comme il pourroit, de prendre à crédit de costé et d'autre et que, quand les choses reprendroient leur train, les dépenses de l'Académie seroient payées comme à l'ordinaire.

Il faut apprécier ces arguments de M. *Natoire*.

Les deux premiers se confondent naturellement dans leur objet et reçoivent une réplique commune.

Il est très vrai que M. *de Troyes* s'est attribué par année 1,194 éc. 6 j. 8 b., comme M. *Natoire* l'a fait; il est vrai que ni l'un ni l'autre n'a eu ce droit; il est très vrai que la comptabilité de M. *de Troy* a été sans contradiction sur ce point et que celle de M. *Natoire* n'en a éprouvé qu'au bout de vingt ans.

Mais, de ce qu'une erreur a subsisté, s'ensuit-il que la découverte qui s'en fait doive demeurer infructueuse et qu'il faille perpétuer cette erreur?

M. *de Troye* est mort; sa succession, ses représentants, tous ont disparu depuis plus de trente ans. Le Roy demeure sans recours, mais M. *Natoire* existe; c'est sa comptabilité qu'on examine, qu'on vérifie, qu'il s'agit d'arrester; ainsi, les choses sont entières pour le Roy comme pour luy.

Il est de principe qu'en matière de compte, on est toujours à tems pour rectifier des erreurs, et M. *Natoire* lui-même ne réclameroit-il pas aujourd'hui ce principe sur son compte du 3^e quartier

1765, si l'arrêté en avait été souscrit par l'administrateur sans corriger l'erreur que M. *Natoire* y avoit comise à son désavantage de 800 écus romains; certes, en s'apercevant de ce préjudice, il réclameroit, le Roy luy feroit raison. Pourquoy le Roy éprouveroit-il plus de difficulté de sa part?

C'est encore une vérité que l'administrateur, frapé, quoi qu'illusoirement, de l'avance de M. *Natoire*, luy a proposé d'accepter son remboursement en contracts; mais il croyoit le Roy débiteur, il satisfaisoit par conséquent à la justice du Roy; son erreur provenoit de celle de M. *Natoire*; c'est pour celui-cy une raison de moins d'en argumenter et de s'en faire un droit.

Et, quant à la lettre écrite à M. *Natoire* le 25 aoust 1760, qui existe en minute dans les papiers du bureau, on peut s'étonner qu'elle ayt été écrite, mais sans la trouver concluante pour la prétention de M. *Natoire*. En effet, pesons-là à cotté des faits.

Dans l'année 1760, époque de cette lettre, les remises faittes de Paris à Rome ne fournirent à M. *Natoire* que 3,474 écus au lieu de 6,000 écus, qui font le taux commun de chaque année.

Et, cependant, au 1^{er} janvier 1761, toute la comptabilité révolue ne constituoit M. *Natoire* en avance que de 1,752 écus, 5 jules et 5 bayoques, équivalant, en numéraire françois, à 8,760 l. environ.

M. *Natoire* avoit déjà neuf ans d'exercice; déjà, il avoit forcé neuf fois l'emploi de ses apointements de 474 écus romains, et si, dès lors, la matière eût été véritablement approfondie, M. *Natoire* eût été forcé en recette de 4,266 écus, et, loin de se trouver créancier au premier janvier 1761 de 1,752 écus, 5 jules et 5 bayoques, il eût été débiteur d'environ 2,500 écus. En un mot, la lettre d'aoust 1760 n'ayant été déterminée que par une erreur de fait, reste sans objet quand cette erreur est reconnue.

Les détails dans lesquels on vient d'entrer prouvent que tous les faits sont constants entre l'administration et M. *Natoire*: il n'y a de différence que dans la manière de voir.

Et tout dépend désormais du sentiment que M. le Directeur général croira devoir adopter et qui, dans l'état des choses, sera du moins déterminé d'après la connaissance la plus précise de la question à régler.

(*En tête est écrit :)* Remis le net à M. le Directeur général, qui se propose de l'adresser directement à M. le cardinal de Bernis.

Archives nationales, O¹ 1942.

6846. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 14 mai 1777.

Monsieur, — Vous trouverez dans la petite caisse que j'ai

l'honneur de vous envoyer un dessein fait par le s^r *Peiron*, de la grandeur d'un bas-relief, qui a été jugé antique, d'albastre oriental, dont le travail, sans être de la première force, fait le plus grand plaisir. Cet ouvrage ancien, de cette matière, est des plus rares. Il est monté en bronze doré d'or moulu, comme il est indiqué dans le dessein. Ce même bas-relief appartient à un abbé napolitain qui désireroit en faire un hommage au Roi. Monseigneur le Cardinal de Bernis, à qui il l'a fait voir, et chés qui il l'a déposé, quoique très en état de juger du mérite de cedit ouvrage, a voulu néamoins le soumettre à la décision de pleusieurs artistes, dont j'ai estimé du nombre. D'aprez les opinions réunies, Son Éminence seroit bien aise que ce rare morceau fût placé suivant la destination du propriétaire. Comme la place que j'occupe ne lui laisse aucun doute sur la confiance dont vous voulez bien m'honorer, elle m'a chargé de vous écrire à ce sujet. Je suis persuadé, Monsieur, que vous ne laisserez pas échaper l'occasion de procurer à Sa Majesté un morceau de cette nature, qui peut s'acquérir sans bource déliée. Mais là-dessus Son Éminence se réserve de vous faire connoître ses intentions.

Le s^r *Lusseau*, architecte, à qui vous avez accordé 500 l. par an pour étudier à Rome, et ne lui ayant permis d'en jouir que deux années, désireroit, aprez son tems fini, passer quelques mois dans le Vicentain pour étudier les ouvrages de *Palladio*; il a recours à vos bontés pour lui continuer, pendant le séjour qu'il faira pour étudier ce maître, ce que vous avez bien voulu lui accorder ici, en vous suppliant, Monsieur, de joindre à ces mêmes bontés les 300 l. pour son voyage. Vous jugerez du proffit qu'il a fait à Rome par les desseins qu'il a envoyé avec ceux des pensionnaires.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6847. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 14 may 1777.

... Je joins ici, Monsieur, un paquet pour M. le comte d'Angiviller; c'est un dessin lequel peut être mis sous les yeux du

Roi) que M. *Vien*, directeur de l'Académie, envoie. La lettre que j'écris à M. d'Angiviller est sur le même objet¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 877, fol. 378 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir plus loin la lettre de Bernis du 30 juillet.

6848. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 20 may 1777.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous faire part de mon voyage de la Sicile avec M. le comte d'Orsay. Ce seigneur, avec lequel j'ai fait le voyage de Naples, veut bien, pour mettre le comble à ses honnêtetés, me faire voir un pays que ma fortune ne pouvoit me procurer qu'à grands frais.

J'ai engagé M. *Vien* de vouloir bien vous en instruire aussi et de vous présenter mon respect très humble.

Je me rappelle, avec la plus grande satisfaction, que vous avez bien voulu m'écrire que je pouvois compter sur vos bontés, Monsieur, alors de mon retour en France, en me faisant toucher la gratification accordée par le Roy, aux personnes qui font par zèle et pour se perfectionner le voyage de Rome.

J'ai le même plaisir à me ressouvenir aussi que votre lettre me permettoit d'espérer une seconde fois dans les bontés de M^{me} Adélaïde par l'intérêt que vous vouliez bien prendre à votre protégé. Je finis en vous assurant de ma reconnaissance, etc.

ROUSSEL.

Archives nationales, O¹ 1942.

6849. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 26 may 1777.

J'ai reçu, Monsieur, il y a quelque temps, l'avis de l'arrivée à Marseille des trois caisses du s^r *Millot*. Je crois devoir vous dire qu'en luy accordant, aux frais du Roy, le transport à Paris d'une caisse de ses ouvrages, je ne comptois nullement que ce fût un objet aussi considérable et que cet artiste a outrepassé ce que je comptois faire en sa faveur. Car, indépendamment d'une très grande caisse, il y en aura deux autres, et le tout, arrivée à Marseille seulement, est un objet de 382 l.; il en coûtera au moins

autant de Marseille à Rouen et ensuite de Rouen à Paris, en sorte que ceci prend la tournure de revenir à une centaine de pistoles. Je ne puis me persuader que ce qu'on faisoit anciennement pour les élèves sculpteurs fût de cette nature, et je comptois fort que le s^r *Millot* se borneroit à une caisse ou deux médiocres. Il y a d'ailleurs des démarches sans nombre à faire à la Ferme générale, des déclarations à donner, toutes choses embarrassantes et dont les soins ne doivent pas regarder l'administration. Ainsi, ce que vient de faire M. *Millot* n'est nullement propre à me disposer à accéder doresnavant à pareille demande.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1130, fol. 346.

6850. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE.

31 mai 1777... — M. *Pierre* a informé l'Académie que M. de Breteuil avoit fait décorer de la croix de Malthe le s^r *Lavollée*, dit *Poussin*, ancien pensionnaire du Roy à Rome. Considérant que cette distinction étoit en général honorable pour les arts, l'Académie a décidé, quoique le sieur *Lavollée* ne lui appartienne qu'à titre d'élève, que ce fait seroit inscrit sur les registres...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 265.

6851. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 11 juin 1777.

Monsieur, — Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 21 may, où vous me faites connoître votre mécontentement sur trois caisses arrivées à Marseille, qu'on a cru appartenir au s^r *Milot*, la vérité ét que le s^r *Milot* n'en a qu'une de mon consentement; il ét vrai qu'elle ét monstrueuse, malgré les représentations que je lui ai fait dans le tems, pour lui faire entendre que, s'il abusoit de la permission que vous aviez bien voulu lui accorder, il auteroit à ces camarades l'avantage de jouir de la même grâce; il répondit à mes représentations par des beaux discours, qui ne tendoit qu'à ces intérêts. J'ai cependan présidé au choix des études qu'il devoit mêtre dans cette caisse; mais le nombre estoit si considérable que j'aurois eû niauvaise grâce de

modérer, plus que je n'ai fait, celle que vous n'aviez point déterminé. J'ai voulu soumettre à votre disposition, Monsieur, de borner par la suite la grandeur de la caisse, en supposant que vous voulussiez bien continuer cette grâce aux sculpteurs.

Il y a trois autres caisses, indépendamment de celle du s^r *Milot*, qui renferment les ouvrages que vous avez demandé à ces Messieurs; il y en a une grande qui auroit été bien moindre si je n'avois craint de décourager ses Messieurs pour la première fois que vos ordres, sur cet envoy, ont été mis en vigueur. L'envie qu'ils avoient tous que leurs ouvrages arrivassent en état de vous être présantez en bon ordre, c'est-à-dire sur chassis, m'a déterminé de consentir à leurs demandes, ne prévoyant pas que le volume des chassis peut occasionner une forte dépense. Je leurs ai pourtant fait sentir que le désir de les obliger dans cette occasion me faisoit écarter des veues économiques que j'avois conçues pour cette maison, et que je vous prierois, Monsieur, de me marquer vos volontez pour le second envoy. Le désagrément qu'ils avoient de penser que leurs ouvrages, n'estant point sur des chassis, seroient veus par terre, et par concéquent mal éclairez, me feroit désirer pour eux que la dépense du transport des chassis fût moins forte pour leurs continuer à leurs donner cette petite satisfaction qui ne contribueroit pas peu à les maintenir dans le zèle que je tâche de leurs inspirer journallement.

Le s^r *Jombert*, qui ét d'un tempérément délicat, a été malade pour s'être trop occupé; le médecin lui a ordonné d'aller à la campagne; il est parti ce matin pour Albano. Le s^r *Paquet*, sculpteur, a eu les fièvres; il est actuellement convalescent. Le s^r *La Bussière* continue à ce bien porter; il ét cependant dans un état de santé qui demande de sa part le plus grand soin.

Je vais terminer avec M. l'Ambassadeur de Malte pour le tableau esquisse de M. *Subleras*, dont M. *Pierre* m'a également écrit cet ordinnaire; si, par la suite, je puis faire la découverte d'un tableau de ce maître qui puisse vous être agréable, je ne négligerai rien pour vous le faire parvenir; pour celui que vous m'avez demandé, je désire, Monsieur, que mon peinçeu réponde à mes intentions.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

6852. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 11 juin 1777.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 14 du mois dernier, la boete contenant le dessein fait par le s^r *Peyron* du bas-relief antique, en albâtre oriental, dont M. l'abbé Ferdinandi, de Naples, désire faire hommage à Sa Majesté, sujet sur lequel j'avois reçu, par le courrier précédent, une lettre de M. le Cardinal de Bernis. L'ouvrage me paroît en effet très rare et très précieux, et j'attens avec impatience. Je n'ai point encore répondu, par cette raison, à M. le Cardinal, parce que je suis occupé à ménager l'objet dont il me parle dans sa lettre à l'occasion de ce présent, que sans doute le Roy agréera. Si vous avés occasion de voir Son Eminence, excusés-moy par ce motif auprès d'Elle.

Je veux bien accorder au s^r *Lussault* la gratification de retour et d'usage, attendu qu'il l'eût eue s'il fût allé à Rome en qualité de pensionnaire. Vous pouvés la luy compter; mais je me fais quelque peine, attendu les dépenses considérables de l'Académie, de luy continuer par forme de supplément le secours extraordinaire dont vous me demandés pour lui la continuation pendant le temps qu'il passera dans le Vicentin à étudier les ouvrages de *Palladio*. Si, cependant, son séjour devoit y être fort court, comme de deux ou trois mois au plus, je veux bien luy accorder ce petit supplément à la gratification ordinaire de voyage.

Par ma dernière lettre, je vous marquois quelque mécontentement sur la dépense que le s^r *Millot* m'occasionne en envoyant trois caisses au lieu d'une que je luy avois permis d'envoyer aux frais du Roy. Je comptois, en effet, que la grâce que je luy accordais pourroit être un objet de 3 ou 400 l., c'en sera peut-être un de 100 pistoles. Cela m'a rappellé un objet dont je vous ai autrefois entretenu et qui présenteroit un moyen d'accorder aux jeunes sculpteurs revenant de Rome la facilité que j'ai accordé au s^r *Millot* et dont il a un peu abusé. Ce seroit d'établir la règle que chaque sculpteur feroit pour le Roy, pendant le temps de son séjour à Rome, ou une figure originale, dont le marbre luy seroit fourni, ou une copie de quelque morceau antique et estimé, soit figure de ronde bosse, soit bas-relief. Je préférerois une copie de quelque antique, parce que, en même temps que le Roy aqueroit par là un morceau propre à placer quelque part, le jeune

artiste auroit une occasion de travailler fructueusement dans les meilleurs modèles. Je ne me refuserois pas même à luy accorder, après l'inspection de ce morceau arrivé à Paris, une gratification, lorsqu'il auroit réussi à un certain degré; alors, le Roy acquerant à chaque envoy d'un pensionnaire sculpteur à Rome un morceau propre à la décoration de ses maisons, je ne ferois nulle difficulté de luy passer à son retour, aux frais du Roy, le port de quelques caisses de ses ouvrages et études. Je vous recommande de vous occuper de cette idée et de me fournir les moyens de la mettre à exécution.

Vous connoissés les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1130, fol. 375.

6853. — NOTE DE MONTUCLA SUR L'ENVOI DE MILLOT.

Le 29 juin 1777.

M. Guyet (de Marseille) a informé Monsieur le Directeur général de l'avance qu'il a faite de divers frais de voiture depuis Rome jusqu'à Marseille de trois caisses de M. *Millot*, à qui, sur la sollicitation de M. *Vien* et d'après des observations de M. *Pierre*, il a accordé le port aux frais du Roy de ces caisses de ses ouvrages, vu l'extrême modicité de sa fortune, il est question d'une somme de 382 l. 9 s.

Cela me paroît assez cher, d'autant que, de là à Rouen, il y aura encore au moins une centaine d'écus de nouveaux frais, ensuite de Rouen à Paris.

D'où je conclus que cette grâce, quoique elle eût lieu autrefois à l'égard des sculpteurs, deviendroit assez chère si on l'accordoit à tous ceux qui reviennent de Rome.

Mais il y auroit peut-être un moyen de la rendre moins chère au Roy, ce seroit d'astreindre chaque sculpteur à faire pendant son séjour à Rome une figure, soit originale soit copie, de quelque figure antique, dont le marbre lui seroit fourni et qui appartiendroit au Roy.

Alors, en la faisant venir avec quelques caisses des ouvrages du sculpteur revenant à Rome, le Roy auroit au moins une valeur quelleconque pour les frais.

(En marge est écrit :) Le payement a été ordonné le 30 juin 1777.

N.-B. — Des 382 l. de frais de port occasionnés par cet envoyé, il n'y en a qu'environ 180 causés par la caisse que M. le Directeur général a permis au s^r *Millot* d'envoyer aux frais du Roy.

Des quatre caisses, il y en a effectivement trois qui concernent l'administration, ces trois caisses contenant divers ouvrages des pensionnaires de l'Académie, addressés par ordre de M. le comte pour qu'on puisse juger des progrès des pensionnaires.

M. *Vien* rend compte, dans sa lettre du 11 juin, des causes de ce volume.

Archives nationales, O¹ 1942.

6854. — COMMISSION D'ARCHITECTE ATTACHÉ A L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME EN FAVEUR DU S^r SUBLEYRAS.

Du 1^{er} juillet 1777.

Nous, etc.

Bien informés des talens, capacité et expérience et probité du s^r *Subleyras*, architecte romain, l'avons, sous le bon plaisir du Roy, nommé et choisi pour être attaché à l'Académie de France, établie à Rome, en qualité de son architecte, diriger et conduire les travaux qui s'y trouveront à faire, vérifier et régler les mémoires des ouvriers et remplir entin dans ladite Académie les autres fonctions dépendantes de l'art qu'il exerce, lorsqu'il y aura lieu et qu'il en sera requis par le Directeur de ladite Académie.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 113.

6855. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 7 juillet 1777.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 11 du mois dernier, par laquelle vous me donnez des éclaircissement sur les caisses envoyées de Rome; mon mécontentement ne portoit que sur ce que j'imaginois, faute d'une explication suffisante de votre part, que les quatre caisses étoient celles du s^r *Millot*; mais, puisqu'il n'y en a qu'une, à la vérité, considérable, je ne trouve pas trop mauvais qu'il ait profité de l'occasion d'emporter des choses qui lui étoient chères par les soins qu'il y a mis et par l'utilité dont elles peuvent lui être ici; toutefois, lorsque je serai dans le cas

d'accorder pareille grâce à des sculpteurs revenans de Rome, il faudra réduire leur envoy à un volume plus modéré; d'autant que la plupart ne sont pas dans les circonstances particulières où étoit le s^r *Millot* et que vous m'avez exposées.

Je suis fâché de ce que les trois caisses des ouvrages des pensionnaires n'ont pas été envoyées de Marseille ici par rouliers; je les aurois déjà reçues, au lieu que j'apprens seulement leur arrivée au Havre, d'où il s'écoulera peut-être encore quelques mois avant qu'elles soyent à Paris; mais il faudra, à l'avenir, à l'égard des ouvrages des peintres, réduire leur envoy à un moindre volume. On les fera mettre ici sur chassis, pour qu'on puisse mieux les voir et en juger. J'attens avec impatience l'arrivée de ce premier envoy, désirant fort voir par moi-même les progrès de chacun des pensionnaires et ce qu'on peut en attendre.

Vous ne m'aviez demandé, pour le s^r *Subleyras*, architecte, que la modique somme de douze écus romains pour les petits soins que vous m'avez marqué qu'il pouvoit donner à l'Académie en ayant l'œil sur les réparations qui se présentent de temps à autre et en réglant les mémoires; je vous avois déjà marqué que mon intention étoit de faire quelque chose de mieux pour le fils d'un artiste qui fait, même à Rome, tant d'honneur à la nation. Je vous autorise à lui donner annuellement la somme de 150 livres. Je voudrois même que la situation des Bâtimens me mit à portée de mieux marquer mon estime pour le nom de cet excellent artiste.

J'apprens, par une lettre du s^r *Roussel*, qu'il va partir pour la Sicile avec M. le comte d'Orsay, dont le voyage dans ce pays a été remis. Je suis charmé qu'il ait cette occasion de s'instruire sans frais. Je scaurai dans peu, de M^{me} la comtesse de Narbonne, ce que Madame Adélaïde est dans l'intention de faire encore pour lui. Ne se propose-t-il pas de revenir en France vers la fin de cette année?

Vous connoissez les sentimens, etc.

P.-S. — A l'égard de la fille de Pietrucio, marquez-moi ce que je puis faire pour elle. Je ne veux pas que cela soit bien cher. D'après l'épreuve que vous avez dû faire du Suisse pour les fonctions de concierge, croyez-vous pouvoir vous passer de ce dernier?

M. *Aubry*, dont vous connoissez de toute manière les talens, puisqu'il a été votre élève, étant animé d'une vive envie de les perfec-

tionner par un séjour à Rome, doit partir dans quelques mois et désire fort pouvoir loger à l'Académie; marquez-moi s'il y a moyen pour cela et s'il y a quelque inconvénient. Je voudrois, au reste, que vous m'envoyassiez un tableau de l'état actuel des pensionnaires, du temps de leur arrivée, de celui de leur départ, ainsi que des élèves logés à l'Académie, sans être pensionnaire, et du temps depuis lequel ils y sont.

Archives nationales, O¹ 1942.

6856. — D'ANGIVILLER A SUBLEYRAS, ARCHITECTE.

A Versailles, le 7 juillet 1777.

M. *Vien* m'ayant, Monsieur, instruit qu'il y avoit à Rome un fils du célèbre *Subleyras* qui faisoit spécialement profession de l'architecture, et m'ayant proposé un moyen de lui être utile en l'attachant par un titre à l'Académie de France, j'ai saisi avec plaisir cette occasion de marquer ma considération pour les talens d'un artiste qui a fait autant d'honneur à la nation françoise dans la capitale des arts.

J'accepte donc très volontiers les offres que vous avez faites à M. *Vien* de donner des soins à l'Académie, en suivant les ouvrages que les circonstances pourront y rendre nécessaires, ainsi qu'en vérifiant et arrêtant les mémoires des ouvriers.

Ce que M. *Vien* m'a marqué de vos qualités personnelles ajoute au plaisir que je ressens d'être à portée de faire quelque chose pour le fils d'un artiste tel que M. *Subleyras*, votre père, et m'inspire la plus grande confiance sur le succès des soins dont vous allez être chargé. Je n'ay pas cru devoir me borner au traitement annuel dont M. *Vien* m'a marqué que vous seriez satisfait; je l'ai porté plus haut, ainsi que M. *Vien* vous le dira, en vous remettant la commission par laquelle je vous attache à l'Académie.

Je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur.

Archives nationales, O¹ 1942.

6857. — EXTRAIT DE LA LETTRE DE VIEN ADRESSÉE A PIERRE.

De Rome, le 16 juillet 1777.

M. le Directeur général, ayant envie d'avoir une copie en marbre d'après l'antique par chaque pensionnaire, m'a fait l'hon-

neur de me marquer ses intentions à ce sujet, et, comme il me charge de m'occuper de cette idée pour luy fournir les moyens de la mettre à exécution, je veux, avant de luy écrire, être bien informé des dépenses générales et particulières que ces ouvrages occasionnent, afin qu'il puisse tabler sur quelque chose qui le détermine. Si vous avés occasion de le voir avant l'ordinaire prochain, vous me feriés plaisir de luy parler des motifs de mon retard à luy répondre.

Observations.

Il faut convenir que l'on ne peut prendre trop de précaution avant de rien changer dans les établissemens bien combinés. Aujourd'uy, on se trouve dans le cas de s'occuper d'un arrangement ancien comme d'une nouvelle institution et d'en calculer les frais, qui sont tous décidée.

Sans doute que M. *Vien* mandera en réponce qu'il n'a pas oublié que, dans tous les tems, chaque pensionnaire, soit peintre, soit sculpteur, étoit tenu de faire une copie pour le Roy. Cet usage n'a cessé que sous M. *Natoire*. Les pensionnaires modernes, amollis dans l'École protégée à Paris, firent demander d'être déchargés de ce fardeau, sous prétexte que cette tâche prenoit tout le tems consacré aux études ; ie tems pour obtenir étoit des plus favorable; on laissoit tout aller.

Depuis, les pensionnaires n'ont fait ny copies, ny études.

Le journal de l'École de Rome auroit fort ressemblé à celuy d'un hôpital. On n'y trouve que des petits maux et des voyages à la campagne pour rétablir ces Messieurs.

On a éprouvé les suittes fâcheuses de tous les différens relachemens successifs.

Les Bâtimens payoient anciennement le moulage de la figure qui étoit ordonnée, le marbre, — bien moins cher à Rome qu'en France, — les outils.

On fournissoit aux peintres : les toiles, les couleurs, même l'outremer, ainsi que les pinceaux.

Ont payoit les pourboire dans les palais.

Il est aisé de voir dans les papiers de M. *de Troy* de ces dépenses année par année, et les doubles doivent être dans les bureaux.

Ainsi, à peu de chose près, on peut sçavoir à Paris ce qu'un pareil rétablissement coûtera.

Les élèves seront plus difficiles à soumettre de nouveau sous une charge dont ils se sont délivré.

Cependant, M. *Bouchardon* avoit copié le beau Faune, plus beau que l'antique, actuellement chez Mgr le duc de Chartres.

M. *Stodt*, le *Christ* de *Michel-Ange*, actuellement dans la paroisse de Chois. i.

M. *Boudard*, le plus pauvre de tous les hommes, le *Tireur d'épine*.

M. *Coustou*, la *Belle Suzanne de François Flamand*.

Mais alors, la philosophie mal entendue n'avoit pas apris que l'on pouvoit désobéir et manger l'argent du Roy sans le servir.

Archives nationales, O¹ 1942.

6858. — LUSSAULT A D'ANGIVILLER.

Rome, 22 juillet 1777.

Monsieur, — M. *Vien* m'a fait part de la gratification que vous voulés bien m'accorder, tant pour mon retour à Paris que pour étudier quelque tems dans le Vicentin. C'est un motif bien encourageant pour les artistes de trouver sans cesse de nouvelles ressources dans votre justice et votre bienveillance.

Je vous prie d'être assuré, M., de ma vive reconnaissance et de l'appréhension où je suis que mes études à Rome ne justifient foiblement les faveurs dont vous m'avez honoré, le seul but où j'aspire étant de vous soumettre un jour quelques études qui puissent obtenir le suffrage des artistes et mériter plus particulièrement l'honneur de votre protection.

Je suis dans ce désir et dans les sentimens de la reconnaissance la plus vive et du plus profond respect, etc.

· LUSSAULT.

Archives nationales, O¹ 1942.

6859. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 23 juillet 1777.

Monsieur, — Aprèz avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 7 juillet, j'ai envoyé chercher M. *Subleras* et je lui ai remis sa commission et votre lettre; je ne sçaurois vous exprimer, Monsieur, combien il a été satisfait des

bontez que vous avez bien voulu avoir pour lui; il a été pénétré de voir toute la vénération que le ministre des arts conserve pour la mémoire de feu son père. Votre cœur sensible auroit été touché de cette scène atendrissante et reconnoissante.

Le s^r *Lussault* a esté aussi très reconnoissant de ce que vous avez bien voulu faire pour lui; il doit partir à la fin d'octobre prochain.

Si je ne me suis pas assés expliqué sur la caisse du s^r *Milot*, comme vous me faites l'honneur de me le dire dans votre dernière lettre, j'aurai imaginé dans le tems que, ne m'ayant donné des ordres que pour une, vous n'oriéz pas pensé que je les aurois outrepassez en lui permètent d'en avoir trois, ou si les circonstances n'ussent forcé à lui en permettre trois, qui n'eussent fait que le volume d'une, j'aurois alors eu l'honneur de vous en informer.

La faveur que vous avez accordé au s^r *Milot* a donné des espérances à ses camarades, qui ont aussi besoin que lui d'avoir à Paris, sous leurs yeux, les études qu'ils auront fait ici.

Tous n'espèrent pas que j'aurai l'honneur de vous soliciter pour la double gratification du voyage, comme je l'ai fait pour le sieur *Milot*, quoi qu'ils n'ignorent point les motifs qui auroit peu refroidir tout autre Directeur, qui confondroit le devoir auquel ces Messieurs sont obligé par le Roi d'avec ce qui le regarde personnellement; mais je suis assez connu d'eux pour qu'ils n'ayent pas loué la demande que je vous ai faite pour un de leurs camarades, qui en avoit le plus grand besoin. Le s^r *Delaitre*, sculpteur, à la veille de son départ, désireroit que vous voulussiez bien lui accorder une caisse; il le désire d'autent plus qu'il craint, ne l'obtenant pas, que ces camarades imaginent que moi, ou tout autre, l'ayent deservi auprez de vous; comme je n'ai nullement à me plaindre de lui en aucune manière et que, d'ailleur, je suis persuadé, Monsieur, que vous serez content de ces talens, si vous lui accordez cette grâce, je puis vous assurer d'avance de toute sa reconnaissance. Et, pour être sûr de la dépense que cette permission peut occasionner, ne pouriez-vous pas, Monsieur, limiter une somme que je leurs remettrais, et ils se chargeroit de tout. Ce mojen éviteroit des abus, qui pourroit s'introduire par la suite des tems, et les démarches, déclarations, très embarrassantes pour l'administration, seroient également supprimées.

Si le Suisse continue, comme il a fait jusques à présent, à suppléer aux fonctions du custode, je ne prévois point que vous ayez besoin d'en prendre un; vous serez toujours à même de me donner vos ordres, s'il venoit à se relâcher dans son double service.

A l'égard de la fille de Pietroccio, comme vos intentions sont de subvenir à ses besoins et récompenser par cette charité les services de son père et de son grand-père, qui, depuis près de cent ans, ont été au service de l'Académie, ne pouriez-vous pas, Monsieur, lui accorder la même grâce qui a été accordée à la veuve du nommé Estiene, qui avoit servi trois Directeurs? Cette veuve, très âgée, à qui le Roi fait deux écus et demi par mois, et qui, vresemblablement, n'en jouira pas encore long tems, ce que vous auriez la bonté de faire actuellement pour la dernière suppliante, à la mort de la veuve, se trouveroit éteint.

Je me suis acquitté, Monsieur, de ce dont vous m'aviez chargé dans votre précédante lettre du 11 juin pour M. le Cardinal de Bernis, et je me suis occupé des moyens que vous m'avez demandé pour vous mètre à même de donner vos ordres pour établir ici la règle que chaque pensionnaire sculpteur feroit dans l'espace de ses quatre années une copie en marbre pour le Roi, soit d'après une figure antique, ou un bas-relief; j'ai d'abor communiqué vos intentions à ces Messieurs qui m'ont parus satisfaits et pleins de zèle pour les exécuter; ensuite, j'ai pris les informations les plus justes qu'il m'a esté possible en consultant différents artistes dans ce genre.

Voici, Monsieur, l'état de la dépence du bloq de marbre, tel qu'il le faudroit pour exécuter une figure de grandeur ordinaire, comme le *Lantin*, etc.; il en faut 80 palmes à un écu romain le palme, ce qui fait 80 éc.

Pour les journées du compagnon qui ébauchera laditte figure	60
--	----

Pour la grosse et moyenne selle qui serviroient, l'une pour porter le marbre et l'autre pour le modèle en plâtre	18
--	----

Pour les outils nécessaires qu'il faudroit avoir pour travailler la première figure, après les avoir estimé les uns avec les autres, ce monteroient à	36
---	----

Ce qui feroit en tout, le plus à peu prez qu'il a été possible, la somme de	194 éc.
--	---------

Voilà, Monsieur, la dépense q'une figure ordinnaire pourra occasionner; mais, si vos ordres portoient sur une figure de plus grande proportion, telle que l'*Appollon* et autres, elle augmenteroit de beaucoup, et, si nous n'avions pas le plâtre de la figure ou bas-relief que vous pouriez désirer, alors les frais d'un nouveau moule augmenteroit également la dépense.

Voilà, Monsieur, les éclaircissemens que vous m'avez fait l'honneur de me demander; j'espère que vous les trouverez suffisans pour vous déterminer.

J'ai envoyé à M. *Pierre*, l'ordinnaire dernier, les comptes de la dépense de cette maison, du quartier d'avril.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6860. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 28 juillet 1777.

Je n'ai pu refuser, Monsieur, à l'amitié qui a toujours régné entre M. Turgot et moy d'accéder à une demande qu'il m'a faite en faveur du s^r *Regnard*, architecte, pensionnaire à l'Académie de France, de le mettre à portée de passer quelque temps dans le Vicentin pour y étudier *Palladio*.

J'ai lieu de croire que vous en êtes content; sa demande eût néanmoins dû m'arriver concurremment par votre canal, ainsi que toute autre, attendu que, quand les pensionnaires employent des personnes de ce pays-ci, je ne suis pas à portée de sc̄avoir si leur demande est fondée. Je consens donc que vous donnez au s^r *Regnard*, en sus de la gratification ordinaire, la moitié de cette gratification ordinaire.

Les dépenses considérables faites et encore à faire pour les caisses qui m'arrivent, et qui iront à 11 ou 1200 l., me nécessitent à cette économie. Je désire aussi, pour m'éviter de pareilles demandes qui tendent à doubler les frais de retour des pensionnaires, que vous gardiez le secret pour cela et que vous le recommandiez fortement au s^r *Regnard*.

Vous connoissés les sentiments, etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 97.

6861. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 30 juillet 1777.

Il y a, Monsieur, deux mois environ que, frappé de la beauté d'un bas-relief d'albâtre oriental, que M. l'abbé Ferdinandi, Napolitain, qui habite depuis longtems ici, où il est fort estimé, étoit venu m'offrir gratuitement pour en faire un don au Roy, je le fis voir à M. Vien, Directeur de l'Académie, qui le trouva digne d'être présenté à Sa Majesté; tous les connoisseurs de ce pays en font le même cas. J'en envoyai le dessein à M. le comte d'Angiviller en lui annonçant que l'abbé Ferdinandi se proposoit d'en faire un présent au Roi; j'observois que, si Sa Majesté vouloit reconnoître un pareil procédé, elle pourroit donner une pension de douze à quinze cents livres à l'abbé Ferdinandi sur une abbaye. M. d'Angiviller vient de me répondre que Sa Majesté, en acceptant ce bas-relief, a bien voulu en marquer sa satisfaction, et qu'il ne doute pas qu'elle n'accorde à ce sçavant napolitain quelque grâce qui lui soit une preuve de sa magnificence et de ses bontés. M. le comte d'Angiviller ajoute qu'il s'occuppe du soin de la lui procurer et qu'il espère pouvoir dans peu m'annoncer le succès de ses soins. Ne trouvant rien de positif à cet égard dans ce que me marque M. le comte d'Angiviller, je lui réponds que je crois devoir suspendre l'envoi de ce bas-relief jusqu'à ce que je sois autorisé d'annoncer à l'abbé Ferdinandi que Sa Majesté, en acceptant ce présent, a déterminé de lui donner une marque de bonté digne d'elles.

Ainsi, je n'ai pas jugé devoir envoyer à présent à Versailles ce rare morceau, ni parler encore à cet abbé de l'acceptation de son présent, que je ne ferai partir d'ici qu'au cas où j'en recevrois l'ordre formel. Je me compromettois personnellement si j'envoyois ce bas-relief sans pouvoir annoncer pour un tems ou pour un autre à l'abbé Ferdinandi quelque grâce du Roy. Au point où en est cette affaire, je dois, Monsieur, vous en rendre compte pour vous informer des motifs qui me font retarder cet envoi et pour que vous puissiez vous joindre à M. le comte d'Angiviller, afin de la faire terminer d'une manière convenable.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 878, fol. 141. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6862. — BERNIS A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 30 juillet 1777.

A la lettre, Monsieur, que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois¹ étoit joint un mémoire sur la comptabilité de M. *Natoire*; puisque vous voulés que je vous dise mon sentiment sur le contenu et la conclusion de ce mémoire, je ne puis dissimuler qu'il me paroîtroit peu juste de n'avoir pas égard à la bonne foi dans laquelle s'est trouvé M. *Natoire* par rapport à ses appointemens, qu'il a dû, par toutes sortes de considérations, croire de 6,000 l. Si vous vous faites représenter ma lettre du 7 septembre dernier et les observations dont elle étoit accompagnée, vous y verrés les raisons sur lesquelles cet avis est fondé. On peut y ajouter que si, lors de l'établissement de l'Accadémie, les appointemens du Directeur ont été établis à 3,600 l., on doit rechercher dans les comptes des prédécesseurs de M. *Natoire* l'époque à laquelle l'un deux a porté dans ses comptes ses appointemens à 6,000 l. Alors, cet article dut être frappant pour les réviseurs du compte dans lequel ce changement a eu lieu. Si, de ce moment et depuis on n'a pas critiqué ce changement, la présomption est en faveur du comptable; il faut que, par écrit ou verbalement, on ait consenti à lui augmenter ses appointemens en les portant à 6,000 l. Mais, en ne considérant que M. *Natoire*, il est constant qu'en l'engageant à venir à Rome prendre la direction de l'Accadémie on lui a dit qu'il auroit le même traitement qu'avoit eu M. *de Troyes* pendant le tems de son administration; c'étoit 1,194 écus romains, représentant les 6,000 l. Il falloit que le change fût favorable à la France quand ce prix fut établi. On dit dans le mémoire que l'écu romain équivaut à 100 s. de France, ce qui n'est pas exact; lorsque le change est au pair, il faut 105 sols de France pour un écu romain, de sorte qu'au pair 6,000 l. de France ne donnent ici que 1,142 écus 80 baïoques, et depuis du tems la France perd par le change.

Sans entrer dans ces détails, ne nous arrêtons qu'aux faits connus; M. *de Troyes* a joui de 6,000 l. d'appointemens, on le voit par sa note, dont M. *Natoire* a remis la copie à M. *Hallé*; on en est convaincu de plus par ses propres comptes, ainsi que le porte le mémoire de comptabilité dont il s'agit. M. *Natoire* a donc été

dans la bonne foi la plus constante ; ce n'est point ici une erreur de compte ; sans ce traitement, il n'auroit peut-être pas accepté la direction de l'Académie ; c'est après vingt-cinq ans d'exercice de cette place, quand il n'y est plus, après un arrêté de compte formel, qu'on revient contre l'article de ses appointemens. Je n'ai pu me résoudre même à lui en parler ; ce seroit donner le dernier coup à un homme de mérite qui s'est acquis ici l'estime de tout le monde par sa probité et par son talent et qui est sur le bord de sa tombe. On pourroit lui proposer, vu des circonstances générales, de lui donner annuellement une somme sous le titre de gratification ou pension ; il n'en jouira pas longtemps ; il est au moment de finir sa vie ; c'est une proposition que l'on peut lui faire. Trouvés bon, Monsieur, je vous prie, que je ne sois plus rien dans cette affaire, à moins que le Roy ne me l'ordonne.

C'est toujours avec plaisir, Monsieur, que je vous renouvelle les assurances du sincère attachement avec lequel je vous honore.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Du 7 juillet, il nous reste une lettre adressée à *Vien*, mais non celle dont le Cardinal de Bernis parle ici.

6863. — ÉTAT ACTUEL DES PENSIONNAIRES DU ROI A L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME.

Août 1777.

Ils sont actuellement au nombre de treize.

Le s^r *Jombert*, peintre, arrivé en 1773.

Le s^r *Delaitre*, sculpteur, arrivé en 1773.

Le s^r *Renard*, architecte, arrivé en 1774.

Ces trois doivent partir à la fin d'octobre de cette année 1777.

Le s^r *Lemonier*, peintre, arrivé en 1774.

Le s^r *Segla*, sculpteur, arrivé en 1774.

Le s^r *Crucy*, architecte, arrivé en 1775.

Ces trois doivent partir à la fin d'octobre de l'année prochaine 1778.

Le s^r *Peyron*, peintre, arrivé en 1775.

Le s^r *David*, peintre, arrivé en 1775.

Le s^r *Bonvoisin*, peintre, arrivé en 1775.

Le s^r *Labussière*, sculpteur, arrivé en 1775.

Le s^r *Lemoyne*, architecte, arrivé en 1776.

Ces cinq doivent partir à la fin d'octobre de l'année 1779.

Le s^r *Renaud*, peintre, arrivé en 1776.

Le s^r *Dupasquier*, sculpteur, arrivé en 1776.

Ces deux doivent partir à la fin d'octobre de l'année 1780.

Ceux qui jouissent des chambres que vous avez bien voulu leur accorder sans estre pensionnaires sont au nombre de quatre :

Le s^r *Lussault*, architecte, doit partir à la fin d'octobre de cette année 1777.

Le s^r *Roussel*, architecte ; il y a deux années qu'il est ici.

Le s^r *Vallery-Chrétien*, peintre ; il y a un an et demi qu'il jouit de cette grâce.

Le s^r *Suvé*, peintre, ancien pensionnaire, à qui vous avez accordé une chambre pour six mois pour finir un tableau et quelques études qu'il se proposoit de faire, est parti avec M. d'Orsay pour la Sicile ; comme cette occasion lui a paru favorable de faire ce voyage gratuitement, il en a profité, dans l'espérance que vous lui continuerez cette grâce jusqu'à son retour et au moment où il aura fini ses études ; cependant, au moment de son départ, il m'a remis sa clef, afin que, si vos ordres ne répondoit pas à ses désirs, je puisse faire enlever ses effets.

Il y a une de ces chambres qui estoit occupée il y a six mois par le s^r *Descamp* ; elle l'est actuellement par le s^r *Labussière*, pensionnaire, le médecin l'ayant trouvée la plus propre pour la délicatesse de son tempérament.

Le s^r *Chardin*, sculpteur, qui en occupoit une, en est sorti, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer.

Moyenant ce, M. *Aubry* trouvera une chambre suivant vos désirs, ainsi que M. *Després*, s'il arrive ici avant qu'il puisse entrer pensionnaire.

Archives nationales, O¹ 1942.

6864. — NOTE SUR LES PROPOSITIONS DE VIEN.

Août 1777.

M. *Vien* demande en faveur du s^r *Delaitre* une grâce semblable à celle accordée au s^r *Millot*.

Sur quoy je dois observer que la caisse envoyée par le s^r *Millot* occasionnera une dépense au moins de 500 l. pour sa part, car la

totalité de la dépense déjà payée a pour objet quatre caisses, dont trois sont pour l'administration.

1^o Il est vrai que M. Vien a reconnu que cette grâce deviendroit une charge si elle étoit toujours aussi coûteuse. Il propose par cette raison de fixer une somme pour ce transport, au moyen de laquelle ce seroit l'affaire de l'artiste revenant de Rome de modérer son envoy de manière à ne pas excéder, ou de payer le surplus.

Je remarquerai que ces dépenses accessoires de cette année, en gratifications entr'autres de voyages, n'ont pas laissé de monter haut.

2^o M. Vien marque que le Suisse peut faire les fonctions de custode, en sorte que ce dernier n'étant pas à remplacer, cela met M. le Directeur général en état de faire quelque chose en faveur de la fille de Pietruccio, l'ancien custode.

Il propose de lui accorder, comme à la veuve Estienne, 2 écus et demi par mois, en observant que la veuve Estienne, fort âgée, ne jouira pas longtems de sa petite pension.

3^o M. Vien donne l'état de ce qu'il en coûtera pour la copie d'une figure en marbre, de grandeur ordinaire, de quelque antique, montant à 194 écus romains.

Monsieur le Comte, voulant rétablir cet usage, peut se déterminer d'après cet exposé.

A la suite est écrit : M. le Comte a été d'avis qu'on ne pourroit se dispenser d'accorder quelque chose à un sculpteur pour le port de ses études et a fixé cette somme à 200 l.

Accordé aussi les 2 écus 1/2 à la fille du custode, puisqu'il n'est pas nécessaire de le remplacer.

Sursis à se décider sur la figure.

Archives nationales, O¹ 1942.

6865. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE DE PEINTURE.

29 août 1777. — ... Le secrétaire a notifié la mort de M. Charles Natoire, ancien recteur et Directeur de l'Académie de France à Rome, décédé le 29 aoust à Castel-Gandolfo, près ladite ville de Rome, dans la soixante et dix-huitième année de son âge...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, séance du 20 septembre, t. VIII, p. 281.

6866. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 2 septembre 1777.

Monsieur, — J'ai annoncé au sr *Renard* la bonté que vous aviez eue de lui accorder, en sus de la gratification ordinnaire du voyage, la moitié de cette gratification; il m'a paru pénétré de reconnaissance et m'a chargé de vous en faire ses très humbles remerciemens.

M. *Natoire*, qui, depuis le commencement de cette année, avoit une très mauvaise santé, est mort le 29 aoust, à Castel-Gandolf, à quatre lieus de Rome, où il avoit été depuis quinze jours pour se remettre d'une très grande foiblesse; avant de partir, il avoit fait son testament en faveur de son frère l'abbé, et on avoit inventorié la plus grande partie de ses effets, qu'il sont en grand nombre, en y comprenant les tableaux, desseins de maître et les estampes. Comme la vente se fera vraisemblablement ici et que j'imagine qu'elle ne peut être qu'avantageuse pour les acquéreurs, si vous aviez envie, Monsieur, d'acquérir quelque beau dessein pour le Cabinet du Roi, quelques estampes qui resteroient ici pour l'avancement des jeunes gens, enfin quelques meubles qu'ils pourroient estre nécessaires dans cette maison, M. *Hallé* n'ayant fait que les choses les plus urgentes, vous aurez la bonté, Monsieur, de me donner vos ordres le plus tôt qu'il vous sera possible, si vous estes dans ces dispositions. J'ai cru qu'il estoit de mon devoir de vous informer de cette mort et des acquisitions qu'il y auroient à faire.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

P.-S. — Je viens d'apprendre dans l'instant, par l'abbé *Natoire*, que son intention est de rester ici; il est même déterminé à y faire venir un de ses frères; moyenant ces arengements, il pourroit bien changer d'avis sur la vente des desseins et estampes et prendre le parti de les envoyer à Paris s'il prévoit en tirer un meilleur parti.

Archives nationales, O¹ 1942.

6867. — L'ABBÉ NATORIE A D'ANGIVILLER.

Rome, le 3 septembre 1777.

Monsieur, — J'ay l'honneur, par la présente, de vous faire part

de la mort de mon cher frère; après une longue maladie, le Seigneur l'a retiré de ce monde. Ce coup est d'autant plus rude pour moy que j'en ressens toute la douleur. Il espéroit toujours de voir la fin des avances qu'il a faites pour l'Académie. Pour moy, qui suis son héritier, chargé par surcroit de quelques deptes, je n'ay pas lieu d'espérer d'être plus heureux que le pauvre deffunt; je suis presque à la fin de ma course; j'ay soixante-quatorze ans; mon frère n'a joui de sa pension que pendant deux ans et un mois. Cette pension éteinte, que dois-je devenir? J'ay été curé pendant vingt-huit ans, sans aucun bien de l'Église; mon frère m'appella ensuite auprès de luy pour luy être utile dans la partie des écritures lorsqu'il étoit à l'Académie. J'ay demeuré pendant dix-huit ans. Ne seroit-il pas juste, Monsieur, qu'un prêtre d'une naissance honête eût de quoy s'entretenir jusqu'au tems où il plaira à la cour de le satisfaire des avances de feu son frère.

Le zèle que feu mon frère [a pris] à l'intérêt de l'Académie, la soumission et la defférence qu'il a toujour eues envers son supérieur général sont cause de l'embarras où il s'est vu réduit; il ne me reste dans ce moment de crise, Monsieur, que d'implorer votre secour, votre justice, votre clémence. C'est la grâce qu'a lieu d'espérer celuy qui a l'honneur d'être, etc.

L'ABBÉ NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6868. — OBSERVATION RELATIVEMENT AUX PENSIONNAIRES DE ROME.

Le 3 septembre 1777.

Les pensionnaires du Roi à l'Académie de France sont actuellement au nombre de treize, dont trois doivent sortir en octobre prochain, ce qui les réduira à dix.

On assure qu'il n'y aura aucun premier prix à l'Académie de peinture.

Si cela est, Monsieur le Comte pourroit faire partir l'architecte qui gagnera cette année le prix, lequel, avec le s^r *Desprez*, qui le gagna l'année dernière, et qui est déjà à Rome, formera le nombre de douze.

Cependant, si l'année prochaine les deux prix réservés à l'Académie de peinture étoient remportés, il y auroit alors cinq élèves à envoyer, et, comme il en sortiroit seulement trois, cela feroit

monter le nombre des pensionnaires à quatorze, à moins qu'on ne retardât encore le départ de l'architecte d'une année.

Mais, à la fin de 1779, tout rentrera dans l'ordre; il n'y aura que douze pensionnaires.

(*En marge est écrit :*) Il a été arrêté que, quoi qu'il pût arriver l'année prochaine, l'architecte gagnant le prix cette année partiroit.

Archives nationales, O¹ 1942.

6869. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 17 septembre 1777.

... J'ai présenté hier à Sa Sainteté M. le duc d'Ayen¹, qui en a été reçu avec beaucoup de bonté et de distinction.

J'attends ici dans les premiers jours d'octobre M. et M^{me} la comtesse de Tessé²; ainsi, je ne pourrai profiter que bien tard de la permission que le Roi a eu la bonté de me donner d'aller respirer l'air de la campagne...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 878, fol. 245 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Jean-Paul-François, duc d'Ayen (1766), puis duc de Noailles (1793), né à Paris le 26 octobre 1739, mort à Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne) le 20 octobre 1824. Colonel des dragons de Noailles en 1755, capitaine des gardes écossaises en 1759, brigadier de cavalerie en 1762, et plus tard lieutenant général (1784); il s'occupait de physique et de chimie et fut élu membre de l'Académie des sciences dans le cours de cette année 1777.

2. René-Marie de Froulay, comte de Tessé, grand d'Espagne, premier écuyer de la reine (1742), chevalier du Saint-Esprit (26 mai 1776), lieutenant général (1^{er} mars 1784). Il avait épousé, le 20 juin 1755, Adrienne-Catherine de Noailles, fille aînée du maréchal.

6870. — NOUVELLES DE ROME.

Ce 17 septembre 1777.

... Le Pape a ordonné de graver les peintures antiques qui ornent les chambres souterraines nouvellement découvertes dans le voisinage des débris des Thermes de Dioclétien et qui faisoient partie de ces mêmes Thermes¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 878, fol. 247 et v°. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. D'après la *Gazette* du 6 août 1777, des fouilles faites à Villa-Negrone,

près des Thermes de Dioclétien, amenèrent en effet la découverte de plusieurs grandes chambres souterraines, ornées de peintures à fresque, assez bien conservées, représentant les unes des traits de la Fable, les autres des arabesques.

6871. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, le 16 septembre 1777.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'une lettre que M. l'Ambassadeur de Malte¹ m'a écrit pour me demander la gratification du voyage que M. *Poussin*, ancien pensionnaire, n'a pas reçu lors qu'il est sorti de l'Académie; comme ils partent pour se rendre à Paris et que je n'ai pas voulu prendre sur moi de payer cette ancienne dette, je lui ai répondu qu'il convenoit que vous en fussiés informé et que, la demande vous paroissent juste, vous m'otorisieriez, Monsieur, à la lui accorder.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

P.-S. — M. *Poussin* croit avoir droit, M., à demander son voyage, comme on le donne aux autres pensionnaires; ne l'ayant pas eut, cela me paraît juste, et j'ay recours à vous pour vous prier de lui faire cette grâce, si elle dépend de vous, bien persuadé de l'envie que vous avés d'obliger; j'en serés très reconnoissant et ait l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Il s'agit du bailli de Breteuil, ambassadeur de Malte, qui arriva à Rome à la fin de septembre, d'où il devait se rendre à Vienne.

**6872. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME
POUR LE S^r DE SEINE, ARCHITECTE.**

Du 18 septembre 1777.

Nous, etc.

Bien informé des heureuses dispositions que le s^r *Louis-Étienne de Seine*¹, né à, le, dans l'art d'architecture qu'il a étudié, tant à l'Académie royale d'architecture établie à Paris, où il a remporté le premier prix de la présente année, que sous le s^r *Billaudel*, architecte du Roy et de ladite Académie, dont il est élève, nous l'avons choisi et nommé pour remplir une

des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 123.

= 1. Sujet du concours : *Un château d'eau.*

6873. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 19 septembre 1777.

Les caisses, Monsieur, que vous avez expédiées de Rome en avril dernier, sont enfin arrivées à Paris, non sans frais considérables, occasionnés en grande partie par celle du s^r *Millot*, qui, à dire vray, est énorme. Je n'ai pas encore vu ce que contiennent les autres; mais M. *Pierre* va les faire ouvrir et ranger chez moi les différens morceaux qu'elles renferment, afin que je puisse les voir au premier voyage que je ferai à Paris.

Je pourrai d'abord vous marquer quelle aura été la première impression qu'ils auront fait sur moi; ensuite, je vous enverrai le résultat de l'examen qu'en auront fait les gens de l'art.

J'ai reçu, avec votre lettre du 23 juillet, l'état de la dépence que pourra coûter à Rome le travail d'une copie en marbre de grandeur moyenne; cette dépense, que vous faites monter à 194 écus romains ou 1,000 et quelques livres de France, ne me paroît point excessive, et je suis résolu à remettre en vigueur l'usage ancien que je sc̄ais avoir produit au profit du Roy de très beaux morceaux, dont quelques-uns, à la vérité, ont resté enfouis dans le magasin des antiques et ont ensuite été donnés; mais je sc̄aurai trouver place à ceux qui seront faits de cette manière.

Il est donc question que vous voyiez maintenant quels sont les morceaux auxquels vous pouvez faire travailler, soit figure, soit bas-relief. Je ne vois, à la vérité, en ce moment que le sculpteur parti l'année dernière et qui a encore trois ans à rester à Rome, qu'on puisse charger d'un morceau de quelque étendue; je commencerai par lui à remettre l'ancien usage en vigueur; cependant, s'il y a moyen d'occuper les s^{rs} *Séglia* et *Labussière* à quelque ouvrage proportionné au temps qu'ils ont encore à passer à Rome, je le verrai avec plaisir, et je vous laisse le soin de rechercher ce qu'on pourroit leur donner.

Par cette même lettre du 23 juillet, vous me demandez en faveur du s^r *Delaitre*, sculpteur, qui va partir en octobre ou novembre, la permission d'envoyer aux frais du Roy une petite caisse de ses études ou ouvrages, ou, au moins, pour éviter l'inconvénient qui vient d'arriver, quelque petite somme qui l'aide à payer les frais de transport de cette caisse.

Comme je sens combien il doit être fâcheux et même nuisible à un sculpteur revenant de Rome d'être obligé d'abandonner toutes ses études, je veux bien accéder à la demande que vous me faites, tant pour le s^r *Delaitre* que pour ceux qui le suivront; mais, pour éviter tous soins et tout embarras relativement à ces envoys, je me fixe au dernier parti, sçavoir de leur allouer une somme de 200 l. argent de France pour ces frais de voiture, lors toutesfois qu'ils seront dans le cas d'avoir de pareils effets à envoyer, et que, d'après l'examen que vous en aurez fait, ces morceaux méritent le transport par l'utilité dont ils pourront être à l'avenir pour l'artiste. C'est une attention qu'il faut que vous ayiez, car il faut se dénier des petites industries par lesquelles il pourroit arriver qu'on chercheroit à se procurer ce surcroît de gratification sans un besoin réel, ou pour faire passer en France, gratuitement, d'autres effets que ces études.

J'espère, au surplus, que ce petit surhaussement de dépense sera amplement racheté dans la suite par les travaux des jeunes sculpteurs résidens à Rome.

Vous connoissez, Monsieur, les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6874. — D'ANGIVILLER A VIEN.

20 septembre 1777.

D'après la lettre, Monsieur, par laquelle vous m'avez mandé qu'il y avoit moyen de loger à l'Académie M. *Aubry*. Il vient de se mettre en route, conduisant aussi à Rome le fils de M. *Sylvestre*, ancien maître de dessin de la famille royale et actuellement de la Reine, que son père envoie étudier, sous la direction de cet académicien, le dessin et la peinture. Il m'est inutile de vous recommander M. *Aubry*; il est votre confrère; vous connoissez son mérite et l'objet de son voyage, qui ne peut mériter trop d'éloges et d'encouragement. Ainsi, je ne doute nullement

que vous n'ayiez pour lui les attentions que, je [le] scâis fort bien, votre caractère honnête vous inspireroit de lui-même pour un confrère et un homme estimable par ses talents et ses qualités morales. A l'égard du jeune M. *Sylvestre*, comme M. *Aubry*, à qui son père l'a confié, ne doit pas le perdre pour ainsi dire de vue, il compte le loger avec lui, et je vous autorise à lui donner pour cela les commodités nécessaires. Cela vous sera d'autant plus facile qu'après avoir eu depuis plusieurs années treize pensionnaires vous allez n'en avoir que douze. Du reste, vous me ferez plaisir de faire, concurremment avec M. *Aubry*, pour le fils de M. *Sylvestre* que j'estime et que j'aime, tout ce qui dépendra de vous pour que ce voyage remplisse les vues qu'il a.

Je suis, bien sincèrement, etc.

(*En tête est écrit :*) Point de nouveau pensionnaire.

Archives nationales, O¹ 1942.

6875. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 21 septembre 1777.

Je vous annonce, Monsieur, que vous n'aurez cette année aucun nouveau pensionnaire, ni peintre ni sculpteur; les dernières compositions pour les prix ont paru si foibles que l'Académie n'a point cru devoir adjuger de prix. Ainsi, je profite de cette occasion pour envoyer à Rome l'architecte qui a gagné celui d'architecture et qui, sans cette circonstance, eût été obligé d'attendre encore une année; au moyen de cela, le nombre des pensionnaires se trouvera naturellement réduit à douze, nombre auquel je souhaitois le voir rétabli.

Je suis, avec les sentimens que vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6876. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 22 septembre 1777.

Je viens d'apprendre, Monsieur, la mort de M. *Natoire*, arrivée le 29 aoust dernier. Quoique les accidens qu'il avoit essuyés il y a deux ans ne parussent pas devoir lui laisser espérer une longue vie, on me l'avoit représenté comme assez bien rétabli pour que j'aye été surpris en recevant cette nouvelle. C'est une

perte à laquelle doit s'intéresser l'École françoise qu'il a illustrée par de fort bons ouvrages.

Il n'y a nul doute que je ne souhaite acquérir quelque chose, soit pour Sa Majesté, soit pour moi, parmi les choses précieuses qui composoient son cabinet de tableaux, dessins et estampes; mais, pour me déterminer, j'aurois besoin de connoître les objets qui composent cette collection; il faudroit tâcher de vous en procurer un état, apostillé de vos notes; elles me détermineroient.

Ce que je viens de vous marquer est conséquent à la supposition que ces effets seront vendus à Rome; car si l'abbé Natoire, paroissant déterminé à y fixer son séjour, envoyoit les tableaux et dessins à Paris pour y être vendus, je serois à portée de voir en quoi ils consistent; ainsi, vous me ferez plaisir d'avoir l'œil au parti qu'il prendra à cet égard; je ne serai même point fâché d'avoir d'avance l'état de ce cabinet.

Vous connoissez, Monsieur, les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6877. — SARTINE A D'ANGIVILLER.

Paris, 23 septembre 1777.

Le sieur Natoire m'assure, Monsieur, que le Roi doit à son frère, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome, qui vient de mourir, une somme de 50 à 60 mille livres. Si cela est vrai, trouveriez-vous, Monsieur, de l'inconvénient à lui accorder sur cette somme un secours pour le mettre en état de se rendre à Rome, où la mort de son frère laisse des affaires à terminer? Vous rendriez un grand service au sr Natoire, qui n'a aucun moyen d'entreprendre un pareil voyage, et je désire que vous puissiez avoir égard à sa demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DE SARTINE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6878. — L'ABBÉ NATOIRE A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 24 septembre 1777.

Monsieur, — La mort de mon frère, dont j'ay déjà eu l'honneur de vous instruire il y a trois semaines, a été pour moy personnellement, ainsi que pour mes frères et sœurs, une perte irréparable.

Ce digne frère nous soutenoit tous tant qu'il a vécu. Le cœur navré de douleur, permettez-moi, Monsieur, que j'aye l'honneur de vous retracer ici ses dernières paroles :

Je meurs, me dit-il, je vous laisse mon héritier; écrivés après ma mort à M. le comte d'Angiviller; dites-luy que je luy recommande ma famille et qu'il se ressouvienne qu'il m'a promis ses bontés dans les lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, et surtout de me faire payer des avances que j'ay fait en différens tems pour soutenir l'Académie; n'oubliés pas de lui dire que, forcé à faire de pareilles avances par M. le marquis de Marigny, j'ai été obligé d'emprunter de l'argent et d'en payer les intérêts jusques à six pour cent, lesquels intérêts je n'ay jamais voulu porter dans mes comptes, crainte que cette dépense ne parût extraordinaire.

Conservés les lettres de M. le marquis de Marigny; vous les trouverés toutes, ainsi que tous mes comptes, bien en ordre et tous signés par M. le marquis de Marigny, année par année et quartier par quartier; en un mot priés M. le comte d'Angiviller de terminer une affaire aussi juste, et que j'ay le regret en mourant de ne pas voir finir; dites-lui que de cette depte seule dépend tout le bien-être de ma famille et que le peu que je laisse en mobilier ne pourra servir tout au plus qu'à payer les petites deptes que j'ai été obligé de faire, faute d'avoir été secouru lorsque j'en ay eu besoin.

Après une scène aussi douloureuse pour moy, et qui m'a causé tant de chagrin, j'ay été remercier Son Éminence le Cardinal de Bernis des soins qu'elle a bien voulu se donner en s'interessant pour mon frère.

J'ay été ensuite chez M. l'abbé Deshaies, secrétaire de l'ambassade, qui m'a fait part en peu de mot de la réponce que vous avés faite à Son Éminence. Non, Monsieur, vous êtes trop honête pour croire qu'un homme tel que mon frère ait voulu en imposer aux ministres de Sa Majesté; son cœur m'étoit ouvert et la clarté du jour n'étoit pas plus pure que le fond de son âme; quelques erreurs involontaires dans ses comptes s'est trouvé dans le dernier quartier de 1765. M. Cuvillier luy écrivit à cette occasion la lettre dont j'ay l'honneur de vous envoyer copie cy-jointe¹; cette erreur est trop grossière pour l'imputer à mal de la part de mon frère pendant vingt-six ans qu'il a été à l'Académie; elle a été corrigée et a reçu l'arrêté en conséquence, signé de M. le marquis de Marigny; je vous prie, Monsieur, de lui accorder la jus-

tice qui lui étoit due, et que tous ceux qui l'ont connu lui rendent hautement. Comment se pouroit-il donc faire, Monsieur, qu'avec une âme et des sentiments aussi droits, mon frère se trouvât avoir pris plus que ses honoraires, et qu'au lieu de lui être dû près de onze mille écus romains (comme il compte dans son dernier quartier), au contraire, il fût redevable au Roy?

Tout est écrit dans l'ordre le plus précis et le plus détaillé.

Mon frère a toujour reçu pour ses honoraires, quartier par quartier, la somme de 298 écus 67 bayoques, tous les arrêtés en font foy. Si vous daignés, Monsieur, me faire la grâce d'une réponse à cette lettre-cy, j'auray l'honneur, si vous le jugés à propos, de vous envoyer tous les comptes arrêtés de mon frère, signés par M. le Directeur général; vous y trouverés partout la clarté et l'honête homme, plain de probité et de zèle à servir son prince et sa patrie.

J'ay l'honneur d'être, etc.

L'ABBÉ NATOIRE.

(*En bas est écrit :*) Je joins aussi une copie de la lettre de M. le marquis de Marigny²; qui, bien persuadé de cette depté, propose à mon frère à la réduire en contract à quatre pour cent.

Archives nationales, O^f 1942.

= 1. Nous donnons ci-après cette lettre, qui ne figurait pas à sa date dans le volume précédent.

2. Cette pièce est imprimée à sa date (4 mai 1772), dans le tome précédent, sous le n° 6321. Inutile donc de la reproduire ici.

6879. — COPIE DE LA LETTRE DE M. CUVILLIER, JOINTE A LA PRÉCÉDENTE.

A Versailles, le 3 mai 1766.

Vous trouverés, Monsieur, avec cette lettre le net arrêté de M. le Directeur général du compte de votre administration pour le dernier quartier 1765.

Je crois devoir vous exhorter à veiller par vous-même sur la rédaction des comptes de ce genre que vous rendés chaque quartier, afin de vous épargner l'espèce de petit désagrément de certifier exact et véritable un bordereau qui se trouve presque toujour fautif, tantôt au préjudice du Roy, tantôt au vôtre.

Il est bien vray que personne n'est à l'abri de faire une erreur;

mais il en est de si forte qu'on ne conçoit pas qu'on puisse y tomber; par exemple, dans le compte que je vous renvoie, vous portiés vos apointemens à 2,377 écus 4 jules 7 bayoques, au lieu qu'ils ne sont que de 298 écus 67 bayoques. La différence est si énorme qu'assurément elle n'auroit pu vous échaper, si vous aviez simplement jetté les yeux sur le résultat du compte dont il s'agit. Dans celuy que vous avés rendu pour le troisième quartier, il y avoit trois erreurs, qui, réunies, vous faisoient à vous un préjudice de plus de huit cents livres.

Vous voyés, Monsieur, que la plus petite attention que je vous demande est réélement intéressante à tous égards, et j'espère que vous voudrés bien y donner des soins.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CUVILLIER,

Premier commis des Bâtimens pour le Département
des fonds et ordonnances.

(*En bas est écrit :*) On voit par cette lettre que l'erreur involontaire a été corrigée et l'arrêté signé par M. le Directeur général, envoyé au s^r *Natoire* en conséquence.

Archives nationales, O¹ 1942.

6880. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 30 septembre 1777.

M. *Antoine*¹, Monsieur, architecte du Roy, membre de son Académie, et qui va voyager en Italie, me prie de luy procurer les moyens qui dépendent de moy pour que son voyage en la capitale surtout luy soit le plus fructueux possible. Je pense ne pouvoir mieux satisfaire au désir que me témoigne cet artiste qu'en vous invitant à luy rendre les bons offices dont il sera susceptible lorsqu'il se présentera à vous.

Je vous aurai une vray obligation de ce que vous voudrés bien faire pour luy et, en même temps, pour le progrès des arts auquel je ne puis douter que vous ne preniés beaucoup d'intérêt.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 321.

= 1. Architecte de l'hôtel de la Monnaie de Paris, *Antoine* joignait à un grand talent professionnel la plus stricte probité.

6881. — D'ANGIVILLER A ANTOINE.

Du 30 septembre 1777.

Je ne puis, Monsieur, qu'applaudir bien véritablement au zèle qui vous anime pour votre art et qui vous engage à faire un voyage en Italie pour y étudier les monumens de l'architecture, tant ancienne que moderne, que vous n'avés pas encore vus.

Ainsi, c'est avec plaisir que je vous ai fait expédier le congé que vous désirés et que je joins ici. Je suis bien sensible à vos offres de vous charger de mes commissions pour les villes que vous allés parcourir. Je ne suis pas dans le cas de vous en donner aucune. Quant à la lettre de recommandation que vous me demandés pour Rome, je l'avois déjà addressée à M. Vien. Vous pouvés compter sur tous ses bons offices pour vous mettre à portée de tirer de votre voyage l'agrément et l'utilité que vous désirés.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 322.

6882. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 1^{er} octobre 1777.

... J'attends demain ou après-demain M. et M^{me} la comtesse de Tessé; ils viennent dans un tems où Rome va être presque déserte...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 878, fol. 265 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6883. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 5 octobre 1777.

Le s^r Poussin, Monsieur, que je suppose avoir prolongé son séjour en Italie par l'envie de s'instruire, n'ayant pas reçu la gratification qu'il est d'usage d'accorder aux pensionnaires du Roy pour retourner en France, je pense qu'il est de la justice de la luy accorder. Je vous autorise donc à la luy remettre. Vous me ferés plaisir de me mander ce que c'est que ce sujet; on m'a dit qu'il y avoit peu à en espérer. Si cela est, c'est dommage qu'un

aussi beau nom soit porté par un peintre incapable d'en soutenir l'ancienne réputation.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 384. Publiée dans *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1878, p. 140.

6884. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 8 octobre 1777.

Monsieur, — M. le comte et M^{me} la comtesse de Tessé¹ et M. le comte de Mun² sont arrivéz à Rome le 4 de ce mois; le lendemain, j'ai eu l'honneur de diner avec eux chés M. le Cardinal de Bernis. M. le comte de Tessé m'a remis une lettre de vous, Monsieur, où vous me faites l'honneur de me prier de leurs procurer toutes les facilités pour bien voir; je leurs ai offerts mes services, comme j'avois fait à M. le duc d'Ayen qui estoit arrivé ici trois semaines avant; ils m'ont répondu que, dans le peu de séjour qu'ils feroient à Rome avant d'aller à Venise, ils n'en feroient point usage, mais, qu'à leurs retour ils contoient que je les seconderois dans l'anvie qu'ils avoient de bien voir les belles choses qu'il y a dans cette capitale.

Monsieur, par une faute d'exactitude de celui qui remet les lettres à l'Académie, je ne reçois votre paquet contenant quatre lettres qu'au moments que le courier part, ce qui m'enpechera d'avoir l'honneur de répondre à toutes dens ce moment; mais il me donne assez de tems pour vous assurer, Monsieur, que je me ferai toujours une loi de me conformer à vos intentions, ainsi qu'à tout ce qui peut vous estre agréable; d'ailleur, dans cette occasion, je trouve le moyen de prouver à M. *Silvestre*, ainsi qu'à M. *Aubry*, les sentimens d'amitié que j'ai toujours eu pour eux.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les comptes du quartier de juillet de cette année.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Le comte et la comtesse de Tessé venaient de Naples et sejournèrent quelque temps à Rome; ils furent présentés au Saint-Père, avec le comte de Mun, le 11 novembre, par le cardinal de Bernis.

2. Alexandre-François, comte de Mun, seigneur et comte d'Arblade-Comtat, en Armagnac, chef de brigade des gardes du corps du Roi, marié en 1772 à Élisabeth-Charlotte Helvetius.

6885. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 8 octobre 1777.

Monsieur, — De retour à Rome du voyage de la Sicile que j'ai fait avec M. le comte d'Orsay et dont j'ai eu l'honneur de vous faire part il y a quatre mois et demi, mon premier soin aujourd'hui est de vous instruire, Monsieur, de notre retour.

J'ai beaucoup à me louer des complaisances de ce seigneur et luy dois de la reconnaissance.

J'aurai l'honneur de vous faire hommage des dessins que j'ai fait d'après les restes précieux de ces monumens antiques ; j'aurai rempli le but que je me suis proposé, s'ils ont le bonheur de vous être agréables.

Je me rappelle avec la plus grande satisfaction et vos premières bontés et la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire, où vous daignez, Monsieur, m'en promettre la continuation dans le peu de tems qui me reste encore pour terminer mes études à Rome.

Vous m'y faites espérer aussi, Monsieur, celles de M^{me} Adélaïde, qui a bien voulu m'envoyer une gratification l'année dernière et dont j'ai le plus grand besoin cette année-cy ; ayant l'honneur de vous avoir pour protecteur, il ne me conviendroit point d'en trouver un dans M. le comte d'Orsay, qui m'a plusieurs fois offert de me rendre service, et que j'ai remercié. Les bienfaits de la princesse et vos bontés, Monsieur, sont au-dessus de tout ce que je pourrois désirer ; ma reconnaissance pour ces mêmes bienfaits ne finira qu'avec ma vie.

Agréez le profond respect avec lequel, etc.

ROUSSEL.

Archives nationales, O¹ 1942.

6886. — OBSERVATIONS SUR LA DEMANDE ADRESSÉE A M. VIEN
POUR M. POUSSIN.

Fontainebleau, le 10 octobre 1777.

Le s^r Poussin la Vallée partit pour Rome en 1762 et, conséquemment, eût dû revenir en France à la fin de 1766 ; ainsi, voilà onze ans qu'il a prolongé son séjour en Italie et, dit-on, sans aucun fruit.

A toute rigueur, et même sans être bien rigoureux, ne pourroit-on pas lui refuser la gratification de retour, car, lorsque le Roy envoie à Rome et fait revenir à ses frais un jeune artiste, c'est pour que les talens qu'il peut y avoir acquis tournent au profit et à l'honneur de sa patrie. Mais si, après avoir été entretenu à Rome pendant quatre ans aux frais du Roy, au lieu de revenir en France, ce jeune artiste céde aux propositions de ceux qui l'arrêtent, dans des vues de fortune ou de plaisir ou de curiosité, qu'enfin il a perdu son temps pendant un séjour trop long-temps prolongé, on pourroit bien lui refuser les frais de son retour.

Il est à observer que M. le Comte, ayant promis au s^r *Roussel*, qui reviendra probablement cette année, la gratification de retour, il en résulteroit cinq gratifications à payer par M. *Vien*.

(*En tête est écrit :*) M. le Comte est convenu que ces réflexions étoient assez fondées, mais que, comme c'étoit ici un cas qui seroit fort rare et que M. l'ambassadeur de Malthe s'intéressoit au s^r *Poussin*, il ne croyoit pas pouvoir lui refuser ce secours pour son retour.

Archives nationales, O¹ 1942.

6887. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Fontainebleau, le 11 octobre 1777.

La demande, Monsieur, que vous a fait faire le s^r *Poussin*, par l'entremise de M. l'ambassadeur de Malthe, pourroit à toute rigueur être rejettée, car, quand le Roy envoie à Rome un jeune artiste et l'y entretient pendant quatre ans à ses frais, c'est pour que, après avoir cultivé et accru ses talens, il revienne dans sa patrie les y exercer et lui faire honneur. Mais onze années écoulées depuis le temps que le s^r *Poussin* eût du revenir en France, sans aucun commerce ni correspondance avec nos artistes, semblent annoncer qu'il a plus considéré ses intérêts particuliers que ce qu'il devoit au Roi pour les secours qu'il lui a accordés pour développer ses talens. Je veux bien, néanmoins, présumer que l'objet principal de ce séjour prolongé a été de les augmenter, et, en conséquence, cédant à l'intérêt que M. l'ambassadeur de Malthe vous témoigne pour le s^r *Poussin*, je vous autorise à lui payer pour son retour la gratification d'usage.

Vous connoissez les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6888. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

A Paris, le 11 octobre 1777.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous remettre deux quittances de M. *Hoüel*, dont une, datée du 24 may dernier à Catania, de soixant onces, et l'autre du 10 septembre dernier, de trent une onces et neuf caris, monnoye sicilienne, qui font ensemble la valeur des douze cent livres que vous m'aviez ordonné, Monsieur, de luy faire avoir, sur quoy, y ayant 36 livres de frais, provision et port de lettres, je vous supplie d'ordonner qu'il me soit fait le remboursement du total en douze cent trente-six livres.

Par les dernières lettres de Rome, l'on m'a fait part que M. *Natoire* est décédé à la fin d'aoüst dernier et que M. l'abbé *Natoire*, frère et héritier du défunt, réclame les 1,200 livres, pour les deux derniers mois échus au décès, de la pension que la cour luy avoit accordée. Ce payement aura lieu dès que vous m'en donnerez, M., les ordres nécessaires.

Je vous rappelle l'instance que j'ai eu l'honneur de vous faire, le 12 septembre dernier, de me faire expédier l'ordonnance accoutumée pour les mille écus romains qu'on a payé à Rome le 24 aoüst, dans quelle attente je suis, avec respectueuse considération, etc.

A. CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1942.

6889. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 15 octobre 1777.

... M. le duc d'Ayen, M. et M^{me} la comtesse de Tessé et M. le comte de Meunc comptoient de partir demain; mais un accès de fièvre qu'a essuyé M^{me} de Tessé avant-hier pourroit retarder de quelques jours son départ. Elle se propose de revenir ici cet hyver; peu de François et de Françoises ont eu plus de succès à Rome que ces voyageurs.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 878, fol. 279. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6890. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 20 octobre 1777.

Monsieur, — L'abbé *Natoire* qui m'avoit promis de ne faire

la vente du cabinet de son frère que dans le tems où les étrangers seroient arrivéz à Rome, comme je lui avois conseillé, autent pour ses intérêts que pour me mêtre à portée de recevoir de vous, Monsieur, une réponse sur ce que j'avois eu l'honneur de vous écrire, relativement à cet objet; mais ledit abbé s'est déterminé, soit par besoin d'argent ou par des offres avantageuses, à vendre le peu qu'il y avoit d'intéressant dans les tableaux, sans que j'en fus informé; je n'ai eu le tems que d'acquérir une tête de *Rubins*, et une esquisse de *Bourdon*, pour M. l'ambassadeur de Malte, qui m'en avoit chargé la veille de son départ, et que la grande considération que j'ai pour Son Excellence m'a ôté la force de lui dire que j'avois depuis longtems intention de l'acquérir pour moi, désirant laisser à mon fils un étude de ce maître, qui peut le pénétrer et lui servir de guide pour la couleur. Une grande partie des desseins faits par M. *Natoire* et autres maîtres ont été également vendus. Le sieur *Alizard*, ancien pensionnaire, est celui qui a le plus acquis jusques à présent. Depuis votre réponse, Monsieur, j'ai parcouru la plus grande partie des portefeuilles, dans lesquels il y a des desseins qu'on pouroit acquérir, soit pour vous, Monsieur, ou pour Sa Majesté; mais, comme jusques à présent il veut vendre chaque volume en entier, sans en rien séparer, et que le pris qu'on y a mis à chaq'un m'a paru un peu fort pour se charger d'une quantité de desseins forts peu intéressants, dont chaque volume est rempli, moyenant ce que j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur, il me paroît difficile que vous puissiez me donner vos ordres pour acquérir. Si je trouvez le moyen d'en avoir quelques-uns séparément, qu'ils puissent vous faire plaisir, vous serez le maître d'an disposer; si non, je les garderai pour moi.

Les ventes ne se faisant point ici comme à Paris, je ne suis point à même de vous envoyer un catalogue; on met le pris sur chaque objet qui est à vendre, et celui à qui le pris convient le paye et tout est dit.

Il n'y a dans les recueils d'estampes que la gallerie de *Rubins*, qui soient les plus intéressantes; cette suite n'est point rare à Paris. Les pensionnaires sculpteurs, à qui j'ai fait part, Monsieur, de votre détermination sur le rétablissement de l'ancien usage qui obligeoit chaque pensionnaire de cet art à faire une copie d'une figure antique pour le Roi, en ont parus très satisfaits, et ils l'ont étéz également sur la gratification de 200 livres que vous voulez

bien leurs accordé pour le transport de leurs éteudes; mais, comme vous m'avez recommandé de ne donner cette somme qu'à celui qui auroit suffisamment des éteudes à transporter, j'ai commencé par le sr *Delaitre*, pour qui j'avois eu l'honneur de vous la demander; ayant veu que le nombre des éteudes qui lui restoit n'étoient pas considérable, ayant eu occasion d'en envoyer une partie à M. Bergeret, pour qui ils les avoient faits, je ne lui ai accordé que la moitié de la somme que vous m'avez ficcée.

Il me paroit, Monsieur, qu'il vous est indiférent de commencer par l'une ou l'autre figure antique; en conséquence, j'ai chargé le sr *Paquet*, qui est le dernier arrivé, de faire le choix de celle qui lui procureroit le plus d'étude; j'ai chargé également le sr *Segla* de chercher quelque morceau de peu d'ouvrage pour le tems qu'il avoit à rester ici: ils m'ont demandé quelques jours pour y pansser; lorsqu'ils m'auront fait part de leurs choix, et que je les aurai aprouvez, j'aurai l'honneur de vous en informer, et j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien m'en donner votre attache, si le choix vous convient.

J'ai passé toute la matinée du lundy, 13 du courant, au Vaticamp, avec M^{me} la comtesse et M. le comte de Tessé et M. le comte de Muns. M^{me} la Comtesse a veu toutes ces belles choses avec la plus grande atention, ainsi que sa compagnie, quoiqu'elle fût très fatiguée du voyage de Tivoly qu'ils avoient fait l'avant-veille, et où elle y avoit fait dix mille à pieds, ce qui lui a donné la fièvre, que je ne crois point dangereuse.

Les nouveaux statuts de notre Académie, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, Monsieur, m'ont confirmé l'idée que je m'estois faite, de votre amour pour les arts, et l'intérêt que vous prenez pour ceux qui les professent.

Je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien m'envoyer votre décision sur la fille de Pictroucio qui me demande chaque ordinaire si j'ai reçu des nouvelles à son sujet.

Je suis, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6891. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

A Paris, le 25 octobre 1777.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous remettre copie d'une nou-

velle quittance de mille écus romains qui ont été payés le 10 de ce mois à M. *Vien*, à Rome. J'ose espérer que vous voudrez donner vos ordres pour qu'il m'en soit expédié l'ordonnance accoutumée le plutôt possible; je suis même dans l'attente de celles pour la précédente quittance et du payement fait en Sicile. J'attends aussy vos ordres pour payer la portion échue de la pension de M. *Natoire* jusqu'à son décès.

Dans quelle attente je suis, avec une respectueuse considération, etc.

A. CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1942.

6892. — D'ANGIVILLER A VIEN.

28 octobre 1777.

Par ma dernière lettre, Monsieur, je vous marquois que je vous écrirois dans peu pour vous faire part des dernières intentions de M^{me} Adélaïde, relativement au secours de 25 louis que cette princesse avoit bien voulu laisser espérer au s^r *Roussel* pour l'aider pendant son séjour à Rome. Je viens d'être assuré que ce secours aura lieu; ainsi, je ne perds point de temps à vous en instruire, en vous autorisant à en faire l'avance au s^r *Roussel*, ou de la somme équivalente en argent de Rome.

Je pense, du reste, qu'il y auroit aujourd'hui de l'indiscrétion à solliciter davantage les bontés de Madame Adélaïde, et, qu'en conséquence, à moins que le s^r *Roussel* n'ait à espérer des secours d'autre part, ce qu'il peut faire de mieux, c'est de ne pas tarder de retourner en France. Les deux ans de séjour qu'il aura fait en Italie doivent, s'il les a bien employés, suffire à peu près à son instruction. Vous pouvez au surplus lui compter, quand il sera près de son départ, la gratification ordinaire de voyage que j'ai promis à ses protecteurs de lui accorder.

Je reçois de ce jeune architecte une lettre par laquelle il m'instruit de son retour de la Sicile, où vous lui avez donné congé d'aller avec M. le comte d'Orsay. Il me marque en rapporter des dessins intéressants de divers monuments qu'il se propose de me montrer. Je les verrai volontiers lorsqu'il sera de retour.

Vous connoissez, M., les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6893. — AUBRY A D'ANGIVILLER.

De Rome, se 30 octobre 1777.

Je suis enfin arrivé à Rome, cette belle sité autrefois reine de l'univers et aujourd'hui le foyer où sont rassemblés les chefs-d'œuvres des beaux-arts. Depuis mon arrivé, je me suis occupé à parcourir tout les objets, il n'on d'abord fait que m'étourdire; à présent je commence à voir avec réflexion. Je vous avoue que je suis enflammé; je sens mon âme s'élever; il me semble qu'échauffé par ses émules, je n'ay plus qu'à produire de belles choses, se sera peut-être la montagne qui enfante une sourie, mais je suis sûre que vous me saurez gré de ma bonne volonté; j'en juge par votre bienveillançe à mon égare, et à la protection que vous avez toujours daigner m'accorder, surtout dans cette instant malheureux qui sera peut-être l'époque du bonheur du reste de ma vie.

J'ay reçu, de la pare de M. et M^{me} Vien, les marques de la plus sincère amitié; en un mot, j'ay eu la réception la plus flatteuse; il m'est bien doux, dans cette instant critique de ma vie, de trouver de la consolation dans le sin des âmes vertueuses.

Je vais commencer à opérer par un cour de *Dominiquin*, en suite le *Rafaël*, l'antique et la nature surtout; mais je crois que je vais la voir d'une manière plus grandiose. M. et M^{me} Vien ont les plus grandes bontés pour *Silvestre*; ils le regardent comme leur propre fils, il a commencé à travailler; j'espère que sa ira bien.

Le tableau que M. Vien fait pour vous m'a enchanté; je vous répond que vous aurez là une belle chause.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

AUBRY.

Archives nationales, O¹ 1942.

6894. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 10 novembre 1777.

... Je vis hier le Pape pour la première fois depuis les vacances et je lui présentai M^{rs} les comtes de Tessé et de Meunc; Sa Saineté les accueillit avec beaucoup de bonté. Elle avoit quelques jours auparavant reçu avec distinction M^{me} la comtesse de Tessé,

que ma nièce eut l'honneur de lui présenter. Le Saint-Père me parut de fort bonne humeur et très caressant...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 878, fol. 316. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6895. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 12 novembre 1777.

Monsieur, — Le jeune artiste nommé *Bertaut*, que M. et M^{me} de Tessé ont choisi à Paris pour faire le voyage de la Sicile, m'a montré dernièrement les desseins qu'il y avoit fait; je n'ai peu m'empêcher de rendre compte à M. et M^{me} la Comtesse du vrai plaisir que j'avois eu à les voir. D'ailleur, son caractère humble, doux et reconnaissant pour toutes les bontés qu'il a reçu et qu'il reçoit journellement de M. et de M^{me} de Tessé, m'a pénétré au point que j'ai azardé de demander pour lui à ses bienfaiteurs, sans qu'il en fût prévenu, de le tenir quelque tems dans ce pais pour perfectionner ses talens. Loin de trouver de la résistance de leurs parts, j'ai eu la satisfaction de voir, dans M. et M^{me} la Comtesse, le zelle et l'empressement de rendre tous les services à ce jeune homme, qui dépendroient d'eux, jusqu'à me rendre pour ainsi dire le maître de fixer la somme qu'il me paroitret nécessaire pour sa dépense et laquelle ils ont encore augmenté. Mais le désir qu'ils auroient de le voir sous la protection de l'Académie, et à portée de recevoir les avis d'un Directeur qui ne respire que pour l'avancement de la jeunesse, me fait prendre la liberté, Monsieur, de vous demander pour lui la chambre que vous avez accordée au s^r *Suvé*, lorsqu'il sera parti. J'ose me flater que je serois bien trompé s'il n'avoit pas pour vous, Monsieur, toute la reconnaissance qu'ils doivent avoir naturellement ceux à qui vous accordez vos bontés, si vous daignés lui estre favorable dans la demande que j'ai l'honneur de vous faire pour lui. La fièvre que M^{me} de Tessé a eu au commencement de son arrivée à Rome l'a déterminée de rester ici jusques en février; nous continuons à voir les beles choses qu'il y a dans cette capitale. Le jeune homme les conduira ensuite jusques à Venise et reviendra à Rome.

Vous ne doutés pas, Monsieur, combien le s^r *Roussel* est reconnaissant de vos nouvelles bontés; il me paroît désirer rester

jusques au printemps, et même jusques en octobre, si son père consent à lui fournir l'argent convenable pour ce tems-là. Si vous accordez, Monsieur, la prolongation que le s^r *Roussel* désire, et que vous vouliez également seconder les désirs de M. et de M^{me} de Tessé pour le s^r *Bertaut*, j'ai l'honneur de vous instruire qu'il ne vous restera qu'une chambre d'esterne à disposer.

Les bontés que vous avez pour M. *Aubry* m'ont fait prendre sur moi de lui donner pour travailler la chambre q'occupet le s^r *Lussault*, outre la chambre de pensionnaire, où il couchera avec M. *Silvestre*. J'ai cru appercevoir, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour M. *Aubry*, que vous désiriez qu'il feut bien traité de ma part. Si j'avois outrepassé vos intentions, Monsieur, vous aurez la bonté de me le marquer. Mais j'ai l'honneur de vous observer que la chambre de pensionnaire qu'ils occuperont n'est point du tout propre à y travailler, n'ayant point voulu interonpre l'usage établi, que les plus anciens des pensionnaires choisissent au départs de leurs camarades. M. *Aubry* est dans l'antousiasme des belles choses qu'il voit à Rome. Je souhaite que ses occupations et ce que nous pourrons faire pour lui puisse le distraire des chagrins qu'il a éprouvés, dont il m'a fait part.

Le jeune M. *Silvestre* se propose de répondre aux bontés que vous avez pour lui par son application à l'étude, et moi je ferai pour lui ce que je fais pour mes enfans.

Monsieur, lorsque vous aurez veu les ouvrages que les pensionnaires ont envoyé pour vous estre présantés, je ne serois pas fâché que vous voulussiez avoir la bonté de faire mestre, dans la lettre que vous me ferois l'honneur de m'écrire à cette occasion, que vous auriez désiré trouver dans ces ouvrages quelques académies dessinées de chaq'un d'eux; les ordres que vous voudrez bien me donner à ce sujet me paroissent nécessaire pour une plus grande émulation.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6896. — LE COMTE DE TESSÉ A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 12 novembre 1777.

J'ai emmené avec moi, Monsieur, pour mon voyage, un jeune

homme de Versailles qui dessine parfaitement, qui a beaucoup de talents pour la peinture et très intéressant par ses bonnes qualités. M. *Vien* l'a pris en amitié, et, d'après l'intérest que j'y prends, m'a conseillé de le laisser ici quand j'en partirai, pour se perfectionner, ce que je compte faire; mais j'aurois une grâce à vous demander pour lui, ce seroit de permettre à M. *Vien* de lui donner une chambre dans l'Académie de France; il y en a plusieurs de vacantes, même quand le nombre des élèves est complet; vous ferés son bonheur en lui permettant d'estre sous le même toit que M. *Vien* qui a toutes sortes de bontés pour lui. Vous estes un protecteur si zélé des talents que j'espère què vous ne me refuserés pas la grâce que je vous demande. Quand aux autres frais à faire pour son séjour à Rome, je m'en charge. J'ai remis à mon arrivée ici à M. *Vien* la lettre que vous aviés bien voulu me donner pour lui; il veut bien, d'après votre lettre, nous accompagner quelquefois, et il est fort agréable de voir les choses avec lui; il est bon connoisseur. Il m'a promis de se joindre à moi et d'avoir l'honneur de vous écrire par ce même courrier, en faveur de M. *Bertheau*, qui est le jeune dessinateur à qui je m'intéresse.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

LE COMTE DE TESSÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

6897. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Fontainebleau, le 15 novembre 1777.

Je suis assez fâché, Monsieur, de ce que la précipitation avec laquelle M. l'abbé Natoire a vendu les effets et le cabinet de son frère ne vous a pas même laissé le tems d'examiner ce qui auroit pu convenir au Roy. J'avois dessein de faire un arrangement qui peut-être n'eût pas été désavantageux à la famille de M. *Nattoire*; et, comme je présume qu'actuellement tout est absolument vendu, il faut renoncer à toute acquisition, sinon celle de quelques dessins capitaux que vous pourriez me céder s'ils vous sont adjugés, ou me procurer si vous ne les obtenez pas.

J'approuve fort la manière dont vous en aviez usé envers le sieur *Delaitre*, puisque il n'avoit pas d'études à emporter qui vous parussent exiger pour leur transport un surcroît de gratification de 200 livres; ce seroit, autrement, une simple augmenta-

tion de viatique en faveur des sculpteurs seulement, dont les peintres seroient fondés à se plaindre.

Comme vous m'avez mandé que le Suisse du palais est en état de faire les fonctions de concierge, je ne vois plus aucune difficulté à accorder à la fille de Pietruccio le petit secours que vous m'avez demandé pour elle, c'est-à-dire deux écus romains par mois, comme à la veuve Étienne.

Je suis charmé d'apprendre que vous avez accompagné au Vatican M. le comte et M^{me} la comtesse de Tessé, etc., et qu'ils ont témoigné la plus grande satisfaction. Je m'en rapporte à vous pour continuer de leur faire, autant que vous le pourrez, les honneurs des beautés de la ville de Rome.

Vous connoissiez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6898. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 19 novembre 1777.

Monsieur, — J'ai reçu de M. Vien les 25 louis dont M^{me} Adélaïde a bien voulu me gratifier cette année. Je suis trop pénétré de ce nouveau bienfait pour oser commettre l'indiscrétion d'espérer davantage de cette princesse. Ma reconnoissance pour ses bontés et les vôtres, Monsieur, ne peut plus s'accroître; il est des momens où les expressions manquent à la reconnaissance la plus vive. Je vous prie d'agréer mon silence et de vouloir bien témoigner à Madame ma gratitude d'un semblable bienfait.

J'ai l'honneur de me dire, avec le plus profond respect, etc.

ROUSSEL.

Archives nationales, O¹ 1942.

6899. — NATOIRE A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 19 novembre 1777.

Monsieur, — Permettés que je prenne la liberté de venir me rappeller à votre souvenir. J'eus l'honneur, il y a quelque tems, de vous présenter les dessins des antiquités de Saint-Rémy, vous daignâtes, Monsieur, les recevoir avec bonté et d'y joindre celle d'une ordonnance pour mon déboursé. Cette marque de bienvillance ne pouroit-elle pas me permettre la hardiesse de venir

implorer ces mêmes bontés et votre justice dans l'occurrence présente; le motif qui m'y porte n'a d'autre but que celluy de la mémoire de feu mon frère, ancien directeur de l'Accadémie de Rome, à laquelle son héritier et moi avons le plus grand intérêt d'écartier les nuages peu avantageux qui existent actuellement dans l'administration des deniers à lui confiés par la même Accadémie. Mon frère l'abbé, son héritier, m'a fait venir auprès de lui pour lui aider dans l'arangement de cette petite succession. J'ay appris que, longtems avant la mort de mon frère, il sollicitoit des avances qui paroissent être légitimement faites dans les différents comptes arrêtés, que j'ai vus, de même que les lettres de M. le marquis de Marigny qui l'engagent à se prêter aux circonstances des tems.

M. le Cardinal de Bernis a bien voulu même s'intéresser dans cette affaire. S'il y a des erreurs dans les comptes arrêtés, je n'en serois pas surpris, car, en les examinant, j'ay trouvé quelques lettres y jointes par lesquelles on le redressoit sur ces états envoyés et qui l'avertisoient de ses distractions, y ayant tantôt des erreurs au préjudice du Roy, et tantôt au sien, ce qui ne pouvoit provenir que d'un esprit préoccupé et par aucune mauvaise fin. Son cœur étoit trop droit et fort éloigné de toute voye inique, ayant toujours sacrifié ces propres interests à l'honneur de son talent. On en trouve la preuve dans sa triste succession.

La mort est un terme où toutes les affaires finissent. Mon frère l'abbé et moi venons vous prier instamment, Monsieur, de vouloir bien faire terminer celle-là, les raisons qui nous engagent à vous importuner vous paroîtront bien justes et légitimes pour peu d'attention que vous daignés y faire.

Les affaires du Roy sont de très grande concéquence et ne prescrivent jamais; tout homme donc chargé d'une comptabilité vis-à-vis de lui ne peut être tranquille, non plus que ses héritiers, jusqu'à ce qu'il aye obtenu une décharge de ses comptes, après avoir été apurés en bonne et due forme.

Si mon frère defunt a fait des erreurs et qu'il soit reliquataire envers le Roy, son héritier est tout prêt à remplir ce vuide, n'ayant d'autre désir que celluy de faire honneur à la mémoire d'un frère qui lui étoit cher, de même qu'à sa famille.

Nous attendons, Monsieur, avec la plus vive impatience les effets de la justice éclairée, qui fait le principal caractère de votre personne, à laquelle nous nous en rapportons aveuglément. Mon

frère l'abbé a eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois depuis la mort de mon frère, ce qui le fait présumer que ces lettres n'ayent restés dans les bureaux, ou que vos grandes occupations ne vous ayent pas permis d'y répondre encore; c'est pourquoy, pour prévenir le premier inconvénient, nous avons prié un de nos amis de vous remettre la présente en main propre.

Je suis, avec un profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O¹ 1942.

**6900. — MÉMOIRE DE M. D'ANGIVILLER SUR LES RÉCLAMATIONS
DE NATOIRE¹.**

Nous, Conseiller du Roy en ses Conseils, Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments de S. M., etc., déclarons et certifions, d'après la décision de S. M., déposée dans nos bureaux comme ayant été donnée à notre rapport le 5 mars 1780, que, lorsqu'en 1775, le sr *Charles-Joseph Natoire* s'est démis du directeurat de l'Académie de France à Rome, après un exercice de vingt-deux ans, il a annoncé la prétention d'une créance de près de 50,000 l. dont, dans son système, les comptes de sa gestion le constitueroient en avance au delà des fonds qui lui avoient été successivement fournis pour l'entretien de l'Académie;

Que cette prétention a été la matière d'une très longue discussion, traitée à Rome même et sous la médiation de M. le Cardinal de Bernis, ambassadeur de France, vis-à-vis du sr *Natoire*, jusqu'à sa mort, arrivée le 29 aoust 1777;

Que ses héritiers, ayant repris la question en France, n'ont pu se refuser à l'objection tirée de ce qu'enfin on étoit parvenu à découvrir, par un recensement général de la comptabilité du sr *Natoire*, établie en monoye romaine, que sa créance n'avoit d'autre fondement en général que l'employ annuel qu'il faisoit à son profit pour ses apointements de 1,200 écus romains, équivalant à 6,000 livres tournois, tandis qu'il n'auroit dû employer que 720 écus, qui auroient répondu à 3,600 livres, véritable taux de son traitement en argent;

Qu'en même tems que lesdits héritiers n'ont pu méconnoître ce fait, ils ont représenté que le sr *Natoire*, leur auteur, n'avoit prétendu qu'à ce que ses prédécesseurs avoient éellement eu, et qu'il s'y étoit cru autorisé en n'éprouvant de la part de l'adminis-

tration des Bâtiments aucune réclamation ni correction quant à ce, dans les comptes successifs et annuels de sa gestion; en sorte que, quoi qu'il fût vrai de dire, comme on le faisoit au nom du Roy, que jamais l'erreur ne peut se couvrir, c'étoit dans l'espèce forcer le principe, puisque le s^r Natoire avoit agi de l'aveu même de l'administration;

Que c'est dans cet état que la question a été déférée à la décision de S. M. qui, en réunissant et confondant toutes les idées de justice et de grâce par sa décision du 5 mars 1780, a cru devoir absorber toutes les prétentions des héritiers Natoire et leur a accordé, à répartir entre eux et nominativement sur chaque tête, une pension viagère de 6,000 livres, payable pleine et sans retenue, mais susceptible d'extinction graduelle lors du décès de chacun des héritiers admis au partage, et qui tous jouiroient à compter du 1^{er} janvier 1778 et ne seroient mis en possession de leurs brevets qu'après avoir déposé dans les bureaux de l'administration des Bâtiments un acte de désistement de toutes prétentions;

Que les contestations survenues entre lesdits héritiers sur leurs autres droits dans la succession, et qu'ils ont terminées par voye de transaction, ont suspendu jusqu'à présent de notre part la demande de l'expédition des brevets parce qu'il étoit demeuré incertain à quel nombre de têtes il faudroit étendre la répartition;

Et que, tout se trouvant terminé, il ne s'agit plus que de consommer l'effet de la grâce accordée par S. M. en procurant les brevets qui en feront le titre et qui sont à expédier conformément à l'état qui suit :

Naissance des admis à la grâce.	Noms.	Pensions.
6 octobre 1702, Marie-Rose Natoire, sœur du Directeur ² .		750 liv.
4 février 1704, Jean Natoire, prêtre, frère		750 liv.
26 juillet 1708, Louis Natoire, frère		750 liv.
1 ^{er} juin 1712, Marie-Madeleine Natoire, sœur		750 liv.
3 janvier 1714, Isabeau Natoire, sœur		750 liv.
12 octobre 1718, Florent Natoire, frère		750 liv.
4 aoust 1723, Charles-François-Xavier Natoire, frère .		750 liv.
16 avril 1748, Louis Natoire, neveu	250 liv.	
22 avril 1749, Germain-Jean-Baptiste Na- toire, neveu	250 liv.	{ 750 liv.
8 janvier 1758, Marie - Marguerite Natoire, nièce	250 liv.	
Somme pareille		6,000 liv.

En témoin de quoi, et pour servir d'ampliation à la décision du Roy auprès de M. Amelot, du ministère du quel doit émaner l'expédition des brevets, nous avons expédié ces présentes et y avons fait joindre les extraits baptistaires de tous les intéressés³.

D'ANGIVILLER.

A Versailles, ce 17 juillet 1782.

Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français, année 1876, p. 75.

= 1. Bien que le règlement du différend existant entre Natoire et la Direction des Bâtiments du Roi soit seulement de l'année 1782, nous le plaçons ici pour en finir avec les interminables réclamations des héritiers de l'ancien Directeur de l'Académie de Rome. A maintes reprises, pendant des années, des lettres furent adressées à M. d'Angiviller par les ayant cause de Natoire. Comme elles n'apprendraient rien de nouveau et n'ont que des rapports très indirects avec l'Académie de France à Rome, nous avons supprimé cette correspondance.

2. Charles-Joseph Natoire, le peintre, était né en 1699 ou 1700. (Voy. Jal.)

3. Les actes de baptême sont en effet joints à la pièce. Nous les avons publiés dans le *Bulletin* indiqué ci-dessus.

6901. — D'ANGIVILLER A PARIS, ARCHITECTE.

Du 24 novembre 1777.

Je suis, Monsieur, bien éloigné de désapprouver le dessein où vous êtes de solliciter les suffrages de l'Académie royale d'architecture pour la place qui va vacquer dans la seconde classe. Les morceaux nombreux de vos études que vous m'avés montré peu après votre retour de Rome attestent combien vous avés profité de ce voyage, et les occasions que vous avés eu depuis de faire usage de vos connaissances acquises vous mettent au nombre de ceux qui peuvent, dans cette circonstance, attirer l'attention de l'Académie. Vous pouvés donc, sans aucune difficulté, vous mettre sur les rangs, et je serai charmé de vous voir au nombre de ceux à qui elle aura accordé ses suffrages.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 445.

6902. — D'ANGIVILLER A AUBRY, PEINTRE.

24 novembre 1777.

J'apprends, Monsieur, avec plaisir, par votre lettre du 30 du mois dernier, votre arrivée à Rome, et, connoissant combien vous

êtes fait pour admirer les beautés que vous avez commencé à y voir, je m'attendois certainement à l'impression vive qu'elles ont faite sur vous. Je comptois bien aussi sur la bonne réception que vous a faite M. *Vien*; il n'est pas possible qu'il n'aime à se retrouver avec un artiste qui a aussi bien profité que vous de ses leçons et aujourd'hui son confrère. Ce n'est pas sans une vraye satisfaction que je vois avec quelle ardeur vous allez vous mettre à étudier les chefs-d'œuvre que vous avez sous les yeux. C'est un augure du fruit que vous en retirerez, tant pour votre avantage personnel que pour l'honneur de la peinture françoise.

Quoique M. *Sylvestre* m'ait fait part de la bonne réception que son fils a reçu de M. et M^{me} *Vien*, je suis charmé de l'apprendre aussi de vous. La connoissance que j'ai de l'honnêteté de leur âme ne me laisse aucun doute sur ce sujet.

Ce que vous me marquez du tableau que M. *Vien* me destine m'inspire beaucoup d'impatience de le posséder. Je craignois que les occupations de son directeurat ne l'eussent beaucoup détourné de cet ouvrage.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6903. — D'ANGIVILLER AU COMTE DE TESSÉ.

1^{er} décembre 1777.

L'intérêt, Monsieur, que vous voulez bien me témoigner en faveur du jeune s^r *Berthault*, que vous avez amené avec vous en Italie, ainsi que le bien que m'en marque M. *Vien*, qui me marque avoir vu avec un vrai plaisir ses desseins, sont des motifs qui ne me permettent pas de me refuser à ce que vous me faites l'honneur de me demander pour lui. Je contribuerai fort volontiers au développement de son talent, par la permission d'occuper à l'Académie de France une des chambres d'externes. Doué, comme il l'est, de beaucoup de dispositions et de docilité, il ne peut manquer de tirer un grand profit d'un séjour qui le mettra à portée de recevoir tous les jours des avis et des instructions de M. *Vien*. Comme personne ne désire plus que moi de voir se former de grands artistes, je serai charmé de le voir justifier par ses succès votre recommandation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6904. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 1^{er} décembre 1777.

J'ai reçu, en effet, Monsieur, une lettre de M. le comte de Tessé qui me demande pour le jeune s^r *Berthaut* la permission d'occuper pendant quelque tems à l'Académie une chambre d'externe. Je suis d'autant plus disposé à accéder à cette recommandation que, par les détails que vous me marquez sur ce jeune artiste, vous me paroissez en penser le plus avantageusement du monde; ainsi, puisqu'il y a moyen de lui accorder cette facilité pour les études qu'il doit faire à Rome et auxquelles M. le comte et M^{me} la comtesse de Tessé veulent bien contribuer par des secours, je consens que le s^r *Berthault* occupe la chambre que le s^r *Suvé* va laisser vacante. Je souhaite fort que ce jeune homme justifie par ses succès la recommandation et les bontés de M. de Tessé.

Je ne m'opposerai pas à ce que le s^r *Roussel* passe encore à Rome une année; mais il convient qu'il consulte ses forces, ou, pour mieux dire, les facultés de son père. Je ne crois point qu'il doive importuner davantage Madame Adélaïde pour en obtenir un troisième secours. Il est fort douteux que cette princesse l'accorde. Ce sont des réflexions qu'il est à propos que vous lui présentiez, afin qu'il se conduise en conséquence. Je ne voudrois point qu'il contractât des dettes qui, n'étant pas payées à son départ, feroient un mauvais effet pour l'Académie.

Vous ne vous êtes point trompé dans votre manière d'interpréter mes intentions en faveur de M. *Aubry*. Puisque, sans nuire au service de l'Académie, vous avez pu, en le logeant dans une chambre de pensionnaire surnuméraire avec le jeune s^r *Sylvestre*, lui donner une autre pièce propre à lui servir d'atelier, je l'aprouve fort. Je souhaite, d'ailleurs, beaucoup que les objets nouveaux qu'il voit et l'occupation qu'il va se donner le distraisent des chagrins qu'il vous a confié et qui, en effet, sont entrés pour quelque chose dans le voyage qu'il a entrepris.

Les ouvrages envoyés par les pensionnaires ont resté si long-temps en route que le voyage de Fontainebleau est survenu avant que je pusse les voir et les examiner. Je n'ai pu le faire depuis le retour, n'ayant fait que passer à Paris; mais je ne tarderai pas à les examiner avec attention, et l'Académie vous en marquera

ensuite son avis. En vous le faisant passer, j'insérerai dans ma lettre ce que vous me demandez.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels je suis etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6905. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

Paris, le 5 décembre 1777.

Monsieur, — Dès le 25 octobre dernier j'ai eu l'honneur de vous faire part du payement que mon correspondant de Rome avoit fait, le 10 dito, de mille écus romains à M. *Vien*, dont j'attend incessamment l'ordonnance accoutumée.

Présentement, c'est pour vous annoncer, Monsieur, le nouveau payement de pareille somme qui a été fait à mondit sieur *Vien*, le 19 novembre dernier; je vous supplie donc de vouloir donner vos ordres pour l'expédition de cette nouvelle ordonnance le plus tôt possible.

L'héritier de feu M. *Natoire* continue ses sollicitations pour toucher la portion échue de la pension dont il jouissoit; j'attend pour cela les ordres qu'il vous plaira me donner.

Je suis, avec une respectueuse considération, etc.

A. CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1942.

6906. — D'ANGIVILLER A GABRIEL.

Le 9 décembre 1777.

Il y a quelque tems, Monsieur, qu'il m'est arrivé plusieurs caisses des études, tant en peinture qu'en sculpture et en architecture, des pensionnaires entretenus par S. M. à Rome. Elles ont été déballées et rangées à la gallerie des plans; mais les ouvrages des pensionnaires architectes étant du ressort de l'Académie royale d'architecture, M. *Pierre* n'attend que le moment de vous les remettre, ce qu'il désire faire demain, et sur quoi il est à propos que vous vous concertiez avec lui.

La demande que j'ai faite de ces études ayant pour objet de mettre les deux Académies à portée de me donner un avis raisonné sur les travaux des pensionnaires, chacune en ce qui la concerne, je souhaite que celle d'architecture examine, dans une

de ses assemblées, les ouvrages qui vous seront remis par M. *Pierre* et qu'elle m'adresse ensuite le résultat de cet examen; je me propose de le faire passer à Rome pour y être lu aux pensionnaires et servir à les diriger dans la bonne route, ainsi qu'à les exciter au travail en leur faisant voir qu'on s'occupe ici de la manière dont ils employent leur tems. Je recevrai, au reste, chaque année, de pareilles études, et probablement moins tard que celle-ci; mon intention étant connue à l'Académie d'architecture, il suffira pour l'avenir que M. *Pierre* vous fasse passer ce qui la concerne, et je compte que vous aurez soin de lui faire cet examen et de me l'envoyer aussitôt.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6907. — SEGLA A L'ABBÉ NOLIN.

Rome, 10 décembre 1777.

Monsieur, — J'ai reçu de vos nouvelles avec autant de plaisir qu'il avoit de temps que j'en désirois; mais, avec douleur, j'ai su que M. le comte d'Angivillier s'étoit fait une loi de ne plus accorder de prolongation. Faut-il que cette loi, l'effet du mauvais emploi que mes prédecesseurs ont fait de ces mêmes faveurs, soit inviolable aujourd'hui? Cependant, que l'usage que j'en ferois seroit loin de lui en donner le moindre regret. Un an de plus n'est rien pour le Roi, et pour moi c'est une fortune. Si autrefois on l'eût accordé avec moins de facilité et plus d'information, il n'en seroit pas résulté des abus si préjudiciables aujourd'hui à ceux qui peut-être le mériteroit. J'ai lu à M. *Vien* l'endroit de votre lettre où vous faites mention de lui; il a été sensible à cela, et c'est à vous à qui je devrois tout l'intérêt qu'il prend à mon sort; il écrira sur mon compte de manière à octroyer.

Il certifiera que cette année de faveur est nécessaire à mon avancement, que ma grande application, que mon infatigable ardeur pour l'étude, que l'envie de parvenir, que la satisfaction qu'il a de moi m'en rendent digne, et que cette grâce sera payée non seulement de quelques progrès, mais encore d'une sincère reconnaissance. De plus, il a ajouté que, jaloux de participer au même sort de mes camarades, je désirois faire aussi une figure pour le Roi, lui consacrer les prémices de mes études et que ce

faible témoignage d'une grande obligation ne pouvoit s'effectuer sans le secours de quelques temps d'augmentation. M. *Vien*, toujours plein de zèle, de bonté, d'amitié pour tout ce qui nous concerne, l'est plus encore lorsqu'il s'agit d'obliger, et je vous assure qu'il n'épargnera ni soins, ni lettres, ni expressions pour y réussir, et que ma joie ne sera pas seulement grande pour moi seule; son épouse et lui la partageront. De votre côté, je suis persuadé qu'elle n'aura rien d'inférieur et que vous mettrez en action tout ce que l'amitié a de plus pressant; votre âme serviable n'oubliera rien pour obtenir, pour graver dans la mienne une éternelle gratitude.

M. *Vien* a pensé fort sagement qu'il falloit laisser passer les premiers jours de l'an, ce torrent de visites et de lettres, auparavant que d'agir et d'écrire, pour que M. le conte d'Angivillier ne confonde pas la sienne et que vous ayez un tems plus propice pour lui parler.

Ainsi, ce ne sera qu'après le jour de l'an que M. *Vien* écrira, et, par le même courier, j'aurai aussi l'honneur de vous en informer. Il m'a chargé de vous bien assurer de son amitié et de vous persuader qu'il fera tout ce qu'il dépendra de lui pour avoir un succè satisfaisant.

Je suis bien sensible à vos offres généreuses; je ne saurois avec quels termes vous exprimer combien j'en ai été affecté. Si le ciel ne me met pas à même un jour de donner témoignages des sentiments de mon âme, il n'y aura jamais d'enfer pire pour elle. Mais je pressens, avec un bien vif plaisir, que M. le Conte ne me refusera pas vos instances appuyées par les bons témoignages que M. *Vien* donnera de moi, et que, sans vous être onéreux, je vous en aurai toute l'obligation et que je pourrai manifester la reconnaissance de mille autres encore.

Je suis, en vous priant d'agrérer pour cette nouvelle année tout les vœux d'un cœur qui se dit pour la vie, votre très humble, etc.

SEGLA.

Archives nationales, O¹ 1942.

6908. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 15 décembre 1777.

M. le Cardinal de Bernis, M., désireroit m'envoyer le bas-

relief antique que vous connoissés et que S. M. a accepté de M. l'abbé Ferdinandi; [il] me demande par quelle voye il peut me faire parvenir ce morceau précieux. Il n'y auroit assurément aucune difficulté, et la voye du courier seroit la plus commode et la plus sûre, si je n'avois l'effet de quelque crainte et du secouement d'une voiture aussi dure que l'est d'ordinaire celle d'un courier.

Je présume cependant que le morceau encaissé avec tous les soins convenables peut arriver ici sain et sauf; c'est sur quoy il est à propos que vous vous éclaircissiés. Je marque à M. le Cardinal que je vous écris pour que vous luy évitiés tout soin et tout soucy à cet égard; je vous recommande ne rien oublier pour qu'un morceau si précieux arrive ici dans son intégrité; si la voye du courier vous paroisoit tant soit peu hazardeuse, je préférois d'en attendre une plus sûre.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 506.

6909. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Du 16 décembre 1777.

Monseigneur, — Je viens de recevoir la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire en me renvoyant l'ampliation du bon du Roy, qui accorde à M. l'abbé Ferdinandi une pension en considération du beau bas-relief antique qu'il a offert à S. M. J'avois prévu que cet ecclésiastique désireroit [que] cette grâce fût constatée par un brevet et je m'étois assuré d'avance que rien ne s'y opposoit. Je n'ay point perdu de temps à le demander, et je compte pouvoir dans peu, en l'addressant à Votre Éminence, terminer de la manière dont elle le désire une affaire que, malgré l'intérêt qu'elle y mettoit, j'ai vu pendant quelque temps, avec une vive peine, n'avoir pas le succès que j'en attendois, mais qu'enfin je me félicite d'avoir pu amener par mes soins au point où elle en est.

Quant à la manière d'envoyer sûrement le bas-relief en question, je ne scaurois moi-même indiquer à Votre Éminence celle qui seroit la plus convenable, mais j'écris à ce sujet à M. Vien, pour qu'il lui évite toute espèce de soin à cet égard, et j'espère

qu'au moyen de ceux qu'il se donnera, ce morceau précieux arrivera parfaitement en état à sa destination.

Je suis, avec respect, Mgr, etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 519.

6910. — LUSSAULT A D'ANGIVILLER.

Rome, 17 décembre 1777.

Monsieur, — Un retard d'argent que j'éprouve de la part de ma famille m'a forcé de différer jusqu'à ce moment mon départ pour le Vicentin. Quelque déplaisir que me fasse ce contremes, il est consolant pour moi, Monsieur, de pouvoir, en ce renouvellement d'année, unir encore une fois mes vœux avec toute l'Académie et vous assurer particulièrement de ma vive reconnaissance. J'ignore si les études que j'ai faites à Rome peuvent justifier vos bontés pour moi, mais, personne ne peut désirer plus que moi mériter l'honneur de votre protection, ni être avec plus de reconnaissance et de respect que je le suis, etc.

LUSSAULT.

Archives nationales, O¹ 1914.

6911. — D'ANGIVILLER A VIEN.

25 décembre 1777.

Vous prenez, Monsieur, trop d'intérêt à tous les artistes françois pour qu'il me fût nécessaire de vous recommander ceux que le désir de s'instruire ou de voir la ville de Rome attire dans cette capitale. Tel est le sieur *Tierce*¹, peintre, que je ne connois pas, à la vérité, mais pour lequel on me prie de vous marquer un mot en sa faveur. J'ignore quel est précisément le motif qui l'attire à Rome; c'est probablement celui d'y travailler, dans lequel cas, si vous pouviez lui être de quelque utilité par vos conseils, j'en serai charmé, attendu l'intérêt qu'y prennent les personnes qui me l'ont recommandé².

Vous connoissez les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

— 1. *Jean-Baptiste Tierce*, peintre de paysage, élève de *Pierre*, né à Rouen le 30 mars 1741, se fixa en Italie, où il mourut; il fit plusieurs envois au Salon.

2. Le personnage qui s'intéressait au peintre *Tierce* était le chevalier de Saint-Didier, qui pria une dame Olivier de demander à M. d'Angiviller une lettre de recommandation auprès de M. *Vien* pour son protégé, d'après un billet joint à la minute de la lettre d'Angiviller à *Vien*.

6912. — D'ANGIVILLER A AMELOT.

Du 26 décembre 1777.

Il y a quelque temps, M., que M. l'abbé Ferdinandi, prêtre napolitain, chanoine de l'église de.... à Rome, offrit à S. M. un bas-relief antique, morceau unique et de la plus grande beauté. S. M. a bien voulu l'accepter, et voulant donner à cet ecclésiastique une marque de sa satisfaction, elle luy a accordé sur les économats une pension de 2,100 livres, sujette à la retenue des 3 dixièmes, ainsi que vous le verrés, Monsieur, par l'ampliation du bon du Roy, certifiée par M. de Marville.

J'ai informé de cette décision M. le Cardinal de Bernis, qui a pris grand intérêt à cette affaire et qui pense aussi que M. l'abbé Ferdinandi, peu au fait de nos formes, peut en effet avoir quelque inquiétude sur une pareille grâce si elle n'est constatée par une pièce authentique, et, d'ailleur, il la répute un titre d'honneur auprès de ses compatriotes. Je vous serois donc obligé, M., de faire expédier à M. l'abbé Ferdinandi le brevet de cette pension et de me faire l'honneur de me l'addresser pour le faire passer à M. le Cardinal de Bernis qui désire le lui remettre. Je souhaiterois aussi, et je pense que vous le trouverés convenable, que ce brevet fût conçu en termes propres, autant que le comporte la dignité royale, à flater cet ecclésiastique qui en effet enrichit le cabinet de S. M. d'un de ces morceaux que l'on ne peut se procurer pour quelque prix que ce soit, vu leur rareté.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1131, fol. 549.

6913. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE DE PEINTURE.

30 décembre 1777. — ... Les tableaux et modèles, envoyés par les Élèves de l'Académie de France à Rome, n'ayant pu être examinés, cet examen a été remis au jugement d'un Comité, composé de MM. les Officiers en exercice; de MM. *Alle-*

grain et Lagrenée l'aîné dans la classe des Professeurs; de MM. *Brenet et Bardon* dans celle des Adjoints; de MM. *Chardin et La Tour* dans celle des Conseillers et de MM. les Secrétaires [*Cochin et Renou*]. Le Comité est fixé au 4 janvier, à dix heures du matin...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 314.

6914. — ANTOINE A D'ANGIVILLER.

Rome, le 4 janvier 1778.

Monsieur, — Privé de l'honneur de vous présenter, avec mes confrères, mes hommages et mes vœux respectueux au commencement de cette année, j'ose espérer que vous daignerés, Monsieur, en agrer la plus vive expression.

Rome, où je ne suis arrivé que depuis peu de jours et où je jouis par vos bontés, Monsieur, de tous les agréments qui peuvent accompagner les études d'un artiste, me feroit désirer de rester en Italie aussi longtemps qu'un pensionnaire, si cela pouvoit se concilier avec mes travaux en France. Les facilités que M. *Vien* me procure et les attentions dont il me comble sont autant d'actions de grâces que j'aurai l'honneur, Monsieur, de vous présenter avec empressement à mon retour à Paris.

Je suis, avec respect, etc.

ANTOINE.

Archives nationales, O¹ 1942.

6915. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

Rome, le 5 janvier 1778.

Monsieur, — Ce n'est point pour solliciter quelque grâce particulière que j'ai l'honneur de vous adresser la présente, malgré le plaisir que vous voulez bien témoigner, Monsieur, à les accorder; c'est uniquement pour vous prier, Monsieur, de vouloir bien m'honorer de votre avis sur le but que je me propose, en quittant Rome, de m'arrêter dans tous les endroits du Vicentin que *Palladio* a enrichi de son génie et où il fait briller les belles proportions de son art, projet que je prend la liberté de soumettre à vos lumières pour en pouvoir mieux apprécier la nécessité.

J'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien m'honorer de vos conseils par un mot de réponse à la présente, m'étant fait

une loy de suivre en tout vos avis, Monsieur, dont jusqu'icy je vous ay fait hommage.

Agréez le profond respect, etc.

ROUssel.

(Au-dessous est écrit :) Mon dessein est de travailler tout le printemps à lever, prendre des mesures à Rome de tous les monumens les plus pur et de finir mes études en déroblant à Palladio ses plus grandes beautés et proportions de ses maisons charmantes.

Archives nationales, O¹ 1942.

6916. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE DE PEINTURE.

10 janvier 1778. — Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie..., de M. Vien, professeur et directeur de l'Académie de France à Rome...

Le secrétaire a fait lecture du rapport des commissaires pour l'examen des tableaux et modèles envoyés par les élèves de l'Académie de France à Rome. Il a été arrêté que le rapport sera inscrit sur les registres à la suite de la précédente délibération.

Rapport des commissaires.

Nous, commissaires nommés par la délibération de l'Académie royale de peinture et de sculpture du 30 décembre dernier pour l'examen des tableaux et modèles envoyés par les élèves de l'Académie de France à Rome :

Quant à la peinture : Dans le *Saint-Sébastien* du s^r *Suvée*, de la correction, de la finesse dans les tons, une touche spirituelle et exprimant la nature de chaque objet et en général tous les détails bien soignés; mais nous y avons désiré plus de chaleur dans la couleur et dans le pinceau.

La figure académique du s^r *Jombert*, malgré quelques légères incorrections, est belle; les parties en sont rendues avec beaucoup de vérité, ce qui prouve l'amour de l'étude. Ses esquisses sont ingénieuses; les compositions en sont neuves et d'un effet piquant.

Le s^r *Le Monnier* nous a paru avoir beaucoup à acquérir du côté du dessin, de la couleur et du pinceau; nous pensons qu'il doit faire de nouveaux efforts pour approfondir son art.

Nous croyons devoir les plus grands encouragemens au s^r *Pey-*

ron. Sa figure représentant un prisonnier a de la précision dans les contours et, dans les formes intérieures, de la transparence et de la variété dans les tons. Elle est peinte avec grâce, mais les draperies paroissent trop imiter le papier; il doit se prémunir contre l'affectation dans cette partie. La composition de son esquisse est bien ordonnée; les masses d'ombres et des clairs y sont sagement distribués et la proportion bien entendue.

Les mêmes encouragemens sont dus au s^r *David*. Il montre la plus grande facilité dans le pinceau; sa couleur est animée, quoiqu'un peu égale; sa manière de draper est large et vraie. Dans sa grande esquisse de bataille, où l'on remarque de la chaleur, on peut reprocher trop de papillotage dans les lumières et des réminiscences trop prochaines de groupes très connus¹.

La figure du s^r *Bonvoisin* offre un assés bon caractère de dessin; cependant, nous y avons aperçu un goût maniére dans les formes ainsi que dans la couleur qui est fatiguée, lourde et monotone; mais comme le s^r *Bonvoisin* est un des derniers arrivés à Rome, il y a lieu d'espérer qu'un plus long séjour lui fera faire des progrès.

Quant à la sculpture: Nous avons trouvé, dans l'*Amour pastoral* du s^r *Milet*, un bon goût de modeler; les contours ont de la vérité et de l'élégance; ils pourroient avoir encore plus de correction.

Le s^r *Séglia* nous a paru avoir de la foiblesse et un grand besoin de se fortifier; nous l'invitons à fuir la lourdeur et une manière outrée.

Le s^r *Delaître* a le même besoin d'acquérir plus de sûreté d'ensemble et de sentiment de nature.

Après avoir donné notre avis détaillé sur chacun des ouvrages soumis à notre examen, nous croions devoir convenir qu'en général nous en sommes satisfaits et que nous ne pouvons qu'exhorter les élèves à profiter de plus en plus des avantages que leur procure la manificece du Roy et à se rendre dignes de son auguste protection, et avons signé le présent rapport au Louvre, ce quatrième jour de janvier mil sept cent soixante-dix-huit.

*Pierre — Dandré-Bardon — Pigalle — La Grenée
— Allegrain — Bridan — Brenet — Chardin
— Cochin — Renou.*

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 320.

= 1. Le paragraphe sur *David* a été donné dans les *Anciennes Archives*

de l'Art français, 1^{re} série, 1852, t. I. p. 340. Le premier tableau est la première grande figure académique de *Patrocle*, vu de dos et assis à terre sur une draperie qui fut peinte à l'École en 1777, exposée à Rome en 1778, au Salon de Paris en 1781 et est maintenant au Musée de Cherbourg. Quant à l'esquisse de bataille, on ne sait ce qu'elle représentait, car on ne pourrait désigner ainsi l'esquisse de ce temps du *Triomphe de Paul-Émile*, également disparue, et dont a parlé M. de Montabert d'après les souvenirs des camarades de *David*. (*Le Peintre Louis David*, par J.-L.-Jules David, son petit-fils. Paris, 1880, in-folio, p. 632.) M. Jules David a gravé le *Patrocle* pour la première fois dans le volume de planches. — Comme *David* était encore dans « le goût français », il est probable que les réminiscences de groupes très connus venaient plutôt des batailles de *Le Brun* que de celles de *Raphaël*.

6917. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, le 14 janvier 1778.

Monsieur, — J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 16 décembre dernier. J'ai parlé en conséquence de cette lettre à M. le Cardinal de Bernis touchant le bas-relief que Sa Majesté a accepté. Son Éminence m'a dit qu'elle attendoit encore une lettre avant de le faire partir; si je suis chargé de vous le faire parvenir, comme je l'espère, je prendrai très certainement toutes les précautions nécessaires pour qu'il arrive dans le meilleur état.

Son Éminence est venue avant-hier pour voir votre tableau, qui est fini depuis quelques jours; si je devois juger du plaisir qu'il pourra vous faire par la satisfaction qu'elle m'en a témoigné, ainsi que M. et M^{me} de Tessé et M. le comte de Mun, je devrois avoir lieu de croire que j'ai rempli l'intention que j'ai toujours eue en y travaillant; actuellement, je reçois beaucoup de visites à ce sujet. Le prince de Saxe-Gotta m'a fait l'honneur de venir et il m'a témoigné également sa satisfaction.

Je ne sais, Monsieur, quel motif peut avoir engagé le sieur *Tierce* de vous faire demander une lettre pour moi en sa faveur; il n'a aucune grâce à prétendre à l'Académie, puisqu'il est ici avec femme et enfans; d'ailleurs, je suis toujours à ses ordres lorsqu'il peut avoir besoin de quelques avis¹ que je peux lui donner; je le reçois chez moi, ainsi que sa femme, avec l'amitié et l'honnêteté que j'ai pour toutes les personnes qui me font l'honneur de venir à l'Académie; il sait aussi l'envie que j'ai d'estre utile à ceux qui désirent faire des progrès dans les arts.

Je ne vois, Monsieur, dans cette démarche de sa part que l'en-

vie qu'il a eu de me faire voir qu'il avoit des protecteurs capables de vous intéresser pour lui; il a du talent, mais il a encore à travailler dans le genre de paysage et de marinne pour lequel il étudie; si il continue avec la même ferveur, il pourra devenir un excellent artiste.

Le sieur *Deseine*, architecte, est arrivé le 8 décembre; le sieur *Després* est à Naples; il doit passer en Sicile et en Calabre pour faire des dessins pour Monsieur *De la Bordé*², et je serai bien aise, Monsieur, que vous voulussiez bien déterminer si, à son retour, je dois lui tenir compte de sa nourriture et de sa pension annuelle que le Roi fait aux pensionnaires, comme s'il avoit passé tout ce tems-là à l'Académie.

Les pensionnaires travaillent pour le second envoi; ils attendent avec empressement, Monsieur, de votre part, des nouvelles sur l'impression que leurs ouvrages peuvent avoir fait sur vous et aux académies dans lesquelles ils ont été vus..

Le sieur *Paquet*, sculpteur, est malade depuis quelques tems d'un rhumatisme universel; mais, moyennant les soins qu'on lui a porté, il commence à aller mieux; lorsqu'il sera remis en santé, il est tout disposé à se faire honneur dans la copie de l'antique qu'il compte commencer lorsqu'il sera totalement remis; je l'ai déterminé à faire le petit *Apollon*; c'est une belle figure et d'une jolie grandeur propre à placer partout, à moins que vous n'ayez fait un autre choix.

Le sieur *Segla*, à qui j'ai parlé d'un bas-relief, auroit bien désiré faire une figure comme le sieur *Paquet*; mais le peu de temps qu'il lui reste jusqu'au mois d'octobre prochain ne lui permet pas de l'entreprendre et de vous donner des preuves du zèle qu'il auroit de vous être agréable; il m'a engagé de vous demander une année de prolongation³, autant pour faire une copie que pour l'employer à approfondir des restes des études qu'il croit avoir encore besoin. Je lui ai promis de vous en parler; mais, en mêmes tems, je lui ai dit que, quoi que je n'eusse que du bien à vous dire, tant de son bon caractère que de sa grande application à l'étude, je craignois que vous n'approuvassiez pas sa demande, par l'ordre que vous vous étiez proposé de mettre dans cette Académie. Il vient de faire une copie du *Moïse* de *Michel-Ange*, qui est très belle; c'est un digne garçon plein de sentiment et très laborieux.

Pour le sieur *Labussière*, je crois qu'il faut totalement se désis-

ter d'avoir quelque chose de lui; vous ne sçuriez croire, Monsieur, à quel point sa santé est chancelante. J'ai bien de la peine à croire qu'il puisse jamais estre en état d'entreprendre des ouvrages de quelque considération; il modèle dans sa chambre, mais le moindre air lui affecte la poitrine.

Monsieur *Aubry* travaille à force; il a profité des mauvais tems que nous avons eu ici, qui ôtoient la possibilité de peindre, pour faire plusieurs beaux dessins, dont les sujets sont pris du roman de *Gilblas*.

Le jeune *Silvestre* travaille aussi et fait de son mieux pour donner de la satisfaction à Monsieur son père et pour répondre à vos bontés.

Ma femme et moi, Monsieur, sommes on ne peut plus reconnoissants des souhaits que vous avez bien voulu nous faire au commencement de cette nouvelle année; nous ne pouvons vous en donner des meilleures preuves qu'an secondant vos veues dans le zèle qui nous anime tous deux, tant pour l'avancement de ceux que vous avez bien voulu me confier que pour l'ordre général et particulier de cette maison, qui n'est pas peu de chose lorsqu'on veut s'en acquiter comme on le doit¹.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Depuis : « Son Éminence »; Lecoy, p. 313.

2. Depuis : « Il a du talent »; Lecoy, p. 313.

3. Depuis : « Les pensionnaires »; Lecoy, p. 313-314.

4. Depuis : « Il vient de faire une copie »; Lecoy, p. 314-515.

6918. — AUBRY A D'ANGIVILLER.

De Rome, le 14 janvier 1778.

Monsieur, — Daignez agréer pour cette nouvelle année mes vœux les plus ardents; permettez-moy de vous marquer la plus vive reconnaissance de toutes les bontés que vous avez pour moy; soyez persuadé, Monsieur, que je feray l'impossible pour mériter une protection ausi affectueuse.

Il faut que je vous trasse mon plan de vie. Je travaille dans la journée, ou à peindre d'après nature, ou à desiner des compositions; le soir, à l'Académie, après souper, je fais des études d'après les plus belles testes antiques. Voilà tout se qu'on peut faire dans

cette saison, ne pouvant aller au dehors; j'espère que cela pourra me mener à quelques choses. Je viens de faire une étude dans le genre des peintres d'histoire; s'est une figure de vieux, grande comme nature, représentant un *Diogène* demandant l'aumône; au premier envoi, je mettrai ce tableau afin d'en recevoir votre avis.

Vous savés, Monsieur, combien j'ai présentement l'esprit tranquille; je commence à voir une petite nuance de progrès dans mon bonhomme; je vous répond qu'il a la plus vive ardeur à remplir les vœux de son respectable père.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

AUBRY.

Archives nationales, O¹ 1914.

6919. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

Paris, le 24 janvier 1778.

Monsieur, — En conséquence des ordres que vous m'avez donné le 9 du mois dernier, il a été payé par mon correspondant de Rome, le 2 de ce mois, 1,200 livres tournois à M. l'abbé Natoire pour solde de sa pension échue au décès de feu M. *Natoire*, son oncle, comme [vous le verrez] par la copie cy-jointe de sa quittance, vous suppliant, Monsieur, de vouloir ordonner mon remboursement le plutôt possible; j'attends encore celuy pour la quittance de M. *Vien*, dont je vous ai entretenu par ma lettre du 5 décembre dernier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A. CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1942.

6920. — D'ANGIVILLER A ROUSSEL.

Le 26 janvier 1778.

Je reçois, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part du dessein où vous êtes d'aller, avant de quitter l'Italie, passer dans le Vicentin quelque tems à étudier les ouvrages de *Palladio*. Je ne puis assurement désapprouver ce projet. Il ne peut qu'être avantageux à un architecte de voir les monumens de ce savant artiste, après avoir étudié ceux que son séjour à Rome l'a mis à

portée d'y voir. Mais c'est à vous à juger si vos facultés vous le permettent, car vous devez vous rappeler ce que j'ai écrit à M. *Vien* en lui mandant ce que Madame Adélaïde vouloit bien encore faire en votre faveur pour aider vos études pendant l'année qui vient de s'écouler.

Je m'en rapporte au surplus à ce que pensera sur votre projet M. *Vien*, qui est seul à portée de juger du fruit que vous en pouvez tirer.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6921. — D'ANGIVILLER A AUBRY.

Le 4 février 1778.

J'ai reçu, Monsieur, avec bien du plaisir, la lettre par laquelle vous me faites part, et de vos occupations à Rome, et de vos souhaits pour moi à l'occasion de ce renouvellement d'année.

Vous ne devez point douter de la manière dont je reçois ces derniers, non plus que de l'intérêt que je prens à ce que vous me marqués de vos occupations et de la distribution que vous avez faite de votre temps. Avec une pareille manière de travailler, vous ne pouvez manquer de rapporter de ce voyage le fruit que vous aviez en vue et dont je ne doute point. Ce sera avec grande satisfaction que je verrai votre *Diogène*.

Je ferai part à M. *Sylvestre* de ce que vous me marquez au sujet de son fils. Il espère tout de vos soins et en cela il a grande raison.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1914.

6922. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 8 février 1778.

Le retard considérable, Monsieur, qu'ont éprouvé les caisses envoyées de Rome l'année dernière, le voyage de Fontainebleau survenu peu après et divers obstacles qui ont empêché qu'on les ouvrît ont suspendu jusqu'à ce moment le jugement que l'Académie de peinture étoit dans le cas de porter des études des pensionnaires, soit en peinture, soit en sculpture, que vous m'avez

envoyées. Je vous le fais passer enfin pour que vous leur en fasiez part et que, d'après ce jugement, ceux qui sont encore à Rome (car plusieurs sont partis depuis) soyent à portée de profiter des avis de l'Académie.

Je vois, au surplus, avec plaisir qu'il y a en général plus à louer qu'à reprendre. Je les exhorte à redoubler d'ardeur pour mettre à profit les bontés du Roy. Je compte que vous m'enverrez cette année de pareilles études. Il est superflu de vous dire que c'est un tribut annuel que j'exige des pensionnaires pour les tenir en haleine.

L'Académie d'architecture doit m'envoyer incessamment son avis sur les études et projets des architectes, et je vous le ferai passer aussitôt. Je répons maintenant à votre dernière.

Je viens d'envoyer à Son Éminence le brevet de la pension de M. l'abbé Ferdinandi et j'attends avec impatience le bas-relief offert au Roy. Je suis fort empressé de voir ce morceau. Sans doute Son Éminence vous chargera de l'encaisser pour qu'il arrive en bon état.

J'apprends que vous avez terminé le tableau auquel vous travaillez pour moi. Mon impatience de le recevoir n'est pas moindre. J'en ai la plus grande idée, moins par ce que vous en ont dit les personnes qui se sont empressées de le voir que par ce que je sais ce qu'on peut attendre de vous.

Le s^r *Tierce* n'avoit probablement eu en vue, par les recommandations qu'il a fait agir auprès de moi, que de vous montrer que des personnes de considération prenoient intérêt à lui. Je suis, au surplus, charmé d'apprendre que vous pensez qu'avec un travail soutenu il peut devenir un excellent artiste et peintre de paysage, quoique j'aimasse mieux que vous m'annonçassiez un peintre d'histoire qui se développe. Cependant, je prends, d'après ce que vous me marquez, intérêt à ses progrès. Il faut des uns et des autres dans la hiérarchie des arts, et, quand on ne peut pas atteindre au premier des talens, celui de l'histoire, on s'illustre encore quand on possède éminemment quelqu'un des seconds.

Vous m'informez que le s^r *Desprez* est passé à Naples, et, de là, doit passer en Sicile pour travailler à des desseins dont M. de la Borde l'a chargé, et vous me demandez à cette occasion si vous devez, à son retour, lui tenir compte de la nourriture et de la pension par mois que le Roi fait aux pensionnaires. Je ne

vois pas à cela d'inconvénient dans le cas particulier où se trouve le s^r *Desprez*, mais je ne voudrois pas que cet exemple tirât à conséquence. Je vous autorise donc à lui tenir compte de ces secours qui lui feront un bien-être dont sa situation a quelque besoin.

J'étois déjà prévenu que vous deviez m'écrire sur le s^r *Ségla* et appuyer la demande qu'il m'avoit déjà fait faire d'une année de prolongation de séjour à Rome, aux frais du Roy, pour y compléter ses études. Vous avez eu raison de lui faire entendre que sa demande étoit de nature à obtenir difficilement de la réussite. Si le nombre des pensionnaires à l'Académie étoit encore incomplet, je pourrois, d'après le bien que vous me marquez de ce sujet, lui accorder sa demande; mais il est aujourd'hui réduit au nombre de douze, ordre qui avoit été interverti depuis quelque tems et que la circonstance a ramené. Il m'est impossible de l'intervertir de nouveau. Tout ce que je puis faire, et ce n'est cependant pas encore sans quelque difficulté, c'est de permettre au s^r *Ségla* d'occuper une chambre d'externe, si vous êtes en état de lui en donner une.

J'ai reçu de M. *Aubry* une lettre par laquelle il me fait part de ses travaux et de la distribution de son temps. Je ne puis que très bien augurer de ses succès; avec une pareille ardeur, il ne peut revenir de Rome qu'avec un nouveau degré de talent propre à lui faire honneur et à l'Académie.

J'ai fait part à M. *Silvestre* de ce que vous me marquez sur son fils, ce qui lui donne bonne espérance et grande satisfaction.

Vous connaissez les sentiments sincères, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

**6923. — D'ANGIVILLER A ANTOINE, ARCHITECTE DU ROI
A ROME.**

Versailles, le 11 février 1778.

Je reçois, Monsieur, avec plaisir la lettre par laquelle vous me faites part de vos souhaits pour moi dans ce renouvellement d'année; je vous en fais de sincères remercimens. Je suis charmé d'apprendre combien vous êtes satisfait des beautés que vous présente la ville de Rome, ainsi que des agréments particuliers que vous y goûtez et que vous procure M. *Vien*. Vous ne pouviez

moins attendre d'un homme qui se fait un plaisir d'accueillir les artistes et les talens, et je ne doute point que, quand même ma recommandation ne vous auroit pas devancé, il n'y eût également mis beaucoup d'empressement.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6924. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 22 février 1778.

Je joins ici, M., le jugement que l'Académie royale d'architecture a porté des projets envoyés par les architectes pensionnaires du Roy à Rome. Peut-être quelques-uns des intéressés y trouveront-ils de la sévérité; mais ce n'est pas pour les flater par des éloges que j'ai pensé devoir soumettre leurs travaux au jugement de cette compagnie; au reste, après des observations critiques, elle loue ce qui est à louer dans eux et elle leur donne des avis; ils ne sçauroient [y] donner trop d'attention.

Vous m'avés marqué dans vos dernières lettres que les pensionnaires du Roy s'occupent sérieusement du travail qu'ils ont à envoyer cette année. Je vous exhorte à y tenir la main.

Je présume que le bas-relief de M. l'abbé *Ferdinandi* est actuellement en route, car il y a déjà quelques semaines que j'ai envoyé à S. É. le brevet de la pension accordée à cet abbé. J'ai grande impatience de voir et montrer au Roy ce morceau précieux.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1132, fol. 148.

6925. — D'ANGIVILLER A GABRIEL.

Du 12 mars 1778.

J'ai examiné, M., le mémoire présenté et lu à l'Académie royale d'architecture par M. *Peyre*, lequel contient une proposition relative aux architectes pensionnaires du Roy à Rome, qui tend à les nécessiter d'étudier avec plus d'attention qu'ils n'ont fait jusqu'à présent les monumens anciens de cette capitale.

Cette proposition m'a paru pouvoir, en effet, avoir l'avantage que M. *Peyre* et l'Académie, qui est entrée dans ses vues, en espèrent.

Je crois, néanmoins, que ce mémoire auroit besoin de quelque développement ultérieur pour fixer plus positivement en quoi consistera le travail des pensionnaires architectes qui lèvera (*sic*) des monumens anciens.

Je suis, du reste, très disposé à leur imposer cette tâche et j'écrirai à M. *Vien* quand vous m'aurés envoyé le développement que je vous demande.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1132, fol. 170.

6926. — ROUSSEL A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 18 mars 1778.

Monsieur, — Ne voulant point être indiscret dans mes demandes, j'ai formé le projet de n'en point faire; cependant, après avoir calculé mon retour en France par terre, à pied, pour plus grande économie et pour pouvoir séjournier quelque tems dans les villes où je pourrois trouver à m'instruire, comme à Vicence et dans les villes où *Palladio*, ce grand maître, nous a laissé des maisons charmantes, cent écus, dont je suis fort reconnoissant, m'ont semblé peu de chose, et voyager à pied me paroît fort fatigant, surtout voulant travailler en route. S'il n'y avoit point d'indiscrétion de vous prier, Monsieur, d'y ajouter quelque chose pour pouvoir rester deux ou trois mois dans le Vicentin pour completer mes études, je me trouverois fortuné. Si, au contraire, vous jugés, Monsieur, que ma prière est indiscrete, je vous supplie de me pardonner et de vous rappeller que vos bontés pour moi seront éternellement présentes à mon souvenir, ainsi que ma reconnaissance pour ces mêmes bontés.

J'ai l'honneur de me dire avec un très profond respect, etc.

Roussel.

Archives nationales, O¹ 1942.

6927. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 30 mars 1778.

D'après ce que vous me marqués, M., relativement au s^r *Danton*, élève de M. *Lagrenée*, je veux bien luy accorder la permission de loger à l'Académie; je ne puis, cependant, vous dissimuler

que c'est avec quelque peine et que je pense devoir être à cet égard fort difficile, parce que je crains premièrement qu'un trop grand nombre de personnes logées à l'Académie n'empêche d'y observer la discipline que je souhaite y régner, et, en second lieu. que, multipliant trop cette grâce, cela ne la rende moins précieuse. Cependant, comme à l'appuy du bien que vous me marqués sur cet artiste, M. *Pierre* m'a dit aussi qu'il y avoit lieu de croire qu'il la mettroit à profit, je consens que vous luy donniés une des chambres d'externes dont vous pouvés disposer.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1132, fol. 225.

6928. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 30 mars 1778.

J'apprens, M., avec grand plaisir, le départ de la caisse renfermant le bas-relief offert au Roy par M. l'abbé Ferdinandi et accepté par S. M., car j'ai grande impatience de voir ce morceau et de le montrer au Roy; je compte, grâces aux précautions que vous avés prises, [que] nous le recevrons ici en bon état.

Je suis charmé de ce que les pensionnaires, à qui vous avés lu l'avis de l'Académie de peinture sur leurs ouvrages, vous ont témoigné de bonnes dispositions à en profiter. Quoique (hors un d'eux) il y ait plus à louer qu'à reprendre, j'espère que l'Académie sera encore plus contente du second envoy que de ce premier.

J'augure fort bien, par ce que j'ai vu du s^r *Lemonnier*, du grand tableau qu'il vient de finir pour Rouen; je serai même charmé de le voir, s'il ne l'envoye pas directement.

J'examinerai les desseins de M. *Natoire*, que vous me faites passer par l'entremise de M. *de Wailly* qui revient en France. Il n'y a pas d'apparence que je les garde tous; mais je ne vous cacherai pas que je choisirai quelques-uns des plus beaux.

Quelque impatience que j'aye de voir le tableau que vous avés fait pour moy, j'aime encore mieux attendre qu'il soit suffisamment sec pour pouvoir être roulé et m'être envoyé sûrement.

Vous connoissés, M., etc.

P.-S. — Je reçois à l'instant l'avis que me donne M. d'Ogny de l'arrivée d'une caisse qui ne peut être que le bas-relief de M. l'abbé Ferdinandi.

Archives nationales, O¹ 1132, fol. 227.

6929. — D'ANGIVILLER A M. DE VERNON.

Versailles, le 3 avril 1778.

Je serois charmé, Monsieur, de pouvoir, à votre recommandation, procurer au s^r *Bauvelly*, neveu du prieur de l'abbaye de Caunes, le moyen de cultiver le talent qu'il annonce pour la peinture en le plaçant à Rome; mais la nature de l'établissement que S. M. y entretient s'y oppose absolument, car, en premier lieu, le nombre des pensionnaires du Roy est complet, et, en second lieu, les places de l'Académie de Rome sont uniquement destinées pour ceux qui ont gagné les premiers prix, soit de peinture, soit de sculpture, à l'Académie royale de Paris; ceux mêmes qui ont gagné les seconds, quoique à différentes reprises, n'y ont jamais part. J'ai été fréquemment sollicité pour quelques-uns de ces derniers dont les dispositions approchoient extrêmement prez de celles des sujets couronnés; mais je m'y suis toujours refusé et j'ai préféré de les aider par d'autres moyens, afin de réserver absolument pour ceux qui avoient gagné les premiers prix la grâce et la distinction honorable de pensionnaire du Roy à Rome. Sans cela, je serois accablé de sollicitations, car vous n'ignorez pas que les parens et les protecteurs d'un jeune artiste, comme d'un jeune poète, d'un jeune littérateur, décernent toujours à celui pour qui ils s'intéressent les plus grands talens, quoique bien fréquemment rien ne soit moins fondé. Je me flatte que vous sentirez la force de mes raisons et que vous n'en resterez pas moins convaincu du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1914.

6930. — DESPRÉS A D'ANGIVILLER.

Naples, ce 6 avril 1778.

Monsieur, — Je prends la liberté de vous écrire pour vous prévenir de mon voyage de la Sicile, dont j'ay prié M. de la Borde de vouloir bien vous parler, lorsque j'ai sçu qu'il était certain que j'irais. Je vous prie de vouloir bien me donner vos ordres sur tout ce qui pourra vous être agréable de ma part, et M. de la Borde me les fera parvenir. Ce voyage ne peut qu'être très utile à mon avancement; je vais lever et dessiner les antiquités de ce

pays, si recommandable de ce côté, et de là les terminer en les soumettant aux profonds avis de M. Vien. M. de la Borde vous aura sans doute fait voir de mes ouvrages, et j'espère que vous aurez connu mon zèle et ma bonne volonté par les études sérieuses et les progrès que j'ay faits.

Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de mon attachement à mes devoirs et de ma reconnaissance de la protection que vous voulez bien m'accorder; je vous supplie de vouloir me la continuer.

J'ay l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

DESPRÉS.

Archives nationales, O¹ 1942.

6931. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 8 avril 1778.

... Je continuerai à recevoir chez moi les voyageurs anglois, qui y viennent volontiers et en grand nombre, puisque vous n'y trouvés point, Monsieur, d'inconvénient. J'en serai plus informé de ce qui se passera en Angleterre...¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 879, fol. 160. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Vergennes venait de notifier à l'Angleterre, le 13 mars, le traité de commerce et le traité éventuel d'alliance défensive, conclus le 6 février avec les États-Unis d'Amérique. Les rapports avec nos voisins commençaient à être tendus; les Anglais ne tardèrent pas à ouvrir les hostilités, et, le 10 juillet, la guerre était déclarée par nous.

6932. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 17 avril 1778.

J'ai reçu, Monsieur, une lettre du sr *Roussel* qui sollicite de moi une augmentation de la gratification que le Roy accorde pour leur retour aux pensionnaires de l'Académie et que je luy ai promise pour faciliter son retour en France, quoiqu'il ne soit à l'Académie que comme externe. Il me donne pour motif l'utilité dont il seroit pour luy de pouvoir s'écarter jusques dans le Vicentin pour y étudier les ouvrages de *Palladio*. Je conviens que cela peut être utile à un architecte, comme il le seroit à un peintre de passer quelque temps à Venise. Mais ce n'est nullement une

nécessité, et nombre de pensionnaires architectes, revenant de Rome, n'ont pas fait ce voyage. Ainsi, le sr *Roussel* doit se contenter de la gratification de pure grâce que je lui accorde pour son retour, et ses facultés ne luy permettant pas cette excursion à ses frais, ce qu'il peut faire de mieux c'est de regagner la France par le plus court chemin.

On m'a parlé de certains bas-reliefs exécutés d'une manière fort singulière [dans la] manufacture de bas-reliefs établie près de Radicofani¹, en Toscane. Ces bas-reliefs sont formés sur des moules par une sorte d'incrustation ressemblante à l'albâtre, qui est l'ouvrage de certaines eaux minérales chaudes de ce pays. On établit ces moules contre les parois intérieurs d'un tonneau, en sorte que l'eau qui tombe dans le milieu, étant repercutée par certaines traverses, vient frapper ces moules, et peu à peu il se forme sur leurs surfaces un enduit pierreux qui, en étant séparé, rend avec la plus grande vérité en relief ce qui est en creux et au contraire. N'y auroit-il pas moyen de me procurer un morceau de cette manufacture; il est probable qu'elle est connue à Rome. Je sçais du moins que le sr *Segla* en a connaissance, et je crois que c'est lui qui en a envoyé un morceau à Paris à M. *Sage*². On pourroit envoyer au propriétaire de la manufacture, qui est le docteur *Vegni*, le moule d'un excellent bas-relief; il vous est aisé de sentir que l'on en auroit par ce moyen la copie la plus fidèle. Vous me ferez plaisir de prendre langue sur tout cela et de me marquer comment et par quel moyen je pourrai avoir un de ces morceaux.

Le bas-relief antique de M. l'abbé *Ferdinandi* est arrivé sain et sauf au moyen de toutes les précautions que vous avez prises; c'est un vrayement bel ouvrage et digne du cabinet d'un roy de France. Je l'ai montré à S. M., qui m'a témoigné de la satisfaction d'en avoir fait l'acquisition.

Vous connaissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Radicofani, commune du cercle de Montepulciano, dans la province de Sienne.

2. Sage (Balthazar-Georges), membre de l'Académie des sciences depuis 1771 et professeur de minéralogie expérimentale à la Monnaie.

6933. — D'ANTON A D'ANGIVILLER.

De Rome, ce 20 avril 1778.

Monsieur, — Je suis trop heureux d'avoir occasion de vous écrire en vous faisant tous les remerciements qu'exigent la grâce que vous m'avés accordé avec tant de facilité. Je souhaite que mon avancement réponde à vos bontés. J'ai prié M. *Vien* de vouloir bien vous instruire de sa façon de penser sur mes ouvrages, pour avoir l'honneur d'être connu de vous un peu plus particulièrement, et, s'il me paraissait satisfait de quelqu'une des mes œuvres, je vous demande la permission de vous les envoyer pour que vous puissiés voir que je profite des bontés que vous avés pour celui qui est, avec le plus profond respect, etc.

D'ANTON.

Archives nationales, O^t 1942.

6934. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 22 avril 1778.

Monsieur, — Le s^r *d'Anton* est pénétré de reconnaissance de la grâce que vous avez bien voulu lui accorder. Je suis persuadé que cette faveur sera pour lui un motif d'encouragement qui l'anguagera à travailler le plus qu'il lui sera possible à mériter par la suite la protection que vous voulés bien accorder aux artistes qui se distinguent.

J'ai l'honneur de vous envoyer les comptes du dernier quartier de janvier. Ma femme est très sensible, M., aux compliments que vous m'avez chargé de lui faire. Elle ne peut vous donner des véritables témoignages de sa reconnaissance qu'en continuant ses soins pour une grande partie des détails de cette maison.

Je me garderai bien de coller du papier sur le tableau que j'ay fait pour vous, M.; ce n'est pas que je craignisse qu'il peut produire le même effet que sur le *Soubleras*, ma toile estant imprimée sens colle. Je ne l'aurois pas fait de mon chef sur le *Soubleras*; mais M. *Pierre* a cru, dans le tems, m'indiquer un moyen qu'il croyoit sûr pour garantir la couleur.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O^t 1942.

6935. — D'ANGIVILLER A DESPREZ.

Versailles, le 10 mai 1778.

Monsieur de la Borde m'a en effet parlé, Monsieur, du voyage que vous désiriez faire en Sicile et au sujet duquel j'avois déjà écrit à M. Vien pour vous en donner la permission. Ce pays étant un de ceux que les artistes ont le moins fréquenté, il ne peut que vous présenter une ample moisson d'objets intéressans à examiner ainsi qu'à décrire. Je sçais, par quelques voyages en Sicile, qu'il contient plusieurs restes précieux d'antiquités, particulièrement en architecture. Vous ne pouvez mieux faire que de les étudier en les levant et dessinant, et je verrai fort volontiers, à votre retour d'Italie, le travail que vous aurez fait sur ces anciens monumens, très propres à exciter le génie d'un artiste.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O^t 1942.

6936. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 10 may 1778.

Jusqu'à ce moment, Monsieur, les architectes pensionnaires du Roy à Rome ont été à peu près livrés à eux-mêmes sur le choix de leurs études et leurs occupations pendant le séjour qu'ils font dans cette capitale. Il a paru à l'Académie royale d'architecture qu'il seroit possible de les diriger vers un but en même temps utile à elle et à eux-mêmes, ce qui l'a engagée à me proposer un règlement à l'observation duquel ces élèves pensionnaires seroient adstreints doresnavant. Après l'avoir examiné, il m'a paru qu'il tendoit effectivement à leur avantage et à celui de l'Académie. C'est pourquoi je l'ai approuvé pour être doresnavant mis à exécution; je vous l'adresse en conséquence, afin que vous en fassiez la lecture aux architectes qui se trouvent actuellement à l'Académie. Celui d'entre eux qui n'a que le restant de cette année à y passer me donnera, et à l'Académie, des preuves de zèle et de bonne volonté à remplir la tâche énoncée, quoiqu'il n'ait pas pour cela le même temps que les autres; à l'égard de ceux-ci, vous leur ferez part de mes intentions précises pour qu'ils y satisfassent dans le délai prescrit. Je vous recommande aussi de me

rendre compte de temps à autre de la manière dont ils se mettront en devoir de le remplir, ainsi que ceux qui leur succéderont pendant le cours de votre direction.

Vous connaissez, M., les sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6937. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

A Paris, ce 10 mai 1778.

Monsieur, — Les parens du sieur *de Lussault*, très reconnoissans des grâces que vous avez bien voulu lui accorder, sont en même tems très affligés de ce que le triste état où leur fils s'est trouvé, et qui continue encore, l'ait empêché de répondre à vos bontés et de revenir vous marquer sa reconnaissance. Ils sont venus me faire part de leur peine et m'ont prié de vous faire savoir que le jeune homme est tombé malade en arrivant à Venise, que sa maladie a continué et qu'il a été à plusieurs reprises dans le plus évident danger. Sa dernière lettre, en datte du 10 avril, écrite de sa main, donne à ses parens un peu d'espérance; mais ils craignent que son retardement ne vous indispose contre lui, si vous n'en savez la trop légitime cause. Ces honnêtes gens, malheureux d'ailleurs par le rapport de milles circonstances cruelles, et qui n'ont presque plus d'espérance que dans leur fils, auront quelque allégement à leurs peines, quand je les assurerai de votre part que, s'ils revoyent leur fils, il n'aura pas perdu votre protection. Daignez m'honorer d'un mot de réponse qui leur procure quelque consolation dans cette inquiétude.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous assurer de toute ma reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1914.

6938. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 13 may 1778.

... Les Anglois qui sont à Rome affectent de répandre qu'ils sont comme assurés de la neutralité de l'Espagne et de leur accommodement avec les États-Unis de l'Amérique; mais on

n'est pas disposé ici jusqu'à présent à croire à ces propos pour le moins indiscrets...¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 879, fol. 245. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Une convention était signée, le 12 avril 1779, entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre et, le 26 juin de la même année, l'Espagne déclarait à son tour la guerre à la Grande-Bretagne.

6939. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

15 mai 1778.

Je reçois, M., la lettre par laquelle vous me faites part de l'inquiétude où sont les parens du s^r *Lussault* sur ce que ce jeune artiste, qui devoit être de retour à Rome à la fin de l'année dernière, ne s'est point encore présenté devant moi. Cette inquiétude est tout à fait mal fondée, et, quand même le s^r *Lussault* n'auroit pas été et ne seroit pas encore malade à Venise, je scrais que la plus part des architectes qui ont des facultés suffisantes ne rentrent guère en France que plusieurs mois après avoir quitté Rome, et je ne désapprouve point qu'ils fassent une tournée dans les différentes parties de l'Italie qui présentent des monumens à étudier. Ainsi, vous pouvez tranquilliser les parens du s^r *Lussault* sur l'impression que ce retardement auroit pu faire sur moi.

Vous connoissés les sentimens sincères avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O^t 1914.

6940. — VERGENNES A BERNIS.

A Versailles, le 19 mai 1778.

... Votre Éminence est sans doute bien frappée de la position sans exemple où se trouvent les plus grandes puissances de l'Europe dans le moment actuel. Des armées énormes à peine séparées de quelques lieues, pendant un mois, sans qu'il y ait un seul coup de fusil de tiré: des flottes respectables à peu près dans le même rapport. Si ce spectacle est inquiétant pour l'humanité, il prouve du moins que les princes commencent tous à sentir que la guerre ne doit être que la dernière de leurs ressources, et que, tant qu'ils n'ont pas épuisé tous les moyens pacifiques de terminer leurs

différens, ils croiroient faire tort à leur cause d'en venir aux armes.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 879, fol. 258. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6941. — MOLLARD A D'ANGIVILLER.

Mai 1778.

Monsieur, — Le s^r Mollard, marchand fruitier à Paris, ayant un fils, natif de Paris, élève de M. *Greuze* et de l'Académie royale de peinture de Paris, lequel fils, désirant ardemment de se perfectionner dans son art, a entrepris le voïage de Rome où il est depuis neuf mois, aux frais de son père, supplie très humblement Monsieur de vouloir bien l'honorer de sa protection pour avoir un atelier dans l'Académie de France à Rome. Il ose espérer cette grâce de Monsieur, dont le cœur sensible et jaloux du progrès des arts se fera sans doute un vrai plaisir de favoriser un jeune homme qui cherche à s'y avancer, mais qui, manque de ce bienfait, seroit constraint de borner le cours le plus essentiel, quoique le plus dispendieux, de ses études. Il attend avec confiance cet effet de la bonté de Monsieur, et sa reconnaissance durera autant que sa vie.

MOLLARD.

(*En tête est écrit :*) R. Je ne crois pas qu'il y ait au moment actuel aucune chambre vacante à l'Académie de Rome; il seroit d'ailleurs bon, quand il y en auroit une, de sçavoir quel est le degré d'espérance qu'on peut concevoir sur le s^r *Mollard*, afin que la grâce demandée soit bien placée.

Archives nationales, O¹ 1942.

6942. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

Paris, le 13 juin 1778.

Monsieur, — Par le courrier de mardi, je donnerai ordre à mon correspondant de Palerme de payer à M. *Houel*, peintre français, la valeur de six cent livres pour aider aux frais de son retour en France, à quelque époque que ce soit qu'il fixera son dit retour; j'y enverrai aussy la lettre que vous m'avez envoyé

pour luy, afin qu'elle luy soit remise; le tout, conformément aux dispositions portées en ladite lettre du 8 de ce mois, me faisant un devoir de les suivre exactement, Monsieur, et de vous faire part dudit payement lorsqu'il aura été fait. En attendant, je suis, avec tout le respect possible, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6943. — LE CARDINAL PALLAVICINI AU NONCE DARIA.

(*Traduit de l'italien.*)

A Rome, le 24 juin 1778.

J'ai reçu exactement votre dépêche du 8 du courant. Sa Sainteté n'a appris qu'avec peine les obsèques pompeuses et la sépulture ecclésiastique qui a été accordée à Voltaire par le prieur de l'abbaye de Sellière, dont l'imprudente conduite ne peut être justifiée que par la surprise et l'apparition de l'abbé commendataire, neveu du défunt. Le Saint Père sera bien aise d'apprendre comment Mgr l'évêque de Troyes aura reçu les raisons peu satisfaisantes alléguées par le susdit prieur pour la défense de sa conduite, et comment cet événement aura été pris à la cour et par le zélé archevêque de Paris¹.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 879, fol. 315. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Jean-Alexandre Mignot, neveu de Voltaire et frère de M^{me} Denis, abbé commendataire de l'abbaye bernardine de Scellières (Aube), au diocèse de Troyes, au lendemain de la mort de son oncle (30 mai) y avait fait transporter secrètement le corps du philosophe, qui fut inhumé dans l'église abbatiale, le 2 juin, en présence du prieur Potherat de Corbière, malgré les défenses expresses formulées par l'évêque de Troyes, de Barral, et l'interdiction lancée par Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.

6944. — SEGLA A L'ABBÉ NOLIN.

Rome, 21 juillet 1778.

Monsieur, — J'ai toujours différé à vous écrire, parce que j'attendais toujours quelque réponse de M. Lelièvre, au sujet de ce que vous m'aviez dit de lui écrire pour pouvoir passer une année de plus ici; je lui ai marqué que vous partageriez ce bienfait avec lui, et que, selon ce que je vous aurois écrit sur ses sentiments à ce sujet-là, vous lui auriez parlé pour vous arranger avec

lui. Toutes mes lettres ont été sans effet; son silence est immuable, et, désormais, c'est par un longue espoir que j'apprend à désespérer. Croiriez-vous que, depuis le premier de mars de l'année passée, je n'ai pas reçu de ses nouvelles, et que Madame Hérissant et ses frères sont aussi indifférens sur un être qui leur doit tout. Cela m'affecte vivement, comme vous devez bien penser. Si d'être trop sensible à leurs bienfaits, si d'y être trop reconnoissant est un crime envers eux, je suis très coupable et je n'en ai pas d'autre envers eux, c'est ce qui adoucit l'amertume de m'en voir oublier.

Ainsi, Monsieur, ce n'est plus qu'en vous et qu'en moi que j'espère; j'ai une petite copie du Moïse de *Michel-Ange* à faire en marbre, sur laquelle j'aurai quelque chose de bénéfice; j'ai de plus mes médailles à Paris, qui sont dans les mains de M. *Cochin*, que je vous prierai de faire vendre; tout cela, joint à l'intérêt que vous daignez prendre à mon avancement, pourra me permettre de rester encore quelques temps dans un pays où tout respire l'estude, et où quatre ans sont bien peu de chose.

Si, sans désirer le mal d'autrui, je pouvois souhaiter qu'il y eût un prix de moins cette année-ci à l'Académie, mon cœur ne seroit qu'un vœux continual, espérant que M. le comte d'Angivillers ne vous refugeroit pas une prolongation, qui, pour lors, ne derrogeroit en rien à la loi établie; mais, sans rien derranger au nombre fixé de douze pensionnaires et sans faire des vœux préjudiciables à personne, ne pourrai-je pas, par votre protection, jouir de quelque chose de la pension de *Desprez*, pendant son absence?

Voilà près d'un an qu'il est en Sicile pour l'ouvrage de M. de Laborde, et cette entreprise est trop considérable pour ne pas l'occuper encore beaucoup de tems.

C'est Madame Vien qui m'a donné cette idée, dont je vous fais part, et dont je vous prie en même temps de voir si ce ne seroit pas un chemin à pouvoir obtenir quelques grâces de plus encore. Je ne redouble point mes prières à ce sujet-là, persuadé que le seul désir d'obliger a plus d'empire sur vous que toutes les instances que je pourrois employer.

Je suis, avec les sentimens d'une véritable amitié, Monsieur, votre, etc.

SÉGLA.

P.-S. — Je vous prie de témoigner à Monsieur de Montucla

mille remerciemens et de l'engager de nouveau à solliciter en ma faveur.

Archives nationales, O¹ 1942.

6945. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 22 juillet 1778.

Monsieur, — C'est toujours avec peine que je viens à bout de faire terminer les ouvrages que les pensionnaires doivent vous envoyer tous les ans. Je ne sçai si c'est la crainte qu'ils peuvent avoir que leurs ouvrages ne soyent pas assés bien pour mériter les encouragements de l'Académie qui les retient¹; tout ce que je puis vous assurer, M., c'est que chaqun d'eux approuve cet envoy annuel et la plus part n'ont jamais terminé. Ce n'est qu'à force de resonnements et quelques menaces que leurs retards leurs puissent atirer votre disgrâce que j'en viens à bout.

C'est de la plus grande nécessité, M., que vous teniés toujours avec fermeté à l'exécution de cet établissement, qui ne peut produire que des très bons effets pour l'avancement des arts.

Il seroit également nécessaire, M., qu'après cet envoy, vous voulussiez bien fixer le tems que vous désirez que leurs ouvrages vous parviennent et me donner ordre que ceux qu'il n'auroient point fait seroient privez de l'argent qui leurs revient pour un quartier, ou tout ce que vous jugerés à propos d'ordonner. Il faudroit priver aussi les pensionnaires peintres de la gratification du voyage, lorsqu'ils n'auroient point fait avant leurs départ une copie pour le Roy; en général, personne n'aime à copier, si ce n'est pour de l'argent², et, lorsque les occasions se présentent, j'en suis fort aise. Il me suffit que mon objet soit rempli. J'espère, M., qu'à la fin du mois, tout sera terminé³.

Je suis parvenu à les engager tous à apprendre la perspective. Une occasion favorable s'est présentée et j'en ai proffité. Un jeune homme, peintre d'architecture qui a beaucoup de talent, nommé *Coste*, dont le père a esté Directeur de l'Académie de Marseille, a quitté Paris, où il gagnoit resonnablement, et, avec les petites épargnes qu'il a peu faire, c'est déterminé de passer deux ou trois ans dans ce pays. Les progrès qu'il a fait depuis neuf mois étonnent les artistes. Ce même M. *Coste*, qui est devenu l'ami de tous les pensionnaires, à qui il montre trois fois par semaine la

perspective, lorsqu'à la fin du jour ils sont tous rentrés, désireroit, M., que vous voulussiez bien lui accorder à l'Académie la chambre qui va devenir vacante par le départ du s^r *Vallery Chrétien*, dont M. Hurtier vous aura sûrement informé⁴. Si vous accordiez, M., cette chambre au s^r *Coste* qui mérite d'estre encouragé dans son genre, la facilité que les pensionnaires trouveroient dans l'Académie les engageroit tous à proffiter d'une étude qui leurs est de la plus grande nécessité et pour lequel on remet de jour en jour, lorsqu'on ne l'a pas fait dans sa jeunesse.

Je compte, M., que vous recevrez dans le courant du mois d'aoust le tableau que j'ai fait pour vous. Je suis assés fâché d'avoir tent tardé à vous l'envoyer, mais j'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans le tems du motif de ce retard.

Vous trouverez ci-joint, M., les comptes du quartier d'avril que j'ai l'honneur de vous envoyer. Depuis mon arrivée à Rome, je n'ai jamais manqué d'envoyer tous les trois mois les comptes de chaque quartier. A la fin d'octobre prochain, il y aura trois ans que je dirige la place que vous avez bien voulu me confier. Depuis ce tems-là je suis dans l'attente d'en recevoir les arrêtés. J'espère, M., que vous voudrás bien m'accorder cette satisfaction que j'ai lieu d'attendre de vos bontés.

M. *Aubry* travaille à force et le jeune M. *Silvestre* paroît prendre un peu plus de goût pour l'étude. S'il continue, il donnera de la satisfaction à M. son père.

Le s^r *Labussière* se porte assés bien ; il avoit grande envie d'envoyer une figure bas-relief qu'il avoit avancé ; mais, hier, après l'avoir moulliée, la terre c'est détachée en partie de la planche sur laquelle elle étoit, de manière que je lui ai conseillé de l'abandonner ; il compte qu'il pourra en faire une autre avant le départ des ouvrages de ses camarades ; mais je n'ai pas trop incisé là-dessus par la crainte d'altérer sa foible santé.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Depuis : « C'est toujours » ; Lecoy, p. 316.

2. *Note de la Direction générale* : M. le Comte n'approuve pas cela ; à Rome, en effet, on doit travailler uniquement pour s'instruire ; l'ouvrage fait pour de l'argent est d'ordinaire fait à la hâte pour le gagner plus tôt.

3. Depuis : « C'est de la plus grande nécessité » ; Lecoy, p. 316.

4. Depuis : « Je suis parvenu » ; Lecoy, p. 357.

6946. — VIEN A M. DE SAINT-HUBERT, ANCIEN ÉCHEVIN.

Rome, ce 5 août 1778.

Monsieur, — M^r votre fils vous a marqué sans doute le prix d'architecture qu'il avoit remporté à l'Académie de Parme; il m'a fait voir les études qu'il avoit fait, tant pour son projet qu'il lui a mérité le prix que ceux qu'il a également fait pour son avancement dans la peinture, pour laquelle il est naturellement plus porté d'inclination; je lui ai de nouveau fait mes représentations à ce sujet; il m'a répondu que la peinture avoit des attraits pour lui qu'il ne pouvoit pas vaincre. En conséquence, Monsieur, il m'a chargé de vous écrire pour que vous ayez la bonté de lui augmenter sa pension pour le mettre en état de faire des études d'après nature, sans quoi, avec toutes les dispositions que j'entrevois chés lui, il pourroit bien rester dans le nombre des peintres très médiocres. J'ai cru devoir vous avertir en ami de ne pas lui laisser perdre un tems très précieux, tems qui ne se recouvre point. Vous êtes bon père, vous avez les connaissances nécessaires pour apprécier tout ce que j'ai l'honneur de vous marquer à ce sujet. Il me reste à vous renouveler les sentimens d'estime et d'amitié avec lesquels j'ai l'honneur d'estre, etc.

VIEN.

P.-S. — Ma femme me charge de vous faire, ainsi qu'à Madame, mille compliments; j'espère qu'elle voudra bien recevoir de ma part les hommages que j'ai l'honneur de lui présenter.

Archives nationales, O^t 1942.

6947. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 11 aoust 1778.

J'étois sur le point, Monsieur, de vous écrire et de vous demander les causes du retardement de l'envoy des ouvrages auxquels j'ai soumis les pensionnaires du Roy à Rome, lorsque j'ai reçu la lettre par laquelle vous me marquez que vous comptez qu'ils seront en état d'être envoyés à la fin de ce mois. Je ne puis vous dissimuler que je ne suis pas satisfait de ce retardement des pensionnaires à remplir cette tâche. J'ignore si c'est de leur part difficulté à être contens d'eux-mêmes ou refroidissement; mais,

quelle qu'en soit la cause, comme cette règle que je leur ai imposée me paroît toujours de la plus grande importance pour juger de leur application et de leurs progrès, je suis résolu à la maintenir. Il me paroît même nécessaire d'en fixer le temps plus positivement et mon intention est que, dorénavant, ces ouvrages soient en état d'être envoyés au plus tard à la fin de juin, car il ne faut pas moins d'un mois pour les recevoir ici, et, avant que l'Académie les ait vus, examinés et jugés, il n'en faut pas moins, et il est dans l'ordre que ce jugement vous parvienne avant que ceux qui doivent partir dans l'année se soient mis en route.

Je trouverois, au surplus, très mauvais qu'aucun des pensionnaires se dispensât de satisfaire à ce devoir. Je me croirois obligé de l'en punir de quelque manière, et, au moins, par la privation de la gratification de voyage.

Je suis charmé, au surplus, de l'occasion que vous avez eu de leur procurer des leçons de perspective par le moyen du sr *Coste*, élève de l'Académie de Marseille. Le bien que vous me dites de cet artiste me porte à agréer votre proposition de lui accorder la chambre d'externe qui va vacquer par la sortie du sr *Vallery Chrétien*. Je souhaite que cette facilité de profiter des instructions de toute espèce qu'on trouve à l'Académie nous procure dans lui un homme qui fasse honneur à sa patrie.

Il est dans votre lettre quelques autres objets sur lesquels je répondrai dans une autre occasion ; mais j'ai pensé ne devoir pas différer de vous marquer le peu de satisfaction que me donne la lenteur des pensionnaires à remplir la tâche que je leur ai imposée. Je compte qu'ils y feront attention pour l'avenir.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6948. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 19 aoust 1778.

Par ma dernière lettre, Monsieur, je ne vous ai fait en quelque sorte qu'une réponse provisionnelle sur l'article des ouvrages que les pensionnaires doivent envoyer chaque année à Paris pour y être examinés et jugés par l'Académie. J'y ai, à la vérité, improuvé leur retardement, quelle qu'en fût la cause ; mais cela même m'a

donné lieu de faire sur ce sujet de nouvelles réflexions qui n'ont fait que me confirmer de plus en plus dans la pensée qu'il est de toute nécessité de maintenir cette règle. Je vais donc m'expliquer sur ce sujet encore plus positivement que je ne l'ai fait.

J'ai pris des informations et j'ai fait faire des recherches sur les anciens usages de l'Académie de Rome, relativement aux occupations des pensionnaires du Roy pendant leur séjour dans cette ville, et ils ont trop bien réussi à fournir à la nation de grands artistes pour que je ne fasse pas mes efforts pour les remettre en vigueur.

Un de ces usages étoit que chaque pensionnaire faisoit pendant son séjour à Rome une copie, si c'étoit un peintre, d'un tableau de quelque grand maître, et, si c'étoit un sculpteur, de quelque figure, soit antique, soit ouvrage d'un grand maître moderne. C'est en partie par ce moyen que le Roy a rempli ses jardins de figures, dont plusieurs ont un degré de perfection qui les laisse peu au-dessous de l'original, et qui retracent du moins à nos yeux des morceaux célèbres que l'on ne peut se procurer par aucune voye.

L'intention du Roy est donc, M., que, dorénavant, cet usage soit repris et que chaque peintre fasse pendant son séjour à Rome, pour le Roy, une copie de quelque grand tableau, et dont il lui sera d'ailleurs fourni la toile, les couleurs, ainsi que les petits frais nécessaires pour avoir la liberté de copier sur la place.

Et, comme il est en même temps nécessaire que l'on voye, par quelque composition originale, le goût et le talent du jeune artiste, ils continueront d'envoyer chaque année un petit morceau de ce genre pour être mis sous les yeux de l'Académie, car rien n'est plus propre pour exciter au travail que la certitude que l'ouvrage qu'on exécute sera jugé par les maîtres de l'art. Je vous renouvelle, en même temps, mes intentions sur l'époque à laquelle ce morceau annuel doit être envoyé de Rome. Ce sera la fin de juin au plus tard, afin qu'il y ait le temps de remettre ces compositions à l'Académie, de les juger et d'envoyer avant le mois d'octobre le jugement qu'elle en aura porté. Au reste, j'approuve peu, ou, pour mieux dire, je désapprouve tout à fait que les pensionnaires s'occupent à copier pour de l'argent. Leur objet ne doit point être d'en gagner pendant qu'ils sont à Rome, où le Roy les défraye de toutes les dépenses, et, d'ailleurs, quand on

travaille avec ce motif, on ne s'attache qu'à achever promptement son ouvrage sans s'embarrasser de la perfection.

A l'égard des sculpteurs, je vous ai déjà marqué mes intentions dans une lettre de l'année dernière, où je vous ai autorisé à fournir le marbre, les outils et divers autres frais qu'exige la mécanique de la sculpture d'une figure.

Je vous exhorte de nouveau à y tenir la main; je serai même charmé de savoir si quelqu'un des sculpteurs a commencé à travailler en conséquence.

Tel est le résultat des réflexions que j'ai faites depuis longtemps sur les moyens de rendre utile aux pensionnaires du Roy, et en quelque sorte forcément pour certains, le séjour qu'ils font à Rome. Je me persuade que vous êtes absolument du même avis que moi sur l'avantage de cette règle, et que ceux même qu'elle gênera un peu reconnoîtront que cette gêne n'est que pour leur bien. Vous voudrez donc bien faire part de mes intentions aux artistes qui sont sous vos ordres et me marquer de quelle manière elles auront été reçues.

Vous connoissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, etc.

P.-S. — (Écrit de la main de M. le Directeur général :)
J'insiste fortement, M., sur l'exactitude à faire des copies et je vous donne toute autorité pour y contraindre, en vous recommandant même la sévérité. C'est pour le bien des jeunes gens. Tous les grands maîtres ne se sont formés que par des études approfondies. Les cabinets sont pleins de copies de grands maîtres par des maîtres; les *Coizeraux*, les *Coustou*, les *Bouchardon* ont fait des copies plus belles que les originaux même, s'il est possible; le petit *Faune* en est la preuve. Tenez-y donc la main, je vous prie, pour le bien et pour l'honneur de l'École.

Archives nationales, O¹ 1942.

6949. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Paris, le 19 août 1778.

J'achevois ma lettre, Monsieur le Comte, lorsque j'ay reçu votre billet d'hier. Des quatre dessins de *Bouchardon*, trois sont des contre épreuves. Le quatrième n'est qu'un croquis peu intéressant. Aussi n'en ai-je pas fait mention dans ma lettre. Le Bou-

cher est assés joly, son pendant médiocre; ainsi, le bon marché du dernier doit faire acheter le premier à un prix raisonnable. Il ne me paroît guère facile d'avoir de la main à la main le portrait de *J. J.* qui est indiqué dans une vente publique et qui a été vu.

A tout événement, ne regrettés rien, M. le Comte, si rien ne réussit.

Je reviens sur la lettre de M. *Vien*. Il y a de l'humanité à ramener ces malheureux jeunes gens aux anciens errements. On les a perdu sous l'apparence d'une douceur et d'une condescendance meurtrière et dont il ne sentent les conséquences qu'à leur retour d'Italie. Comment ne viendroit-on pas à bout de rétablir un ordre qui a existé? Voicy les copies que j'ai vu faire, ou, pour mieux dire, les noms des artistes qui en ont fait avant mon arrivée à Rome, depuis mon départ et pendant mon séjour :

MM. *Adam, Bouchardon, Slodtz, Coustou, Boudard*. L'on ne parle point des copies des peintres; une affaire de six mois ne compte pas.

MM. *Francin, Marchand, Saly, Pajou*. Quoi de plus avantageux pour la jeunesse que d'être forcée de scruter jusqu'aux défauts des belles antiques et des grands maîtres?

L'on gémit lorsque l'on examine les portefeuilles des élèves qui reviennent, depuis quelques années, des études qui dénotent le dégoût par le manque de cette ténacité nécessaire aux progrès.

Des croquis! Aussi, ou ils ne se présentent point à l'agrément ou sont agréés pour l'amour de Dieu, et, lorsqu'il faut se présenter, le peu de fond vient à manquer.

L'on est en droit de demander aux auteurs de tous les désordres introduits dans l'école de Rome qu'ils aient à citer des artistes élèves qui justifient les raisons dont on s'est servi pour en imposer à M. de Marigny.

Il est vray que la ressource sera de se rejeter sur les changemens survenus dans les mœurs; mais il falloit les combattre, bien loin de les fomenter; au moins n'auroit-on laissé qu'une partie à réformer.

Archives nationales, O¹ 1942.

6950. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 26 aoust 1778.

... Je me propose, pendant les vacances qui commenceront le

1^{er} octobre prochain et qui finiront après la Saint-Martin, de faire quelques petits voyages dans les environs. Si j'exécute ce projet, l'abbé Deshaises, comme à l'ordinaire, aura l'honneur de vous rendre compte de ce qui pourra intéresser votre curiosité. On m'annonce pour ce tems-là M^{me} la maréchalle de Noailles, M. et M^{me} la duchesse de Chabot¹. Il est rare que je puisse jouir tranquillement de quelques jours de liberté. M^{me} la maréchalle de Noailles a ici, dit-on, des liaisons avec les Cardinaux les plus zélants et les moins dans nos maximes; on dit aussi qu'elle s'est fort réchauffée en faveur des Jésuites. Quoi qu'il en soit, je lui rendrai tout ce que je lui dois, mais je ne prendrai la liberté de lui donner des conseils qu'au cas qu'elle désirât d'en recevoir de ma part; je ne prétendrai nullement diriger la conduite qu'elle jugera à propos de tenir à Rome, et je serois bien fâché d'avoir cette commission...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 133. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis, duc de Noailles, né le 21 avril 1712, mort le 22 août 1793, maréchal de France le 24 mars 1775, avait épousé, le 25 février 1737, Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac qui périt sur l'échafaud, le 22 juillet 1794, à l'âge de soixante-dix ans. Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Chabot, lieutenant général, né le 20 avril 1733, mort le 15 décembre 1786, avait épousé, le 12 avril 1757, Élisabeth-Louise de la Rochefoucauld-d'Anville.

6951. — CACCIA A D'ANGIVILLER.

A Paris, 28 aoust 1778.

Monsieur, — En conséquence des ordres que vous m'avez donné le 8 de juin dernier, j'ai fait payer à M. *Houël*, à Palerme, la valeur de six cent livres, comme appert par la copie de sa quittance cy-jointe, ensemble le compte de ce payement, montant, frais compris, à 619 l. tournois.

En outre, par le courrier arrivé hier de Rome, j'ai reçu une quittance de M. *Vien* de mille écus romains, que mon correspondant luy a payé le 11 de ce mois, ainsy qu'il appert par la copie cy-jointe.

Je vous suplie, Monsieur, de vouloir ordonner qu'il me soit expédié les ordonnances y relatives le plus promptement possible.

En attendant, j'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, M., votre, etc.

CACCIA.

Archives nationales, O¹ 1942.

**6952. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE
DE PEINTURE.**

29 août 1778. — ... Le secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. Vien, écrite de Rome, en date du 29 juillet dernier, par laquelle il remercie l'Académie de l'avoir fait monter au grade d'adjoint à recteur (dans la séance du 4 juillet) ...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 346.

**6953. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME POUR
LE S^r ANTOINE-THEODORE GIROUX.**

Du 1^{er} septembre 1778.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r Antoine-Théodore Giroux du Paris, de Bussis-Saint-Georges-en-Brie, âgé d'environ 24 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la peinture qu'il a étudié sous M. Lépicier à l'Académie royale de peinture, où il a remporté le premier prix le 29 aoust 1778¹, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 181.

= 1. Le sujet du concours était : *David condamné à mort l'Amalécite qui lui apporte le diadème de Saül*.

**6954. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A ROME POUR
LE S^r JACQUES LE MAIRE.**

Du 1^{er} septembre 1778.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r Jacques Le Maire, de Paris, âgé d'environ 28 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la sculpture qu'il a étudié sous feu M. Adam à l'Académie royale de peinture et sculpture, où il a remporté le premier prix

de sculpture le 29 aoust 1778¹, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 182.

= 1. Sujet du concours : *Scævola devant Porsenna*.

**6955. — BREVET D'ÉLÈVE SCULPTEUR A ROME POUR
LE S^r FRANÇOIS-MARIE SUSANNE.**

Du 1^{er} septembre 1778.

Nous, etc.

Bien informés des talens du s^r *François-Marie Susanne*, de Paris, âgé d'environ 28 ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art de la sculpture qu'il a étudié sous M. *d'Huez* à l'Académie royale de peinture et sculpture, où il a remporté le premier prix de sculpture de 1777¹ le 29 aoust 1778, qui avoit été mis en réserve, l'avons choisy et nommé pour remplir une des places d'élève pensionnaire du Roy à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foy de quoy, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 184.

= 1. Il ne fut pas décerné de prix d'architecture en 1778.

6956. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 2 septembre 1778.

Monsieur, — La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 11 aoust, qui fixe positivement le temps que les ouvrages des pensionnaires doivent estre finis pour vous estre envoyés leurs a esté communiquée; vous devez être bien persuadé, M., que nul d'entre eux n'a osé répliquer à vos ordres. Ils n'auront actuellement aucune excuse pour le moindre retard.

M. le Cardinal de Bernis vient dimanche prochain pour voir leurs ouvrages qu'ils ont exposé, et tout de suite je les ferai partir.

Le s^r *Coste*, à qui vous avez bien voulu accorder une chambre à l'Académie, est si pénétré de reconnaissance qu'il ne sait comment s'exprimer envers vous, M.; il ne trouve d'autres moyens

que de profiter du tems qu'il sera ici pour se rendre digne de votre protection.

J'ai eu l'honneur de vous prévenir, M., l'ordinaire dernier, que votre tableau partiroit aujourd'hui par le courier. Si je n'ai pas rempli vos veues dans mon ouvrage et celles que je m'étois proposé lorsque j'ai commencé à y travailler, vous y apercevrés, au moins, par les soins que j'y ai porté, le désir que j'en avois.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6957. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 9 septembre 1778.

Monsieur, — J'ai communiqué aux élèves pensionnaires vos dernières volontés, tant sur la fixation du tems auquel vous désirés que leurs ouvrages vous parviennent tous les ans que pour les copies en peinture et en sculpture. Le tout a été reçu de leurs part comme ils le devoient. Plusieurs d'entre les peintres ont choisi les tableaux d'après lesquels ils doivent faire leurs copies, que j'ai approuvé; les autres doivent venir avec moi dans les palais, où j'espère trouver les autres tableaux qu'ils restent à choisir.

Le s^r *Paquet*, sculpteur, auroit déjà commencé sa copie en marbre; mais, comme il a encore deux ans à rester ici, il a voulu se rendre capable de faire un ouvrage qui lui fit honneur.

Le s^r *Segla*, qui est à la fin de son tems et à qui vous avés accordé une chambre à l'Académie, faira un buste d'une belle tête de femme que le Pape a acquis dernièrement. Je compte obtenir la permission de la faire mouler.

D'après vos derniers ordres, M., auxquels je tiendrai la main avec la plus grande sévérité, j'espère qu'ils auront tous attention d'éviter les moyens de vous déplaire.

Je crains que le s^r *Labussière*, quoiqu'avec la meilleure volonté, sa santé ne lui permette pas d'en entreprendre une; depuis quelque temps, il se porte mieux, mais la moindre chose le dérange.

Vos deux dernières lettres, M., m'ont rendu le plus grand service, ceux des pensionnaires qui avoient fini depuis longtems étoient aussi fâchés que moi du retard considérable qu'il y a eu dans cet envoy. Leurs ouvrages sont exposés depuis quelque

jours, S. É. les a veus avec plaisir. Il paroît que les artistes romains les ont veu de même. Cette exposition, qui finira demain, leur donne à tous, en apparence, beaucoup d'émulation.

Ma femme, pénétrée de vos honnêtetés pour elle, me charge, M., de vous faire agréer ses respects.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6958. — VERGENNES A BERNIS.

A Versailles, le 15 septembre 1778.

... Je souhaite, Monseigneur, que les affaires n'empêchent pas V. É. de profiter des agréments de la campagne et que M. l'abbé de Haises (*sic*) n'ait rien d'aussi digne d'attention à nous faire sçavoir que ce qui a occupé V. É. depuis quelque tems.

Sans vouloir prescrire aux voyageurs françois les liaisons qu'il convient qu'ils évitent à Rome, surtout quand ce sont des personnes qui peuvent être remarquées, je crois que V. É. est en droit de leur faire sentir qu'il n'est pas indifférent pour des sujets du Roy d'afficher de l'intimité avec ceux qui passent pour être publiquement opposés aux vues et aux intérêts de S. M. Un mot doit suffire pour les tenir sur la réserve, et, ce mot, personne ne sçait mieux que V. É. comment il doit être dit pour être entendu sans déplaire à ceux qui connoissent le monde et la Cour.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 173. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

6959. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 28 septembre 1778.

Si le voyage du Roi à Choisy, M., ne m'eût pas occasionné à moi-même un déplacement, je vous aurois déjà accusé la réception du beau tableau que vous m'avez envoyé. J'ai peine à vous exprimer combien de plaisir il m'a fait, ainsi qu'à tous les artistes qui ont assisté à l'ouverture de la caisse. Quoique vu pour la première fois dans mon cabinet, tapissé comme vous le sçavez de *Rubens*, de *Titien*, de *Guide*, etc., il ne m'a point paru souffrir d'un voisinage si redoutable. Il tiendra dans mon cabinet la place que mérite une des meilleures productions d'un des maîtres qui font le plus d'honneur à l'École françoise.

Parmi les dessins, au nombre de vingt-quatre, que vous m'avez envoyés, je n'en ai point trouvé, quoiqu'ils soient pour la plupart beaux, qui le soyent au point d'exciter fortement l'envie de les posséder ou d'en enrichir la collection du Roy. Je les ai, en conséquence, fait rendre à M. Reboul, votre beau-frère, d'après ce qu'il a dit de votre part à M. Montucla.

J'attends avec beaucoup d'impatience les morceaux que vous m'annoncez des pensionnaires de l'Académie. Je compte qu'au moyen de ce que je vous ai écrit, ce tribut annuel ne sera pas aussi tardif l'année prochaine que celle-ci. Je pense que les tableaux peuvent fort bien être envoyés roulés par la voie du courrier, ce qui abrégera beaucoup le temps de leur arrivée ici.

Vous connaissez les sentiments sincères avec lesquels je suis, M., etc.

Archives nationales, O^t 1942.

6960. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 30 septembre 1778.

... Je tâcherai d'empêcher poliment et sagement que les voyageurs et les voyageuses de la Cour et de Paris n'entrent dans les intrigues du parti des Jésuites, lequel domineroit ouvertement à Rome sans la crainte de l'Espagne, qui, sur cet objet, est aujourd'hui entièrement d'accord avec le Portugal.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 229. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6961. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 7 octobre 1778.

... Madame la maréchalle de Noailles est ici depuis quelques jours. Elle est accompagnée de M. le chevalier de Carbonnière¹, que je connoissois déjà, et de M. l'abbé Joly, docteur de Sorbonne, qui me paroît raisonnable et à qui j'ai déjà donné quelques conseils. J'ai et j'aurai pour Madame la maréchalle de Noailles toutes les attentions qu'elle mérite...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 239. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis-François-Élisabeth Ramond, *dit le chevalier de Carbonnières*,

né à Strasbourg le 4 janvier 1755, mort à Paris le 14 mai 1827. Naturaliste éminent, il fut d'abord conseiller intime du Cardinal de Rohan et chargé à ce titre, en septembre 1785, d'une mission à Londres pour y rechercher les traces du fameux *collier* de Marie-Antoinette. Il fit successivement partie de l'Assemblée législative (1791), du Corps législatif (1800-1806) et fut préfet du Puy-de-Dôme (1807-1813). Il entra à l'Institut en 1801 et devint baron de l'Empire.

6962. — VIENNA D'ANGIVILLER.

Rome, ce 14 octobre 1778.

Monsieur, — La lettre que j'ai reçu de M. *Pierre* sur l'arrivée de mon tableau estoit bien faite pour me tranquiliser sur l'impression qu'il avoit peu vous faire; mais celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire mait le comble à ma satisfaction. J'ai lieu d'estre plus satisfait que vous paroissiez l'être, M., d'avoir fait quelque chose qui ait peu vous plaire. C'étoit l'ambition à laquelle j'aspairois, du moment que j'ai commencé à y travailler. Je m'estime heureux d'y avoir réussi. A l'égard des comparaisons que vous avez la bonté de me dire que mon tableau peut soutenir, vous me permettrez de n'en prendre que ce qu'il m'est nécessaire pour me persuader que vous estes content.

Je suis très faché d'apprendre que vous avez été malade; un homme comme vous, M., si cher aux arts et à ceux qui les professent, devroit estre exempt de toutes les incomoditez de la vie; ce sont là les vœux que nous formons pour vous, Monsieur, avec ma femme qui vous remercie de votre souvenir; elle me charge de vous présenter ses respects.

Si j'avois prévu le retard que les ouvrages des pensionnaires ont eu avant de partir de Civita-Vechia, j'aurois pris les moyens que vous avez eu la bonté de m'indiquer; mais je m'en servirai pour le premier envoy.

Les quatre ou cinq jours d'exposition que ces ouvrages ont eu ont attiré une grande quantité d'artistes à l'Académie, outre la visite de S. É. M. le Cardinal de Bernis, qui a estée suivie de plusieurs seigneurs et amateurs. Les élèves et le Directeur en ont reçu des compliments. Je ne scaurois prendre plus de peine que je fais à leurs avancement.

Je souhaite, M., que vous en soyez content, ainsi que l'Académie. On a pris toutes les précautions pour garantir ses ouvrages des mains des Anglois¹.

J'écrirai par cet ordinaire à M. Guy et lui envoierai le connoisement et les marques qui sont sur les caisses pour qu'il puisse les envoyer à votre adresse.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Depuis : « Les quatre ou cinq jours »; Lecoy, p. 317-318.

6963. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 16 octobre 1778.

Quoique je sache fort bien, M., combien vous vous empressés d'accueillir à Rome les François que le goût des arts y amène et de leur en rendre le séjour agréable, je ne puis cependant refuser à l'amitié qui m'a toujours lié avec M. d'Agincourt de vous l'adresser avec une recommandation particulière. Vous me ferés un vrai plaisir de luy procurer les moyens de remplir ses vues dans ce voyage, c'est-à-dire de voir ce que Rome renferme dans les arts de plus digne de la curiosité. Je vous serai enfin obligé personnellement de tous les soins que vous vous donnerés à cet égard.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O¹ 1133, fol. 290.

6964. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 21 octobre 1778.

... La marquise du Puy-Montbrun, ma nièce, eut l'honneur de présenter, vendredi dernier, à Sa Sainteté Madame la maréchale de Noailles. Le Saint Père, à ma recommandation, l'a traitée avec beaucoup de distinction et de bonté, soit dans cette audience, soit dimanche dernier, dans l'église de Saint-Pierre. Je vois avec plaisir que Madame la maréchale écoute sans peine les conseils que je lui donne et dont elle a besoin dans un pays aussi singulier que celui-cy, où tout est remarqué, pesé, discuté et commenté selon les différentes affections des partis qui y dominent...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 278 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6965. — M^{rs} GUYS ET C^{ie} A D'ANGIVILLER.

Marseille, le 11 novembre 1778.

Monsieur, — Nous devons avoir l'honneur de vous informer que M. Vien nous a adressé deux caisses, dont l'une, carrée, contient des plâtres et études des pensionnaires du Roy, et celle qui est plus longue des figures académiques peintes, le tout pour mettre sous vos yeux, Monsieur le Comte, les progrès de MM. les pensionnaires, et que nous profitons des premiers rouliers qui partent pour vous les faire parvenir.

Nous joignons ici la note de nos frais et déboursés jusqu'au moment de l'expédition montant... avec l'indication au bas, suivant laquelle, Monsieur, nous vous prions de vouloir bien donner vos ordres pour le remboursement.

Nous sommes, avec un profond respect, etc.

GUYS ET C^{ie}.

P.-S. — Nous vous prions instamment de nous renvoyer l'acquit à caution, pour lequel nous avons passé soumission au Bureau des fermes.

Archives nationales, O¹ 1915.

6966. — D'ANGIVILLER A GUIS, NÉGOCIANT.

Le 19 novembre 1778.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et par laquelle vous m'informez de la réception de deux caisses arrivées de Rome et de l'envoi que vous en avez fait à Paris par les rouliers. Je vous suis sensiblement obligé de la peine que vous vous êtes donnée à cet égard. Je charge un de mes premiers commis de faire remettre à M. Courtois, chez M. de Fougerai, les 63 l. 4 s. 6 d. de vos déborcés. J'aurai soin que l'acquit à caution, qui, sans doute, accompagne la lettre de voiture, vous soit renvoyé acquitté, aussitôt que les deux caisses me seront parvenues.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1915.

6967. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 18 novembre 1778.

Monsieur, — Les s^{rs} *Giroust* et *Lamarie*, pensionnaires, sont arrivéz le 15 de ce mois en bonne santé. Les s^{rs} *Lemonier* et *Segla* ont fini leurs tems. Ils sont chargés l'un et l'autre de faire une copie pour le Roy. Le s^r *Segla*, comme vous l'avez accordé, a une chambre à l'Académie. Le s^r *Lemonier*, qui compte rester une année à Rome à ses frais, est très jaloux de faire sa copie. Ces deux anciens pensionnaires ne recevront la gratification du voyage que lorsqu'ils auront satisfait anvers le Roy.

La veuve du nommé *Estienne*, à qui le Roy avoit accordé une petite pension, est morte dernièrement.

M. *Natoire*, quelques années avant sa mort, avoit vendu aux Jésuites une maison de campagne qu'il avoit dans Rome et dans laquelle il avoit fait porter soixante et tant de bas-reliefs de la colonne Trajane appartenant à l'Académie pour en décorer ladite maison, ayant oublié, au moment de la vente, de les reprendre pour les restituer à l'Académie. Le s^r *Piranesi*, M., que vous connoissez de réputation, en fit l'acquisition des Jésuites. M. *Natoire*, ayant appris qu'il en étoit possesseur, fit tout au monde pour les r'avoir; mais ses démarches furent vaines. Actuellement, le s^r *Piranesi* est mort depuis quelques jours. J'ai cru. M., devoir vous en instruire et vous demander vos ordres à ce sujet. Tout le monde scâit qu'il n'y a eu que Louis XIV qui est fait mouler cette colonne. Il me paroîtroit convenable, de telle manière que vous le jugerez à propos, que ces effets du Roy, autant pour la descente due à S. M. que pour les études de la jeunesse, rentrassent à l'Académie; mais j'ai l'honneur de vous prévenir que l'autorité du ministre du Roy ici seroit dans cette occasion très nécessaire, de telle manière que vous ayez envie de les avoir; les informations que j'ai déjà faites m'ont fait entrevoir beaucoup de difficultés pour y parvenir, en supposent que telle fût votre volonté. Je me conformerai aux ordres que vous voudrâs bien me donner.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

6968. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 23 novembre 1778.

M. l'abbé Nolin, Monsieur, qui s'intéresse fort au sr *Segla*, m'a prié de lui accorder au moins la faculté de passer encore une année à l'Académie, sinon en qualité de pensionnaire, ce que je lui ai fait sentir être impossible, du moins en y occupant une des chambres d'externe. J'y ai donné mon consentement parce qu'il a paru que cet artiste est animé d'un vif désir de profiter de son séjour à Rome, et même que vous l'avez chargé d'un ouvrage pour le Roy qui exige encore quelque séjour en cette capitale des arts. Je présume au reste que vous avez encore une chambre de ce genre à donner.

Comme je suis fréquemment dans le cas de me faire représenter le tableau de l'état de l'Académie de Rome, quant à ses pensionnaires et autres à qui j'y ai accordé des chambres, je souhaite que vous m'envoyiez tous les ans au commencement de janvier un pareil tableau.

Vous connaissez les sentimens sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6969. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 25 novembre 1778.

... Je répondrai à une lettre particulière que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire¹ dès que j'aurai pris les informations nécessaires sur les nouvelles estampes des ouvrages de *Raphaël*.

... M. le duc et M^{me} la duchesse de Chabot sont arrivés ici il y a trois jours avec M. le comte de Chabot, leur fils², et M. l'abbé Marie³.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 366 et 367 v°. Original signé.
— Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette lettre manque.

2. Armand-Charles Just, comte de Chabot, second fils du duc, né le 24 mai 1767. Il prit plus tard une part active aux insurrections royalistes dans le Maine, pendant la Terreur, et fut fait maréchal de camp le 30 décembre 1814. L'abbé Marie devait l'accompagner à titre de précepteur.

3. Joseph-François Marie, né à Rodez le 25 novembre 1738, mort à Memel (Prusse) en février 1801. D'abord titulaire de la chaire de philosophie à la Sorbonne, il avait succédé, en 1762, à l'astronome Lacaille dans les doubles

fonctions de censeur royal et de professeur de mathématiques au collège Mazarin. Il accompagna plus tard en exil le comte de Provence.

6970. — HUBERT DE SAINT-HUBERT A D'ANGIVILLER.

Le 25 novembre 1778.

Monsieur, — Le nommé *Auguste Hubert Cheval de Saint-Hubert*, écuyer, fils d'Hubert Louis Cheval de Saint-Hubert, écuyer, ancien échevin de la ville de Paris, a, dès son plus bas âge, annoncé beaucoup de goût et les plus grandes dispositions pour la peinture et l'architecture et même pour le mécanisme, ce qui a déterminé son père à luy faire apprendre à dessiner chez M. Vien, dont il avoit l'honneur d'être connu.

Après quelques années d'études dans le dessein, il demanda à son père de luy donner un maître d'architecture; il le fit entrer cher Monsieur *Radelle*, où il fit des progrès en peu de temps; ensuite, il témoigna à son père qu'il seroit flatté de reprendre la peinture, en luy disant que son génie luy parroissoit trop resseré dans l'architecture.

En conséquence, son père pria Monsieur *Vien* de vouloir bien luy permettre d'étudier sous luy; mais, malheureusement pour luy, ce fut peu de temps avant qu'il fût nommé par le Roy directeur de l'Accadémie de Rome.

C'est à cet époque qu'il fit les vives instances à son père pour luy permettre de suivre son maistre, auquel il estoit fort attaché; ce que n'ayant pu luy refuser, il parti quelque temps avant M. *Vien*.

Depuis qu'il est à Rome, il a beaucoup travaillé et étudié avec succès; il s'y est même acquis la réputation d'estre un des plus forts de l'Accadémie pour le dessein.

Il s'est aussi beaucoup appliqué à la partie de l'anatomie, partie très essentielle pour former un bon peintre, et il a même employé une partie de la modique pension que son père luy faisoit à acheter nombre de sujets qu'il a disecqué luy-même afin d'apprendre et connoistre parfaitement la théorie de l'art qu'il embrassoit.

Cependant, quoy qu'en étudiant la peinture, il n'a pas négligé l'architecture, car, ayant apres à Rome qu'il y avoit un concours général à Parme, dont le sujet étoit une école public pour toutes les démonstrations qui regarde la nature, il s'est azardé à faire une composition dont il a envoyé le dessein, et il a eu la satis-

faction de gagner la seconde couronne, la première ayant été donné à un sujet de l'Académie, élève de M. *Petitot*, directeur de ladite Académie, lequel étoit protégé du prince, selon ce qui en a été écrit pour lors à Rome, ce que le perre a appris non seulement par la lettre de son fils, mais encore par plusieurs de ses amis, dont les enfans sont aussi partis avec M. *Vien*, et par une lettre de M. *Vien*, conçue en ces termes :

« Rome, ce 5 août 1778¹.

Le susnommé s'estimeroit heureux et désireroit obtenir de la bonté de Monsieur d'Angivillers, digne protecteur des arts et des artistes, l'agrément d'un petit logement au palais de France, tel qu'il soit, afin que, se trouvant plus rapproché de Monsieur *Vien*, son maistre, il puisse profiter de ses conseils, ainsi que de ceux de M^{rs} les pensionnaires, tous ses amis, trouvant toujours beaucoup de difficulté à entrer et avoir de bonne place à l'Accadémie de la ville pour dessiner d'après le modelle, attendu le nombre prodigieux d'élève qu'il y a; s'il avoit le bonheur d'obtenir cette grâce, il pourroit profiter de celuy de la pension, ce qui contribueroit beaucoup à son avancement et à satisfaire l'ambition qu'il a de réussir et de se perfectionner dans un art qu'il a embrassé et qu'il aime.

Il a même déjà composé et fait toutes les exquisses pour le prix de Parme de l'année prochaine.

« (*En tête est écrit :*) M. le Comte m'a dit ne pouvoir accorder sur ce simple mémoire au s^r de *Saint-Hubert* la chambre demandée; qu'il faudroit au moins que M. *Vien* la sollicitât pour lui. Il lui a paru d'ailleurs plus pressé de l'accorder au s^r *Segla*, ancien pensionnaire, chargé d'un ouvrage pour le Roy et qui fait un effort au moyen de ses amis pour passer encore un an à Rome à étudier. »

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Voy. ci-dessus la lettre n° 6946.

6971. — SEGLA A L'ABBÉ NOLIN.

Novembre 1778.

Monsieur, — J'ai reçu, l'avant-dernière poste, une lettre de M. Lelièvre, dans laquelle il me dit d'attribuer son silence seulement à sa paresse, que son cœur n'est point changé. En même

temps, il me marque de lui dire combien il me faut pour ma pension, qu'il me la fera passer en une ou deux fois, selon le moyen du moment. Combien j'ai eu tord de me croire oublié ! Je lui écris par le même courrier et je l'engage à vous parler à ce sujet-là.

Combien je vous aurai des obligations ; de quelle reconnaissance payerai-je jamais un service aussi grand ? S'il falloit que partie à présent, je crois que je mourois de chagrin.

Je vais faire pour le Roi la copie d'une tête qui est dans le muséum Clémentin ; j'espère que l'Académie et M. le comte d'Angiviller en seront satisfait et que cela me méritera au moins leur attention. Si je fais tant d'efforts pour avoir quelques talens, c'est pour me rendre digne de l'une et de l'autre et pour que les mêmes me servent de gratitude envers les personnes généreuses qui m'obligent.

M. et M^{me} Vien m'ont chargé de vous faire bien leurs compléments ; ils s'intéressent toujours vivement à moi.

J'ai l'honneur, etc.

SEGLA.

P.-S. — J'attends de vos nouvelles.

Archives nationales, O¹ 1942.

6972. — NOTE SUR LA DEMANDE DE SEGLA.

Le s^r Segla a anciennement sollicité, Monsieur le Comte, par l'entremise de M. l'abbé Nolin, pour luy accorder une année de continuation de la pension de Rome aux frais du Roy.

Il est à observer que, alors, le s^r Segla avoit encore un an à passer à Rome comme pensionnaire du Roy. Il s'y prenoit ainsi d'avance, apparemment pour ne pas être prévenu.

Mais Monsieur le Comte répondit ne le pouvoir, attendu que quoique le nombre des pensionnaires eût été depuis quelques années de treize, le nombre ne doit cependant être que de douze ; qu'il y avoit eu diverses augmentations de traitement en faveur des pensionnaires, et que cela exigeoit de l'économie d'un autre côté ; qu'au reste, il consentoit à ce que le s^r Segla occupât une chambre d'externe à l'Académie pendant un an.

Il paroît que l'abbé Nolin et un s^r Lelièvre, de ses amis, sont dans le dessein de se cotiser pour le mettre à portée de se soutenir ainsi à ses frais.

Je ne présume pas que Monsieur le Comte change rien à cette grâce.

Mais le s^r *Segla*, pour ne pas être à charge à ses bienfaiteurs, propose de luy appliquer la portion de pension qui est en quelque sorte vacante par l'absence du s^r *Després*, à qui M. le Comte a permis d'aller en Sicile pour l'ouvrage de M. de la Borde, absence qui peut durer encore quelque temps.

Il est au surplus chargé de faire pour le Roy la copie d'une tête antique du muséum Clémentin, ce qui exige que son séjour à Rome luy soit facilité d'une manière ou de l'autre.

Archives nationales, O¹ 1942.

6973. — D'ANGIVILLER AU CARDINAL DE BERNIS.

Le 6 décembre 1778.

Monsieur, — Je viens d'être instruit par M. *Vien* que M. *Natoire* avoit anciennement fait transporter de l'Académie de France dans une maison de campagne qu'il avoit en propre, une grande quantité de bas-reliefs de la colonne Trajane; que, vendant cette maison de campagne, il avoit oublié, ce qui est pourtant un oubli assez singulier, d'en retirer ces morceaux, et qu'enfin, cette maison a passé des Jésuites, ses premiers acheteurs, au s^r *Piranesi*, qui vient de mourir. L'utilité de ces bas-reliefs, d'ailleurs précieux, ne me permet pas de négliger l'occasion qui se présente de les faire rentrer dans la possession de S. M.; mais M. *Vien*, me prévenant que cela peut éprouver beaucoup de difficultés, j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de prier V. É. d'y employer son crédit et son autorité en qualité de ministre du Roy. Il s'agit, en effet, de morceaux notoirement appartenant à S. M., et je suis, à ce que je crois, fondé à penser, qu'existant en nature, ils peuvent être réclamés au nom du Roy, sauf à la succession du s^r *Piranesi* à se faire indemniser par les héritiers de M. *Natoire*. Quoiqu'il en soit, une première démarche à faire est d'empêcher une nouvelle vente de ces bas-reliefs, qui en rendroit la réclamation ou la réacquisition plus difficile, et c'est d'abord en quoi je supplie Votre Éminence de vouloir bien interposer le pouvoir que luy donne le caractère dont elle est revêtue auprès de la cour de Rome. Je luy aurai une sensible obligation de ce qu'elle voudra

bien faire à ce sujet, et je la prie encore de vouloir bien me communiquer ce qu'elle pense de cette affaire.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6974. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 6 décembre 1778.

Par votre dernière lettre, M., j'ai appris un fait qui m'a fait beaucoup de peine, sçavoir le déplacement que M. *Natoire* s'étoit ingéré de faire des bas-reliefs de la colonne Trajane, appartenant au Roy, qu'il avoit employés à décorer sa maison de campagne et qu'il avoit oublié (ce qui est un genre d'oubli fort extraordinaire) d'en retirer lorsqu'il a vendu cette maison aux Jésuites. Il est fâcheux que l'administration des Bâtimens n'en ait pas été informée plus tôt, car cette maison, ayant été probablement vendue après la suppression des Jésuites, il eût été bien plus facile alors de faire rentrer ces morceaux dans la possession du Roi. Mais tout cela est antérieur à votre temps. Le s^r *Piranesi*, qui étoit le propriétaire de cette maison, venant de mourir, je prends le parti que vous me suggérez pour faire rentrer dans la possession du Roy ces bas-reliefs. J'écris à ce sujet à S. É., afin qu'elle interpose son autorité en cette affaire comme s'agissant de l'intérêt du Roy. Je pense que la réclamation peut en être faite purement et simplement au nom de S. M., sauf au recours de droit de la succession *Piranesi* contre celle de M. *Natoire*. Je compte que S. É. fera du moins d'abord arrêter la vente, car plus ces morceaux passeront de main en main, plus il sera difficile de les ravoir. Nous aviseras ensuite aux moyens les moins dispendieux de les recouvrer.

J'ai appris par votre même lettre l'arrivée des s^{rs} *Lamarie* et *Giroux*, les nouveaux pensionnaires, ainsi que la mort de la veuve Étienne qui jouissoit d'une petite pension du Roy à raison des services de son mari dans l'Académie.

Vous connoissez la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6975. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 9 décembre 1778.

... Les dernières nouvelles d'Espagne n'ont apporté d'intéressant que le détail du combat du *Triton*, lequel a constraint un vaisseau d'égale force et une frégate de trente canons, qu'il a attaqué ensemble, de se retirer en mauvais ordre, et la prise de deux frégates angloises, l'une par un armateur de Saint-Malo, beaucoup moins fort qu'elle, et l'autre par une frégate du Roi. On fait en Espagne un grand éloge de la valeur de notre marine.

... M. le duc et M^{me} la duchesse de Chabot partent après-demain pour Naples et reviendront passer ici le Carême. Ils ont eu l'un et l'autre beaucoup de succès dans le peu de séjour qu'ils ont fait ici. Ils ne seront présentés au Pape qu'à leur retour de Naples...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 387 et 388. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6976. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 9 décembre 1778.

Monsieur^t, — J'ai reçu dernièrement deux lettres par lesquelles vous me faites l'honneur de me recommander le s^r *David*, protégé par M. de Fourqueux. Je vous prie, Monsieur, d'estre bien persuadé du zèle que je metrai à tout ce que je pourrai faire pour lui. Il m'a paru doux et très honnête, quoi qu'il n'étudie les arts que pour son plaisir; j'en aurai un bien sensible si je puis lui estre de quelque utilité.

Je viens de recevoir dans l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en faveur du s^r *Segla*, en date du 23 décembre. J'ai eu celle de vous marquer, le 18 du même mois, que les nouveaux pensionnaires estoient arrivéz et que le s^r *Segla* avoit pris possession de la chambre que vous aviez bien voulu lui accorder par votre lettre du 9 février de cette année.

Monsieur, vous trouverez si joint le tableau, par ordre de date, que vous m'avez fait l'honneur de me demander par votre dernière lettre.

Le sieur *Danton*, qui a esté à toute extrémité d'une fièvre

double tierce et putride, est en convalescence. Le s^r *Labussière* paroît jouir d'une meilleure santé.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Bibl. nat., ms. Nouv. acq. 2774, p. 245.

= 1. En tête se trouve la note suivante : « Répondu 28 décembre 1778 : l'état des pensionnaires, etc., existans à l'Académie de France à Rome, annoncé dans cette lettre, en a été retiré pour être porté à la date du 10 septembre 1779, à l'époque à laquelle les pensionnaires ont écrit à M. le Directeur général, époque à laquelle j'ai mis au net le tableau sur la page 4 du registre journal de 1779. »

6977. — BERNIS A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 13 décembre 1778.

J'ai reçu ensemble, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 6 et 7 de ce mois¹.

Je cherche à m'assurer de la manière dont le feu s^r *Piranesi* est devenu possesseur d'une partie des bas-reliefs copiés de la colonne Trajane. J'employerai tous les moyens convenables pour faire rentrer ces pièces à l'Académie et je vous informerai de ce que mes démarches auront pu produire à cet égard; il est bien à désirer que le succès réponde à mes intentions.

J'aurois, Monsieur, une vraie satisfaction à vous convaincre de l'attachement sincère avec lequel je vous honore.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Voir ci-dessus le n° 6973.

6978. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 14 décembre 1778.

J'ai retrouvé, M., depuis peu, parmi des papiers anciens des Bâtimens, un état des effets appartenans au Roy dans l'Académie de Rome, en datte de 1758; je l'ai fait comparer à celuy que vous m'avés envoyé peu après votre arrivée à Rome, et, il se trouve si différent, il y a dans le premier tant de morceaux plus ou moins précieux, dont il n'existe pas trace dans le vôtre, que je ne puis résister à la curiosité de sçavoir d'où vient cette différence et ce que ces morceaux peuvent être devenus. Je ne vous dissimulerai point que l'étrange oubli de M. *Natoire*, en vendant aux Jésuites sa maison de campagne, me donne des appréhensions qui approchent beaucoup du soupçon.

Je vous adresse, en conséquence, cet état ancien que vous me ferés plaisir de comparer vous-même à ce qui existe encore dans l'Académie, comme aussi de me marquer, si vous le pouvés, d'où vient cette différence; j'ai un grand intérêt, avant qu'il soit plus tard, de sçavoir quelle cause a pu priver l'Académie de tant de morceaux voués à l'instruction des élèves envoyés par le Roy.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1133, fol. 429.

6979. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 16 décembre 1778.

... Le comte de Lamberg, nouveau ministre de Vienne à la cour de Naples, a passé ici quelques jours. Il paroît d'une société fort douce et fort tranquile. Son prédecesseur, qui est aujourd'hui majordome majeur de Madame l'archiduchesse de Milan, avoit de l'esprit; mais il étoit plus remuant que ne paroît être celui qui lui succède dans le ministère de Naples.

... Les travaux des Marais Pontins, qui vont fort lentement, la construction d'une nouvelle sacristie à l'église de Saint-Pierre, et beaucoup d'autres grands édifices, que le Pape a entrepris tout à la fois, dessèchent continuellement le trésor de la Chambre apostolique et absorbent les revenus particuliers de Sa Sainteté, de sorte que la proposition la plus désagréable qu'on puisse faire aujourd'hui au Pape, c'est de lui demander des grâces péquéniaires...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 396 et 397 v°. Original signé.
— Communiqué par M. Tassserat.

6980. — DESPRÉS A D'ANGIVILLER.

20 décembre 1778.

Monsieur le comte, — Permeté que j'ai l'honneur de vous présenté mon respé à cete nouvelle anné; recevé cile vous plais les veux que je fait pour la conservation d'une personne chère à l'état et ô ares; je suis de retour de Sisille; j'aten vos ordre pour entrer à la pention, metre o net une centité considérable de dessin de mon voyage, je tacheré de mérité vos bonté par une conduit exacte et en profiten des bons avis de Monsieur Vien.

Jé l'honneur d'être avec respect, etc.

DESPRÉS.

Archives nationales, O¹ 1915.

6981. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 23 décembre 1778.

... M^{me} la maréchale de Noailles se dispose à partir après les Rois pour retourner à Paris. Pendant le séjour qu'elle a fait ici, elle a mérité l'approbation du Pape, d'un grand nombre de cardinaux et de prélats; elle m'a paru satisfaite des attentions suivies que je n'ai cessé de lui marquer...

P.-S. — M^{me} la duchesse de Chabot a désiré, Monsieur, que je fisse passer sous vos auspices à M. le duc de la Rochefoucauld, son frère¹, un rouleau de quelques estampes que j'ai l'honneur de vous adresser ce soir, en vous priant d'ordonner qu'il soit envoyé à sa destination.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 880, fol. 408 et 410. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld-d'Anville, né le 11 juillet 1743, massacré à Gisors le 14 septembre 1792; il devint membre de l'Académie des sciences (1782) et député de la noblesse de Paris aux États généraux (1789).

6982. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 28 décembre 1778.

J'ai reçu, M., avec votre lettre du 9 de ce mois, l'état qui l'accompagnoit et que je vous avois demandé, pour être plus à portée de connoître et par moi-même le nombre des artistes admis au palais de l'Académie.

Je suis extrêmement sensible aux vœux que vous m'addressés.
J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1133, fol. 469.

6983. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE
DE PEINTURE.

29 décembre 1778. — ... Le secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment adressées à la Compagnie... de M. Vien, adjoint à recteur, Directeur de l'Académie de Rome...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 408.

6984. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 30 décembre 1778.

Monsieur, — Aprez avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 14 décembre, et l'état des tableaux, plâtres, figurees, bustes et autres ouvrages d'art à l'usage de l'Académie de Rome existant à la date du 9 avril 1758, j'ai vérifié, comme vous me l'avés ordonné, pour pouvoir vous informer si toutes les choses indiquées dans ledit état de 1758 estoient encore existantes; j'ai trouvé dans ma vérification, non seulement toutes ses choses, mais de plus quatre figurees, sçavoir la *sainte Bibiane* du *Bernin*, q'un abbé vénisien a donné à l'Académie, une *Vénus aux belles fesses*, une *Vénus de Médicis*, que M. *Natoire* avoit dans son atelier, et un *anfan*, antique grand comme nature, porté sur un poisson, que M. le bally de Breteuil a donné à l'Académie. J'ai trouvé aussi un Terme d'un jeune Faune en marbre, dont le torse paroît antique; il y a, dans la cour du palais, *Louis 14*, en marbre, de grandeur naturele, posé sur un piédestal de même matière, qui avoit esté orné en bronze, dont pleusieurs morceaux de ces ornementz ont été arachés, et plusieurs m'ont été remis.

Il y a dans la maison du vicolo une figure antique fort mutilée, appartenant aux héritiers de M. le duc de Saint-Agniant, qui a esté ambassadeur à Rome.

J'ai trouvé dans la cour de ladite Académie 19 blocs de marbre, d'albâtre, de la même qualité de celui avec lequel on a fait plusieurs tables qui existent dans l'appartement du Roi et celui du Directeur; quatre blocs de marbre d'Égipte, dix marches de pierre grise, qui, vraisemblablement, ont étéées faites de trop dans le tems que le palais a esté bâti.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un état des meubles appartenants au Roi, sans y comprendre ceux que M. *Hallé* a fait par votre ordre pour le Directeur, dont il vous aura remis l'état.

Je me suis hâté, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous écrire, pour vous ôter toute sorte d'inquiétude sur les effets appartenant au Roi; ce sera vraisemblablement M. *Hallé* qui vous aura envoyé un état dans le tems qu'il estoit ici, que vous aurés pris pour estre de moi; je me suis contenté de prendre note de tout,

pour veiller qu'aucun de ces objets ne fussent distraits de l'Académie.

Si vous désirés, Monsieur, un état général, vous aurez la bonté de me le faire savoir; je le ferai de la manière la plus claire qu'il me sera possible.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6985. — ÉTAT DES MEUBLES APPARTENANT AU ROI, dans son Académie de Rome, existans à la datte du 30 décembre 1778.

- 1 baldaquin dans la chambre du trône.
- 1 très mauvais tapis qui recouvre les marches du trône.
- 21 pièces de tapisserie, tant dans les apartemens du Roi que dans ceux du Directeur, y compris les 4 pièces de la suite d'*Esther*, envoyées l'année 1777.
- 1 tenture de damas cramoisi.
- 1 de brocatelle cramoisi.
- 10 portières.
- 12 coussins de damas cramoisi pour mettre au balcon lors des cérémonies.
- 6 fauteuils fort antiques, de mocquette, à bois dorés.
- 16 banquettes, idem.
- 12 tabourets, idem.
- 15 tables à dessus de marbre, tant dans les apartemens du Roy que dans ceux du Directeur; dans ce nombre, il y en a plusieurs de mauvaises.
- 8 glaces, dont 3 grandes, y compris une dans l'appartement du Directeur, dont les cassures ont été recouvertes par des fleurs peintes.
- 15 rideaux, dont plusieurs sont si mauvais qu'on n'ose les faire blanchir.
- 1 grand chassis de bois, revêtu de toile cirée, qui servoit à couvrir le grand balcon dans le tems des fêtes, lorsque les ambassadeurs invitoyent la noblesse.
- Environ une centaine de chandeliers de bois pour les illuminations.

1 feu de cuivre sans pêle ni pincette.

Les 7 lustres y sont comme sur l'état en datte de 1758.

Archives nationales, O¹ 1942.

6986. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 7 janvier 1779.

... M^{me} la maréchalle de Noailles part demain pour retourner en France; elle eut du Pape une audience très distinguée, le jour des Rois, dans une des chapelles de l'église de Saint-Pierre.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 31 v^e. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6987. — D'ANGIVILLER AUX PENSIONNAIRES DE L'ACADEMIE DE FRANCE A ROME.

Du 10 janvier 1779.

J'ai reçu, M^{rs}, la lettre par laquelle vous me faites part conjointement de vos vœux pour moy dans ce commencement d'année; je les reçois avec plaisir, etc.

Je vois avec satisfaction les expressions du désir que vous avés de profiter du temps que vous devés passer à Rome. Vous ne sçauriés, en effet, faire trop d'efforts pour mettre à profit les bontés du Roy; c'est le moyen d'en mériter de nouvelles, et ce qui doit vous enflamer d'une nouvelle ardeur de vous faire un nom parmi les artistes de la Nation.

Je suis, M^{rs}, votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1134, fol. 6.

6988. — D'ANGIVILLER A AUBRY, PEINTRE DU ROI, A ROME.

A Versailles, le 10 janvier 1779.

Je reçois, M., avec un vrai plaisir, la lettre par laquelle vous me faites part de vos souhaits dans ce commencement d'année. Je vous en suis sensiblement obligé et je vous en remercie bien sincèrement. Vous ne devez pas douter du zèle avec lequel je me porterai en toute occasion, comme en celle des dessins, à vous rendre service.

Je suis charmé d'apprendre que le jeune *Silvestre* fait des progrès rapides et qu'il est actuellement porté d'une grande ardeur au travail. Comme je m'intéresse beaucoup à son père, tout ce qui peut le flatter et lui faire plaisir m'en fait beaucoup à moi-même.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1927.

6989. — TABLEAU PAR ORDRE DE DATE DES ARTISTES à qui Monsieur le Directeur et ordonnateur général a bien voulu accorder des chambres à l'Académie de France à Rome.

Le 10 janvier 1779.

Du 9 décembre 1778 :

M. *Aubry*, académicien, et le jeune M. *Silvestre* ont eu cette permission le 21 septembre 1777.

Le sr *Berteauld*, le 1^{er} décembre 1777.

Le sr *Danton*, le 30 mars 1778.

Le sr *Coste*, le 11 aoust 1778.

Le sr *Segla* en jouit depuis le 15 novembre 1778.

Les élèves pensionnaires qui auront fini leur tems à la fin d'octobre de l'année 1779 sont :

Le sr *Peiron*, peintre.

Le sr *Labussière*, sculpteur.

Le sr *Lemoine*, architecte.

Le sr *David*, peintre.

Le sr *Bonvoisin*, peintre.

Il n'i a actuellement aucune chambre d'esterne à pouvoir donner ; elles sont toutes occupées du 9 décembre 1778.

Archives nationales, O¹ 1942.

6990. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 13 janvier 1779.

Monsieur, — Je viens de recevoir dans l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 28 décembre, par laquelle vous me faites celle de me dire que vous avez reçu l'état des jeunes artistes admis au palais de l'Académie, et la lettre

que j'ai eu l'honneur de vous adresser à l'occasion du renouvellement d'année.

Le s^r *Després*, architecte, à qui vous avez bien voulu permître de passer en Sicile pour les désseins qu'il y devoit faire pour l'ouvrage de M. Laborde, m'a écrit de Naples qu'il désiroit entrer à l'Académie en qualité de pensionnaire; je lui ai fait réponce qu'il y avoit un an que sa chambre estoit prête.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les comptes du quartier qui a terminé l'année dernière; je craindrois, Monsieur, vous importuner, si je vous réitérez la prière que j'ai eu l'honneur de vous faire sur le règlement de mes comptes, depuis trois ans que j'occupe le directo^rat de cette Académie.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIE^N.

Archives nationales, O¹ 1942.

6991. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 13 janvier 1779.

Les courriers, Monsieur, sont retardés par une grande quantité de neige qui tomba le 8 et qui n'empêcha pas M^{me} la maréchalle de Noailles de partir le 9, ainsi qu'elle l'avoit résolu depuis plusieurs jours...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 40. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6992. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 20 janvier 1779.

... Quand on veut s'édifier à Rome, il faut aller dans les églises et aux prières des Quarante heures; mais il faut bien se garder d'approfondir ni les mœurs du pays, ni les procédés, ni la manière d'administrer la justice, ni de conférer les bénéfices et les places les plus importantes. On risqueroit alors, si on n'étoit pas bien ferme sur ses principes, d'ébranler sa foi, ou du moins de perdre l'idée avantageuse qu'on pouvoit avoir de la Cour des successeurs de saint Pierre...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 67. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6993. — D'ANGIVILLER A DESPRÉS.

Le 23 janvier 1779.

J'apprens, M., par votre lettre du 20 du mois dernier, votre retour à Rome de la Sicile, où vous vous êtes occupé à lever et dessiner les principaux monumens d'architecture qui y existent en grand nombre. Vous ne pouvez mieux faire aujourd'hui que de vous occuper à mettre en ordre et au net cette ample collection de choses curieuses et intéressantes pour l'architecture, sans négliger néanmoins, pendant le temps que vous avez encore à passer à Rome, l'étude des monumens de cette capitale, qui étoit le principal et premier objet de votre envoyé à l'Académie de France. Je vous suis, au surplus, fort obligé des souhaits que vous faites pour moi à l'occasion de ce renouvellement d'année.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1915.

6994. — D'ANGIVILLER A VIEN.

A Versailles, le 25 janvier 1779.

Vous aviez prévu avec raison, Monsieur, que vous me causeiriez beaucoup de satisfaction en m'assurant par votre lettre du 30 du mois dernier que les différens effets portés sur les états trouvés dans mes bureaux étoient encore existans à l'Académie. Loin de ne pas accepter la proposition que vous me faites de me produire un nouvel état de tout ce qui existe en ce palais au moment actuel, mon dessein étoit de vous en demander un. Vous me ferez donc plaisir de m'addresser un état fort circonstancié de ces différens effets, soit meubles, avec l'état dans lequel ils sont, soit ouvrages d'arts, avec un jugement de leur mérite. Je voudrois, en particulier, que vous me marquassiez quel est celui des morceaux que vous m'annoncez avoir retrouvé, quoique non portés dans l'état que je vous avois envoyé. comme aussi les dimensions des blocs d'albâtre et de marbre d'Égypte dont l'existence dans l'Académie est en quelque sorte une découverte et qui seroient plus utiles en France qu'à Rome; je me réserve de vous marquer sur ce dernier objet mes intentions quand je serai plus éclairé.

Vous connoissez les sentimens bien sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

6995. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 3 février 1779.

Monsieur, — Le s^r *Després*, architecte, est arrivé à l'Académie le 16 janvier. Je lui ai remis l'argent de sa nourriture et de sa pension depuis le premier novembre 1777 jusques au moment de son arrivée, comme vous me l'aviés ordonné; il m'a montré une quantité de desseins qu'il a fait en Sicile et en Calabre, qui m'ont fait grand plaisir; c'est un garçon plain de feu et de génie.

Son Éminence M. le Cardinal de Bernis, à qui vous avés écrit, Monsieur, pour qu'il s'employât à faire rentrer à l'Académie les bas-reliefs de la colonne Trajane, m'a fait l'honneur de me dire qu'il en avoit parlé au Cardinal secrétaire d'État; que, n'ayant pas été réponse aussitôt comme il le désiroit, il lui avoit écrit en conséquence; que le ministre de Sa Sainteté lui avoit fait savoir que, dans peu, il lui rendroit compte de tout ce qu'il avoit fait à ce sujet.

Vous devés avoir reçu, Monsieur, les ouvrages des pensionnaires. M. Guys m'a écrit depuis deux mois qu'ils estoient arrivé à Marseille et qu'il les alloit faire partir pour Paris.

Suivant vos ordres, les pensionnaires architectes doivent faire pour l'Académie un monument antique très détaillé; il seroit appropos de faire faire des échelles pour mesurer tous ses monuments; le louage de celles dont ils se sont servis pour leurs études particulières ont coûté un peu trop pour ne pas vous déterminer, Monsieur, à permettre d'en faire faire, ainsi que les choses qu'ils pourront avoir besoin pour les mêmes objets.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

6996. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 3 février 1779.

... L'abbé Deshaises, mon grand vicaire et secrétaire de l'am-

bassade de Rome, est attaqué d'une pleurésie qui me donne de justes inquiétudes. Le Roi perdroit un serviteur zélé et utile, et moi un ami et un homme de confiance également sage et vertueux. Il est chargé depuis près de trente ans de toutes mes affaires, et lui seul en a la clef et en tient le fil : jugés de l'embarras où me jetteroit sa perte.

Ast. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 113. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

6997. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 10 février 1779.

Monsieur, — Vous m'ordonnates, en janvier 1776, de vous rendre compte de ce que j'appercevrois des talens et du caractère des pensionnaires du Roy; j'ai différé jusqu'à ce jour de vous entretenir de ce dernier objet et de vous importuner par le récit de quelques tracasseries souvent un peu vives, et j'ai mis tout ce qu'il a été possible de complaisance, de douceur et d'attention vis-à-vis les jeunes gens; j'ai ramené quelques-uns de ceux qui sont partis à ce qu'ils devoient aux bontés du Roy, aux vôtres, Monsieur, et à eux-mêmes par des remontrances amicales et un intérêt sensible à leur sort; enfin, j'ai souffert et pris patience, tant que je ne me suis pas apperçu que l'on sapoit l'édifice par ses fondements. Mais l'insubordination, devenue extrême, les propos odieux que trois à quatre movaises têtes tiennent sur ma gestion, une insulte qui me fut faite samedy dernier par le s^r *Paquet*¹, sculpteur, ne me permettent plus de temporiser en silence qu'autant que vous me l'ordonnerés. Je ne vous fatiguerai pas, Monsieur, d'un long récit de plaintes sans fondement, de la part de ces M^{rs}, sur la table, le logement, le plus ou le moins de considération personnelle, effet d'un amour-propre désordonné et d'un bien-être qui, j'ose le dire, n'existoit pas dans le tems de mes études; enfin, les prétentions sont au point que, piqués de ce que Mgr le Cardinal de Bernis ne les prie pas à dîner, ils s'occupent déjà d'éviter de rendre à cette Éminence, à l'époque du jour de l'an, les respects qui lui sont dus.

Mais je dois vous exposer, Monsieur, que le s^r *Paquet*, auteur de la zizanie qui règne dans cette maison, et de qui j'ai eu plus d'une fois à me plaindre, entrant samedy dernier dans la grande

sale du premier appartement, préparée pour recevoir les personnes de distintion qui me fesoient l'honneur d'y venir voir ce jour-là la course des barbes, entrant, dis-je, dans un négligé qui n'estoit pas décent, couvert d'une redingotte, je lui fis poliment la représentation que, recevant du monde, il eût été convenable qu'il se vêtît décemment, comme ses camarades, ou qu'il se mît dans les balcons du même étage que j'avois vu dans le tems de mes études toujours destinés pour les pensionnaires; *il me répondit, avec un ton d'insolence extraordinaire : je suis icy chés moi, j'y viens comme il me plaît, et vous, vous n'êtes pas chés vous, parce que, s'il n'i avoit point de pensionnaire, il n'i auroit point de Directeur, et mes représentations ne firent que confirmer son insolence.*

D'après tout ce que je vois, Monsieur, et tout ce qui m'est rapporté de l'indépendance à laquelle tendent ces jeunes gens, et leurs mépris pour les règlements, disant que des artistes à leurs âges, et de plus pensionnaires du Roy, n'ont besoin d'aucun règlement, qu'ils sont des hommes en état de se conduire eux-mêmes. Je suis bien éloigné, Monsieur, de désirer la perte du jeune homme couvert de blâme, encore moins d'aucuns de ces camarades de brigue; votre sajesse vous dictera les moyens suffisants et convenables pour l'exemple et pour éviter la perte d'un établissement honorable et utile.

Si vous jugés, Monsieur, qu'il soit convenable de le priver de quelques grâces du Roi, vous voudrés bien avoir attention de prescrire que, si, par esprit de cabale, quelqu'un des autres pensionnaires vouloit quitter sa place, ils ne le puissent sans ordre précis de votre part, et enjoindre par une lettre ostensible de tenir rigoureusement la main à vos ordres.

En arrivant icy, je m'occupai de la réforme des abus les plus essentiels que la facilité et le grand âge de feu M. Natoire avoient laissé introduire; je mis toute mon attention à les encourager à devenir des hommes dans leur arts; je me relâchay d'un peu de la rigidité des règlements sur certains points peu importans aux études et à l'ordre; je n'ai laissé échaper aucune occasion de marquer la considération que méritent les talents accompagnés de bonnes mœurs: j'ay prêché d'exemple en tout ce que j'ai pu; il m'est bien dur d'en venir à des plaintes, mais ce n'est qu'après avoir mis en usage tout ce qu'il est possible d'imaginer pour avoir la paix et ma tranquilité. Je dois à ma femme et à mes

enfants la conservation de mes jours; j'ose espérer, Monsieur, que vous metrés tout ce que votre bonté pour moi vous indiquera, pour que le chagrin, ennemi de la santé, [ne] m'enpêcha [pas] de terminer le tems que vous m'avés prescrit ici.

Je vais m'occuper de l'état que vous m'avez fait l'honneur de me demander.

Je suis, etc.

VIEN.

Archives nationales, O^t 1942.

= 1. Il n'y a pas de sculpteur de ce nom dans la liste des pensionnaires envoyée par Vien le 10 janvier. Il s'agit de *Pasquier* ou *Dupasquier*; voir ci-après la lettre du 1^{er} mars.

6998. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 10 février 1779.

... M. le comte de Zagnasco, Piémontois, cy-devant ministre du roi Auguste de Pologne, en dernier lieu ministre de l'Électeur de Trèves, vient de mourir et laisse vacante l'abbaye de Tréport, diocèse de Rouen, qu'il avoit obtenue en 1768 par la protection de feuë Madame la Dauphine...

A l'occasion de la vacance de l'abbaye de Tréport, j'aurois une grâce à demander à Sa Majesté, et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien mettre ma très humble prière sous ses yeux. Ce seroit d'accorder sur ladite abbaye une pension de 1,500 livres à l'abbé Bernard, fils du secrétaire-interprète par brevet de Sa Majesté, qui la sert depuis près de trente ans à la suite de l'ambassade de Rome, et dont je ne saurois trop louer l'intelligence, l'exactitude et la fidélité. Son fils, ecclésiastique, a le même zèle, la même probité et la même intelligence pour les affaires. Il y a longtems que je l'employe avec succès. Cette famille est pauvre et a grand besoin de secours.

La maladie de l'abbé Deshaises, qui continue en donnant cependant des espérances, et sa convalescence, qui sera fort longue, me rendent nécessaire l'assistance de MM. Bernard père et fils¹. L'abbé Bernard a pour noms de baptême *Hyacinte-Louis-Barthélemy*; jamais grâce du Roi ne sera mieux placée ni plus méritée...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 142 et v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Alphonse-Timothée, dit *Louis Bernard*, originaire de Marseille, était né à Livourne le 11 mars 1728. D'abord secrétaire du cabinet, puis secrétaire-interprète de l'ambassade de Rome par brevet daté de Compiègne le 28 juillet 1763, il servit dans ce poste depuis les premiers mois de 1750 jusqu'au 6 avril 1791; durant ce long espace de temps, il fit fonctions, à diverses reprises, de secrétaire d'ambassade et même remplit quelques intérim. Chargé d'affaires le 6 avril 1761, il dut démissionner, le 29 août 1792, par suite de son âge, de ses infirmités et des circonstances difficiles. Il mourut à Rome peu de temps après. Il laissait une nombreuse famille et comp-tait deux fils dans les ordres. Sa veuve mourut octogénaire postérieurement à 1815. L'abbé Hyacinthe-Louis-Barthélemy Bernard, auditeur de la protectorerie de France par brevet du 7 janvier 1781, en survivance de l'abbé Charles Ferry, devint titulaire de cette charge par la mort de Ferry, le 2 décembre 1782.

6999. — NOUVELLES DE ROME.

De Rome, ce 17 février 1779.

L'abbé Deshaises, grand vicaire d'Alby, abbé d'Essonnes¹ et secrétaire de l'ambassade de France en cette cour, est mort samedy dernier d'une pleurésie, dont il étoit attaqué depuis près de quinze jours; il est rare de voir regretter un homme aussi universellement que l'est ledit abbé. Le Cardinal de Bernis a fait au sieur Bernard l'honneur de le désigner secrétaire de ladite ambassade, à laquelle il est attaché depuis longtems en qualité de secrétaire.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 151. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le nom est mal orthographié. Il s'agit de l'abbaye augustine d'Essommes (Aisne), au diocèse de Soissons.

7000. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 17 février 1779.

... La mort m'a enlevé samedy dernier le vertueux et sage abbé Deshaises. On espéroit depuis quelques jours qu'il entreroit bien-tôt en convalescence; mais l'humeur maligne qui avoit attaqué successivement la poitrine, le bas-ventre et le diafragme et qui paroisoit être presqu'éteinte par l'efficacité des remèdes, s'est tout d'un coup transportée à la tête et l'a jetté en un instant dans une agonie qui a été longue et laborieuse. Il est mort en bon chrétien et en homme patient et courageux. Cette perte est grande pour

moi, parce qu'il étoit mon ami et chargé de l'économie de mes affaires personnelles et de celles de ma famille. J'ai fait mon plan pour que les unes ni les autres ne souffrent que les retardemens inévitables.

J'espère, Monsieur, que vous approuverés que je charge M. Bernard, secrétaire italien ou interprète à la suite de l'ambassade de Rome, des fonctions dont étoit chargé l'abbé Deshaises comme secrétaire d'ambassade. Il y a trente ans que le zèle, l'intelligence et le secret de M. Bernard ont été éprouvés par les ministres du Roi résidens à Rome. Son fils, l'abbé, de qui, dans ma précédente dépêche, je vous ai rendu les témoignages qu'il mérite par ses talens et son application, desquels j'ai eu déjà depuis longtems des preuves, aidera son père dans le travail et le suppléera en cas de maladie, comme il l'a déjà fait. Par cet arrangement, les affaires du Roi resteront dans des mains affidées, et j'espère qu'en cette partie essentielle la mort de l'abbé Deshaises n'apportera aucun changement...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 154. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7001. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 24 février 1779.

... J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, qu'il vous est adressé par le courrier qui part d'ici ce soir (ainsi que vous l'avés permis à M. Le Pelletier) une caisse d'estampes pour le même M. Le Pelletier¹, et que trois autres caisses pareilles qui lui sont destinées vous seront successivement expédiées par les prochains courriers...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 187 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Sans doute Michel-Étienne Le Pelletier, comte de Saint-Fargeau, conseiller du Roi, avocat général au Parlement, père du fameux conventionnel.

7002. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 1^{er} mars 1779.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites part de la manière indécente dont vous a manqué, le 6 de ce mois, le

s^r *Pacquier*¹, et, ce qui aggrave encore la faute, dans l'appartement même du Roi. Je pourrois vous faire des reproches sur ce que votre douceur vous a engagé à tolérer pendant aussi long-temps l'esprit d'insubordination dont enfin l'insulte du s^r *Dupaqier* vous a obligé à me porter plainte. J'ai mis votre lettre sous les yeux de S. M., qui m'a témoigné son indignation de ce que dans son palais, et comblé de ses bienfaits, un jeune artiste a osé se porter à un pareil excez. Elle m'a, en conséquence, ordonné et vous ordonne, par mon entremise, de renvoyer sur-le-champ de l'Académie le s^r *Dupaqier*, qui recevra aussi de M. le Cardinal de Bernis des ordres de quitter Rome sous vingt-quatre heures, l'intention de S. M. étant enfin que vous soyiez respecté dans l'Académie comme l'exige votre place et que méritent vos talens et le rang que vous tenez parmi les artistes françois, Elle vous ordonne de lire cette lettre aux pensionnaires assemblés, et entend que, dans le cas où quelqu'un d'eux témoigneroit la moindre répugnance à rentrer dans le devoir et à se soumettre aux réglemenrs établis, vous m'en informiez sur-le-champ pour que j'en prononce le renvoy. Au reste, ceux qui se trouveront dans ce cas doivent être prévenus, ainsi que le s^r *Dupacquier*, que S. M. ne les admettra jamais au nombre de ses artistes et qu'ils resteront pour toujours exclus des grâces et des honneurs auxquels ils auroient pu aspirer.

Je fais part à Son Éminence M. le Cardinal de Bernis de ces intentions de S. M., et, comme je connois l'intérêt qu'il prend à l'Académie, je le prie de vouloir bien concourir avec moi, de toute sa protection et toute son autorité, à l'exécution pleine et entière de la décision du Roy.

Vous connoissez les sentimens bien sincères avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. de la main même de M. le Directeur général. — Je suis bien aise que vous sachiez, Monsieur, que l'indignation de S. M. n'est point un sentiment inspiré. Elle m'a ordonné très expressément de tenir la main la plus sévère à l'exécution des règlements. Elle veut que, dès le moment où un des pensionnaires manquera en quoique ce soit à l'ordre établi, je lui en rende compte, et c'est de sa part que je vous recommande de vous défier de la bonté qui vous porte à l'indulgence, S. M. ne voulant pas que des pensionnaires qu'Elle soutient par ses bienfaits

déshonorent la nation par leur insubordination. Il ne faut pas qu'ils oublient un instant le respect qu'ils doivent à la maison qu'ils habitent, au chef qui y représente S. M., et je vous charge très expressément, Monsieur, de me rendre compte, dans le plus grand détail, de tout ce qui se passera à l'avenir. C'est non seulement remplir les intentions du Roi que maintenir le bon ordre, mais c'est servir aussi ceux qui sont vraiment dignes d'être artistes. Enfin, Monsieur, Sa Majesté entend que ceux qu'Elle honore de sa protection et de ses bontés s'en rendent dignes par leur bonne conduite comme par leurs talents.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Pasquier avait eu le premier prix de sculpture en 1776. Il exposa de 1791 à 1822.

7003. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 1^{er} mars 1779.

Je vous ai écrit, Monsieur, une lettre destinée à être lue aux pensionnaires assemblés; mais je crois devoir l'accompagner d'une particulière pour vous. Je présume que vous sentirez que la première démarche que vous avez à faire c'est d'aller voir M. le Cardinal de Bernis pour concerter avec lui l'exécution de ce qui vous est ordonné par S. M. et de ce que je prie en même temps Son Éminence d'y ajouter. En second lieu, comme je ne doute point qu'il n'y ait parmi les pensionnaires quelques-uns qui se sont garantis de la contagion et que, sûrement, vous les connoissez, il est à propos que vous les préveniez quelques moments auparavant de la lecture que vous allez faire pour que la sagesse des uns tempère la fermentation qu'elle peut exciter dans les autres; au surplus, comme je juge cet exemple de toute nécessité pour en prévenir d'autres, vous pouvez être assuré d'être soutenu de toute l'autorité du Roy, si vous trouvez des réfractaires à ses intentions et à ses ordres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. de la main de M. le Directeur général. — Je vous recommande, par cette lettre particulière, d'établir et maintenir pour l'avenir l'ordre le plus sévère.

Archives nationales, O¹ 1942.

7004. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Le 1^{er} mars 1779.

Vous sçavez, Monsieur, qu'il m'est arrivé depuis quelque temps deux caisses de Rome contenant des ouvrages des pensionnaires ; comme je vais passer quelques jours à Paris, je souhaite que vous les fassiez ouvrir, afin que nous les voyions ensemble, et qu'ensuite vous les fassiez porter à l'Académie, pour y être examinés, comme ceux envoyés l'année précédente ; vous me ferez plaisir de me faire ensuite un rapport du jugement qu'elle en aura porté pour être envoyé à M. *Vien*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7005. — D'ANGIVILLER AU CARDINAL DE BERNIS.

Versailles, le 1^{er} mars 1779.

Monseigneur, — L'intérêt que Votre Éminence a toujours bien voulu prendre à l'Académie de France, et dont elle m'a donné plusieurs preuves, m'engage à réclamer sa protection et son autorité dans une circonstance où il devient nécessaire d'exercer un acte de rigueur. Il est probable qu'elle a déjà été informée de la manière indécente dont le s^r *Dupasquier* a manqué à M. *Vien* et des autres sujets de plainte que cet artiste a, soit contre ce pensionnaire, soit contre plusieurs autres. La constitution de l'Académie ne pouvant permettre de tolérer ni d'excuser un exces semblable à celui auquel s'est porté le s^r *Dupaquier*, j'ai mis la lettre de M. *Vien* sous les yeux du Roi qui m'a autorisé à lui marquer de renvoyer sur-le-champ de l'Académie ce pensionnaire, et même, comme le feu de la révolte qu'il paroît avoir soufflé pourroit encore faire des progrès s'il faisoit quelque séjour à Rome, elle m'a bien voulu autoriser à recourir à l'autorité et au crédit que vous donne le double caractère dont Votre Éminence est revêtue pour qu'il soit obligé de quitter Rome au bout de vingt-quatre heures, et même l'Italie, si cela se peut, dans un court délai.

J'ai l'honneur d'addresser à Votre Éminence copies, tant de la lettre que M. *Vien* m'a écrite que de ma réponse et du mémoire

que j'ai mis sous les yeux du Roi et qu'il a approuvé. Je la supplie donc de vouloir bien concourir avec moi dans cet acte de rigueur, sans lequel il est à craindre que l'insubordination et le mépris de toute règle ne fassent de nouveaux progrès.

Je me flatte, au contraire, que, si elle veut bien employer son autorité à l'exécution pleine et entière de la punition du s^r *Dupaqier*, il n'en pourra résulter qu'un effet très avantageux pour faire rentrer dans leur devoir les autres pensionnaires qu'il en a écartés et qui pourroient être tentés de l'imiter. Je demande pardon à Votre Éminence des peines que je lui occasionne; mais la bonté avec laquelle elle a bien voulu accueillir en diverses circonstances les prières que je lui ai faites, relativement aux affaires de l'Académie, me donne la confiance qu'elle ne trouvera point mauvais que je la sollicite encore en cette occasion capitale.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7006. — LE CARDINAL DE BERNIS A D'ANGIVILLER.

A Rome, le 17 mars 1779.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres dont vous m'avés honoré le 1^{er} de ce mois, avec les pièces qui y étoient jointes, touchant l'esprit d'insubordination qui paroît s'être introduit parmi les élèves de l'Accadémie confiée ici à la direction de M. *Vien*. Vous ne devez pas douter, Monsieur, de l'attention que j'aurai toujours de veiller à ce qui peut être utile à cet établissement et à seconder M. *Vien* dans toutes les occasions où mon concours lui sera nécessaire; en conséquence, aussitôt après la réception de vos deux lettres, j'ai offert à ce Directeur tout l'appui dont il pourroit avoir besoin pour opérer l'expulsion de l'Accadémie du sujet qui a mérité ce châtiment.

Le rhumatisme dont ce même sujet se trouve attaqué ne permettant pas qu'on lui signifie actuellement son arrêt, il a été décidé entre M. *Vien* et moi d'attendre sa guérison, car la révolution qu'il pourroit faire dans son sang seroit capable de le mener au tombeau, ce qui certainement n'entre en aucune manière, ni dans les vœus toujours pleines d'humanité du Roy, ni dans les vôtres, Monsieur, qui êtes le digne organe des volontés d'un monarque si bienfaisant.

Les embarras que me donne la circonstance de la maladie du

Pape m'empêchent de vous écrire de ma main ; je vous prie de ne pas m'en savoir mauvais gré et d'être au contraire bien persuadé du désir que j'ai, Monsieur, de vous convaincre du véritable attachement que je vous ai voué pour la vie.

LE CARDINAL DE BERNIS.

Archives nationales, O¹ 1942.

7007. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 17 mars 1779.

... Depuis vendredi dernier, le Pape nous donne de vives inquiétudes sur sa santé. Il est attaqué d'un rhumatisme universel qui a menacé successivement la tête, la gorge et la poitrine, avec des douleurs très aiguës ; il n'a pas cependant de fièvre constante, et l'on peut croire que le dérangement du pouls n'est occasionné que par la douleur, toujours plus vive au déclin du jour et pendant la nuit. On l'a déjà saigné trois fois et peut-être lui aura-t-on rouvert la veine cette nuit si les douleurs ont augmenté. Cet état critique interrompt nécessairement le cours des affaires et fait craindre tout au moins une maladie fort longue. Comme celle dont Sa Sainteté est attaquée est fort dangereuse et peut être terminée d'une manière sinistre par un transport de l'humeur au cerveau ou à la poitrine, je n'ai pas perdu de tems à dresser un mémoire que vous trouverés cy-joint, Monsieur, et dont je vous prie d'excuser la longueur et quelques répétitions qui ne sauroient nuire, parce qu'elles portent toutes sur les objets les plus essentiels dans le cas d'un conclave.

Je veux encore me flatter que le Souverain Pontife échappera au danger qui le menace ; il y a dans sa maladie quelques circonstances assés extraordinaires, lesquelles, jointes à des prophéties sinistres, ne manqueront pas, s'il vient à mourir, de rappeler la fin tragique de son prédécesseur. Ces idées noires, qui passent ailleurs pour être insensées, prennent ici plus de crédit, parce qu'on y est plus familiarisé avec ces sortes d'attentats. On demandera pourquoi un certain fanatisme poursuivroit la vie d'un Pape qui l'a ménagé tant qu'il a pu ? C'est, répondra-t-on, que, quand on ne fait qu'à demi les choses, on ne contente personne...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 245. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7008. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 24 mars 1779.

... Il est à remarquer qu'il y a au moins huit mois qu'on affecte de répandre que Pie VI ne peut vivre longtemps; que des prophéties ont annoncé et fixé l'époque de sa mort; qu'on a répandu en France et ailleurs, il y a quelque tems, que la tête lui avoit tourné; que sa maladie actuelle a plusieurs rapports avec celle qui a terminé la vie de Clément XIV. Si cette maladie vient de la main de Dieu, il peut y avoir de l'espérance, parceque Dieu est aussi bon que juste; mais, si elle venoit de la main des hommes, je n'y verrois guères de remède, parceque, lorsqu'ils sont méchans à un certain point, ils ne cessent jamais de l'être.

Il seroit trop long d'expliquer pourquoi un Pape tel que Pie VI peut s'être attiré des ennemis si cruels et si implacables; il suffit de savoir que les fanatiques prétendent qu'il les a trompés et qu'ils espèrent de lui donner un successeur plus fidèle à ses promesses et plus dévoué à leurs passions...

Afl. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 289. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7009. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE
DE PEINTURE.

27 mars 1779. — ... Les élèves de l'Académie de France à Rome ayant envoyé plusieurs tableaux et modèles pour être examinés par l'Académie, cet examen a été remis au jugement d'un Comité, composé de MM. les Recteurs et Adjoints; de MM. *Allegrain* et *Lagrenée*, dans les Professeurs; de MM. *Bridan* et *Durameau*, dans les Adjoints; de MM. *Chardin* et *La Tour*, dans les Conseillers, et de MM. les Secrétaires. Le Comité est fixé au lundi 5 avril, à dix heures du matin.

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 373.

7010. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 31 mars 1779.

... L'abbé Bernard auroit déjà pris le sousdiaconat, si son

père avoit pû lui assurer un patrimoine, sans lequel on ne l'admettroit pas ici aux ordres sacrés; c'est, outre les longs services que son père rend ici au Roi et l'utilité des siens, une raison de plus qui m'a engagé à vous prier, Monsieur, d'obtenir de Sa Majesté, par le canal de M. l'évêque d'Autun, la pension que je demande pour lui sur l'abbaye de Tréport ou sur toute autre. Cette pension lui tiendra lieu de patrimoine, et il s'engagera tout de suite dans les ordres; ses moeurs, sa doctrine et sa bonne conduite l'en rendent infiniment digne.

Je prévois avec peine que, si le Pape échappe au danger dans lequel il se trouve encore¹, il aura bien de la peine à se rétablir dans son premier état; que son humeur sera fort difficile; que les affaires seront plus épineuses à traiter, plus longues, et que peut-être son premier médecin, homme fin, rusé, et qui a été toujours lié par la politique avec le parti dominant qui nous est contraire, aura plus d'influence sur l'esprit de Sa Sainteté que personne. Je me conduirai en conséquence et je chercherai les moyens de modérer cette influence ou de la combattre...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 308 v°. — Communiqué par M. Tassserat.

= 1. D'après les nouvelles données par la *Gazette*, le 31 mars, les vésicatoires appliqués au Saint Père, la veille, amenèrent une amélioration sensible, et son état inspirait moins d'inquiétudes.

7011. — VIEN A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 7 avril 1779.

Le s^r *Després*, pensionnaire, estant totalement occupé depuis son retour de la Sicile à terminer les desseins des veues qui doivent servir à l'ouvrage de M. Laborde, qu'il n'avoit q'esquissé sur le lieu, comme cet ouvrage devient très considérable pour lui et que le tems qu'il y employera surpassera de beaucoup celui qu'il doit rester à l'Académie, il a pris le parti de faire venir sa femme à Rome; en conséquence de l'intérêt que vous prenez, Monsieur, à cet ouvrage et des bontés particulières que vous avez déjà eu pour le s^r *Després*, il m'a prié, ainssi que sa femme, de vous supplier de vouloir bien leur permettre de vivre ensemble, et comme ce n'est d'aucune façon praticable dans cette maison, ils désireroient que vous m'autorisassiez à leurs tenir compte de l'argent de la nourriture et des quartiers, comme s'il vivoit avec

ses camarades. Je suis persuadé, Monsieur, de toutes leur reconnaissance, si vous daignés leurs accordé la demande que j'ai l'honneur de vous faire pour eux.

L'ordre et la tranquilité règnent actuellement dans l'Académie; il me paroît que la lettre qui porte l'ordre du Roy pour le sr *Dupaquet* a fait grande impression sur toute cette jeunesse; j'y tiendré la main le plus qu'il me sera possible.

Le sr *Dupaquet*, suivant l'avis du médecin, doit estre bientôt en état de se metre en route; comme vous ne m'avez pas fait l'honneur de me parler, Monsieur, de l'argent de son voyage dans les deux dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, M. le Cardinal de Bernis croit qu'il n'est pas possible de lui refuser la gratification ordinnaire, veu sa maladie.

Le sr *Roussel*, architecte, a eu le malheur de perdre sa malle, dans laquelle il y avoit tous les études qu'il avoit fait à Rome; il l'avoit embarquée sur un bâtiment, qui c'est trouvé trop chargé, et sa malle, ainssi que d'autres caisses, ont étées jetées en mer; ce pauvre garçon doit estre inconsolable.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

7012. — D'ANGIVILLER A GABRIEL.

A Versailles, le 9 avril 1779.

M. *Pierre* ayant, Monsieur, fait ouvrir les caisses qui m'avoient été envoyées de Rome et qui contenoient les études des pensionnaires destinées à être soumises au jugement des Académies respectives, il a fait mettre à part les plans et desseins d'architecture et est prêt à les délivrer. Vous voudrez donc bien vous concerter avec lui pour les faire transporter à l'Académie d'architecture et y requérir la nomination d'un Comité pour en faire l'examen et m'en donner un jugement raisonné.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7013. — M. D'ANGIVILLER AU CARDINAL DE BERNIS.

A Versailles, le 10 avril 1779.

Monseigneur, — J'ai reçu la lettre dont Votre Éminence m'a

honoré en réponse de celle que j'ai eu l'honneur de lui écrire concernant l'insulte faite par le s^r *Dupasquier* à M. *Vien*. Je me hâte de la remercier de l'intérêt qu'elle me témoigne prendre à rétablir dans l'Académie la discipline qui doit y régner et le respect que des jeunes gens, entretenus par les bienfaits du Roy, doivent à celui que Sa Majesté a jugé à propos de nommer pour les diriger. Je ne puis, au reste, que penser tout comme Votre Éminence sur la nécessité d'attendre que le s^r *Dupasquier* soit guéri avant que de lui notifier la décision du Roy sur son renvoi.

Je viens de recevoir une lettre des onze autres pensionnaires, qui tâchent de me flétrir par quelques considérations particulières ; mais, dans l'état où les choses ont été portées, un exemple est indispensable ; il est fâcheux qu'il tombe sur un sujet qu'on dit avoir peu de ressources ; mais c'étoit pour lui un motif de mettre encore plus de prix à la grâce qu'il recevoit de Sa Majesté, et, à bien des égards, il n'en est que plus coupable. Je pense donc que Votre Éminence approuvera mon inflexibilité a ne point revenir sur mes pas. Je compte en écrire plus au long à M. *Vien* ; tout ce que je pourrai faire sera, si ce jeune homme, après cette leçon, se conduissoit bien et devenoit un jour un homme à talens, d'engager Sa Majesté à lui faire grâce des suites de la punition qu'il a encourue.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7014. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

Paris, le 10 avril 1779.

Monsieur, — N'ayant pu avoir le bonheur de vous trouver ni à Paris ni à Versailles, j'espère que vous voudrez bien agréer ces témoignages de ma reconnaissance, non seulement pour les lettres de noblesse que vous avez bien voulu m'obtenir de S. M. et pour la gratification qui me met en état de subvenir aux frais du cordon de Saint-Michel, mais plus encore pour la manière dont ces lettres sont motivées. Elle m'impose, et à toute ma postérité, le devoir d'une éternelle reconnaissance pour vos bontez, M., et je puis bien vous répondre que nous n'y dérogerons jamais.

Recevez nos remercîmens et les assurances du très profond respect avec lequel je suis, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1942.

**7015. — D'ANGIVILLER AUX PENSIONNAIRES DE L'ACADEMIE
DE FRANCE.**

A Versailles, le 12 avril 1779.

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite pour me témoigner votre sensibilité sur la disgrâce du s^r *Dupasquier* et me prier d'adoucir la peine qu'il a encourue pour avoir manqué à M. *Vien* d'une manière aussi marquée qu'il l'a fait. Je n'entrerai point dans la discussion des raisons que vous me donnez pour m'engager à regarder sa faute comme excusable, parce qu'elles n'ont aucune solidité. J'ai été sans doute affligé d'être contraint de faire un exemple rigoureux, mais il est nécessaire, et Sa Majesté l'a jugé tel pour ramener dans son Académie de Rome la subordination et la discipline qui doivent y régner; il est impossible de rien changer à la décision que le Roy a prononcée. Je souhaite fort que cet acte de rigueur soit l'unique et le dernier que j'aye à faire; je m'en rapporte pour le surplus à ce que M. *Vien* vous a déjà notifié de ma part, en conséquence de ma précédente lettre.

Je ne puis au reste approuver que vous m'ayez écrit en particulier sur cet objet. La règle eût exigé que vous vous fussiez bornés à me faire passer vos représentations par M. *Vien*. C'est l'usage qui a toujours été anciennement observé.

Je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Archives nationales, O¹ 1942.

7016. — D'ANGIVILLER A GABRIEL.

Le 12 avril 1779.

Monsieur *Vien* me mandant, Monsieur, que, pour se conformer à l'ordre que j'ai établi, le s^r *Desseine*, pensionnaire architecte, se proposoit de faire un dessin du Panthéon avec la plus grande exactitude, j'ai pensé que l'Académie avoit peut-être déjà les détails suffisans de ce monument. Je souhaite donc que vous

vérifiez ce qui en est, afin de ne pas faire faire un ouvrage superflu et pour appliquer le s^r *Desseine* à un objet plus utile dans les vues de l'Académie. Vous me ferez plaisir de me mettre à portée de répondre sur cela, par le premier courrier, à M. *Vien*.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7017. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, 12 avril 1779.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, le jugement raisonné des commissaires nommés par l'Académie de peinture pour examiner les études des pensionnaires du Roi à Rome envoyées l'année dernière. J'y ai vu avec satisfaction que la pluspart des peintres donnent des espérances, et qu'on a trouvé dans ces études un mérite plus développé que dans celles de l'année précédente. Je souhaiterois bien pouvoir en dire autant des sculpteurs. C'est cette année la partie foible. Vous voudrez bien leur faire la lecture de ce jugement afin qu'ils voyent ce que l'on désire encore d'eux, et qu'ils y donnent l'attention nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7018. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADEMIE DE PEINTURE.

10 avril 1779. — ... Le Secrétaire a fait lecture du Rapport des Commissaires nommés pour l'examen des ouvrages envoiés par les élèves de l'Académie de France à Rome, qui a été approuvé par l'Académie, et elle a arrêté que ledit Rapport seroit transcrit sur les registres à la suite de la présente délibération...

Rapport des Commissaires.

Nous, Commissaires nommés par la délibération de l'Académie royale de peinture et sculpture du 27 mars dernier pour l'examen des ouvrages envoiés par les élèves de l'Académie de France à Rome, avons trouvé :

Quant à la peinture : dans la figure du s^r *Le Monnier*, les touches de clair trop également blanches ; nous y avons aussi

désiré plus de correction. Les masses de lumière et d'ombre de son esquisse ne nous ont pas paru heureusement distribuées pour produire un bon effet.

Le sieur *Peyron* a peint sa figure académique d'une belle manière; sa couleur a de la vérité et de la finesse dans les différents passages de tons. On peut cependant observer (et cette observation pourroit être presque générale pour toutes les figures soumises à notre examen), que les ombres des chairs participent trop du fond et ne conservent point assez leur ton local dans les parties privées de lumière. Le style de son esquisse est noble; le clair obscur et la perspective y sont bien entendus. Nous croyons devoir, en lui donnant les plus grands encouragemens, lui recommander encore de ne pas trop multiplier les plis de ses draperies, ce qui lui donne un caractère trop approchant du papier. Il lui sera facile de se corriger de ce léger défaut.

Le sieur *David* nous a montré des progrès. Nous avons remarqué avec plaisir, dans sa figure, une grande facilité et un beau pinceau. Si l'ensemble laisse encore à désirer, la couleur est vraie et belle dans les lumières, et nous sommes étonnés qu'il n'ait pas profité de la draperie jaune, qu'il a approchée de ses chairs, pour donner plus de chaleur et de transparence à ses ombres. Son esquisse annonce un génie abondant. Nous pensons qu'il auroit besoin de le modérer et de le reserrer en quelque sorte pour lui donner plus d'énergie. Quant à l'effet, les masses d'ombre sont aussi obscures que si la scène se passoit de nuit, et les clairs peu étendus, faisant papilloter la lumière, ne laissent pas assez de repos et de netteté pour embrasser toute la composition au premier coup d'œil. Nous lui recommandons plus de justesse dans les plans et par conséquent une étude plus aprofondie de la perspective. Il pourroit lui être utile de s'exercer à traiter des sujets dont l'action se passât sur un terrain uni, parce qu'alors il seroit forcé de se rendre compte à lui-même de la place de tous les groupes. Les détails scrupuleux dans lesquels nous sommes entrés, loin de le décourager, doivent l'animer de plus en plus à répondre aux grandes espérances qu'il donne¹.

Le sieur *Renaud* paroît chercher les formes de l'Antique et en avoir profité. Sa figure a un bel ensemble et de la grâce; la couleur est bonne et solide; on pourroit désirer que les contours fussent peints moins séchement, et qu'avec le goût, très estimable, de l'Antique, on y vit un peu plus de vérité de nature et de souplesse de

peau. Si ces vérités étoient adaptées aux belles formes de l'Antique qui brillent dans sa figure, elle seroit sans reproche. Son esquisse est très bien ordonnée, et, malgré la multitude des groupes, on n'y voit point de confusion.

Le sieur *Bonvoisin* a marqué des progrès sensibles. Le caractère de dessin de sa figure est bon, les ombres sont un peu trop noires et ont trop d'égalité de tons. L'intention de son esquisse, qui est peu terminée, est heureuse et agréable.

Quant à la sculpture, les ouvrages des Élèves sculpteurs nous ont paru si foibles que nous croyons suffisant de les exhorter à l'étude et au travail.

En général, nous avons été satisfaits et nous invitons les élèves à profiter de plus en plus des biensfaits de Sa Majesté et à se montrer dignes de son auguste protection, et avons signé le présent rapport au Louvre, ce 5 avril 1779.

Signé : *L. Lagrenée, d'Huès, Du Rameau, J.-J. Lagrenée, Chardin, de La Tour.*

Ledit rapport a été lu à l'Académie et approuvé par elle le 10 avril 1779 : *Renou.*

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VIII, p. 376.

= 1. L'article de *David* a été donné dans les *Anciennes Archives de l'Art français*, 1^{re} série, 1852, p. 341-3. La figure est celle du cadavre d'homme nu, renversé sur des rochers qu'on a désigné plus tard sous le nom d'*Hector*. Elle fut exposée à Rome en 1778, à Paris au Salon de 1781, et est maintenant au musée de Montpellier. Quant à l'esquisse, ce sont les funérailles de Patrocle, exposées, comme l'*Hector*, en 1778 et 1781, et disparue du vivant même de *David* (*le Peintre Louis David*, par J.-L.-Jules *David*, son petit-fils. Paris, 1880, in-fol., p. 12 et 632); la gravure qu'il a faite de l'*Hector* est dans le volume de l'œuvre gravée.

7019. — D'ANGIVILLER A VIEN.

A Versailles, le 12 avril 1779.

Je commençois, Monsieur, à avoir de l'inquiétude sur le retard de votre réponse que j'ai enfin reçue il y a quelques jours, et par laquelle je vois ce qui s'est passé à l'Académie lorsque vous avez notifié aux pensionnaires assemblés les intentions du Roy relativement au s^r *Dupacquier*. Il est aisé de voir par tous les propos qui vous ont été tenus à cette occasion que ces MM. n'avoient encore guères d'idée de ce qu'ils vous devoient comme chargé par le Roy de son autorité dans l'Académie. Je veux bien

passer sur cela, puisqu'ils sont enfin revenus vous témoigner plus de soumission. Je n'approuve cependant point qu'ils m'ayent écrit et qu'ils m'ayent fait passer autrement que par votre entremise leurs supplications en faveur de leur camarade.

Pour en venir au s^r *Dupacquier*, je ne puis qu'approuver le délai que, vu l'état de sa santé, vous avez pensé devoir mettre dans la notification de l'ordre du Roy.

Je laisse à la prudence de Son Éminence et à la vôtre de juger quand il pourra avoir son exécution. Mais les raisons que ses camarades allèguent pour excuser sa faute sont tout à fait sans poids, parce que : 1^o Dans un lieu où l'on est absolument défrayé de tout par le Roy, il y a dans les 300 l. que Sa Majesté accorde pour l'entretien annuel de chaque pensionnaire de quoi s'habiller décemment, quoique simplement, surtout dans un pays dont le climat n'exige que des habillements assés légers. Beaucoup d'autres pensionnaires se sont entretenus décemment pendant leur séjour à Rome. 2^o Si, par quelque circonstance particulière, le s^r *Dupacquier* n'étoit pas en état de paroître au milieu de la compagnie que vous aviez invitée, il ne devoit pas s'y montrer. Les pensionnaires du Roy ne sont pas compagnie nécessaire du Directeur toutes les fois qu'il invitera du monde au palais pour voir quelque cérémonie; ils doivent avoir leurs places particulières pour jouir du spectacle. 3^o Rien ne peut excuser le manquement grossier et insolent du s^r *Dupacquier*; et, comme il ne peut en effet provenir que d'un oubli ou d'une ignorance absolue de ses devoirs envers celui qui est dépositaire dans l'Académie de mon autorité, qui est celle du Roy, il est absolument inexcusable. Un exemple sévère est nécessaire, et je ne me départirai point de ce que j'ai ordonné à cet égard ou plutôt de ce que Sa Majesté a ordonné, car Elle a été elle-même indignée de ce qu'un jeune artiste, gratuitement comblé de ses bienfaits depuis l'instant où il court la carrière des arts, ait pu s'oublier au point de vous manquer comme il a fait; il me faudroit un nouvel ordre du Roy, qui sûrement ne le donneroit point, car sa sévérité sur les devoirs, et principalement sur ceux de la subordination, m'est suffisamment connue.

Le projet qu'a formé le s^r *Desseinne* me paroît conforme à l'exécution des ordres que j'ai donnés pour que les travaux des architectes, en même temps qu'ils les instruiront, soient utiles à l'Académie d'architecture. Cependant, comme il pourroit se faire

que l'on y eût les détails suffisans de ce monument, j'écris à M. *Gabriel* pour qu'il en instruise cette Compagnie, et je vous ferai part aussitôt de sa réponse.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

P.-S. de la main de M. le Directeur général. — Je vous autorise, Monsieur, à donner au s^r *Du Pasquier*, au moment qu'il partira de Rome, les 300 l. que Sa Majesté accorde ordinairement. Il mériteroit d'en être privé; mais Elle veut bien lui accorder cette faveur, si cependant il se soumet à ce que vous lui prescrirez avec le respect qu'il vous doit.

Je joins ici ma réponse à la lettre des pensionnaires.

Archives nationales, O¹ 1942.

7020. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

Paris, 17 avril 1779.

Monsieur, — Je viens de recevoir la lettre ci-jointe, à laquelle je ne puis répondre sans avoir reçu vos ordres. Elle m'est écrite par le chevalier Vasi, qui me chargea, lors de mon départ de Rome, d'un plan de l'extérieur et d'un autre de l'intérieur de Saint-Pierre, enluminé, qu'il désiroit être remis au Roy, avec une lettre de sa part. A mon arrivée, je chargeai M. *Pierre* de vous remettre le tout pour que vous en fissiez l'usage que vous jugeriez à propos. Cet homme, inquiet de la réussite de son présent et plus encore de la gratification qu'il en espère, s'est adressé à moy. Vous voudrez bien lui faire scâvoir vos intentions par M. *Vien* ou me charger de lui répondre.

Permettez que je profite de cette occasion pour vous assurer du très profond respect avec lequel je suis, M., votre, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1915.

7021. — JOSEPH VASI A D'ANGIVILLER.

Rome, 31 mars 1779.

Illustrissimo, — L'altro giorno venendo da me un cavalier Francese ordinarmi alcuni esemplari della Piazza e dell' Interno

di S. Pietro da me inciso, accio gli li facessi stampare con tinta chiara per poi farli colorire, mi fece sorvenire in tal momento de due esemplari da me stesso miniati, ed a V. Illustrissima consegnati per presentare a Sua Maesta Cristianissima, impero che da quel punto che ebbi la notizia, ch ella felicemente era giunta in questa regia capitale sono sempre stato in attenzione di sentire se le mie fatiche venivano gradite da sua Maesta, come sono state benignamente ricevute da altri Sovrani, a cui ho fatto un simil presente e per contrasegno di aggradimento ne ho riportato delle pecuniarie riconoscenze. Non mi sarei ora preso la liberta d'incommodar la con il presente foglio, se non fossi indotto dalla necessità, che avrei di qualche soccorso da Sua Maesta in oggi, che mi ritrovo inabile a poter lavorare per mancanza della vista, et per un' attrazione nel braccio destro. Onde prego V^{tr}a Illustrissima a scusar mi, ed aggevolarmi in quest' occasione, considerando che quelle sono state l'ultime mie fatiche, et se ora le avessi ne potrei ricavare qualche somma di denaro, venendomi spesso ricercate dai sig. forastieri, spero che V. Illustrissima sara compassionarmi, e coadijuvarmi in queste mie angustie, mentre sio con il desiderio di qualche suo riscontro, supplicandola de suoi comandi mi do l'onore di sottoscrivermi, etc., etc.

Giuseppe VASI.

Archives nationales, O^t 1915.

7022. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 18 avril 1779.

Par ma dernière lettre, M., je vous marquois que j'allois écrire à M. *Gabriel*, Directeur de l'Académie royale d'architecture, pour sçavoir si l'on y avoit sur le Panthéon des détails suffisants pour ne point employer le s^r *de Seine* à un travail superflu en les reproduisant. M. *Gabriel* m'a répondu que l'Académie avoit à la vérité quelques détails sur ce monument; mais qu'ils étoient insuffisans, en sorte que le travail projeté par le s^r *de Seine* luy seroit utile. Ainsi, j'approuve qu'il s'occupe à lever et dessiner ce morceau d'architecture avec tout le soin et le détail qu'il annonce devoir y mettre, et je vous autorise à lui fournir pour cela les secours qui seront nécessaires. Je présume néanmoins que ce ne sera pas l'objet d'une dépense considérable, et vous me ferés

plaisir de me marquer à quoi vous estimés qu'elle pourra monter.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

Archives nationales, O¹ 1134, fol. 252.

7023. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 21 avril 1779.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoyer les comptes du quartier de janvier dernier.

Le s^r *Dupaquet*, totalement rétabli, doit partir demain ; malgré la peine que j'ai eu de ne pouvoir me dispenser de vous porter plaintes contre lui, je m'apperçois que c'étoit de la plus grande nécessité pour le soutien de cet établissement ; tout paroît tranquille ; mais il y a ancore un feu qui couve, que j'étaindrai très seurement ; les soins que je porterai à encourager ceux qui ce maintiendront dans les devoirs prescrits par les règlements, ainssi que mes reprimandes pour ceux qui y manqueront et que leurs conduite ne sera pas telle que vous pouvois le désirer, mon parti est pris ; je préférerai toujours le bien des arts et le devoir de ma place à l'amitié des jeunes têtes qui ne seront en état de dicerner le bien qu'on leur veut que lors qu'ils auront l'âge meur.

Le s^r *La Bussière*, sculpteur, qui a été malade ou convalescent tout le tems qu'il a été ici, désireroit, Monsieur, pouvoir profiter de l'année qui deviendra vacante par le renvoy du s^r *Dupaquet*.

Le s^r *Lemonier*, ayant eü les fièvres depuis qu'il a fini son tems à l'Académie, a fait le voyage de Naples pour s'i rétablir ; il m'a écrit pour vous demander le reste du tems que le s^r *Dupaquet* avoit encore à finir ; ce dernier c'est donné des peines incroyables pour son avancement, et, n'estant pas content de ses talens, il s'étoit déterminé de rester à Rome un an et demi ou deux ans pour achever d'i faire tout ce que son courage peut lui indiquer pour retourner en France avec un sçavoir plus profond.

Le s^r *La Bussière*, malheureux de voir que sa santé lui a refusé les moyens de profiter des belles choses pour lesquelles les pensionnaires du Roy sont envoyés ici, a toujours espérance que, s'il y restoit davantage, ses forces, qui lui ont donné quelque rayon d'espoir, pouroient le conduire à une amélioration dans ses talens.

Voilà, Monsieur, l'esposé des situations des deux jeunes élèves qui ont recours à vos bontés; votre sagesse et votre justice vous déterminera, Monsieur, en supposent que votre intention soit de favoriser quelq'un du reste du tems du sr *Dupaquet*.

J'ose espérer, Monsieur, que, si vous êtes porté à modifier par la suite la punition du sr *Dupaquet* en le relevant de l'article de l'ordre du Roy qui porte qu'il ne sera jamais reçu à l'Académie, vous aurés la bonté de lui faire connoître que c'est à ma sollicitation que vous avés bien voulu vous y déterminer, comme je lui ai dit, ainssi qu'à ses camarades, que sa conduite en France et la leurs dans cette maison pourroit estre un moyen de détermination pour moi de vous suplier, Monsieur, de toutes mes forces pour obtenir cette grâce. Je crois ce moyen très nécessaire pour les contenir, ainssi que lui, dans leurs conduites; lorsque les élèves s'appercevront que leurs Directeur est soutenu par le ministre des arts, l'ordre sera observé avec plus de régularité; en travailnant pour ma tranquilité, je serois bien aise de procurer, avant mon départ, le repos du Directeur qui me succédera.

Si je n'ai pas encore eu l'honneur de vous envoyer, Monsieur, l'état des effets de cette maison que vous m'avez demandé, c'est un rhume considérable que j'ai eu cet hiver qui m'a fait craindre de m'esposer trop longtems dans des appartemens où l'umidité et le froid reigne encore; d'ailleurs, je scavois que j'avois eu l'honneur de vous tranquiliser par un état et une lettre que j'ai eu celle de vous envoyer à ce sujet.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

7024. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 21 avril 1779.

... Je ne suis pas sorti encore de l'embarras où m'a mis la mort de l'abbé Deshaises; il avoit un ordre dans la direction de mes affaires, de mes revenus et de mes papiers que lui seul connoissoit; il a emporté son secret dans l'autre monde, et, comme je ne saurois me fier aux Italiens, il ne m'est pas facile de trouver ici des sujets qui puissent remplacer cet homme de confiance...

Aft. étr. Rome. *Correspondance*, t. 881, fol. 352. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7025. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 25 avril 1779.

Depuis la dernière lettre, Monsieur, que je vous ai écrite et dans laquelle je vous ai marqué que j'approvois le projet formé par le s^r *Desseine* de lever le Panthéon avec le plus grand détail, j'ai fait quelques réflexions sur ce sujet. J'ai été informé que *Desgodet*, dont le nom est si connu des architectes, avoit spécialement travaillé sur le même sujet et avoit donné des détails sur la rotonde, qui avoient en général satisfait les architectes. J'ai considéré d'ailleurs que le travail projetté par le s^r *de Seine* ne pouvoit s'exécuter sans une dépense considérable, qui deviendroit très inutile si celui de *Desgodet* est suffisant; j'ai donc pensé que, pour juger de l'utilité de ce travail et ne pas m'engager à une dépense inutile, il suffisoit pour le moment que le s^r *de Seine* se bornât à mesurer une colonne ou travée de colonnes de l'intérieur, base, chapiteau et entablement au-dessus, avec tout le soin possible, et qu'il en fit un dessein un peu en grand et bien correct, qu'il enverroît ici comme un essai de son travail. Cet essai, étant comparé à ce que *Desgodet* nous a donné, mettroit à portée de mieux juger de l'utilité des desseins proposés. Vous voudrez donc bien restreindre à cela le travail du s^r *Desseine* jusqu'à nouvel ordre. Comme il ne peut être bien long, il restera suffisamment de temps à cet artiste pour exécuter le surplus s'il est jugé utile.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

P.-S. — Vous recevrez par le prochain courrier réponse à votre lettre du 7 de ce mois; ma dernière vous marquoit mes intentions sur le secours à donner au s^r *Dupacquier* pour son retour en France. Il m'avoit paru indispensable de lui payer la gratification d'usage, et son état de convalescence en est un nouveau motif, auquel il est impossible de se refuser.

Archives nationales, O¹ 1942.

7026. — GABRIEL A D'ANGIVILLER.

Versailles, ce 27 avril 1779.

Monsieur, — Le jugement des commissaires nommés pour l'examen des élèves résidens à Rome a été trouvé si équitable que

l'Académie l'a adopté tout d'une voix ; j'ai l'honneur de vous l'envoyer ; elle s'assemble lundi, 3 mai, à huit heures précises du matin, pour donner le programme des grands prix, et, le lendemain matin, à dix heures précises, pour le jugement et le choix des esquisses, lesquelles avant auront été examinées par des commissaires que l'Académie nommera lundi, aussitôt après le programme donné et conformément à votre approbation.

Je suis, avec un profond respect, etc.

GABRIEL.

Archives nationales, O¹ 1942.

7027. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 28 avril 1779.

Monsieur, — J'ai reçu les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, en date du 11 et 12 avril, ainssi que celle des pensionnaires, que j'ai remis au plus ancien ; il en a fait la lecture à ses camarades, et, ensuite, ils sont venus plusieurs pour me la communiquer ; ils ont paru très contents de la manière avec laquelle vous avés bien voulu leurs écrire en supérieur et en père.

Son Éminence m'a fait communiquer celles que vous lui aviés écrit par le même ordinaire.

Le s^r *Dupacquier* est parti le 23. Je lui ai donné six sequins pour se faire conduire à Florence et une lettre de change à veue sur cette ville pour le restant de la gratification du voyage, pour estre bien assuré qu'il partiroit.

En me quitant, il a paru pénétré de sa faute ; s'il faut le croire sur sa parole, il va travailler de toutes ses forces à vous faire oublier, Monsieur, les motifs qui vous ont obligé de le peunir.

J'ai fait la lecture aux élèves peintres et au s^r *Segla*, sculpteur, du jugement de leurs ouvrages, porté par les commissaires de l'Académie ; je me suis apperçu avec plaisir de celui qu'ils éprouvoient dans ce moment ; ils ont reconnu la vérité de tout ce que je leurs avois dit dans le tems sur leurs ouvrages, où la plus grande partie de mes avis se trouvoient dans la décision de l'Académie ; le s^r *Segla* étoit pénétré de n'avoir pas peu mériter quelques éloges.

J'ai saisi cette occasion d'encouragement pour leur dire qu'ils touchoient au moment d'antrer dans un corps respectable, s'ils

travaillloit toujours avec ardeur à leur avancement, qu'ils estoient faits pour juger et diriger un jour la junesse, que mon désir estoit que leur conduite actuelle les préparât à celle qu'on exigeroit d'eux dans le tems; ils ont paru recevoir la vérité des avis que je leurs donnés avec reconnaissance.

Je n'ai jamais manqué de répondre à aucune des lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, et je n'ai jamais mis le moindre retard; celui dont vous me faites l'honneur de me parler, Monsieur, me surprend, car j'ai esté de la plus grande exactitude à vous répondre sur la réception de celles qui portoient l'ordre du Roy pour le s^r *Dupacquier*.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

7028. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 1^{er} mai 1779.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 7 du mois dernier, époque à laquelle vous ne pouviez en effet avoir reçu ma dernière concernant l'évenement arrivé à l'Académie; je m'y explique par une apostille de ma main sur le secours à donner au s^r *Dupasquier* pour revenir en France, car j'avois prévenu en cela la manière de penser de Son Éminence et j'avois senti la nécessité de pourvoir au retour de cet *ex-pensionnaire*. Vous pouvez lui donner la somme d'usage pour cet objet.

J'apprens par cette même lettre que le s^r *Desprez*, ayant à séjournier à Rome pour les ouvrages dont il a été chargé par M. *de la Borde* beaucoup plus de temps qu'il n'en a à rester à l'Académie, il a pris le parti d'y faire venir sa femme, et qu'il désireroit que je luy donnasse la permission de vivre avec elle hors l'Académie; vous me demandez en même temps, pour lui en faciliter le moyen, de vous autoriser à lui donner ce qu'il en coûteroit pour le nourrir à la table des pensionnaires, ainsi que la petite gratification par mois que le Roy accorde à chacun d'eux pour son entretien et menues dépenses. Ce n'est pas sans quelque peine que je consens à cet arrangement; considérant cependant que le s^r *Desprez* est sans fortune et qu'il est occupé pour une entreprise fort utile, je veux bien vous autoriser à l'aider de cette manière; bien entendu qu'il n'en résultera pas un sol de plus de

dépense dans l'Académie. Je pense aussi qu'il convient que cet arrangement de faveur ne soit point public, et vous lui recommanderez de garder le secret sur cet objet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^t 1942.

7029. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 1^{er} mai 1779.

Je joins ici, Monsieur, la copie du jugement que l'Académie royale d'architecture a arrêté unanimement sur les ouvrages envoyés par les architectes pensionnaires du Roy à Rome.

Vous voudrez bien leur en faire la lecture, afin qu'ils puissent profiter des avis qu'il contient.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O^t 1942.

7030. — OBSERVATIONS DE L'ACADEMIE D'ARCHITECTURE SUR LES ENVOIS DES PENSIONNAIRES.

Le 27 avril 1779.

Nous, soussignés, commissaires nommés par l'Académie royale d'architecture pour examiner trois projets composés par les s^{rs} *Renard, Crucy et Lemoine*, pensionnaires du Roi à Rome, et par eux adressés à Monsieur le Directeur général des Bâtimens, qui demande à l'Académie, par sa lettre du 9 avril, que la Compagnie nomme un comité pour faire l'examen desdits desseins et lui en envoyer un jugement raisonnable,

Nous sommes assemblés dans les salles de l'Académie, où sont exposés ces desseins, le 25 du mois d'avril 1779, et, après les avoir examinés avec l'attention nécessaire pour rendre le compte qui nous est demandé, nous avons unanimement pensé ce qui suit :

Projet d'un palais pour le conclave par le s^r Renard.

Ce projet présente de la grandeur dans son ensemble et des décosrations d'un bon genre.

Le s^r *Renard* n'ayant donné aucun programme de sa composition, nous ne pouvons donner une application précise à chacune

des pièces qui forment sa distribution; mais il nous paroît, qu'en général, il y a trop de pièces inutiles dans les accessoires, et que les logemens des Cardinaux sont trop restreints. L'idée de la salle circulaire du centre, qui paroît destinée à assembler le conclave, est absolument la même que celle qui, dans son projet de palais de justice, présenté l'année dernière, formoit la pièce d'assemblée principale de ce monument et à laquelle on a reproché d'être une imitation trop rapprochée du Panthéon, et le couronnement du projet que nous examinons est absolument semblable à celui du projet de l'année dernière. Nous avons aussi remarqué qu'il y a une différence considérable entre le plan et l'élévation en ce que, dans le plan de chaqu'une des quatre collonnades extérieures, il y a dix colonnes de plus que dans l'élévation, et, dans le plan de chaqu'une des collonnades intérieures qui communiquent des logements à la salle du Conclave, il y a quatre colonnes de plus que dans l'élévation.

Projet d'un hôtel de ville par le sr Crucy.

La composition de cet édifice ne porte pas le caractère d'un hôtel de ville. Les décosrations intérieures sont d'un bon genre, mais nous ne pouvons nous dispenser d'observer qu'elles sont trop ressemblantes à celle du palais des arts gravé dans le livre d'architecture publié par M. *Peyre* l'aîné.

*Projet d'un palais pour l'Assemblée du clergé
par le sr Le Moine.*

Cette composition nous a paru très sage et très convenable à sa destination.

Les distributions satisfont à ce qu'on pourroit demander pour un monument de cette espèce, et les décosrations extérieures et intérieures sont traitées dans un genre très noble et très majestueux. On désireroit que la collonnade circulaire qui forme l'enceinte de ce monument fût plus heureusement raccordée avec les pavillons qui la terminent.

Les observations, dont nous croyons susceptibles les projets des s^{rs} *Renard* et *Crucy*, nous font penser qu'il seroit très utile de recommander aux élèves pensionnaires de s'occuper plus par-

ticulièremenr, dans leurs compositions, du caractère propre à l'édifice qu'ils traitent.

Fait à l'Académie, le 26 avril 1779.

Signé : *Dewailly, Brébion, Peyre, Le Roy, Bellicard, Jardin, Guillaumot, Peyre le jeune.*

Certifié conforme à ce qui est porté sur les registres. Au Louvre, ce 27 avril 1779.

J. Sedaine.

Archives nationales, O¹ 1942.

7031. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 3 may 1779.

Je viens de perdre, Monsieur, la marquise du Puy-Montbrun, ma nièce¹, attaquée à la fois d'une fièvre putride et de la petite vérole, dont une perte de sang, survenue après l'éruption, a arrêté le progrès. Il ne me convient pas de faire l'éloge de ses vertus, reconnues de tout le monde, ni de la douceur de son caractère qui lui avoit attaché le cœur des François, des Romains et des étrangers. Elle avoit auprès d'elle une de ses filles, née à Rome il y a neuf ans et qui donne déjà les plus grandes espérances; oserois-je espérer que le Roi, pour adoucir l'amertume de la grande perte que je viens de faire, voudra bien accorder à cette jeune personne, nommée Marie-Victoire-Julie-Lucrèce Du Puy-Montbrun, la pension de 1,500 l. sur la cassette que le feu Roi avoit bien voulu faire passer de ma tête sur celle de ma nièce. Cette grâce fut la première que m'accorda Louis XV. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien l'obtenir de Sa Majesté pour ma petite-nièce, destinée à être chanoinesse; sa mère, en mourant, m'a prié de solliciter cette faveur; elle est morte dans la confiance de l'obtenir de la bonté du Roi, car elle vouloit s'en dépouiller en faveur de cette troisième fille, qui faisoit ici toute sa consolation et dont les qualités aimables répondent à la naissance et à l'éducation qu'elle a reçu de sa digne mère. Sa Majesté ne peut m'accorder une grâce qui me soit plus sensible, ni vous, Monsieur, me rendre un service plus cher à mon cœur véritablement affligé.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 3. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Marie-Christine-Thérèse, fille de Claude de Narbonne-Pelet et d'Hélène-Françoise de Pierre de Bernis, avait épousé le marquis de Puy-Mont-

brun, mestre de camp de cavalerie. Elle était nièce par sa mère du Cardinal de Bernis. Ses obsèques furent célébrées le 4 mai, avec pompe, dans l'église Saint-Louis-des-Français.

7032. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 5 may 1779.

... Dans le malheur qui vient de m'arriver en perdant M^{me} du Puy-Montbrun, ma nièce, morte le 3 d'une petite vérole rentrée, qui, depuis vingt ans, faisoit les honneurs de ma maison avec l'applaudissement universel, le Pape n'a cessé de me donner les marques les plus attendrissantes d'intérêt, de bonté et d'amitié. Dieu est le maître d'éprouver mon courage et ma sensibilité. J'espère qu'il me donnera la force dont j'ai besoin pour soutenir le poids d'une affliction partagée par tout le monde et que la bonté du Roi, que j'implore, peut seule adoucir, de la manière dont je l'explique dans la lettre particulière jointe à ma dépêche, et en vous autorisant, Monsieur, à écrire au grand maître de Malte pour qu'il veuille bien accorder à la vicomtesse de Bernis, dame de Madame Victoire, ma petite-nièce, l'aînée des filles de Madame du Puy-Montbrun¹, la décoration qui fut accordée à la defunte, avec l'agrément du Roi, de porter la grande croix de dévotion de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en considération de Raymond du Puy, premier grand maître de cet ordre, et des services rendus audit ordre par sa maison, dont le marquis du Puy Montbrun est le chef, ainsi que des services de la maison de Narbonne-Pelet, dont feu ma nièce étoit issüe, ayant eu, de plus, trois de ses frères chevaliers de Malthe, dont deux tués dans la dernière guerre et le troisième dans le port de Larache contre les Mores. Vous ne sauriés, Monsieur, me donner une plus grande consolation qu'en m'aidant sur tous ces objets à remplir les volontés de ma pauvre nièce qui m'a nommé son exécuteur testamentaire...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 10. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Pons-Simon-Frédéric, vicomte de Bernis, de la branche de la Loubatière, gentilhomme d'honneur de Monsieur, comte de Provence (1771), épousa successivement deux des trois petites-nièces du Cardinal, M^{les} du Puy-Montbrun ; l'aînée, entrée en 1775 dans la maison de M^{me} Victoire, mourut en juillet 1782; la troisième, mariée en mai 1790, est celle dont il a été question plus haut.

7033. — VIEN A D'ANGIVILLER.

A Rome, ce 12 may 1779.

Monsieur, — J'ai communiqué au s^r *Deseine* ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer dans vos deux lettres en date du 18 et 26 avril dernier, sur le projet du Panthéon; il va travailler à vous satisfaire sur la demande que vous lui faites par votre dernière. En supposent que les détails que vous désirez de lui se trouvent justes avec *Degodetz*, il demande en grâce de faire cet étude pour son propre avancement; il m'a même dit que *Degodetz* avoit mesuré tous les monuments de Rome, mais qu'il falloit, pour estre bien pentré des ouvrages de l'antiquité, mesurer soi-même pour connoître la valeur de chaq'une des parties pour la somme totale de l'édifice. Il en est de même pour la peinture et la sculpture; il faut absolument copier les ouvrages des grands maîtres pour en connoître profondément les beautés; le s^r *Deseine* m'a assuré que la dépence seroit peu de chose.

J'ai eu l'honneur de vous écrire. Monsieur, sur les demandes des s^{rs} *Labussière* et *Lemonier*, ce dernier, qui est à Naples; les nouvelles qu'on a de lui portent que sa maladie lui a si fortement affecté la poitrine qu'il est presque condanné à n'en pouvoir pas revenir.

Le s^r *Labussière*, depuis trois ans et demi qu'il est ici, sa santé ne lui a pas permis de faire aucun étude, et je crains pour lui que la prolongation qu'il a demandé ne lui soit pas plus profitable.

Le s^r *Bonvoisin*, peintre, âgé de vingt-cinq ans, ayant grande envie de paroistre à Paris digne de votre protection, désireroit, Monsieur, jouir de cette prolongation.

Le s^r *Segla*, sculpteur, qui fait actuellement en marbre la copie de cette belle tête de femme que j'ai fait mouler au muséum du Pape, désireroit aussi rentrer à la pension pour jouir du reste du tems que le s^r *Dupasquier* avoit encore à faire; ces deux derniers élèves, qui ont de l'honnêteté et de l'émulation, pouroient par leurs reconnaissances vous déterminer dans votre chois.

M. de Clairmont, notre ambassadeur à Naples¹, ainssi que Mgr de Bajanne, notre auditeur de la rotte ici, désireroient avoir un plâtre de cette belle tête; je n'ai pas voulu le faire sans vous en demander la permission et savoir de vous, Monsieur, si vous

trouverés bon que les frais en soyent faits au compte du Roy; cette tête, outre les soins que Son Éminence Mgr le Cardinal de Bernis s'est donné pour obtenir directement la permission de Sa Sainteté, a coûté 16 sequins de moulage, sans compter la bonne main au consierge; cette dépence, qui m'a paru un peu forte, m'a quelque tems retenu sur le désir que j'avois de procurer à Sa Majesté une copie de la plus belle tête de femme qu'on est encore découvert. La dépence de chaque plâtre qu'on me demande se montera à un sequin.

L'Académie est fort tranquile depuis le départ du s^r *Dupasquier*; chaq'un travaille aux ouvrages qui doivent vous estre envoyé à la fin de juin, et l'émulation me paroît estre pour cet objet telle que vous la désirez, ainssi que moi.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Clermont d'Amboise (Jean-Baptiste-Charles-François, chevalier de), marquis de Reynel, ambassadeur de France en Portugal de 1768 à 1774, fut envoyé à Naples en 1778. Il fut massacré aux Tuilleries le 10 août 1792.

7034. — M. DE MONTBAREY A D'ANGIVILLER.

Versailles, le 17 may 1779.

Le nommé *Jean-Louis Battesti*, Monsieur, du lieu de Sisco, dans l'isle de Corse, expose, par le mémoire dont je joins ici copie traduite, qu'il s'est appliqué dès son enfance à la peinture; qu'il s'étoit rendu à Rome pour s'y perfectionner, mais que son peu de fortune ne lui a pas permis de s'y soutenir; il demande, en conséquence que le Roy ait la bonté de le faire admettre, en qualité d'élève françois ou étranger, au nombre de ceux que Sa Majesté entretient dans son Académie de peinture à Rome.

Je serois fort aise qu'il fût possible de venir au secours de ce jeune homme. On ne doit négliger aucun des moyens qui peuvent concourrir à la régénération de son pais, et il me paroîtroit avantageux de procurer aux arts les encouragements que l'on accorde à l'agriculture, au commerce et à l'industrie dans l'isle; la demande de *Battesti* en fournit l'occasion; je vous serai obligé de vous en faire rendre compte et de proposer au Roy, à cet égard, ce que vous jugerez convenable.

J'ai l'honneur, etc.

LE PRINCE DE MONTBAREY.

Archives nationales, O¹ 1942.

7035. — PLACET DE BATTESTI AU PRINCE DE MONTBAREY.

Le 25 mai 1779.

Monseigneur, — *Jean-Louis Battesti*, de Sisco, province du Cap Corse, a l'honneur de vous représenter qu'il s'est appliqué dès son enfance à la peinture et qu'il y a fait quelques progrès; son goût décidé pour cet art l'a engagé d'aller à Rome pour s'y perfectionner, mais ses moyens ne lui ayant pas permis de s'y soutenir, il vous supplie, Monseigneur, de le faire admettre au nombre des élèves que le Roi entretient à l'Académie de peinture à Rome, appellée l'Académie de France, soit comme élève françois, soit comme étranger; il espère cette grâce de la protection que vous accordez aux arts et à la Corse.

Archives nationales, O¹ 1942.

7036. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 24 mai 1779.

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres des 21 et 28 avril dernier, par la première desquelles, qui s'est croisée avec une des miennes, je vois que le s^r *Dupasquier*, étant enfin rétabli, a dû partir de Rome le 23, ce que votre lettre suivante du 28 me marque avoir eu lieu; vous m'informez, en même temps, que tout paraît tranquille à l'Académie, à un peu de fermentation prez qui couve encore, mais que vous espérez éteindre, en employant tour-à-tour la fermeté et la douceur, ainsi que les bons conseils. Je souhaite n'avoir plus aucun acte de rigueur à exercer; mais vous pouvez être assuré d'être soutenu. Je veux que le Directeur de l'Académie soit respecté et jouisse, tant au dedans qu'au dehors, de la considération que sa place et sa commission lui assurent; ainsi, si l'on vous manque, vous n'avez qu'à m'en faire part et j'en ferai bonne justice.

A l'occasion du renvoi du s^r *Dupasquier*, vous me faites part du désir qu'ont les sieurs *Labussière* et *Lemonnier* de profiter de cette occasion pour prolonger leur séjour à Rome et y continuer leurs études; je ne puis d'abord vous dissimuler que je suis très peu favorable à la demande du s^r *Lemonnier*; le compte qui m'a été rendu des ouvrages qu'il a envoyés à Paris est de nature à ne me point permettre de regarder comme fructueux pour lui et pour

les arts la prolongation de séjour qu'il demande. Je souhaiterois d'ailleurs beaucoup appliquer de préférence ce secours à la peinture plutôt qu'à la sculpture, parce que c'est la première qui a principalement besoin d'être encouragée. Je me borne en conséquence à vous marquer, en ce moment, que je me déciderai sur cet objet d'ici à quelques jours et que je vous marquerai la disposition que j'aurai faite à cet égard.

On m'a dit, à l'occasion de la demande du s^r *Lemonnier*, qu'il étoit mort à Naples. Je présume que cela n'est pas, car vous en auriez probablement reçu des premiers la nouvelle.

Je joins ici une lettre pour le s^r *Boily*, graveur à Naples. Je vous l'adresse parce que vous êtes à portée de la lui faire passer plus sûrement; il me demande la permission de me dédier un ouvrage en vers sur la peinture, duquel il m'envoie une esquisse. Tout ce que je puis en dire, c'est que des vers faits par un artiste expatrié depuis longues années sont bien foibles, et je refuse sa dédicace.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7037. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 24 mai 1779.

Il m'a été addressé, Monsieur, par M. le prince de Montbarey, un mémoire du s^r *Batesti*, natif de Corse, et qui, s'étant addonné à la peinture, a passé à Rome pour y cultiver son talent; mais, comme il a très peu de fortune, il sollicite du secours pour la continuation de ses études. Je voudrois sçavoir ce que c'est que le s^r *Batesti*, qui probablement est connu de vous ou de quelqu'un des pensionnaires, et quel est le degré de son talent. Vous me ferez plaisir de prendre sur cela les renseignements convenables et de me marquer, le plutôt que vous le pourrez, quel en est le résultat.

Vous connoissez les sentimens sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7038. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

Le 24 mai 1779.

M. l'abbé Nolin a demandé, pour le s^r *Ségla*, le restant de

cette année, attendu que ce sculpteur a resté à Rome, après son temps fini, à ses frais, ou plutôt à ceux de ses amis, dont un des principaux est l'abbé Nolin, son compatriote, qui, je sçais, lui avoit envoyé, il y a peu de temps, une somme assez forte pour s'y soutenir.

M. Vien demande, ou pour le s^r *Labussière*, sculpteur, qui a été pendant longtemps malade, ou pour le s^r *Le Monnier*, peintre, à qui une année de plus passée à Rome pourroit être fort utile.

Je crois devoir, au reste, observer à Monsieur le Comte qu'il ne conviendroit de disposer au moment actuel que du restant de cette année que le s^r *Dupacquier* avoit à passer à Rome, parce que, l'année dernière, le prix d'architecture fut réservé, et, en conséquence, il n'y a que trois architectes à Rome, quoiqu'il dût y en avoir quatre. Peut-être l'Académie d'architecture couronnera-t-elle cette année deux compositions et demandera-t-elle à Monsieur le Directeur général d'envoyer les deux gagnans prix à Rome.

Monsieur le Comte a, en conséquence, à se décider entre les s^{rs} *Segla*, *La Bussière* et *Le Monnier* pour le restant de cette année, vacant à la pension de Rome par la faute du s^r *Pasquier*.

Archives nationales, O¹ 1942.

7039. — D'ANGIVILLER A MONTBAREY.

A Versailles, le 25 may 1779.

Monsieur, — J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en m'addressant et recommandant le mémoire du s^r *Batesti*, peintre, natif de l'isle de Corse, qui sollicite une place à l'Académie de France à Rome, pour y cultiver ses dispositions pour la peinture à laquelle il s'est appliqué dès son enfance. Je souhaite fort, si le s^r *Batesti* a un talent décidé pour cet art, trouver quelques moyens de venir à son secours. Mais je crois devoir vous observer que les places de pensionnaires à l'Académie de France sont fixées au nombre de douze et ne peuvent être remplies, selon les loix de son établissement, que par des élèves des Académies ayant remporté les premiers prix qui s'y distribuent annuellement; vous jugerés, Monsieur, par cet exposé, combien j'ai les mains liées relativement à la demande du s^r *Batesti*.

J'ignore d'ailleurs absolument quel est le degré de talent auquel

il est parvenu. Néanmoins, désirant beaucoup, si c'est un sujet de grande espérance, luy faire ressentir quelque effet de votre recommandation, j'écris au Directeur de l'Académie pour qu'il me rende compte des dispositions de cet artiste, et j'aurai l'honneur de vous en faire part.

J'ai celuy d'être très parfaitement et très véritablement, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7040. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 26 may 1779.

... Nous touchons à une grande disette occasionnée par la sécheresse qui continue et sur laquelle on n'a pris aucune vraie précaution¹. On sera obligé, dans deux mois, de noyer les chevaux faute de pouvoir les nourrir; et comment la subsistance des villes pourra-t-elle être assurée quand celle des bestiaux viendra à manquer? Ce pays-cy vit absolument du jour à la journée, et malheureusement la canaille, qui entoure le Pape depuis sa maladie, ne sert qu'à faire des tracasseries à tous ceux qui sont attachés aux couronnes, et à remplir la tête du Pape de soupçons et de mauvaise humeur. Voilà où nous en sommes. Dieu rende la santé au Saint Père, sans quoi nous tomberons ici dans de grands embarras...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 76 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La prolongation inusitée de la sécheresse, qui ne dura pas moins de dix mois, détruisit les blés et l'avoine, et l'on défendit même dans les États du Pape l'exportation des haricots et fèves; à la disette des grains et fourrages succéda celle des olives, que la sécheresse fit tomber des arbres.

7041. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 31 mai 1779.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 12 de ce mois; je vais répondre aux différens articles qu'elle contient.

J'attendrai, pour statuer définitivement sur la demande du s^r de Seine, le résultat de l'essay auquel j'ai cru devoir restreindre son projet de mesurer tout le Panthéon. La dépense, d'ailleurs, qu'aura occasionné cet essay, pourra me faire juger de ce que le

projet exécuté en entier pourra coûter, et j'aurai le temps de savoir s'il n'y a pas quelque autre monument dont il importe davantage à l'Académie d'avoir les dimensions exactes, puisqu'il y a tout lieu de croire que *Desgodet* a rempli à cet égard tout ce qu'elle a à désirer.

J'ai accordé au sr *Segla* la faculté de rentrer à l'Académie en qualité de pensionnaire du Roy pour le restant de cette année et à dater de l'époque du départ du sr *Dupasquier*. Quant au reste du temps de ce pensionnaire, ainsi que d'une place qui doit encore vacquer à ma disposition par la sortie de trois peintres dont le temps expire vers la fin de cette année, mon intention est de tâcher de l'appliquer à l'avantage de la peinture.

Votre observation sur le sr *Labussière* me paraît judicieuse; il seroit à désirer qu'il renonçât lui-même à faire un plus long séjour dans un pays totalement contraire à sa constitution.

A l'égard du sr *Bonroisin*, ce n'est pas celui des peintres que je désirerois davantage voir passer à Rome une année de plus.

Celui de tous à qui cette continuation me paraîtroit le plus favorable pour achever de développer un grand talent est le sr *David*. Mais, comme il y a encore plusieurs mois à s'écouler avant l'expiration de son temps, je vous marquerai d'ici à cette époque quelque chose de plus positif sur cela.

J'agrée très volontiers la proposition que vous me faites de donner à M. de Clermont, notre ambassadeur à Naples, et à M. de Bayanne, notre auditeur de rote, un plâtre de la belle tête de femme, déposée au muséum du Pape, que vous avez fait mouler. La dépense de chacun de ces plâtres est un objet trop minuscule pour ne la pas mettre sur le compte du Roy.

Je suis charmé d'apprendre que tout paraît tranquille à l'Académie et qu'on travaille avec beaucoup d'application aux ouvrages qui doivent être envoyés cette année.

Vous connaissez les sentimens bien sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7042. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 7 juin 1779.

Vous sçavés, M., que le sr *Després* est un des principaux coopeateurs du projet des vues d'Italie de M^{rs} de la Borde et de

Saint-Non ; ils ont besoin en ce moment de quelques mois du travail assidu de cet artiste pour rédiger les desseins qu'il a fait en Sicile et à Naples. En conséquence, M. l'abbé de Saint-Non m'a demandé pour le s^r *Després* la permission de ne vous remettre que dans trois ou quatre mois le projet d'architecture qu'il doit donner pour son tribut annuel, et qui sera, à ce qu'il m'annonce, un grand et immense morceau.

J'ai pensé que l'ouvrage de M. de la Borde et de M. l'abbé de Saint-Non méritant les plus grands encouragemens, je pouvois avoir cette condescendance, d'autant plus que, si le s^r *Després* vous remet son projet pas plus tard qu'à l'expiration du quatrième mois et que vous me l'envoyiés par la poste, il pourra encore arriver à peu de chose près avec les autres et être remis en même temps qu'eux aux académies respectives. Vous pouvés donc annoncer à cet artiste que je veux bien luy accorder ce délai, mais en lui recommandant néanmoins de ne point l'excéder.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1134, fol. 394.

7043. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 9 juin 1779.

Monsieur, — Après avoir reçu les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, en date du 24 may, j'ai fait toutes les recherches possibles pour découvrir le jeune artiste corse. Il y a aujourd'huy cinq jours qu'il est à Rome; j'ai veu ses ouvrages; le jeune homme à 23 ans; il paroît très honnête, mais il est tout à fait commançent dans le dessein; il est malheureux pour lui que ses parents l'ayent contrarié dans sa jeunesse, les dispositions naturelles qu'il paroît avoir, sans avoir jamais reçu aucun principe, me font entrevoir qu'à son âge il seroit très avancé s'il avoit eü les secours que la jeunesse est à portée de recevoir à Paris et à Rome. Voilà, Monsieur, tout ce que je suis en état de vous dire touchant ce jeune homme; il paroît estre très recommandé à Son Eminence M. le Cardinal de Bernis.

Le s^r *Lemonier* m'a écrit de Naples le 13 may; il me marque que la fièvre qui continue toujours avec la même force l'a obligé de faire une consultation de médecins, qui lui ont ordonné de prendre les aux minérales de l'isle d'Ischia, près de Naples; il est actuellement dans cette isle.

J'ai fait partir votre lettre, Monsieur, adressée au s^r *Boily*, graveur.

Tout est tranquile dans cette maison ; ils sont tous occupés à terminer les ouvrages qui doivent vous estre envoyé à la fin de ce mois ou au commencement de juillet. Le s^r *Renauld* est revenu d'Albanno bien portant. Le s^r *Després* travaille à finir un très grand projet pour joindre à ceux de ses camarades ; le génie et la facilité qu'il a dans ses ouvrages étonnent tous ceux qui sont dans cet art.

Je vous remercie, Monsieur, des bonnes intentions que vous avés pour me soutenir dans la place que j'occupe. J'espère et je souhaite, ainsi que vous, n'avoir aucune autre plainte à vous faire pendant tout le tems de ma commission ; il m'en a coûté plus que vous ne pourriés le croire d'i avoir esté obligé.

Je viens de finir un tableau, de dix pieds sur huit, pour M. le comte d'Orsay, maréchal de logis de Monsieur ; le sujet est *Hector qui veut déterminer son frère Pâris à prendre les armes pour défendre sa patrie, tandis qu'il est avec Hélène dans la molesse et dans l'oisiveté*. Si je puis le faire porter à Paris en sûreté pour le tems du Salon, je serois fort aise que vous en soyez un peu satisfait.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

7044. — D'ANGIVILLER A PIERRE.

Versailles, le 15 juin 1779.

Le hazard, Monsieur, m'a fait apprendre que le s^r *Dupacquier*, revenu de Rome pour la cause que vous scavez, n'imaginoit point que l'entrée de l'École de l'Académie de Paris lui fût interdite, et que, comme ancien élève, il pouvoit y aller dessiner d'après le modèle. J'ai pensé qu'il étoit nécessaire de vous en prévenir, et je le fais dez ces premiers momens qui suivent votre retour du Nivernois pour que vous le fassiez venir et que vous lui annonciez qu'ayant été renvoyé de Rome pour une cause aussi grave et S. M. ayant prononcé qu'il seroit exclu de l'Académie, il ne doit point se présenter pour y dessiner. Vous voudrez bien prévenir les professeurs des intentions de S. M. à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1927.

7045. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 16 juin 1779.

Monsieur, — Après avoir reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, en date du 31 mai, j'ai fait part au s^r *Segla*, sculpteur, de la grâce que vous avés bien voulu lui accorder depuis le départ du s^r *Dupaquier* jusques à la fin d'octobre prochain; il m'a chargé, Monsieur, de vous témoigner à ce sujet toute sa reconnaissance.

J'ai également prévenu le s^r *Deseine* de vos intentions sur la totalité du projet du Panthéon.

Le s^r *David* a fait une copie pour le Roi, de la *Cène* peinte par le *Valantin* qui est dans le palais Mathei, qui me paroît très bien.

Le s^r *Bonvoisin* a terminé celle qu'il a fait d'après *Piètre de Cortonne*; ce tableau est dans une des chapelles de l'église des Capucins, représentant *Saint Paul qui recouvre la reue*; la foblesse de la siene peut avoir mis quelques entraves à son opération; d'ailleurs, j'ai esté étonné, n'ayant jamais copié ni les uns ni les autres, qu'ils ayent réussi à ce point.

M. *Aubry* a terminé son tableau, dont je suis très content; il est intéressant; il y a de l'expression. Il est vrai qu'il m'avoit prié de le voir dans un moment où il paroissoit fort inquiet sur la réussite de cet ouvrage; mais les réflections qu'il a fait lui-même et le peu de conseils que je lui ai donné avec des yeux frais ont conduit cet ouvrage à bien. Il a fait une esquice d'un sujet d'histoire qui m'a paru également bien; il travaille comme quatre; il ne connoît aucune dissipation; il est heureux d'avoir une santé à toute épreuve.

La fermentation qu'il y avoit parmi les pensionnaires, dans le tems que vous avez puni le s^r *Dupaquier*, auroit peu faire croire que chaq'un d'eux désiroit sortir de cette maison; actuellement, leur façon de penser est bien changée. La grâce qu'il vous à pleu d'accorder au s^r *Segla* a fait naître dans ces mêmes têtes que l'an-née qui restoit à faire à l'élève renvoyé il n'y en avoient pas un d'eux qu'il ne la méritât, et je ne vous répondrai pas, Monsieur, qu'ils ne puissent chaq'un, en particulier, regarder comme une injustice de n'avoir pas esté choisi pour la remplir, particulièrement le s^r *Labussière*, dont vous trouverez ci-joint un mémoire

que je me suis chargé de vous envoyer de sa part, lui ayant dit que vous vous étiez expliqué avec moi, de ne jamais recevoir de leurs parts ni lettre ni mémoire, soit en particulier ou en général, que par moi, et que vous leur fairiez savoir vos volontés par mon entremise.

J'ai cru, Monsieur, devoir parler de cette manière pour r'entrer dans l'ordre qui régnoit ici de mon tems, qui est celui que vous désirés qui soit rétabli; nous ne nous serions jamais avisé de prendre la liberté d'écrire au supérieur; c'étoit toujours le Directeur de cette maison qui se chargeoit de nos demandes lors qu'il les trouvoit justes, ou lors qu'il croioit que nos situations pouvoient déterminer M. le Directeur général de notre tems à nous estre favorable.

Ma femme est pénétrée, Monsieur, ainsi que moi, de la bonté que vous avés eu de vous intéresser à sa sensibilité; il est vrai que la perte subite de deux personnes respectables, auxquelles nous étions très attachés, qui ont mis Son Éminence dans la plus grande affliction, estoit bien faite pour l'effrayer, veu les maladies qu'on regardoit comme contagieuses, par la grande mortalité qui régnoit à Rome et dans ses environs. Elle me charge, Monsieur, de vous présenter ses hommages et son respect; elle est si contente de voir la tranquilité dans cette maison qu'elle emploie les mêmes soins que moi pour la maintenir.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O^t 1942.

7046. — MÉMOIRE DE LA BUSSIÈRE.

La Bussière, sculpteur pensionnaire, appuié de M. Vien, son directeur, supplie M. le comte d'Angiviller de vouloir bien écouter les raisons qui le déterminent à lui faire de nouvelles demandes.

Une forte maladie, dont il fut attaqué à Paris et contre laquelle il a presque toujours combattu ici, l'a empêché jusqu'à présent de pouvoir rien terminer qui lui parût digne d'être présenté à ses juges. M. Vien peut cependant lui rendre témoignage qu'il n'a cessé de s'occuper de son art.

Commençant maintenant à jouir d'une meilleure santé, dont il est redevable au régime constant qu'il a observé, et plus encore au climat de Rome, il ose se promettre d'être aujourd'hui en état

de se livrer tout entier à ses études et demande qu'on lui fasse la grâce de suspendre tout jugement sur ses dispositions jusqu'au premier envoi, et, s'il réussit, comme il l'espère, à se rendre ses juges favorables, il ose se flatter que M. le comte d'Angiviller voudra bien avoir égard à sa situation et lui accorder une prolongation de pension nécessaire à sa santé et à ses progrès; il lui seroit d'ailleurs presque impossible de quitter sous peu un pays qui lui est si avantageux à tous égards, craignant avec les médecins que la fatigue du voyage et le changement d'air ne le fassent retomber dans sa première situation.

Archives nationales, O¹ 1942.

7047. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 16 juin 1779.

... Enfin la pluie est venue; il faut espérer que nous pourrons nourrir nos chevaux et nous sauver de la tirannie et de la vexation énorme des marchands de foin, trop tolérées par ce gouvernement...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 121 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7048. — NOUVELLES DE ROME.

De Rome, ce 16 juin 1779.

... La santé du Souverain Pontife se raffermit chaque jour; il a pu ces jours passés monter dans sa bibliothèque et commencer à faire usage de la main droite, où l'humeur rhumatismale paroît s'être fixée plus que sur toute autre partie.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 123. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

7049. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 28 juin 1779.

Monsieur, — Le sr *Gislain Joseph-Henry*, architecte, natif de la ville de Dinant, ayant fait à Rome quatre ans d'études avec succès sous les yeux des pensionnaires, ayant même remporté cette année le premier prix à l'Académie de Saint-Luc, renouant

en France, il désire avec empressement d'avoir l'honneur de vous faire sa cour, et vous donner, Monsieur, une idée de ses talents. Son Éminence M. le Cardinal de Bernis, qui a eu des bontés pour lui, désire que j'aye l'honneur de vous le recommander de sa part pour que vous vouliez bien l'honorer de votre protection dans le besoin. Je puis vous assurer, Monsieur, que sa conduite a esté inréprochable.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

7050. — D'ANGIVILLER AU PRINCE DE MONBAREY.

A Versailles, le 29 juin 1779.

Monsieur, — J'ai reçu de M. Vien les éclaircissemens qu'en conséquence de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire je lui avois demandés concernant le sr *Baptesti*, jeune Corse, qui a du goût pour la peinture et qui demande, par votre entremise, une place de pensionnaire à l'Académie que Sa Majesté entretient à Rome.

M. Vien me marque, par sa lettre du 9 de ce mois, que ce jeune homme est seulement dans cette ville depuis cinq jours, qu'il est fort honnête et paroît doué de dispositions heureuses; mais qu'il est encore tout à fait commençant dans le dessein. Il paroît qu'il s'est persuadé que l'Académie de France, établie à Rome, est une école comme celle que tient l'Académie de peinture à Paris; encore ne seroit-il admis dans cette dernière école qu'autant qu'il seroit assez avancé pour dessiner d'après le modèle. Mais j'ai eu, Monsieur, déjà l'honneur de vous marquer quel étoit l'objet de l'institution de l'Académie de France, et quel degré de capacité les loix de son établissement exigent pour y jouir des bienfaits du Roi. Je me persuade qu'en rendant justice au désir bien véritable que j'ai d'aller au devant de tout ce qui peut vous intéresser, vous serez convaincu, par ce seul exposé, de l'impossibilité où je suis de rien faire pour le sr *Baptesti* de ce qu'il désire. Je puis seulement le recommander à M. Vien, afin qu'il l'aide de ses conseils, ce que je ferai bien volontiers, et en lui marquant l'intérêt que vous voulez bien y prendre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7051. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 30 juin 1779.

... Le Pape, après s'être promené deux jours à pied et en carosse dans ses jardins du Vatican, après avoir remercié les médecins extraordinaires et les chirurgiens qui l'ont assisté dans sa maladie et fini les bains qu'il avoit pris pendant six semaines, a rétabli les audiences réglées avec ses ministres, reçu la veille de la fête de saint Pierre la haquenée¹ présentée par le Cardinal-Colonna, son vicaire, substitué par la cour de Naples au connétable son frère, et il doit se rendre aujourd'hui au palais de Montecavallo pour y résider jusqu'au mois de novembre. On prétend que dans quelques jours il donnera audience aux ministres étrangers, comme à l'ordinaire. Le peuple a prodigué au Saint-Père les applaudissements pendant la fonction de la haquenée et il ne s'est pas senti fort incommodé d'y avoir assisté. On l'a trouvé en bonne santé, quoiqu'un peu maigri et encore embarrassé dans le mouvement de ses bras et de ses mains. Il me fera avertir quand il voudra que je retourne à son audience, ainsi que les autres ministres des cours....

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 167. Original signé. — Communiqué par M. Tassierat.

= 1. Le Saint Siège, se considérant toujours comme suzerain du royaume de Naples, en recevait un tribut annuel de six mille ducats; en outre, tous les trois ans, un connétable était tenu de présenter au Pape, la veille de la Saint-Pierre, une haquenée blanche. Il a été souvent question de cette coutume dans la Correspondance des années antérieures.

7052. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Versailles, le 5 juillet 1779.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 16 du mois dernier, par laquelle vous me marquez, entr'autres choses, que les s^{rs} *David* et *Bonvoisin* ont copié, l'un un tableau du *Valentin* qui est dans le palais Buon-Mathei, l'autre de *Pietre de Cortonne* qui est dans une des chapelles de l'église des Capucins, et que vous avez été étonné de ce que l'un et l'autre, n'ayant jamais fait de copies, y ont aussi bien réussi. Cela me donne grande impatience de voir arriver leur contribution de cette année; j'augure surtout beau-

coup du s^r *David*, au sujet duquel je vous rappellerai que j'ai dessein de lui faire passer encore une année à Rome; je me persuade qu'il n'y aura pas de répugnance.

J'ai reçu le mémoire du s^r *Labussière*, auquel je ferai attention; je ne tarderai pas de vous marquer mes intentions sur les différentes demandes de prolongation qui m'ont été faites.

M. *Aubry* m'a informé de la terminaison de son tableau, que j'ai beaucoup d'impatience de voir. Je ne crois pas qu'il y ait difficulté à me l'envoyer par le courrier; je sais que M. de Marigny a reçu quelquefois par cette voie des paquets ou caisses tout aussi volumineuses que le sera celle de ce tableau. Vous me ferez plaisir de me l'envoyer, s'il se peut, avant l'exposition des tableaux; car, sûrement, il y pourra figurer; j'en augure ainsi.

Je suis charmé d'apprendre que M^{me} *Vien* est plus tranquille aujourd'hui; on a appris ici par les nouvelles publiques que la maladie épidémique de Rome est fort affoiblie; je le souhaite fort, tant par principe d'humanité, que par l'intérêt particulier que je prens à M^{me} *Vien* et à vous.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7053. — D'ANGIVILLER AU DUC DE CAYLUS.

A Versailles, le 18 juillet 1779.

Mon frère, Monsieur le Duc, m'a fait part de l'intérêt que vous voulez bien prendre au s^r *Labussière*, sculpteur, pensionnaire de S. M. à Rome, qui sollicite par votre entremise une prolongation de séjour à l'Académie pour y réparer le temps que l'état de sa santé lui a fait perdre malgré lui. M. *Vien* m'a en effet rendu compte tant de cette circonstance favorable au s^r *Labussière* que du zèle que ce jeune artiste montrait depuis le rétablissement de sa santé pour réparer le temps perdu. L'intérêt que vous daignez prendre à lui ne peut qu'ajouter beaucoup à ce motif d'accueillir sa demande; j'ai néanmoins encore, Monsieur le Duc, besoin d'attendre l'événement des prix de l'Académie royale de peinture, parce que de là dépendra le plus ou le moins de places vacantes à Rome. Mais je vous prie de croire qu'en tout état de cause je me rappellerai votre protégé, et que je ferai tout ce qui sera en mon

pouvoir pour lui faire ressentir l'effet de votre recommandation.
J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7054. — D'ANGIVILLER A BERNIS.

Du 18 juillet 1779.

Monseigneur, — Je reçois dans le moment la lettre dont il a plu à V. É. de m'honorer. Je ne perd pas un instant à y répondre pour avoir l'honneur de vous faire mes remerciements de la bonté que vous avés de vous occuper de ce qui peut encourager les arts et les artistes. Je serois bien sûr d'y réussir si j'étois assés heureux pour avoir plus souvent V. É. pour conseil et pour guide. Je suis très décidé, Monseigneur, à prendre pour S. M. le tableau de M. *Vien*; il suffit qu'il ait mérité votre approbation pour ne pas hésiter un instant. J'oseraï cependant, Monseigneur, y mettre une condition qui sera une grâce de plus pour M. *Vien*; c'est que V. É. veuille bien le lui annoncer et luy apprendre que c'est à Elle qu'il doit cette faveur de son maître. Je crains seulement qu'il ne soit pas le maître d'en disposer. On m'a dit qu'il l'avoit fait pour M. le comte d'*Orsay*; mais j'imagine que Votre Éminence fera sur cela ce qui luy sera le plus agréable, et il peut l'être pour Elle qu'on voye à Rome que le Roy honore les arts et que des ministres aussi éclairés que V. É. s'honorent de les protéger auprès de leurs maîtres. Je n'écrirai à M. *Vien* que lorsque j'aurai appris que V. É. luy aura parlé, et je ne lui écrirai que pour lui apprendre ce qu'il luy doit.

Pour moy, Monseigneur, je suis pénétré de reconnaissance de tout ce que vous daignés faire en faveur des arts. Ils ont un droit de fraternité sur V. É., dont elle ne dédaigne pas de le faire jouir; je ne suis que leur interprète auprès d'Elle.

Je suis, avec respect, etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 38.

7055. — VIEN A D'ANGIVILLER¹.

Rome, ce 21 juillet 1779.

Monsieur, — D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 5 juillet, je n'ai pas cru devoir communi-

quer au s^r *David* les idées favorables que vous avés conçues pour lui au sujet de la prolongation d'une année. J'attendrai, M., que vous soyés totalement décidé et que vous me donniés des ordres là-dessus.

Les encouragemens que le jugement de l'Académie a donnés à plusieurs des pensionnaires ont fait redoubler leur émulation au point que plusieurs, n'estant pas assés contents d'eux, ont recommencé leurs ouvrages.

Le s^r *David* c'étoit si fort échaufé la tête pour répondre à la bonne opinion qu'on peut avoir de ces talents qu'il avoit également recommencé plusieurs fois son Académie sans en être content; de manière que je me suis apperçu qu'il faloit le distraire; je lui ai conseillé de faire le voyage de Naples, qu'il faira le plus court qu'il le pourra. Le s^r *Suzanne*, sculpteur, qui a terminé son ouvrage, part demain avec lui pour lui tenir compagnie.

M. *Aubry* fait partir aujourd'hui par le courrier le tableau qu'il a fait pour vous. Le tableau lui a fait honneur ici; j'ai eu la facilité de le faire voir à toutes les personnes qui sont venues pour voir celui que j'ai terminé et que je compte faire partir dans huit jours par la même voye, n'ayant pas osé le risquer par mer dans les circonstances actuelles: d'ailleurs, M., connoissant votre zèle pour l'exposition des ouvrages de notre École, j'ai imaginé que ma petite contribution ne vous déplairoit pas. Il se pourroit que M. le comte d'*Orsay*, pour qui je l'ai fait, peut trouver la dépense de la voye que j'ai préféré un peu chère; mais je l'ai prévenu là-dessus et l'ai mis à son aise; quand même le tableau me resteroit, je ne serois pas fâché de l'avoir fait. Je scavois qu'on désiroit ici de voir de moi un sujet d'*histoire* en grand; les professeurs et les personnes de la plus grande considération en paroissent contents. Je désire, M., que vous puissiés l'être.

J'ai l'honneur de vous envoyer les comptes du quartier d'avril de cette année.

Nous sommes, ma femme et moi, très reconnoissants, M., de la bonté que vous voulés bien avoir de vous intéresser à nos santes, et nous désirons, plus que personne, la continuation de la vôtre; ma femme me charge de vous faire agréer ses très humbles civilités.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Nouvelles Archives de l'Art français, 1874-5, p. 376-8 (Collection B. Fillon).

= 1. En tête de la lettre, cette note : « Répondu le 15 août ». On trouvera cette réponse plus loin.

7056. — HALLÉ A D'ANGIVILLER.

Paris, ce 24 juillet 1779.

Monsieur, — Je viens encore de recevoir une lettre du sr *Vasi*, que je prends la liberté de vous envoyer; vous jugerez, par ce qu'il me mande, qu'un François (apparemment pour s'amuser) lui a dit que ses plans avoient été favorablement reçus en cour. Ainsi, il ne doute pas de la reconnoissance du Roy; mais, il s'en prend à moy de ce qu'il n'en reçoit pas les marques. Il est vray que je n'ay pas répondu à sa dernière lettre; mais j'avois fait charger M. *Vien* de lui dire que ses commissions étoient faites exactement.

Je vais lui répondre qu'il s'adresse dorennavant à M. *Vien*, auquel vous voudrez bien faire sçavoir vos ordres à ce sujet.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

HALLÉ.

Archives nationales, O¹ 1915.

7057. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 28 juillet 1779.

... Le Pape est à son cinquième bain et projette de continuer ce remède pendant toute la canicule. L'eau dans laquelle il se baigne, et qui s'appelle *l'eau sainte*¹, a sa source à quelques milles de la Porte de Saint-Jean de Latran; il paroît que son effet a été déjà salutaire, puisque Sa Sainteté a aquis beaucoup plus de liberté dans l'usage de ses deux mains...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 248 v^o. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La source minérale d'Aqua-Santa se trouvait à deux milles de Rome, en sortant par la porte Saint-Sébastien.

7058. — D'ANGIVILLER A HALLÉ.

Du 3 aoust 1779.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle, en m'envoyant la dernière lettre de M. *Vasi*, vous me rappellés sa demande. Je ne vous

cacherai point que ses vues de l'intérieur du temple de Saint-Pierre de Rome ne m'ont point paru, ni à Sa Majesté, à qui je les ai présentées, dignes de beaucoup d'attention. On enlumine tous les jours beaucoup mieux des gravures à Paris pour des boetes optiques. Cependant, comme le s^r *Vasi* en réclame aujourd'hui au moins la valeur, j'écris à M. Vien sur ce sujet. Vous n'aurés désormais plus aucune importunité pour cet objet.

Vous connoissés, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 94.

7059. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 3 aoust 1779.

M. *Hallé* me rapporta, M., en revenant de ROME, une couple de gravures de M. *Vasi*, représentant l'intérieur de l'église de Saint-Pierre, lesquelles étoient coloriées. Il désiroit que je les présentasse à S. M., ce que j'ai fait. Je ne dois point vous dissimuler que cet ouvrage ne m'a paru, ni à Sa Majesté, fort intéressant. Cet objet m'avoit échappé de la mémoire, et informé, d'ailleurs, que le Roy avoit gratifié le s^r *Vasi* de 2,400 l. pour sa belle gravure de la ville de Rome, je ne pensois pas qu'il aspirât à rien de plus qu'à l'honneur de présenter ou faire présenter cette bagatelle à Sa Majesté. Comme, néanmoins, il a écrit à deux reprises à M. *Hallé* sur ce sujet, et que je vois qu'il réclame une récompense, ou au moins la valeur de ces gravures, vous me ferés plaisir de vous informer de ce qu'elles valent et de me le mander, afin que je voye ce que je puis luy faire remettre. Je vous avouerai que je ne me souviens même plus bien précisément combien il y en avoit; c'est ce que vous voudrés bien d'abord éclaircir avec luy.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 95.

7060. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 11 aoust 1779.

... La santé du Pape se rétablit insensiblement, quoiqu'il ait été obligé de suspendre les bains d'*Acqua Santa*, qui mettent trop de mouvement dans son sang et l'empêchent de dormir la nuit...

Afl. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 288. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7061. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 15 août 1779.

J'ai reçu, M., votre lettre du 21 du mois dernier, par laquelle vous me marqués, en premier lieu, que vous avés cru devoir attendre que je fusse totalement décidé pour parler au s^r *David* du dessein où je suis de le faire passer encore une année à Rome pour y cultiver ses dispositions.

Comme de tous les peintres pensionnaires c'est celui qui m'a paru, ainsi qu'à l'Académie, donner les plus grandes espérances, je suis entièrement déterminé à le laisser encore une année à Rome aux frais du Roy, à moins qu'il n'allègue de fortes et puissantes raisons pour revenir en France. Mais je compte que, sentant lui-même combien une année de plus passée dans cette capitale peut lui être avantageuse pour accroître son talent, l'amour de son avancement l'emportera sur celui de sa patrie.

Vous pouvez donc, à son retour de Naples, lui faire part de mes intentions.

A l'égard des s^{rs} *Beauvoisin* et *Labussière*, il y a apparence que je pourrai accéder aussi au désir qu'ils ont l'un et l'autre de passer encore une année à Rome; dans quelques semaines, je serai en état de vous marquer sur cela quelque chose de plus positif.

Vous avés bien fait de laisser reposer un peu la tête du s^r *David* en l'engageant à faire un petit voyage à Naples, conjointement avec le s^r *Susanne*, sculpteur. Cette ville renferme des objets dont la vue et l'examen ne peuvent que leur être utiles, surtout au premier.

J'ai l'honneur d'être, M., votre, etc.

Archives nationales, O^t 1135, fol. 116.

7062. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 18 aoust 1779.

... La santé du Pape paroît suffisamment rétablie, quoiqu'il y ait certains jours où son visage est un peu altéré; cela dépend, sans doute, de la moindre ou plus grande tranquillité de son sommeil ou des occupations auxquelles il se livre depuis qu'il a interrompu les bains. On prétend qu'il travaille beaucoup et dicte en latin, pendant plusieurs heures tous les jours, à un secrétaire

qui n'entend pas cette langue. Je voudrois qu'il s'occupât davantage de sa santé et moins d'écrire; il est toujours à craindre qu'on lui suggère quelque projet ou dangereux ou inutile...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 882, fol. 297. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7063. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 24 aoust 1779.

Monsieur, — Je me suis informé des pris des estampes coloriées de l'extérieur et intérieur de l'église de Saint-Pierre, gravées par M. *Vasi*; elle se vendent ordinnairement 16 sequins chaque une et il les donne à 15 aux personnes pour lesquelles il a des égards.

Le s^r *David*, qui m'avoit demandé de faire le voyage de Naples pour reposer sa tête qu'il avoit trop fatiguée par l'envie de se surpasser dans la figure qu'il doit envoyer cette année, est arrivé depuis quatre jours en bonne santé; mais, depuis son arrivée, je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que, malgré la bonne envie qu'il a de répondre à l'opinon avantageuse qu'on peut avoir de lui, je m'apperçois que sa tête n'est pas dans un état de tranquilité propre à lui faire faire quelque chose de satisfaisant. Il recommencera à travailler de nouveau le lendemain de Saint-Louis; je tâche de l'encourager et à le calmer du mieux qu'il m'est possible; mais, si cette mélancolie lui deroit, je serois le premier à lui conseiller de retourner en France.

Le s^r *Susanne*, sculpteur, qui avoit fini sa figure, déterminé autant par amitié pour son camarade que pour se distraire lui-même, m'avoit demandé à faire le même voyage; j'i consentis, non sans leurs représenter qu'ils partoient dans un tems critique, suivant l'opinion générale qu'on a ici, que l'air des marais pontins qu'on est obligé de passer pour aller à Naples est quelquefois préjudiciable à la santé. Le mauvais air prétendu ne leur a rien fait; mais une transpiration arrêtée par les différentes courses qu'ils ont fait aux environs de Naples a occasionné au s^r *Susanne* une fièvre qui le retient à Naples. Le médecin de M. l'Ambassadeur en a le plus grand soin; le malade vient de m'écrire dans l'instant qu'il manquoit d'argent et qu'il me prioit de lui en faire tenir. Je ne crois pas devoir le laisser sans le secours qu'il me

demande. Je suis persuadé, Monsieur, que vous ne me désaprouverés pas.

J'ai d'autant plus consenti au voyage que le s^r *Susanne* m'a demandé à faire avec le s^r *David* qu'il y a trois mois qu'il m'avoit demandé à plusieurs reprises la permission de retourner en France. Il fondoit sa demande sur la crainte qu'il avoit de retomber dans une maladie de vapeur qu'il avoit si fort éprouvé à Paris et qu'il croit estre une maladie héréditaire dans sa famille; les atteintes qu'il ressentoit déjà me firent prendre le parti de lui dire qu'il étoit nécessaire de partir, mais qu'il l'estoit aussi d'avoir votre approbation.

Je ne perdis pas de tems pour le faire soigner, en l'entretenant dans l'idée que j'avois eu l'honneur de vous écrire; quinze jours après, il fut rétabli et me demanda à rester avec le même empressement qu'il m'avoit demandé à partir.

Vous jugerés aisément, Monsieur, par ce récit, des attentions qu'il faut avoir pour cette jeunesse.

Le s^r *Peiron*, qui doit finir son tems cette année, a éprouvé depuis plus d'un an une maladie d'artreuz qui le tient au régime. Cette maladie l'a empêché de travailler à la copie qu'il doit faire pour le Roi; il se propose de passer à Rome quatre mois à ses frais pour s'acquiter de cette obligation; il désireroit, Monsieur, que vous voulussiés bien lui accorder, pendant ce tems-là, la grâce de jouir de la chambre du s^r *Després*, qui est vaquante; cette grâce le feroit également jouir de la facilité de dessiner journallement à l'Académie; c'est un jeune artiste méritant à tous égards; sa conduite est inréprochable.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

7064. — VIEN A SUSANNE.

Rome, ce 24 aoust 1779.

Je vous envoie, Monsieur, une lettre de change à veue de la somme que vous m'avois demandé par la lettre que j'ai reçu aujourd'hui. Je suis très fâché de vous savoir malade dans un païs éloigné de moi; mais, ce qui me tranquilise, c'est de scâvoir que le médecin de M. l'Ambassadeur a la bonté de s'intéresser à vous: je vous prie de lui faire tous mes remerciements à ce sujet.

Tranquillisés-vous; votre maladie n'est point du tout dangereuse, les forces reviendront promptement, lorsque la fièvre sera dissipée. Vous ne devés pas douter de mon amitié et de l'ampressemment que j'aurai à vous voir de retour bien portent. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'estre, Monsieur et cher élève, votre très humble et obéissant serviteur.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

7065. — LE DUC DE CAYLUS A D'ANGIVILLER.

Ce samedy 28 août 1779.

M. le duc de Cailus a eu l'honneur de passer chés M. le comte d'Angevillers pour lui demander ses bontés pour le s^r *Labussierre*, sculpteur, à l'Académie de France, pour lequel il a bien voulu lui faire espérer de lui accorder encore de rester deux ans à l'Académie, comme pour réparer les deux ans que sa santé lui a fait perdre. Ses dispositions, son talent, son application et son caractère sont dignes des bontés de M. le comte d'Angevillers et méritent qu'il veuille bien avoir égard à sa pention, perdant le fruit de l'année qu'il a travaillé s'il revenoit ici.

Archives nationales, O¹ 1942.

7066. — VIEN A D'ANGIVILLER¹.

Rome, ce 1^{er} septembre 1779.

Monsieur, — Dans ma précédante lettre, en date du 24 aoust, j'ai eu l'honneur de vous écrire que la tête du s^r *David*, depuis son retour de Naples, n'estoit pas mieux que lors qu'il y avoit été; soit pour me faire voir sa bonne volonté à remplir vos intentions, il a recommandé de nouveau à peindre une académie; son début m'avoit fait le plus grand plaisir; mais sa tête, hors d'état d'apprécier ce qu'il fesoit, regardoit mes applaudissements comme un encouragement donné à un malade qui est à l'estrémité; de manière que, le lendemain, je me rendis dans son atelier; je le trouvé totalement découragé, au point que je fus obligé de lui dire qu'il ne faloit plus qu'il pensât à terminer cette académie, que j'aurois l'honneur de vous informer de sa situation.

Je n'ai pas cru, Monsieur, devoir lui faire part, dans ce moment, de la grâce que vous lui aviez accordée, le voyant décidé de retourner en France²; quoi que son refus n'eût esté que l'effet d'une mélancolie momentannée, il ne m'a pas paru convenable d'exposer les grâces du Roi à estre refusées; son refus, qui seroit vraisemblablement parvenu jusques à ses camarades, auroit peu donner lieu à des discours peu satisfaisants pour celui à qui il vous plaira, Monsieur, de transmettre cette même grâce, le s^r *David* n'estant pas en état actuellement d'en connoître ni la valeur, ni la nécessité.

Je serois fâché, Monsieur, que la trop grande sensibilité qui l'affecte et qui enveloppe les idées qu'il a naturellement eu toujours faciles, puissent faire naître sur son conte des sentimens désavantageux; j'ai l'honneur de rendre compte au ministre des arts et à notre père commun de la position actuelle d'un pensionnaire qui mérite les plus grands égards; c'est mon élève; depuis son enfance, j'ai eu pour lui des atentions qui n'ont pas étéées ignorées des personnes qui prenoient le plus d'intérêt à son sort. Si vous le jugiez à propos, Monsieur, quoi que vous disposatiés autrement de cette prolongation, j'imagine que votre bonne volonté pour lui sera toujours la même³; comme il a encore deux mois à faire jusques à la fin de son tems, si je trouvois un changement en lui qui peut me faire connoître qu'il recevroit la grâce que vous voulés bien lui accorder avec satisfaction, permetés-moi, Monsieur, d'en disposer en sa faveur; vous devez estre bien persuadé de tous les ménagements que je dois prendre en pareilles circonstances.

Vous avés eu la bonté, Monsieur, de me marquer de votre main l'impatience que vous aviez de voir mon dernier tableau; je suis si persuadé de l'intérêt que vous voulés bien prendre à cet ouvrage que vous me permetrés de vous en faire d'avance mes très humbles remerciements.

Ma femme, toujours très reconnaissante aux atentions qu'il vous a plu de lui témoigner dans plusieurs de vos lettres, et notamment dans votre dernière, me charge, Monsieur, de vous présenter ses hommages et son respect; elle a fait tout ce qui dépendoit d'elle, ainsi que moi, pour tranquiliser le jeune homme que nous aimons depuis longtems.

Les ouvrages des pensionnaires seront prêts à partir vers le quinze de ce mois; ils sont de beaucoup en retard suivant l'ordre

que vous en aviez prescrit; mais leur retard n'a eu que des bonnes intentions.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Toute la correspondance de la Direction des Bâtiments avec le Directeur de l'Académie de Rome sur cette période critique de la carrière de *David* a été publiée dans le grand ouvrage sur *Louis David*, de son petit-fils Jules David (Paris, V. Havard, 1880, in-8°). Voy. p. 13-16.

2. Depuis : « Dans ma précédente »; Lecoy, p. 320-1.

3. Depuis : « Je serois fâché »; Lecoy, p. 321.

7067. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 3 septembre 1779.

Le sr *Pécoul*, Monsieur, entrepreneur distingué des Bâtimens de S. M., envoyant à Rome son fils qu'il destine à lui succéder et à qui il a fait faire des études d'architecture, m'a prié de vous le recommander pour qu'il puisse plus facilement remplir les vues qui le conduisent dans cette ville. Je le fais d'autant plus volontiers que le sr *Pécoul*, son père, est un des plus honnêtes et des plus intelligens entrepreneurs qu'il y ait dans les Bâtimens de S. M. C'est pourquoi vous me ferés plaisir de faire accueil à son fils et de lui procurer tous les moyens qui dépendront de vous pour que son voyage lui soit utile.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 155.

7068. — D'ANGIVILLER A PÉCOUL.

Du 3 septembre 1779.

Je joins ici bien volontiers, M., la lettre de recommandation à M. *Vien* que vous me demandés pour votre fils. Je suis charmé d'apprendre que vous le destinés à vous succéder, bien persuadé que, par les exemples du père et les études que vous luy faites faire, il sera en état de vous seconder et de vous remplacer un jour, ce que la satisfaction que j'ai de vos services me fera sûrement voir avec plaisir.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 156.

**7069. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME
POUR LE S^r DELAUNAY, ARCHITECTE.**

Du 4 septembre 1779.

Nous, etc.

Bien informés des talents du s^r *François-Jacques de Launay*¹, de Paris, etc., âgé de .. ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art d'architecture qu'il a étudié sous M. *Antoine*, membre de l'Académie royale d'architecture, où il a remporté le premier prix de la présente année, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élèves pensionnaires du Roy à l'Académie entretenue à Rome par S. M., etc.

En foy de quoi, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 271.

= 1. Son véritable nom est *François-Jacques Delannoy*; il était né à Paris le 27 octobre 1755 et mourut en 1835. Le sujet du concours était un *Muséum des Arts*.

**7070. — BREVET DE PENSIONNAIRE A L'ACADEMIE DE ROME
POUR LE S^r GISORS, ARCHITECTE.**

Du 4 septembre 1779.

Nous, etc.

Bien informés des talents du s^r *Jacques-Pierre Gisors*, de etc., âgé de .. ans, et de ses heureuses dispositions dans l'art d'architecture qu'il a étudié sous feu M. *Boulée*, membre de l'Académie royale d'architecture, où il a remporté le premier prix de 1778¹ mis en réserve l'année dernière, l'avons choisi et nommé pour remplir une des places d'élèves pensionnaires du Roi à l'Académie entretenue à Rome par Sa Majesté, etc.

En foy de quoys, etc.

Archives nationales, O¹ 1096, fol. 271.

= 1. Sur le même sujet que *Delannoy*, un *Muséum des Arts*. M. Lance donne à l'architecte qui remporta ce prix en 1779 les prénoms de *Alexandre-Jean-Baptiste Guy* au lieu de *Jacques-Pierre*; mais il n'explique pas cette divergence.

7071. — MÉMOIRE DE LA BUSSIÈRE.

Le 8 septembre 1779.

La Bussière, sculpteur, pensionnaire du Roi, prend la liberté

de représenter à Mgr le comte d'Angevillers ses regrets de quitter Rome incessamment, au moment où il se sent assez de courage et de santé pour se livrer à l'étude profonde de son art. Des maladies continues lui ont dérobé les moyens de prouver par ses ouvrages le désir qu'il a conçu de mériter les bontés du Roi à son retour en France; il souhaite ardemment qu'on veuille bien jeter les yeux sur son sort, et, pour qu'il soit heureux et qu'il ne se décourage pas par l'idée de ne pouvoir jamais regagner le temps que sa foible santé l'a constraint de perdre, il supplie Mgr le comte d'Angevillers de lui accorder une prolongation au terme des quatre années de sa pension; cette faveur particulière l'encourageroit au point d'oublier ses peines et de reprendre les forces d'esprit indispensables à l'étude.

L'émulation qui l'environne et le courage qui l'anime présentement le porte à faire les plus grands efforts, secondé par les conseils et l'amitié de M. Vien, pour modeler une figure en faveur de laquelle il implore la bienveillance de ses juges.

Cette pénible étude lui fait tout oser, espérant que, si on lui accorde quelque suffrage, il les devra aux bontés de ses dignes protecteurs qui veulent bien appuier sa demande plutôt qu'à ses talents, et, telles que soient les dispositions qu'on a observé en lui, il ose assurer qu'à l'avenir on doit tout attendre de sa reconnaissance et de l'envie qu'il a d'être un jour choisi pour illustrer, par un monument, les faits glorieux d'un monarque tant aimé et chéri de ses sujets et qui occupe aujourd'hui l'Europe par la sagesse de son administration dans les affaires comme dans les sciences et les arts.

Archives nationales, O¹ 1942.

7072. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 8 septembre 1779.

... M. l'Archiduc et Madame l'Archiduchesse de Milan viendront à Rome le carnaval prochain, et, après trois jours de séjour ici, passeront à Naples et y resteront jusqu'à la seconde semaine de Carême pour retourner ensuite à Rome jusqu'après Pâques. Il ne sera ni aisné, ni à bon marché, d'amuser ces archiducs dans cette saison. Tous les princes de la maison impériale auront, moyennant ce dernier voyage, satisfait leur curiosité et leur dévo-

tion dans la capitale de la catholicité. Je n'oublierai rien pour leur rendre tout ce qui leur est dû; de pareilles réceptions sont beaucoup d'honneur; mais elles occasionnent aux ministres autant d'embarras que de dépenses...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 883, fol. 41. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

7073. — BONVOISIN A D'ANGIVILLER.

Le 8 septembre 1779.

Le nommé *Bonvoisin*, pensionnaire du Roy à l'Académie de France à Rome, désireroit obtenir une année de prolongation après les quatre années qui finiront au mois d'octobre 1779. Le seul désir d'étudier, et dont il sent le besoin, lui fait hazarder de demander cette grâce, d'autant qu'il se trouve par événement des places vaquentes. Il prie d'observer qu'il est le seul de ses camarades qui ait été privé des avantages de la pension de Paris, puisqu'elle a été supprimée l'année qu'il a gagné le grand prix de peinture et est parti de suite pour Rome, très gêné par ses facultés, ayant toujours tout sacrifié à ses études, quoique privé des faveurs de la fortune et même du simple nécessaire; les progrès qu'il a fait et dont l'Académie lui a donné des marques de satisfaction plusieurs fois par les médailles qui lui ont été accordées donne lieu d'espérer qu'en redoublant ses efforts il profitera de la grâce qu'il demande au Roy et à M. le comte d'Angivillier.

Archives nationales, O¹ 1942.

**7074. — NOTE SUR LES PLACES VACANTES DANS L'ACADEMIE DE ROME
à la fin de cette année et sur lesquelles Monsieur le Comte a
à prononcer.**

Le 8 septembre 1779.

Le s^r *Pasquier* s'étant fait renvoyer de l'Académie, où il avoit à rester jusqu'à la fin de 1780, Monsieur le Comte a déjà accordé au s^r *Segla* la pension pendant le restant de cette année.

Mais il reste à disposer de l'année 1780, pour laquelle sollicitent fortement :

1^o Le s^r *La Bussière*, sculpteur, dont le tems finit au mois d'octobre prochain et qui expose qu'il a malheureusement été

malade fort longtemps et que la prolongation d'une année qu'il demande le mettra en état de réparer un tems qu'il n'a pas perdu par sa faute.

2^e Le s^r *Bonvoisin*, peintre, qui expose qu'il n'a pas joui de la pension à Paris et que l'instruction qu'il prendroit de plus suppléeroit à ce qu'il a perdu à cet égard.

Voilà les deux sujets entre lesquels Monsieur le Comte a à se décider.

Mais, indépendamment de cette place, il y en a deux autres à remplir encore, et même pour quelques années; car, par un effet de la suppression de l'École des élèves protégés, il doit sortir de la pension cette année cinq pensionnaires.

L'Académie de peinture n'aura probablement que deux prix à donner.

L'Académie d'architecture en donnera sûrement deux, scavoir : celui réservé l'année dernière et celui de cette année; mais Monsieur le Comte est maître de n'envoyer qu'un architecte, en sorte qu'il n'y aura que trois gagnans prix à envoyer pour remplacer cinq sortans, ce seront conséquemment deux places vacantes.

Monsieur le Comte est déterminé à accorder une prorogation d'un an à M. *Darid*, qui est de tous les pensionnaires actuels le plus en état de tirer grand avantage de cette prorogation.

Il restera donc encore une place à remplir, non seulement pour un an, mais même pour quatre.

Ainsi, à tout prendre, si Monsieur le Comte veut n'envoyer à Rome cette année qu'un architecte, il peut favoriser tous les prétendans à prorogation.

Cependant, il est impossible de statuer définitivement là-dessus, que l'on n'ait vu la tournure des prix de l'Académie de peinture, parce que, si, contre l'attente de M. *Pierre*, elle donnoit cette année le prix de peinture réservé, alors, sûrement, Monsieur le Comte enverroit tout de suite les deux peintres couronnés à Rome.

Archives nationales, O¹ 1942.

7075. — AUBRY A D'ANGIVILLER.

De Rome, le 8 septembre 1779.

Monsieur, — Je reçois avec bien de la joy les encouragements que vous me donnez; se qui ne me fait pas moins de plaisir, s'est

la critique de ses messieurs; j'espère leur faire voir dans le premier tableau le cas que je fais de leur avis; ils n'y trouveront sûrement pas les mêmes deffeauts, mais ils en trouveront d'autres. car j'espère bien qu'il y en aura; mais je ferés mon possible pour qu'ils ne soient pas trop essensiellels. Vous trouvez que j'ay fait un grand pas dans la couleure; s'est toujours sela d'acroché. A cette égare, j'espère que mon voyage de Flandre m'en fera faire un plus grand encore. S'est dans ce tableau-ci où je vai tâcher de vous faire voire le fruit de mes études et de mes méditasions romaine.

Il y a ici un pensionnaire nommé *Segla*, l'homme le plus studieux qu'il soit possible de trouver, qui cherche vraiment à aprofondire sont art; il est d'ailleure très instruit et a les mœurs les plus pures; il est pénétré de reconnoissance de la prolongasian de six mois que vous avez eu la bonté de luy acorder; il trouve vos bontés bien grandes, mais le temps bien coure; il reste encore une anuée de pension du sieur *Paquet* à remplir. Si vous n'en avez pas disposer, il seroit au comble du bonheure si cette grâce tomboit sur luy; pour moy. j'en serois enchanté, car je l'aime beaucoup. D'ailleure, je suis sûr qu'il en profitera autant qu'il est possible. M. *Vien* doit vous écrire à se sujet.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

AUBRY.

Archives nationales, O¹ 1942.

7076. — D'ANGIVILLER A VIEU.

Le 8 septembre 1779.

J'avois différé jusqu'à ce moment, Monsieur, de prononcer sur les différentes demandes que vous connoissez et qui avoient pour objet une prolongation de séjour à Rome, désirée vivement par plusieurs des pensionnaires du Roy dont le temps est sur le point d'expirer.

J'attendois pour cela l'issue du jugement des prix de l'Académie de peinture; il a été fait dernièrement et je me vois malheureusement trop à portée de satisfaire à toutes ces demandes, car, n'y ayant eu aucun ouvrage qui ait paru digne d'un grand prix, je n'aurai cette année à envoyer à Rome que deux architectes, celui qui a gagné le prix de cette année et celui qui a remporté le prix réservé l'année dernière.

Ainsi, ces deux pensionnaires ne faisant que remplacer le s^r *Segla* et l'architecte qui sort cette année, vous voyez que j'ai quatre places à accorder pour l'année prochaine; voici donc la disposition que j'en fais :

1^o La satisfaction particulière que l'Académie a eu des ouvrages des s^{rs} *David* et *Peyron* m'engage à les faire rester un an encore à Rome, quoique ni l'un ni l'autre n'ait demandé cette prolongation¹; mais je suis persuadé que, prévenus de cette manière sur un objet qui fait le désir de la plupart de leurs camarades, non seulement ils seront flattés de cette distinction, mais que l'amour de leur art l'emportera de beaucoup dans leur esprit sur le plaisir de revoir leur patrie et leurs proches. Ce sont deux sujets sur lesquels je forme les plus grandes espérances.

2^o J'accorde pareillement au s^r *Bonvoisin* la prolongation d'une année. Il est aussi du nombre de ceux qui méritent des encouragemens et qui donnent de bonnes espérances.

3^o J'en accorde enfin une pareille au s^r *La Bussière*, que l'état de sa santé, pendant plusieurs années, a empêché de profiter de son séjour à Rome. Je vous répondrai par le premier courrier sur l'article du s^r *Lemonnier*.

Je ne saurois vous exprimer quel succez a eu votre grand tableau. Il fait au Sallon la plus grande et la plus agréable sensation. C'est avec plaisir que je vois le public en porter précisément le même jugement que les artistes, vos confrères, qui en ont été enchantés. Le charmant tableau que vous avez fait pour moi reçoit aussi tous les éloges qu'il mérite.

Vous connoissez les sentimens bien sincères avec lesquels je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Depuis : « La satisfaction particulière »; analysé; Lecoy, p. 321, à la note.

7077. — D'ANGIVILLER AU DUC DE CAYLUS.

Versailles, le 8 septembre 1779.

C'est, Monsieur le Duc, avec bien du plaisir que je me vois en état de vous annoncer que je puis accorder au s^r *La Bussière*, pour qui vous voulez bien vous intéresser, une prolongation de séjour à Rome en qualité de pensionnaire de Sa Majesté.

Je viens d'adresser à ce sujet des ordres à M. Vien. Je ne puis

cependant, Monsieur le Duc, au moment actuel, accorder à cet artiste plus d'une année, parce que je ne scéais quelle quantité d'artistes je serai obligé d'envoyer à Rome l'année prochaine, y ayant plusieurs prix de réservés qui peuvent être adjugés en 1780.

Mais je suis charmé d'avoir pu, en déférant à votre recommandation, vous donner au moins cette preuve du sincère et parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O^t 1942.

7078. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 14 septembre 1779.

Je remis, Monsieur, dans ma dernière lettre, à vous marquer dans la suivante mes intentions sur la demande du s^r *Lemonnier*, au sujet de laquelle vous m'avez écrit il y a quelques semaines.

Je vais donc commencer par m'expliquer ici sur ce sujet.

Si je ne considérois que la foiblesse des ouvrages de ce jeune artiste qui ont été envoyés ici, je serois assurément peu disposé à lui accorder ce qu'il me demande par votre entremise, car je ne puis vous dissimuler qu'on en a été absolument mécontent, et même qu'on ne fonde aucune espérance sur lui; mais, comme il a été malade pendant quelques mois à Naples et que cette maladie a dû lui coûter, je veux bien, d'après cette considération, lui accorder quelque secours extraordinaire; je trouve heureusement que, vu les continuations accordées aux sieurs *David*, *Peyron*, *La Bussière* et *Bonvoisin*, l'administration sera déchargée, pour cette année, de plusieurs gratifications de retour qui auroient eu lieu; je vous autorise à la compter double au s^r *Lemonnier*, à la charge, néanmoins, que cet accroissement de gratification servira à payer les dettes qu'il a pu contracter, et que cela ne tirera point à conséquence pour d'autres.

Je vous ai déjà annoncé qu'il n'y avoit cette année que deux nouveaux pensionnaires à envoyer à Rome. Il n'en partira même qu'un cette année, l'autre étant nécessaire à l'architecte du Roy dont il est l'élève; j'ai agréé qu'il ne se mit en route qu'après l'hyver.

Comme le s^r *Segla*, à qui mon intention étoit d'accorder une année entière de prolongation, n'a jusqu'à ce moment joui que d'une demie année, je consens qu'il profite de la demie année

perdue par cet architecte et qu'il reste à l'Académie comme pensionnaire jusqu'à l'arrivée de ce dernier. Je compte que cette prolongation de grâce lui fera faire les plus grands efforts pour acquérir ce qu'on a jugé lui manquer, ainsi qu'aux autres sculpteurs, car, parmi les ouvrages envoyés ces deux dernières années, ceux des sculpteurs ont été jugés les plus faibles.

J'ai vu ici le s^r *Joseph Henri*, architecte, natif de Dinan, en Flandre, qui m'a remis votre lettre.

Il suffit que je sçache que S. E. M. le Cardinal de Bernis veut du bien à cet artiste, ainsi que vous, pour que je saisisse avec plaisir l'occasion, s'il s'en présente, de lui faire ressentir les effets de cette recommandation.

Vous ferez bien de laisser au s^r *David* le temps de rasseoir sa tête que vous me marquez être un peu fatiguée; comme je lui accorde une prolongation d'un an, je laisse à votre prudence le soin de juger du temps de repos dont il a besoin pour cela. Le jugement qu'on a porté ici de ses ouvrages devroit lui inspirer de la confiance et non l'inquiétude et l'espèce de trouble dont il est agité. Je serois bien fâché que cette disposition d'esprit l'empêchât de passer encore une année à Rome.

J'ai prévenu par ma précédente lettre, et au delà, le désir du s^r *Peyron*. M. *Pierre* me dit vous avoir écrit à son sujet et être entré avec vous dans les détails de ce qu'on désireroit de lui.

J'apprends la maladie du s^r *Susanne* à Naples. Je ne puis désapprouver que vous lui ayiez fait passer l'argent que sa situation exigeoit. Mais je serois porté à penser que le temps choisi pour ce voyage n'étoit pas le plus favorable.

Comme le climat de Naples est encore plus chaud que celui de Rome, le temps de l'hyver me paroîtroit celui à choisir. J'ignore, au surplus, si quelques obstacles particuliers ne s'opposent pas à ce choix; c'est à vous à en juger.

Vous connaissez, Monsieur, les sentimens, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7079. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 17 septembre 1779.

Par votre lettre, M., du 24 du mois dernier, vous me marqués vous être informé du prix des estampes coloriées du s^r *Vasi* et

vous m'apprenés qu'elles se vendent communément 16 sequins chacune. Je vous avoue que cela me paroît cher. Cependant, puisque les deux qu'il a envoyées en France y ont resté, il est juste de les luy payer. Je vous autorise donc à luy remettre 32 sequins pour leur valeur.

Vous connoissez, etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 198.

7080. — D'ANGIVILLER A M. SAGE.

Du 17 septembre 1779.

Il n'est pas trop dans l'ordre, M., de retarder le retard des pensionnaires destinés pour Rome; cela tend à intervertir la succession selon laquelle ils doivent se rendre à l'Académie de France et en sortir.

Cependant, je ne serai pas plus rigoureux envers l'architecte pour qui vous vous intéressés qu'envers l'élève de M. *Boulée*.

Comme j'ai consenti que celui-ci ne partît qu'au commencement du printemps prochain, je consens à pareil délai en faveur du s^r *Launay*; mais il faut qu'il s'arrange pour partir à cette époque avec le s^r *Gisors*. Il est aussi à propos qu'il soit prévenu que cette perte de six mois, faite volontairement, ne sera point un motif à alléguer par lui afin d'obtenir une prolongation de séjour à l'Académie lorsque ses trois ans, à datter d'octobre ou novembre prochain, seront expirés.

Vous connoissez, M., etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 201.

7081. — D'ANGIVILLER A VIEN.

A Versailles, le 20 septembre 1779.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 1^{er} de ce mois, par laquelle je vois avec beaucoup de peine l'état dans lequel se trouve le s^r *David*; je serois bien fâché que cette triste disposition d'esprit qu'il éprouve actuellement l'empêchât de passer encore une année à Rome. Cependant il faut, s'il est frappé du désir de retourner en France, user de beaucoup de ménagement avec lui. Je serois d'avis que vous l'engageassiez d'abord à se distraire, vu que c'est probablement l'excès de travail qui, joint à la chaleur du climat,

l'a plongé dans cet état. Lorsque vous le verrez un peu revenu à lui-même, vous pourriez lui insinuer qu'il ne tiendroit qu'à lui de passer encore un an à Rome. Peut-être que, par ces ménagements, vous parviendrez à le rétablir dans sa situation ordinaire; j'ai communiqué votre lettre à M. *Pierre*, qui probablement vous écrira aussi sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O¹ 1942.

7082. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 20 septembre 1779.

D'après le succès, M., qu'a eu votre tableau dans l'exposition de cette année et les démarches que j'ai fait faire pour obtenir que M. le comte d'Orsay le cédât au Roy, vous pouvés aisément juger du désir que j'ai de procurer à Sa Majesté quelque production de votre pinceau semblable à ce morceau. Vous ne serés donc point surpris que je vous annonce que mon dessein est de vous demander pour le Roy deux grands tableaux de ce genre pour être exécutés dans l'intervalle qui doit s'écouler de cette exposition à la suivante.

Je ne puis encore vous dire le sujet de ces tableaux; cela exige que j'y pense, et je m'en occupe en ce moment. Cependant, il pourroit se faire que vous eussiés vous-même quelques sujets que vous affectionnassiés et que vous eussiés même déjà médités. Vous me ferés donc plaisir de me le marquer, car cela me suggérera à moi-même des idées. J'attendrai votre réponse pour me déterminer sur cela.

Vous connoissez, M., etc.

P.-S. — Vous sçavés que le prix le plus haut que le Roy paye pour ces tableaux est 6,000 l. C'est donc deux de ce prix que je vous charge de faire. Il est bien juste que vous soyiez au premier rang; je désire fort que ces deux tableaux décorent le Sallon de 1781, et j'aurai bien du plaisir de voir ajouter encore à votre gloire.

Marqués-moi sur-le-champ si vous avés quelques sujets favoris et quels ils sont.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 207.

7083. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 22 septembre 1779.

Monsieur, — Lors que j'ai eu l'honneur de répondre à votre lettre du 15 aoust, par laquelle vous me chargiez d'offrir au s^r *David* une année de prolongation, je vous ai détaillé l'état où il se trouvoit alors, et la crainte que j'avois qu'il ne pût terminer son académie pour estre envoyée avec celles de ses camarades. Le repos qu'il a pris depuis ce tems-là, mon consentement pour son retour en France, enfin les éloges que je lui ai fait sur ses talens l'ont si fort ranimé qu'il a terminé son académie avec plus de chaleur que je n'aurois peu imaginer; il a reçu avec toute la reconnoissance possible, ainsi que le s^r *Peiron*, l'offre avantageuse et flateuse que vous avés bien voulu leurs faire. Ils m'ont chargé, conjointement avec les s^{rs} *Bonvoisin* et *Labussière*, pénétrés des mêmes sentiments, de vous faire, Monsieur, leurs respectueux remerciemens.

Ces quatre pensionnaires vouloient avoir l'honneur de vous écrire, mais je leurs ai dit que les choses étant rentrées dans l'ordre que je les avois trouvées dans le tems que j'étois pensionnaire, le Directeur estoit totalement chargé de vous demander les grâces et de vous en faire les remerciemens.

Sous peu de jours, je compte que l'exposition de leurs ouvrages sera en état d'estre veue par le ministre du Roi, M. le Cardinal de Bernis, et par une quantité de personnes qui ont fortement approuvé ce motif d'émulation que j'ai introduit dans cette maison.

Le s^r *Suzanne* est arrivé de Naples bien rétabli des fièvres qu'il avoit éprouvé dans cette capitale.

Je suis bien flatté, Monsieur, de tout ce que vous voulés bien me dire d'agréable sur mon grand tableau et sur celui que j'ai eu le plaisir de vous faire; je vous avouerai, Monsieur, qu'il est heureux pour moi qu'après avoir travaillé avec attention à des ouvrages qui vous ont fait quelque plaisir, ainsi qu'à mes confrères, j'aye peu convaincre la jeunesse que vous m'avés confiée que les études sérieux faits à leur âge peuvent soutenir un artiste dans le tems où il devroit se reposer.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

7084. — PIERRE A D'ANGIVILLER.

23 septembre 1779.

J'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur le Comte, un extrait de la lettre qu'il m'a paru que vous désiriez que j'écrivisse à M. Vien au sujet du sr *David*. Je ne m'amuse pas à chicanner les motifs vagues d'un dégoût aussi extraordinaire. Je connois mon homme; mais, quand je me tromperois dans ma conjecture, il seroit avantageux de s'y tenir pour ne pas envisager pis.

Nous avons eu des camarades de pension qui étoient mariés ici à Paris, ainsi que le Directeur à Rome en étoit informé, et l'on ferloit les yeux; la jouissance avoit amortie un sentiment que M. *David* doit porter à l'excès, ainsi que tous ses accessoires. Perte pour perte de cette année de grâce, j'estime, Monsieur le Comte, que vous devés nommer M. *Le Monnier*, pour vous délivrer de l'importunité des sollicitations, dont vous en aurés de toute sorte.

M. *Gretze* a éclipsé M. *Vernet*; M^{me} *Le Brun* a éclipsé M. *Vernet*, et ne voilà-t-il pas que M. *Bounieu* les anéantit tous. L'on prétend qu'il refuse 4,000 l. *o che pazzia di pittore, si non conoceva la schiocaria degli empori.*

J'attens, Monsieur le Comte, les nouvelles de la grande visite et prends la liberté de vous présenter les assurances de mon parfait dévouement et de mon profond respect.

Archives nationales, OI 1942.

7085. — DE PIERRE A VIEN.

Le 27 septembre 1779.

Je suis bien mortifié, Monsieur, d'apprendre, par la lettre que vous avés adressée à M. le Directeur général, l'état d'anéantissement où se trouve le pauvre *David*, que nous aimons tous. Je ne puis me pretter à un dégoût vague de la part d'un homme aussi avancé et aussi caressé que lui, et je n'ay pu me refuser à l'idée de quelque passion violente ici qu'il aura sacrifiée d'abord par un premier enthousiasme de voir l'Italie et de se perfectionner; quatre années d'absence, de sollicitations pressantes et réitérées pour accélérer son retour sont des motifs et des raisons puissantes

sur une âme aussi active; tout ce qui s'opposera au sentiment qui l'occupe [produira] l'un des deux effets : ou il périra après avoir été miné par une mélancolie prolongée, ou il courrera les risques d'essuyer de ces explosions que les âmes fortes éprouvent lorsqu'elles sont contrariées. La crainte de déplaire, le désir même de répondre aux bontés de M. le Directeur général en opposition avec sa préoccupation, telle qu'elle soit, le rendront la victime de ces combats. Nous avons affaire à un homme franc, honnête, mais en même tems d'une chaleur qui exige des ménagemens.

Mon avis seroit donc que, sans chercher à approfondir rien, on le laissât revenir. L'année de grâce, qui seroit le bonheur de tout autre, deviendroit une perte de tems pour luy. Sans même envisager ses suites, qu'il revienne plutôt que de se perdre, et, sans un changement *hors d'espérance*, j'estime que la prudence sera d'accord sur tous les points.

Archives nationales, O¹ 1942.

7086. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Le 27 septembre 1779.

Par ma dernière lettre, Monsieur, je vous marquois le désir que j'avois d'avoir de vous pour S. M. deux grands tableaux d'*histoire*. Je ne vous marquois rien sur les sujets; je vous disois même que, si vous en aviez quelqu'un de prédilection, vous me feriez plaisir de me le mander. Depuis ce temps, et en y réfléchissant, il s'en est présenté à moi deux que je juge fort propres à former, à l'aide de votre pinceau, deux grands et magnifiques tableaux¹; ils sont indiqués avec quelques réflexions dans la feuille ci-jointe; je serai charmé d'apprendre que vous en jugez ainsi que moi.

M. Pierre m'a marqué vous avoir écrit au sujet du *s^r David*. J'adhère à tout ce qu'il vous a mandé à ce sujet. Si le *s^r David* ne se détermine pas comme de lui-même et volontiers à rester encore une année, je ne juge point à propos de faire une sorte de violence à son caractère sougueux; vous le laisserez partir, car le séjour qu'il feroit comme malgré lui à Rome, outre qu'il lui seroit infructueux, pourroit avoir des inconvénients.

Vous connoissez les sentimens bien véritables avec lesquels je suis, etc.

P.-S. (*de la main du Directeur général*). — Si vous aviez quelques sujets qui vous plussent davantage, vous pourés toujours, Monsieur, me le marquer et me les détailler. Je sens qu'il est infiniment plus agréable pour un artiste de traiter des sujets de son choix. Il y met plus de chaleur et il travaille avec plus de plaisir.

Je vous prie, soyés sévère critique pour le bien d'*Aubry*.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Les sujets indiqués à Vien étaient le *Départ de Priam* et la *Remise de Briséis aux envoyés d'Agamemnon dans la tente d'Achille*. Ce dernier tableau fut exposé au salon de 1781; l'autre parut en 1783.

7087. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 13 octobre 1779.

Monsieur, — Une indisposition m'a empêché de répondre, aussi tôt que je l'aurois désiré, aux quatre lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire; j'ai celle de répondre à la première, qui est en date du 14 septembre, par laquelle vous voulez bien accorder au s^r *Lemonier* une double gratification pour le dédommager des dépenses que sa longue maladie peut lui avoir occasionné, et au s^r *Segla* la continuation de la pension jusques à l'arrivée du second architecte pensionnaire; j'ai communiqué à l'un et à l'autre les bontés que vous avés eü pour eux; ils m'ont chargé, Monsieur, de vous témoigner leur respectueuse reconnoissance.

Vous aurez veu, Monsieur, par ma lettre du 22 septembre, que le s^r *David* est totalement revenu du désir qu'il avoit de retourner en France à la fin de ce mois; les soins et les précautions que j'ai pris pour lui faire entendre qu'il seroit toujours le maître de partir lorsqu'il en auroit envie, sans que vous puissiez en estre fâché, lui a fait accepter avec plaisir l'année de prolongation, et il est actuellement plus occupé que jamais à profiter de son tems.

Le s^r *Vasi* a reçu les trente-deux sequins que vous m'avés chargé de lui remettre pour les deux estampes coloriées de l'intérieur et estérieur de Saint-Pierre, qu'il vous avoit envoyé pour Sa Majesté; vous ne trouverés pas cette somme portée sur les comptes du quartier que j'ai l'honneur de vous envoyer, la quittance ayant estée faite dans ce mois-ci.

Le s^r *Lemoine*, architecte, désirant passer encore six mois à Rome à ses dépêts, désireroit aussi, Monsieur, que vous voulussiez bien lui permettre d'occuper la chambre du s^r *Després* pendant ce tems-là; c'est un jeune homme fort laborieux, et j'ai veu avec plaisir que l'Académie d'architecture, dans son dernier jugement, a paru estre très contente des ouvrages qu'il avoit envoyé l'année dernière.

Par votre lettre, Monsieur, du 20 septembre et celle du 27 que j'ai reçu aujourd'hui, où vous me faites l'honneur de me demander deux grands tableaux pour Sa Majesté, j'ai veu avec plaisir que, dans les deux sujets que vous me proposés, celui de *Briséis* estoit justement celui que j'avois choisi de faire pour moi avant que de savoir vos intantions. L'esquisse et tous les études en sont faits, même la toile; mais je serai obligé de la faire élargir pour trouver par ce moyen la grandeur suffisante de traiter le *Départ de Priam pour se rendre au camp des Grecs*, qui me paroît aussi très beau et susceptible de beaucoup de richesse. Quoique la mesure des grands tableaux du Roi, qui estoient au Sallon, fussent de treize pieds de lon sur dix de haut, j'imagine, Monsieur, que sur la longeur vous voudrás bien me laisser le maître; je n'imagine pas avoir besoin de toute cette grandeur; d'ailleurs, Monsieur, je ne serois pas bien aise que la longeur de la toile peut m'empêcher de jouir des vérités de la nature, très nécessaires pour de pareils ouvrages, et sans laquelle je ne voudrois rien entreprendre¹. Vous aurés la bonté, Monsieur, de me faire scâvoir si treize pieds sont absolument nécessaires pour remplir vos intentions.

Vous pouvez estre assuré, Monsieur, que je ne négligerai rien pour estre de quelque utilité à M. *Aubry*; il est lui-même très jaloux de bien faire, et je puis vous assurer qu'il fait tout ce qu'il lui est possible pour son avancement.

Ma femme, reconnaissante de vos bontés et de votre souvenir pour elle, me charge, Monsieur, de vous présenter ses respectueux hommages.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Depuis : « Par votre lettre »; Lecoy, p. 321-2.

7088. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 8 novembre 1779.

Je vois, M., avec bien du plaisir, par votre lettre du 13 du mois dernier, que les deux sujets que je vous ai proposés pour les deux tableaux que je désire avoir de vous pour le premier Sallon vous conviennent parfaitement, et même que vous aviez prévenu mes vues pour l'un d'eux. Ainsi, c'est chose arrêtée à cet égard. Quant aux grandeurs, je vous laisse entièrement le maître de choisir ou celle de 13 pieds de long sur 10 de hauteur, ou de 10 sur 10, pourvù néanmoins que tous les deux soient de même hauteur, car vous sentez aisément qu'ils doivent faire pendant l'un à l'autre.

Je consens que le s^r *Le Moine*, architecte, occupe la chambre du s^r *Després* pendant la prolongation de séjour qu'il désire faire à Rome, d'ailleurs à ses dépens; je n'y vois pas d'inconvénient, puisqu'il ne nuit par là à personne.

C'est avec un véritable plaisir que j'ai appris que le s^r *David* avoit repris courage et s'étoit déterminé avec reconnaissance à passer encore une année à Rome. Je compte qu'avancé comme il est, cette prolongation de séjour lui sera singulièrement avantageuse et que ce sera des titres de nos artistes françois.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, Oⁱ 1135, fol. 318.

7089. — DÉTAIL DES CHANGEMENTS *qui seront occasionnés à l'École de Rome par le retour des anciens pensionnaires et l'arrivée des nouveaux, au mois de novembre 1779*⁴.

Les élèves qui doivent quitter l'Académie de France à Rome au mois d'octobre, présente année, sont :

Cinq élèves sortants :

Jean Bonvoisin, peintre;

Jacques-Louis David, peintre;

Pierre Peyron, peintre;

Pierre de la Bussière, sculpteur;

Paul-Guillaume Le Moyne, architecte.

D'où il résulte qu'il restera d'abord deux grâces, savoir : une place de peintre pendant l'année 1780, une place de sculpteur pendant la même année, pour remplacer le s^r *Pasquier*, renvoyé.

Tableau des élèves au 1^{er} novembre prochain arrivés ou non à Rome, mais réputés présens :

M. *Renaud*, peintre;

M. *Girout*, peintre;

M. *David*, peintre, ou autre au choix de Monsieur le Directeur général.

Le premier prix qui sera accordé au mois d'août.

M. *Suzanne*, sculpteur;

M. *Lemarie*, sculpteur;

M. *Segla*, sculpteur, ou autre au choix de Monsieur le Directeur général.

Le premier prix qui sera accordé au mois d'août.

M. *Desprez*, architecte;

M. *De Seine*, architecte.

Le premier prix qui sera accordé au mois d'août.

En tout : onze élèves.

Il y a une observation particulière sur les élèves architectes.

Si Monsieur le Directeur général désire qu'il n'y ait, comme par le passé, que trois architectes, il ne faudra point envoyer à Rome les deux premiers prix d'architecture que les bonnes esquisses font prévoir. Alors, il restera une place pour compléter le nombre de douze.

Monsieur le Directeur général sera à portée d'en faire la grâce au s^r *Bonvoisin*, peintre, ou au s^r *La Bussière*, sculpteur. En général, tous ceux qui sont nommés dans cet état comme susceptibles de grâce sont de très bons sujets, au dire de M. *Vien*.

L'on ne cite pas un premier prix de peinture qui est en réserve depuis deux ans et qui pourroit compléter le nombre de douze, parce que les esquisses présentées ne l'annoncent pas, cas tout contraire à ce qui se trouvera peut-être à l'Académie d'architecture.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Voir, ci-dessus, la pièce n° 7074 à la date du 8 septembre.

7090. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 8 décembre 1779.

Monsieur, — M. d'Agincourt¹ et arrivé à Rome depuis quelques jours; il m'a remis votre lettre, en date du 16 octobre, il y a un an. Vous devés estre plus que persuadé, M., que je le préviendrai sur tout ce qui pourra lui estre utile et agréable de ma part pendant le séjour qu'il fera à Rome. Il m'a chargé de vous dire mille choses de sa part; il passe presque toutes ses soirées à l'Académie. Il a grand plaisir de s'entretenir de vous, M. Il regarde l'époque de votre place comme celle qui estoit la plus favorable aux arts en France, puisque vous voulez bien vous occuper et vous intéresser de l'histoire qui estoit la partie négligée, et j'ose dire abandonnée, quoiqu'elle soit le plus solide fondement de la peinture. Il a vu les ouvrages que les pensionnaires ont fait pour vous estre envoyés avec satisfaction. Il n'a pas peu s'empêcher de dire à M. le Cardinal de Bernis, qui pense comme lui à cet égard, qu'il lui paroît que mon zèle à seconder vos intentions avoit produit un changement dans les études des pensionnaires qu'on ne pouvoit ignorer. Les Romains sont obligés d'en convenir². Oui, Monsieur, nous avions besoin de vous. Vous êtes le père des arts et le bienfaiteur des artistes.

M. *Pierre* et moi avions prêché depuis longtems une doctrine qu'à peine estoit-elle écouteé, et ceux des jeunes gens qui estoient faits pour en proffiter estoient entraînés par le torrent des jeunes artistes qui ne s'occupoit qu'à suivre le panchant qu'ils avoient pour les choses frivoles, bien plus faciles à faire que les études sérieux du vrai beau, qui est le but où le peintre d'histoire doit désirer d'arriver. Je crois le moment de l'émulation arrivé; c'est vous, M., qui l'avois fait naître, et c'est à nous à seconder vos veues par nos soins et par l'exemple.

J'ai trouvé M. d'Agincourt fort maigri; il a fait dans la plus grande partie de l'Italie des recherches très satisfaisantes sur le renouvellement des arts; mais ses recherches faites, j'ose dire avec passion, l'ont fatigué³. J'espère que le séjour de Rome pourra lui estre agréable et le remettre dans son embonpoint ordinaire.

M. *Pierre* m'a écrit de votre part, M., pour me demander mon choix entre un logement des galeries et celui qu'il occupoit au

Louvre, que vous avez eu la bonté de me promettre avant mon départ pour Rome. Je l'ai chargé de vous remercier des soins que vous vouliés bien vous donner de vous en occuper. J'ai même usé de la liberté que vous me donniés par sa lettre; mais je lui ai dit, en même temps, que j'étois disposé à me faire une loi inmuable de suivre vos volontés; ainsi, M., je me remets entièrement à vous pour tout ce qui peut m'arriver d'heureux pendant le reste de mes jours.

Je désirerois, M., lorsque vous me ferez l'honneur de m'écrire, que vous voulussiez mettre un mot en réponce pour MM. les pensionnaires, relativement aux veux et aux plus profonds respects que je me suis chargé cette année de vous présenter, de leur part, ne pouvant plus eux-mêmes vous écrire.

M. *Lemoine* est très reconnoissant, Monsieur, de la chambre que vous avés bien voulu lui accorder. Je compte, la semaine prochaine, faire partir par le courrier une partie des ouvrages de l'envoy de cette année, comme vous m'avés fait l'honneur de me le marquer par votre lettre du 28 octobre de l'année dernière; cette voye encouragera les pensionnaires et abrégera le tems.

L'exposition de leurs ouvrages a estée veue favorablement par les seigneurs romains et les artistes. M. le Cardinal de Bernis, qui aime les arts, a veu avec plaisir cette troisième exposition. Il a esté même surpris de voir des ouvrages de cette jeunesse se soutenir pour la couleur avec les copies d'après les grands maîtres qu'ils avoient également exposé.

Le sr *Peiron* avoit un tableau qu'il a fait pour M. l'abbé de Bernis représentant *Bélisere recevant l'ospitalité d'un paisant qui avoit servi sous lui*, qui lui a fait beaucoup d'honneur⁴. Je vois avec satisfaction que cette Académie prend un nouveau relief dans Rome, et si le Directeur qui viendra après moi veut s'en occuper sérieusement, il en résultera un grand bien pour les arts.

Je suis, avec un profond respect, etc.

VIEN.

Archives nationales, O¹ 1942.

= 1. Agincourt (Jean-Baptiste-Louis-Georges Leroux d'), ancien fermier général, devint antiquaire et voyagea beaucoup en Italie; il mourut à Rome, le 24 septembre 1814. On lui doit, entre autres publications, *l'Histoire de l'art par les monuments, 1810-1823*.

2. Depuis : « M. d'Agincourt »; Lecoy, p. 323.

3. Depuis : « M. Pierre et moi »; Lecoy, p. 323-4.

4. Depuis : « L'exposition »; Lecoy, p. 324.

7091. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 15 décembre 1779.

Monsieur, — Je viens de faire remettre à la poste la caisse contenant les cinq académies peintes [par] les pensionnaires, qui doivent vous estre envoyées tous les ans pour estre examinées et jugées par l'Académie; dans la même caisse, il y a une partie des desseins des deux projets que le sr *Dessenne* envoie cette année; l'ordinnaire prochain, je ferai partir le reste des desseins d'architecture et les esquisses des peintres qui n'estoient pas totalement terminées. Le sr *Lemoine*, à qui vous avés bien voulu accorder une chambre jusques au mois de mars prochain, ayant appris, M., que les pensionnaires architectes n'arriveront ici qu'à cette époque, m'a chargé de vous supplier de lui accorder la grâce de jouir jusques à ce tems-là de la pension. Il travaille aux desseins que vous avés ordonné pour rester dans les portefeuilles de l'Académie d'architecture.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Note de la Direction. — Il faudroit voir combien, au moment actuel, il y a de pensionnaires à la pension du Roy; je crois qu'ils sont douze. On a déjà accordé des prorogations, attendu le retard des deux pensionnaires architectes.

Archives nationales, O¹ 1942.

7092. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 15 décembre 1779.

... M. le Cardinal Alexandre Albani¹ est mort samedy dernier dans la quatre-vint huitième année de son âge. Les beaux-arts perdront beaucoup à sa mort; nous n'y perdrons pas grand chose, quoique j'aye toujours eû à me louer de ses procédés. M. le Cardinal d'Hertzan², qui est parti de Vienne pour venir ici, le remplacera et sera en même tems ministre de la cour impériale et protecteur des églises d'Allemagne. Vous savés, Monsieur, que l'Impératrice Reine aime et estime beaucoup cette Éminence, avec laquelle j'ai toujours eu des liaisons d'amitié et de confiance.

Le Pape, de son propre mouvement, nomma hier le Cardinal

de Zelada à la surintendance de la bibliothèque Vaticane, vaquante par la mort du Cardinal Alexandre Albani; cette place importante et honorable ne pouvoit pas être mieux remplie...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 883, fol. 300. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Albani (Alexandre) était le doyen des cardinaux diacres. Neveu de Clément XI, il avait été créé cardinal par Innocent XIII en 1721. Le Pape et le Sacré Collège assistèrent à ses obsèques.

2. Le prélat Hertzan, ancien auditeur de rote pour l'Allemagne, avait été nommé cardinal le 22 juillet précédent; le Cardinal de Bernis, le Cardinal secrétaire d'État et le duc de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, donnèrent des dîners en son honneur.

7093. — VIEN A D'ANGIVILLER.

Rome, ce 22 décembre 1779.

Monsieur, — M. *Silvestre*, qui m'a fait l'amitié de m'écrire, m'a appris la convalescence de votre maladie qu'on avoit eu grand soin de me laisser ignorer; mes amis et mes parens connoissent assés ma sensibilité et celle de ma femme, ainsi que le vif intérêt que nous prenons à votre précieuse santé, pour avoir eu l'attention de nous épargner de cette alarme. Permettez, M., que nous vous fassions part de notre satisfaction et de notre joie sur votre rétablissement. Nous adressons des nouveaux vœux au ciel pour votre santé et votre conservation, bien chère aux arts et aux artistes.

J'ai l'honneur de vous envoyer, M., une caisse contenant le restant des desseins d'architecture et les esquisses des pensionnaires peintres.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

VIEN.

Réponse du Directeur général. — Je connois, Monsieur, dès longtemps tout l'intérêt que vous prenez à ce qui me concerne; ainsi, je ne doute point de celui que vous a inspiré la nouvelle de ma maladie et de ma convalescence. Je vous en suis bien sincèrement obligé. Je suis également assuré que, par cette même raison, vous ne preniez beaucoup de part au chagrin que j'éprouve de la perte accablante que je viens de faire. Je vous en fais d'avance mon remerciement. Il est heureux pour moi que ma maladie ait

précédé ce cruel événement, car il est probable que je n'aurois pas pu soutenir l'un et l'autre à la fois.

Vous connoissez les sentiments avec lesquels, etc.

P.-S. — Je me suis fait rendre compte de la possibilité d'accorder au s^r *Lemoyne* la prolongation qu'il me demande par votre entremise. Je veux bien la lui accorder, sous la même condition qu'au s^r *Segla*, c'est-à-dire qu'ils céderont la place à l'instant de l'arrivée des deux architectes, à qui j'ai accordé la permission de ne partir pour Rome que vers le mois de mars ou d'avril.

Archives nationales, O¹ 1942.

7094. — D'ANGIVILLER A VIEN.

Du 27 décembre 1779.

J'ai reçu, M., à la fois, vos deux lettres du 8 du courant, l'une qui contient divers détails relatifs à l'Académie, l'autre qui me fait part des souhaits obligéans, etc.

Par votre seconde lettre, vous m'apprenés d'abord l'arrivée de M. d'Agincourt à Rome après une longue tournée, puisque la lettre de moy qu'il vous a remise est du mois d'octobre 1778. Je suis bien flatté de la manière dont il parle de mon administration ; vous me ferés grand plaisir de l'en remercier. J'apprens à la vérité avec peine l'état de sa santé, affectée au moins extérieurement par l'ardeur avec laquelle il a fait les diverses recherches dont il s'est occupé pendant sa tournée ; mais il y a lieu de croire que le séjour de Rome, surtout pendant la saison où nous sommes, ainsi que les bons traitemens de tous ceux qui le connoissent, ou dont il est dans le cas de se faire connoître, luy rendront la santé dont il jouissoit.

Ce que vous me marqués du s^r *Peyron*, qui a fait pour M. le Cardinal de Bernis un tableau de *Belizaire* qui luy a fait honneur, me fait grand plaisir. C'est un de ceux sur lesquels je compte pour remonter notre peinture. J'attens, avec une sorte d'impatience, l'arrivée des ouvrages des pensionnaires peintres ; car, ayant été l'année dernière fort satisfait, je présume que cette année ajoutera encore à cette idée.

Vous connoissés, etc.

Archives nationales, O¹ 1135, fol. 419.

7095. — AUBRY A D'ANGIVILLER.

De Rome, le 29 décembre 1779.

Monsieur, — C'est avec la plus grande joy que j'aprens votre heureuse convalescance; les huit jours d'intervale, depuis l'affligeante nouvelle de votre maladie jusqu'à celle de votre rétablissement, se sont passés dans les plus mortelles alarmes; mes craintes étoient d'abord pour vous personelement, ensuite pour les arts, que je voyois s'anéantir au moment de leurs renaissances, si la Parque impitoyable eût tranché les jours de celuy qui en est le restaurateur et le plus ferme apui; mais, grâce au ciel, j'en suis quitte pour la peure, et l'âme remplie d'alégresse, je vous prie d'agrérer les vœux les plus sincères pour cette nouvelle année et le plus profond respect avec lequelle je suis, etc.

AUBRY.

Archives nationales, O¹ 1915.

7096. — BERNIS A VERGENNES.

A Rome, ce 29 décembre 1779.

... Une partie des équipages de M. l'archiduc Ferdinand et de Madame l'archiduchesse sa femme sont déjà arrivés ici; mais, comme par les dernières nouvelles M. le duc de Modène se trouve plus mal, il pourroit se faire que le départ de ces princes fût retardé. Ils voyageront incognito, et, en n'exigeant aucune démonstration, ils recevront avec plaisir les attentions que l'on aura pour eux. Vous croyés bien, Monsieur, que je m'empresserai à leur témoigner tous les respects qui leur sont dus et à leur rendre le plus qu'il me sera possible le séjour de Rome agréable, tant à leur passage que pendant et après le carême, lorsqu'ils reviendront de Naples. C'est Madame la princesse Albani, propre tante de Madame l'archiduchesse, qui aura l'honneur de l'accompagner dans les sociétés et partout où la curiosité de ces princes pourra les conduire...

Afl. étr. Rome. *Correspondance*, t. 883, fol. 356. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

T A B L E.

XI. Directorat de <i>Charles Natoire</i> (8 juin 1774-22 mai 1775)	1-70
XII. Directorat intérimaire de <i>Noël Hallé</i> (juin 1775-no- vembre 1775)	71-155
XIII. Directorat de <i>Joseph-Marie Vien</i> (novembre 1775- 29 décembre 1779)	156-482

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

N Académie de France à Rome
332 Correspondance des directeurs
R8A3 de l'Académie de France à Rome
t.13

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

